

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

NATIONAL FINANCE

Chair:

The Honourable JOSEPH A. DAY

Monday, November 25, 2013
Tuesday, November 26, 2013
Wednesday, November 27, 2013
Thursday, November 28, 2013

Issue No. 2

First and second meeting on:
Supplementary Estimates (B) 2013-2014

*Sixth, seventh, eighth, ninth
and tenth meetings on:*

The subject-matter of Bill C-4, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures

APPEARING:

The Honourable James Michael Flaherty, P.C., M.P.,
Minister of Finance

WITNESSES:

(See back cover)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

FINANCES NATIONALES

Président :

L'honorable JOSEPH A. DAY

Le lundi 25 novembre 2013
Le mardi 26 novembre 2013
Le mercredi 27 novembre 2013
Le jeudi 28 novembre 2013

Fascicule n° 2

Première et deuxième réunion concernant :
Le Budget supplémentaire des dépenses (B) 2013-2014

*Sixième, septième, huitième, neuvième
et dixième réunions concernant :*

La teneur du projet de loi C-4, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures

COMPARAÎT

L'honorable James Michael Flaherty, C.P., député,
ministre des Finances

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Larry W. Smith, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Bellemare	Doyle
Buth	Eaton
Callbeck	Gerstein
* Carignan, P.C. (or Martin)	Hervieux-Payette, P.C.
Chaput	Mockler
* Cowan (or Fraser)	Seth
	Tkachuk

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Chaput replaced the Honourable Senator Ringuette (*November 28, 2013*).

The Honourable Senator Ringuette replaced the Honourable Senator Chaput (*November 28, 2013*).

The Honourable Senator Tkachuk replaced the Honourable Senator Smith (*Saurel*) (*November 28, 2013*).

The Honourable Senator Eaton replaced the Honourable Senator Ataullahjan (*November 27, 2013*).

The Honourable Senator Ataullahjan replaced the Honourable Senator Eaton (*November 26, 2013*).

The Honourable Senator Eaton replaced the Honourable Senator Lang (*November 26, 2013*).

The Honourable Senator Seth replaced the Honourable Senator McIntyre (*November 26, 2013*).

The Honourable Senator Chaput replaced the Honourable Senator Dallaire (*November 25, 2013*).

The Honourable Senator Dallaire replaced the Honourable Senator Chaput (*November 25, 2013*).

The Honourable Senator McIntyre replaced the Honourable Senator Seth (*November 25, 2013*).

The Honourable Senator Lang replaced the Honourable Senator Eaton (*November 21, 2013*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Joseph A. Day

Vice-président : L'honorable Larry W. Smith

et

Les honorables sénateurs :

Bellemare	Doyle
Buth	Eaton
Callbeck	Gerstein
* Carignan, C.P. (ou Martin)	Hervieux-Payette, C.P.
Chaput	Mockler
* Cowan (ou Fraser)	Seth
	Tkachuk

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Chaput a remplacé l'honorable sénatrice Ringuette (*le 28 novembre 2013*).

L'honorable sénatrice Ringuette a remplacé l'honorable sénatrice Chaput (*le 28 novembre 2013*).

L'honorable sénateur Tkachuk a remplacé l'honorable sénateur Smith (*Saurel*) (*le 28 novembre 2013*).

L'honorable sénatrice Eaton a remplacé l'honorable sénatrice Ataullahjan (*le 27 novembre 2013*).

L'honorable sénatrice Ataullahjan a remplacé l'honorable sénatrice Eaton (*le 26 novembre 2013*).

L'honorable sénatrice Eaton a remplacé l'honorable sénateur Lang (*le 26 novembre 2013*).

L'honorable sénatrice Seth a remplacé l'honorable sénateur McIntyre (*le 26 novembre 2013*).

L'honorable sénatrice Chaput a remplacé l'honorable sénateur Dallaire (*le 25 novembre 2013*).

L'honorable sénateur Dallaire a remplacé l'honorable sénatrice Chaput (*le 25 novembre 2013*).

L'honorable sénateur McIntyre a remplacé l'honorable sénatrice Seth (*le 25 novembre 2013*).

L'honorable sénateur Lang a remplacé l'honorable sénatrice Eaton (*le 21 novembre 2013*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, November 7, 2013:

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Marshall:

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine and report upon the expenditures set out in the Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 2014.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 7 novembre 2013 :

Avec le consentement du Sénat,

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénatrice Marshall,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, les dépenses prévues dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, November 25, 2013
(7)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 3 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Dallaire, Day, Gerstein, Hervieux-Payette, P.C., McIntyre, Mockler and Smith (*Saurel*) (11).

In attendance: Sylvain Fleury and Raphaëlle Deraspe, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Francine Pressault, Communications Officer, Communications Directorate of the Senate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, November 7, 2013, the committee began its examination of the Supplementary Estimates (B) 2013-2014.

WITNESSES:*Treasury Board of Canada Secretariat:*

Bill Matthews, Assistant Secretary, Expenditure Management Sector;

Marcia Santiago, Acting Executive Director, Expenditure Management Sector;

Steve Tremblay, Portfolio Director.

Mr. Matthews made a statement and, together with Ms. Santiago and Mr. Tremblay, answered questions.

At 4:15 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Monday, November 25, 2013
(8)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 4:38 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Buth, Callbeck, Dallaire, Day, Gerstein, Hervieux-Payette, P.C., McIntyre, Mockler, and Smith (*Saurel*) (10).

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 25 novembre 2013
(7)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 15 heures, dans la salle 160-S de l'édifice Centre, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Dallaire, Day, Gerstein, Hervieux-Payette, C.P., McIntyre, Mockler et Smith (*Saurel*) (11).

Également présents : Sylvain Fleury et Raphaëlle Deraspe, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Francine Pressault, agente des communications, Direction des communications du Sénat.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat, le jeudi 7 novembre 2013, le comité amorce son étude du Budget supplémentaire des dépenses (B) 2013-2014.

TÉMOINS :*Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :*

Bill Matthews, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses;

Marcia Santiago, directrice exécutive par intérim, Secteur de la gestion des dépenses;

Steve Tremblay, directeur de portefeuille.

M. Matthews fait une déclaration puis, avec Mme Santiago et M. Tremblay, répond aux questions.

À 16 h 15, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le lundi 25 novembre 2013
(8)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 16 h 38, dans la salle 160-S de l'édifice Centre, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Buth, Callbeck, Dallaire, Day, Gerstein, Hervieux-Payette, C.P., McIntyre, Mockler et Smith (*Saurel*) (10).

In attendance: Sylvain Fleury and Raphaëlle Deraspe, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Francine Pressault, Communications Officer, Communications Directorate of the Senate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 5, 2013, the committee continued its examination of the subject-matter of Bill C-4, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

APPEARING:

The Honourable James Michael Flaherty, P.C., M.P.,
Minister of Finance.

WITNESSES:

Department of Finance Canada:

Sean Keenan, Director, Sales Tax Division;

Jeremy Rudin, Assistant Deputy Minister, Financial Sector
Policy Branch.

The Honourable James Flaherty, P.C., M.P., made a statement and, together with Mr. Keenan and Mr. Rudin, answered questions.

At 5:45 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, November 26, 2013
(9)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:33 a.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, Gerstein, Hervieux-Payette, P.C., Mockler, Seth and Smith (*Saurel*) (10).

In attendance: Sylvain Fleury and Raphaëlle Deraspe, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 5, 2013, the committee continued its examination of the subject-matter of Bill C-4, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

Également présents : Sylvain Fleury et Raphaëlle Deraspe, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Francine Pressault, agente des communications, Direction des communications du Sénat.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 5 novembre 2013, le comité poursuit son étude de la teneur du projet de loi C-4, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

COMPARAÎT :

L'honorable James Michael Flaherty, C.P., député,
ministre des Finances.

TÉMOINS :

Ministère des Finances Canada :

Sean Keenan, directeur, Division de la taxe de vente;

Jeremy Rudin, sous-ministre adjoint, Direction de la politique
du secteur financier.

L'honorable James Flaherty, C.P., député, fait une déclaration puis, avec M. Keenan et M. Rudin, répond aux questions.

À 17 h 45, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 26 novembre 2013
(9)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 33, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, Gerstein, Hervieux-Payette, C.P., Mockler, Seth et Smith (*Saurel*) (10).

Également présents : Sylvain Fleury et Raphaëlle Deraspe, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat, le mardi 5 novembre 2013, le comité poursuit son étude de la teneur du projet de loi C-4, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

WITNESSES:*Department of Justice Canada:*

Dora Benbaruk, Director and General Counsel, Treasury Board Secretariat Legal Services.

Treasury Board of Canada Secretariat:

Carl Trottier, Acting Assistant Deputy Minister, Compensation and Labour Relations Sector;

Dennis Duggan, Senior Policy Analyst, Compensation and Labour Relations Sector;

Drew Heavens, Senior Director, Compensation and Labour Relations Sector.

Mr. Trottier made a statement and, together with Mr. Duggan, Mr. Heavens and Ms. Benbaruk, answered questions.

At 11:30 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, November 26, 2013
(10)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 2:19 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, Gerstein, Hervieux-Payette, P.C., Mockler and Smith (*Saurel*) (9).

Other senator present: The Honourable Senator Eaton (1).

In attendance: Sylvain Fleury and Raphaëlle Deraspe, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 5, 2013, the committee continued its examination of the subject-matter of Bill C-4, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESSES:*Canadian Venture Capital Association:*

Peter van der Velden, President.

Fondaction CSN: (by video conference)

Léopold Beaulieu, President and Chief Executive Officer;
Geneviève Morin, Chief Investment Officer.

TÉMOINS :*Ministère de la Justice Canada :*

Dora Benbaruk, directrice et avocate générale, Service juridique, Secrétariat du Conseil du Trésor.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Carl Trottier, sous-ministre adjoint par intérim, Secteur de la rémunération et des relations de travail;

Dennis Duggan, analyste principal de politique, Secteur de la rémunération et des relations de travail;

Drew Heavens, directeur principal, Secteur de la rémunération et des relations de travail.

M. Trottier fait une déclaration puis, avec M. Duggan, M. Heavens et Mme Benbaruk, répond aux questions.

À 11 h 30, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 26 novembre 2013
(10)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 19, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, Gerstein, Hervieux-Payette, C.P., Mockler et Smith (*Saurel*) (9).

Autre sénateur présent : L'honorable sénatrice Eaton (1).

Également présents : Sylvain Fleury et Raphaëlle Deraspe, analystes, Service d'information et de recherches parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat, le mardi 5 novembre 2013, le comité poursuit son étude de la teneur du projet de loi C-4, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :*Association canadienne de capital de risque et d'investissement :*

Peter van der Velden, président.

Fondaction CSN : (par vidéoconférence)

Léopold Beaulieu, président-directeur général;
Geneviève Morin, chef de l'investissement.

C.D. Howe Institute: (by video conference)

Finn Poschmann, Vice President, Research.

*University of Calgary School of Public Policy:
(by video conference)*

Jack Mintz, Director and Palmer Chair in Public Policy.

Mr. van der Velden and Mr. Beaulieu each made a statement and, together with Ms. Morin, answered questions.

At 3:17 p.m., the committee suspended.

At 3:18 p.m., the committee resumed.

Mr. Poschmann and Mr. Mintz each made a statement and answered questions.

At 4:08 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, November 27, 2013
(11)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:47 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, Eaton, Gerstein, Hervieux-Payette, P.C., Mockler, Seth and Smith (*Saurel*) (11).

In attendance: Sylvain Fleury and Raphaëlle Deraspe, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, November 7, 2013, the committee began its examination of the Supplementary Estimates (B) 2013-2014.

WITNESSES:

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:

Michael Wernick, Deputy Minister;

Susan McGowan, Chief Financial Officer.

Public Safety Canada:

Mark Perlman, Chief Financial Officer and Assistant Deputy Minister, Corporate Management Branch;

Shawn Tupper, Assistant Deputy Minister, Emergency Management and Regional Operations;

Dave Neville, Senior Director, Financial Assistance Programs, Emergency Management and Regional Operations.

Institut C.D. Howe : (par vidéoconférence)

Finn Poschmann, vice-président de la recherche.

*École de politique publique de l'Université de Calgary :
(par vidéoconférence)*

Jack Mintz, directeur et titulaire de la chaire Palmer en politique publique.

M. van der Velden et M. Beaulieu font une déclaration puis, avec Mme Morin, répondent aux questions.

À 15 h 17, la séance est suspendue.

À 15 h 18, la séance reprend.

M. Poschmann et M. Mintz font une déclaration et répondent aux questions.

À 16 h 8, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 27 novembre 2013
(11)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 47, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs, Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, Eaton, Gerstein, Hervieux-Payette, C.P., Mockler, Seth et Smith (*Saurel*) (11).

Également présents : Sylvain Fleury et Raphaëlle Deraspe, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat, le jeudi 7 novembre 2013, le comité amorce son étude du Budget supplémentaire des dépenses (B) 2013-2014.

TÉMOINS :

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :

Michael Wernick, sous-ministre;

Susan McGowan, dirigeante principale des finances.

Sécurité publique du Canada :

Mark Perlman, dirigeant principal des finances et sous-ministre adjoint, Secteur de la gestion ministérielle;

Shawn Tupper, sous-ministre adjoint, Gestion des urgences et des opérations régionales;

Dave Neville, directeur principal, Programmes d'aide financière, Gestion des urgences et des opérations régionales.

Infrastructure Canada:

Yazmine Laroche, Associate Deputy Minister, Transport, Infrastructure and Communities;

Su Dazé, Assistant Deputy Minister, Corporate Services;

Natasha Rascanin, Associate Deputy Minister, Program Operations.

Department of National Defence, Canada

Kevin Lindsey, Assistant Deputy Minister, Finance and Corporate Services;

Lieutenant-General Guy Thibault, Vice Chief of the Defence Staff;

Rear-Admiral Patrick Finn, Chief of Staff, Materiel Group.

Mr. Wernick made a statement and, together with Ms. MacGowan, answered questions.

Mr. Perlman made a statement and, together with Mr. Tupper and Mr. Neville, answered questions.

At 7:49 p.m., the committee suspended.

At 7:55 p.m., the committee resumed.

Ms. Laroche made a statement and, together with Ms. Dazé and Ms. Rascanin, answered questions.

Mr. Lindsey, Lieutenant-General Thibault and Rear-Admiral Finn, answered questions.

At 9:03 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, November 28, 2013
(12)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 2:03 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Buth, Callbeck, Day, Eaton, Gerstein, Hervieux-Payette, P.C., Mockler, Seth and Tkachuk (10).

In attendance: Sylvain Fleury and Raphaëlle Deraspe, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 5, 2013, the committee continued its examination of the subject-matter of Bill C-4, A second Act to

Infrastructure Canada :

Yazmine Laroche, sous-ministre déléguée, Transports, Infrastructure et Collectivités;;

Su Dazé, sous-ministre adjointe, Services ministériels;

Natasha Rascanin, sous-ministre adjointe, Opérations des programmes.

Ministère de la Défense nationale, Canada :

Kevin Lindsey, sous-ministre adjoint, Finances et services du ministère;

Lieutenant-général Guy Thibault, vice-chef d'état-major de la Défense;

Contre-amiral Patrick Finn, chef d'état-major, Groupes des matériels.

M. Wernick fait une déclaration puis, avec Mme MacGowan, répond aux questions.

M. Perlman fait une déclaration puis, avec M. Tupper et M. Neville, répond aux questions.

À 19 h 49, la séance reprend.

À 19 h 55, la séance reprend.

Mme Laroche fait une déclaration puis, avec Mme Dazé et Mme Rascanin, répond aux questions.

M. Lindsey, le lieutenant-général Thibault et le contre-amiral Finn répondent aux questions.

À 21 h 3, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 28 novembre 2013
(12)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 3, dans la salle 160-S de l'édifice Centre, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Buth, Callbeck, Day, Eaton, Gerstein, Hervieux-Payette, C.P., Mockler, Seth et Tkachuk (10)

Également présents : Sylvain Fleury et Raphaëlle Deraspe, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat, le mardi 5 novembre 2013, le comité poursuit son étude de la teneur du projet de loi C-4, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars

implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESSES:

Fair Pensions for All: (by video conference)

Bill Tufts, Founder and Executive Director.

Union of Canadian Transportation Employees:

Christine Collins, National President.

Public Service Alliance of Canada:

Robyn Benson, National President;

Edith Bramwell, General Counsel.

Ms. Collins, Ms. Bension and Mr. Tufts each made a statement and, together with Ms. Bramwell, answered questions.

At 3:42 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

2013 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Fair Pensions for All : (par vidéoconférence)

Bill Tufts, fondateur et directeur exécutif.

Union canadienne des employés des transports :

Christine Collins, présidente nationale.

Alliance de la Fonction publique du Canada :

Robyn Benson, présidente nationale;

Edith Bramwell, conseillère juridique.

Mme Collins, Mme Bension et M. Tufts font une déclaration puis, avec Mme Bramwell, répondent aux questions.

À 15 h 32, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Jodi Turner

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, November 25, 2013

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 3 p.m. to study the Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 2014.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, this afternoon we will start our study of the Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 2014.

[*English*]

We are pleased to welcome back officials from the Expenditure Management Sector of the Treasury Board of Canada Secretariat. Appearing this afternoon are Bill Matthews, Assistant Secretary, Expenditure Management Sector; Marcia Santiago, Acting Executive Director, Expenditure Management Sector; and Steve Tremblay, Portfolio Director.

Those who have been on this committee for a while will know that we are welcoming back a team that helps us immensely in our examination of the supplementary estimates. In terms of timing for this session, we will suspend at 4:15 p.m. to prepare for the arrival of Minister Flaherty and our next segment on the subject matter of Bill C-4. That means we have an hour and a quarter with the Treasury Board Secretariat. We will return to our study on Supplementary Estimates (B) on Wednesday evening.

We have an order of the Senate allowing us to study the budget implementation bill out of our normal time, so we try to work in the supplementary estimates into our normal meeting times, which are Tuesday morning and Wednesday evening. That's what we will do this week and probably next week as well.

Without further ado, I give the floor to Mr. Matthews. I think we have a deck you wanted us to follow?

[*Translation*]

Bill Matthews, Assistant Secretary, Expenditure Management Sector, Treasury Board of Canada Secretariat: Thank you, Mr. Chair, for inviting us here this afternoon to talk about the Supplementary Estimates (B) for 2013-14. As you mentioned, I have two colleagues with me who will help me answer your questions.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 25 novembre 2013

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 15 heures, pour étudier le Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénatrices et sénateurs, cet après-midi, nous allons commencer notre étude du Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014.

[*Traduction*]

Nous sommes heureux d'accueillir les représentants du Secteur de la gestion des dépenses du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Comparaisent cet après-midi Bill Matthews, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses; Marcia Santiago, directrice exécutive par intérim, Secteur de la gestion des dépenses; et Steve Tremblay, directeur de portefeuille.

Ceux qui font partie de notre comité depuis un certain temps sauront que nous accueillons de nouveau une équipe qui nous aide énormément dans notre examen des budgets supplémentaires. Pour ce qui est de notre horaire cet après-midi, nous suspendrons nos travaux à 16 h 15 afin de nous préparer pour l'arrivée du ministre Flaherty et pour notre prochain segment sur le projet de loi C-4. Les représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor sont donc avec nous pour une heure et quart. Nous reprendrons notre étude du Budget supplémentaire des dépenses (B) mercredi soir.

Nous avons un ordre du Sénat qui nous autorise à étudier le projet de loi portant exécution du budget en dehors de notre horaire habituel. Nous essayons donc de tenir nos audiences sur le Budget supplémentaire des dépenses dans le cadre de nos réunions habituelles, c'est-à-dire le mardi matin et le mercredi soir. C'est ce que nous ferons cette semaine et probablement la semaine prochaine aussi.

Sans plus tarder, je donne la parole à M. Matthews. Je pense que nous avons un dossier de présentation, n'est-ce pas?

[*Français*]

Bill Matthews, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Merci, monsieur le président, de nous avoir invités cet après-midi pour parler du Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'année 2013-2014. Comme vous l'avez déjà mentionné, je suis accompagné de deux collègues qui m'aideront à répondre à vos questions.

I would first like to provide you with an overview of the Supplementary Estimates (B).

[English]

At the same time, I would like to explain a little about estimates themselves for the new committee members. I apologize to those who have been through this several times in the past. Mr. Chair, let me know if you would like me to speed things along.

We will start on slide 3, which is a diagram existing committee members will have seen before. I would like to take the time to explain the parliamentary reporting cycle and supply cycle, or estimates, and how what we are up to today fits into this process.

A little bit of information about government reporting to help situate new members is that there are four things you should ask yourself before you look at any financial report from the federal government.

The first thing you should ask yourself is whether this is a planning document or actual document. In the case of the estimates, we have planned spending for the upcoming period. Whether it is Main Estimates or supplementary estimates, we are dealing with planned spending. If you are dealing with the financial statements of the Government of Canada, it would be a document that tells you what actually happened. It's a question of looking forward or in the past.

One of the premises of government financial reporting is that any time the federal government produces a planning document, they will eventually produce a companion piece to let you do a comparison of planned versus actual. If you think about the federal budget, it's a planning document. The companion piece would be Volume I of the financial statements of the Public Accounts so you can see what happened in the year. In the case of estimates, it is a planning document and the companion piece is Volume II of the Public Accounts which tells you, department by department, what their spending authority was and what they spent during the year.

You should ask yourself whether it's a cash basis of reporting or accrual basis of reporting, because the federal government uses both. In the case of the federal budget, full accrual concepts are in place and the same reporting rules are in place for planned and actual. In the case of the estimates, which we are studying today, we used modified cash. So this is the cash that will potentially flow out the door during the fiscal year.

The Chair: How does cash get modified?

J'aimerais d'abord vous expliquer les grandes lignes concernant ce Budget supplémentaire des dépenses (B).

[Traduction]

Par ailleurs, j'aimerais donner quelques explications aux nouveaux membres du comité sur les prévisions budgétaires. Je m'excuse auprès de ceux qui ont déjà fait cet exercice à plusieurs reprises. Monsieur le président, faites-le-moi savoir si vous voulez que j'accélère.

Nous commencerons par la diapositive 3, qui est un diagramme que les membres actuels du comité ont déjà vu. J'aimerais prendre quelques instants pour expliquer le cycle de présentation des rapports au Parlement et le cycle de l'affectation des crédits, ou les budgets des dépenses, et comment ce que nous faisons aujourd'hui s'inscrit dans ce processus.

Voici quelques renseignements au sujet des rapports du gouvernement qui permettront aux nouveaux membres de se situer. Avant d'examiner un rapport financier du gouvernement fédéral, vous devriez vous poser quatre questions.

La première consisterait à savoir s'il s'agit d'un document de planification ou d'un document réel. Dans le cas des budgets des dépenses, nous avons prévu des dépenses pour la période qui vient. Qu'il s'agisse du Budget principal des dépenses ou du Budget supplémentaire des dépenses, nous traitons de dépenses prévues. Si vous traitez des états financiers du gouvernement du Canada, ce serait un document qui vous dirait ce qui s'est effectivement passé. C'est une question de point de vue, l'avenir ou le passé.

Une des prémisses des rapports financiers du gouvernement est que chaque fois que le gouvernement fédéral produit un document de planification, il produira tôt ou tard un document d'accompagnement pour vous permettre de comparer les dépenses prévues aux dépenses réelles. Le budget fédéral est un document de planification. Le document d'accompagnement serait le volume I des Comptes publics, les états financiers, afin que vous puissiez voir ce qui s'est passé au cours de l'année. Pour sa part, le budget des dépenses est un document de planification et le document d'accompagnement est le volume II des Comptes publics, qui vous indique, ministère par ministère, quelle était l'autorisation de dépenser de chacun et ce que chacun a dépensé au cours de l'année.

Vous devriez aussi vous demander s'il s'agit d'une comptabilité de trésorerie ou d'exercice, car le gouvernement fédéral utilise les deux. Dans le cas du budget fédéral, ce sont les notions de comptabilité d'exercice intégrale qui interviennent et la même règle de comptabilisation s'applique pour les dépenses prévues et les dépenses réelles. Dans le cas des budgets des dépenses, l'objet de notre étude aujourd'hui, nous avons eu recours à la comptabilité de trésorerie modifiée, c'est-à-dire l'argent que vous avez peut-être dépensé au cours de l'exercice.

Le président : Qu'entendez-vous par trésorerie modifiée?

Mr. Matthews: If we go back in history, we said pure cash accounting, which would mean that you account for it the day you write the cheque. As you know, it's illegal to overspend your votes; what Parliament votes is a ceiling you can't overspend.

Under straight cash accounting, if you have an invoice you can't afford to pay as a department, you could slide it into your drawer and wait for the next fiscal year to start and say, "I will pay next year." You would be around the rules.

The reason we say "modified cash" is because what's important is the date you received the goods or services. You can't get around the ceiling by deferring payment. You have to look at when the goods or services were received. If they were received during the fiscal year, they must be charged during the appropriate fiscal year's vote. That's why we call it modified cash.

You should ask yourself if you're dealing with an in-year report or whole-of-year report. With the Main Estimates, it's for the full year. Supplementary estimates would add to that. Quarterly reports the departments produce are in-year reports. Financial statements of the Government of Canada are whole-of-year.

The final question I like to ask myself before dealing with a report is: Am I dealing with a whole-of-government report or a departmental specific report? So, the estimates apply to the whole-of-government as would the budget, the financial statements of the Government of Canada. Departmental level reports, like the Reports on Plans and Priorities or the Departmental Performance Reports, go hand-in-hand.

When you think about the government's fiscal year, it is 12 months from April 1 until March 31, but you should be thinking about 18 to 20 months in terms of full cycle. Most people would say that the fiscal year starts with the presentation of the budget. The budget is typically presented in February or March for the upcoming fiscal year, so it's a month or two before the fiscal year starts.

My definition of the end is when the fiscal cycle is when the Public Accounts of Canada are produced, which closes off the year with its reporting. That is typically six months after the year end, so you're dealing with an 18- to 20-month cycle to get the full picture.

The cycle we're in right now is at the bottom of this lovely circle you have here, September to December. You will notice it's a very busy period of activity. In that period we have the tabling of Public Accounts. They were tabled a couple of weeks ago and that was for the year ended March 31, 2013.

M. Matthews : Si nous remontons un peu dans le temps, nous parlions de comptabilité de trésorerie stricte, ce qui signifie que vous comptabilisez la dépense le jour où vous faites le chèque. Comme vous le savez, il est illégal de dépasser la limite de vos crédits; les crédits que le Parlement accorde sont un plafond que vous ne pouvez pas dépasser.

Dans le cas d'une comptabilité de trésorerie stricte, si vous avez une facture que vous ne pouvez pas payer en tant que ministère, vous pourriez la laisser dans votre tiroir et attendre à l'exercice suivant et dire : « Je paierai l'an prochain. » Vous contourneriez les règles.

La raison pour laquelle nous parlons de comptabilité de « trésorerie modifiée », c'est que l'aspect important est la date à laquelle vous avez reçu les produits ou services. Vous ne pouvez pas contourner la limite en reportant le paiement. Vous devez tenir compte de la date à laquelle vous avez reçu les produits et services. Si vous les avez reçus au cours de l'exercice, ils doivent être imputés au crédit de l'exercice pertinent. Voilà pourquoi nous parlons de trésorerie modifiée.

Vous devriez vous demander aussi s'il s'agit d'un rapport en cours d'exercice ou pour tout l'exercice. Dans le cas du Budget principal des dépenses, c'est pour tout l'exercice. Les budgets supplémentaires s'y ajouteraient. Les rapports trimestriels produits par les ministères sont des rapports en cours d'exercice. Les états financiers du gouvernement du Canada sont pour toute l'année.

La dernière question que j'aime me poser avant d'aborder un rapport est la suivante : s'agit-il d'un rapport qui concerne tout le gouvernement ou d'un rapport propre à un ministère? Ainsi, les prévisions s'appliquent à l'ensemble du gouvernement, tout comme le budget, les états financiers du gouvernement du Canada. Les rapports au niveau des ministères, comme les Rapports sur les plans et les priorités ou les Rapports ministériels sur le rendement, vont de pair.

L'exercice financier du gouvernement est la période de 12 mois qui va du 1^{er} avril au 31 mars, mais vous devriez plutôt considérer une période de 18 à 20 mois pour ce qui est du cycle complet. La plupart des gens diraient que l'exercice commence avec la présentation du budget, qui est habituellement en février ou en mars, pour l'exercice qui vient; c'est donc un mois ou deux avant le début de l'exercice.

Ma définition de la fin du cycle financier est lorsque les Comptes publics du Canada sont produits, leur publication mettant fin à l'exercice. Ces rapports sont habituellement produits six mois après la fin de l'exercice. Nous avons donc un cycle de 18 à 20 mois pour obtenir la vue d'ensemble.

Le cycle actuel se trouve au bas de ce magnifique cercle, septembre à décembre. Vous remarquerez que c'est une période très active. C'est pendant cette période que nous déposons les Comptes publics. Ils ont été déposés il y a quelques semaines et ils portaient sur l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2013.

Typically, we have Supplementary Estimates (B) being tabled, as well as the related appropriation bill, which will come in December.

You will also see a departmental level series of reports, the Departmental Performance Reports that get tabled. They are to wrap up the previous fiscal year ended March 31, 2013, and go through each department's performance. As well, you will normally have the economic and fiscal update, which happened not too long ago. So that's where we are in the cycle.

When thinking about appropriations, estimates and supply, one of the frustrations that we need to address is the link between the budget and the estimates. A budget will announce spending, and you may not see it in the estimates until one, two or sometimes three years later.

Why is that? You could see it in the same fiscal year but you don't have to. The budget announces the intent to do something. Before a department can actually start spending money, it legally must have the approval of Parliament, and that is what the estimates and supply cycle is about.

The way a department eventually gets the legal authority or approval from Parliament is by going through the process of preparing a Treasury Board submission, which is a detailed spending plan that articulates how much money they will spend in personnel, operating capital, et cetera. If it's a new program, they would outline the performance objectives, how they will be measured, and what's the process for the theory in terms of how the program will be evaluated. It will go through that really detailed review before it gets blessed as ready for spending.

Once it's through Treasury Board, then it can get wrapped up into the next estimates document, which is when money can start to be spent. Related to the estimates document is a supply bill.

One thing I should mention at this point is that the estimates documents themselves are presented to help parliamentarians study and approve — or not approve — the supply bill or the appropriation act. But it's actually the appropriation act itself, or the supply bill, that gets parliamentary approval. So Parliament does not approve the estimates; the estimates are simply a vehicle to help the study of the appropriation act. It is certainly a useful tool, but it's not tabled for approval.

When we are speaking about the estimates, the first thing to know, which I've already mentioned, is that it's illegal to overspend whatever Parliament approves. There are two kinds of spending: voted spending and statutory spending.

Habituellement, c'est au cours de cette période que nous déposons le Budget supplémentaire des dépenses (B), de même que le projet de loi de crédits connexe, qui sera déposé en décembre.

Vous constaterez aussi qu'une série de rapports de niveau ministériel, les Rapports ministériels sur le rendement, sont produits. Ils visent à récapituler l'exercice financier précédent qui s'est terminé le 31 mars 2013, et ils traitent du rendement de chaque ministère. De plus, vous aurez habituellement la mise à jour économique et financière, qui a été présentée il y a peu de temps. Nous nous situons donc à cette étape du cycle.

Lorsque vous pensez aux crédits, aux budgets des dépenses et au cycle budgétaire, une de nos frustrations est le lien entre le budget et les budgets des dépenses. Un budget annoncera des dépenses, et il se peut que vous ne les voyiez pas dans les budgets des dépenses avant un, deux ou parfois trois ans.

Pourquoi? Vous pourriez les voir au cours du même exercice, mais ce n'est pas obligatoire. Le budget annonce une intention de faire quelque chose. Avant qu'un ministère puisse effectivement commencer à dépenser l'argent, il doit légalement avoir l'approbation du Parlement et c'est précisément ce à quoi les budgets des dépenses et le cycle budgétaire servent.

La façon pour un ministère d'obtenir l'autorisation légale ou l'approbation du Parlement, c'est de préparer une présentation au Conseil du Trésor, un plan détaillé des dépenses qui indique clairement combien d'argent le ministère dépensera au chapitre du personnel, du capital de fonctionnement, et cetera. S'il s'agit d'un nouveau programme, le ministère donnera les grandes lignes des objectifs de rendement, comment ils seront mesurés et quel est le processus quant à la théorie en ce qui concerne la façon dont le programme sera évalué. Il fera l'objet de cet examen très détaillé avant que l'autorisation de dépenser soit donnée.

Une fois que le programme a franchi l'étape du Conseil du Trésor, on peut le retrouver dans le document suivant du budget des dépenses, c'est-à-dire le moment auquel les fonds peuvent commencer à être dépensés. Un projet de loi de crédits accompagne toujours le budget des dépenses.

Je devrais d'ailleurs mentionner à ce moment-ci que les documents budgétaires sont présentés afin d'aider les parlementaires à étudier et approuver — ou ne pas approuver — le projet de loi de crédits ou la loi portant octroi de crédits. En réalité, c'est la loi portant octroi de crédits, ou le projet de loi de crédits, qui reçoit l'approbation du Parlement. Donc, le Parlement n'approuve pas les budgets des dépenses; ils sont tout simplement un mécanisme pour aider à étudier la loi portant octroi de crédits. C'est de toute évidence un outil utile, mais qui n'est pas déposé pour approbation.

Lorsque nous parlons des budgets des dépenses, la première chose qu'il faut savoir, et je l'ai déjà mentionné, c'est qu'il est illégal de dépasser la limite approuvée par le Parlement. Il existe deux sortes de dépenses : les dépenses votées et les dépenses législatives.

Voted spending is just that: It's spending that Parliament votes on, and that is illegal to exceed.

Statutory spending is when the department has received the legal authority to spend money through a separate piece of legislation. Most of our statutory spending has no limit on it. It does not require the approval of Parliament through the supply process to spend money. What we put in the estimates documents and related content online is an estimate of how much we think will be spent, but they are purely there for information purposes.

Therefore, Mr. Chair, if your members are combing through the estimates documents and they see something with an S beside it, that means it is statutory funding and is being presented for information purposes only; it is not voted on by Parliament.

A good example of statutory spending would be the Canada Health Transfer to the provinces. It's not voted on each year as part of the estimates process; it's in legislation and it just flows.

The Chair: If we wanted to find out how much was actually spent on statutory, we find that in Public Accounts of Canada after the fact?

Mr. Matthews: You can find it in the Public Accounts of Canada after the fact, but I will tell you a simple rule: If the government spends roughly \$270 billion a year, about two thirds of that is statutory. It is one third voted and two thirds statutory, so the vast majority is statutory.

If you think about the reasons for that — think about the Canada Health Transfer and all of our programs related to Old Age Security and the Guaranteed Income Supplement. Those are statutory in nature, so some fairly significant programs are statutory.

That is voted versus statutory.

It is an up-to amount, so while it's illegal to overspend, departments do not have to spend the whole amount. It's a maximum. Because it's illegal to overspend, departments have to plan for what might get spent.

There has been a lot of discussion these last few weeks about what's called lapsed funding, or funding that is authorized by Parliament and is not spent. If you are wondering what happens when Parliament authorizes spending and it does not get spent — what happens to that money — there are three possible scenarios.

The first thing I will speak to is that departments have some capacity to carry forward money from one fiscal year to the next. So when Parliament approves spending, it's only good for the current fiscal year. There are some exceptions to that, but

Les dépenses votées sont tout simplement cela : des dépenses votées par le Parlement, et il est illégal de dépasser ce montant.

Il y a des dépenses législatives lorsque le ministère a reçu l'autorisation légale de dépenser les fonds par le truchement d'une mesure législative distincte. Aucune limite n'est imposée à la plupart de nos dépenses législatives. Il n'est pas nécessaire d'obtenir l'autorisation du Parlement par l'examen des crédits pour dépenser les fonds. Ce que nous inscrivons dans les documents budgétaires et le contenu connexe en ligne est une estimation des fonds que nous pensons dépenser, mais ces données ne sont qu'à titre purement informatif.

Par conséquent, monsieur le président, si les membres du comité passent les prévisions budgétaires au peigne fin et voient un montant accompagné d'un S, cela veut dire qu'il s'agit d'un financement législatif et que ce montant n'est présenté qu'à titre informatif; il n'est pas voté par le Parlement.

Le Transfert canadien en matière de santé aux provinces est un bon exemple de dépenses législatives. Il ne fait pas l'objet d'un vote chaque année dans le cadre du processus budgétaire; il est inscrit dans une mesure législative et c'est tout.

Le président : Si nous voulions connaître le montant exact des dépenses législatives, nous trouverions la réponse dans les Comptes publics du Canada après coup?

M. Matthews : Vous pouvez trouver la réponse dans les Comptes publics du Canada après coup, mais je vais vous donner une règle simple : si le gouvernement dépense grosso modo 270 milliards de dollars par année, environ les deux tiers sont des dépenses législatives. Les dépenses votées représentent le tiers et les dépenses législatives représentent les deux tiers de sorte que la grande majorité des dépenses sont législatives.

Si vous vous demandez quelles en sont les raisons — pensez au Transfert canadien en matière de santé et à tous nos programmes reliés à la Sécurité de la vieillesse et au Supplément de revenu garanti. Ce sont des dépenses législatives par nature et certains programmes passablement importants sont législatifs.

Donc, les dépenses votées par rapport aux dépenses législatives.

Il s'agit d'un montant maximal et bien qu'il soit illégal de dépasser cette limite, les ministères ne sont pas obligés de dépenser tout le montant. C'est un maximum. Puisqu'il est illégal de dépasser cette limite, les ministères doivent planifier ce qui pourrait être dépensé.

Il y a eu beaucoup de discussions ces dernières semaines au sujet de ce que l'on appelle les fonds périmés, ou les fonds autorisés par le Parlement et non dépensés. Si vous vous demandez ce qui se produit lorsque le Parlement autorise des dépenses qui n'ont pas lieu — ce qu'il advient de cet argent —, il existe trois scénarios.

Tout d'abord, je vais parler de la capacité qu'ont les ministères de reporter des fonds d'un exercice à l'autre. Ainsi, lorsque le Parlement approuve des dépenses, cette autorisation ne vaut que pour l'exercice en cours. Il y a certaines exceptions, mais de façon

generally speaking, it's one year's worth of spending and it expires at the end of the year. If they don't spend it, they have to come back and get it reapproved. It's for that reason you might see things that look familiar to you in estimates documents in consecutive years. We have a few examples of that today.

So if a department does not spend its full allocation, most departments — with the exception of National Defence — are allowed to carry forward 5 per cent of their unspent operating dollars. If they are operating dollars, up to 5 per cent of the unspent portion can be carried forward into the next fiscal year, and that is done through an allocation called operating budget carry-forward — you will see it in these documents. That's a process of Treasury Board allocating out to departments amounts for unspent operating dollars last year.

We have the same process for capital, except it's 20 per cent of the unspent portion, so they have some capability to carry that forward.

If it's outside those parameters and the department still wishes to spend the money but couldn't get around to it or make it happen for some reason, they can apply to have that money put back into the estimates cycle and reapproved by Parliament. That is an option. They can make a case to the Minister of Finance and say, "Look, we didn't spend the money last year. Here are the reasons why. It's still important that this money be spent. Please include it in the next year's round of estimates." That would go through the Treasury Board process again if the Minister of Finance is on side. So the second possibility is that it can appear again through that mechanism.

The third possibility is that it does not get spent and returns to the fiscal framework and effectively has a positive impact on the bottom line of the government's financial results.

All three of those things are possible, but if a department cannot spend the money, it is up to the department to take action, if they wish to spend it in a future fiscal year, to get that money approved for spending in a future fiscal year. If they do nothing, it will lapse and go back to the fiscal framework.

So we do have a couple of examples of those things that I will highlight for you today.

The Chair: Before you leave that — it's easier for us to think about this, so I apologize for interrupting — but can you explain how the first one, the carry-forward of 5 per cent or 20 per cent of capital, is accounted for in terms of the Public Accounts of Canada? Is it shown as spent because it's carried forward?

générale, ce sont des dépenses qui ne valent que pour une année et les fonds deviennent périmés à la fin de l'exercice. Si ces fonds ne sont pas dépensés, les ministères doivent revenir à la charge et demander à ce qu'ils soient approuvés de nouveau. C'est ce qui explique que vous pourriez voir plusieurs années de suite dans les documents budgétaires des dépenses qui vous semblent familières. Nous en avons quelques exemples aujourd'hui.

Ainsi, si un ministère ne dépense pas tous les fonds qui lui sont affectés, la plupart des ministères — à l'exception de la Défense nationale — sont autorisés à reporter 5 p. 100 des budgets de fonctionnement non dépensés. S'il s'agit de fonds affectés au budget de fonctionnement, jusqu'à 5 p. 100 de la portion non dépensée peut être reportée à l'exercice suivant, et on le fait au moyen d'une affectation appelée report du budget de fonctionnement — vous le verrez dans ces documents. C'est un processus du Conseil du Trésor qui affecte aux ministères des montants pour les fonds de fonctionnement non utilisés l'année dernière.

Nous avons le même processus pour les dépenses en capital, sauf qu'il s'agit de 20 p. 100 de la portion non dépensée; les ministères ont donc une certaine capacité de report.

Si les sommes dépassent ces paramètres, et si le ministère veut quand même dépenser l'argent, mais ne peut pas y parvenir pour quelque raison que ce soit, il peut demander que ces fonds soient remis dans le cycle budgétaire et approuvés de nouveau par le Parlement. C'est une option. Il peut présenter ses arguments au ministre des Finances et dire : « Nous n'avons pas dépensé cet argent l'an dernier et en voici les raisons. Il est toutefois important que ces fonds soient dépensés. Veuillez les inclure dans le cycle des budgets de dépenses de l'an prochain. » Si le ministre des Finances est d'accord, cette demande repasserait par le processus du Conseil du Trésor. La deuxième possibilité est que ces fonds peuvent revenir par ce mécanisme.

La troisième possibilité est que ces fonds ne sont pas dépensés et retournent au cadre financier, ce qui a effectivement une incidence positive sur les résultats financiers du gouvernement.

Ces trois possibilités existent, mais si un ministère ne peut pas dépenser les fonds, il appartient au ministère de prendre des mesures s'il souhaite les dépenser dans un exercice à venir pour qu'ils soient approuvés au titre de dépenses dans un prochain exercice. S'il ne fait rien, les fonds deviendront périmés et retourneront au cadre financier.

Nous avons quelques exemples pour vous aujourd'hui et je vous en donnerai les points saillants.

Le président : Avant de passer à cela — il est plus facile de penser à ceci et je m'excuse donc de vous interrompre —, pouvez-vous nous expliquer comment la première possibilité, le report de 5 p. 100 ou de 20 p. 100 dans le cas des dépenses en capital est comptabilisé dans les Comptes publics du Canada? S'agit-il de dépenses étant donné qu'ils sont reportés?

Mr. Matthews: No, it would not be shown as spent. You would see nothing in the Public Accounts of Canada. I will let my colleagues correct me if I misspeak here, but what you will see in Supplementary Estimates (B) is a central vote called operating budget carry-forward and another one called capital budget carry-forward.

Central votes — there are a few of them — are a process where Treasury Board takes money and locates it out to departments. So at the end of the fiscal year, when the Public Accounts of Canada are completed and we have an understanding of how much departments spent or, more importantly, didn't spend, we can do the calculation and say, "Okay, Heritage, your 5 per cent of unspent money is \$3 million," for example, and you would see an allocation in Supplementary Estimates (B) from the central votes out to Heritage for \$3 million.

The Chair: So it would be shown in the second year as having been spent as part of the overall amount of money spent by the government during that year.

Mr. Matthews: Not as having being spent, Mr. Chair, but as an authority for the department to spend. It would then go into their operating pot, so it would be mixed in with their other operating votes. It would supplement their operating dollars.

In the example I just used of Heritage, if it already had operating authorities of \$10 million, this would add a further \$3 million and give them up to \$13 million to spend.

The Chair: But in terms of what we vote on in the supply bill, it's the \$10 million.

Mr. Matthews: You would see the \$10 million for Heritage as their operating budget, and the central vote allocation is also provided because there's a transfer from Treasury Board central votes operating budget carry-forward over to the department.

The Chair: But is it shown for interest and information, or do we actually approve the carry-forward in the carry-forward year?

Mr. Matthews: I will turn to my colleague, but I believe you approve it because of the vote transfer.

Marcia Santiago, Acting Executive Director, Expenditure Management Sector, Treasury Board of Canada Secretariat: You approve the carry-forward vote, and Treasury Board vote 25 for the operating budget carry-forward and 33 for capital in Main Estimates. So they are established in the Main Estimates, and the vote wording gives us authority — actually gives Treasury Board authority — to allocate the amounts directly from those votes to the department any time after the amounts are fully voted in supply for Main Estimates.

M. Matthews : Non, il ne s'agirait pas de dépenses. Vous ne verriez rien dans les Comptes publics du Canada. Je vais laisser mes collègues me corriger si je me trompe, mais ce que vous verrez dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) est un crédit central que l'on appelle report du budget de fonctionnement, et un autre qui est le report du budget des dépenses en capital.

Les crédits centraux — il y en a quelques-uns — constituent un processus en vertu duquel le Conseil du Trésor prend l'argent et l'affecte aux ministères. Ainsi, à la fin de l'exercice financier, lorsque les Comptes publics du Canada sont terminés et que nous savons combien les ministères ont dépensé ou, ce qui est plus important, n'ont pas dépensé, nous pouvons faire le calcul et dire : « Très bien, Patrimoine votre 5 p. 100 des fonds non utilisés correspond à 3 millions de dollars », par exemple, et vous verriez une affectation de 3 millions de dollars dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) provenant des crédits centraux pour Patrimoine.

Le président : Ces fonds figureraient donc dans la deuxième année comme ayant été dépensés dans le cadre du montant global dépensé par le gouvernement au cours de cet exercice.

M. Matthews : Pas comme ayant été dépensés, monsieur le président, mais au titre d'une autorisation de dépenser donnée au ministère. Cette somme irait ensuite dans les fonds de fonctionnement, où elle irait rejoindre les autres crédits de fonctionnement. Elle compléterait leurs fonds de fonctionnement.

Dans l'exemple que je viens d'utiliser au sujet de Patrimoine, si le ministère avait déjà des autorisations de fonctionnement de 10 millions de dollars, il s'ajouterait 3 millions de dollars, ce qui donnerait au ministère 13 millions de dollars à dépenser.

Le président : Mais pour ce qui est des sommes que nous votons dans les projets de loi de crédits, c'est 10 millions de dollars.

M. Matthews : Vous verriez le montant de 10 millions de dollars pour Patrimoine au titre de son budget de fonctionnement et l'affectation du crédit central est également inscrite parce qu'il s'agit d'un transfert du report du budget de fonctionnement des crédits centraux du Conseil du Trésor au ministère.

Le président : Est-ce inscrit uniquement à titre informatif ou approuvons-nous effectivement le report dans l'année du report?

M. Matthews : Je m'en remets à ma collègue, mais je crois que vous l'approuvez en raison du transfert de crédits.

Marcia Santiago, directrice exécutive par intérim, Secteur de la gestion des dépenses, Secrétariat du Conseil du Trésor : Vous approuvez le crédit du report et le crédit 25 du Conseil du Trésor pour le report du budget de fonctionnement et le crédit 33 pour le report du budget des dépenses en capital dans le Budget principal des dépenses. Ils sont donc inscrits dans le Budget principal des dépenses et le libellé du crédit nous donne l'autorisation — en fait donne au Conseil du Trésor l'autorisation — d'affecter les sommes directement de ces crédits au ministère n'importe quand une fois que les montants sont adoptés au complet dans le cycle budgétaire pour le Budget principal des dépenses.

The Chair: Fully voted.

Ms. Santiago: Yes.

Senator Gerstein: Mr. Matthews, could you clarify whether what you have just described is where we all also use the term “reprofiling”?

Mr. Matthews: That’s an excellent question, and that’s the second case.

So operating budget carry-forward and capital budget carry-forward are forms of reprofiling, but they’re almost automatic, based on a formula. Typically, when we talk about reprofiling, it’s when a department has not spent the money and they’ve made a special case to spend it in an upcoming fiscal year, and they’ve submitted it again. So they didn’t spend it in year one but they need to spend it — it will happen — in year two. That is typically what we call reprofiling.

I will jump ahead to one of our examples. You may recall there was an amount for National Defence for Manuge, which was a settlement. It looked, based on the best of our information last year, that that money would flow largely last year. In fact, it didn’t flow. It’s back in the supplementary estimates because the parliamentary approval to spend that money expired with the year end. There is a still a need to flow that money to Manulife for distribution. It’s back again in these supplementary estimates for approval because, as I mentioned, parliamentary approval is for one fiscal year at a time.

When we typically talk reprofiling, we’re talking normally about those larger amounts.

The Chair: Something outside the 5 and 20.

Mr. Matthews: Correct. You will notice that we have an operating budget carry-forward and a capital budget carry-forward. We have nothing for grants and contributions. So any time you see grants and contributions money that doesn’t get spent, and a department wishes to spend it in an upcoming fiscal year, there is no 5 or 20 per cent for that. It must be resubmitted for reprofiles.

If you think about the lapses or the unspent money, oftentimes that’s related to infrastructure projects where we are negotiating with provinces. You have to plan for reaching the maximum number of agreements and hope you can reach those agreements, but if the agreements aren’t reached, the money will often get reprofiled from one fiscal year to the next. Historically speaking,

Le président : Adoptés au complet.

Mme Santiago : Oui.

Le sénateur Gerstein : Monsieur Matthews, pourriez-vous préciser si ce que vous venez de décrire est ce que nous appelons également le « rééchelonnement »?

M. Matthews : C’est une excellente question, et c’est le deuxième cas.

Donc le report du budget de fonctionnement et le report du budget des dépenses en capital sont des formes de rééchelonnement, mais ils sont presque automatiques, fondés sur une formule. Habituellement, lorsque nous parlons de rééchelonnement, c’est lorsqu’un ministère n’a pas dépensé l’argent, qu’il a présenté des arguments pour le dépenser dans un exercice ultérieur et qu’il a présenté une nouvelle demande à cet effet. Le ministère n’a donc pas dépensé ces fonds au cours de la première année, mais il doit les dépenser — il le fera — dans la deuxième année. C’est habituellement ce que nous appelons le rééchelonnement.

Je vais passer tout de suite à un de nos exemples. Vous vous rappelez peut-être qu’il y avait un montant prévu pour la Défense nationale concernant M. Manuge; c’était un règlement. Il semblait, d’après les renseignements dont nous disposions l’an dernier, que cet argent serait dépensé en grande partie l’an passé. En réalité, il ne l’a pas été. Il est de retour dans le Budget supplémentaire des dépenses parce que l’approbation du Parlement de dépenser cet argent a expiré avec la fin de l’exercice. Il faut tout de même que cet argent soit remis à Manuvie pour être distribué. Il est de retour dans le Budget supplémentaire des dépenses pour approbation parce que, comme je l’ai mentionné, l’approbation du Parlement vaut pour un exercice financier à la fois.

Lorsque nous parlons habituellement de rééchelonnement, nous parlons de ces montants plus importants.

Le président : En sus du 5 et du 20 p. 100.

M. Matthews : Exact. Vous remarquerez que nous avons un report du budget de fonctionnement et un report du budget des dépenses en capital. Nous n’avons rien pour les subventions et les contributions. Donc, chaque fois que vous voyez que des fonds affectés à des subventions et des contributions ne sont pas dépensés et qu’un ministère souhaite les dépenser au cours d’un exercice ultérieur, il n’existe pas de report de 5 ou de 20 p. 100 pour cela. Ils doivent faire l’objet d’une nouvelle demande pour être reportés.

Si vous pensez aux fonds périmés ou aux fonds non dépensés, ils ont souvent trait à des projets d’infrastructure pour lesquels nous négocions avec les provinces. Vous devez planifier pour atteindre le nombre maximal d’ententes et espérer pouvoir conclure ces ententes, mais si ce n’est pas le cas, l’argent fera souvent l’objet d’un rééchelonnement d’un exercice financier au

infrastructure is one of our areas where the greatest lapsing occurs because complicated negotiations have to occur before that money can flow.

Senator Gerstein: I would like to follow that up. If you take DND as distinct from infrastructure, when you reprofile for paying for the 10 tanks that didn't come in because you anticipate them in the next year, is it specifically allocated for the same purpose for which it was originally granted?

Mr. Matthews: When you're dealing with a reprofile, it is for the same purpose.

Senator Gerstein: For the same exact purpose.

Mr. Matthews: When you think about National Defence, it is a complicated organization.

Senator Gerstein: Yes, it is.

Mr. Matthews: If you are the Minister of Finance, and I'm putting myself in his shoes here, what they have set aside is an amount for capital acquisition for the Department of National Defence. What you know is that every year there is going to be a certain amount of capital acquisition activity. Whether it's tanks or helicopters or ships, there is an amount each year for capital. The fact is that National Defence procurement is complicated. They have to plan for the best-case scenario in terms of being able to procure.

In addition to infrastructure, National Defence is one of our more common lapsed. If the procurement doesn't occur on the ships or helicopters and there is a signal that it will happen in a future fiscal year, Finance puts aside an amount of money each fiscal year for capital improvement or capital acquisition. From a profile perspective, I'm not sure if they are too fussed about which year it happens in. This is the Finance perspective. National Defence is certainly very fussed, but what Finance knows is that they have put aside a rough amount each year for procurement. If it doesn't happen in year 1 and they slide it over to year 2, the bottom line effect at the end of 10 years is the same. They have set aside X dollars every year for capitalization of the military, and if it doesn't all happen in one year, it happens in another.

We've got a similar situation with how we deal with Indian and Northern Affairs in terms of their settlements. We have made assumptions that a certain amount of settlement work will occur each year. It's never exactly right. Some years are more than others, but over a period of time it kind of matches up.

suivant. Historiquement, les projets d'infrastructure sont là où les fonds périmés sont les plus importants en raison des négociations compliquées qu'il doit y avoir avant que l'argent puisse être dépensé.

Le sénateur Gerstein : J'aurais poursuivi là-dessus. Si vous dites que le MDN est distinct de l'infrastructure, lorsque vous faites un rééchelonnement pour payer les 10 chars d'assaut qui n'ont pas été achetés parce que vous prévoyez le faire dans le prochain exercice, la somme est-elle affectée précisément à la même fin pour laquelle elle avait été accordée à l'origine?

M. Matthews : Lorsque vous parlez de rééchelonnement, c'est pour la même fin.

Le sénateur Gerstein : Pour la même fin précise.

M. Matthews : Vous savez, la Défense nationale est une organisation compliquée.

Senator Gerstein : Oui, en effet.

M. Matthews : Si vous êtes le ministre des Finances, et je me mets à sa place, le montant mis de côté est destiné à l'acquisition d'immobilisations pour le ministère de la Défense nationale. Par contre, vous savez que chaque année il y aura une certaine activité au niveau de l'acquisition d'immobilisations. Qu'il s'agisse de chars d'assaut, d'hélicoptères ou de navires, il y a un montant chaque année pour les dépenses en capital. Le fait est que l'approvisionnement à la Défense nationale est compliqué. Le ministère doit planifier en fonction du meilleur des scénarios pour l'approvisionnement.

Outre l'infrastructure, la Défense nationale est l'un des organismes où il y a le plus souvent des fonds non utilisés. Si l'approvisionnement ne se fait pas à l'égard des navires ou des hélicoptères et s'il y a une indication que cela se produira au cours d'un exercice ultérieur, le ministère des Finances met de côté une somme à chaque exercice pour l'amélioration des immobilisations ou l'acquisition d'immobilisations. Sur le plan du rééchelonnement, je ne suis pas certain si le ministère est vraiment pointilleux quant à l'année au cours de laquelle la dépense a lieu. C'est le point de vue du ministère des Finances. La Défense nationale est certainement très pointilleuse, mais ce que le ministère des Finances sait, c'est qu'il a mis de côté un montant approximatif chaque année pour l'approvisionnement. S'il ne se produit pas au cours de la première année et qu'il est reporté à la deuxième, l'incidence sur le résultat final au bout de 10 ans est la même. Le ministère met de côté X \$ chaque année pour le capital investi des ministères, et si l'approvisionnement ne se fait pas au cours d'une année, il se fait au cours d'une autre.

Nous avons eu une situation semblable pour les règlements du ministère des Affaires indiennes et du Nord. Nous avons émis des hypothèses selon lesquelles un certain montant sera nécessaire chaque année pour les règlements. Ce n'est jamais tout à fait exact. Certaines années il y en a plus que d'autres, mais sur une certaine période, tout s'équilibre.

Senator Buth: What about the shift of funds within a year between operating and capital?

Mr. Matthews: Most departments are appropriated with three votes: capital, operating, grants and contributions, but they're large departments. If you are a smaller department, you might have all of those rolled into one thing called a program vote, but let's deal with the big departments.

Any vote transfer needs the approval of Parliament, whether it's a move from one department to another or a transfer within the same department, but you're moving it from a capital vote to an operating vote. That requires Parliament's approval because you are changing the vote amount, so that's a transfer.

A vote transfer is perfectly legitimate, but it has to be approved by Parliament. If you're looking for vote transfers, we do see them from time to time from capital to operating.

Senator Buth: We would see those in the estimates.

Mr. Matthews: You would see those in the estimates under "transfers."

The Chair: Mr. Matthews, back to you.

Mr. Matthews: With that, I will leave this rather complicated slide and move on to the supplementary estimates, but again, chair, please do stop me if there are questions as we go.

Slide 4 deals with the organization of the supplementary estimates themselves, the way the document is organized. There is an introduction that talks about structure, purpose and general information. Most important, it includes estimates to date.

This is Supplementary Estimates (B), so you would find the Main Estimates upfront in this document plus Supplementary Estimates (A) plus (B) to give you a sense of what the department has had to date. You would have a sense of the largest dollar items, and I will speak to the top 10 or so amounts in Supplementary Estimates (B). You will also see new votes and changes to vote wording. I would highlight for you today a couple of changes covered in this document.

There has been a transfer of responsibilities from the Canadian Food Inspection Agency over to Health Canada. You would see that reflected in this document.

Some of you may recall that CIDA was merged with DFAIT, and you would see that covered here as well.

La sénatrice Buth : Qu'en est-il du transfert de fonds au cours d'un exercice entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital?

M. Matthews : La plupart des ministères ont trois crédits : capital, fonctionnement, subventions et contributions, mais ce sont de gros ministères. Si vous êtes un ministère plus petit, il se pourrait que tous ces crédits soient réunis en un seul, que l'on appelle un crédit de programme, mais parlons des gros ministères.

Tout transfert de crédit doit être approuvé par le Parlement, qu'il s'agisse d'un transfert d'un ministère à un autre ou d'un transfert au sein d'un même ministère, mais vous faites passer l'argent d'un crédit de dépenses en capital à un crédit de dépenses de fonctionnement. Cela nécessite l'approbation du Parlement, car vous devez modifier le montant du crédit de sorte que c'est un transfert.

Un transfert de crédit est tout à fait légitime, mais le Parlement doit l'approuver. Si vous cherchez des transferts de crédits, nous en voyons de temps à autre des dépenses en capital aux dépenses de fonctionnement.

La sénatrice Buth : Nous pourrions les voir dans les budgets des dépenses.

M. Matthews : Vous les verriez dans les budgets des dépenses à la rubrique « transferts ».

Le président : Monsieur Matthews, vous avez la parole.

M. Matthews : Cela dit, je mettrais cette diapositive plutôt compliquée de côté et je passerais au Budget supplémentaire des dépenses, mais encore une fois, monsieur le président, n'hésitez pas à m'interrompre s'il y a des questions.

La diapositive 4 traite de l'organisation du Budget supplémentaire des dépenses, la façon dont le document est organisé. Il y a une introduction qui traite de la structure, l'objectif et des renseignements généraux. Le plus important, il s'agit de prévisions à jour.

Nous avons le Budget supplémentaire des dépenses (B); vous auriez donc le Budget principal des dépenses au début du document, plus le Budget supplémentaire des dépenses (A) plus le Budget supplémentaire des dépenses (B) pour vous donner une indication de ce que le ministère a eu jusqu'à maintenant. Vous auriez une idée des postes les plus dispendieux, et je vais parler des 10 montants les plus importants du Budget supplémentaire des dépenses (B). Vous verrez aussi de nouveaux crédits et des modifications au libellé des crédits. J'attirerai votre attention aujourd'hui sur quelques modifications apportées au présent document.

Il y a eu un transfert de responsabilité de l'Agence canadienne d'inspection des aliments à Santé Canada. Ce transfert se reflète dans le document.

Certains d'entre vous se rappellent peut-être que l'ACDI a été fusionnée au MAECI, et cela est également abordé ici.

Horizontal items are covered in the introduction section, and I will spend some time on horizontal items because they are important and are increasingly common.

The Chair: Can you refer us to a page?

Mr. Matthews: If I recall correctly, horizontal items would start on page 22 in the French version and on page 19 in the English version.

Horizontal items — and I will walk through some of these in detail in a few moments — are where multiple departments are cooperating together to achieve a common goal. You will see we have listed those here because to understand the whole picture you should see what each department is getting, but when Parliament votes money they vote it to each department.

First on this list of horizontal items is something for perimeter security and economic competitiveness, and you have CBSA, Citizenship and Immigration Canada, getting funds under this one for \$49 million, but we will go through some of those later on.

In addition to the introduction section, the biggest part of this document is the department-by-department breakdown of requests for spending. That would actually occur starting with section 2. It is presented in alphabetical order, so in the English version Agriculture and Agri-Food Canada is first and if you flip around to the French version, "Les affaires étrangères commencent le développement" is first.

I will use this opportunity to remind members that when it is time to ask questions, if you can give us the page number that will be useful because the page number is often different in English and French.

That's the largest section of this document, the actual details by organization.

In the annex you will find the proposed schedule to the appropriation bill, and that is what is actually approved by Parliament. That's actually the draft, what the appropriation act itself would look like when it comes time to approve that.

In addition to all of this, there is substantial information online. You will find online details on statutory forecasts, which I've spoken to before. There has been a lot of discussion at this committee, as well as the House of Commons Standing Committee on Government Operations and Estimates, on spending by strategic outcome and program, so there is information on each department spending by strategic outcome and program or estimated spending available online.

The reason I'm highlighting that for you is that there is an ongoing discussion with the Government Estimates and Operations Committee about whether the votes of money

Les postes horizontaux sont abordés dans l'introduction et j'y consacrerai un certain temps, car ils sont importants et de plus en plus courants.

Le président : Pouvez-vous nous indiquer une page?

M. Matthews : Si je me souviens bien, les postes horizontaux commencent à la page 22 de la version française et à la page 19 de la version anglaise.

Il y a des postes horizontaux — et je vais parler de quelques-uns en détail dans quelques instants — lorsque plusieurs ministères collaborent à l'atteinte d'un objectif commun. Vous verrez que nous en avons dressé la liste ici, car pour avoir toute la vue d'ensemble, vous devez voir ce que chaque ministère obtient, mais lorsque le Parlement vote des fonds, il le fait pour chaque ministère.

Le premier de cette liste de postes horizontaux a trait à la sécurité du périmètre et la compétitivité économique et vous avez l'ASFC, Citoyenneté et Immigration Canada qui obtiennent 49 millions de dollars dans le cadre de cette initiative, mais nous allons en examiner d'autres plus tard.

En plus de l'introduction, la partie la plus importante du document est la ventilation ministère par ministère des demandes de dépenses. C'est l'objet de la section 2. On procède en ordre alphabétique, de sorte que dans la version anglaise, vous avez « Agriculture and Agri-Food Canada » et si vous passez à la version française, vous avez « Affaires étrangères, Commerce et Développement » en premier.

Je saisis l'occasion pour rappeler aux membres que lorsque vient le temps de poser des questions, si vous pouviez nous indiquer la page, ce serait très utile, car la numérotation des pages est souvent différente en français et en anglais.

C'est la section la plus importante du document, tous les détails par organisation.

À l'annexe, vous aurez les annexes proposées au projet de loi de crédits, et c'est ce qui est en réalité approuvé par le Parlement. Il s'agit en fait de l'ébauche, de ce à quoi ressemblerait la loi de crédit lorsque viendra le temps d'approuver toutes ces dépenses.

Outre ce document, il y a beaucoup de renseignements en ligne. Vous trouverez en ligne des précisions sur les prévisions législatives, dont j'ai parlé plus tôt. Il y a eu beaucoup de discussions au sein de votre comité, ainsi qu'au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes, sur les dépenses en fonction des résultats stratégiques et des programmes, de sorte qu'il y a en ligne de l'information sur les dépenses de chaque ministère en fonction des résultats stratégiques et des programmes ou dépenses estimatives.

La raison pour laquelle j'attire votre attention sur tout cela est qu'il y a une discussion permanente avec le Comité des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires pour savoir si les

should be based on program or strategic outcome, or, as it is now, on capital operating and grants and contributions. That's an ongoing discussion we are having with both committees.

You will find information about transfers between organizations in more detail, allocations from Treasury Board central votes, which we've already spoken about, and, last, explanation of available authorities. I should spend 30 seconds on this one.

You will see that the department is asking for money for a new initiative, but it turns out they already have money that we know they won't spend, so what do we do with that? Parliament does not approve reductions in planned spending, so if we are aware that the department has money they cannot spend this fiscal year but are getting money for something else, we will net the two, and that's what we call explanation available authorities.

To give you a very simple explanation, after Main Estimates were prepared last year, Budget 2013 announced reductions in spending on travel that impacted most if not all departments. That money was already in the departments' votes. We now know they can't spend it because there was a reduction made as part of the budget. So if they come along looking for new money, we net off the money we know they can't spend; so travel is a very easy example. If they're looking for \$100 and we know we've cut them by \$10 for travel, we would give them \$90 because they already have \$10 in their Main Estimates that we know they can't spend.

The Chair: Even though that has not been approved by Parliament for some expenditure.

Mr. Matthews: Well, it would have been in Main Estimates initially because they were prepared before this travel cut. It would have been voted on by Parliament. The department would have the authority to spend it, but the second that we get wind of something like a budget reduction for travel, we instruct the departments that they cannot spend that money. We have an internal system to freeze the money. If they then come along and say, "We need money for a new initiative," we would net the two off.

When you hear they have available authorities, that's money we know they have in their authorities that they cannot spend.

The Chair: But not for this new initiative.

Mr. Matthews: Not for this new initiative.

The Chair: You see where I'm going.

crédits devraient se fonder sur les résultats stratégiques ou les programmes ou, comme actuellement, sur les dépenses en capital, les dépenses de fonctionnement et les subventions et contributions. C'est une discussion permanente que nous avons avec les deux comités.

Vous trouverez des renseignements plus détaillés sur les transferts entre organisations, les affectations provenant des crédits centraux du Conseil du Trésor et, finalement, une explication des autorisations disponibles. Je consacrerai 30 secondes à ce dernier point.

Vous verrez que le ministère demande des fonds pour une nouvelle initiative, mais il semble qu'il a déjà des fonds qu'il ne dépensera pas; que faisons-nous dans un tel cas? Le Parlement n'approuve pas de réductions dans les dépenses prévues. Donc, si nous savons que le ministère dispose de fonds qu'il ne peut pas dépenser au cours du présent exercice et demande des fonds pour autre chose, nous équilibrerons les deux et c'est ce que nous appelons les autorisations disponibles.

Je vais vous donner une explication très simple. L'an dernier, une fois le Budget supplémentaire des dépenses préparé, le budget de 2013 a annoncé des réductions dans les dépenses sur les voyages qui ont eu une incidence sur la plupart, voire la totalité des ministères. Cet argent se trouvait déjà dans les crédits des ministères. Nous savons maintenant qu'ils ne peuvent pas le dépenser puisqu'il y a eu une réduction suite à la présentation du budget. Donc, s'ils présentent une demande de nouveaux fonds, nous équilibrons les fonds que nous savons qu'ils ne peuvent pas dépenser; les voyages sont donc un exemple très facile. S'ils veulent 100 \$ et que nous savons que nous avons réduit les dépenses de voyage de 10 \$, nous leur donnerons 90 \$ puisqu'ils ont déjà 10 \$ dans le Budget principal des dépenses que nous savons qu'ils ne peuvent pas dépenser.

Le président : Même si cette somme n'a pas été approuvée par le Parlement pour une dépense quelconque.

M. Matthews : Eh bien, cette somme se serait retrouvée au départ dans le Budget principal des dépenses qui avait été préparé avant la réduction dans les dépenses de voyage. Les fonds auraient déjà été votés par le Parlement. Le ministère aurait l'autorisation de les dépenser, mais dès que l'on nous informe d'une réduction budgétaire au niveau des voyages, nous donnons aux ministères la consigne qu'ils ne peuvent pas dépenser cet argent. Nous disposons d'un système interne pour geler les fonds. Par contre, s'ils viennent nous voir et disent : « Nous avons besoin d'argent pour une nouvelle initiative », nous équilibrerons alors les deux.

Lorsque l'on dit qu'ils ont des autorisations disponibles, il s'agit de l'argent que nous savons qu'ils ont dans leurs autorisations et qu'ils ne peuvent pas dépenser.

Le président : Mais pas pour cette initiative.

M. Matthews : Pas pour cette nouvelle initiative.

Le président : Vous voyez où je veux en venir.

Mr. Matthews: What's a good example? There's money in here for perimeter security, but if we know that there's money the department already has that they can't spend, we would only give them the net requirement; we would net the two.

The Chair: The transportation, the \$10, how do they get authority to spend that on something else, not transportation, but perimeter security?

Mr. Matthews: Because it's the vote level that Parliament controls. So as long as it's under the vote of operating, or whatever we're dealing with — in this case, travel would be part of operating — they don't need the authority from Parliament to do that because it's at the vote level.

Senator Buth: My brain might have just lapsed in the middle of that. You do require approval for the new initiative.

Mr. Matthews: You do require approval to increase their operating vote, and we explained to parliamentarians why we are asking for an increase in their operating vote, and that would go into the reference levels.

But from a parliamentary control perspective, what you are controlling in this case is the total operating dollars that the department spends. We've given you a breakdown of the intent, but to move money, if I can use this, underneath the vote doesn't require the approval of Parliament.

Senator Buth: Were you going to show us any examples of that?

Mr. Matthews: I think we will, yes. If I forget, I'm sure my colleagues will remind me.

Slide 5 deals with supplementary estimates totals, just to give you a sense of where we are in Supplementary Estimates (B).

[*Translation*]

These supplementary estimates provide information on \$5.4 billion in the budget's voted appropriations for 62 organizations. These appropriations will be approved by Parliament through the supply bill you will see in December.

[*English*]

Sixty-two organizations are requesting money in the supplementary estimates, a total of \$5.4 billion. You'll notice the vast majority here is voted; \$5.4 billion voted; statutory is very

M. Matthews : Qu'est-ce qui serait un bon exemple? Il y a de l'argent ici pour la sécurité du périmètre, mais si nous savons que le ministère a déjà des fonds qu'il ne peut pas dépenser, nous lui donnerions uniquement le montant net dont il a besoin; nous équilibrerions les deux.

Le président : Le transport, le 10 \$, comment le ministère obtient-il l'autorisation de dépenser cette somme sur autre chose, pas le transport, mais la sécurité du périmètre?

M. Matthews : Parce que c'est le niveau des crédits que le Parlement contrôle. Du moment que cela relève du crédit de fonctionnement ou peu importe ce dont il s'agit — en l'occurrence, les voyages feraient partie des dépenses de fonctionnement —, le ministère n'a pas besoin de l'autorisation du Parlement pour le faire parce que c'est au niveau du crédit.

La sénatrice Buth : Je pense qu'il y a quelque chose que je ne comprends pas. Vous avez besoin d'une autorisation pour la nouvelle initiative.

M. Matthews : Vous avez besoin d'une autorisation pour accroître le crédit de fonctionnement, et nous avons expliqué aux parlementaires pourquoi nous demandons une augmentation du crédit de fonctionnement, et cela se retrouverait dans les niveaux de référence.

Par contre, du point de vue du contrôle des parlementaires, ce que vous contrôlez dans ce cas-ci est la totalité des fonds de fonctionnement que le ministère dépense. Nous vous avons donné une ventilation de ce que les ministères comptent dépenser, mais pour déplacer l'argent, si je peux me permettre cette expression, à l'intérieur du crédit, il n'est pas nécessaire d'obtenir l'autorisation du Parlement.

La sénatrice Buth : Allez-vous nous donner des exemples?

M. Matthews : Oui, je pense que nous le ferons. Si je l'oublie, je suis certain que mes collègues me le rappelleront.

La diapositive 5 traite du montant total du Budget supplémentaire des dépenses, tout simplement pour vous donner une idée de la situation dans le Budget supplémentaire des dépenses (B).

[*Français*]

Ce Budget supplémentaire des dépenses fournit des renseignements sur 5,4 milliards de dollars en crédits budgétaires votés pour 62 organisations. L'approbation de ces crédits par le Parlement se fera au moyen du projet de loi de crédits que vous verrez en décembre.

[*Traduction*]

Soixante-deux organisations demandent des fonds dans le Budget supplémentaire des dépenses, pour un total de 5,4 milliards de dollars. Vous remarquerez que la grande

small at 5.5. That statutory amount is a netting of a whole bunch of other smaller items, and I will spend a few moments to break out that number for you.

Just a reminder that overall in terms of government spending, two thirds is typically statutory, one third typically voted, but that's what we're dealing with here.

A big part of understanding estimates is terminology. So we have bumped into the terms "budgetary" and "non-budgetary" here. All of the spending in Supplementary Estimates (B) is budgetary. What that means is there is an impact on the government's bottom line. That is the best way to explain budgetary.

Non-budgetary, even though there are none today, if you had a non-budgetary expenditure, it would be something that if everything went as planned would have no impact on the government's bottom line, such as a loan to another country. If they pay us back, there's no impact on the government's bottom line. The second we get a sense that they can't repay us or will not repay us, it becomes budgetary because there is an impact on the government's bottom line.

So everything here today in Supplementary Estimates (B) is budgetary.

On the next slide is a quick comparison of estimates to date, so the current year versus previous years. Supplementary Estimates (B) is typically our largest supplementary estimates of the year. The one we had in the spring was Supplementary Estimates (A). If a department is looking for money in the spring, supplementary estimates, they have to convince us that they can't wait until the fall; so it's typically very small.

By the time you hit Supplementary Estimates (C), or the winter sups, you are pretty close to the end of the fiscal year so there has to be a really good case for needing to spend it or proving you can spend it before the year is up. So Supplementary Estimates (B) is typically our largest: 5.4 this year.

If you look at where we are this year to date versus last year, you'll notice that to date, including the supplementary estimates, we would be at \$259 billion in spending. Last year, the total for the whole year was \$259 billion in terms of authorities.

If you're wondering why it's larger this year, you should look at the split between voted and statutory. Voted spending is actually down 93.6 at this stage and statutory is up. If you're

majorité de ces fonds sont votés; 5,4 milliards de dollars votés; les dépenses législatives sont très faibles à 5,5. Ce montant pour les dépenses législatives est une compensation d'un ensemble d'autres postes plus petits, et je passerai quelques instants à vous expliquer ce nombre.

Je vous rappelle que globalement, en ce qui concerne les dépenses du gouvernement, les dépenses législatives correspondent habituellement aux deux tiers et les dépenses votées correspondent au tiers, mais c'est ce dont il est question ici.

Pour bien comprendre le budget des dépenses, il faut connaître la terminologie. Nous avons déjà rencontré les termes « budgétaire » et « non budgétaire ». Toutes les dépenses inscrites dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) sont budgétaires. Cela signifie qu'il y a une incidence sur les résultats financiers du gouvernement. C'est la meilleure façon d'expliquer le terme « budgétaire ».

Pour ce qui est du terme « non budgétaire », même s'il n'en est pas question aujourd'hui, si vous aviez une dépense non budgétaire, ce serait quelque chose qui, si tout se passait comme prévu, n'aurait aucune incidence sur les résultats financiers du gouvernement, par exemple un prêt à un autre pays. S'il nous rembourse, il n'y a aucune incidence sur le résultat net du gouvernement. Dès que nous avons une idée que ce pays ne peut pas rembourser ou ne le fera pas, la somme devient budgétaire parce qu'il y a une incidence sur le résultat net du gouvernement.

Donc, tout ce que nous voyons aujourd'hui dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) est budgétaire.

La diapositive suivante est une comparaison rapide des budgets des dépenses à ce jour, donc l'exercice actuel par rapport aux exercices précédents. Le Budget supplémentaire des dépenses (B) est habituellement notre plus important budget supplémentaire des dépenses de l'année. Au printemps, nous avons eu le Budget supplémentaire des dépenses (A). Si un ministère a besoin d'argent au printemps, un budget supplémentaire des dépenses, il doit nous convaincre qu'il ne peut pas attendre à l'automne; habituellement, la somme est très petite.

Lorsque vous arrivez au Budget supplémentaire des dépenses (C), ou le Budget supplémentaire des dépenses de l'hiver, vous êtes passablement près de la fin de l'exercice et vous devez avoir de très bons arguments pour devoir dépenser cet argent ou pour démontrer que vous pouvez le dépenser avant la fin de l'exercice. Par conséquent, le Budget supplémentaire des dépenses (B) est habituellement notre plus important : 5,4 cette année.

Si vous comparez le cumulatif cette année à celui de l'an dernier, vous remarquerez que jusqu'à maintenant, y compris les budgets supplémentaires des dépenses, les dépenses atteindraient 259 milliards de dollars. L'an dernier, pour tout l'exercice, le total des autorisations s'est élevé à 259 milliards de dollars.

Si vous vous demandez pourquoi il est plus important cette année, vous devriez examiner la proportion des dépenses législatives et des dépenses votées. À ce moment-ci, les dépenses

wondering why statutory is up, I can give you three reasons: Old Age Security and the Guaranteed Income Supplement have both increased over the last year because of our aging population, roughly about \$1.8 billion there. The Canada Health Transfer, as senators would be aware, went up by 6 per cent, so the increase there is another \$1.7 billion. Those two things together would cause our statutory estimate to go up by \$3.5 billion. That's where the big chunks are there.

Next is slide 7. I will spend a couple of moments on the major items in these Supplementary Estimates (B), and I hope it will allow members to focus their attention on the bigger items.

First up is Treasury Board Secretariat and payment of accumulated severance benefits at \$955 million. Members who have been at this committee in the past will remember this item. This is the notion that as collective agreements have been negotiated and the accumulation of severance benefits has ceased for voluntary departure, employees now have the option of cashing out the severance they've earned to date. You will have seen this in the last few supplementary estimates; so we've got it again for a few more agreements. Largely, the amounts here are for national defence, our computer services group, audit and commerce, our economists and our finance folks, so that's where that comes from.

The second item on this is Public Safety, Disaster Financial Assistance Arrangements. This program is cost-shared with the provinces based on natural disasters. The amount the federal government spends has to do with the per capita cost of clean-up. The bulk of this amount is related to the relief being provided to the Province of Alberta for the flooding in southern Alberta. There's a total that the government has estimated they will spend of just under \$3 billion, I believe 2.8. This amount is to top up what's in the reference levels for the department to allow them to cover that off.

I will say on the Disaster Financial Assistance Arrangements that it often takes years before there's a final accounting of the actual spending. So this year there is also money flowing from Public Safety under this program for flooding in Manitoba and storm and flooding damage on the East Coast. I think that was as far back as 2010 to 2012. There is an accumulation of things in there.

The Chair: Is that an account that's kept in Foreign Affairs?

Mr. Matthews: It is kept in Public Safety; they are the keepers of that. Normally for a province to be repaid by the federal government, it's a matter of revalidating their expenses. There's quite a time lag between the disaster itself and when the federal government's final cheque comes.

votées sont en baisse de 93,6 tandis que les dépenses législatives sont en hausse. La Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti ont tous les deux augmenté par rapport à l'an dernier en raison du vieillissement de notre population, environ 1,8 milliard de dollars. Le Transfert canadien en matière de santé, comme le savent les sénateurs, a augmenté de 6 p. 100; l'augmentation dans ce cas-ci est de 1,7 milliard de dollars. Si vous combinez ces deux augmentations, les prévisions des dépenses législatives augmenteraient de 3,5 milliards de dollars. C'est là que se retrouvent les grosses sommes.

Nous passons à la diapositive 7. Je passerai quelques instants sur les principaux postes du Budget supplémentaire des dépenses (B), et j'espère que cela permettra aux membres de concentrer leur attention sur les postes plus importants.

En premier lieu, il y a le Secrétariat du Conseil du Trésor et le versement des indemnités de départ accumulées de 955 millions de dollars. Les membres qui font partie du comité depuis quelque temps se rappelleront de ce poste. Au fur et à mesure que les conventions collectives sont signées, l'accumulation des indemnités de départ cesse dans le cas des départs volontaires et les fonctionnaires ont maintenant l'option d'encaisser l'indemnité de départ gagnée jusqu'à maintenant. Vous avez vu ce poste dans les derniers budgets supplémentaires; il revient donc pour quelques autres conventions collectives. En grande partie, les montants ici sont pour la défense nationale, notre groupe des services informatiques, la vérification et le commerce, nos économistes et nos gens des finances; cet argent est pour eux.

Le deuxième poste est celui de la Sécurité publique, les Accords d'aide financière en cas de catastrophe. Ce programme à frais partagés avec les provinces est fonction des catastrophes naturelles. Le montant que le gouvernement fédéral verse est lié au coût du nettoyage par habitant. L'essentiel de cette somme a trait à l'aide apportée à la province de l'Alberta pour les inondations survenues dans le sud de la province. Le gouvernement a estimé qu'il dépensera en tout près de 3 milliards de dollars, 2,8 sauf erreur. Ce montant s'ajoute aux niveaux de référence du ministère afin de lui permettre de couvrir ces dépenses.

Au sujet des Accords d'aide financière en cas de catastrophe, j'ajouterai qu'il faut souvent des années avant de comptabiliser les dépenses réelles. Cette année, Sécurité publique verse aussi en vertu de ce programme des sommes pour les inondations au Manitoba ainsi que pour les dommages causés par les tempêtes et les inondations sur la côte Est. Je pense que cela couvre la période de 2010 à 2012. Il y a donc accumulation dans ce cas-là.

Le président : S'agit-il d'un compte qui relève des Affaires étrangères?

M. Matthews : Il relève de Sécurité publique; c'est ce ministère qui en est le titulaire. Habituellement, pour que le gouvernement fédéral rembourse une province, il suffit de revalider les dépenses de la province. Il s'écoule passablement de temps entre la catastrophe comme telle et le dernier chèque du gouvernement fédéral.

The Chair: How is that accounted for? There's a pot of money the government needs to be able to dip into fairly quickly to help out, and then that's topped up whenever a sup comes around?

Mr. Matthews: It's topped up as needed. In the normal case, the province submits their expenditures for reimbursement to the federal government at a cost-sharing ratio. It's typically not something where there is an urgent response or an urgent flow of money required. The province typically spends the money and then informs the federal government in terms of what they've spent: "Here are the invoices, please reimburse us."

I think the program you may be thinking of is a crisis pool fund managed by Foreign Affairs.

The Chair: That's the one I was thinking of.

Mr. Matthews: We'll speak about that one at the bottom of this page, actually.

The Chair: But is this accounted for in the same manner?

Mr. Matthews: Its spending is tracked in terms of the program. It's a little more formalized in that the federal government's share on this one is formula-based in terms of per capita spending. The Foreign Affairs one you are thinking of is a little more flexible.

[Translation]

Senator Bellemare: If I understand correctly, the government portion for the Lac Mégantic events is not included in that \$689 million total.

[English]

Mr. Matthews: With regard to the spending in Lac-Mégantic, two amounts have been spoken about: \$60 million that the federal government matched with the Province in Quebec back in July; and recently an announcement of around \$90 million for environmental clean-up. That money is not included in here as it's a clean-up fund. It was announced too late to be included in the Supplementary Estimates (B). I think the events that are funded from this program are natural disasters. Lac-Mégantic is a bit different in that it's not a natural disaster.

Senator Callbeck: I have a question on the Canada First Defence Strategy. Part of that, I assume, is going to armored patrol vehicles. I know there have been some articles in the press about some of these contracts being behind schedule and over the price. I'm wondering how many contracts we have. I know there're contracts to upgrade the existing vehicles and contracts to get new vehicles. How many do we have? What is that \$400 million going toward, what specific contracts?

Le président : Comment est-ce comptabilisé? Le gouvernement a besoin d'une réserve d'argent dans laquelle il peut puiser assez rapidement pour accorder son aide et cette réserve est renflouée chaque fois qu'un budget supplémentaire est présenté?

M. Matthews : Elle est renflouée au besoin. Dans une situation normale, la province présente une demande de remboursement de ses dépenses au gouvernement fédéral selon un ratio de partage des coûts. Ce n'est habituellement pas une situation pour laquelle il y a une intervention d'urgence ou un débours urgent de fonds. Habituellement, la province dépense l'argent et informe le gouvernement fédéral de ce qu'elle a dépensé : « Voici la facture, veuillez nous rembourser. »

Je pense que le programme auquel vous pensez est un fonds en cas de crise géré par le ministère des Affaires étrangères.

Le président : C'est à ce fonds que je pensais.

M. Matthews : En réalité, nous allons en parler quand nous arriverons au bas de la page, à l'avant-dernier point.

Le président : Est-ce que la comptabilisation se fait de la même façon?

M. Matthews : Les dépenses font l'objet d'un suivi pour ce qui est du programme. C'est un peu plus officiel en ce sens que la part du gouvernement fédéral à cet égard se fonde sur une formule liée aux dépenses par habitant. Le programme des Affaires étrangères auquel vous pensez est un peu plus souple.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Si je comprends bien, le montant versé par le gouvernement lié aux événements de Lac-Mégantic, n'est pas inclus dans ce total de 689 millions de dollars?

[Traduction]

M. Matthews : Pour ce qui est des dépenses liées à Lac-Mégantic, il a été question de deux montants : 60 millions de dollars du gouvernement fédéral, ce qui correspond à la somme versée par la province de Québec en juillet, et récemment, une annonce d'environ 90 millions de dollars pour la dépollution environnementale. Cette somme ne figure pas ici étant donné qu'il s'agit d'un fonds d'assainissement. L'annonce a été faite trop tard pour figurer dans le Budget supplémentaire des dépenses (B). Je pense que les fonds de ce programme sont destinés aux catastrophes naturelles. Le cas de Lac-Mégantic est un peu différent étant donné qu'il ne s'agit pas d'une catastrophe naturelle.

La sénatrice Callbeck : J'ai une question au sujet de la Stratégie de défense Le Canada d'abord. Je suppose qu'une partie est destinée aux véhicules blindés de patrouille. Je sais qu'il y a eu des articles dans les journaux au sujet de certains de ces contrats qui accusaient un retard et dont le prix est plus élevé que prévu. Je me demande combien de contrats nous avons. Je sais qu'il y a des contrats pour la mise à niveau des véhicules actuels et des contrats pour en acquérir de nouveaux. Combien en avons-nous? À quoi sert la somme de 400 millions de dollars, à quels contrats précis?

Mr. Matthews: This \$400 million is going to a couple of places, such as ongoing training. This amount is all about being for the armed forces to improve their readiness. That would include training as well as some of their capabilities in terms of equipment.

The intent for the money here in terms of \$400 million is the armored patrol vehicles, which you've mentioned, and Chinook helicopters. Those are the two that pop to mind, in addition to training. That's kind of what the \$400 million is for.

In terms of how many contracts the department has for the armored patrol vehicles, I regret that I cannot answer that question. I would assume that it's on the department's website under Proactive Disclosure of Contracts. If need be, we can follow up with the department to get an answer.

Senator Callbeck: Yes. I would like to have an answer. On that question of \$400 million, I would like to know how much is going towards these vehicles and which contracts.

Mr. Matthews: If the chair is agreeable, we can have a follow-up on that.

The Chair: You can submit it to the clerk and it will be circulated to everyone.

Senator McIntyre: I'm looking at page 107 of the supplementary estimates dealing with VIA Rail Canada Inc. I note that VIA Rail is requesting \$97.9 million to address the corporation's requirements. In addition, the corporation is requesting \$54.7 million to address operating requirements. Of the amounts being requested, what amount of funding will be allocated to remote communities? Will the funding announced in the budget to maintain passenger rail services for remote communities be sufficient to ensure that no roads will be eliminated over the next five years? I have northern New Brunswick and the Gaspé coast in mind when I ask because our passenger rail service was reduced from six days to three days and it really affected our community.

Mr. Matthews: I can take a shot at the first part of the question, but I'm not sure I can answer the second part. It might be better to task the responsible department.

If I recall correctly, and I will allow my colleagues to supplement my answer, the funding in budget 2013 in here is twofold.

Senator McIntyre: You're talking about the \$97.9 million for the corporation as requirements.

M. Matthews : Cette somme de 400 millions est destinée à deux usages, notamment la formation continue. Ce montant sert uniquement à permettra aux forces armées d'améliorer leur état de préparation. Cela comprendrait la formation ainsi qu'une partie de leurs capacités au niveau de l'équipement.

La somme de 400 millions dont il est question ici est destinée aux véhicules blindés de patrouille, que vous avez mentionnés, et aux hélicoptères Chinook. Ce sont les deux autres utilisations qui me viennent à l'esprit, en plus de la formation. C'est ce à quoi sert cette somme de 400 millions de dollars.

Pour ce qui est du nombre de contrats que le ministère a pour les véhicules blindés de patrouille, je suis désolé, mais je ne peux pas répondre à cette question. Je suppose que c'est une information qui se trouve sur le site web du ministère, à la rubrique Divulcation proactive des marchés. Au besoin, nous pouvons faire un suivi auprès du ministère pour obtenir la réponse.

La sénatrice Callbeck : Oui. J'aimerais connaître la réponse. Toujours au sujet de la somme de 400 millions de dollars, j'aimerais savoir quelle partie est affectée à ces véhicules et à quels contrats.

M. Matthews : Si le président est d'accord, nous pouvons faire un suivi de cette question.

Le président : Vous pouvez faire parvenir la réponse à la greffière, qui la remettra à tout le monde.

Le sénateur McIntyre : À la page 111 du Budget supplémentaire des dépenses, au sujet de VIA Rail Canada Inc. Je vois que VIA Rail demande 97,9 millions de dollars pour financer les besoins de la société. De plus, elle demande 54,7 millions pour financer les besoins de fonctionnement. De ces montants demandés, quelle partie sera affectée aux collectivités éloignées? Est-ce que le financement annoncé dans le budget pour le maintien des services ferroviaires voyageurs pour les collectivités éloignées sera suffisant pour garantir qu'aucune route ne sera éliminée au cours des cinq prochaines années? Je pense au nord du Nouveau-Brunswick et à la côte de Gaspé en posant cette question, car notre service ferroviaire voyageur a été réduit; il est passé de six à trois jours et il a vraiment eu une incidence sur notre collectivité.

M. Matthews : Je peux répondre à la première partie de la question, mais je ne suis pas certain de pouvoir le faire pour la deuxième. Il vaudrait peut-être mieux poser la question au ministère responsable.

Si mes souvenirs sont exacts, et mes collègues pourraient compléter, le financement dans le budget de 2013 est à deux volets.

Le sénateur McIntyre : Vous parlez des 97,9 millions pour les besoins de la société.

Mr. Matthews: The \$97.9 million is around capital; so that's specific for replacement of existing infrastructure, as I understand it — existing cars, tracks, et cetera.

Senator McIntyre: Bridge rehabilitation.

Mr. Matthews: I'm not sure about bridges. Yes? Okay thank you.

The operating requirement, if I recall — the \$54.7 million, may have been specific to their pension plan requirements, but I'll allow my colleagues to supplement my answer if they can.

Ms. Santiago: The pension requirements were done in Supplementary Estimates (A).

To add to the information on capital requirements, our notes say that the work is related to bridge rehabilitation, signalling systems, equipment contracts, track improvements, station repairs and information technology. But I'm afraid it's not specific about the split between remote and more urban areas, so we'll have to get that from the department for you.

Senator McIntyre: Okay. Can I get an answer on that? The question I'm asking is related specifically to operating requirements. Thank you.

Mr. Matthews: There are other things I should mention on this in terms of highlights. We've already spoken about the Manuge class action lawsuit, which the committee has seen in previous supplementary estimates. The item for Indian Affairs Specific Claims Action Plan relates to Budget 2013.

I'm on slide 7 and running through the top list.

On national defence, there's already been a question on the Canada First Defence Strategy. Health Canada has money in here for First Nations and Inuit health, which is a Budget 2013 item. The three-year program was brought forward to improve supplementary health benefits and primary health care. It also includes e-health and funding for addiction services. Treasury Board Secretariat Operating Budget Carry Forward is the amount we've already discussed. That's the way we flow funds out to departments for their operating budget carry forward.

We have funds here for the National Defence Arctic/Offshore Patrol Ships, which relates to the plan, design and build of between six and eight ships. This money is for their definition phase, which includes two pieces: definition of the actual ship's requirements and a second piece that's around infrastructure, implementation and improving an existing jetty in Halifax, Nova

M. Matthews : Cette somme de 97,9 millions est destinée aux besoins en capital; il s'agit donc du remplacement de l'infrastructure actuelle, d'après ce que je comprends — wagons actuels, voies ferrées, et cetera.

Le sénateur McIntyre : Réfection des ponts.

M. Matthews : Je ne suis pas certain quant aux ponts. Oui? D'accord, merci.

Les besoins de fonctionnement, si je me rappelle bien — la somme de 54,7 millions de dollars —, peuvent être reliés aux besoins en matière de régimes de pension, mais je laisserai mes collègues compléter ma réponse s'ils le peuvent.

Mme Santiago : Les besoins en matière de pension ont été réglés dans le Budget supplémentaire des dépenses (A).

Pour ajouter à l'information sur les besoins en capital, nos notes indiquent que les travaux sont reliés à la réfection de ponts, aux systèmes de signalisation, à des contrats de matériel, à l'amélioration des rails, à la réparation de gares et à des projets de technologie de l'information. Mais je crains que ce ne soit pas relié au partage entre les régions éloignées et plus urbaines; nous devons donc obtenir l'information du ministère pour vous.

Le sénateur McIntyre : Très bien. Puis-je obtenir une réponse à ce sujet? La question que je pose est reliée précisément aux besoins de fonctionnement. Merci.

M. Matthews : Il y a d'autres points saillants que je devrais mentionner. Nous avons déjà parlé du recours collectif Manuge, que le comité a vu dans les crédits supplémentaires précédents. Le Plan d'action relatif aux revendications particulières des Affaires indiennes a trait au budget de 2013.

Nous sommes à la diapositive 7 et je suis la liste des principaux postes.

Au sujet de la Défense nationale, il a déjà été question de la Stratégie de défense Le Canada d'abord. Santé Canada dispose de fonds pour la santé des Premières Nations et des Inuits, qui est un poste du budget de 2013. Le programme de trois ans a été mis de l'avant afin d'améliorer les prestations supplémentaires pour soins de santé et les soins de santé primaires. Cela comprend également la cybersanté et le financement des services liés au traitement des toxicomanies. Nous avons déjà parlé du montant pour le report du budget de fonctionnement du Secrétariat du Conseil du Trésor. C'est ainsi que nous affectons les fonds aux ministères pour leurs reports du budget de fonctionnement.

Nous avons ensuite des fonds pour le projet des navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique de la Défense nationale, qui sont destinés à la planification, la conception et la construction de six à huit navires. Cet argent est destiné à la phase de définition, qui regroupe deux éléments : la définition des besoins réels en matière de navires, puis le volet qui touche à

Scotia, and a jetty in Esquimalt, British Columbia. There's a third piece about an Arctic berthing port in Nanisivik, Northwest Territories, being approved as well.

The Chair: This is just some money toward each of those projects and does not cover any one of those projects in totality.

Mr. Matthews: No, this is just money for the infrastructure and design phase and has nothing to do with actual ship construction beyond the design.

The Infrastructure Canada Gas Tax Fund is another example of reprofiles of unspent money from previous fiscal years. This is specific to two provinces and one territory — Nova Scotia, New Brunswick, and Yukon — that had delays in their reporting, so there's been a request to have money again this fiscal year.

Lastly, Mr. Chair, is the item you are familiar with: funding to allow Foreign Affairs to respond to major international crises. This \$120 million is not earmarked for anything specific. This is just money we want in the department's reference levels in case there is an international disaster that the government wants to move quickly on in terms of funding and there's not enough time to wait for a supplementary estimates appropriation bill — all those things. Money is often put in this pool that is never used. It's there for emergency purposes.

Senator Buth: On the Foreign Affairs piece, this is where the funds for the Philippines would come from with respect to that typhoon.

Mr. Matthews: Yes, for that type of event.

Senator Buth: Could you go back and explain "Manuge?"

Mr. Matthews: That related to a settlement of an action. There was a clawback of benefits for certain veterans if they were in receipt of a certain type of pension. It was agreed that that was not a fair practice, so they were to be reimbursed. Manulife Insurance is responsible for flowing the money out to recipients, so the government's money will flow to Manulife who will then reimburse the veterans.

The Chair: What does the \$120 million to Foreign Affairs for major international crises top up? Is there already money in there and this increases it because after the Philippines they're forecasting a need for more?

l'infrastructure, la mise en œuvre et l'amélioration d'une jetée actuelle, à Halifax, en Nouvelle-Écosse, et d'une jetée à Esquimalt, en Colombie-Britannique. Il y a aussi un troisième élément qui porte sur l'établissement d'installations de mouillage dans l'Arctique, à Nanisivik, dans les Territoires du Nord-Ouest, qui est approuvé.

Le président : Il s'agit seulement d'une partie des fonds consacrés à chacun de ces projets. Ils ne couvrent pas la totalité d'un seul de ces projets.

M. Matthews : Non, c'est seulement l'argent pour l'étape de l'infrastructure et de la conception et cela n'a rien à voir avec la construction des navires au-delà de la conception.

Le Fonds sur la taxe de l'essence d'Infrastructure Canada est un autre exemple de rééchelonnement des fonds inutilisés dans des exercices antérieurs. Ce fonds est propre à deux provinces et un territoire — Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Yukon — qui ont connu des retards dans l'établissement de leurs rapports; une demande a donc été présentée pour que ces fonds soient disponibles de nouveau au cours du présent exercice.

Enfin, monsieur le président, le poste que vous connaissez : le fonds permettant de réagir rapidement en cas de crises sur la scène internationale. Cette somme de 120 millions de dollars n'est pas réservée à quoi que ce soit de précis. Il s'agit tout simplement de fonds que nous voulons dans les niveaux de référence du ministère au cas où il y aurait une catastrophe internationale à laquelle le gouvernement veut réagir rapidement au plan du financement et pour laquelle on ne dispose pas du temps nécessaire pour présenter un projet de loi de crédit relié à un budget supplémentaire des dépenses — toutes ces choses. Des fonds sont souvent versés dans cette réserve et ne sont jamais utilisés. Ils sont là en cas d'urgence.

La sénatrice Buth : En ce qui concerne les Affaires étrangères, c'est ici qu'on retrouverait les fonds pour les Philippines, suite au typhon.

M. Matthews : Oui, pour ce genre d'événements.

La sénatrice Buth : Pourriez-vous revenir en arrière et expliquer le cas « Manuge »?

M. Matthews : Il s'agit du règlement d'une poursuite. Une retenue était appliquée aux prestations de certains anciens combattants s'ils recevaient déjà une forme de pension. Il a été entendu que cette pratique n'était pas juste de sorte que ces anciens combattants ont été remboursés. Assurance Manuvie est chargée d'acheminer l'argent aux bénéficiaires de sorte que le gouvernement remettra l'argent à Manuvie qui remboursera à son tour les anciens combattants.

Le président : Qu'est-ce que les 120 millions de dollars destinés aux Affaires étrangères pour les crises majeures sur la scène internationale viennent combler? Y a-t-il déjà de l'argent dans ce fonds et cette somme s'y rajoute parce qu'après ce qui est survenu aux Philippines on prévoit qu'on en aura besoin de plus?

Mr. Matthews: If I recall correctly, this money would have been in the hopper before the Philippines event occurred, so it's not likely specific to the Philippines. I believe they would normally have something in their Main Estimates for such a case, but I will allow my colleagues to correct me. No?

I'm not certain what they have in their base funding.

The Chair: There's an amount at the beginning of the year that they have, and then they dip into that to look after matters. Then they top that up to try to bring it back to its reference level. What is the reference level, and does this 120 cover some activity that we're trying to top the pool up to?

Mr. Matthews: We'll have to confirm whether there was something in their investment level. The reason I'm not certain whether there's anything in their base funding is that it's possible the program had expired and needed renewal, and sometimes that doesn't happen in time for Main Estimates. So it's possible that \$120 million is actually the normal amount in the fund.

The Chair: Could you check into that for us?

Mr. Matthews: Sure.

The Chair: I remember talking about it before, but I couldn't remember what the reference level was. If this 120 is different from what it was previously, then it must be based on some prediction that this is what they're going to need during the year.

Mr. Matthews: I'm speculating, Mr. Chair, but my assumption is that there was nothing in Main Estimates and this is actually establishing this at its previous level. We will confirm.

The Chair: We'll wait to hear from you. Thank you.

Mr. Matthews: I will not spend much time on slide 8, but I did mention that there's a series of adjustments to statutory forecasts for information purposes, which all net out to a very small dollar amount, but there are some larger amounts in here. The one I will highlight is employer contributions made under the Public Service Superannuation Act, for \$443 million. This is actually the first time we've included this information in the estimates, even though it's a regular payment of the Government of Canada. We've got this in for the first time.

I will highlight the decrease for you. Finance is forecasting a decrease in interest payments on unmatured debt. This is to line up documents with the most recent financial forecasts from Finance.

M. Matthews : Si je me rappelle bien, cet argent était déjà envisagé avant que ne survienne la situation aux Philippines. Il est donc peu probable qu'il soit destiné précisément aux Philippines. Je pense que le ministère aurait normalement des fonds prévus dans son Budget principal des dépenses pour une telle situation, mais je vais laisser mes collègues me corriger. Non?

Je ne suis pas certain de ce qu'ils ont au juste dans leur financement de base.

Le président : Le ministère dispose d'un montant d'argent au début de l'exercice, puis il puise dans ce fonds pour s'occuper de divers dossiers. Il rajoute ensuite de l'argent pour essayer de le ramener à son niveau de référence. Quel est le niveau de référence, et est-ce que la somme de 120 millions de dollars couvre des activités pour lesquelles on essaie de remplir la réserve?

M. Matthews : Nous allons devoir confirmer s'il y avait quoi que ce soit dans le niveau d'investissement du ministère. La raison pour laquelle je ne sais pas s'il y a quoi que ce soit dans son financement de base est qu'il est possible que le programme soit venu à échéance et devait être renouvelé et, parfois, cela ne se produit pas à temps pour le Budget principal des dépenses. Il est donc possible que cette somme de 120 millions de dollars soit effectivement la somme habituellement dans ce fonds.

Le président : Pourriez-vous vérifier cela pour nous?

M. Matthews : Bien sûr.

Le président : Je me souviens d'en avoir parlé auparavant, mais je ne peux pas me rappeler du niveau de référence. Si cette somme de 120 millions de dollars est différente de ce qu'elle était auparavant, alors elle doit reposer sur une prévision quelconque qui indique que c'est le montant dont le ministère va avoir besoin au cours de l'exercice.

M. Matthews : Monsieur le président, c'est une pure spéculation de ma part, mais mon hypothèse est qu'il n'y avait rien dans le Budget principal des dépenses et que cette somme rétablit effectivement le fonds à son niveau antérieur. Nous vous le confirmerons.

Le président : Nous attendrons votre réponse. Merci.

M. Matthews : Je ne passerai pas beaucoup de temps sur la diapositive 8, mais j'ai mentionné qu'il y avait des rajustements aux prévisions des dépenses législatives à titre informatif, ce qui correspond à un très petit montant, mais il y a des sommes plus importantes ici. Je parlerai plus particulièrement des contributions de l'employeur en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique, c'est-à-dire 443 millions de dollars. C'est la première fois que nous incluons cette information dans le budget des dépenses, même s'il s'agit d'un paiement régulier du gouvernement du Canada. C'est la première fois que nous l'inscrivons ici.

Je vais vous expliquer la diminution. Le ministère des Finances prévoit une diminution dans les paiements d'intérêt à l'égard de la dette non échue. Cela vise à harmoniser les documents avec les prévisions financières les plus récentes du ministère des Finances.

The Chair: Are these variations — increases and decreases — from the Main Estimates at the beginning of the year?

Mr. Matthews: Correct. Slide 9 is on horizontal initiatives, as is slide 10.

[Translation]

In the context of horizontal initiatives, organizations are working together to reach joint reserves, and the Supplementary Estimates (B) set out the funding needs of the 13 horizontal initiatives, as well as a brief description of each one.

As I mentioned, you can find this starting on page 22 in the French version and on page 19 in the English version.

[English]

So we have the list of horizontal items here for you. We have split them into two slides. The first slide is a catch-all. As I mentioned before, horizontal initiatives are initiatives where there is more than one department involved in the spending.

I will highlight for you the first one on this list, because I am conscious of time. The first one around existing community infrastructure, \$42.3 million, is for the Atlantic Canada Opportunities Agency, CED-Q in Quebec, FedDev Ontario and Western Economic Diversification Canada. That is reprofiles of amounts from a previous fiscal year, so they're carrying forward some funds.

If you look at the distribution across organizations, it's \$4.4 million for ACOA, 13.8 for CED-Q, 19.8 for FedDev Ontario and 4.2 for Western Diversification. The reason you have such a variety in the amounts is because it's a reprofile of previous years' spending. So the departments that have lower amounts here, it's because they've spent their money in previous fiscal years.

That's the list, and if there are questions on these, I'm happy to take them.

On slide 10 we've grouped a whole bunch of horizontal initiatives that relate to immigration and border issues on this slide. There are a fair number of them.

The first one, CBSA and Citizenship, is around entry/exit data. You may be aware, senators, that the Government of Canada does not collect information on people who leave Canada, especially when they go through border crossings on land. This will actually improve the ability of the government to track people who are, for instance, temporary residents. It's important to know when they leave the country. So this will improve some tracking

Le président : S'agit-il de variations — des augmentations ou des diminutions — par rapport au Budget principal des dépenses au début de l'exercice?

M. Matthews : Exact. La diapositive 9 porte sur les initiatives horizontales, tout comme la diapositive 10.

[Français]

Dans le cadre d'initiatives horizontales, des organismes unissent leurs efforts pour atteindre des réserves communes, le Budget supplémentaire des dépenses (B) énonçant les besoins de financement des 13 initiatives horizontales ainsi qu'une brève description de chacune.

Comme je l'ai déjà mentionné, on peut trouver cela à partir de la page 22 dans la version française et à partir de la page 19 dans la version anglaise.

[Traduction]

Nous avons donc pour vous la liste des postes horizontaux. Nous les avons répartis sur deux diapositives. La première est un fourre-tout. Comme je l'ai mentionné plus tôt, les initiatives horizontales surviennent lorsqu'il y a plus d'un ministère concerné par les dépenses.

Je vais vous expliquer la première de la liste, car je me rends compte que le temps file. La première, qui porte sur les infrastructures communautaires existantes, 42,3 millions de dollars, concerne l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, DECQ, au Québec; FedDev Ontario et la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien. Il s'agit de reports de montants venant d'un exercice antérieur; ces sommes sont donc reportées.

Si vous examinez la répartition entre les organisations, vous avez 4,4 millions pour l'APECA; 13,8 pour DECQ; 19,8 pour FedDev Ontario; et 4,2 pour Diversification de l'économie de l'Ouest. La raison d'une telle diversité dans les montants est qu'il s'agit du rééchelonnement de dépenses d'années précédentes. Si les montants sont plus petits dans le cas de certains ministères, c'est qu'ils ont dépensé l'argent au cours d'exercices antérieurs.

Voilà donc la liste et si vous avez des questions à ce sujet, je serai heureux d'y répondre.

À la diapositive 10, nous avons regroupé toute une série d'initiatives horizontales qui ont trait à l'immigration et à la frontière. Il y en a un bon nombre.

La première, ASFC et Citoyenneté, porte sur les données relatives aux entrées et aux sorties. Vous le savez peut-être, mesdames et messieurs les sénateurs, le gouvernement du Canada ne recueille pas de données sur les personnes qui quittent le Canada, en particulier aux passages frontaliers terrestres. Cette initiative améliorera la capacité du gouvernement de suivre les personnes qui sont, par exemple, des résidents temporaires. Il est

there. There's a whole series of initiatives related to immigration and border issues, as well as trade, so we've got those covered for you here.

With that, just to wrap up and take specific questions that have not already been covered, the \$5.4 billion on slide 11 is what we're looking for here in voted expenditures. That is the amount that will correspond to the piece of legislation that will be put before you at some point in early December.

Sixty-two departments and agencies — if you're looking for an organization that you cannot find in here, it's because they didn't need any money. There is no obligation to be in supplementary estimates. It's only if they're looking for funding.

This is the second of three planned supplementary estimates, which is the norm, so I would expect you would see us again in the winter with the third supplementary estimates.

The Chair: Thank you very much, Mr. Matthews. Had you intended to go to any of the specific organizations? Did you have a couple picked out that would be helpful to us in understanding a lot of the points that you've made?

Mr. Matthews: I had not, but why don't we go to National Defence, since we've spent a fair amount of time there already.

The Chair: That would be a very good idea.

Mr. Matthews: On the English version, you're looking at page 2-63; and in the French version — I'll just wait for my colleagues to catch up.

To make estimates documents easier to navigate, you may recall a few estimates back we did them in alphabetical order, which means the order in English and French is different.

What you will see here for National Defence at the top of the chart is what they're requesting for operating expenditures. This gives you the year-to-date picture. Authorities to date, operating expenditures, 1b, that is what they would have for Main Estimates plus Supplementary Estimates (B). The greyed or darker section is what's happening in Supplementary Estimates (B). You're seeing some money from transfers, which is in and out, and money for adjustments, which is typically increases in spending, which you'll find some detail on that later on this page.

On the far right-hand side, you will have proposed authorities to date. We say "proposed" because Parliament has not yet approved Supplementary Estimates (B). But if Parliament were to approve Supplementary Estimates (B), this is what you would be looking at.

important de savoir à quel moment ils quittent le pays. Cette initiative améliorera donc ce suivi. Il y a toute une série d'initiatives reliées à l'immigration et aux frontières, ainsi qu'au commerce, et elles sont toutes ici.

Cela dit, tout simplement pour récapituler et répondre à des questions précises qui n'ont pas été abordées, la somme de 5,4 milliards de dollars à la diapositive 11 est ce qu'il y a ici dans des dépenses votées. Il s'agit du montant qui correspondra à la mesure législative qui vous sera présentée au début de décembre.

Soixante-deux ministères et organismes — si vous cherchez une organisation que vous ne trouvez pas ici, c'est parce qu'elle n'avait pas besoin d'argent. Il n'est pas obligatoire d'être inscrit dans les budgets supplémentaires des dépenses. Vous l'êtes seulement si vous avez besoin de financement.

Il s'agit du deuxième Budget supplémentaire des dépenses sur les trois qui sont normalement prévus. Je m'attends donc à ce que vous nous renvoyiez à l'hiver avec le troisième Budget supplémentaire des dépenses.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Matthews. Aviez-vous prévu passer en revue une ou l'autre des organisations? En aviez-vous choisi quelques-unes qui nous aideraient à comprendre tous les renseignements dont vous nous avez fait part?

M. Matthews : Non, mais pourquoi ne prendrions pas nous pas la Défense nationale, puisque j'y ai déjà consacré beaucoup de temps aujourd'hui.

Le président : Ce serait une excellente idée.

M. Matthews : Dans la version anglaise, à la page 2-63; et dans la version française — je vais attendre que mes collègues y arrivent.

Pour faciliter la navigation dans les documents budgétaires, vous vous rappellerez peut-être qu'à l'époque on procédait en ordre alphabétique, ce qui veut dire que l'ordre est différent en anglais et en français.

Ce que vous verrez ici, dans le cas de la Défense nationale, dans le haut du tableau, ce sont les dépenses de fonctionnement que demande le ministère. Vous avez le cumulatif pour l'année. Autorisations à ce jour, dépenses de fonctionnement, 1b, c'est ce que le ministère aurait pour le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses (B). La section en gris ou plus foncée concerne le Budget supplémentaire des dépenses (B). Vous voyez des sommes provenant de transferts, qui entrent et qui sortent, puis l'argent pour les rajustements, ce qui est habituellement une augmentation dans les dépenses, pour lesquelles vous aurez plus de précisions un peu plus loin sur cette page.

À l'extrême droite, vous aurez les autorisations proposées à ce jour. Nous disons « proposées » parce que le Parlement n'a pas encore approuvé le Budget supplémentaire des dépenses (B). Mais si le Parlement approuvait le Budget supplémentaire des dépenses (B), c'est ce que vous verriez.

You'll notice the three votes, which I mentioned before is the normal way for our large departments: operating, capital, and grants and contributions. Under "capital," you're seeing a transfer out of 76 million. One of our favourites: You will see a \$1 item for adjustments. A \$1 item is often something we use if we're adjusting the vote wording in an appropriation act. You can't have zero dollars in an appropriation bill. So if we're just trying to adjust the wording or do a transfer between organizations where there's no financial cost, we will use \$1.

If you look up at the top, that's \$713 million in adjustments. The breakdown is under the voted appropriations section. First up, you'll see 514.3 million for the Manuge action, which we've already spoken about. There's some detail there, mentioning the Pension Act and the related lawsuit.

Then you've got the funding for the Canada First Defence Strategy of 400. You'll notice some of the colours are darker than others. If you're wondering if that means anything, it's just that they're alternated to make new items stand out. There's no significance for the fact that something is darker than the one before. It's just to allow items to stand out.

Then you've got the Arctic/Offshore Patrol Ships amount, which we've mentioned before. The department is looking to reinvest royalties from intellectual property. Because that's increasing their spending authority, we have that in here as well.

We're transferring money between votes. There's no net cost there, so it shows up as \$1.

I mentioned earlier that you've got available authorities. This is where we know the department has money that they've either got through Main Estimates or Supplementary Estimates (A) that they cannot spend this fiscal year. So we're subtracting that off the total of their ask, and that's how we get down to the 713. So that's the total voted.

You then move to statutory, which we've just got 416 here. If you're looking for information on the statutory, the additional information is actually online, because it's for information purposes only.

Finally, we've got transfers from other organizations. We have a transfer from Social Sciences and Humanities Research Council — that's because there's federally funded research at the Royal Military College — and a second transfer for the same reason from Natural Sciences and Engineering Research Council, so vote 1b.

Vous remarquerez les trois crédits dont j'ai parlé plus tôt; c'est la façon normale pour nos gros ministères : fonctionnement, capital, subventions et contributions. Sous « capital », vous voyez un transfert de sortie de 76 millions de dollars. Vous avez ensuite un de nos postes préférés : vous verrez un poste de 1 \$ au titre des rajustements. Souvent, nous utilisons un poste de 1 \$ si nous apportons un rajustement au libellé du crédit dans la loi de crédit. Vous ne pouvez pas avoir 0 \$ dans un projet de loi de crédits. Donc, si nous essayons simplement de rajuster le libellé ou d'effectuer un transfert entre organisations pour lequel il n'y a aucun coût financier, nous utiliserons 1 \$.

Si vous regardez dans le haut, les rajustements s'élèvent à 713 millions de dollars. La ventilation est donnée dans la section des crédits votés. Tout d'abord, vous verrez 514,3 millions de dollars pour la poursuite Manuge, dont nous avons déjà parlé. On donne quelques précisions, notamment la Loi sur les pensions et la poursuite connexe.

Ensuite, vous avez le financement de 400 millions de dollars pour la Stratégie de défense Le Canada d'abord. Vous remarquerez que certaines couleurs sont plus foncées que d'autres. Si vous vous demandez s'il y a une signification qui s'y rattache, c'est simplement qu'on alterne afin de mieux faire ressortir les nouveaux postes. Il n'y a donc aucune signification au fait qu'un poste soit plus foncé qu'un autre. C'est tout simplement pour les faire ressortir.

Puis vous avez le montant pour les navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique, dont nous avons parlé plus tôt. Le ministère cherche à réinvestir les redevances provenant de la propriété intellectuelle. Étant donné que cela entraîne une augmentation de son autorisation de dépenser, nous l'incluons ici également.

Nous transférons de l'argent entre des crédits. Comme il n'y a aucun coût net, on indique 1 \$.

J'ai mentionné plus tôt que vous aviez des autorisations disponibles. C'est de cette façon que nous savons que le ministère dispose de fonds obtenus dans le Budget principal des dépenses ou le Budget supplémentaire des dépenses (A) qu'il ne peut pas dépenser au cours du présent exercice. Nous soustrayons donc ce montant du total qu'il demande et c'est ainsi que nous obtenons 713 millions de dollars. Voilà donc le montant total des crédits à adopter.

Nous passons ensuite aux crédits législatifs, pour lesquels nous avons 416 millions de dollars. Si vous cherchez des renseignements relativement aux dépenses législatives, les renseignements additionnels sont donnés en ligne car c'est à titre informatif seulement.

Finalement, nous avons les transferts provenant d'autres organisations. Nous avons un transfert du Conseil de recherches en sciences humaines — pour couvrir les coûts de la recherche financée par le gouvernement fédéral au Collège militaire royal du Canada — et un deuxième transfert pour la même raison du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, donc le crédit 1b.

Flip the page. I'm not going to go through the detailed list transfer by transfer, but you've got an itemized list of all the transfers. At the end, we get down to the total transfers of 19.8, and that's where we end.

The first greyed item under internal transfers: to reduce the amount of new appropriations required, \$61 million. Senator Gerstein has already asked us about this type of thing.

In this case, because the department is asking for money but we know there is money elsewhere, we're actually doing a vote transfer because they're basically not able to spend all of the money in capital — if I've got this correct — we're moving into operating to net off the requirements. Senator Gerstein asked about this on numerous occasions and I am sure he will again.

Senator Callbeck: I wanted to ask about the 2012-13 Departmental Performance Report because it indicates there's been a savings here of \$5.2 billion, primarily due to greater efficiencies and enhanced productivity. It goes on to say there's been a focus on reducing reporting burdens for departments. Does that mean we'll have less information from departments than we have now? I would like you to elaborate.

Mr. Matthews: I assume you're referring to the Treasury Board Secretariat's Departmental Performance Report.

Senator Callbeck: Yes.

Mr. Matthews: A few different types of reporting occur. One is reporting that departments do that ends up in public or in Parliament's hands, and there's a second slew of reports where departments give information to Treasury Board Secretariat to allow us to manage the departments and do our job. The focus of the savings that are actually referred to in the Treasury Board Secretariat's Departmental Performance Report are not related to reporting that would end up in Parliament's hands, but it's more around the internal reporting.

I can speak to a couple of examples of changes we've made to alleviate the burden on departments. There is something called the Management Accountability Framework, where departments do a fair amount of reporting into the centre on their management practices. There has been significant reduction in that area over the last couple of years.

I will mention another one. I don't think it's part of the savings, but worth mentioning is the one report I'm aware of that goes to Parliament that we are eliminating. You may recall a part of departments' reports was forecasted financial information. They had to forecast their spending and they still do that. They also had to forecast their spending on an accrual basis in addition

Tournez la page. Je ne vais pas parler de la liste détaillée transfert par transfert, mais vous avez une liste détaillée de tous les transferts. À la fin, nous avons un total de 19,8 millions de dollars, et c'est là que nous terminons.

Le premier poste en gris sous les transferts à l'interne : pour réduire le montant des nouveaux crédits requis, 61 millions de dollars. Le sénateur Gerstein nous a déjà posé des questions à ce sujet.

Dans le présent cas, parce que le ministère demande de l'argent et que nous savons qu'il y en a ailleurs, nous effectuons un transfert de crédit. Étant donné qu'il n'est tout simplement pas en mesure de dépenser tout l'argent dans le crédit des dépenses en capital — sauf erreur —, nous passons aux dépenses de fonctionnement pour compenser les exigences. Le sénateur Gerstein a posé la question à ce sujet à de nombreuses reprises et je suis convaincu qu'il la posera encore.

La sénatrice Callbeck : Je voulais vous parler du Rapport ministériel sur le rendement 2012-2013 parce qu'il indique qu'il y a eu des économies ici de 5,2 milliards de dollars, principalement grâce à des gains d'efficacité opérationnelle et à l'amélioration de la productivité. Plus loin, on dit que l'accent est mis sur la réduction du fardeau additionnel des ministères. Est-ce que cela veut dire que nous obtiendrons moins de renseignements des ministères que maintenant? J'aimerais que vous me donniez des précisions.

M. Matthews : Je suppose que vous faites référence au Rapport ministériel sur le rendement du Secrétariat du Conseil du Trésor.

La sénatrice Callbeck : Oui.

M. Matthews : Il existe différentes sortes de rapports. Il y a d'abord des rapports que font les ministères qui sont publiés ou remis au Parlement; il y a une deuxième série de rapports dans lesquels les ministères donnent des renseignements au Secrétariat du Conseil du Trésor pour nous permettre de gérer les ministères et de faire notre travail. L'accent mis sur les économies dont il est question dans le Rapport ministériel sur le rendement du Secrétariat du Conseil du Trésor n'est pas relié aux rapports qui seraient remis au Parlement, ce sont davantage des rapports à l'interne.

Je peux donner quelques exemples de modifications que nous avons apportées pour alléger le fardeau des ministères. Il y a ce que nous appelons le Cadre de responsabilisation de gestion pour lequel les ministères font des rapports sur leurs pratiques de gestion. Il y a eu une importante réduction dans ce domaine ces dernières années.

Je vais en mentionner un autre. Je ne pense pas qu'il fasse partie des économies, mais je pense qu'il vaut la peine de mentionner qu'il y a un rapport que nous éliminons et qui était remis au Parlement. Vous vous rappellerez peut-être qu'une partie des rapports des ministères consistait à présenter des prévisions financières. Ils devaient faire des prévisions de leurs dépenses et

to cash. They still have to do that, but we had them doing a forecasted balance sheet so they had to forecast out their assets and liabilities.

Frankly that was an awful lot of work. After two or three years no one had looked at the information, so we have decided to drop that one. That's the only requirement I'm aware of where actual public reporting is dropping off. The rest, as far as I know, is internal.

Senator Callbeck: It's a lot of money.

Mr. Matthews: Part of it is e-based, therefore away from the paper-based reporting as well, so it's not just straight elimination.

The Chair: Senator Callbeck, can you tell us what page you are at?

Senator Callbeck: I'm looking at the Library of Parliament, page 5 at the bottom.

The Chair: You weren't looking at the Departmental Performance Report of Treasury Board?

Senator Callbeck: No.

The Chair: We all have that briefing note from the Library of Parliament but we also have the departmental report for Treasury Board here, so I thought maybe you could refer to a specific clause in there.

Senator Callbeck: I have another question and, again, I'm referring to the Library of Parliament, on page 6, under question 7. It talks about saving \$20 million in administration costs. That's for businesses. It has saved Canadian businesses nearly \$20 million in administration costs. Could you tell us how?

Mr. Matthews: I'm sorry, but I don't actually have the Library of Parliament document. That's a benefit members get that we don't get.

I'm assuming it's the Treasury Board Secretariat again. The link to Canadian business was around the red tape reduction work that was done, led by Treasury Board Secretariat, which actually reduced some of the regulations that businesses had. That was the focus. I believe the Red Tape Reduction Action Plan was the name of the initiative, but if you're looking for more detail on those savings maybe a direct follow-up with the chief financial officer of Treasury Board Secretariat would be useful. I do believe it was related to the red tape reduction, which was largely around regulation.

Senator Callbeck: It was. I just wondered what it was exactly. What were the specifics?

Mr. Matthews: I'm afraid I don't have the specifics.

continuent de le faire. Ils devaient également faire leurs prévisions des dépenses selon la comptabilité d'exercice et la comptabilité de caisse. Ils continuent de le faire, mais nous leur demandions de faire un bilan prévisionnel de sorte qu'ils devaient faire une prévision de leur actif et de leur passif.

Honnêtement, c'était beaucoup de travail. Au bout de deux ou trois ans, personne n'avait examiné cette information et nous avons décidé de la laisser tomber. Que je sache, c'est la seule exigence que nous abandonnons dans le cas d'un rapport public. Le reste, à ma connaissance, est à l'interne.

La sénatrice Callbeck : C'est beaucoup d'argent.

M. Matthews : Une partie est électronique, donc pas de rapports papier non plus; ce n'est donc pas une élimination pure et simple.

Le président : Sénatrice Callbeck, pouvez-vous nous indiquer le numéro de la page?

La sénatrice Callbeck : Je suis à la Bibliothèque du Parlement, au milieu de la page 6.

Le président : Ne consultez-vous par le Rapport ministériel sur le rendement du Conseil du Trésor?

La sénatrice Callbeck : Non.

Le président : Nous avons tous la note d'information de la Bibliothèque du Parlement, mais nous avons aussi le rapport ministériel pour le Conseil du Trésor. Je me suis dit que vous faisiez peut-être référence à un point précis dans ce document.

La sénatrice Callbeck : J'ai une autre question et, une fois de plus, je me reporte au document de la Bibliothèque du Parlement, à la page 6, question 7. On parle d'une économie de 20 millions de dollars en coûts administratifs. C'est pour les entreprises. Les entreprises canadiennes ont économisé près de 20 millions de dollars en coûts administratifs. Pourriez-vous nous dire de quelle façon?

M. Matthews : Je suis désolé, mais je n'ai pas le document de la Bibliothèque du Parlement. C'est un avantage que les membres du comité ont, mais que nous n'avons pas.

Je suppose que c'est une fois de plus au sujet du Secrétariat du Conseil du Trésor. Le lien avec les entreprises canadiennes avait trait au travail administratif qui était fait, sous la direction du Secrétariat du Conseil du Trésor, qui a en réalité atténué certains règlements auxquels les entreprises étaient assujetties. Je crois que le nom de l'initiative était Plan d'action sur la réduction du fardeau administratif, mais si vous voulez plus de précisions relativement à ces économies, il serait peut-être utile d'avoir un suivi direct avec le dirigeant principal des finances du Secrétariat du Conseil du Trésor. Je pense que cela avait trait à la réduction du fardeau administratif, qui portait en grande partie sur la réglementation.

La sénatrice Callbeck : Effectivement. Je me demandais ce que c'était au juste. Quels étaient les détails?

M. Matthews : J'ai bien peur de ne pas les avoir.

[Translation]

Senator Bellemare: My question is about research transfers within National Defence. There are transfers from the Social Sciences and Humanities Research Council and transfers from the Natural Sciences and Engineering Research Council.

We know that these social science and engineering budgets usually go to universities and researchers, and are not allocated to internal government research. Will these transfers ensure that the appropriations for university research outside the government be drastically cut?

Mr. Matthews: Thank you for the question. The keyword here is indirect cost. Funding is usually given to other organizations to do the research.

[English]

In this case, money is being transferred to National Defence to offset the indirect cost of federally funded research. National Defence is involved in the research. They're not doing the research themselves, but there's an indirect cost here in terms of support, so that's where the transfer is going.

[Translation]

Senator Bellemare: And it is the same for both?

Mr. Matthews: Yes, it is the same for both

[English]

Ms. Santiago: It's because the Royal Military College is funded out of the department's operating vote and normally a department can't receive a grant from another department. If it was a regular university, such as the University of Toronto or the University of British Columbia, it would be transferred as a grant from one of the granting councils to the university. In this case the Royal Military College actually receives its funding through the National Defence appropriation, so it has to be transferred in this way through Parliament rather than being paid as a grant directly to the college.

[Translation]

Senator Bellemare: That seems strange to me, but thank you for the answer.

Senator Hervieux-Payette: My question is perhaps not exactly conventional. Are all these transfers some sort of trickle-down theory where one side has the money and the other does not?

Do the deputy ministers telephone each other and say they need a couple million dollars? What is the process? I understand that there may be a mechanism, but I do not understand why it would be the Department of Defence. In a business — and I am

[Français]

La sénatrice Bellemare : Ma question concerne les transferts de recherche au sein de la Défense nationale. Il y a les transferts du Conseil de recherche en sciences humaines et les transferts du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie.

On sait que ces budgets en sciences humaines et en génie vont habituellement vers les universités et vers les chercheurs, non pas pour de la recherche interne au gouvernement. Est-ce que ces transferts feront en sorte que les crédits alloués à la recherche universitaire extérieure au gouvernement seront amputés de ces sommes?

M. Matthews : Merci pour la question. Le mot clé ici, c'est le coût indirect. Habituellement, on donne l'argent à d'autres organisations pour faire la recherche.

[Traduction]

Dans le présent cas, l'argent est transféré à la Défense nationale pour compenser le coût indirect des recherches financées par le gouvernement fédéral. La Défense nationale fait de la recherche. Elle ne la fait pas elle-même, mais il y a ici un coût indirect au niveau du soutien, et c'est à cela que sert le transfert.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Et c'est la même chose pour les deux?

M. Matthews : C'est la même chose pour les deux, oui.

[Traduction]

Mme Santiago : C'est parce que le Collège militaire royal est financé à même le crédit de fonctionnement du ministère et, habituellement, un ministère ne peut pas recevoir une subvention d'un autre ministère. S'il s'agissait d'une université ordinaire, comme l'Université de Toronto ou l'Université de la Colombie-Britannique, ce serait un transfert au titre d'une subvention de l'un des conseils subventionnaires à l'université. Dans le présent cas, le Collège militaire royal reçoit en réalité son financement des crédits de la Défense nationale de sorte que les fonds doivent être transférés de cette façon, par le truchement du Parlement, plutôt que d'être versés directement au collège sous forme de subvention.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Je trouve cela curieux, mais je vous remercie pour la réponse.

La sénatrice Hervieux-Payette : Ma question n'est peut-être pas très orthodoxe. Est-ce que tous ces transferts sont une espèce de théorie de vases communicants, à savoir que d'un côté il y a de l'argent et que de l'autre il en manque?

Est-ce que les sous-ministres se téléphonent et se disent qu'il manque une couple de millions? Quel est le processus? Je comprends qu'il peut y avoir un mécanisme, mais je ne comprends pas pourquoi ce sera le ministère de la Défense.

using the private sector for comparison — if they need money, they do not usually go borrow it from the department next door.

I find the process in this case odd. Perhaps there is a logical explanation that I do not yet understand, but why go to defence and agriculture and agri-food? I am trying to see. I can understand within the same department there might be a program, but too much on one side, while the other does not have enough, but when you go from one department to another, how do those changes work?

Mr. Matthews: I will explain the transfer process between departments first.

[English]

There are two things. You will see departments get money directly from horizontal initiatives. I'm speaking generally first and we can get to this case in a moment.

We've mentioned that multiple departments are receiving funding. You will see departments who receive funding who know there is another organization they could partner with to better deliver the program. The best example I can give would be the frequent transfers between Agriculture Canada and the Canadian Food Inspection Agency because their work is so interrelated.

You will also find more obscure transfers. If I recall correctly, you will have seen transfers in the past from National Defence to Environment Canada because they requested specific detail on weather forecasting that was important for their operations. Business between departments. In this case, it does look a little odd, but, as my colleague mentioned, it is indirect costs. We are dealing with the fact that a university is part of National Defence. It is functioning like a university — the college itself — so they are receiving the funds.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: So the \$1,111,680 will go to the Royal Military College in Kingston?

Mr. Matthews: No, it is another transfer. It is a little complicated for foreign missions. In this case, there are a lot of departments that want to give funding to support employees who work in other countries.

[English]

In this case, because of the programs that the Government of Canada is running, sometimes you would have staff from National Defence stationed at embassies abroad. We have some

Dans une entreprise, — et je compare au secteur privé — généralement s'il manque de l'argent, on ne va pas emprunter au département d'à côté.

Dans ce cas-ci, je trouve la procédure bizarre. Il y a peut-être une explication très logique que je n'ai pas encore comprise, mais pourquoi on se promène en défense et en agriculture et agroalimentaire? J'essaie de voir. Je peux comprendre que, dans le même ministère, on dise qu'on a ce programme mais il y en a trop d'un côté tandis que de l'autre il en manque, mais quand on change de ministère, comment s'opèrent ces changements?

M. Matthews : Je vais d'abord expliquer le processus de mutation entre les ministères.

[Traduction]

Il y a deux aspects. Vous verrez que des ministères obtiennent directement de l'argent d'initiatives horizontales. Je vais parler du premier aspect, et nous pourrions revenir à ce cas-ci dans un instant.

Nous avons mentionné que de nombreux ministères reçoivent des fonds. Vous verrez des ministères qui reçoivent des fonds et qui savent qu'il y a une autre organisation avec laquelle ils pourraient établir un partenariat pour mieux exécuter le programme. Le meilleur exemple que je puisse donner serait celui des transferts fréquents entre Agriculture Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments parce que leur travail est interrelié.

Vous trouverez aussi des transferts plus nébuleux. Si je me rappelle bien, vous avez vu par le passé des transferts de la Défense nationale à Environnement Canada parce que le ministère demandait des détails précis sur les prévisions météorologiques, détails qui étaient importants pour ses opérations. Activités entre des ministères. En l'occurrence, cela semble un peu bizarre, mais comme ma collègue l'a mentionné, il s'agit de coûts indirects. Nous avons ici une université qui fait partie de la Défense nationale. Elle fonctionne comme une université — le collège comme tel — de sorte que le ministère reçoit les fonds.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : Donc, le 1 111 680 \$, irait au Collège militaire royal de Kingston?

M. Matthews : Non, c'est une autre mutation. Pour les missions étrangères, c'est un peu compliqué. Dans ce cas-là, il y a beaucoup de ministères qui veulent donner de l'argent pour soutenir les employés qui travaillent dans d'autres pays.

[Traduction]

Dans le présent cas, en raison des programmes que le gouvernement du Canada exécute, vous auriez parfois du personnel de la Défense nationale affecté à des ambassades à

work being done in the field of agriculture, so that is another one that may have employees working abroad. There is a transfer related to those employees as well.

Ms. Santiago: The transfers to and from Foreign Affairs happen several times a year, in both directions. It's because the departments are expected to pay for their own costs at the missions, so an estimate is made of how much their expenses will be. If a correction has to be made after the fact, the department gets reimbursed from Foreign Affairs. All of the transfers are done through estimates.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: You are talking about foreign affairs. I am talking about defence. Perhaps we could talk about the same thing.

[English]

You repeat, "Foreign Affairs, Foreign Affairs." I'm talking about Defence and about Agriculture Canada.

Ms. Santiago: The transfers happen in both directions, to and from Foreign Affairs from all of these departments who have staff located at the missions.

Mr. Matthews: If Defence has staff located at a mission abroad — or if Agriculture does — there will be a transfer from those departments to Foreign Affairs to actually reimburse Foreign Affairs for the costs of having their people work abroad. If there is a correction necessary — they didn't stay as long as planned — there is a transfer back the other way. There is a whole group of departments listed here.

[Translation]

The reasons are the same for everyone. The other departments have employees who work in other countries, so someone must reimburse the Department of Foreign Affairs —

[English]

— for the costs they have incurred.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: For example, there are Department of National Defence people in Haiti.

Mr. Matthews: Yes.

Senator Hervieux-Payette: At this point, for the defence, foreign affairs, and agriculture departments, the exchange of funds is based on ground operations, is that it?

Mr. Matthews: Yes.

Senator Hervieux-Payette: Okay. Thank you.

l'étranger. Nous avons du travail qui se fait dans le domaine de l'agriculture, de sorte que c'est un autre cas où des employés pourraient travailler à l'étranger. Il y a un transfert relatif à ces employés également.

Mme Santiago : Les transferts aux Affaires étrangères et en provenance des Affaires étrangères se font plusieurs fois par année, dans les deux sens. C'est parce que les ministères sont censés payer pour leurs propres coûts dans les missions; on fait donc une estimation du montant de leurs dépenses. Si une correction doit être apportée après coup, le ministère est remboursé par les Affaires étrangères. Tous les transferts se font par le truchement des budgets des dépenses.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : Vous parlez d'affaires étrangères, je vous parle de défense, on pourrait peut-être parler de la même chose.

[Traduction]

Vous répétez sans cesse « Affaires étrangères, Affaires étrangères ». Je parle du ministère de la Défense et d'Agriculture Canada.

Mme Santiago : Les transferts se font dans les deux sens, aux Affaires étrangères et en provenance des Affaires étrangères, et ce, par tous les ministères qui ont du personnel dans les missions.

M. Matthews : Si des membres du personnel de la Défense nationale se trouvent dans une mission à l'étranger — ou d'Agriculture Canada —, il y aura un transfert de ces ministères aux Affaires étrangères pour rembourser les coûts engagés par les Affaires étrangères pour ces gens qui travaillent à l'étranger. Si une correction est nécessaire — leur séjour a été plus court que prévu —, le transfert se fera dans l'autre sens. Il y a toute une liste de ministères ici.

[Français]

Les raisons sont les mêmes pour tous. Les autres ministères ont des employés qui travaillent dans un autre pays, donc quelqu'un doit rembourser le ministère des Affaires étrangères...

[Traduction]

... pour les coûts qu'ils ont engagés.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : Par exemple, il y a des gens du ministère de la Défense nationale en Haïti.

M. Matthews : Oui.

La sénatrice Hervieux-Payette : À ce moment-là, pour les ministères de la Défense, des Affaires étrangères et de l'Agriculture, c'est un échange de fonds selon les opérations sur le terrain, c'est ça?

M. Matthews : Oui.

La sénatrice Hervieux-Payette : D'accord, merci.

[English]

The Chair: If I could ask you to look at page 2-46, House of Commons, in the English version, just to confirm how this is handled, you can see vote 5b has program expenditures, and there are adjustments here of \$14 million. If you look down, \$9 million is carry-forward of operating. That's what we were talking about earlier. You can see where it is voted again. We will be voting on this, but it makes it easier for us to vote if it is just money left over from last year that they're asking us to carry forward to this year.

Mr. Matthews: I will have Miss Santiago correct me if I'm wrong, but I believe the process for the House of Commons for a carry-forward is different than for other departments. So you do see it distinctly. The House of Commons wouldn't have access to that 5 per cent regularized rollover, so that's why you're seeing it here.

The Chair: This is something extraordinary.

Mr. Matthews: Unique for the House of Commons, yes.

The Chair: I looked to see if the Senate of Canada had something similar, but I didn't find anything. I find these numbers interesting because there seems to be an exception for virtually everything.

Mr. Matthews: On the same page, you will see the amount for severance. Other departments also received allocations for severance because of the cessation of accumulation of severance, but the option is for the employee to cash out.

The Chair: I recall that. They could keep it in there, or they could take it out immediately or over time. We looked at that a year or so ago.

Seeing no other questions from honourable senators, it remains for me to thank you very much for being here again, Mr. Matthews, Ms. Santiago and Mr. Tremblay. We will look forward to seeing you again with Supplementary Estimates (C) in February, if not before.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Monday, November 25, 2013

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 4:38 p.m. to examine the subject matter of Bill C-4, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013, and other measures.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[Traduction]

Le président : Si je vous demandais de prendre la page 2-33, Chambre des communes, de la version française, seulement pour confirmer de quelle façon on le fait, vous pouvez voir qu'il y a au crédit 5b des dépenses du programme et qu'il y a des rajustements pour 14 millions de dollars. Si vous regardez plus bas, il y a un report du budget de fonctionnement de 9 millions de dollars. C'est ce dont nous parlions plus tôt. Vous pouvez voir à quel point ces crédits sont votés de nouveau. Nous voterons là-dessus, mais il est plus facile pour nous de voter s'il s'agit uniquement d'argent non dépensé de l'an dernier qu'ils nous demandent de reporter au présent exercice.

M. Matthews : Je demanderai à Mme Santiago de me corriger si je fais erreur, mais je crois que le processus pour la Chambre des communes dans le cas des reports est différent de celui des autres ministères. Vous le voyez distinctement. La Chambre des communes n'aurait pas accès au report standardisé de 5 p. 100 et c'est pour cette raison que vous le voyez ici.

Le président : C'est extraordinaire.

M. Matthews : Unique à la Chambre des communes, oui.

Le président : J'essayais de voir si le Sénat du Canada avait quelque chose de semblable, mais je n'ai rien trouvé. Je trouve ces chiffres intéressants, car il semble y avoir une exception pour pratiquement tout.

M. Matthews : À la même page, vous verrez le montant pour couvrir le paiement des indemnités de départ. D'autres ministères ont également reçu des affectations pour les indemnités de départ en raison de la suppression de l'accumulation des indemnités de départ, mais l'option concerne l'employé qui prend le paiement forfaitaire.

Le président : Je m'en rappelle. L'employé peut laisser le montant là ou il peut le retirer immédiatement ou plus tard. Nous avons examiné cette question il y a un an.

Comme il n'y a pas d'autres questions des honorables sénateurs, je vous remercie beaucoup d'être venus une fois de plus, monsieur Matthews, madame Santiago et monsieur Tremblay. Nous espérons vous revoir pour le Budget supplémentaire des dépenses (C) en février, sinon avant.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mardi 25 novembre 2013

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 16 h 38, pour étudier la teneur du projet de loi C-4, Loi n^o 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[English]

The Chair: Honourable senators, this afternoon we are pleased to welcome back to our committee the Honourable James Michael Flaherty, P.C., M.P., Minister of Finance.

Mr. Minister, we thank you very much for being with us today. We appreciate that you have a busy schedule, as does the team that is with you. Many of them have been with us in the last six meetings that we have had. We have already completed a considerable amount of the preliminary work and understanding of what's in the bill, so we have some understanding of what we are expected to vote on in a clause-by-clause basis in due course. We appreciate your being here to give us an overview of what you are hoping to achieve with this legislation. The floor is yours, sir.

Hon. James Michael Flaherty, P.C., M.P., Minister of Finance: Thank you, chair. I apologize to the honourable senators that I was a little bit late arriving, but I'm here now and will stay for the hour allotted.

Some of the officials are here, as the chair noted, from the Department of Finance who can be of assistance with respect to technical issues.

Let me say a bit about the context of this bill. When we were elected in January 2006, we looked at the world and said, "What is dangerous for Canada?" At the time, we thought the greatest danger was the United States, the size of deficits and accumulated public debt in the United States. I remember being at a meeting with Hank Paulson and others in August 2007 and we were all concerned — all the finance ministers were — about the amount of cash awash in the world back then.

Where would this exhibit itself in a negative way? I remember the Secretary of the Treasury calling me a month later at home in Whitby and saying there is good news and bad news. The good news is we know where the problem is. The bad news is it's subprime mortgages in the United States.

We've been trying ever since to dig out of the credit crisis that followed in 2007 and early 2008 and then the crisis in the real economy that followed after that. During our first two years in government, we paid down about \$38 billion in public debt. I'm glad we did because it put us in a good position, when the great recession happened, to take steps to protect jobs in Canada and to protect Canada from a prolonged, deep recession. And thinking

[Traduction]

Le président : Honorables sénateurs, nous sommes ravis d'accueillir à nouveau cet après-midi l'honorable James Michael Flaherty, C.P., député et ministre des Finances.

Merci infiniment, monsieur le ministre, d'être venu nous rencontrer aujourd'hui. Nous réalisons fort bien que, comme tous les membres de l'équipe qui vous accompagnent, vous avez un horaire chargé. Nombre de ces personnes ont déjà participé à nos travaux au cours des six dernières réunions que nous avons eues. Nous avons terminé une partie très importante de notre travail préliminaire, ce qui nous permet maintenant d'avoir une meilleure compréhension de la nature et du contenu de ce projet de loi. Cela nous facilitera la tâche lorsque viendra le moment du vote article par article. Nous vous remercions d'être ici pour nous donner un aperçu des objectifs que vous espérez atteindre avec ce texte de loi. Monsieur le ministre, la parole est à vous.

L'honorable James Michael Flaherty, C.P., député, ministre des Finances : Je vous remercie, monsieur le président. Je prie les honorables sénateurs de bien vouloir excuser les quelques minutes de retard que j'avais, mais je suis avec vous maintenant et vais y rester pendant l'heure prévue.

Comme l'a signalé le président, je suis accompagné de fonctionnaires du ministère des Finances qui seront en mesure de nous aider sur des questions techniques.

Je vais commencer, avec votre permission, par vous situer rapidement ce projet de loi dans son contexte. Lorsque nous avons été élus, en janvier 2006, nous avons ausculté la situation dans le monde en nous demandant « Quels sont les phénomènes qui peuvent s'avérer dangereux pour le Canada? » À l'époque, il nous a paru que c'étaient la situation des États-Unis avec l'ampleur de leur déficit et de leur dette publique accumulée. Je me souviens, lors d'une réunion avec Hank Paulson et d'autres personnes, en août 2007, que nous étions tous inquiets, et en particulier tous les ministres des Finances, des montants d'argent qui circulaient alors en eau trouble.

Comment cela pouvait-il prendre un tour négatif? Je me souviens que le secrétaire américain au Trésor m'a appelé un mois plus tard à la maison, à Whitby, en m'annonçant de bonnes et de mauvaises nouvelles. La bonne nouvelle était que nous avions identifié la nature du problème. La mauvaise était qu'il s'agissait des hypothèques à risque aux États-Unis.

Depuis lors, nous avons essayé de nous sortir de la crise du crédit qui a suivi en 2007 et au début de 2008, et ensuite de la crise de l'économie réelle qui a suivi. Au cours de nos deux premières années au gouvernement, nous avons remboursé environ 38 milliards de dollars de dette publique. Je suis ravi que nous l'ayons fait parce que cela nous a permis de nous trouver dans une meilleure position lorsque la « grande récession » s'est produite,

back to that time, none of us had crystal balls but we were all very worried. Things did not look good in December 2008, January 2009.

I credit the Prime Minister, of course, with agreeing that we would run a very large public debt, so we went from a balanced budget, surpluses and paying down public debt to a \$58-billion deficit in one year. That money was mainly used for infrastructure and it worked. It kept Canada from having many millions of people out of work. What mattered a great deal was that the public officials who worked on it at Finance, Infrastructure and Treasury Board made sure the money got out the door. This was absolutely vital in order to combat the effects of a recession that looked very dark and deep at that time.

Canada, in fact, came out of the recession the first of all the G7 countries. We were in recession for three quarters and then out of recession in July 2009.

[Translation]

When the global recession hit, we were able to react quickly and effectively in January 2009 with Canada's economic action plan. We made a conscious decision to run a temporary deficit in order to protect our economy and our jobs. And all political parties in Parliament agreed.

[English]

It is worth noting, in both languages, that Parliament supported the emergency budget in the last week of January 2009. Obviously, I consulted with the other parties and emphasized to them how serious the situation was at the time.

In any event, it was a shot in the arm for the Canadian economy and it worked, but the plan always was to get back to balance. And to get back to balance, in the medium term, what we have been saying to other countries in the G7 and elsewhere in the G20 is that all of us need to have plans to get back to balance and start paying down public debt, so we are practising what we preach. We will be balanced again in approximately 14 months and we will be in a position to run a surplus and make the policy decisions that are made then about what to do with the surplus.

de prendre des mesures pour protéger les emplois au Canada et de réduire les conséquences pour le Canada d'une récession prolongée et profonde. En repensant à cette époque, aucun de nous n'avait de boule de cristal et nous étions très inquiets. En décembre 2008 et en janvier 2009, la situation n'était pas encourageante.

Je me dois, bien évidemment, de reconnaître que le premier ministre convenait avec moi que nous allions avoir une dette publique très importante, et nous sommes alors passés d'un budget équilibré, avec des excédents et des remboursements de la dette publique, à un déficit en une seule année de 58 milliards de dollars. Cet argent a été consacré essentiellement aux infrastructures et cela a fonctionné. Cela a aidé le Canada à éviter que des millions de personnes se retrouvent au chômage. Ce qui importait beaucoup à l'époque était que les fonctionnaires qui travaillaient au ministère des Finances, à Infrastructure Canada et au Conseil du Trésor s'assurent que l'argent soit effectivement dépensé. C'était absolument essentiel pour combattre les effets de la récession qui, à l'époque, paraissait très sombre et très profonde.

Dans les faits, le Canada est le premier pays des membres du G7 à être sorti de cette récession. Nous avons connu cette récession pendant trois trimestres, puis en sommes sortis en juillet 2009.

[Français]

Quand la récession mondiale a frappé, nous avons pu réagir rapidement et efficacement avec le Plan d'action économique du Canada en janvier 2009. Nous avons pris la décision délibérée d'accuser un déficit temporaire afin de protéger notre économie et nos emplois. Et tous les partis politiques au Parlement étaient d'accord.

[Traduction]

Il est bon de rappeler, et dans les deux langues, que le Parlement a voté le budget d'urgence au cours de la dernière semaine de janvier 2009. Bien évidemment, j'avais auparavant consulté les autres partis et m'étais efforcé de les convaincre de la gravité de la situation d'alors.

Dans tous les cas, ce fut un électrochoc pour l'économie canadienne et cela a donné de bons résultats, mais nous avons toujours eu l'intention de revenir à l'équilibre budgétaire. Pour y parvenir à moyen terme, nous avons expliqué aux représentants des autres pays membres du G7, et d'autres pays membres du G20, que nous devons tous nous doter de plans pour revenir à cet équilibre et commencer à rembourser nos dettes publiques. Nous faisons maintenant ce que nous avons prêché. Nos finances seront équilibrées dans environ 14 mois et nous serons alors en mesure d'enregistrer un excédent budgétaire et de prendre les décisions de politique sur l'utilisation que nous ferons de cet excédent budgétaire.

Canada has experienced one of the best economic performances among G7 countries, both during the global recession and throughout the recovery.

[Translation]

Canada has created more than a million jobs since the worst of the global recession, in July 2009.

[English]

Both the major international organizations, the IMF and the OECD, project Canada to have among the strongest growth in the G7 in the years ahead.

Canada has the lowest overall tax rate on new business investment in the G7. Our banks are the soundest in the world, rated that for six years in a row. All of the major credit rating agencies — Moody's, Fitch, Standard & Poor's — have affirmed Canada's rock-solid, triple-A credit rating, and there are only a handful of countries in the world now that have a triple-A credit rating.

Moody's said in a recent report that despite being strongly linked to the U.S. economy, mainly through the trade and financial channels, Canada was able to recover much faster than other large industrial economies.

I come to deficit reduction. We are in the best fiscal position among the major industrialized countries in the world. The deficit fell to \$18.9 billion in 2012-13. That's about \$7 billion less than projected. It's down more than one quarter from the deficit of \$26.3 billion in 2011-12 and down by nearly two thirds from the \$55.6-billion deficit recorded in 2009-10.

I take some credit for this, in this sense, compared to the previous government. There are three large areas of federal spending. One is transfers to the provinces and territories. We have not reduced them by one penny. Actually, we got rid of the penny — by one nickel.

The next big area is transfers to individuals, persons with disabilities, seniors and so on. We have not reduced those payments by one nickel. In fact, they increased. What we have done is taken care of our own homework and we have been very strict about program spending in the Government of Canada.

L'économie du Canada a enregistré l'une des meilleures performances économiques des pays membres du G7, aussi bien durant la récession économique mondiale et que pendant la reprise.

[Français]

Le Canada a créé plus d'un million d'emplois depuis le pire de la récession mondiale, en juillet 2009.

[Traduction]

Les deux grandes organisations internationales que sont le FMI et l'OCDE, prévoient que le Canada enregistrera la plus forte croissance économique des pays membres du G7 au cours des années à venir.

Le Canada a maintenant le plus faible taux global d'imposition des nouveaux investissements des entreprises parmi les pays membres du G7. Nos banques sont les plus saines au monde et occupent cette place depuis six ans consécutifs. Toutes les grandes agences de notation, soit Moody's, Fitch, Standard & Poor's, ont confirmé la cote de crédit inébranlable du Canada, triple A. Il n'y a plus qu'une poignée de pays dans le monde à avoir cette cote.

Dans un rapport récent, Moody's a déclaré que, malgré nos liens étroits avec l'économie canadienne, surtout dans les domaines des échanges commerciaux et des finances, le Canada a été en mesure de se redresser beaucoup plus rapidement que les autres grands pays industrialisés.

J'en viens maintenant à la réduction du déficit. Parmi les grands pays industrialisés du monde, nous sommes celui qui se trouve dans la meilleure situation budgétaire. Notre déficit a été réduit à 18,9 milliards de dollars en 2012-2013. C'est environ 7 milliards de dollars de moins que prévu. Il a baissé de plus d'un quart du déficit de 26,3 milliards de dollars en 2011-2012, et de près des deux tiers par rapport à celui de 55,6 milliards de dollars enregistré en 2009-2010.

Je prends à mon compte une partie du crédit de ce résultat, surtout par comparaison à ce qu'a fait le gouvernement précédent. Les dépenses du gouvernement fédéral entrent dans trois grandes catégories. Les transferts aux provinces et aux territoires constituent l'une d'entre elles. Nous ne les avons pas réduits d'un cent. En vérité, nous avons abandonné le cent et donc nous ne les avons tout simplement pas réduites.

Le grand domaine suivant des dépenses fédérales est celui des transferts aux particuliers, aux personnes handicapées, aux personnes âgées, et cetera. Nous n'avons pas réduit ces paiements non plus. En vérité, ils ont augmenté. Nous avons veillé à bien faire notre travail et nous avons été très rigoureux dans la surveillance des dépenses des divers programmes du gouvernement du Canada.

The result of all of that is that we have a better budget situation than we otherwise would have. Direct program expenses fell by 1.2 per cent from the prior year. Since 2010-11, direct program expenses — that's the third area I'm talking about — have gone down by 3.8 per cent.

I'm a big believer in paying down public debt. I think that if we don't pay down public debt, we are burdening the next generation with our bills. As I announced in the economic and fiscal update in Edmonton, we will balance the budget in 2015.

In fact, we're projecting a healthy surplus of nearly \$4 billion in 2015-16. As the Desjardins Group's Yves St-Maurice said:

The financial projections . . . point to very tight control over program spending. The results posted for the previous fiscal year make these projections highly credible. . . . The government has therefore shown it can deliver the goods on controlling spending . . .

While Canada has performed better than most, we cannot become complacent. As you all know, there is ongoing turbulence economically, fiscally in Europe and some in the United States.

[*Translation*]

The 2013 economic action plan is centred on positive initiatives aimed at supporting job creation and economic growth, while returning to a balanced budget.

[*English*]

Let me just highlight a few points that are in Bill C-4, the budget bill that's before you. Extending and expanding the hiring credit for small business — this works. We've done it for two years now. We know it creates jobs in the small-business sector.

Second, increasing and indexing the lifetime capital gains exemption to make investing in small business more rewarding. I hear all over the country how people want to invest more in their businesses or they want to transfer their businesses, and they want the government to not be in the way.

Third, as you know, we have frozen Employment Insurance premium rates for three years, which leaves \$660 million in the pockets of employers and workers in 2014 alone.

Toutes ces mesures nous ont permis de parvenir à une situation budgétaire meilleure que celle que nous aurions eue autrement. Les charges des programmes directs ont diminué de 1,2 p. 100 par rapport à l'année précédente. Depuis 2010-2011, ces charges, qui sont le troisième grand domaine de dépenses fédérales, ont baissé de 3,8 p. 100.

Je suis un ferme partisan du remboursement de la dette publique. Je suis convaincu que si nous ne la remboursons pas, nous ferons porter le poids de nos factures sur la génération suivante. Comme je l'ai annoncé dans la mise à jour économique et financière que j'ai faite à Edmonton, nous aurons un budget équilibré en 2015.

En vérité, nous prévoyons un excellent surplus de près de 4 milliards de dollars en 2015-2016. Comme Yves St-Maurice l'écrit dans le document Analyse budgétaire du service des études économiques de Desjardins.

Les projections financières... indiquent un contrôle très serré des dépenses de programme. Les résultats affichés pour l'exercice précédent donnent une grande crédibilité à ces projections... Le gouvernement a donc montré qu'il était capable de livrer la marchandise en ce qui concerne le contrôle des dépenses...

Si le Canada a obtenu de meilleurs résultats que la plupart des autres pays, nous ne pouvons néanmoins pas nous asseoir sur nos lauriers. Comme nous le savons tous, les turbulences économiques et budgétaires se poursuivent en Europe et aux États-Unis.

[*Français*]

Le Plan d'action économique de 2013 est axé sur des initiatives positives visant à soutenir la création d'emploi et la croissance économique, tout en retournant à l'équilibre budgétaire.

[*Traduction*]

Permettez-moi d'attirer votre attention sur quelques éléments du projet de loi C-4, le projet de loi d'exécution du budget que vous étudiez en ce moment. L'augmentation et l'élargissement du crédit à l'embauche pour les petites entreprises donnent de bons résultats. Cela fait maintenant deux ans que nous l'appliquons. Nous savons que cela crée des emplois dans le secteur des petites entreprises.

En second lieu, nous avons accru et indexé l'exonération cumulative des gains en capital pour permettre aux investissements dans les petites entreprises d'être plus attirants. Partout au pays, on nous dit que les gens veulent investir davantage dans leurs entreprises, ou qu'ils veulent les transférer à quelqu'un d'autre, et qu'ils ne veulent pas que le gouvernement se mêle de leurs affaires.

Ensuite, et c'est le troisième point, comme vous le savez, nous avons gelé les taux de cotisation au régime d'assurance-emploi pour trois ans, ce qui laisse 660 millions de dollars dans les poches des employeurs et des travailleurs, rien qu'en 2014.

[*Translation*]

Using taxpayers' money cautiously, modernizing the Canada Student Loans Program by moving to electronic delivery of both services, eliminating the labour-sponsored venture capital corporations tax credit, an ineffective subsidy.

[*English*]

Those are some of the aspects of the bill. I am happy to discuss any of the aspects of the bill. My officials are here, if they can assist. I thank you, chair and senators, for your patience.

The Chair: Thank you very much, Mr. Minister. We will start questions.

Senator Buth: Thank you very much, minister, for being here. It's a pleasure to see you this afternoon. One of the things that we've commented on in terms of why we've been able to weather the economic recession is the banking industry in Canada. I'm wondering if you can comment on Economic Action Plan 2013 and this budget in terms of what we've done to support the banking industry in Canada and to ensure that it remains strong.

Mr. Flaherty: Well, we certainly support strong regulation of the banking industry in Canada — of financial institutions, generally.

We have about 440 federally regulated financial institutions. We have made it possible for credit unions that are provincially constituted to join with us. And we're seeing a movement in that direction, because some of the credit unions are getting quite large. But they have to play by the federal rules, which means they have to be subject to the scrutiny of the Office of the Superintendent of Financial Institutions.

Julie Dickson will retire next year, as she has told everyone, and she has been a superb Superintendent of Financial Institutions. Not an easy job. I know she does a good job because I get calls from time to time from bank CEOs telling me how difficult she is being with them, so I phone her and congratulate her.

So the main thing we do is regulate.

As you know, during the recession, we purchased residential mortgages that the Government of Canada, through CMHC, already insured. That provided some liquidity to the banks to ensure they did not have liquidity problems. The people of Canada actually made money on that because they paid the money back and we reaped a profit on that.

[*Français*]

Utiliser judicieusement l'argent des contribuables; moderniser le programme canadien de prêts aux étudiants en passant à la prestation électronique des deux services; éliminer le crédit d'impôt relatif à une société à capital de risque de travailleurs, une subvention inefficace.

[*Traduction*]

Ce sont là quelques-uns des éléments qui figurent dans ce projet de loi. Je vais maintenant me faire un plaisir de répondre à vos questions sur n'importe quel volet de ce texte. Les fonctionnaires qui m'accompagnent sont prêts à nous apporter leur concours au besoin. Je vous remercie, monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, de votre patience.

Le président : Merci beaucoup, monsieur le ministre. Nous pouvons maintenant passer aux questions.

La sénatrice Buth : Merci beaucoup, monsieur le ministre d'être venu. C'est un plaisir de vous accueillir cet après-midi. L'un des sujets dont nous avons discuté pour comprendre comment nous avons pu sortir de la récession économique est le fonctionnement du secteur bancaire au Canada. Je vous saurais gré de nous expliquer en quoi le Plan d'action économique de 2013 et ce budget ont permis de soutenir le secteur bancaire au Canada et de s'assurer de sa solidité.

M. Flaherty : Eh bien, nous sommes sans aucun doute partisans d'une réglementation rigoureuse du secteur bancaire au Canada, et de façon plus générale, des institutions financières.

Nous comptons environ 440 institutions financières réglementées par le gouvernement fédéral. Nous avons permis aux caisses de crédit, qui relèvent pour leur constitution et leur fonctionnement des provinces, de se joindre à nous. Nous observons maintenant un mouvement en ce sens, parce que certaines de ces caisses de crédit deviennent passablement importantes. Mais elles doivent respecter les règles fédérales, ce qui revient à dire qu'elles sont soumises à l'examen du Bureau du surintendant des institutions financières.

Mme Julie Dickson va, comme elle l'a annoncé à tous, prendre sa retraite l'an prochain. Elle a été une excellente surintendante des institutions financières. Ce n'est pas un travail facile. Je sais qu'elle fait un très bon travail parce que des PDG de banques me téléphonent de temps en temps pour me dire combien elle est exigeante avec eux. Je lui téléphone alors pour la féliciter.

L'essentiel de ce que nous faisons en ce domaine est de réglementer.

Comme vous le savez, pendant la récession, nous avons acheté des hypothèques résidentielles que le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de la SCHL, assurait déjà. Cela a permis aux banques de disposer de certaines liquidités pour s'assurer qu'elles n'aient pas de problèmes dans ce domaine. L'opération a été bénéfique pour les contribuables canadiens qui y ont gagné de l'argent. Les fonds ont en effet été remboursés, et nous avons enregistré un profit.

But we didn't have to bail out any banks or financial institutions in Canada.

To try to answer your question, it's steady as she goes. We're okay, and we will continue to work with our financial institutions.

Senator Buth: Thank you, chair, I will have another question maybe later.

The Chair: I will put you on round two.

Senator L. Smith, deputy chair of the committee.

Senator L. Smith: Thank you, chair. Sir, the assistance that was given to some of the automakers — could you comment on the results? Because we read, I guess, that GM has repaid some of the assistance that was given to them, but it appears that the automotive industry has had a major rebound. To what would you attribute their reasons for coming back? Is it solely some of the assistance they received in terms of monies?

Mr. Flaherty: Well, they survived, and back in 2008 there was a very real question about whether or not they would survive. It's not so much Chrysler and General Motors as assemblers; it's all the parts people, the contractors, the plumbers and workers who work in and who fabricate for these plants. So it was a very big decision to make. I'm proud of the Prime Minister for making the decision that was made.

Obviously, I have some interest in all of this, being the Member of Parliament for Whitby-Oshawa. But it's a big business, and we have some of the largest parts companies in the world headquartered here in Canada: Linamar Corporation, Magna International and others.

So Chrysler is done. We still own some shares in General Motors; in fact, we own a lot of shares in General Motors. There was some pressure in December last year for us to sell our interest. I didn't think the price was good enough, and the U.S. Treasury sold a lot of stock at \$27.50. We hung on and we sold about \$30 million worth at \$37.50 a little while ago. And we have more.

I agree with you, senator. This business has come back. It's a global business, and I think we need to do two things: One is get out of the auto business; as a government, we shouldn't own shares in the auto business. But we have to get a decent price for the risk Canadians took with General Motors.

Mais nous n'avons eu à renflouer aucune banque ni aucune institution financière au Canada.

Pour essayer de répondre à votre question, tout se passe bien. Nous sommes dans une bonne situation et nous allons continuer à collaborer avec nos institutions financières.

La sénatrice Buth : Je vous remercie, monsieur le président. J'aurai peut-être une autre question plus tard.

Le président : Je vous inscris alors pour la seconde série de questions.

Je donne maintenant la parole au sénateur L. Smith, le vice-président de notre comité.

Le sénateur L. Smith : Je vous remercie, monsieur le président. Monsieur le ministre, au sujet de l'aide dont ont bénéficié certains fabricants d'automobiles, pourriez-vous nous parler des résultats? J'ai en effet lu que GM aurait remboursé une partie de l'aide qui lui a été accordée. Il semble donc que le secteur automobile ait fortement redressé sa situation. À quelle raison attribuez-vous ce redressement? Est-il imputable uniquement à l'aide que les entreprises de ce secteur ont reçue?

M. Flaherty : Eh bien, elles ont survécu. En 2008, on se demandait vraiment très sérieusement si ces entreprises allaient ou non survivre. Il ne s'agissait pas uniquement du sort du personnel des usines de montage d'automobiles de Chrysler et de General Motors, mais de celui de tous ceux du secteur des pièces d'automobiles, des sous-traitants, des plombiers et des travailleurs qui alimentent ces usines. La décision à prendre était lourde de conséquences. Je suis fier que le premier ministre ait décidé d'intervenir ainsi.

Bien évidemment, puisque je suis député de Whitby-Oshawa, tout ceci me concernait au premier chef. Mais il s'agit là d'une industrie importante. Les sièges sociaux de certaines des plus importantes sociétés de pièces d'automobiles dans le monde sont situés au Canada. C'est le cas de ceux de Linamar Corporation, de Magna International, et d'autres.

Le cas de Chrysler est réglé, mais nous détenons encore des actions de General Motors. Nous en avons même beaucoup. En décembre de l'année dernière, nous avons subi des pressions pour vendre notre participation. Je n'ai pas trouvé à l'époque que le prix était suffisamment élevé. Le Trésor américain a vendu des quantités importantes d'actions à 27,50 \$. Nous avons conservé les nôtres et les avons vendues ensuite il y a peu pour 30 millions de dollars, soit à 37,50 \$ l'action. Et nous en avons encore.

Je suis d'accord avec vous, sénateur. Ce secteur s'est redressé. C'est une activité de niveau mondial et je crois qu'il faut que nous fassions deux choses. L'une est, comme gouvernement, de nous retirer du secteur de l'automobile. Il n'y a pas de raison pour que nous détenions des actions d'entreprises de ce secteur. Il faut cependant que nous obtenions un prix décent pour couvrir les risques que les Canadiens ont pris avec General Motors.

Senator L. Smith: A supplementary question: With the proposed European trade agreement and reduction of tariffs, one of the issues that were brought up was the opportunity for businesses, such as automotive. Would you see — because of some of the moves that were made to support these businesses in the interim when we were in crisis — that now there should be a bigger opportunity for those particular operations in Canada that would be selling product abroad?

Mr. Flaherty: Yes, and as I said, senator, it's a global business now. I won't name companies, because they tell me things they probably don't expect me to repeat, but we're seeing companies now design cars for the European market, including right-wheel drive, and they will export them from Canada to Europe. This is a huge development, and it puts us into the global marketplace on automobiles, which is not a bad place to be.

Senator Hervieux-Payette: Welcome, minister, and I will start in English so that everyone understands if they don't have their translation. I would like to congratulate you on closing the loopholes that I consider real budget measures, especially with regard to trusts, meaning that you will collect more money. As such, I'm very happy.

[Translation]

Could you please give us an overview of the cost-benefit analysis that your department conducted on the labour-sponsored funds for this measure to reduce the labour-sponsored funds tax credits that affect Quebec significantly. I would like to know the amounts that will ensure that you will help pay the related deficit.

In part 2 of article 160 and on, who asked you and how? Our public servants will be on the boards of directors of banks, insurance companies and trust companies, where fees of \$100,000 to \$185,000 a year are paid, in addition to the time these people will take, while you have retired public servants. You just mentioned someone who will retire soon. On what basis are we going to permit that, since the president who administers the federal Conflict of Interest Act told us that she does not have the power to govern these people, that it is an internal measure? So there will be no specific legislation that applies to those public servants. How can we reconcile the public service and shareholders' profits?

[English]

Mr. Flaherty: I'm going to get my officials to help with the first question.

On the second question, I think you're asking about public appointments and various government roles that people from the public sector are appointed to.

Le sénateur L. Smith : J'ai une question complémentaire à vous poser : Avec l'entente commerciale envisagée avec l'Union européenne et la réduction des tarifs douaniers, l'une des questions soulevées portait sur les débouchés de nos entreprises, comme celles du secteur automobile. Pensez-vous que, du fait de l'aide temporaire que nous avons apportée à ces entreprises pendant la crise, les usines canadiennes qui en ont bénéficié devraient maintenant trouver des débouchés plus importants sur les marchés étrangers?

M. Flaherty : Oui, et comme je l'ai dit, sénateur, c'est maintenant un secteur d'activités de niveau mondial. Je ne vais pas vous donner les noms des entreprises, parce que leurs dirigeants n'aimeraient pas m'entendre vous répéter tout ce qu'ils me disent, mais nous avons maintenant des sociétés qui conçoivent des voitures pour le marché européen, y compris avec le volant à droite, et qui vont les exporter en Europe à partir du Canada. C'est là une très grande nouveauté qui fait dorénavant de nous un intervenant sur le marché mondial de l'automobile, un marché où il fait bon être.

La sénatrice Hervieux-Payette : Je vous souhaite la bienvenue, monsieur le ministre. Je vais commencer en anglais pour laisser à chacun le temps de mettre ses écouteurs pour entendre la traduction. J'aimerais vous féliciter d'avoir comblé des failles du système d'imposition. À mes yeux, ce sont de vraies mesures budgétaires, en particulier en ce qui concerne les fiducies. Nous allons donc recouvrer davantage d'argent. J'en suis très heureuse.

[Français]

J'aimerais que vous nous donniez un aperçu de l'étude des coûts et bénéfices de votre ministère concernant les fonds de travailleurs pour cette mesure visant à diminuer les bénéfices du crédit d'impôt pour les fonds des travailleurs et qui atteint le Québec de plein front. J'aimerais connaître les sommes d'argent qui feront en sorte que vous aiderez à payer le déficit relié à cela.

Dans la partie 2 des articles 160 et suivants, qui vous a demandé et de quelle façon? Nos fonctionnaires en poste seront sur les conseils d'administration des banques, des compagnies d'assurance et fiducies, où on paie généralement des honoraires de 100 000 \$ à 185 000 \$ par année, en plus du temps que ces gens prendront, alors que vous avez des fonctionnaires retraités. Vous venez de parler d'une personne qui prendra sa retraite sous peu. En vertu de quoi va-t-on permettre cela, puisque la présidente qui administre la Loi fédérale sur les conflits d'intérêt nous dit qu'elle n'a pas les pouvoirs de régir ces gens, que c'est une mesure interne? Il n'y aura donc pas de loi précise qui s'applique à ces fonctionnaires. Comment peut-on réconcilier le service public et le profit des actionnaires?

[Traduction]

M. Flaherty : Je vais demander aux fonctionnaires qui m'accompagnent de m'aider à répondre à la première question.

Quant à la seconde, elle porte, si j'ai bien compris, sur les nominations publiques et sur les divers rôles que le gouvernement joue en procédant à des nominations de fonctionnaires.

I will say two things. One, I'm all for getting the best and the brightest to serve in the federal public sector. If we can get people to volunteer and help Canada, I'm all for that. Most of them do it for next to nothing. Some do it for absolutely nothing. I can tell you that no one has ever said no to me in seven and a half years, including names that I could list of very prominent people, so I'm proud to be a Canadian. I'm proud of Canadians.

The Conflict of Interest Act applies, period. Everyone must comply with the Conflict of Interest Act when it comes to public appointments, period.

On the first question —

Senator Hervieux-Payette: Just a minute, minister. I am confused with your answer. I'm talking about the civil servant, the assistant deputy minister or director in our government serving on boards of banks. I do agree with your statement, the fact that we need the best people serving on boards of the government and that you appoint these people by order-in-council or by working with the different corporations we have. I have no problem with that.

The way I understood clause 160 and more, and this is clearly indicated in what we received, it mentions that from now on —

[Translation]

From now on, agents of the Crown and public servants will be subject to the confirmed legislation, will have the right to sit on boards of directors of banks, insurance companies and trust companies. That is how I understood it.

[English]

Where I have a problem is that I thought that public servants were serving the public interest, not the shareholders of the banks. I'm just asking you, how did it come into that bill?

Mr. Flaherty: The issue arises because of several things. One of them, for example, is our reforms at Canada Mortgage and Housing Corporation.

My deputy minister now sits on the board of CMHC. CMHC is now a large financial institution in Canada. I want my deputy minister to be on that board, because we're keeping a close eye on what they're up to.

Senator Hervieux-Payette: No. It's a Crown corporation. I agree. The federal bank of development has had people from the government sitting on the board for ages. I have no problem with that. I'm asking you, why should civil servants, people around this table at a high level who are not covered by the law of conflict

Je vais vous répondre deux choses. Tout d'abord, je suis partisan d'obtenir les personnes les meilleures et les plus brillantes au service de la fonction publique fédérale. Si nous pouvons trouver des gens qui acceptent de le faire de façon bénévole, et d'aider le Canada, cela me convient tout à fait. La plupart d'entre eux le font pour presque rien, et certains pour absolument rien. Je peux vous affirmer que personne, en sept ans et demi, ne m'a jamais répondu non, y compris des personnes très éminentes. C'est une des raisons pour lesquelles je suis fier d'être Canadien.

La Loi sur les conflits d'intérêts s'applique dans tous les cas. Point final. Tout le monde doit s'y conformer quand il s'agit de nominations publiques. Point.

Quant à la première question...

La sénatrice Hervieux-Payette : Attendez un instant, monsieur le ministre. Votre réponse ne m'éclaire pas beaucoup. Je vous parle des fonctionnaires, des sous-ministres adjoints ou des directeurs de services gouvernementaux qui siègent à des conseils d'administration de banques. Je suis d'accord avec votre affirmation que nous avons effectivement besoin des meilleures personnes pour siéger au conseil d'administration du gouvernement et je trouve normal que vous les nommiez par décret ou en collaborant avec les diverses sociétés que nous avons. Cela ne me pose pas de problème.

À la lecture de l'article 160 et d'autres qui suivent, et c'est expliqué très clairement dans les documents que j'ai reçus, je comprends que :

[Français]

Désormais, les mandataires de l'État et les fonctionnaires seront assujettis aux lois confirmées, auront le droit de siéger sur les conseils d'administration des banques, des compagnies d'assurance et des fiducies. C'est ainsi que je l'ai compris.

[Traduction]

Ce qui me pose un problème est que je croyais que les fonctionnaires étaient au service de l'intérêt public, et non pas de celui des actionnaires des banques. Pouvez-vous m'expliquer comment ces dispositions se sont retrouvées dans ce projet de loi?

M. Flaherty : Cela tient à plusieurs raisons. Une d'elles, par exemple, découle des réformes que nous avons apportées à la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Mon sous-ministre siège désormais au conseil d'administration de la SCHL. Celle-ci est maintenant une institution financière importante au Canada. Je tiens à ce que mon sous-ministre siège à son conseil d'administration parce que nous surveillons étroitement ce qu'elle fait.

La sénatrice Hervieux-Payette : Non. C'est une société d'État. Je suis d'accord. Des représentants du gouvernement siègent au conseil d'administration de la Banque de développement du Canada depuis fort longtemps. Cela ne me pose pas de problème. Ce que je vous demande c'est pourquoi des fonctionnaires, des

of interest, as the president told us last week, sit on the board of the Royal Bank or the Toronto-Dominion Bank or the insurance company?

Mr. Flaherty: Senator, you can correct me, but I'm not aware of any public servant who is not retired who is sitting on the board of any of the banks.

Senator Hervieux-Payette: But I need information about the interpretation of your law starting at clause 160. That's what I have read, and that's what I have read in the notes that were given to us.

The Chair: Senator, this is very rapidly becoming a debate between you and the minister.

Senator Hervieux-Payette: I don't have the answer.

The Chair: You don't have the answer. You've asked the question. It's been understood, and you've got the answer you are going to get. Do you want an answer to your first question?

I'll put you on round two. I have quite a few senators who want to pose questions so I will go on, then.

[Translation]

Senator Bellemare: I will continue with the gradual phase-out of labour-sponsored venture capital corporations. You commented that it was ineffective. Senator Hervieux-Payette asked for information on the studies. What are we saying to small investors who put their savings into labour-sponsored venture capital funds, especially the smaller funds? Some are well capitalized, but smaller funds exist. Should they be concerned about the budget provisions? Are their savings at risk? What are we telling these small investors?

[English]

Mr. Flaherty: First, senator, this is not the first time this has happened in Canada. Ontario abolished this tax privilege five years ago or so. It does not accomplish the goal for which it was designed. It was designed to increase investment in business, small business, and help businesses grow. It does not.

I'll let my officials respond. I don't know which will respond.

Sean Keenan, Director, Sales Tax Division, Department of Finance Canada: Independent organizations like the OECD and independent experts have studied the LSVCC program and have concluded that the tax credit is an ineffective means to support a healthy venture capital sector and thus represents a poor use of

gens présents à cette table qui occupent des postes de haut niveau et qui ne sont pas régis par la Loi sur les conflits d'intérêts, comme le président nous l'a dit la semaine dernière, siègent au conseil d'administration de la Banque Royale ou de la Banque Toronto-Dominion, ou à celui d'une compagnie d'assurances?

M. Flaherty : Madame la sénatrice, vous pouvez me corriger si je me trompe, mais à ma connaissance, tous les « fonctionnaires » qui siègent à des conseils d'administration de banques sont à la retraite.

La sénatrice Hervieux-Payette : Mais je veux savoir comment interpréter le texte de votre projet de loi à compter de l'article 160. C'est ce que j'ai lu, qui figure dans les notes qu'on nous a remises.

Le président : Madame la sénatrice, cela va devenir très rapidement un débat entre le ministre et vous.

La sénatrice Hervieux-Payette : Mais je n'ai pas la réponse.

Le président : Vous n'avez pas la réponse. Vous avez posé la question. Elle a été bien comprise et vous avez obtenu la réponse qui vous a été donnée. Souhaitez-vous une réponse à votre première question?

Je vous inscris à la seconde série de questions. J'ai un certain nombre de sénateurs qui souhaitent également poser des questions et je vais donc leur donner la parole.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Je vais poursuivre sur l'élimination graduelle des sociétés à capital de risque des travailleurs. Vous avez fait la remarque que c'était inefficace. La sénatrice Hervieux-Payette a demandé de l'information sur les études. Que dit-on aux petits épargnants qui ont mis leurs économies dans les fonds de capital de risque des travailleurs, surtout les plus petits fonds? Certains sont bien capitalisés, mais il existe de plus petits fonds. Doivent-ils s'inquiéter des dispositions budgétaires? Leur épargne est-elle à risque? Que dit-on à ces petits épargnants?

[Traduction]

M. Flaherty : Tout d'abord, madame la sénatrice, ce n'est pas la première fois que cela se produit au Canada. L'Ontario a aboli ce privilège fiscal depuis environ cinq ans. Celui-ci ne permettait pas d'atteindre l'objectif pour lequel il avait été conçu. Il devait permettre d'accroître les investissements dans les entreprises, les petites entreprises, et faciliter leur croissance. Ce n'est pas ce qu'il faisait.

Je vais laisser les fonctionnaires vous répondre. Je ne sais pas lequel va prendre la parole.

Sean Keenan, directeur, Division de la taxe de vente, ministère des Finances Canada : Des organismes indépendants, comme l'OCDE, et d'autres spécialistes également indépendants, ont étudié le crédit d'impôt dont bénéficiaient les sociétés à capital de risque de travailleurs et ils sont arrivés à la conclusion que ce

government resources, and that the government has introduced a venture capital action plan that will provide a better means to support the venture capital sector in Canada.

[Translation]

Senator Bellemare: Is there any risk to small investors of losing their savings if the funds in question, the funds they have invested in, no longer exist? Is there a risk or was this aspect considered in the measures proposed in the budget?

[English]

Mr. Keenan: There is a gradual phase-out to the credit over a number of years, which will give the funds some time to respond to the change in the credit. Some of the funds are large and well capitalized, so certainly they're able to manage.

There was a consultation period on changes to the tax rules that would help the funds manage through the phase-out period to adjust to see what concerns would be raised. Those consultations have finished, and the analysis of the responses that we've received is ongoing.

[Translation]

Senator Bellemare: If I have understood correctly, there are no concerns. The planned transition to phasing out the credits will not be detrimental to the existence of the funds, and the savings will be protected. Is that right?

[English]

Mr. Flaherty: That's right.

Senator Callbeck: It is a pleasure to have you here, minister.

I want to ask you about Division 17 in this legislation, which pertains to public service labour relations. We had witnesses here who told us that one of the top two considerations by an arbitrator will be Canada's fiscal circumstances.

Will that arbitrator be given any guidelines by the government? Each arbitrator can think about that differently. One can say, "Well, we're not in a surplus situation, so therefore there's not going to be any raises this year." Another one could say, "Well, it's just a small deficit, so no problem, we'll give raises."

Will the government will be giving guidelines to the arbitrators?

crédit d'impôt n'était pas efficace pour soutenir un secteur en santé du capital de risque. Il s'agissait donc d'une piètre utilisation des ressources gouvernementales et c'est pourquoi le gouvernement a mis en place un plan d'action pour le capital de risque qui permettra de mieux soutenir ce secteur au Canada.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Est-ce qu'il y a des risques pour les petits épargnants de perdre leurs économies si le fonds en question, dans lequel ils ont investi, n'existe plus? Est-ce qu'il y a un risque ou a-t-on pensé à cet aspect dans les mesures proposées dans le budget?

[Traduction]

M. Keenan : Ce crédit sera éliminé progressivement sur un certain nombre d'années, qui permettra aux fonds en question de disposer du temps nécessaire pour s'adapter à la modification. Certains de ces fonds sont importants et bien capitalisés, et seront donc certainement en mesure de s'adapter.

Il y a eu une période de consultation sur les modifications à apporter à la réglementation fiscale qui aideraient les fonds à franchir la période d'élimination de ce crédit et à s'adapter, afin de voir les préoccupations qui se dégageraient de ces consultations. Celles-ci sont maintenant terminées et l'analyse des réponses que nous avons reçues se poursuit.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Si je comprends bien, il n'y a pas d'inquiétude. La transition prévue à l'élimination des crédits ne sera pas dommageable à l'existence des fonds, et les épargnes seront protégées. C'est exact?

[Traduction]

M. Flaherty : C'est exact.

La sénatrice Callbeck : C'est un plaisir de vous compter parmi nous, monsieur le ministre.

Je veux vous interroger sur la section 17 de ce texte de loi qui concerne les relations de travail dans la fonction publique. Nous avons entendu des témoins qui nous ont expliqué que l'une des deux principales considérations retenues par un arbitre sera la situation budgétaire du Canada.

Est-ce que le gouvernement donnera des directives à ces arbitres? Chaque arbitre peut réagir différemment à cela. L'un pourra dire : « Eh bien, nous ne disposons pas d'excédents budgétaires et ils ne vont donc obtenir aucune hausse cette année. » Un autre dira : « C'est un déficit assez faible et donc, pas de problème, nous allons accorder des augmentations. »

Le gouvernement donnera-t-il des directives aux arbitres?

Mr. Flaherty: I don't anticipate there will be any specific guidelines, other than the inevitable buildup of precedent under the new legislation, assuming that it's passed in the house and in the Senate.

This concern has persisted. I was the Minister of Labour in Ontario a long time ago, and we had this issue then. Call it the ability to pay, call it a fiscal situation, but arbitrators who ignored fiscal reality — I don't know how else to put it — and just thought governments can always tax people more, so you can come up with a result that makes some people around the table happy but a whole lot of other people not happy, and takes money from health care, our armed forces and veterans, but you have got a nice, neat little decision around the table. No, we expect the labour arbitrators to read budgets; we expect them to see the fiscal plan of the government.

If I have to send them a copy of the fiscal plan, I will, about where we're going and why we're going in that direction.

Senator Callbeck: I have another question; it's on the credit unions. They're going to lose a special tax that they had — over five years — and they will be taxed the same as banks, which really doesn't seem right to me. I have a paper here that indicates that the smallest of the huge five banks that we have in Canada, BMO, is \$278 billion. The credit unions are listed here as well; the largest one is Vancity, \$17 billion. So they don't appear to be on a level playing field at all, and I'm concerned about that with the credit unions, because I come from Prince Edward Island, where they're very strong, and credit unions tend to go in areas where banks wouldn't go, yet this measure is going to take \$75 million a year out of the credit unions, monies that they could be lending to small business.

Mr. Flaherty: I appreciate the question, senator.

This tax measure was designed for a time when credit unions were small. Now, as you've just described, we have some credit unions in Canada that are not small at all and, in fact, are very profitable. So our view, and my view, was that it was no longer necessary to extend this tax credit to them. I must say I've heard next to nothing from the credit unions, which is usually a sign that they realize that things were pretty good for a long time, but they're not that good anymore, because we're going to have to pay that share of tax.

By the way, I think the Bank of Montreal may get upset about your saying they're the smallest one. The CIBC may be. I'll leave that with you.

M. Flaherty : Je ne m'attends pas à ce qu'on leur donne de directives précises, si ce n'est qu'ils auront d'autres contraintes découlant de l'accumulation inévitable de la jurisprudence découlant de la nouvelle loi, si celle-ci est effectivement votée par la Chambre et par le Sénat.

Il s'agit là d'une préoccupation qui a la vie dure. J'ai été, il y a longtemps, ministre du Travail en Ontario et le problème se posait déjà. On peut parler de la capacité de payer, de la situation budgétaire, mais je n'apprécie guère les arbitres qui ignorent les réalités budgétaires, je ne sais pas comment l'exprimer autrement, et qui estiment que le gouvernement peut toujours imposer davantage les gens afin de donner satisfaction au petit groupe de gens assis à la même table qu'eux, en en mécontentant beaucoup d'autres, et qui privent ainsi d'argent le secteur de la santé, nos forces armées et nos anciens combattants. Non, nous nous attendons à ce que les arbitres œuvrant dans le domaine des relations de travail aient lu les budgets, nous attendons d'eux qu'ils aient pris connaissance du plan financier du gouvernement.

Si je dois leur en adresser une copie, je le ferai, pour qu'ils sachent ce que nous faisons et pourquoi nous avons choisi de procéder ainsi.

La sénatrice Callbeck : J'ai une autre question au sujet des caisses de crédit. Elles vont perdre le bénéfice d'un crédit d'impôt spécial dont elles disposaient, sur cinq ans, et seront imposées au même taux que les banques, ce qui ne me paraît pas juste. J'ai ici un document qui indique que la plus petite des cinq grandes banques que nous avons au Canada, la Banque de Montréal, a des actifs de 278 milliards de dollars. Les caisses de crédit seront dorénavant traitées de la même façon que les banques, or la plus importante de ces caisses, Vancity, n'a que des actifs de 17 milliards de dollars. Elles ne se trouvent donc pas sur un pied d'égalité et je crains les conséquences sur les caisses de crédit, parce que je viens de l'Île-du-Prince-Édouard, où elles sont fortement implantées et qu'elles ont tendance à être présentes à des endroits où les banques ne vont pas. Cette mesure va néanmoins faire perdre 75 millions de dollars par année aux caisses de crédit, des fonds qu'elles pourraient prêter aux petites entreprises.

M. Flaherty : Je vous remercie, madame la sénatrice, de poser cette question.

Cette mesure fiscale a été conçue à une époque où les caisses de crédit étaient petites. Maintenant, comme vous l'avez rappelé, certaines d'entre elles, au Canada, ne sont plus du tout petites et sont, en vérité, très rentables. Nous étions d'avis, et quand je dis nous, cela m'englobe, qu'il n'était plus nécessaire de leur accorder ce crédit d'impôt. Je dois vous avouer que pratiquement aucune d'elles ne s'est plainte, ce qui signifie en général qu'elles savent fort bien que la situation était avantageuse pour elles depuis longtemps. Ce n'est plus aussi vrai aujourd'hui, parce qu'elles vont devoir payer leur part d'impôt.

Au fait, je crains que la Banque de Montréal ne soit pas très contente de vous entendre dire qu'elle est la plus petite. C'est peut-être le cas de la CIBC. Je vous en laisse la responsabilité.

Senator Callbeck: Well, not according to the figures on this sheet, but you may be right.

[Translation]

Senator Dallaire: Mr. Minister, my question has two points: bridges and veterans.

You are in the process of creating a single entity for the four bridges that connect Canada and the United States. Was that decision made to provide better security on the bridges? Will these measures facilitate maintenance? Will creating this single entity result in any lost jobs? And why not include the problems with the Champlain Bridge and the Jacques-Cartier Bridge — especially the Champlain Bridge — which might benefit from this initiative, thereby improving their effectiveness?

Mr. Flaherty: Our system is going to be effective.

[English]

We have now a very strange thing in Canada where the federal government, for some reason, owns several bridges and doesn't own bridges elsewhere, which I'm sure you appreciate, senator. One of the most recent bridges built was the Pont Champlain, and it's falling down. Go figure. The Victoria Bridge, I'm told, is in relatively good shape. This is a relic of a certain time, I think, where the quality of construction may not have been as good as it was in previous times.

We're trying to create a more efficient structure for the bridges and more efficient management. Time will tell whether this step works or not.

Senator Dallaire: But you're not getting out of the business of bridges.

Mr. Flaherty: No, just the opposite, in fact. As you know, Minister Lebel has made it clear that we're going to build a new St. Lawrence bridge to replace the Champlain Bridge, and it will be tolled, just as the Champlain Bridge was tolled when it was built, which a few of us would remember.

Senator Dallaire: Coming from Montreal, I remember very clearly.

The other one is on veterans. There's a bit of logic that's not clear. The number of veterans is increasing, the demands of veterans are increasing, and we have the new generation of veterans, which has thrown Veterans Canada into a whole new spectrum with the new Veterans Charter, and an institution gains its reputation by being particularly the last body where people can go and complain and have a fair hearing.

La sénatrice Callbeck : Eh bien, ce n'est pas ce que disent les chiffres sur cette feuille, mais vous avez peut-être raison.

[Français]

Le sénateur Dallaire : Monsieur le ministre, ma question comporte deux volets : les ponts et les vétérans.

Vous êtes en train de réunir sous une même entité les quatre ponts qui font le lien entre Canada et les États-Unis. Est-ce que cette décision a été prise afin d'obtenir de meilleures mesures de sécurité sur ces ponts? Est-ce que ces mesures permettront de faciliter les besoins d'entretien? Y aura-t-il des gens qui perdront leur emploi dans la création de cette entité unique? Et finalement, pourquoi ne pas inclure les problèmes que connaissent le pont Champlain et le pont Jacques-Cartier — mais surtout le pont Champlain —, qui auraient peut-être pu bénéficier de cette initiative améliorant ainsi leur efficacité?

M. Flaherty : Nous allons avoir un système efficace.

[Traduction]

Il y a quelque chose de très étrange au Canada : pour une raison que j'ignore, certains ponts appartiennent au gouvernement fédéral, et d'autres non, ce que vous savez certainement, sénateur. Un des derniers ponts à avoir été construits est le pont Champlain, et il est sur le point de s'effondrer. C'est à n'y rien comprendre. On me dit que le pont Victoria est en assez bon état. C'est une relique d'une autre époque, je crois, une époque où la qualité de la construction n'était peut-être pas aussi élevée qu'auparavant.

Nous tentons de créer une structure plus efficace pour les ponts et d'en améliorer aussi la gestion. Seul le temps nous dira si cette étape fonctionne ou non.

Le sénateur Dallaire : Mais vous n'allez pas vous défaire du secteur des ponts.

M. Flaherty : Non. En fait, c'est tout le contraire. Comme vous le savez déjà, le ministre Lebel a annoncé clairement que nous allons construire un nouveau pont sur le Saint-Laurent qui remplacera le pont Champlain, et ce sera un pont à péage, comme le pont Champlain après sa construction, ce que quelques-uns d'entre nous peuvent se rappeler.

Le sénateur Dallaire : En tant que Montréalais, je m'en souviens très clairement.

J'aimerais maintenant parler des anciens combattants et obtenir des éclaircissements sur certains points. Les anciens combattants sont de plus en plus nombreux, et leurs besoins aussi, et nous avons maintenant une nouvelle génération d'anciens combattants qui chamboulent le ministère des Anciens Combattants du Canada avec la Nouvelle Charte des anciens combattants. Une institution fait sa réputation en étant le dernier recours des personnes qui veulent déposer une plainte et se faire entendre en toute équité.

In Division 11, clause 276, the tribunal, which should have 29 members, including the president, should be working flat out producing 100 per cent efficiency because every veteran counts. It's not like a truck where 85 per cent efficiency is good enough. I mean, you're in the business of human beings, and 100 per cent efficiency is what you have to do.

You've got an organization that's at 85 per cent. It's handling some dossiers that are held up for a year plus for a variety of reasons; and over the history, it's had less than 25 out of the 29 people appointed, and among those 25, a number are in training, some are sick, some are waiting appointments. So you usually have about 25 that are really efficiently punching out the work, and they're up to 4,900 decisions a year, which makes a significant amount of work.

How can we argue that we've got too many and that we're going to reduce it to 25 when every angle should be saying we should use the 29 and not stay at 25? I'm sorry to bring you into the weeds like that, but it has a significant impact.

Mr. Flaherty: Well, I understand, and I have great respect for your history, senator. I appreciate it.

What we need is a well-functioning board with 25 hard-working people on it. That's the goal. The estimates are that that's sufficient to handle the caseload.

We run into this same issue with the Superior Court in Quebec and the Superior Court in Ontario and in Western Canada, the various superior courts and courts of appeal: How many is enough?

The key for me, and I am a litigation lawyer for good or for ill, is to have the right people with the right work ethic who will get the job done.

Senator Dallaire: Was it a leadership problem?

Mr. Flaherty: I'm not close enough to the veterans to pass any judgment.

Senator Dallaire: I wanted to put that on the table. Thank you very much.

Senator Mockler: Minister, thank you for taking the time to come and share the direction we are going in. I remember very well the things that you're not doing now, such as cutting transfers to provinces. I remember sitting in the Legislative Assembly of New Brunswick in 1993 to 2004-05. I have a mind full of different things that were challenging our province. I can say the same thing for other provinces. There's one item that I'd like you to bring to the people listening to us, and in consideration of the leadership that you're providing in our government: the Canada Pension Plan Investment Board.

Selon la division 11, section 276, le tribunal qui devrait compter 29 membres, dont le président, devrait aussi faire tout en son pouvoir pour afficher une efficacité de 100 p. 100, car chaque ancien combattant compte. Ce n'est pas comme un camion qui présente un taux d'efficacité de 85 p. 100, ce qui est jugé satisfaisant. Ce que je veux dire, c'est que vous traitez des êtres humains et que vous devez atteindre un taux d'efficacité de 100 p. 100.

L'organisation affiche un taux de 85 p. 100. Elle traite certains dossiers qui sont retenus pendant plus d'un an pour diverses raisons. Au fil du temps, on remarque que moins de 25 membres sur 29 membres ont été nommés, et parmi ceux-ci, certains sont en formation, d'autres sont malades et d'autres encore attendent leur nomination. On peut donc dire qu'il y a environ 25 membres qui travaillent efficacement et que jusqu'à 4 900 décisions sont rendues chaque année, ce qui représente une charge de travail considérable.

Comment peut-on affirmer qu'ils sont trop nombreux et que l'effectif sera réduit à 25, si tout indique qu'il nous en faut 29 au lieu de 25? Je suis désolé de vous entraîner dans le sujet comme cela, mais l'impact est considérable.

M. Flaherty : Eh bien, je comprends et j'éprouve un grand respect pour ce que vous avez vécu, sénateur. Je l'apprécie.

Ce dont nous avons besoin, c'est une commission efficace composée de 25 membres dévoués. C'est notre objectif. Selon nos estimations, ce nombre suffit à la charge de travail.

Nous sommes confrontés au même problème à la Cour supérieure du Québec, à la Cour supérieure de l'Ontario et dans les cours supérieures et cours d'appel de l'Ouest canadien. Quel est le nombre suffisant?

Le secret pour moi — et je suis avocat plaidant pour le meilleur et pour le pire —, c'est de trouver les bonnes personnes ayant une bonne éthique de travail qui s'acquitteront bien de leurs tâches.

Le sénateur Dallaire : Y avait-il un problème de leadership?

M. Flaherty : Je ne côtoie pas assez les anciens combattants pour porter quelque jugement que ce soit.

Le sénateur Dallaire : Je voulais lancer la question. Merci beaucoup.

Le sénateur Mockler : Je vous remercie, monsieur le ministre, de prendre le temps de vous joindre à nous et d'emprunter la voie que nous prenons. Je me rappelle très bien les choses que vous ne faites pas en ce moment, comme couper les transferts aux provinces. Je me rappelle mes années à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, de 1993 à 2004-2005. Je pense à toutes sortes de choses qui posent problème dans notre province, et je peux en dire autant d'autres provinces. Il y a un point dont j'aimerais que vous parliez devant tous ceux qui nous écoutent, un point qui touche votre leadership au sein de notre gouvernement : l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada.

The Canada Pension Plan Investment Board has become one of the largest pension funds in the world, and that's due to leadership. Currently, only Canadian residents can serve on the 12-person board of directors. I see that in Bill C-4 the government has proposed allowing up to three non-residents of Canada to serve on the Canada Pension Plan Investment Board.

Can you share with us and Canadians what this measure will ensure vis-à-vis the long-term prosperity of the Canada Pension Plan for Canadians?

Mr. Flaherty: Thank you, senator. The Canada Pension Plan, as you said, is one of the largest pension funds in the world with total assets currently of over \$183 billion. The plan grew by 10.1 per cent in 2012. It invests a significant portion of its assets outside Canada. The board came to me some time ago and asked me whether I would consider allowing some directors to be non-Canadians. I consulted with my provincial colleagues, the ministers of finance, and there was unanimity that we should be expansive. There is a global economy, and this is a huge pension plan investing in Singapore, Australia, Europe, and all over the place. We have to have the best advice we can get around the board table, which is why this is proposed.

Senator Mockler: Did I hear you right, minister, when you said that you have consulted with our ministers of finance in the provinces?

Mr. Flaherty: Yes. I'm well known for consulting broadly. I have talked to all of them; and we're okay. We all agree. They understand the need not to be parochial when you're dealing with a fund of this size.

Senator Buth: Minister, you made some comments already about controlling government spending. I'm wondering if you could talk a bit about your expectations in terms of departmental spending and how you see that playing out in the next couple of years. We've seen quite a few reductions, but what do you expect in the next couple of years in terms of departmental spending or your instructions to departments?

Mr. Flaherty: Well, we've told the departments that their individual spending envelopes are frozen for the next two years. Now, it leaves lots of discretion with the deputy ministers and assistant and associate deputy ministers and all the officials to allocate resources as they see fit and to promote or demote or whatever they choose to do. We want to make sure that there's a balanced budget in 2015. One way of doing that is to not let the public sector spending — program spending — grow out of hand.

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada constitue maintenant une des plus grandes caisses de retraite au monde, et c'est grâce au leadership. En ce moment, seuls des résidents canadiens peuvent siéger au conseil d'administration qui compte 12 membres. Je constate que, dans le projet de loi C-4, le gouvernement propose de permettre à trois non-résidents de se joindre à l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada.

Pouvez-vous expliquer aux membres du comité ici présents et aux Canadiens comment cette mesure contribuera à la prospérité à long terme du Régime de pensions du Canada?

M. Flaherty : Merci, sénateur. Comme vous l'avez mentionné, le Régime de pensions du Canada figure parmi les plus grandes caisses de retraite au monde avec son actif total de plus de 183 milliards de dollars. Le régime a affiché un taux de croissance de 10,1 p. 100 en 2012, et il investit une partie importante de son actif à l'étranger. L'office m'a demandé il y a quelque temps déjà si j'autoriserais l'embauche de quelques administrateurs non canadiens. J'ai consulté mes collègues provinciaux, les ministres des Finances, et ils ont affirmé à l'unanimité que nous devrions leur ouvrir nos portes. Nous vivons à l'ère de l'économie mondiale, et les administrateurs de notre immense régime de pensions investissent à Singapour, en Australie, en Europe et un peu partout. L'office a besoin des meilleurs conseils qui soient, et c'est pourquoi nous avons fait cette proposition.

Le sénateur Mockler : Si j'ai bien compris, monsieur le ministre, vous avez consulté les ministres des Finances des provinces?

M. Flaherty : Oui. C'est bien connu que je consulte largement mes collègues. Je leur ai tous parlé, et nous nous sommes bien compris. Nous sommes tous d'accord. Ils reconnaissent qu'il ne faut pas avoir l'esprit de clocher lorsqu'on gère un fonds d'une telle ampleur.

La sénatrice Buth : Monsieur le ministre, vous avez déjà commenté le contrôle des dépenses du gouvernement. Pouvez-vous nous faire part de vos attentes à l'égard des dépenses des ministères et de votre vision de la situation pour les deux ou trois prochaines années? Nous avons été témoins de beaucoup de compressions, mais à quoi vous attendez-vous au sujet des dépenses ministérielles ou qu'exigerez-vous des ministères?

M. Flaherty : Eh bien, nous avons dit aux ministères que leurs enveloppes respectives sont gelées pour les deux prochaines années. Maintenant, il revient pleinement aux sous-ministres, aux sous-ministres délégués et sous-ministres adjoints et aux hauts dirigeants d'affecter les ressources de la manière qu'ils jugent appropriée et de promouvoir ou de rétrograder, selon ce qu'ils choisissent de faire. Nous tenons à ce que le budget de 2015 soit équilibré, et une façon d'y arriver est de contrôler les dépenses publiques, dont les dépenses de programmes, avant que la situation n'échappe à tout contrôle.

Senator Buth: Any new initiatives, essentially, have to come from within departments. There has to be a prioritization within departments for what's important.

Mr. Flaherty: That's right. I know that a number of the honourable senators sitting around this table have experience in government and as ministers and so on. As you know, it is necessary to have a degree of direction in order to accomplish the goal. There is a tendency to continue to spend until someone says no. It's like our children — they'll continue to spend until someone says no.

The federal public service, as I said earlier in my remarks, has been remarkably good, particularly during the great recession, and has made sure that we got done what needed to be done a timely basis. I'm not a person who goes around criticizing the federal public service; but I do think it is a time when we need to exercise some restraint so that we can accomplish the goal of a balanced budget.

Senator Buth: Just a comment: Having participated in the last two years in the budget bills, we've seen the spending reductions and position reductions, but there hasn't been a decimation of department spending in the public service. I just wanted to get your comments on where we're headed, because it's been a very measured and controlled process that we've gone through; and it sounds like that's the way it's going to continue.

Mr. Flaherty: I can give you one example in the Department of Finance. I may have the numbers wrong, and forgive me if I do, but when I started I think we had about 1,000 people working at the Department of Finance. Now, I think we have 750.

Are we doing a poorer job? Some might say so, but I don't think so. Management's very strong, the deputy minister's very strong, and the ADMs are very strong; and that matters. As you know, the people who are running government departments, who aren't the ministers as they are off doing other things, are very disciplined in their approach.

Senator Buth: Thank you, minister.

Senator Hervieux-Payette: I have been reading the notes from your department so we can understand each other and there is no confusion about what I am talking about. Clause 162 repeals section 160.1 of the Bank Act, which allows government employees to sit as directors on the board of a bank if the bank is controlled by a local cooperative credit society. It also allows agents of the Crown and federal and provincial government employees to sit as directors on the board of a bank holding company. Then, you have the same thing for insurance companies.

La sénatrice Buth : Essentiellement, cela veut dire que toute nouvelle initiative doit provenir des ministères eux-mêmes. C'est à eux de déterminer ce qui est important et d'établir l'ordre de priorité.

M. Flaherty : C'est exact. Je sais que certains honorables sénateurs ici présents possèdent une expérience de l'appareil gouvernemental et que certains ont été ministres, entre autres. Comme vous le savez, il faut avoir un certain niveau de discipline pour atteindre un objectif. On a tendance à dépenser jusqu'à ce que quelqu'un nous dise d'arrêter. C'est comme avec nos enfants : ils dépenseront tant et aussi longtemps que personne ne leur dit d'arrêter.

Comme je l'ai mentionné précédemment, la fonction publique fédérale a fait un travail remarquable, particulièrement durant la grande récession, et s'est assuré que tout ce qui devait être accompli était fait en temps opportun. Je ne suis pas du genre à critiquer la fonction publique fédérale, mais je crois que les circonstances font en sorte que nous devons imposer certaines contraintes afin que nous puissions atteindre l'équilibre budgétaire.

La sénatrice Buth : Un commentaire : ayant participé aux lois budgétaires au cours des deux dernières années, nous avons été témoin des compressions de dépenses et des réductions de postes, mais il n'y a eu aucune réduction des dépenses des ministères au chapitre de la fonction publique. J'aimerais simplement savoir vers quoi nous nous dirigeons, car nous avons dû nous plier à un processus très mesuré et contrôlé, et on dirait bien que ce n'est pas terminé.

M. Flaherty : Je peux vous donner l'exemple du ministère des Finances. Je n'ai peut-être pas les bons chiffres, et permettez-moi de m'excuser si c'est le cas, mais lorsque j'ai commencé, je crois qu'environ 1 000 personnes travaillaient au ministère des Finances. Maintenant, je crois que nous sommes 750.

Est-ce que nous travaillons moins bien? Peut-être que certains l'affirmeront, mais je ne crois pas. La direction est très forte, comme le sous-ministre et les SMA, et c'est cela qui compte. Comme vous le savez, ceux qui dirigent les ministères — ce ne sont pas les ministres, qui ont d'autres occupations — sont très disciplinés dans leur approche.

La sénatrice Buth : Merci, monsieur le ministre.

La sénatrice Hervieux-Payette : J'ai lu les informations de votre ministère afin que nous nous comprenions bien et que ce dont je veux vous parler soit très clair. L'article 162 abroge l'article 160.1 de la Loi sur les banques, qui autorise les employés du gouvernement à siéger au conseil d'administration d'une banque à titre d'administrateur, si la banque est contrôlée par une coopérative de crédit locale. Il permet aussi aux mandataires de la Couronne et aux employés fédéraux et provinciaux de siéger à titre de directeur au conseil d'administration d'une société de portefeuille bancaire. Et c'est la même chose pour les compagnies d'assurance.

I was asking you, minister, how in the world this ends up in the budget and why you would have these very efficient technocrats take time from their jobs, especially when we have 250 fewer, to sit on the boards of big banks and trust and insurance companies. You're the only one capable of explaining that to me.

Mr. Flaherty: No, I'm not, actually; the assistant deputy minister is.

Senator Hervieux-Payette: Maybe you should learn about this.

Mr. Flaherty: I'll be listening intently.

Jeremy Rudin, Assistant Deputy Minister, Financial Sector Policy Branch, Department of Finance Canada: Thank you, minister.

As the minister was discussing, these measures will streamline and modernize the conflict of interest provisions about participation on the boards of federally regulated financial institutions. Some of the provisions in the existing legislation predate other initiatives that the government has taken since then, for example, the Conflict of Interest Act, which governs people who are appointed to Crown corporations, and the Public Servants Disclosure Protection Act, which gave a legislative foundation for the Values and Ethics Code for the federal public service.

So it's the government's view that, as a result of these changes, it is no longer necessary to have a blanket provision either against a member of a Crown corporation board or indeed a public servant. There is no longer a need to have a blanket prohibition against their being on the board of a federally regulated financial institution, because the system is protected from conflicts of interest both by the Conflict of Interest Act, for the one class, and the code of ethics for the other class, on top of which there is the requirement, established by the Office of the Superintendent, that the institutions themselves have a conflict of interest policy that applies to the board members.

Senator Hervieux-Payette: Give me an example. Would the Deputy Minister of Agriculture be able to sit on the Royal Bank board?

Mr. Rudin: I don't have a detailed analysis of particular hypotheticals. To give you a hypothetical, I would be conflicted, obviously.

Would, however, a provincial public servant be conflicted — say they worked in the agriculture department in a province — would they be conflicted as a board member of a federal credit union, if they had been interested in doing so? Perhaps they had been a long-standing member of the board of that credit union before it continued into the federal sphere. It's possible

Je vous demande, monsieur le ministre, pourquoi on retrouve cela dans le budget et pourquoi vous permettez à ces très efficaces technocrates de se retirer de leurs fonctions pour siéger au conseil de grandes banques, sociétés de fiducie et compagnies d'assurance alors qu'il y a 250 employés de moins. Vous seul pouvez m'expliquer cela.

M. Flaherty : Non. En fait, c'est le sous-ministre adjoint qui vous répondra.

La sénatrice Hervieux-Payette : Vous aurez peut-être quelque chose à apprendre.

M. Flaherty : Je vais écouter attentivement.

Jeremy Rudin, sous-ministre adjoint, Direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances Canada : Merci, monsieur le ministre.

Comme l'a mentionné le ministre, ces mesures permettront de simplifier et de moderniser les dispositions sur le conflit d'intérêts associé à la participation au conseil d'administration d'institutions financières réglementées par le gouvernement fédéral. Certaines dispositions de la loi actuelle sont plus anciennes que d'autres instruments législatifs adoptés par le gouvernement depuis. À titre d'exemple, la Loi sur les conflits d'intérêts régit les personnes nommées aux sociétés d'État, et la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles constitue le fondement législatif du Code de valeurs et d'éthique du secteur public fédéral.

Compte tenu de ces changements, le gouvernement estime qu'il n'est plus nécessaire d'avoir une disposition générale visant les membres du conseil d'une société d'État et les fonctionnaires. Il n'est plus nécessaire qu'ils soient visés par une disposition générale afin de les empêcher de siéger au conseil d'une institution financière réglementée par le gouvernement fédéral parce que le système est protégé contre les conflits d'intérêts par, d'une part, la Loi sur les conflits d'intérêts et, d'autre part, le Code de valeurs et d'éthique. Et ce n'est pas tout : le Bureau du surintendant exige aussi que les institutions financières aient leur propre politique sur les conflits d'intérêts pour les membres du conseil.

La sénatrice Hervieux-Payette : Donnez-moi un exemple. Le sous-ministre de l'Agriculture pourrait-il siéger au conseil d'administration de la Banque Royale?

M. Rudin : Je ne dispose pas d'une analyse détaillée de cas hypothétiques, et si je vous donnais un exemple de cas hypothétique, il y aurait évidemment un conflit.

Cependant, un fonctionnaire provincial — disons du ministère de l'Agriculture — serait-il en conflit d'intérêts s'il siégeait au conseil d'administration d'une caisse d'épargne et de crédit fédérale? Il était peut-être membre depuis longtemps de cette caisse avant de se lancer dans l'arène fédérale. Peut-être qu'il serait toutefois en conflit d'intérêts. Il faudrait analyser la

nonetheless that they would be conflicted. The analysis would depend on the specific case. But all that this provision would do is take away the blanket prohibition and require a case-by-case examination.

Senator Hervieux-Payette: When you talk about provincial, I suppose that their master is the provincial government and they will deal with these matters giving permission. I'm talking about just the federal corporation. I'm not talking about people from the private sector sitting on some of our boards, whether it's EDC, BDC or CHMC. I have no problem with that, that they would sit here and they would sit on the Royal Bank board.

My concern is to have a deputy minister of health sitting at the Toronto Dominion Bank. I know that they are not in the same sector, but I'm just trying to figure out how a civil servant at the top level would have the time and energy to read the documents and receive, of course, the \$175,000 fees. Maybe you would deduct that from their pay. But I'm just asking you why it is there.

Mr. Rudin: This is not aimed necessarily at top public servants. You may well be right; perhaps it is impossible for a very senior federal public servant to not be in a conflict of interest position. But if that is the case, then these people will be prohibited from being on the boards, either through the Conflict of Interest Act if they're a deputy minister and a GIC appointee, or by the Code of Values and Ethics if they're a less senior but nonetheless sufficiently senior public servant, and by the conflict of interest policy of the institution itself, as mandated by the superintendent.

Senator Hervieux-Payette: But my question is where does it come from — from the bank, from the insurance company or from requests from the people working for this government?

Mr. Rudin: It comes from our review of the conflict of interest provisions that predate the Conflict of Interest Act and the disclosure act, and in looking at, for example, the prohibition on being both on a Crown corporation board and a regulated financial institution board at the same time. So then it raises the question of who else has a similar prohibition that is no longer necessary. This leads us to the provincial public servants, and then this leads us to the federal public servants.

[Translation]

Senator Bellemare: To conclude, Mr. Minister, I think you succeeded in getting Canada through the last recession. There are good employment-related measures in the budget.

However, what are the best measures in the budget to deal with the challenges that we face with respect to productivity in Canada? We know that productivity growth could be greatly improved. What measures do you think would solve that problem?

situation au cas par cas. Par contre, tout ce que cette disposition ferait, c'est annuler l'interdiction générale et exiger un examen de chaque cas.

La sénatrice Hervieux-Payette : Dans un contexte provincial, je suppose que c'est le gouvernement provincial qui a le dernier mot et qui accorde les permissions. Ce qui m'intéresse, c'est ce qui se passe au gouvernement fédéral. Je ne parle pas des membres du secteur privé qui siègent à un de nos comités, que ce soit EDC, la BDC ou la SCHL. Je n'ai aucune objection à ce qu'ils siègent ici et au conseil d'administration de la Banque Royale.

Ce qui me préoccupe, c'est de voir un sous-ministre de la Santé siéger à la Banque TD. Je sais que ce sont deux secteurs différents, mais je me demande comment un fonctionnaire de haut niveau peut avoir le temps et l'énergie nécessaires pour lire les documents tout en touchant, évidemment, les 175 000 \$. Peut-être que ce serait déduit de sa paye. Je vous demande seulement pourquoi il est question de cela.

M. Rudin : On ne vise pas exclusivement les hauts fonctionnaires. Vous avez peut-être raison; il peut être difficile pour un haut fonctionnaire fédéral de ne pas se trouver en situation de conflit d'intérêts. Mais si c'est le cas, il ne pourra pas siéger au conseil en vertu de la Loi sur les conflits d'intérêts, s'il s'agit d'un sous-ministre ou d'une personne nommée par le gouverneur en conseil, ou du Code de valeurs et d'éthique, s'il occupe un échelon inférieur, ainsi que de la politique interne sur les conflits d'intérêts de l'institution financière, comme l'exige le surintendant.

La sénatrice Hervieux-Payette : Mais ce que je me demande, c'est d'où vient cette idée — des banques, des compagnies d'assurance ou des employés de notre gouvernement?

M. Rudin : Elle découle de notre examen des dispositions adoptées après l'application de la Loi sur les conflits d'intérêts et de la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles, et de, par exemple, l'interdiction de siéger au conseil d'une société d'État et au conseil d'une institution financière réglementée en même temps. La question est ensuite de savoir qui d'autre fait face à une interdiction semblable qui n'est plus nécessaire, et cela nous mène aux fonctionnaires provinciaux et ensuite aux fonctionnaires fédéraux.

[Français]

La sénatrice Bellemare : En terminant, monsieur le ministre, je pense que vous avez réussi à amener le Canada à bien traverser la dernière récession. Dans le budget, il y a de bonnes mesures en ce qui concerne l'emploi.

Toutefois, quelles sont les meilleures mesures, dans le budget, pour faire face au défi qui s'en vient, celui de la productivité au Canada? On sait que la croissance de la productivité pourrait être grandement améliorée. Selon vous, quelles sont les mesures qui vont régler cette problématique?

[English]

Mr. Flaherty: Thank you for the question, senator. I should note that in all these years where we've had to find some spending efficiencies, we have not reduced the funding to the three granting councils by one nickel. All the granting councils have continued to be fully funded. Why? Because we believe in R&D; we believe in innovation. We created the venture capital fund in last year's budget, \$400 million. That has now grown, because it was designed to be a leveraged partnership, and some of the provinces and private corporations have become our partners. There will be more to be said about that in due course.

We have continued the post-doctoral fellowships. We have continued to try to attract international students to Canada. I'm a great believer and always have been in higher education and the community colleges. We've invested more in the community colleges because one size does not suit all. So, no, we haven't backed off on that at all.

The Chair: Minister, this committee did a study on price discrepancy on products between Canada and the U.S. We thank you very much for following one of our recommendations with respect to reducing tariffs on certain items — hockey equipment, that kind of thing.

But we suggested that a complete review of the tariff scheme would be in order. Could you tell us if that is contemplated or if it is under way?

Mr. Flaherty: Yes, chair, we are reviewing the tariff scheme, broadly defined, to have a look. As you know, we also have people in the field who are independent third parties having a look at retail prices and doing comparisons for us, and they will be reporting back to us. I met with some of the CEOs of some of the large Canadian retailers recently and expressed my concern that a couple of them had been less than cooperative in disclosing pricing information, and they have now become more cooperative. This is a good thing. So I think we'll have some accurate data on retail prices.

We're also looking more broadly at tariffs. We've been in the business of eliminating tariffs over the course of the past seven and a half years, and we intend to continue on that course.

The Chair: Thank you. I have another question before I go to Senator Dallaire. This is in relation to this particular bill that we're studying. Bill C-4 is 308 pages, 472 separate clauses amending 50 different pieces of legislation. It's made up of three different divisions.

I'm wondering: You have heard our comments in the past about omnibus financial or fiscal bills. Would you undertake to consider dividing this between fiscal matters and non-fiscal

[Traduction]

M. Flaherty : Je vous remercie de votre question, sénateur. Je tiens à mentionner que, pendant toutes ces années durant lesquelles nous avons dû trouver des façons d'épargner, nous n'avons jamais réduit le financement des trois organismes subventionnaires, même pas d'un cent. Tous les organismes subventionnaires étaient pleinement financés. Pourquoi? Parce que nous croyons en la R-D. Nous croyons en l'innovation. Nous avons créé un fonds de capital-risque de 400 millions de dollars dans le cadre du budget de l'an dernier. Il a pris de l'expansion parce qu'il a été conçu dans le but d'établir des partenariats, et certaines provinces et sociétés privées sont devenues nos partenaires. Je pourrai vous en dire davantage en temps opportun.

Nous avons continué de miser sur les bourses de recherche postdoctorales et nous tentons toujours d'attirer des étudiants étrangers au Canada. J'ai toujours cru fermement en l'éducation supérieure et les études collégiales. Nous investissons davantage dans les collèges communautaires parce que les mêmes études ne conviennent pas à tous. Alors je peux vous dire que non, nous n'avons pas du tout tourné le dos à cela.

Le président : Monsieur le ministre, le comité a mené une étude sur l'écart des prix de produits entre le Canada et les États-Unis. Nous vous remercions d'avoir mis en œuvre une de nos recommandations quant à la réduction du tarif applicable à certains articles, dont l'équipement de hockey.

Mais nous avons affirmé qu'un examen exhaustif des tarifs serait approprié. Pouvez-vous nous dire si un tel examen est envisagé ou en cours?

M. Flaherty : Oui, monsieur le président, nous examinons les tarifs en général afin d'en avoir une meilleure idée. Comme vous le savez, des tiers indépendants sur le terrain se penchent sur les prix au détail, font des comparaisons et nous présenterons un rapport sur le sujet. J'ai récemment rencontré les PDG de grands détaillants canadiens et je leur ai fait part de mes préoccupations, car deux ou trois d'entre eux ne voulaient pas divulguer de renseignements sur les prix, mais ils collaborent bien maintenant. C'est une bonne chose. Je crois donc que nous disposerons de données exactes sur les prix au détail.

Nous examinons aussi les tarifs dans leur ensemble. Nous avons tenté d'éliminer des tarifs au cours des sept ou huit dernières années, et nous allons continuer dans cette voie.

Le président : Merci. J'ai une autre question avant de donner la parole au sénateur Dallaire. Ma question concerne le projet de loi que nous étudions ici. Le projet de loi C-4 compte 308 pages et 472 articles modifiant 50 textes législatifs, et il est divisé en 3 parties.

Je me demande si vous avez déjà entendu nos commentaires sur les projets de loi omnibus de nature financière ou budgétaire. Pourriez-vous envisager de séparer les questions d'ordre fiscal des

matters so that we could handle this matter maybe with more committees than one committee having to deal with an entire 308-page omnibus bill that deals with fiscal measures plus other matters?

Mr. Flaherty: I may have been misinformed, chair, but I understood that portions of the bill had been referred to other committees of the Senate.

The Chair: Just for your clarification, one committee is responsible for doing a clause-by-clause study. Even though other committees are helping with the study to try to get it done, this committee will be doing the clause-by-clause consideration of all of the clauses that are in the bill. So we have to know what's there in order to vote on each of those clauses.

Mr. Flaherty: That just shows the preeminence of the National Finance Committee.

The Chair: It would be awfully nice if you would consider us being preeminent in dealing with two separate bills rather than one. I wanted to go on the record in that regard.

I have one other point that I wanted you to have an opportunity to react to because I know a number of people are concerned about it. You led into this issue with your opening comment, where you talked about the \$7-billion difference between what had been predicted for fiscal 2012-13. At budget time it was predicted to be \$26 billion; in the November update it was predicted to be \$26 billion; and, in fact, in the next budget, you predicted that the previous year it would be \$26 billion. However, when the public accounts came out this fall, it turns out to be \$7 billion less. How could it happen that you wouldn't have had more of an overview of what was going on in government so that the public could be assured that future predictions would not be that much off the amount that you had predicted — that much variation?

Mr. Flaherty: You know the size of the budget is about \$275 billion. The budget allocates spending among departments and agencies. It doesn't direct spending; that's the job of Treasury Board. If a particular department wants to get something done, and get the money out of the door, they have to go to Treasury Board.

We have seen substantial lapses, as they are called, where departments have not spent — some of them haven't even applied for the money that was allocated to them in the budget. That's the answer.

The Chair: Thank you.

Senator Dallaire: Minister, you've touched on a significant point. When I look at National Defence's budget, we used to be able to move vote 5 money into vote 1 so that we could use those funds to fill the bins for the next year, even though we're allowed a carry-over. We also tried to minimize the amount of money on the capital side that was not expended by moving projects through the system. We've seen billions not being spent on the capital side, which comes to the plus side of your hitting the budget deficit

autres questions afin que nous ne soyons pas le seul comité à étudier ce projet de loi de 308 pages qui traitent de mesures financières et d'autres choses?

M. Flaherty : J'ai peut-être été mal informé, monsieur le président, mais je croyais que certaines parties du projet de loi avaient été confiées à l'examen d'autres comités du Sénat.

Le président : Afin de vous éclairer, sachez que l'étude article par article n'est faite que par un seul comité. Même si d'autres comités contribuent à l'étude, seul notre comité se penchera sur chaque article du projet de loi. Nous devons donc savoir tout ce qu'il contient pour que nous puissions nous prononcer sur chaque article.

M. Flaherty : Cela ne fait que confirmer la prééminence du Comité des finances nationales.

Le président : Ce serait vraiment très bien que vous nous considériez comme prééminents pour l'examen de deux projets de loi distincts au lieu d'un seul. Je tenais simplement à le dire pour le compte rendu.

Il y a un autre point sur lequel j'aimerais vous entendre, car je sais qu'il en préoccupe certains. Vous en avez parlé dans votre mot d'ouverture, soit la différence de 7 milliards de dollars par rapport à ce qui avait été prévu pour l'exercice 2012-2013. Au moment de la présentation du budget, on prévoyait 26 milliards de dollars. À la mise à jour de novembre, on prévoyait toujours 26 milliards de dollars. En fait, lors du dépôt du budget suivant, vous prévoyiez encore 26 milliards de dollars. Lorsque les comptes publics ont été produits cet automne, il y avait 7 milliards de dollars en moins. Comment se fait-il que vous n'en sachiez pas davantage sur ce qui se passe au gouvernement afin que le public puisse être sûr que vos prévisions ne sont pas si éloignées de la réalité?

M. Flaherty : Vous savez, nous avons un budget d'environ 275 milliards de dollars, et ce montant est réparti entre les ministères et les organismes. Le budget ne gère pas les dépenses; ça, c'est la responsabilité du Conseil du Trésor. Si un ministère veut réaliser quelque chose et obtenir des fonds, c'est au Conseil du Trésor qu'il en fait la demande.

Nous avons été témoins d'écarts substantiels — c'est comme cela qu'on les appelle —, lorsque des ministères ne demandent même pas les fonds qui leur étaient attribués dans le budget. Voilà votre réponse.

Le président : Merci.

Le sénateur Dallaire : Monsieur le ministre, vous touchez un point important. Dans le cas du budget de la Défense nationale, nous pouvions affecter des fonds du crédit 5 au crédit 1 en prévision de l'année suivante, même si le report de crédits était autorisé. Nous tentions également de réduire au minimum les fonds réservés aux immobilisations qui n'étaient pas dépensés en faisant cheminer certains projets dans le système. Des milliards de dollars n'ont pas été consacrés aux immobilisations, ce qui est

reduction, but it doesn't necessarily seem fair play on the part of the department if it has money but it can't spend it. Is it because there is ineptness in the department to get the money spent, or have we put in so many rules, regulations, verifications and matrixes out there that they just can't get things through the system to get it approved in a timely fashion?

Mr. Flaherty: When it comes to the Department of National Defence, you would probably know the answer better than me.

Senator Dallaire: We're exchanging here.

Mr. Flaherty: In the fiscal framework, the money we have allocated to National Defence is there for National Defence. The department will spend it as they are authorized to do so by Treasury Board. I personally have some concerns about procurement, which seems to me to be a bit slow.

Senator Dallaire: Are you mastering the understatement here by any chance?

Mr. Flaherty: I'm not an expert on these things, but I can assure you, senator, the money is allotted; it is in the fiscal framework. When they spend the money, it's there.

Senator Dallaire: Thank you for that.

The Chair: Minister, the time that we had allocated has expired. On behalf of the preeminent Standing Senate Committee on National Finance, I want to thank you very much for taking the time to help us with some of these issues. I can tell you the team that is behind you, the public servants who have been with us for a number of days now to help us understand this bill and all 472 clauses of it, are doing an excellent job. You can be assured that when you're not here, they're still doing an excellent job.

Thank you very much for being here.

Mr. Flaherty: Thank you, chair.

The Chair: The meeting is concluded.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Tuesday, November 26, 2013

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:33 a.m. to study the subject matter of Bill C-4, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, this morning we continue our study of the subject matter of Bill C-4, A second act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures.

bien dans le contexte de réduction du déficit, mais il semble injuste que le ministère dispose de fonds qu'il ne peut pas dépenser. Le ministère est-il incapable de dépenser les fonds ou appliquons-nous tellement de règles, de règlements, de mesures de vérification et de matrices qu'il est maintenant impossible de faire approuver les dépenses en temps opportun?

M. Flaherty : Dans le cas du ministère de la Défense nationale, vous connaissez probablement mieux la réponse que moi.

Le sénateur Dallaire : Nous tentons d'avoir un échange ici.

M. Flaherty : Dans le cadre financier, l'argent que nous avons attribué à la Défense nationale est là pour la défense nationale. Le ministère le dépensera comme le Conseil du Trésor l'autorise à le faire. Personnellement, je suis quelque peu préoccupé par l'approvisionnement, qui me semble assez lent.

Le sénateur Dallaire : Seriez-vous passé maître dans l'art de l'euphémisme?

M. Flaherty : Je ne suis pas un expert en la matière, mais je peux vous garantir, sénateur, que les crédits ont été affectés; c'est dans le cadre financier. Lorsque le ministère a besoin de fonds, il n'en manque pas.

Le sénateur Dallaire : Je vous remercie.

Le président : Monsieur le ministre, notre temps est écoulé. Au nom du prééminent Comité permanent des finances nationales, je tiens à vous remercier chaleureusement d'avoir pris le temps de nous éclairer sur certaines questions. Je tiens aussi à vous souligner l'excellent travail des fonctionnaires qui forment votre équipe et qui nous aident depuis quelques jours à comprendre le projet de loi et ses 472 articles. Soyez assuré que, en votre absence, ils font un travail remarquable.

Je vous remercie de votre présence.

M. Flaherty : Merci, monsieur le président.

Le président : La séance est levée.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mardi 26 novembre 2013

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 33, pour étudier la teneur du projet de loi C-4, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget, déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs et sénatrices, ce matin nous continuons notre étude sur la teneur du projet de loi C-4, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget, déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[English]

This is our seventh meeting, if not the eighth — it depends on how you count — on the subject matter of Bill C-4. This morning we will begin where we left off on Thursday of last week: Part 3, Division 17, clause 331, which can be found at page 244 of the bill.

From Justice Canada, we welcome back Dora Benbaruk, Director and General Counsel, Treasury Board Secretariat Legal Services. Good morning and thank you for coming back.

From the Compensation and Labour Relations Sector of the Treasury Board of Canada Secretariat, we welcome back Carl Trottier, Acting Assistant Deputy Minister; Dennis Duggan, Senior Policy Analyst; and Drew Heavens, Senior Director.

Before we start, I want to let honourable senators know that we talked last day about a chart that would make things a lot easier if the various changes to this Part 17, which is quite complicated, were outlined in a chart. That chart has been prepared and circulated.

Perhaps we can start with Mr. Trottier explaining the chart. It's probably self-evident, but we would appreciate you telling us just how it's organized.

Carl Trottier, Acting Assistant Deputy Minister, Compensation and Labour Relations Sector, Treasury Board of Canada Secretariat: Absolutely. Thank you very much for that.

I would like to begin by thanking the senators for having asked for the chart because preparing it was actually useful for us, as well. Message well taken, and we're going to follow up with that in the future if we ever have the pleasure of coming here again.

I would also like to thank the staff who did this over their weekend. It doesn't look like a lot, but it was a lot of work. They're with us here today. I wanted to thank them for that.

Senator Hervieux-Payette: I knew that you had to work overtime, so thank you.

The Chair: Thank you very much for helping us with this.

Mr. Trottier: I would like to give you the highlights of the chart, how it works and operates. It is a bit self-evident.

The chart contains all the key changes found in the legislation in Division 17. They are in sequential order. However, they have been regrouped by, for example, essential services. We put them all together because we thought senators would like to know every change that is made with regard to essential services. We can go through them and you will see them in sequence — all for essential services.

The left-hand column is the proposed change that we are putting forward. The middle column is how the legislation currently reads in the Public Service Labour Relations Act, and in the right-hand column are the explanations of the changes. So

[Traduction]

C'est la septième séance, sinon la huitième, cela dépend de la façon de compter, que nous consacrons à la teneur du projet de loi C-4. Ce matin, nous reprendrons là où nous avons laissé jeudi dernier : partie 3, section 17, article 331, à la page 244 du projet de loi.

De Justice Canada, nous accueillons de nouveau Dora Benbaruk, directrice et avocate générale au Service juridique du Secrétariat du Conseil du Trésor. Bonjour, et merci de comparaître de nouveau.

Du Secteur de la rémunération et des relations de travail du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, nous accueillons de nouveau Carl Trottier, sous-ministre adjoint par intérim, Dennis Duggan, analyste principal de politique, et Drew Heavens, directeur principal.

Avant que nous ne commençons, je rappelle aux honorables sénateurs que nous avons parlé la dernière fois d'un tableau qui nous faciliterait beaucoup la tâche, un tableau qui présenterait les diverses modifications de la partie 17, qui sont très compliquées. Ce tableau a été préparé et distribué.

Peut-être pourrions-nous entendre d'abord M. Trottier expliquer le tableau. Il se passe sans doute d'explications, mais nous voudrions que vous nous disiez comment il est organisé.

Carl Trottier, sous-ministre adjoint par intérim, Secteur de la rémunération et des relations de travail, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Absolument. Merci beaucoup.

Je commencerai par remercier les sénateurs d'avoir demandé ce tableau, car sa préparation nous a été utile, à nous aussi. Le message est bien reçu et nous allons en tenir compte à l'avenir si jamais nous avons de nouveau le plaisir de comparaître.

Je remercie aussi le personnel, qui a préparé ce tableau pendant le week-end. On ne le dirait pas, mais c'est beaucoup de travail. Les auteurs sont parmi nous aujourd'hui. Je tiens à les remercier.

La sénatrice Hervieux-Payette : Je savais que vous devriez faire des heures supplémentaires. Merci.

Le président : Merci beaucoup de nous avoir aidés de la sorte.

M. Trottier : Je vais vous indiquer les faits saillants et expliquer la façon dont il est structuré. C'est assez évident.

Le tableau contient tous les changements principaux qui se trouvent à la section 17 du projet de loi. Ils sont dans l'ordre séquentiel. Ils ont toutefois été regroupés, par exemple sous la rubrique des Services essentiels. Nous les avons réunis parce qu'il nous a semblé que les sénateurs voudraient connaître tous les changements apportés à l'égard des services essentiels. Nous pouvons les parcourir et vous les verrez dans l'ordre séquentiel. Tous concernent les services essentiels.

Dans la colonne de gauche se trouve la modification proposée. Celle du centre indique le libellé actuel de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Enfin, celle de droite explique les changements. Lorsque nous allons les parcourir, si

when we're going through them, if you want to revert to this chart as we're going through, just identify the clause number that's in the left-hand column at the top — that will bring you to the exact right clause, and then you'll have the “before,” the “after” and the reason why. We're going to be highlighting the reason why today, as well.

Is that sufficient for an understanding of the chart?

The Chair: That's very helpful.

Mr. Trottier: I believe you have it in both official languages, as well.

The Chair: These were circulated to all senators in their offices, but unfortunately we were off at another meeting and most of us did not get a chance to study it last evening. But we will start today, and we'll be ready to ask you more questions on it in the next day or so.

Mr. Trottier: Absolutely. So that's it for the chart.

You mentioned that we had stopped at clause 331. There is a natural break in the presentation that begins at clause 325, which is the beginning of the changes to the recourse portion of the legislation. I would propose that we take a little step backwards and begin at clause 325 so that you have a nice flow of the changes on the resource. Is that agreeable?

The Chair: That's perfect, thank you.

Mr. Trottier: I will ask Drew Heavens to walk you through it and answer the questions you might have.

Drew Heavens, Senior Director, Compensation and Labour Relations Sector, Treasury Board of Canada Secretariat: Good morning, everyone. The first few clauses we did go over last time, but I will go over them briefly again. The remaining changes in Division 17 relate to the employee recourse system and modifications of some of the systems that we current have in place.

Clause 325 removes a limitation that currently exists in the Public Service Labour Relations Act regarding grievances. The current limitation — “. . . other than the *Canadian Human Rights Act*” — is being deleted, and that relates to the change that I spoke to last time we were together; that will provide for employees to deal with their allegations of discrimination only through the grievance process as opposed to both the grievance process and the Canadian Human Rights Act. So this is a consequential change to that policy change.

The Chair: The recourse at 325 is found on your chart at page 16.

Mr. Heavens: We begin there.

The Chair: Are you going to continue, Mr. Heavens?

Mr. Heavens: Yes, I will.

vous voulez vous reporter au tableau, il vous suffira d'indiquer le numéro de l'article, qui se trouve dans la colonne de gauche, en haut. Cela vous amènera au bon article. Vous aurez ensuite le libellé d'avant, celui d'après et l'explication. Aujourd'hui, nous allons insister sur l'explication également.

Cela suffit pour comprendre le tableau?

Le président : Très utile.

M. Trottier : Je crois que vous avez le tableau dans les deux langues.

Le président : Le document a été distribué dans les bureaux de tous les sénateurs. Malheureusement, nous avons assisté à une autre réunion, et la plupart d'entre nous n'ont pas eu la possibilité d'étudier le tableau hier soir. Mais nous commencerons aujourd'hui et serons prêts à vous poser d'autres questions dans un jour ou deux.

M. Trottier : Absolument. Voilà donc pour le tableau.

Vous avez dit que nous nous étions arrêtés à l'article 331. Il y a un point d'articulation naturel à l'article 325, le début des modifications apportées aux dispositions sur les recours. Je propose de revenir un peu en arrière et de commencer à l'article 325, de sorte que nous ayons un enchaînement facile dans cette série de modifications. Cela vous convient-il?

Le président : Parfait. Merci.

M. Trottier : J'invite Drew Heavens à vous accompagner dans ces modifications et à répondre aux questions que vous auriez à poser.

Drew Heavens, directeur principal, Secteur de la rémunération et des relations de travail, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Bonjour à tous. Nous avons vu quelques articles la dernière fois, mais j'y reviendrai brièvement. Les autres modifications de la section 17 concernent le régime de recours et des changements apportés à certains des systèmes en place.

L'article 325 supprime la réserve qui existe actuellement dans la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique au sujet des griefs. L'actuelle réserve — « ... à l'exception de la *Loi canadienne des droits de la personne* » — est supprimée, et cela concerne le changement dont j'ai parlé à notre dernière rencontre. Cela permettra aux fonctionnaires de faire entendre leurs allégations uniquement dans le cadre du processus de grief au lieu de se prévaloir à la fois du processus de grief et de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Il s'agit d'une modification qui découle de ce changement de politique.

Le président : Le recours de l'article 325 se trouve à la page 16 du tableau.

M. Heavens : Nous commençons ici.

Le président : Allez-vous poursuivre, monsieur Heavens?

M. Heavens : Oui, je vais le faire.

The Chair: Have you finished with 325?

Mr. Heavens: No, I haven't.

The Chair: I'll wait for you to finish and we will pick up questions before you go on to 326.

Mr. Heavens: Subclause 325(2) is an expansion of the requirement for bargaining agents to support grievances for their members. Currently the system — and you'll see it there at subsection 208(4) — requires a bargaining agent to support an individual grievance only if it relates to a collective agreement issue. The modification contained in subclause 325(2) would require the bargaining agent to support and represent a member on all individual grievances, with the exception of discrimination issues.

Subclause 325(3) expands the time limit to file grievances in cases which relate to discrimination. There are time frames currently found in collective agreements and the Public Service Labour Relations Board Regulations which stipulate the time frames for a grievance process. Proposed subsection 208(8) will extend the time limit, regardless of those other documents for issues relating to human rights. The reason for that is to ensure that whatever was in the Canadian Human Rights Act has been incorporated into the labour relations act as it relates to discrimination grievances.

In addition, subclause 325(3) adds subsection 208(9), which provides explicit authority to a deputy head, or his or her delegate, to dismiss a grievance at the lower levels of the process if it is considered to be trivial, frivolous and vexatious, or made in bad faith.

The Chair: And the deputy minister is making that judgment.

Mr. Heavens: That's correct, at the lower levels. The tribunals already have that power so it's providing the explicit to the deputy heads in that regard.

Senator Callbeck: So there's no —

Mr. Heavens: If the deputy head were to dismiss a grievance for those reasons or for any other reasons and if it's a matter that could be referred to a third party, that could be challenged before the third party, the grievance adjudicator.

If there are no questions I'll continue on to clause 326.

The Chair: I think we have a question.

[*Translation*]

Senator Hervieux-Payette: Do you think this makes a big difference? I thought the bargaining agent always had to represent the employee, except in the case of complaints under the Canadian Human Rights Act.

Le président : En avez-vous terminé avec l'article 325?

M. Heavens : Non, ce n'est pas terminé.

Le président : Je vais attendre que vous ayez terminé, et nous aurons les questions avant de passer à l'article 326.

M. Heavens : Le paragraphe 325(2) est un prolongement de l'exigence faite aux agents de négociation de soutenir les griefs de leurs membres. Actuellement, le système — et vous le voyez au paragraphe 208(4) — exige que l'agent négociateur apporte son aide seulement si le grief individuel est lié à une question visée par une convention collective. La modification prévue au paragraphe 325(2) exigerait que l'agent négociateur appuie et représente le syndiqué pour tous les griefs individuels, exception faite des questions de discrimination.

Le paragraphe 325(3) repousse le délai de présentation des griefs dans les cas concernant la discrimination. Il y a actuellement des délais prévus pour le processus de grief dans les conventions collectives et le Règlement de la Commission des relations de travail dans la fonction publique précise les délais à respecter dans le processus de grief. Le paragraphe 208(8) qui est proposé repousse le délai, sans égard à ces autres documents, pour les questions liées aux droits de la personne. Il s'agit de s'assurer que ce qui est prévu dans la Loi canadienne sur les droits de la personne est repris dans la loi sur les relations de travail lorsqu'il s'agit de griefs relatifs à la discrimination.

De plus, le paragraphe 325(3) du projet de loi ajoute le paragraphe 208(9), qui autorise explicitement l'administrateur général ou son délégué à rejeter un grief aux paliers inférieurs du processus s'il est jugé frivole, futile, vexatoire ou entaché de mauvaise foi.

Le président : Et c'est le sous-ministre qui se prononce là-dessus.

M. Heavens : C'est exact, aux paliers inférieurs. Les tribunaux ont déjà ce pouvoir. On l'accorde explicitement aux administrateurs généraux.

La sénatrice Callbeck : Il n'y a donc pas...

M. Heavens : Si l'administrateur rejette un grief pour ces raisons ou d'autres, et s'il s'agit d'une question qui peut être renvoyée à un tiers, la décision peut être contestée devant cette tierce partie, l'arbitre des griefs.

S'il n'y a pas de questions, je vais passer à l'article 326.

Le président : Je crois qu'il y a une question.

[*Français*]

La sénatrice Hervieux-Payette : Selon vous, y a-t-il une grosse différence? Il me semblait que, par le passé, l'agent négociateur, dans tous les cas, devait représenter l'employé sauf pour les plaintes en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Are there any major changes? I read the document and I do not see a lot of changes. Can you provide more clarification? Am I right in thinking that this was the way things used to work and that here it is stated more specifically?

[English]

Mr. Heavens: Yes, to some extent. There are two categories of grievances in the labour relations act. One relates to collective agreements interpretation and the other generally relates to discipline, terminations, demotions and the like. For that latter category, as long as the labour relations act has been in place, and the Public Service Staff Relations Act, they never require the support of the union for those types of grievances. Generally speaking, the union has a duty to represent their members. They are required to look at each grievance and determine if it's in the best interests of the union as a whole to support a grievance. But in these types of grievances, the discipline and terminations, they were not required to support their member. Under the proposal, they will be required to, and that's very similar to just about every other jurisdiction in the unionized environment across Canada where the union has carriage of the grievances of its members. The rationale or point is to ensure that the union is playing its challenge function in determining which grievances are worthy of going forward.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: I get the impression they will be better protected as well.

You say "within one year after the last of the acts that gave rise to the grievance"; that means they can come back for up to 12 months after the incident? They are not required to do it the next morning?

Mr. Heavens: Yes, precisely, and the same is currently true of the Human Rights Act.

[English]

The Chair: As I understand it, Mr. Heavens, to get before a tribunal you have two checks as an individual employee. One is the union, and if the union decides they don't want it go forward, you're out of luck. Number two is the employer, if it falls under subsections (8) or (9). So there are two checks, two hurdles that an individual has to overcome in order to get this grievance heard.

Mr. Heavens: You're correct with the first hurdle in terms of the bargaining agent determining whether they'll want to support it from the outset and throughout the process.

In terms of the deputy head or the management side, they are the ones who respond to the grievance at the lower levels, so it really depends on whether or not the employee is satisfied with the response they get at those lower levels.

Y a-t-il des changements majeurs? Je lis le document et je ne vois pas beaucoup de changements. Pouvez-vous apporter plus de précisions? Ai-je raison de penser que c'était la façon de fonctionner avant et là, c'est écrit de façon plus spécifique?

[Traduction]

M. Heavens : Oui, dans une certaine mesure. La loi sur les relations de travail prévoit deux catégories de griefs. L'une concerne l'interprétation des conventions collectives et l'autre regroupe les problèmes de discipline, de cessation d'emploi, de rétrogradation et ainsi de suite. À propos de la dernière catégorie, depuis que la loi sur les relations de travail, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, est en place, on n'a jamais besoin du soutien syndical pour ces types de griefs. De façon générale, le syndicat a l'obligation de représenter ses membres. Il est tenu d'examiner chaque grief et de décider s'il est dans l'intérêt supérieur de l'ensemble du syndicat d'appuyer le grief. Mais pour des griefs comme ceux qui portent sur des questions de discipline ou des cessations d'emploi, le syndicat n'était pas tenu d'appuyer ses membres. Aux termes de la proposition, les syndicats auront cette obligation. La situation sera très semblable à ce qu'on trouve dans à peu près toutes les autres administrations, dans le mouvement syndical au Canada : le syndicat se charge des griefs de ses membres. Pourquoi cette mesure? Pour faire en sorte que les syndicats jouent leur rôle de remise en question lorsqu'il s'agit de décider si les griefs méritent d'être présentés.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : J'ai l'impression qu'ils vont être mieux protégés aussi.

Vous dites : « Dans un délai d'un an après le dernier des faits sur lequel le grief est fondé », c'est-à-dire dans les 12 mois qui vont suivre l'incident, ils peuvent revenir jusqu'à 12 mois plus tard? Ce n'est pas nécessaire que ce soit le lendemain matin?

M. Heavens : Oui, exactement et c'est la même chose pour la Loi sur les droits de la personne présentement.

[Traduction]

Le président : Selon ce que je comprends, monsieur Heavens, avant d'en arriver au tribunal, il y a deux vérifications du grief du fonctionnaire. L'une est celle du syndicat. Si le syndicat décide qu'il ne veut pas aller de l'avant, pas de chance. Deuxièmement, il y a l'employeur, si les paragraphes (8) ou (9) s'appliquent. Il y a donc deux vérifications, deux obstacles à franchir pour faire entendre un grief.

M. Heavens : Vous avez raison, à propos du premier obstacle. L'agent négociateur voit s'il veut appuyer le grief dès le départ et tout au long du processus.

Quant à l'administrateur général ou à la direction, ce sont eux qui répondent au grief aux paliers inférieurs. En fait, cela dépend du degré de satisfaction du fonctionnaire à l'égard de la réponse obtenue aux paliers inférieurs.

The Chair: So the grievance is explained, you have an opportunity to talk about it, and the deputy head will then say, “Well, I think this is quite frivolous, and I’m sure you can work this out another way.”

Mr. Heavens: Right. In essence, that right already exists. If there is no merit to a grievance, a deputy head can deny it in any event. This is explicitly putting that power in there so it’s the same as the tribunals itself. Through the grievance process at the lower levels, there are two or three levels of increasingly senior management that hear these things. The union and the employee have a chance to make their case and the deputy head’s delegate makes a decision on that.

The Chair: The idea is the individual employee will not be able to go to the Canadian Human Rights Tribunal.

Mr. Heavens: In relation to the policy change on human rights cases, that’s correct, but it will heard by the public service labour relations employment board.

The Chair: If the deputy head doesn’t think it’s frivolous.

Mr. Heavens: Even if they do. If the deputy head denies a grievance and it’s a matter that can be referred to adjudication, then it would be heard by the third party, which is the public service labour relations employment board.

The Chair: Notwithstanding the decision of the deputy head?

Mr. Heavens: That’s correct.

The Chair: That’s an important clarification.

Mr. Heavens: To clarify even more, in terms of discrimination grievances, the union does not have to support their member in those cases, so the employee has full carriage of those types of grievances. They have full decision-making power in terms of getting it before a third party, depending on whether or not they are satisfied with the responses they get through the process.

The Chair: Thank you. We are going on to the next one then.

Mr. Heavens: Some of these are related. Subclause 326(1) provides any grievance which alleges discrimination as set out in the Canadian Human Rights Act in those various sections can be referred to adjudication. That is the point I just made: Any grievance dealing with discrimination can be referred to a third party.

Subclause 326(2) requires the bargaining agent’s support to refer a case to adjudication. That’s parallel to their requiring support for every grievance filed. They are also required to support every grievance referred to adjudication, with the exception of human rights cases.

Le président : Donc, le grief est expliqué, on a l’occasion d’en parler, et l’administrateur général dit : « Le grief me semble tout à fait frivole, et je suis sûr que vous pouvez trouver une autre solution. »

M. Heavens : Exact. Au fond, ce droit existe déjà. Si un grief n’a aucun bien-fondé, l’administrateur général peut le rejeter de toute façon. Ici, on prévoit explicitement ce pouvoir pour qu’il soit identique à celui des tribunaux. Dans le processus de grief, il y a deux ou trois paliers, à des niveaux de plus en plus élevés de la haute direction, pour l’audition des griefs. Le syndicat et le fonctionnaire ont l’occasion de faire valoir leur point de vue, et le délégué de l’administrateur général rend sa décision.

Le président : L’idée, c’est que le fonctionnaire ne pourra pas s’adresser au Tribunal canadien des droits de la personne.

M. Heavens : En ce qui concerne le changement de politique sur les cas relatifs aux droits de la personne, c’est exact, mais ils seront entendus par la Commission des relations de travail dans la fonction publique.

Le président : Si l’administrateur général ne juge pas que le grief est frivole.

M. Heavens : Même s’il le fait. Si l’administrateur général rejette un grief et s’il s’agit d’une question qui peut faire l’objet d’un arbitrage, l’affaire est entendue par la tierce partie, c’est-à-dire la Commission des relations de travail dans la fonction publique.

Le président : En dépit de la décision de l’administrateur général?

M. Heavens : Exact.

Le président : C’est une importante précision.

M. Heavens : Soyons encore plus clairs. Dans les griefs au sujet d’incidents de discrimination, le syndicat n’a pas à appuyer ses membres. Le fonctionnaire doit assumer seul ces types de grief. Il a le plein pouvoir de décision pour saisir une tierce partie s’il est insatisfait des réponses obtenues au cours du processus.

Le président : Merci. Passons au prochain article.

M. Heavens : Certaines de ces dispositions sont liées. Le paragraphe 326(1) dispose que tout grief relatif à des allégations d’actes discriminatoires visés par divers articles de la Loi canadienne sur les droits de la personne peut être renvoyé à l’arbitrage. C’est ce que je viens de dire : tout grief en matière de discrimination peut être renvoyé à une tierce partie.

Le paragraphe 326(2) dispose que, pour renvoyer un grief à l’arbitrage, il faut le soutien de l’agent négociateur. Cette disposition est parallèle à celle qui exige le soutien pour tous les sujets de grief. L’agent négociateur est également tenu d’appuyer tout grief renvoyé en arbitrage, à l’exception des griefs relatifs aux droits de la personne.

Clause 327 repeals a similar section which eliminates the limitation on filing a group grievance. I believe I mentioned last time there are three types of grievances contained in the labour relations act. There are individual grievances, group grievances and policy grievances, so some of these changes have to be made through each type of those grievances to be consistent. Clause 327 repeals section 210 which provided for notice to the Canadian Human Rights Commission.

I'm sorry, I misread that. It relates to the Canadian Human Rights Commission's involvement at the third party. The Human Rights Commission won't be involved in cases dealing with federal public servants' grievances; not at all.

[Translation]

Senator Bellemare: Can you explain to us what a policy grievance is?

[English]

Mr. Heavens: I mentioned the three categories. Group is basically one grievance which is similar among a number of people, so they group them together. The policy grievance actually relates to an interpretation or application, generally speaking, of a collective agreement. It's a wider type of issue that can be filed either by the employer or the union.

When I get to it, you'll see that the proposed change would actually clarify precisely what the policy grievance is meant to do and that it's meant to be mutually exclusive of the other two types.

[Translation]

Senator Bellemare: I see. So it affects a group of individuals, no one in particular, and it can arise even if no grievance has been filed. For example, someone realizes that something has been done about pensions, and since that is not how the union had interpreted it, that person files a grievance.

Mr. Heavens: Yes, or even the employer, but that does not happen often.

Senator Bellemare: Thank you.

[English]

Mr. Heavens: Clause 328 deals with PSLRA section 211. This, again, is to bring in line some of the human rights protections that employees currently have. The current limitation in PSLRA section 211 would prohibit any termination case going before the PSLRB if it related to a termination under the employment act; for example, cases where employees are rejected or terminated during their probation periods. Those cannot normally be heard by an adjudicator of the PSLRB. Section 211 is modified so those cases can be heard by an adjudicator if they are claiming or alleging that their termination during the probation period was related to discrimination.

L'article 327 abroge une disposition semblable qui élimine une réserve relative aux griefs collectifs. Je crois avoir dit la dernière fois que la loi sur les relations de travail prévoit trois types de griefs : individuels, collectifs et de principe. Certaines de ces modifications doivent, au nom de la cohérence, être apportées pour chaque type de grief. L'article 327 du projet de loi abroge l'article 210, qui prévoyait l'envoi d'un avis à la Commission canadienne des droits de la personne.

Désolé. J'ai mal lu. Il s'agit de la participation de la Commission canadienne des droits de la personne en cas de renvoi à l'arbitrage. Cette commission ne participera aucunement aux affaires concernant les griefs des fonctionnaires. Aucunement.

[Français]

La sénatrice Bellemarre : Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est un grief politique?

[Traduction]

M. Heavens : J'ai parlé des trois catégories. Le grief collectif est un grief qui est semblable pour un certain nombre de personnes; les griefs sont donc regroupés. Le grief de principe, ou politique, concerne une interprétation ou une application, de façon générale, d'une convention collective. Il s'agit d'une question plus large, et le grief peut être soumis par l'employeur ou par le syndicat.

Quand j'y arriverai, vous constaterez que la modification proposée précise ce que doit faire le grief de principe et prévoit qu'il y a exclusion mutuelle entre ce grief et les deux autres types de grief.

[Français]

La sénatrice Bellemarre : Je comprends. Donc, cela touche un ensemble d'individus, personne en particulier, et cela peut survenir même s'il n'y a pas eu de plainte. On s'aperçoit que, par exemple, sur les pensions on fait telle affaire, et comme ce n'est pas comme ça que le syndicat l'avait interprété, alors il dépose un grief.

M. Heavens : Oui. Ou même l'employeur. Mais ça ne se produit pas souvent.

La sénatrice Bellemarre : Merci.

[Traduction]

M. Heavens : L'article 328 porte sur l'article 211 de la LRTFP. Il s'agit là encore de mettre en conformité certaines des protections des droits de la personne que les fonctionnaires ont déjà. L'actuelle exception prévue à l'article 211 de cette loi interdit de présenter un grief sur un licenciement à la CRTFP s'il s'agit d'un licenciement aux termes de la loi sur l'emploi, par exemple les cas où des fonctionnaires sont écartés ou licenciés pendant leur période de probation. Normalement, ces griefs ne peuvent être entendus par un arbitre de la CRTFP. L'article 211 est modifié de façon qu'un arbitre puisse entendre ces griefs si le fonctionnaire soutient ou allègue que le licenciement pendant la période de probation était lié à la discrimination.

Senator Chaput: Could I have an example, please, of what you just described?

Mr. Heavens: Under the current regime, if an employee is terminated during their probation period — when starting with the public service, most employees have a one-year probationary period, generally speaking. If they're terminated during that period, they have the right to grieve and challenge that decision to terminate their employment, but they do not have the right to take that to a third party. That's specifically found in section 211 of the labour relations act, which limits the matters that can currently be referred to the PSLRB through a grievance.

The modification here maintains the general principle that probationary employees who are terminated during their probation period still cannot have their case heard before a third party, except in those situations where discrimination is alleged. Otherwise, there would have been a gap between the current protections under the Human Rights Act and the revised act. It's to ensure that if someone is alleging they were terminated during probation because of discrimination issues, they can have that issue heard by a third party.

Senator Chaput: It takes care of the gap?

Mr. Heavens: That's correct. It ensures there is no gap.

Senator Callbeck: It seems here that we're cutting back on the jurisdiction of the Human Rights Commission. Can you explain why?

Mr. Heavens: I'll explain the concept. Currently, employees have the opportunity to challenge issues of discrimination through various venues. They can file a complaint with the Human Rights Commission, which may or may not be referred to the Human Rights Tribunal. They can file grievances, which may or may not be referred to a third party through the labour relations act. They can also file staffing complaints if it relates to a staffing action, which may or may not be able to be referred to the staffing tribunal.

The provisions on the table in relation to human rights eliminate the Human Rights Commission's involvement but maintain the fact that they can still challenge discrimination issues. So any discrimination issues under the Human Rights Act can still be challenged; they're challenged through the labour relations act, which is currently the case.

Adjudicators at the PSLRB and tribunal members of the staffing tribunal currently hear any issues dealing with the Human Rights Act as part of their function. They already have the expertise in that area. It is not an expertise that's found only at the Human Rights Tribunal, and in fact most labour arbitrators who

La sénatrice Chaput : Un exemple de ce que vous venez de décrire, s'il vous plaît.

M. Heavens : Dans le régime actuel, si un fonctionnaire est licencié pendant la période de probation... Lorsqu'ils débutent dans la fonction publique, la plupart des fonctionnaires ont une période de probation d'un an, en général. S'ils sont licenciés pendant cette période, ils ont le droit de présenter un grief et de contester la décision, mais ils n'ont pas le droit de porter l'affaire devant une tierce partie. Cela se trouve explicitement à l'article 211 de la loi sur les relations de travail, qui limite les questions qui peuvent, actuellement, être soumises à la CRTFP au moyen d'un grief.

La modification proposée ici maintient le principe général : les fonctionnaires en probation qui sont licenciés pendant leur probation ne peuvent toujours pas faire entendre leur cause par une tierce partie. Sauf lorsqu'il y a allégation de discrimination. Autrement, il y aurait toujours une divergence entre les protections accordées actuellement par la Loi canadienne sur les droits de la personne et la loi révisée. Il s'agit de veiller à ce que les fonctionnaires licenciés pendant leur probation à cause de la discrimination puissent être entendus par une tierce partie.

La sénatrice Chaput : Cette modification élimine cette divergence?

M. Heavens : Exact. Elle garantit qu'il n'y en a aucune.

La sénatrice Callbeck : Il semble que nous réduisons ici le champ de compétence de la Commission des droits de la personne. Pourriez-vous expliquer pourquoi?

M. Heavens : Je vais expliquer l'idée. Actuellement, les fonctionnaires peuvent contester les actes de discrimination par divers moyens. Ils peuvent déposer une plainte auprès de la Commission des droits de la personne, et la plainte peut être renvoyée ou non au Tribunal des droits de la personne. Ils peuvent présenter un grief, qui peut être renvoyé ou non à une tierce partie aux termes de la loi sur les relations de travail. Ils peuvent encore présenter une plainte en matière de dotation, s'il s'agit d'une mesure de dotation qui peut être renvoyée ou non au Tribunal de la dotation.

Les dispositions du tableau relatives aux droits de la personne éliminent la participation de la Commission des droits de la personne, mais elles maintiennent la possibilité de contestations pour discrimination. On peut donc toujours contester les actes discriminatoires aux termes de la Loi sur les droits de la personne, mais par le biais de la loi sur les relations de travail, ce qui est actuellement le cas.

Les arbitres de la CRTFP et les membres du Tribunal de la dotation entendent actuellement, dans le cadre de leurs fonctions, des affaires qui se rapportent à la Loi sur les droits de la personne. Ils ont déjà les compétences voulues à cet égard. Ce ne sont pas des compétences dont le Tribunal des droits de la personne a

deal with grievances under various regimes have not only the right but the obligation to interpret and apply human rights legislation across the country.

It's merely eliminating one distinct stream of recourse in the view of streamlining so that the cases don't bounce back and forth between the recourse streams and are not heard multiple times through multiple fora.

[*Translation*]

Senator Hervieux-Payette: Let us say I accept your argument that people are used to this and are familiar with these issues. Do you have any satisfactory resources in the existing labour relations stream recourse, as opposed to the human rights stream? How long does it take to get an answer? I had the impression you cut resources not long ago as part of the staff budget cuts.

[*English*]

Mr. Heavens: Currently, the system that's in place is resourced. If you think about it theoretically, it's resourced for both because anybody can file grievances relating to discrimination, so there's an infrastructure in place there already within the department and within the PSLRB and the PSST. They may also file a complaint under the Human Rights Act.

So with the infrastructure that's in place at those organizations, they actually have the resources available to deal with that. That's not going to change. What will change is where the actual functions will be carried out, which will be more within the department and through the PSLRB rather than the CHRC and CHRT.

Senator Hervieux-Payette: If you spoke English or French without all these acronyms, I would understand, but don't continue like this because I'm totally lost. You can say "ABCD" and the rest of the alphabet, but I do not know what you're talking about with all these acronyms.

My question was very specific: Do you have the resources to deal with these questions within the department? If you are in fact dealing with a broader mandate, will you have the resources to do so in a reasonable time frame?

Mr. Heavens: The resources that are required and the expertise or the capacity are already within the departments because they already deal with these types of issues on a regular basis through the labour relations act. The marginal increase that may actually occur because some of the work will be shifted from the Human Rights Commission to the departments isn't that great because the departments are already involved in each and every complaint at the Human Rights Commission.

l'exclusivité. En fait, la plupart des arbitres en relations de travail qui entendent des griefs aux termes de divers régimes ont non seulement le droit, mais aussi l'obligation d'interpréter et d'appliquer la législation sur les droits de la personne au Canada.

Il s'agit simplement d'éliminer une voie de recours distincte afin de simplifier les choses, de façon que les affaires ne soient pas renvoyées à droite et à gauche, dans différentes filières et qu'elles ne soient pas entendues plusieurs fois par différentes instances.

[*Français*]

La sénatrice Hervieux-Payette : Admettons que j'accepte votre argument selon lequel les gens sont habitués, ils connaissent ces questions. Concernant les ressources, dans le processus en œuvre au titre des relations de travail, par opposition à celui du recours aux droits de la personne, est-ce que vous avez des ressources satisfaisantes? Quels sont les délais pour obtenir des réponses? J'avais l'impression que vous aviez diminué les ressources, il n'y a pas tellement longtemps, lorsqu'on était dans des compressions budgétaires de personnel.

[*Traduction*]

M. Heavens : Actuellement, le système en place est doté des ressources voulues. En théorie, il a des ressources pour les deux types de causes, car n'importe qui peut déposer des griefs pour des actes discriminatoires. Il y a donc une infrastructure déjà en place au ministère, à la CRTFP et au TDFP. Il est également possible de déposer une plainte aux termes de la Loi sur les droits de la personne.

Grâce à l'infrastructure en place dans ces organisations, les ressources voulues sont effectivement disponibles. Rien ne va changer à cet égard. Ce qui changera, c'est l'instance où les fonctions seront exercées. Ce sera davantage au ministère et à la CRTFP plutôt qu'à la CCDP et au TCDP.

La sénatrice Hervieux-Payette : Si vous parliez anglais ou français sans tous ces acronymes, je comprendrais, mais ne continuez pas comme ça. Je suis complètement perdue. Vous pouvez dire ABCD et tout le reste de l'alphabet, mais je ne sais pas de quoi vous parlez, à cause de tous ces acronymes.

Ma question était très précise. Avez-vous les ressources voulues pour vous occuper de ces questions au ministère? Si vous devez assumer un mandat plus large, aurez-vous les ressources pour faire le travail dans un délai raisonnable?

M. Heavens : Les ressources nécessaires, les compétences ou la capacité se trouvent déjà dans les ministères, car ils s'occupent déjà de ces types de questions régulièrement dans le cadre de la loi sur les relations de travail. La légère augmentation de la charge attribuable au fait qu'une partie du travail passera de la Commission des droits de la personne aux ministères n'est pas énorme, puisque les ministères s'occupent déjà de toutes les plaintes dont la Commission des droits de la personne est saisie.

Senator Hervieux-Payette: With respect to the time frame, give me an example of a civil servant who files in one place or the other. I mean, I would take the shortcut. I would go to the body that can make a decision within a year because very often this process is long.

Mr. Heavens: I can respond by saying that the time frames for the grievance process are outlined in collective agreements and regulations. There are no set time frames in the Human Rights Act —

Senator Hervieux-Payette: That's why I'm asking.

Mr. Heavens: — for the processing of the complaint. I don't think I can speak for the CHRC or CHRT in terms of the time frames to actually deal with the cases. All I can say is the grievance process is well set out in collective agreements already.

Senator Hervieux-Payette: Thank you.

Mr. Heavens: Clause 329 modifies PSLRA subsection 215(4) and relates to the group grievance that I referred to earlier.

Clause 330 repeals section 217, which also removes the opportunity for the Human Rights Commission to be involved in group grievances as it did for individual grievances.

Clause 331 relates to the policy grievance process, so we will shift gears a little bit to that process. Policy grievance has been redefined to allow the employer and a bargaining agent who are bound by a collective agreement or arbitral award to file a policy grievance when either of them seeks to enforce an obligation alleged to arise out of that agreement, other than an obligation that could be the subject of an individual grievance of an employee in the bargaining unit to which the agreement applies.

Proposed subsection 220(2) provides that neither the employee nor the bargaining agent may present a policy grievance if there is another administrative procedure under any act of Parliament.

Clause 332 is aligned with the other ones, which repeals the requirement or the opportunity for the Human Rights Commission to be involved with policy grievances with a third party.

The Chair: Can you think of a logical area where there might be another opportunity for the grievance to go for administrative procedure under 220(2)?

Mr. Heavens: The classic example, which has been changed over time, is a staffing action where there is a recourse process under the staffing act. If there is a recourse under the staffing act, that is not something that can be grieved under the labour relations act. It is to avoid duplication of processes.

The Chair: Thank you.

La sénatrice Hervieux-Payette : Quant au délai, donnez-moi l'exemple d'un fonctionnaire qui présente sa plainte à un endroit ou à l'autre. J'opterais pour le raccourci. Je m'adresserais aux instances qui peuvent rendre une décision dans l'année, car le processus est souvent long.

M. Heavens : Les délais du processus de grief sont prévus dans les conventions collectives et les règlements. Il n'y a pas de délai précis dans la Loi sur les droits de la personne...

La sénatrice Hervieux-Payette : D'où ma question.

M. Heavens : ... pour l'étude de la plainte. Tout ce que je peux dire, c'est que le processus de grief est déjà bien décrit dans les conventions collectives.

La sénatrice Hervieux-Payette : Merci.

M. Heavens : L'article 329 modifie le paragraphe 215(4) de la LRTFP. Ce qui est en cause, c'est le grief collectif dont j'ai parlé tout à l'heure.

L'article 330 abroge l'article 217, ce qui élimine la possibilité que la Commission des droits de la personne intervienne dans des griefs collectifs comme elle le faisait dans les griefs individuels.

L'article 331 concerne le processus du grief de principe. Ce processus sera légèrement modifié. Le grief de principe a été redéfini de manière à autoriser l'employeur et l'agent négociateur liés par une convention collective ou une décision arbitrale à présenter un grief de principe lorsque l'un ou l'autre veut assurer l'exécution d'une obligation censée découler de la convention, sauf si l'obligation peut faire l'objet d'un grief individuel d'un fonctionnaire dans l'unité de négociation à laquelle la convention s'applique.

Le paragraphe 220(2) qui est proposé dispose que ni le fonctionnaire ni l'agent négociateur ne peuvent présenter un grief de principe si un recours administratif est ouvert sous le régime d'une autre loi fédérale.

L'article 332 est harmonisé avec les autres : l'obligation ou l'occasion pour la Commission des droits de la personne de se saisir de griefs de principe avec un tiers sont abrogées.

Le président : Pouvez-vous songer à une situation où, logiquement, il peut y avoir une autre possibilité que le grief fasse l'objet d'un recours administratif aux termes du paragraphe 220(2)?

M. Heavens : L'exemple classique, mais cela a changé avec le temps, est une mesure de dotation où il y a un recours prévu par la loi qui régit la dotation. S'il y a un recours aux termes de la loi sur la dotation, ce n'est pas une chose qui peut faire l'objet d'un grief aux termes de la loi sur les relations de travail. Il s'agit d'éviter le doublement.

Le président : Merci.

Mr. Heavens: Clause 333 deals with an adjudicator's jurisdiction in relation to discrimination issues, and it expands the adjudicator's remedial powers so it is more in line with what is currently found in the Human Rights Act. Again, this is to ensure there is no gap between the current protection and the new protection.

Clause 333(2) is editorial in the sense that it adds the words "trivial" and "bad faith" to the reasons an adjudicator can summarily dismiss a grievance. So trivial, bad faith and vexatious — I'm forgetting the other one. There are four categories for which a case can be summarily dismissed, and those are consistent throughout the legislation. There was an inconsistency before.

Clause 334 replaces PSLRA section 232, and this relates to the adjudicator's remedial power in relation to policy grievances. It states that an adjudicator in such a policy grievance is limited to declaring that the collective agreement was contravened requiring the bargaining agent or the employer to interpret the collective agreement in a certain specified manner. Declaring the correct interpretation of the collective agreement or arbitrary award without it having retroactive effect, this corresponds to the other change in section 220, which deals with policy grievances, and again it's to ensure that the concept of a policy grievance is exclusive of individual and group grievances.

Clause 335 replaces section 235 of the current labour relations act. I think I can say in a nutshell that it requires that the parties themselves, in certain circumstances, whether it be the bargaining agent, the deputy head or, more generally, the employer, to share the expenses of an adjudication for grievances.

You'll see that the section is quite long as it divides up different types of grievances. So the grievances that relate directly to a collective agreement, the costs or expenses or those adjudication proceedings would be borne by the employer and the bargaining agent.

If it relates to a matter for which the deputy head has authority, and this is a grievance that relates to terminations or demotions, those types of things, the expenses of those adjudications will be shared equally between the deputy head and the bargaining agent.

There are also provisions in there to ensure that if an employee is not part of a bargaining unit, they will not bear the expense of those cases. For grievance adjudications that relate to discrimination, the parties will not bear those costs as well because under the Human Rights Act the parties do not bear the cost of hearings before the Human Rights Tribunal.

The Chair: Since the bargaining unit and the bargaining agent have to be involved and have to let this alleged grievance move along, if the collective bargaining unit happens to be low on money at the particular time, that would be a reason for not moving this along, since the bargaining unit knows they will have to pay half the cost.

M. Heavens : L'article 333 porte sur les pouvoirs de l'arbitre relativement aux questions de discrimination et élargit ses pouvoirs d'imposer réparation pour qu'ils soient plus proches de ce qu'on trouve actuellement dans la Loi sur les droits de la personne. Là encore, on cherche à éviter toute divergence entre la protection existante et la nouvelle.

Le paragraphe 333(2) est une modification de forme. Il ajoute les termes « frivole » et « entaché de mauvaise foi » aux motifs qui permettent à l'arbitre de rejeter un grief de façon sommaire. Il y a donc frivole, entaché de mauvaise foi et vexatoire. J'oublie le quatrième terme. Il y a quatre motifs pour lesquels un grief peut être rejeté de façon sommaire, et ils sont cohérents dans toute la législation. Auparavant, il y avait une certaine incohérence.

L'article 334 remplace l'article 232 de la LRTFP. Il s'agit des pouvoirs de redressement de l'arbitre à l'égard des griefs de principe. Il dit que l'arbitre saisi d'un grief de principe peut seulement déclarer qu'on a contrevenu à la convention collective et exiger que l'agent négociateur ou l'employeur interprètent la convention collective d'une certaine façon, donner l'interprétation exacte de la convention collective ou de la décision arbitrale sans que cela ait un effet rétroactif. Cela correspond à la modification de l'article 220, qui porte sur les griefs de principe. Là encore, on cherche à garantir que la notion de grief de principe exclut les griefs individuels et collectifs.

L'article 335 remplace l'article 235 de la loi actuelle sur les relations de travail. Je crois pouvoir dire, en un mot, qu'il exige que, dans certaines circonstances, les parties elles-mêmes, que ce soit l'agent négociateur, l'administrateur général ou, plus généralement, l'employeur, se partagent les dépenses d'un arbitrage des griefs.

Vous constaterez que l'article est très long et se divise selon les différents types de grief. Dans le cas des griefs qui se rapportent directement à une convention collective, les coûts ou dépenses ou les délibérations d'arbitrage sont à la charge de l'employeur et de l'agent négociateur.

S'il s'agit d'une question à l'égard de laquelle l'administrateur général a l'autorité et s'il s'agit d'un grief qui porte sur des licenciements ou des rétrogradations, par exemple, les dépenses de l'arbitrage sont partagées également entre l'administrateur général et l'agent négociateur.

Il y a également des dispositions pour garantir que, si un fonctionnaire ne fait pas partie d'une unité de négociation, il n'aura pas à assumer les frais. Pour l'arbitrage de griefs relatifs à la discrimination, les parties n'assument pas les coûts non plus parce que, aux termes de la Loi sur les droits de la personne, les parties n'assument pas les coûts des audiences devant le Tribunal des droits de la personne.

Le président : Étant donné que l'unité de négociation et l'agent négociateur doivent intervenir et laisser le grief allégué suivre son cours, si l'unité de négociation se trouve avoir peu d'argent sur le moment, ce serait une raison de ne pas laisser le grief aller de l'avant, puisqu'elle sait qu'elle devra payer la moitié des coûts.

Mr. Heavens: Right, which is very similar to every other union in Canada. When they are looking at an individual grievance, that's one of the factors they have to take into account when determining whether or not to pursue a grievance and how far to pursue it. Under our regime, I believe we are the only regime where the union doesn't pay for these particular expenses.

The Chair: So that concept is being introduced here.

Mr. Heavens: That's correct.

Senator Hervieux-Payette: I would like to know the scope of the cost. What are we talking about? Thousands? Tens of thousands? Who is paid what? The employee is paying his dues to the union, and the union has a budget, but where are the costs incurred? They seem to be all working for the government.

Mr. Heavens: The costs are incurred at the PSLRB level, at the Labour Relations Board. They have the grievance adjudicators, the staff on salary, so those are the expenses being talked about here that will be shared between the parties. It will be up to the chairperson or the executive director of the labour board to determine how to charge the parties for those hearings.

Senator Hervieux-Payette: Who is financing the labour board in other circumstances?

Mr. Heavens: Currently it's done through government appropriations.

Senator Hervieux-Payette: So in this case the union will pay the government the costs for the employee, and do you mean the labour board will send another bill to the Department of Labour?

Mr. Heavens: They will send a bill to either the Treasury Board, as the employer, or the department of the employee whose grievance it was, so the parties involved in the grievance will pay for those costs. They will see those come out of their own budget.

A manager who has terminated an employee, or a department that has terminated an employee, currently doesn't see any of the expenses to have that case heard at adjudication. They will, as will the union.

Senator Hervieux-Payette: Mr. Chair, in studying other budgets and items later on, we have to know if it doesn't create more paperwork to claim small amounts of money than what has worked before. I have reservations about this cost sharing because we're not talking about a huge amount of money.

I know from our own Senate organization that sometimes it costs more to collect our own money than the money we are talking about. I think this has to be watched very carefully in terms of the time, because there is time involved — somebody to prepare the invoice, and the management at the Treasury Board and so on. I am a little bit preoccupied.

M. Heavens : Exact, et la situation est très semblable pour tous les autres syndicats au Canada. Lorsqu'il s'agit d'un grief individuel, c'est l'un des facteurs dont l'unité doit tenir compte pour décider s'il y a lieu ou non de poursuivre la défense d'un grief, et jusqu'où. Je crois que notre régime est le seul où le syndicat ne paie pas ces dépenses.

Le président : Cette idée est donc proposée ici.

M. Heavens : C'est exact.

La sénatrice Hervieux-Payette : Je voudrais avoir une idée du coût. De quoi s'agit-il? De milliers de dollars? De dizaines de milliers? Qui se fait payer quoi? L'employé verse ses cotisations au syndicat, qui a un budget, mais où les coûts sont-ils subis? Ils semblent tous travailler pour le gouvernement.

M. Heavens : Les coûts sont subis au niveau de la CRTFP, à la Commission des relations de travail. Elle a les arbitres de griefs et le personnel salarié. Ce sont les dépenses dont il est question ici et qui seront partagées entre les parties. Il appartiendra au président ou au directeur général de la Commission des relations de travail de décider comment facturer les parties pour les audiences.

La sénatrice Hervieux-Payette : Qui finance la commission en d'autres circonstances?

M. Heavens : En ce moment, ce sont des crédits gouvernementaux.

La sénatrice Hervieux-Payette : Donc, dans ce cas-ci, le syndicat paiera au gouvernement les coûts pour l'employé. Voulez-vous dire que la commission va aussi facturer le ministère du Travail?

M. Heavens : Elle facturera le Conseil du Trésor, à titre d'employeur, ou le ministère de l'employé qui a présenté le grief. Ainsi, les parties en cause assument les coûts. L'argent sort de leur propre budget.

Le gestionnaire ou le ministère qui a licencié un employé n'a pas de dépenses à engager pour faire entendre la cause en arbitrage. Il en aura désormais, et le syndicat aussi.

La sénatrice Hervieux-Payette : Monsieur le président, en étudiant d'autres budgets et d'autres mesures, nous devons savoir si le travail administratif nécessaire pour réclamer de petits montants ne sera pas plus lourd que la formule qui s'appliquait jusqu'ici. J'ai mes réserves au sujet du partage des coûts parce que les montants en cause ne sont pas énormes.

À observer ce qui se passe dans l'organisation du Sénat, je sais qu'il coûte parfois plus cher de percevoir ses dus que ce que cela rapporte. Il faut rester très vigilant, vu le temps nécessaire aux formalités; quelqu'un doit préparer les factures, il y a la gestion au Conseil du Trésor et ainsi de suite. Je suis un peu préoccupé.

The Chair: Well, you make a good point, but fee for service is a reasonable concept. I guess the difficulty is that normally there would be a choice. In order to keep the cost of the service down, if you have a choice, you go to the one that provides the best service at the best price.

In this instance, neither party has a choice. They have to go here, and that tribunal will then determine the fees that will be charged.

Is there any regulatory control over what they could charge for adjudication?

Dora Benbaruk, Director and General Counsel, Treasury Board Secretariat Legal Services, Department of Justice Canada: One thing that seems to go hand in hand is the union support of the grievance; so this is where the union has a hard decision to make. Now that the union is paying half of the grievances that concern it, according to the law, then there will be some check on how many go up all the way to the Public Service Labour Relations Board.

The Chair: That I understand, but how much they have to pay or may have to pay if they go ahead is determined entirely by the provider of the service, and there is no choice. They have to go there and they have to pay whatever they're told they have to pay.

I can see some difficulties there, unless there is some limit on this, or there is competition on who handles the grievance.

Mr. Trottier: I wouldn't be able to tell you how much they would have to pay, but I would be able to tell you there is no planned diversion or increase or decrease in the rates of pay. A certain stability has been built into the system over the years.

Appropriation is on cost recovery. That's their business; that's how they fund themselves, partially, through this system.

As Ms. Benbaruk was mentioning, it's also meant to make sure that what goes to the board is a serious issue that requires the attention of this board, which is a board with limited capacity, and it would probably ensure that the timelines and the time frames in the future are of a better nature and more timely.

The Chair: Doesn't it make sense, Mr. Trottier, that the collective bargaining unit would know how much it will cost if they make the decision to go ahead with the grievance and support the employee, for roughly how much, instead of signing a blank cheque and saying, "Yes, we're going ahead and it doesn't matter how much it costs"?

Mr. Heavens: The authority to determine the actual amount and how it is divided up is left with the chair of the labour board. It's not in the legislation, but it's anticipated that some type of schedule or tariff would be set by the chairperson so that the

Le président : Vous faites ressortir un bon point, mais c'est une notion raisonnable que celle du paiement des services. La difficulté réside sans doute dans le fait que, normalement, il devrait y avoir un choix. Pour que le coût du service reste faible, si on a le choix, on s'adresse à celui qui offre le meilleur service au meilleur prix.

Dans ce cas-ci, aucune des deux parties n'a le choix. Elles doivent s'adresser à cette instance, et le tribunal établit les honoraires à facturer.

Y a-t-il un contrôle réglementaire de ce qu'on peut facturer pour l'arbitrage?

Dora Benbaruk, directrice et avocate générale, Service juridique, Secrétariat du Conseil du Trésor, ministère de la Justice Canada : Une chose qui semble aller de pair, c'est le soutien syndical du grief. C'est là que le syndicat a une décision difficile à prendre. Maintenant qu'il paiera la moitié des coûts des griefs qui le concernent, aux termes de la loi, le syndicat devra limiter le nombre de griefs qui se rendent jusqu'au stade de la Commission des relations de travail dans la fonction publique.

Le président : Cela, je le comprends, mais combien le syndicat devra-t-il payer ou risque-t-il d'avoir à payer? Cela est déterminé entièrement par le fournisseur de service, et il n'existe aucun choix. Le syndicat doit s'adresser à telle instance et payer ce qu'on lui dit.

J'entrevois des difficultés, à moins qu'un plafond ne soit fixé ou qu'il n'y ait concurrence pour l'audition des griefs.

M. Trottier : Je ne saurais vous dire combien il faudra payer, mais je peux vous assurer qu'il n'y a aucune autre voie prévue, aucune augmentation ni diminution des taux. Une certaine stabilité s'est installée dans le système au fil des ans.

L'affectation est fondée sur le recouvrement des coûts. C'est leur champ d'activité. C'est ainsi qu'ils se financent, en partie, grâce au système.

Comme Mme Benbaruk l'a dit, cette mesure vise aussi à ce que les affaires soumises à la commission soient sérieuses et réclament son attention, car elle a une capacité limitée. Elle fera probablement en sorte que les délais, les délais futurs soient mieux respectés.

Le président : N'est-il pas logique, monsieur Trottier, que l'unité de négociation sache, au moins approximativement, quels seront les coûts, si elle décide de poursuivre la défense du grief et de soutenir l'employé, de façon à éviter de devoir signer un chèque en blanc en disant qu'elle va de l'avant, peu importe les coûts?

M. Heavens : C'est le président de la Commission des relations de travail qui a le pouvoir d'établir le montant réel et de statuer sur sa répartition. Cela n'est pas prévu dans le texte législatif, mais on prévoit que le président présentera un type de grille tarifaire

parties would be aware, whether it would be on a per diem basis, or what factors would be taken into account so they are not blindsided with a huge bill at the end.

The Chair: That's what I was looking for: There will be some regulatory limitations.

Mr. Heavens: Right.

The Chair: That's helpful.

Is there anything flowing from that line of questioning? We will move on, then.

Mr. Heavens: I think I finished clause 335.

Clause 336 is merely an editorial amendment.

Subclause 336(2) amends the regulatory powers of the labour board to extend time frames of grievances, provide for extensions of —

Senator Hervieux-Payette: It goes from 335 to 340 in what was given to us.

Mr. Heavens: I believe the chart actually encompasses the key changes. Some of them are more minor in relation to the others. Editorial-type comments haven't been included in the chart.

The Chair: The good news is there is a clause 336 in the act itself.

Mr. Heavens: There is.

Senator Hervieux-Payette: Oh, I'm sorry. We need to know that we start at 340 after 335.

Mr. Trottier: When I opened up earlier, I did say that they were the key changes found in there. When it was editorial, we didn't include them. Otherwise, you would have had a very thick document.

Senator Hervieux-Payette: When you specify, we understand.

Mr. Heavens: If the committee would prefer, I could stick with the chart. If there are any other questions, we could take it from there.

The Chair: I would prefer that you continue the way you have been going. I don't want you jumping over clauses of the act and we will have to say, "Oh, that's editorial; it must be because Mr. Heavens didn't tell us anything about it."

Mr. Heavens: I will try to make a link. If it's not in the chart, I will mention it and that way you will know.

I was dealing with clause 336, which I understand is not in the chart. That is a modification to the regulatory powers of the labour board, which will provide it the authority to extend the time frames for grievances in circumstances that the board considers to be exceptional.

pour que les parties sachent à quoi s'en tenir, qu'il s'agisse de prix à la journée ou d'une autre formule, qu'elles connaissent les facteurs pris en compte pour qu'elles ne soient pas surprises au bout du compte par une facture énorme.

Le président : Voilà ce que je voulais savoir. Il y aura donc une sorte de limite réglementaire.

M. Heavens : Effectivement.

Le président : Voilà qui nous éclaire.

D'autres questions dans le même ordre d'idées? Avançons.

M. Heavens : Je crois en avoir terminé avec l'article 335.

L'article 336 est une simple modification de forme.

Le paragraphe 336(2) modifie les pouvoirs réglementaires de la commission pour prolonger les délais dans l'étude des griefs, proroger...

La sénatrice Hervieux-Payette : Dans le document que vous nous avez remis, on passe de 335 à 340.

M. Heavens : Je crois qu'on a retenu dans le tableau seulement les modifications clés. Certaines modifications sont moins importantes que d'autres. Les modifications de forme ne se trouvent pas dans le tableau.

Le président : La bonne nouvelle, c'est qu'il y a un article 336 dans la loi.

M. Heavens : C'est vrai.

La sénatrice Hervieux-Payette : Désolée. Nous avons besoin de savoir que, après l'article 335, nous recommençons à l'article 340.

M. Trottier : Lorsque nous avons commencé, hier, j'ai dit que ce sont les modifications principales qui s'y trouvent. Les modifications de forme n'ont pas été retenues. Autrement, le document aurait été très volumineux.

La sénatrice Hervieux-Payette : Lorsque vous précisez, nous comprenons.

M. Heavens : Si le comité préfère, je peux m'en tenir à ce qu'il y a dans le tableau. S'il y a d'autres questions, nous pourrions procéder de cette façon.

Le président : Je préfère que vous ne changiez rien à votre façon de faire. Je ne veux pas que vous sautiez des articles. Nous devrions nous dire : « Oh, c'est une modification de forme; ce doit être pour cela que M. Heavens ne nous en a rien dit. »

M. Heavens : Je vais essayer de faire un compromis. Si ce n'est pas dans le tableau, je le signalerai. Ainsi, vous saurez à quoi vous en tenir.

J'en étais à l'article 336, qui ne se trouve pas dans le tableau. Cette modification touche les pouvoirs réglementaires de la Commission des relations de travail. La commission aura le pouvoir de proroger les délais pour l'étude des griefs dans des circonstances qu'elle jugera exceptionnelles.

Clause 337, which is also not in the chart, relates to a change that Mr. Trottier mentioned earlier on, and that is the repeal of section 53 of the Public Service Labour Relations Act, which required an advisory board to be created with respect to the compensation analysis and research services of the chairperson of the board.

The Chair: Clause 336 is putting a limitation on extensions of time. Was there a concern in the past, or an abuse of extensions of time, that you're trying to control? What is the nature of the problem?

Mr. Heavens: The problem or objective of that modification is to ensure that the time frames of grievances aren't extended unnecessarily. It's to shorten the beginning-to-end process itself.

The Chair: It's a view of the policy-makers that they have been extended too regularly?

Mr. Heavens: And the processes were taking too long.

The Chair: Thank you.

Mr. Heavens: Clause 338 is a transitional provision and defines specific terms that will apply with respect to the transitional clauses. Again, these aren't in the chart itself. It relates to consequential amendments relating to the Public Service Equitable Compensation Act and other changes in the Public Service Labour Relations Act.

Clause 339, not contained in the chart, provides transitional measures from the application of the current provisions in Part 2 of the act to the application of the amended Part 2 provisions of clauses 325 to 337 of the bill.

We will return to the chart now with clause 340. Clause 340 amends the Canadian Human Rights Act, and this relates to the policy change I mentioned earlier. It removes the authority of the Canadian Human Rights Commission to deal with a complaint submitted by an employee as defined under the Public Service Labour Relations Act against the employer that alleges that the employer has engaged in a discriminatory practice pursuant to sections 7, 8, 10 or 14 of the Canadian Human Rights Act.

[*Translation*]

Senator Chaput: I asked a question at the last meeting and I am going to ask it again. Why have the employees and the commission been stripped of these actions, these rights? Why has this change been made?

[*English*]

Mr. Heavens: To answer very succinctly, it's to eliminate duplication in the processes. Right now the same issue can be challenged under the Public Service Labour Relations Act and the Canadian Human Rights Act. The change will require that it be challenged through the Public Service Labour Relations Act.

L'article 337, qui ne se trouve pas non plus dans le tableau, se rapporte à une modification que M. Trottier a signalée tout à l'heure. Il s'agit de l'abrogation de l'article 53 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, qui prévoyait la création d'un comité consultatif chargé de conseiller le président sur les services d'analyse et de recherche en matière de rémunération.

Le président : L'article 336 limite les prorogations de délai. Par le passé, y avait-il des motifs de préoccupation ou un abus de ces prorogations, et ce serait le problème que vous essayez maintenant de contrôler? Quelle est la nature du problème?

M. Heavens : Le problème ou l'objectif de cette modification est de veiller à ce que les délais ne soient pas prorogés inutilement. Il s'agit d'abrèger l'ensemble du processus.

Le président : Les décideurs sont-ils d'avis que les délais ont été prorogés de façon trop régulière?

M. Heavens : Le processus prenait trop de temps.

Le président : Merci.

M. Heavens : L'article 338 est une disposition transitoire. Elle définit les termes employés dans les dispositions transitoires. Cela ne se trouve pas dans le tableau non plus. Il s'agit de modifications corrélatives apportées à la Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public et d'autres modifications de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

L'article 339, non contenu dans le tableau, prévoit des mesures de transition entre les dispositions actuelles de la partie 2 de la loi et l'application des dispositions modifiées de cette même partie, de l'article 325 à 337 du projet de loi.

Nous revenons maintenant au tableau pour l'article 340, qui modifie la Loi canadienne sur les droits de la personne. Il s'agit de la modification de politique dont j'ai parlé plus tôt. Elle retire à la Commission canadienne des droits de la personne le droit de se saisir d'une plainte formulée par un fonctionnaire, selon la définition de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, à l'encontre de son employeur, alléguant que celui-ci s'est livré à une pratique discriminatoire aux termes des articles 7, 8, 10 ou 14 de la Loi canadienne sur les droits de la personne.

[*Français*]

La sénatrice Chaput : Lors de la dernière réunion, j'avais posé une question et je vais la poser à nouveau. Pourquoi ces actions, ces droits ont-ils été enlevés à l'employé ainsi qu'à la commission? Pourquoi ce changement a-t-il été fait?

[*Traduction*]

M. Heavens : Une réponse succincte. Il s'agit d'éliminer le double emploi dans les processus. En ce moment, il est possible de mener une contestation aux termes de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et de la Loi canadienne sur les droits de la personne. La modification proposée ici prévoit que la contestation doit se faire aux termes de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

[Translation]

Senator Chaput: Was the commission consulted? Was the issue discussed with the commission before the change was made?

[English]

Mr. Heavens: Not that I'm aware of.

[Translation]

Senator Bellemare: I understand that duplication should be eliminated. Why was the decision made to do that through the Labour Relations Board rather than under the Canadian Human Rights Act? That is one of the problems. Earlier we saw a clause that stated that the Labour Relations Board could find that a grievance was frivolous or unfounded. Does that right apply to a human rights grievance?

[English]

Mr. Heavens: I will answer the second part of your question first.

In terms of the authority to dismiss a grievance if it's frivolous or vexatious, that authority currently exists in the Canadian Human Rights Act, as well, for the Canadian Human Rights Tribunal. So there has been no change there.

The first part of your question dealt with the notion that if we're trying to avoid duplication, why was the Public Service Labour Relations Act process the chosen process. It's important to keep in mind that rights haven't been taken away here; they maintain the same protection and the same rights that they currently have in terms of what's contained in those two acts. The Public Service Labour Relations Act is the main document that relates to the union management relations in the government. The grievance process itself is already extremely broad, and it already deals with issues of discrimination.

[Translation]

Senator Bellemare: That is the practical side of things.

Mr. Heavens: Yes.

[English]

Clause 341 again provides transitional measures from the application of the current provisions in the Canadian Human Rights Act to the application of the amended act.

Clauses 342 to 347, which are not contained in the chart, are also transitional provisions relating to the Public Service Employment Act involving the right of an employee to make a complaint under section 77 or 78 of the act.

[Français]

La sénatrice Chaput : La commission avait-elle été consultée? Est-ce que la question avait été discutée avec la commission avant de le faire?

[Traduction]

M. Heavens : Pas que je sache.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Je comprends qu'il faille éviter les dédoublements. Pourquoi a-t-on choisi d'y aller par la Commission des relations de travail plutôt que la Loi canadienne sur les droits de la personne? Voilà une des problématiques. On a vu un article plus tôt qui disait que la Commission des relations de travail avait le droit, par rapport à un grief, de dire que c'était frivole ou que ce n'était pas fondé. Ce droit s'applique-t-il à un grief qui concerne les droits de la personne?

[Traduction]

M. Heavens : Je vais répondre à la deuxième partie de votre question pour commencer.

Pour ce qui est du pouvoir de rejeter un grief frivole ou vexatoire, il est déjà prévu dans la Loi canadienne sur les droits de la personne également pour le Tribunal des droits de la personne. Rien n'est donc changé.

La première partie de votre question était la suivante : si nous essayons d'éliminer le double emploi, pourquoi est-ce le processus de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique que nous avons retenu? Il ne faut pas perdre de vue qu'aucun droit n'a été enlevé à quiconque. Les fonctionnaires conservent la protection et les droits qu'ils ont en ce moment aux termes des deux lois. La Loi sur les relations de travail dans la fonction publique est le principal texte législatif qui porte sur les relations patronales-syndicales dans l'appareil gouvernemental. Le processus de grief lui-même est déjà extrêmement large, et il porte déjà sur des questions de discrimination.

[Français]

La sénatrice Bellemare : C'est le côté pratique des choses.

M. Heavens : Oui.

[Traduction]

L'article 341 porte lui aussi sur des mesures transitoires entre l'application des dispositions actuelles de la Loi canadienne sur les droits de la personne et l'application de la loi modifiée.

Les articles 342 à 347, dont il n'est pas question dans le tableau, sont également des dispositions transitoires concernant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. Il s'agit du droit du fonctionnaire de formuler une plainte aux termes des articles 77 et 78 de la loi.

We will get into changes to the Public Service Employment Act. Maybe just to start out in terms of context, employees currently under that employment act have a right to complain about certain staffing actions if they believe the deputy head has abused their authority in that action. Those provisions are found in the Public Service Employment Act, and the Public Service Staffing Tribunal is currently mandated to hear and dispose of those complaints.

Minor changes to the employment act recourse processes are proposed, which I will deal with now. Clause 348 replaces subsections 64(1) and (2) of the Public Service Employment Act. It clarifies which process an employee can use if they wish to challenge management's decision in certain circumstances of layoff.

The system currently in place is that if a manager is downsizing a unit — they are declaring at least more than one person but not all of the people in a certain work unit or part of the organization — they are required to determine who those people are by looking at the merits of the individuals. A formal process is undertaken, and that is contained under the Public Service Employment Act. We refer to it as the selection for retention or layoff process, but it only applies in those situations; merit is only applicable in determining who will be laid off if one or more of the individuals of the work unit are declared surplus.

[Translation]

Senator Bellemare: Seniority is generally an important rule for the unions. Did seniority previously count, and how do you think the unions will appreciate this new way of doing things? Perhaps it is the same as before?

Mr. Heavens: Yes, it is the same as before.

[English]

The concept of seniority is not a concept that has any — or very little — application within the context of the federal public service. The selection of employees is based entirely on merit under the Public Service Employment Act, so the change I just talked about does not change the process currently in place. The only change being made is about which venue someone can complain to; it is clarifying that.

[Translation]

Senator Bellemare: I have another question related to that and it concerns the issue of merit. How is merit evaluated? Is there an annual evaluation? Is it based on a formal process involving criteria, or is it a bit less formal?

Nous allons entamer les modifications apportées à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. D'abord, situons le contexte. Actuellement, cette loi permet aux fonctionnaires de formuler une plainte s'ils croient que l'administrateur général a abusé de son autorité en prenant une mesure donnée. Ces dispositions se trouvent dans la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, et le Tribunal de la dotation dans la fonction publique a le mandat de se saisir de ces plaintes et de se prononcer.

Des modifications mineures des recours prévus dans la loi sur l'emploi sont proposées. Je les aborderai maintenant. L'article 348 remplace les paragraphes 64(1) et (2) de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. Il précise le processus dont le fonctionnaire peut se prévaloir s'il souhaite contester une décision de la direction en matière de mises à pied dans certaines circonstances.

Le système actuellement en place veut que, si un gestionnaire réduit l'effectif d'une unité donnée — s'il met à pied plus d'une personne, mais non la totalité de ceux qui font partie d'une certaine unité de travail ou d'une certaine partie de l'organisation —, il est tenu de choisir en fonction du mérite les fonctionnaires mis à pied. Un processus en bonne et due forme est mis en marche, et cela est prévu par la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. Nous parlons d'un processus de sélection pour le maintien en emploi ou la mise à pied; le principe du mérite ne s'applique que si un ou plusieurs membres de l'unité sont déclarés excédentaires.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Généralement, l'ancienneté chez les syndicats, c'est une règle majeure. Est-ce que l'ancienneté comptait avant et comment pensez-vous que les syndicats vont apprécier cette nouvelle façon de faire? Peut-être que c'est la même chose qu'avant?

M. Heavens : Oui, c'est la même chose qu'avant.

[Traduction]

La notion d'ancienneté ne s'applique pas, ou fort peu, dans le contexte de la fonction publique fédérale. Le choix des emplois se fonde entièrement sur le mérite, aux termes de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. La modification dont je viens de parler ne change en rien le processus actuellement en place. La seule modification porte sur les instances auxquelles le fonctionnaire peut s'adresser. Elle tire les choses au clair.

[Français]

La sénatrice Bellemare : J'ai une autre question reliée à cela; c'est la question du mérite. Comment le mérite est-il évalué? Y a-t-il une évaluation annuelle? Est-ce basé sur un processus formel, avec des critères, ou est-ce que c'est un peu moins formel?

[English]

Mr. Heavens: You're into the world of the Public Service Commission rather than Treasury Board as employer, but they have various policies and processes in place to establish and evaluate merit through the selection processes that are being carried out.

[Translation]

Senator Bellemare: So there are procedures involving criteria. It is not just an evaluation by an immediate supervisor who might say, "I don't like him," or —

Mr. Trottier: There is a more elaborate structure for determining merit at the time of hiring.

[English]

The Chair: We have the Public Service Commission before our committee from time to time and you may want to keep that idea.

[Translation]

Keep that question for the commission.

Senator Hervieux-Payette: My colleague in fact previously asked the question, but, generally speaking, there is not only an evaluation; there is also a meeting with the employee concerning that evaluation. In any serious enterprise, something the government must be, this is not done without the employee's knowledge, but rather with the employee. Supervisor-employee meetings are held year after year, at least once a year. Together they discuss the employee's job description and evaluation, and the resulting document is added to the employee's file. Is that this procedure?

Mr. Trottier: In fact there are two procedures. The procedure at the time of hiring really focuses on merit, as the Public Service Commission describes it, and the structure and criteria that are in place on the basis of which the government says, "Yes, we will hire you." Then there is performance, involving what you referred to, the job description, together with the objectives cited or identified and the measure for determining whether the employee has met requirements. That is what performance measurement really is. There are two things. Both are evaluated, except that the merit evaluation simply occurs at the time of hiring, when the employer says, "Yes, we are hiring based on merit."

Senator Hervieux-Payette: However, that word was not used; it was you who talked about "merit" earlier.

Mr. Trottier: Yes.

Senator Hervieux-Payette: In any case, it means the same thing: that, when you achieve objectives, you normally still merit your job. The evaluation in which the employee takes part focuses on results. Every year, objectives are set and an evaluation is conducted to determine whether the employee's performance met those objectives. Consequently, there should be nothing purely

[Traduction]

M. Heavens : Vous êtes dans l'univers de la Commission de la fonction publique plutôt que dans celui du Conseil du Trésor à titre d'employeur, mais des politiques et processus divers sont en place pour établir et évaluer le mérite dans les processus de sélection qui s'applique.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Donc, il y a des procédures contenant des critères, ce n'est pas qu'une évaluation du supérieur immédiat qui pourrait dire : moi, je ne l'aime pas lui, ou...

M. Trottier : Il y a une structure assez élaborée pour déterminer le mérite lors de l'embauche.

[Traduction]

Le président : La Commission de la fonction publique comparait de temps à autre devant le comité. Vous voudrez peut-être garder cette idée en réserve.

[Français]

Gardez cette question pour la commission.

La sénatrice Hervieux-Payette : En fait, ma collègue a déjà posé la question, mais généralement, non seulement il y a une évaluation, mais il y a également une rencontre avec l'employé concernant cette évaluation. Dans une entreprise sérieuse comme doit l'être le gouvernement, ce n'est pas fait à l'insu de l'employé, mais avec l'employé. Une rencontre entre le supérieur et l'employé a lieu année après année, au moins une fois par année; ensemble, ils discutent de sa description des fonctions et de son évaluation, et le document qui en émane est déposé au dossier de l'employé. Est-ce cette procédure-là?

M. Trottier : Il y a deux procédures, en réalité. La procédure à l'embauche, c'est vraiment le mérite, tel que la Commission de la fonction publique le décrit, et la structure et les critères qu'il y a en place pour dire oui, on vous embauche. Ensuite, il y a le rendement. Ce que vous mentionnez, c'est la description de tâches avec les objectifs cités ou identifiés, et ensuite la mesure pour vérifier si on a répondu aux exigences. C'est vraiment ça, la mesure du rendement. C'est deux choses. Les deux sont évaluées, sauf que celle du mérite, c'est tout simplement à l'embauche, lorsqu'on dit oui, on embauche selon le mérite.

La sénatrice Hervieux-Payette : Cependant, on n'a pas utilisé ce mot, c'est vous qui avez parlé de cela tantôt, le « mérite ».

M. Trottier : Oui.

La sénatrice Hervieux-Payette : De toute façon, ça veut dire la même chose, à savoir que lorsqu'on a atteint les objectifs, normalement, on mérite encore notre emploi. En ce qui concerne le résultat, il y a l'évaluation à laquelle participe l'employé. Chaque année, des objectifs sont fixés et, par la suite, on vérifie si le rendement était derrière ces objectifs. Donc, l'arbitraire ne

arbitrary about this situation. If it is determined at the time of the evaluation that corrective action must be taken, the employee must be advised of the fact and reassessed the following year.

Mr. Trottier: Precisely.

Senator Hervieux-Payette: All right, thank you.

[English]

Senator Callbeck: I think I heard you say that in this clause, the way government deals with downsizing is not changing.

Mr. Heavens: That's correct.

The Chair: Moving right along.

Mr. Heavens: Clause 349 relates to the clause that I just spoke about and this is where the clarification to recourse rights comes in. It replaces subsections 65(1) and (2) of the Public Service Employment Act and clarifies which process is used if somebody wishes to challenge their layoff. In the current structure, or current regime, there is ambiguity as to whether they should be filing a staffing complaint or a grievance under the Public Service Labour Relations Act.

This was meant to clarify the terminology used in the employment act, so it becomes very clear that the only time somebody can challenge a layoff to the Public Service Staffing Tribunal or through a staffing complaint is in those situations which I described where an assessment of merit has to be done in order to determine who will be laid off. In other circumstances, if it's just for a one-off — as a manager I'm determining that I no longer need this unique position — that a person can challenge the decision, but it has nothing to do with merit. I'm making that decision based on my organization and the type of work I need to be done. They can challenge the decision through a grievance, so this change clarifies which process is used because there was some ambiguity about that in the current regime.

Subclause 349(2) deals with the remedial powers of the Public Service Staffing Tribunal, and it's to ensure they have very similar powers to what's currently contained for the Canadian Human Rights Tribunal under the Canadian Human Rights Act. That's similar to the modification made in relation to grievances. The same remedial powers in terms of human rights have been made for staffing complaints as well.

To make it clear, clause 350 adds after section 76 of the Public Service Employment Act that the tribunal has the appropriate remedial authority as found in the Canadian Human Rights Act for situations where a complaint of discriminatory practice is substantiated.

Clause 351 replaces sections 77 to 79 of the Public Service Employment Act, and it's to clarify in certain circumstances what an employee can complain about in a selection process.

devrait pas exister à l'état pur dans cette situation. S'il y a des correctifs à apporter lors de l'évaluation, l'employé doit en être avisé et être réévalué l'année suivante.

M. Trottier : Exactement.

La sénatrice Hervieux-Payette : D'accord, merci.

[Traduction]

La sénatrice Callbeck : Je crois vous avoir entendu dire que cet article ne change rien à la façon dont le gouvernement réduit ses effectifs.

M. Heavens : C'est exact.

Le président : Poursuivons.

M. Heavens : L'article 349 est lié à l'article dont je viens de parler, et c'est là qu'intervient la clarification des droits de recours. Il remplace les paragraphes 65(1) et (2) de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique et précise le processus à employer si un fonctionnaire veut contester sa mise à pied. Dans la structure actuelle, le régime actuel, il y a ambiguïté : doit-il déposer une plainte au sujet de la dotation ou un grief en vertu de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique?

Il s'agissait de préciser la terminologie utilisée dans la loi sur l'emploi afin qu'il soit très clair que la seule fois qu'on peut contester une mise à pied auprès du Tribunal de la dotation de la fonction publique ou au moyen d'une plainte en matière de dotation, c'est dans les situations que j'ai décrites, où une évaluation du mérite doit être effectuée pour choisir qui sera mis à pied. Dans les autres circonstances, lorsqu'il s'agit d'une seule mise à pied — à titre de gestionnaire, je décide que je n'ai plus besoin de tel poste unique —, la personne en cause peut contester la décision, mais celle-ci n'a rien à voir avec le mérite. Je prends la décision en fonction de mon organisation et du type de travail que je dois faire accomplir. La décision peut être contestée au moyen d'un grief. La modification précise donc le processus qui est utilisé, car il y a ambiguïté à ce sujet dans le régime actuel.

Le paragraphe 349(2) traite des pouvoirs de redressement du Tribunal de dotation de la fonction publique. Il fait en sorte que ces pouvoirs soient très semblables à ceux qui sont prévus pour le Tribunal canadien des droits de la personne dans la Loi canadienne sur les droits de la personne. Cela n'est pas sans rappeler la modification apportée à propos des griefs. Les pouvoirs de redressement en matière de droits de la personne ont été prévus pour les plaintes en matière de dotation également.

Pour que ce soit bien clair, l'article 350 ajoute, après l'article 76 de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, que le tribunal a le pouvoir approprié de prendre des mesures de redressement prévues dans la Loi canadienne sur les droits de la personne pour les situations où une plainte d'acte discriminatoire est fondée.

L'article 351 remplace les articles 77 à 79 de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. Il s'agit de préciser, dans certaines circonstances, les motifs permettant à un employé de présenter une plainte au sujet d'un processus de dotation.

If a candidate has been deemed to be unsuccessful through the selection process, they have a right to complain about that but only as it relates to them. They can complain or allege that the deputy head abused the authority in assessing them, but they cannot challenge the results of the selection process in relation to others. Under the current process, somebody who is deemed unqualified can challenge the appointment of others. This has resulted in situations where they may pursue a staffing complaint all the way through, and even if there was found to be a flaw in this process, the individual himself or herself would not actually gain any benefit because at the end of the day they are still deemed unqualified. So it's merely to clarify that in cases where you are found unqualified, there are recourses but they are in relation to you as opposed to others.

There is an editorial change to clause 352.

Clause 353 replaces the current sections 81 and 82 of the Public Service Employment Act. If you are following along in the chart, it's at page 28. This amendment defines the corrective action that may be taken with respect to staffing complaints that are substantiated under sections 77 or 78. This is to incorporate the concept of human rights damages. It's adding subsection 81(2) in relation to the human rights remedies.

The Chair: What commission are you talking about?

Mr. Heavens: When we refer to the commission in the Public Service Employment Act, it's the Public Service Commission as the staffing authority.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Could we have an example of that? I am not comfortable with the way this is written: "to revoke the appointment or not to make the appointment," depending on the corrective action it considers appropriate or the —

Give me an example of an employee who would go through that. If the complaint is founded, the tribunal may order the commission to revoke the appointment.

Why would it be revoked if we have our rights? I do not understand. If I am appointed director somewhere, who would appeal that? Would the government appeal to have the appointment revoked?

Mr. Heavens: No, it would be another employee.

[English]

If another employee challenges the appointment, if they were part of that selection process, then it depends on the circumstances.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: If the wrong person was appointed?

Mr. Heavens: Yes, that's it.

Si un candidat n'a pas été reçu dans le cadre d'une mesure de sélection, il a le droit de présenter une plainte à ce sujet, mais seulement à l'égard de son cas personnel. Il peut porter plainte ou alléguer que l'administrateur général a abusé de son autorité dans l'évaluation, mais il ne peut contester les résultats du processus de sélection à l'égard d'autres candidats. Dans le régime actuel, un candidat qui est jugé ne pas avoir les qualifications voulues peut contester la nomination d'autres personnes. Il en est résulté des situations où il peut mener jusqu'au bout une plainte en matière de dotation. Et même s'il était constaté qu'il y avait une faille dans le processus, le candidat lui-même n'en tirait aucun avantage, puisque, au bout du compte, il était toujours considéré comme non qualifié. Il s'agit simplement de préciser que, dans le cas où un candidat est jugé non qualifié, il y a des recours, mais à l'égard de lui-même et non d'autres personnes.

Une modification de forme est apportée à l'article 352.

L'article 353 remplace les actuels articles 81 et 82 de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. Si vous suivez dans le tableau, cela se trouve à la page 28. Cette modification définit la mesure corrective qui peut être prise à l'égard des plaintes de dotation jugées fondées aux termes des articles 77 ou 78. Il s'agit d'intégrer la notion de dommages en matière de droits de la personne. Elle ajoute le paragraphe 81(2) au sujet des recours en matière de droits de la personne.

Le président : De quelle commission parlez-vous?

M. Heavens : Lorsque nous parlons de commission dans la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, il s'agit de la Commission de la fonction publique à titre d'autorité en matière de dotation.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : Pourrait-on avoir un exemple de cela? Je ne suis pas à l'aise avec la façon dont c'est écrit : « Révoquer la nomination ou ne pas faire la nomination, cela dépend des mesures correctives qu'elle estime. Ordonner à la... »

Donnez-moi un exemple de fonctionnaires qui traverseraient cela. Si la plainte est fondée, le tribunal peut ordonner à la commission de révoquer la nomination.

Pourquoi est-ce qu'on révoquerait si on retrouve nos droits? Je ne comprends pas. Si je suis nommée directrice quelque part, qui en appellerait? Le gouvernement en appellerait pour faire révoquer la nomination?

M. Heavens : Non, c'est un autre employé.

[Traduction]

Si un autre fonctionnaire conteste la nomination, s'il a fait partie du processus de sélection, cela dépend des circonstances.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : La mauvaise personne est nommée?

M. Heavens : Oui, c'est cela.

Senator Hervieux-Payette: Does that happen often?

Mr. Heavens: No, not often.

[English]

This process has been in place since 2005. I hate to throw out a number, so I would say a handful of appointments have been revoked through this process.

Clause 354, which is not in the chart, is merely replaced. Before, all of the complaints were under section 77, and with the modification that I spoke about, the complaint process is now found in sections 77 and 78, so a lot of these modifications merely reflect that change in clause 354.

The Chair: Just by adding 78?

Mr. Heavens: Precisely.

Clause 355 adds paragraph 84(c) to the employment act. Again, it relates to the remedial powers of the staffing tribunal in cases of discrimination.

Clause 356 is another of the consequential amendments that relates to adding section 78 to the complaints process.

Clause 357 amends section 99 of the employment act, and it provides the staffing tribunal with two explicit powers: to summarily dismiss a complaint if the complainant fails to comply with any of the procedures set out in this act or the tribunal's regulations; and, secondly, it provides the tribunal the power to dismiss a complaint if the deputy head has taken corrective action that the tribunal considers appropriate in relation to that complaint.

Clauses 358 and 359, which are not contained in the chart, are transitional measures and ensure that all of section 78 is included.

Clause 360 is also a transitional provision, which measures from the application of the current provisions of the current act to the application of the revised act.

Clauses 361 and 362 relate to the Public Sector Equitable Compensation Act, and it's a consequential amendment relating to the other amendments that are made in this bill.

There are other coordinating amendments at clause 363, which relate to Budget Implementation Act 2009, again as it relates to the labour relations act and the Public Sector Equitable Compensation Act.

Clause 364 relates to coming into force. Subclause 364(1) provides that certain portions of the act will come into force on the day that section 17 of the Public Sector Equitable Compensation Act comes into force. It is not currently in force.

Subclause 364(2) provides that clauses 325 to 336 and clauses 340 and 342 to 359 will come into force on a day to be fixed by Governor-in-Council.

La sénatrice Hervieux-Payette : Est-ce que cela se produit souvent?

M. Heavens : Non, pas souvent.

[Traduction]

Ce processus est en place depuis 2005. Je répugne à donner un chiffre, mais je dirais que seulement une poignée de nominations ont été révoquées au moyen de ce processus.

L'article 354, qui ne se trouve pas dans le tableau, prévoit un simple remplacement. Auparavant, toutes les plaintes étaient formulées aux termes de l'article 77. Après la modification dont j'ai parlé, le processus des plaintes se trouve dans les articles 77 et 78. Beaucoup de ces modifications reflètent simplement ce changement prévu à l'article 354.

Le président : Simplement à cause de l'ajout de l'article 78?

M. Heavens : Précisément.

L'article 355 ajoute l'alinéa 84(1)c) à la loi sur l'emploi. Là encore, il s'agit du pouvoir de prendre des mesures correctives du Tribunal de la dotation en cas de discrimination.

L'article 356 est une autre des modifications corrélatives liées à l'ajout de l'article 78 au processus des plaintes.

L'article 357 modifie l'article 99 de la loi sur l'emploi et il confère deux pouvoirs explicites au Tribunal de la dotation : rejeter de façon sommaire une plainte si le plaignant omet de se conformer aux procédures énoncées dans la loi ou la réglementation du tribunal; deuxièmement, rejeter une plainte si l'administrateur général a pris des mesures correctives que le tribunal juge appropriées au regard de la plainte.

Les articles 358 et 359, qui ne se retrouvent pas dans le tableau, sont des mesures transitoires et font en sorte qu'il soit tenu compte de tout l'article 78.

L'article 360 est également une disposition transitoire entre l'application des dispositions actuelles de la loi et l'application de la loi révisée.

Les articles 361 et 362 se rapportent à la Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public. Ce sont des modifications corrélatives à d'autres modifications apportées par le projet de loi.

Il y a d'autres modifications de coordination à l'article 363. Elles concernent la Loi d'exécution du budget de 2009, là encore sous l'angle de la loi sur les relations de travail et de la Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public.

L'article 364 porte sur l'entrée en vigueur. Le paragraphe 364(1) dispose que certaines parties de la loi entreront en vigueur le jour où l'article 17 de la Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public fera de même. Pour l'instant, il n'est pas en vigueur.

Le paragraphe 364(2) dispose que les articles 325 à 336 et les articles 340 et 342 à 359 entreront en vigueur à la date fixée par décret.

Unless I missed anything, those are the proposed changes contained in Division 17.

The Chair: Under the Public Sector Equitable Compensation Act — it's not one of those acts I've looked at recently — does the grievance procedure go before the Labour Relations Board?

Mr. Heavens: It does go before the Labour Relations Board.

The Chair: They don't have a separate administrative tribunal for that particular act?

Mr. Heavens: Not for that, no.

The Chair: Just another type of grievance?

Mr. Heavens: Right.

[Translation]

Senator Bellemare: Is the Public Sector Equitable Compensation Act comparable to the Pay Equity Act?

Ms. Benbaruk: That's just it. This is pay equity; it replaces the old rules and it is a new act that has not yet come into force.

[English]

The Chair: I don't see any other questions with respect to Division 17.

Senators, we have the same team here for the next division.

[Translation]

We have Mr. Trottier to explain division 18 to us.

[English]

Mr. Trottier: Actually, I'm going to be asking Mr. Heavens to walk you through Division 18.

Senator Callbeck: I'm just wondering, Division 17 that we just completed, how does that affect Senate staff?

Ms. Benbaruk: I believe that Senate staff is ruled by the Parliamentary Employment and Staff Relations Act, the PESRA. We didn't touch the PESRA in Division 17.

Senator Callbeck: There's no effect at all?

Ms. Benbaruk: No.

Senator Callbeck: That's what I wanted to know. Thank you.

The Chair: Senator Callbeck was also wondering about the extent of consultation with the affected collective bargaining units for this particular legislation. We'll be hearing from some of those in due course, but perhaps you could tell us your point of view.

J'ai peut-être oublié quelque chose, mais voilà les modifications proposées dans la section 17.

Le président : Aux termes de la Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public, et ce n'est pas une loi que j'ai consultée récemment, la procédure de grief aboutit-elle à la Commission des relations de travail?

M. Heavens : Oui.

Le président : Il n'y a pas de tribunal administratif distinct pour cette loi?

M. Heavens : Pas pour cette loi, non.

Le président : C'est simplement un autre type de grief?

M. Heavens : Effectivement.

[Français]

La sénatrice Bellemare : La Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public se compare-t-elle à la Loi sur l'équité salariale?

Mme Benbaruk : C'est justement cela. C'est l'équité salariale, cela remplace les anciennes règles et c'est une nouvelle loi qui n'est pas encore entrée en vigueur.

[Traduction]

Le président : Je n'ai pas l'impression qu'il y ait d'autres questions au sujet de la section 17.

Sénateurs, la même équipe nous accompagne pour la section suivante.

[Français]

Nous avons M. Trottier pour nous expliquer la section 18.

[Traduction]

M. Trottier : En fait, je vais demander à M. Heavens de vous accompagner pour parcourir la section 18.

La sénatrice Callbeck : Une question que je me pose. La section 17 que nous venons de terminer, comment touche-t-elle le personnel du Sénat?

Mme Benbaruk : Je crois que le personnel du Sénat est régi par la Loi sur les relations de travail au Parlement, la LRTP. La section 17 ne change rien à cette loi.

La sénatrice Callbeck : Aucun effet?

Mme Benbaruk : Non.

La sénatrice Callbeck : C'est ce que je voulais savoir. Merci.

Le président : La sénatrice Callbeck se demandait aussi dans quelle mesure les unités de négociation ont été consultées au sujet du projet de loi. Nous entendrons certaines d'entre elles en temps et lieu, mais peut-être pourriez-vous nous donner votre point de vue.

Ms. Benbaruk: As far as we know, there was no consultation. This is a budget bill. For obvious reasons we would not have consulted because of the secrecy that attaches —

The Chair: The fact that it's in a budget bill is another issue that we have.

Ms. Benbaruk: — to the bill.

The Chair: That is no place to hide this kind of thing. I don't want my colleagues to forget that.

Mr. Heavens: Part 3 of Division 18 enacts the proposed “Public Service Labour Relations and Employment Board Act,” and this act will establish the proposed public service labour relations and employment board. This is basically a consolidation of the two tribunals that currently exist: the Public Service Staffing Tribunal, which is established through the employment act, of which I just spoke and which deals with staffing complaints; and the Public Service Labour Relations Board, which is established under the Public Service Labour Relations Act and deals with matters such as grievances, complaints, certifications and other collective bargaining issues. This act will put those two tribunals together. It will allow one board to deal with matters that arise under both acts. Again, this is with a view of streamlining the recourse processes that currently exist because there is often overlap between these types of complaints.

I'll start with clause by clause, and it begins at clause 365, which contains many of the changes being contemplated.

Clause 365 provides the definition of the terms used in the act and the designation of a responsible minister, which is defined and which remains as it currently is, as any federal minister other than a minister of the Treasury Board. It establishes the composition of the board as follows: one full-time chairperson, not more than two full-time vice-chairpersons, not more than 10 full-time members and any part-time members that the Governor-in-Council deems necessary.

It specifies that remuneration of the board members is fixed by Governor-in-Council. It also allows the Public Service Superannuation Act to apply to full-time members of the board, and the Government Employees Compensation Act also applies to all members of the board.

It establishes that the head office and meetings of the board shall be located in the National Capital Region.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: You say in subsection 1 that the members hold office during good behaviour. Then it states that they are appointed for five years and three years. Does that mean they hold office during good behaviour for three years or five years? “During good behaviour” means you are virtually appointed for life. I find it odd to use the term “inamovable” in French? What does the English version say?

Mme Benbaruk : Que je sache, il n'y a pas eu de consultations. Il s'agit d'un projet de loi budgétaire. Pour des raisons évidentes, nous ne menons pas de consultations à cause du secret qui...

Le président : Le fait que cette mesure se trouve dans un projet de loi budgétaire est un autre problème que nous avons.

Mme Benbaruk : ... entoure le projet de loi.

Le président : Ce n'est pas un projet de loi dans lequel on doit dissimuler ce genre de choses. Je ne veux pas que mes collègues perdent cela de vue.

M. Heavens : La partie 3 de la section 18 édicte la « Loi sur la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique », qui établit la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique. C'est essentiellement la fusion des deux tribunaux actuels : le Tribunal de la dotation de la fonction publique, établi par la loi sur l'emploi, dont je viens de parler et qui se saisit des plaintes en matière de dotation, et la Commission des relations de travail dans la fonction publique, créée par la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, qui s'occupe de questions comme les griefs, les plaintes, les certifications et d'autres problèmes de négociation collective. La loi va réunir ces deux tribunaux. Une seule commission va s'occuper des questions qui relèvent des deux lois. Là encore, il s'agit de simplifier les actuels processus de recours parce qu'il y a souvent chevauchement entre ces types de plaintes.

Je vais passer les articles à tour de rôle. Nous commençons à l'article 365, qui contient un grand nombre des modifications envisagées.

L'article 365 définit les termes employés dans la loi et désigne le ministre responsable, qui est, comme à l'heure actuelle, tout ministre non membre du Conseil du Trésor. Il établit la composition de la commission : un président à temps plein, au plus deux vice-présidents à temps plein, au plus 10 commissaires à temps plein et le nombre de commissaires à temps partiel que le gouverneur en conseil estime nécessaire.

Il précise que la rémunération est fixée par le gouverneur en conseil. Il permet que la Loi sur la pension de la fonction publique s'applique aux commissaires à temps plein. La Loi sur l'indemnisation des agents de l'État s'applique aussi à tous les commissaires.

Le siège de la commission est fixé dans la région de la capitale nationale et ses réunions y ont lieu.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : Vous dites que les commissaires sont nommés à titre inamovible, au premier paragraphe. Puis, on dit qu'ils sont nommés pour cinq ans et trois ans. Cela veut dire que, pendant trois ans ou cinq ans, ils sont inamovibles? Or, inamovible signifie que vous êtes nommé presque à vie. Je trouve drôle en français d'utiliser ce terme « inamovible ». Que dit la version anglaise?

[English]

You don't have the same meaning in English. The English version and the French version, in this case, don't meet.

[Translation]

We are talking about section 8 here, or perhaps not. This is the new act, isn't it, section 8? The versions do not mean the same thing.

Senator Bellemare: Is it subsection 8(1)?

Senator Hervieux-Payette: Subsection 8(1) on page 262 of the act. The term "inamovable" is not often used. It means that the member cannot be removed. So I do not understand why the member is appointed for five years. Perhaps the term is not the same in English. "During good behaviour" does not at all mean "inamovable."

[English]

Ms. Benbaruk: I hate to say, but we were relying on the drafters here, so I'm unable to answer that question.

Senator Hervieux-Payette: You have common sense. I mean, you speak English and French. I think Senator Bellemare is also bilingual, and I can tell you that in French "good behaviour" is *bonne conduite*.

[Translation]

It does not at all mean "inamovable."

[English]

The Chair: We will ask you to look into this and then report back.

[Translation]

Senator Bellemare: If I may?

The Chair: Senator Hervieux-Payette, have you finished?

Senator Hervieux-Payette: Yes, I have made my point.

Senator Bellemare: Perhaps we are trying here to say that people who are appointed may not be removed if there is a change of government, for example. Is that possible?

Senator Hervieux-Payette: No.

[English]

The Chair: Mr. Trottier, could you look into this and let us know your position?

Mr. Trottier: Absolutely.

The Chair: It would be very nice if the government wanted to move an amendment, and then someone else wouldn't have to as an individual; but if you feel it is fine, we will have to consider what steps we should take. We will wait to hear from you on that.

[Traduction]

On ne dit pas la même chose en anglais. Les versions anglaise et française ne concordent pas.

[Français]

On parle de l'article 8 — ou peut-être pas. C'est la nouvelle loi, c'est bien cela, à l'article 8? Les versions ne veulent pas dire la même chose.

La sénatrice Bellemare : C'est la section 8(1)?

La sénatrice Hervieux-Payette : Section 8(1), à la page 262 de la loi. On n'utilise pas souvent le terme « inamovable ». Ce terme signifie qu'on ne peut pas l'enlever. Alors je ne comprends plus rien, si l'on nomme pour cinq ans. Peut-être que le terme n'est pas le même en anglais. *During good behaviour* ne veut pas dire inamovable du tout.

[Traduction]

Mme Benbaruk : Je regrette, mais nous nous fions aux rédacteurs. Je suis incapable de répondre à la question.

La sénatrice Hervieux-Payette : Il y a toujours le sens commun. Vous parlez anglais et français. La sénatrice Bellemare est également bilingue, et je peux vous dire que, en français, « good behaviour » veut dire « bonne conduite ».

[Français]

Cela ne veut pas dire inamovable du tout.

[Traduction]

Le président : Nous allons vous demander d'examiner la question et de nous faire rapport.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Si je peux me permettre?

Le président : Sénatrice Hervieux-Payette, avez-vous terminé?

La sénatrice Hervieux-Payette : Oui, j'ai fait mon point.

La sénatrice Bellemare : Peut-être qu'on tente ici de dire que les gens qui sont nommés ne peuvent pas être dénommés s'il y a un changement de gouvernement, par exemple. Est-ce possible?

La sénatrice Hervieux-Payette : Non.

[Traduction]

Le président : Monsieur Trottier, pourriez-vous étudier la question et nous faire savoir ce que vous pensez?

M. Trottier : Tout à fait.

Le président : Ce serait très bien si le gouvernement voulait proposer un amendement. Quelqu'un d'autre n'aurait pas à le faire à titre personnel. Mais si vous estimez que tout va bien, nous devons voir quelles mesures il y a lieu de prendre. Nous attendrons de vos nouvelles.

Senator Callbeck: In this section, you're combining two boards: the Public Service Labour Relations Board, which really deals with collective bargaining disputes, and the Public Service Staffing Tribunal, which deals with complaints in relation to staffing and classification, or I think that's what they do. Why are you combining them? What's the purpose?

Mr. Heavens: The Public Service Labour Relations Board is a little bit different than most labour boards across the country in that the bulk of their work relates to grievance adjudication. Most labour boards don't deal with grievance adjudication. I would say about 80 per cent of the work of that board relates to grievance adjudication, as opposed to issues such as unfair labour practice complaints, union certification and bargaining units, and that type of thing.

The staffing complaint process, which has been in place since 2005, relates obviously to the selection processes under the Employment Act. Again, it's where the duplication and overlaps sometimes come in. Oftentimes a labour relations grievance and a staffing complaint are based on similar facts or similar situations, and they're being challenged through both processes.

The staffing complaint, although it should be related or generally related to the application of merit, whether there is an abuse of authority, oftentimes other issues creep into those cases which relate to labour relations issues. It's a natural fit that these two tribunals would be able to hear complaints under the two acts.

Senator Callbeck: So you're trying to get rid of duplication?

Mr. Heavens: That's correct.

Senator Callbeck: How many people are on these two boards?

Mr. Heavens: I have a chart here.

Mr. Heavens: It is between 18 and 20, so this would be a slightly smaller board because here would only be one chairperson rather than two. There would be one to two fewer vice-chair people. The full-time members I believe would be more or less the same, and as many part time as deemed necessary.

Senator Callbeck: How many part time are there now?

Mr. Heavens: The Public Service Labour Relations Board has approximately 10 part-timers. The staffing tribunal doesn't call them part-time members; they call them temporary members, so they can work either full time or part time. I believe they have five of those.

Senator Callbeck: So the board is going to have fewer people, but you can hire as many part-timers as you want?

La sénatrice Callbeck : Par cet article, vous réunissez deux entités : la Commission de relations de travail dans la fonction publique, qui s'occupe des différends en matière de négociations collectives, et le Tribunal de la dotation de la fonction publique, qui se charge des plaintes relatives à la dotation et à la classification. C'est du moins ce que je pense. Pourquoi les réunir? Pour quelle raison?

M. Heavens : La Commission des relations de travail dans la fonction publique est un peu différente des commissions semblables dans l'ensemble du pays, car le gros de son travail concerne l'arbitrage de griefs. La plupart des commissions des relations de travail ne s'occupent pas de ce type d'arbitrage. Je dirais qu'environ 80 p. 100 de son travail consiste en arbitrage de griefs, par opposition à des questions comme les plaintes pour pratique déloyale de travail, la certification des syndicats et des unités de négociation et d'autres choses de même nature.

Le processus des plaintes en matière de dotation est en place depuis 2005. Il s'agit évidemment des processus de sélection aux termes de la loi sur l'emploi. Je le répète, c'est là qu'il y a parfois double emploi et chevauchement. Souvent, un grief en matière de relations de travail et une plainte en matière de dotation reposent sur des faits ou des situations semblables, et il y a contestation au moyen des deux filières.

La plainte en matière de dotation, bien qu'elle doive être liée, ou généralement liée, à l'application du principe du mérite, comme la possibilité d'un abus de pouvoir, il arrive souvent que s'y greffent d'autres questions qui tiennent plutôt aux relations de travail. Il est naturel que ces deux tribunaux puissent entendre les plaintes aux termes des deux lois.

La sénatrice Callbeck : Vous essayez donc d'éliminer le double emploi?

M. Heavens : Exact.

La sénatrice Callbeck : Combien de personnes font partie de ces deux entités?

M. Heavens : J'ai un tableau ici.

M. Heavens : Entre 18 et 20. Ce serait donc une commission un peu plus petite, puisqu'il y aurait un seul président au lieu de deux. Il y aurait aussi un ou deux vice-présidents de moins. Le nombre de commissaires à temps plein serait à peu près le même, et il y aurait autant de commissaires à temps partiel qu'on le juge nécessaire.

La sénatrice Callbeck : Combien de commissaires à temps partiel maintenant?

M. Heavens : La Commission des relations de travail dans la fonction publique en compte une dizaine. Le Tribunal de la dotation n'en a pas; ils sont appelés « membres vacataires ». Ils peuvent travailler à temps complet ou à temps partiel. Il doit y en avoir cinq, je crois.

La sénatrice Callbeck : La commission comptera donc moins de membres, mais il est possible d'engager autant de commissaires à temps partiel qu'on veut?

Mr. Heavens: Precisely.

The Chair: Could you go back and help me understand that the Governor-in-Council may, by order, designate any federal minister, other than the ministers who sit on Treasury Board. Could you explain to my colleagues the reason for excluding the Treasury Board ministers? There are several ministers that sit on Treasury Board.

Mr. Heavens: Certainly.

That provision, I believe, has been there since 1967, when the Public Service Staff Relations Act came into place, but it's essentially to ensure that the Public Service Labour Relations Board is at arm's length and is independent of the employer. Of course the Treasury Board is the employer. Some minister has to be responsible for the act, but in order to maintain that independence or impartiality it should be somebody who is not on the Treasury Board itself.

The Chair: There are quite a few ministers who sit on Treasury Board.

Mr. Heavens: Traditionally, the Minister of Heritage has been responsible for these acts.

The Chair: That's one of the few who doesn't sit on Treasury Board. That's interesting. The reason it's repeated here is because we have an act within an act, in effect?

Mr. Heavens: That's right. A lot of this is really just replicating

The Chair: Putting this into a new act?

Mr. Heavens: Precisely.

Senator Callbeck: I'm reading here that the proposed act would not require knowledge of labour relations, employment or staffing matters as criteria for appointment of members of the proposed board. Now, is that in the legislation for the two boards we have now? Is there any criteria in there?

Mr. Heavens: There is currently a qualification requirement in each of the acts. The labour relations act requires — Mr. Duggan will correct me if I misstate it — experience in labour relations issues, and the staffing tribunal members require qualifications in public sector employment matters.

Senator Callbeck: In the new act, that's taken out completely?

Mr. Heavens: It is not explicitly there, but there will still be a selection process through the Governor-in-Council to name these individuals.

Senator Callbeck: What assurances have we got that this proposed board is going to be adequately qualified to deal with the types of decisions that will come up?

Mr. Heavens: The current process is that the employer side and the union side provide names to the chairperson of the board of people that they believe would be qualified for it. The chairperson

M. Heavens : Exactement.

Le président : Pourriez-vous revenir en arrière et m'aider à comprendre? Le gouverneur peut, par décret, désigner tout ministre fédéral autre que les ministres qui siègent au Conseil du Trésor. Pourriez-vous expliquer à mes collègues pour quelle raison ces ministres sont exclus? Plusieurs ministres siègent au Conseil du Trésor.

M. Heavens : Certainement.

Sauf erreur, cette disposition remonte à 1967, lorsque la Loi sur les relations dans la fonction publique a été mise en place, mais on cherche essentiellement à faire en sorte que la Commission des relations de travail dans la fonction publique soit indépendante, autonome, par rapport à l'employeur. Bien sûr, c'est le Conseil du Trésor qui est l'employeur.

Le président : Un bon nombre de ministres font partie du Conseil du Trésor.

M. Heavens : Par le passé, c'est le ministre du Patrimoine qui a été chargé de ces lois.

Le président : C'est l'un des rares ministres qui ne siègent pas au Conseil du Trésor. Intéressant. Si la disposition est reprise ici, c'est que nous avons une loi à l'intérieur de la loi, en fait?

M. Heavens : Exact. On reprend beaucoup de choses...

Le président : Et on les met dans une nouvelle loi?

M. Heavens : Exactement.

La sénatrice Callbeck : Je lis ici que la loi proposée n'exige pas de connaissances en relations de travail ni sur les questions d'emploi ou de dotation. Ce n'est pas un critère pour la nomination des commissaires. Est-ce la même chose dans les lois relatives aux deux entités actuelles? Trouve-t-on des critères dans ces lois?

M. Heavens : Chacune des deux lois exige maintenant certaines compétences. La loi sur les relations de travail exige, M. Duggan me corrigera, une expérience en matière de relations de travail, et les membres du Tribunal de la dotation doivent avoir des compétences concernant l'emploi dans le secteur public.

La sénatrice Callbeck : Tout cela a été omis dans la nouvelle loi?

M. Heavens : Cela ne s'y trouve pas explicitement, mais le gouverneur en conseil aura un processus de sélection pour nommer les commissaires.

La sénatrice Callbeck : Quelle assurance avons-nous que la commission proposée aura les compétences voulues pour prendre les décisions?

M. Heavens : Dans le processus actuel, l'employeur et les syndicats proposent des candidats qu'ils estiment compétents au président de la commission. Le président prend cette liste et peut y

then takes this list and can add names of his or her own in order to bring that to the order-in-council to have the members appointed; so it's through the order-in-council process that the qualifications would be assessed by the chair.

Senator Callbeck: Will this happen under this new legislation, that they both come up with names?

Mr. Heavens: This is a current process in place for the Labour Relations Board whereby the parties themselves provide the names to the chairperson. The chairperson does an assessment and provides the recommendation to the order-in-council.

Correct me please if I'm not saying it exactly right.

The Chair: Is that a process that's followed or is that a regulatory or statutory requirement?

Dennis Duggan, Senior Policy Analyst, Compensation and Labour Relations Sector, Treasury Board of Canada Secretariat: It's actually outlined in the act, the current PSLRA. The chair submits the names to the Governor-in-Council, and from that list they choose to appoint, where there are vacancies.

The Chair: And you are saying that won't change?

Mr. Duggan: That's exactly the process as outlined in the new act, yes.

Senator Hervieux-Payette: You said it's in the act. Where is it?

Mr. Duggan: It's in the new act. In terms of process?

The Chair: No, no, the new act that we're being asked to consider to pass.

Mr. Heavens: Bear with me for a second and we will find you the exact —

Senator Hervieux-Payette: It's a consultation mechanism but doesn't give any indication of the qualification of the people. I haven't seen anything related to the qualification. I'm reading proposed section 6. It talks about the list, and it talks about the chairperson after consultation with the employer and the bargaining agent.

Mr. Duggan: As is the case now, the chair solicits names from both employers and bargaining agents subject to the act, and one assumes that the two parties will be providing nominations of people whom they consider to be qualified with the requisite experience. The chair himself or herself can review that along those lines, including in this case now with a combined board — having people on the board who have appropriate understanding, knowledge and experience with respect to staffing matters in the public sector.

ajouter des noms de son cru avant de la soumettre pour que, par décret, les commissaires soient nommés. C'est donc dans le cadre du processus qui aboutit au décret que le président évalue les compétences.

La sénatrice Callbeck : Les choses se passeront-elles de la même façon dans le cadre de la nouvelle loi et les deux parties proposeront-elles des candidats?

M. Heavens : C'est le processus en place pour la Commission des relations de travail. Les parties présentent les noms de candidats au président, qui fait une évaluation et formule une recommandation pour qu'on prenne un décret.

Veuillez me corriger si ce que je dis n'est pas tout à fait exact.

Le président : Est-ce un processus qu'on suit naturellement ou s'agit-il d'une exigence réglementaire ou législative?

Dennis Duggan, analyste principal de politique, Secteur de la rémunération et des relations de travail, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Cela se trouve dans la loi, l'actuelle LRTFP. Le président présente les noms de candidat au gouverneur en conseil, qui fait son choix dans la liste et nomme des candidats lorsqu'il y a des postes vacants.

Le président : Et vous dites que cela ne changera pas?

M. Duggan : Oui, c'est exactement le processus décrit dans la nouvelle loi.

La sénatrice Hervieux-Payette : C'est dans la loi? Où?

M. Duggan : Dans la nouvelle loi. Pour ce qui est du processus?

Le président : Non, non, la nouvelle loi qu'on nous demande d'adopter.

M. Heavens : Un instant, nous allons vous trouver le passage exact...

La sénatrice Hervieux-Payette : C'est un mécanisme de consultation, mais il n'y a aucune indication sur les qualifications. Je n'ai rien vu à ce propos. Je lis l'article 6. Il y est question de la liste. On dit que le président consulte l'employeur et l'agent négociateur.

M. Duggan : Comme c'est le cas en ce moment, le président demande des noms de candidats aux employeurs et aux agents négociateurs, aux termes de la loi. On présume que les deux parties proposent des candidats dont elles estiment qu'ils ont l'expérience voulue. Le président lui-même peut faire un examen de même nature pour s'assurer, d'autant plus qu'il y aura maintenant une commission commune, que les commissaires comprennent bien les questions de dotation dans le secteur public et ont les connaissances et l'expérience nécessaires.

Senator Hervieux-Payette: But if you read proposed paragraph 6(3) regarding the chair and the vice-chair, it's the government's privilege to appoint them. The bill then states:

. . . to the extent possible, an equal number are appointed from among persons recommended by the employer and from among persons recommended by the bargaining agents.

It's not very strong when you talk about "to the extent possible."

Mr. Heavens: But that's the provision that's currently in the act, and I believe it's "to the extent possible." If it's an odd number of people being appointed, you can't obviously have equal members from each side.

Senator Hervieux-Payette: I think it could have been drafted differently.

Mr. Heavens: I believe it's the same as what's in the current legislation, and it's to more or less have a balanced board. But you'll note the next proposed paragraph about notwithstanding the fact that they were recommended by one side or the other, that when they are appointed, they "must act impartially in the exercise of their powers." So they don't wear the same hat once they're appointed to the board. They're impartial.

Senator Hervieux-Payette: They do not wear the same hat? You mean you have a panel of quasi-judges and they have a prejudice before they've even started?

Mr. Heavens: No, they are drawn from one side or the other.

Unlike some other boards — and I believe the CIRB, where they have panels of people with an employer nominee, a union nominee and those two nominees nominate a neutral third — the majority of the panels under these acts are one-person panels.

Senator Hervieux-Payette: One person?

Mr. Heavens: One-person panels.

Senator Hervieux-Payette: Why do you call that a panel if it's one person?

Mr. Heavens: It could be up to three, and the law provides for that, but generally speaking it's just one. It has always been that way.

Senator Hervieux-Payette: So it could be either employer or employee?

Mr. Heavens: But, again, while they're doing their functions, they're bound by this provision — and it's the same as is in there now — to be impartial.

La sénatrice Hervieux-Payette : Mais si vous lisez le paragraphe 6(3) au sujet du président et du vice-président, vous constaterez que c'est le gouvernement qui a le droit de faire les nominations. Voici la suite du texte :

[...] dans la mesure du possible, un nombre égal de ceux-ci soit, d'une part, des personnes dont la nomination a été recommandée par l'employeur et, d'autre part, des personnes dont la nomination a été recommandée par les agents négociateurs.

Voilà qui n'est pas très ferme : « dans la mesure du possible ».

M. Heavens : Mais c'est la disposition qui existe déjà dans la loi. Je crois qu'elle dit « dans la mesure du possible ». Si on nomme un nombre impair de personnes, il est évident qu'on ne peut pas avoir le même nombre de candidats proposés par chacune des parties.

La sénatrice Hervieux-Payette : Je crois qu'on aurait pu opter pour une autre formulation.

M. Heavens : Je crois que le texte est identique à celui de la loi actuelle. On veut avoir une commission à peu près équilibrée. Mais vous remarquerez le paragraphe qui suit. Il dit que, malgré leur nomination par une partie ou l'autre, les commissaires nommés sont tenus « d'agir avec impartialité dans l'exercice de (leurs) attributions ». Ils n'agissent pas au même titre, lorsqu'ils sont nommés. Ils sont impartiaux.

La sénatrice Hervieux-Payette : Ils n'agissent pas au même titre? Vous voulez dire qu'il y a un groupe de quasi-juges qui ont des idées préconçues avant de commencer?

M. Heavens : Non, ils viennent d'un côté ou de l'autre.

À la différence d'autres commissions... Je pense au Conseil canadien des relations industrielles, où il y a des groupes comprenant une personne proposée par l'employeur, une autre par le syndicat, ces deux personnes en nommant une troisième qui est impartiale. Aux termes de ces lois, la majorité des groupes sont formés d'une seule personne.

La sénatrice Hervieux-Payette : Une personne?

M. Heavens : Des groupes d'une personne.

La sénatrice Hervieux-Payette : Pourquoi parler de groupe s'il y a une seule personne?

M. Heavens : Il peut y en avoir un maximum de trois, la loi le prévoit, mais généralement, il y en a seulement une. Les choses se sont toujours passées de cette façon.

La sénatrice Hervieux-Payette : La personne peut donc représenter l'employeur ou l'employé?

M. Heavens : Je le répète, dans l'exercice de leurs attributions, les commissaires sont tenus par cette disposition à l'impartialité. C'est la même chose que maintenant.

Senator Hervieux-Payette: If the unions are happy, I'm happy.

Senator Callbeck: I want to be clear on this. Under the present legislation we have two boards. I thought you said that, for example, the Labour Relations Board — it is spelled out in the act that they have to have experience in this, this and this. The service staffing and tribunal — it's spelled out in the act. But now under Bill C-4, it's not spelled out that they have to have experience in anything.

Mr. Heavens: That's correct.

Senator Callbeck: The union and the government come up with names. The order-in-council selects the names, but they can also select people who are not on that list, right?

Mr. Trottier: They could.

Senator Callbeck: Could they before?

Mr. Trottier: I believe they had that power.

Mr. Heavens: I don't know if it has ever happened. I think they generally stick with the list.

The Chair: It says "must be appointed from among eligible persons." That sounds like it should come from the list, but the problem is the list can be made up of people who aren't experienced.

Senator Callbeck: Right. It seems strange to me that that is left out of the legislation.

Mr. Duggan: What we have to do is trust — and we certainly have in the past — the chair of the board will nominate people he or she considers has that requisite experience and knowledge. That has been the case in the past.

Senator Callbeck: It has been the case but it has been in the legislation. Now it's out of it.

Mr. Duggan: Correct, but the appointment process, in terms of vetting, one could consider that the chair would be a part of that, taking the understanding that he has to have people on there who know what they're talking about, and also given that the Governor-in-Council would be appointing from that list as a rule. One also has to assume that those people will have the knowledge needed to be a member of the board.

Mr. Heavens: I think the check is that the chairperson determines whether or not they are eligible for appointment. But frankly, I can't think of a situation for either side where it would be in their interests to nominate someone who is not qualified or doesn't have the appropriate experience.

Senator Callbeck: But do you have to be on the list to be named by the order-in-council?

La sénatrice Hervieux-Payette : Si les syndicats sont satisfaits, je le suis aussi.

La sénatrice Callbeck : Je veux y voir clair. Aux termes de la législation actuelle, il y a deux commissions. Je crois que vous avez dit que pour la Commission des relations de travail, par exemple, la loi dit que les commissaires doivent avoir telle et telle expérience. Quant au Tribunal de la dotation, la loi donne des précisions semblables. Mais le projet de loi C-4 ne dit pas expressément que les commissaires doivent avoir de l'expérience en quoi que ce soit.

M. Heavens : C'est exact.

La sénatrice Callbeck : Le syndicat et le gouvernement proposent des candidats. Les candidats sont choisis par décret, mais il est aussi possible de nommer des gens qui ne sont pas sur la liste, n'est-ce pas?

M. Trottier : C'est possible.

La sénatrice Callbeck : Était-ce le cas auparavant?

M. Trottier : Je crois que ce pouvoir existait.

M. Heavens : J'ignore si cela s'est déjà produit. On s'en tient généralement à la liste.

Le président : Le texte dit : « sont choisis parmi les personnes admissibles ». On dirait qu'il faut qu'ils soient sur la liste, mais le problème, c'est que la liste peut être composée de candidats qui n'ont pas d'expérience.

La sénatrice Callbeck : Exact. Il me semble étrange que la loi ne dise rien là-dessus.

M. Duggan : Ce que nous devons faire, c'est, comme par le passé, avoir espoir que le président de la commission proposera des personnes dont il estime qu'elles ont l'expérience et les connaissances voulues. Cela a été le cas par le passé.

La sénatrice Callbeck : Oui, mais la loi comportait des exigences, ce qui n'est plus le cas.

M. Duggan : C'est juste, mais le processus de nomination, sur le plan du filtrage... On peut considérer que le président y participe et supposer qu'il a besoin d'avoir des gens qui savent de quoi ils parlent. Il faut aussi tenir compte du fait que le gouverneur en conseil fait les nominations à partir de la liste, en principe. Il faut aussi présumer que ces gens auront les connaissances nécessaires pour être commissaires.

M. Heavens : Selon moi, le contrôle, c'est que le président décide des candidats qui peuvent être nommés ou non. Honnêtement, je n'arrive pas à imaginer une situation où il serait dans l'intérêt d'une partie ou de l'autre de proposer quelqu'un qui n'est pas qualifié ou n'a pas l'expérience voulue.

La sénatrice Callbeck : Faut-il être sur la liste pour être nommé par décret?

Mr. Heavens: You have to be on the list provided by either side, but then the chairperson decides who is eligible to put on the list that goes to order-in-council.

Senator Callbeck: So cabinet cannot appoint somebody unless they're on the list?

Mr. Heavens: That's the way I read this, yes.

The Chair: Why was the requirement for someone to have experience removed? That's the real question. I understand you must trust and you have to assume, but why was it removed? Was it deemed superfluous? Was it to give more flexibility to the government to make appointments? There must be a reason why that was taken out.

Mr. Heavens: I don't know that I have the answer to that question.

The Chair: We all understand it's taken out? Okay. Thank you.

Mr. Heavens: Clause 366.

The Chair: Was there anything else in the act you wanted us to look at? This is the act within the act?

Mr. Heavens: That's correct.

The Chair: It keeps going on and on here.

Mr. Heavens: The majority of what's contained in there is maintaining what is currently in place.

The Chair: An amalgamation of what was previously there.

Mr. Heavens: That's correct.

The Chair: There are no policy changes other than the ones we discussed? There are no other policy changes in this new act that combines the two acts?

Mr. Heavens: No major policy shifts.

The Chair: Okay.

I'm on page 270, clause 366. Is that where we are?

Mr. Heavens: This is a modification to the definition of "adjudicator" and "Board." Some of it is to reflect the name of the new board.

Currently, there are two sets of powers under the Public Service Labour Relations Act. I will try to explain this briefly. There are the powers of a board member who is dealing with complaints, certification processes and other matters. Then there are powers provided to grievance adjudicators. Under the amalgamated board, those powers will essentially be combined so that the concept of adjudicator will be used rarely and only in circumstances where the parties choose who will hear their grievance adjudications.

Other than that, it is considered a board member. It is more a syntax or nomenclature issue because often the board members and the adjudicators are one and the same. They are hearing matters as a board member and an adjudicator at the same time. It's just how we're referring them to.

M. Heavens : Il faut être sur la liste fournie par une partie ou l'autre, mais ensuite, le président décide qui est sur la liste soumise pour faire prendre un décret.

La sénatrice Callbeck : Le Cabinet ne nomme donc personne qui n'est pas sur la liste?

M. Heavens : C'est mon interprétation, effectivement

Le président : Pourquoi avoir retiré cette exigence d'expérience? C'est la vraie question. Je comprends qu'il faut faire confiance et présumer, mais pourquoi l'avoir retirée? Elle a été jugée superflue? S'agissait-il de laisser plus de souplesse au gouvernement pour les nominations? Il doit y avoir une raison.

M. Heavens : Je ne crois pas avoir de réponse à vous donner.

Le président : Nous comprenons tous que l'exigence a été retirée? Très bien. Merci.

M. Heavens : Article 366.

Le président : Y a-t-il autre chose que nous devons examiner dans cette loi? Je veux dire la loi comprise dans la loi?

M. Heavens : C'est exact.

Le président : Le texte est très long.

M. Heavens : La majorité de ce qu'on y trouve est la reprise de ce qui existe déjà.

Le président : C'est un regroupement de ce qui existait déjà.

M. Heavens : C'est exact.

Le président : Pas de changements de politique autres que ceux dont nous avons discuté, aucune réorientation dans la nouvelle loi qui regroupe les deux lois actuelles?

M. Heavens : Aucun changement majeur de politique.

Le président : D'accord.

J'en suis à la page 270, à l'article 366. Nous en sommes là?

M. Heavens : C'est une modification des définitions d'« arbitre de grief » et de « Commission ». Cela tient en partie au nom de la nouvelle commission.

Actuellement, il y a deux séries de pouvoirs dans la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Je vais essayer d'expliquer brièvement. Il y a ceux du commissaire qui étudie des plaintes, des processus de certification et d'autres questions. D'autres pouvoirs sont prévus pour les arbitres de grief. Dans la commission regroupée, ces pouvoirs sont réunis, en somme, de sorte que la notion d'arbitre sera utilisée rarement, et seulement lorsque les parties choisissent celui qui va entendre le grief.

Autrement, on considère qu'il s'agit d'un commissaire. C'est plutôt une question de terminologie, car souvent, les commissaires et les arbitres sont les mêmes personnes. Ils entendent les causes à la fois comme commissaires et comme arbitres. Maintenant, c'est ainsi qu'on les désigne.

The Chair: When referring to an amendment to the act, we are dealing with the Public Service labour relations act as opposed to the proposed “Public Service Labour Relations and Employment Board Act” that we just dealt with?

Mr. Heavens: The proposed “Public Service Labour Relations and Employment Board Act,” the PSLREBA. That’s what we’re dealing with now.

The Chair: Okay, so the amendment to the act is not the Public Service Labour Relations Act but the new labour relations and employment board act?

Mr. Heavens: There are consequential amendments. The PSLREBA establishes the combined tribunal. By virtue of that, it is taking some of the powers currently found in the Public Service Labour Relations Act and some of the powers in the Public Service Employment Act and bringing them under this PSLREBA — the combined tribunal — so they are all under one house.

The Chair: Clause 366 is dealing with an amendment to the act?

Mr. Heavens: It’s the labour relations act, correct.

Clause 367 is merely replacing headings to include the new name of the consolidated tribunal.

Clause 368 provides the regulatory power to the new tribunal with respect to the circumstances in which evidence may be received by the board.

Clause 369 repeals —

The Chair: Could I ask a question here? So that it’s clear in my mind and the minds of those watching this, we created a board under one act, but the powers of the board are now under another act? Is that’s what’s happening here?

Mr. Heavens: Any powers common to both the Public Service Labour Relations Board and the Public Service Staffing Tribunal — I can list several — are contained in this new act. However, some powers are unique to either labour relation issues or employment issues, and those remain in the current acts.

Maybe Mr. Duggan can explain it better.

Mr. Duggan: One has to remember that the PSLRB is established through the PSLRA, similar to the Public Service Staffing Tribunal established through the Public Service Employment Act. This act will repeal those particular sections referring specifically to the establishment of the PSLRB and the PSST under the PSEA and places them under the new board. In some cases, certain powers that are common need to be in the new act and removed from the current act, either the PSLRA or the PSST. It’s simply a question of amending the PSLRA as a consequence of the new board being established by the new act.

Le président : Lorsque nous nous reportons à une modification de la loi, il s’agit de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique par opposition à la « Loi sur les relations de travail et l’emploi dans la fonction publique » que nous venons de voir?

M. Heavens : La Loi sur la Commission des relations de travail et de l’emploi dans la fonction publique proposée, la LCRTEFP. Il s’agit maintenant de cette loi.

Le président : Donc, la modification à la loi n’est pas la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, mais la nouvelle loi sur la Commission des relations publique et de l’emploi?

M. Heavens : Il y a des modifications corrélatives. La LCRTEFP établit un tribunal regroupé. C’est ainsi qu’elle réunit dans son texte, pour le tribunal regroupé, des pouvoirs actuellement prévus par la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et certains qui se trouvent dans la Loi sur l’emploi dans la fonction publique pour qu’ils appartiennent à une seule instance.

Le président : L’article 366 porte sur une modification de la loi?

M. Heavens : De la loi sur les relations de travail, c’est exact.

L’article 367 remplace simplement les titres pour insérer le nouveau nom du tribunal regroupé.

L’article 368 confère le pouvoir réglementaire au nouveau tribunal à l’égard des circonstances où la commission peut recevoir des éléments de preuve.

L’article 369 abroge...

Le président : Puis-je poser une question, pour que ce soit clair dans mon esprit et celui des téléspectateurs? Nous avons créé une commission régie par une loi, mais ses pouvoirs se trouvent maintenant dans une autre loi? C’est ce qui se passe?

M. Heavens : Les pouvoirs communs à la Commission des relations de travail dans la fonction publique et au Tribunal de la dotation de la fonction publique, et je peux en énumérer plusieurs, sont contenus dans la nouvelle loi. Mais certains pouvoirs sont propres aux questions de relations de travail et d’autres aux questions d’emploi. Ceux-là restent dans les lois actuelles.

M. Duggan saura peut-être mieux expliquer.

M. Duggan : Il faut se rappeler que la CRTFP est créée par la LRTEFP, comme le Tribunal de la dotation dans la fonction publique l’est par la Loi sur l’emploi dans la fonction publique. Cette loi-ci abroge les articles qui se rapportent expressément à l’établissement de la CRTFP et du TDFP aux termes de la LEFP et les fait relever de la nouvelle commission. Dans certains cas, des pouvoirs communs doivent se retrouver dans la nouvelle loi et sont retirés de la loi d’origine, soit la LRTEFP soit la LEFP, parce que la nouvelle loi crée une nouvelle commission.

[Translation]

Senator Bellemare: Why did you not repeal the act so that we would have one act and only one board?

Ms. Benbaruk: First, it was simpler to do it this way. There was also the problem of the Public Service Employment Act. It continues to apply in respect of the Public Service Commission. So it is just one part — part 6, I believe — of this act that referred to the Public Service Staffing Tribunal and it is this part that we have affected with this new act.

We could not touch the rest of the act, which concerns appointments by deputy heads, which are routine and based on the merit principle, except that this new tribunal must refer to the Public Service Employment Act and the Public Service Labour Relations Act, which are still in force. Starting to repeal what was already in force and must continue in force would have involved even more surgery.

We therefore amended the old act, which remains in force, but there is a new act that creates a new tribunal and does not affect substantive rights, apart from division 17, which we have just discussed.

Senator Bellemare: Thank you very much, that is very clear.

[English]

Mr. Heavens: Clauses 369 through 373 are essentially editorial changes to reflect the new name of the tribunal.

Clause 374 contains editorial amendments to section 223 of the Public Service Labour Relations Act. In the act there are provisions that allow the parties to choose who will hear their grievances at adjudication.

The parties can agree to that either in a collective agreement or on an ad hoc basis. It has never been used. It has always been the Public Service Labour Relations Board adjudicators that heard those grievances. Clause 374 separates the term “adjudicator” to represent only those circumstances where the parties themselves choose who will hear the grievance. In all other circumstances, it’s considered a board member, so it’s streamlining the power so there is one set of powers for the 99 per cent of situations the board will see.

The Chair: Adjudication by the board has different powers than an adjudicator appointed by the parties?

Mr. Heavens: They are essentially the same except the board has additional powers in terms of certifying bargaining units, dealing with unfair labour practice complaints. The adjudicators themselves only have the power to do is deal with grievances.

I don’t think I have answered you question.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Pourquoi vous n’avez pas abrogé la loi pour avoir juste une loi et une seule commission?

Mme Benbaruk : Premièrement, c’était plus simple de le faire comme cela; également il y avait la problématique de la Loi sur l’emploi dans la fonction publique. Elle continue à s’appliquer eu égard à la Commission de la fonction publique. Donc, ce n’est qu’une partie — la partie 6, je crois — de cette loi qui parlait du Tribunal de dotation de la fonction publique. Et c’est cette partie-là que nous avons affectée avec cette nouvelle loi.

Nous ne pouvions pas toucher le reste de la loi qui a à voir avec les nominations par des administrateurs généraux, qui sont routinières et selon le concept du mérite. Sauf que ce nouveau tribunal doit se référer à la Loi sur l’emploi et à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, qui continuent d’exister. Cela aurait été une plus grande chirurgie que de commencer à abroger ce qui existe déjà et doit continuer à exister.

Donc, nous avons modifié l’ancienne loi, qui continue à exister, mais il y a une nouvelle loi qui a créé un nouveau tribunal, et qui n’affecte pas les droits substantifs, hormis la section 17 dont nous venons de discuter.

La sénatrice Bellemare : Merci beaucoup, c’est très clair.

[Traduction]

M. Heavens : Les articles 369 à 373 sont essentiellement des modifications de forme apportées à cause du nouveau nom du tribunal.

L’article 374 propose des modifications de forme à l’article 223 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Des dispositions de la loi permettent aux parties de choisir qui va entendre leurs griefs en arbitrage.

Les parties peuvent s’entendre à ce sujet soit dans une convention collective soit au coup par coup. Elles ne se sont jamais prévaluées de cette disposition. Ce sont toujours les arbitres de la Commission des relations de travail dans la fonction publique qui ont entendu ces griefs. L’article 374 réserve le terme « arbitre » aux circonstances où les parties choisissent elles-mêmes la personne qui entendra le grief. Dans toutes les autres circonstances, on parle de commissaire. On rationalise les pouvoirs pour les regrouper en une seule série qui vaut pour 99 p. 100 des cas dont la commission sera saisie.

Le président : L’arbitrage par la commission repose sur des pouvoirs différents de ceux d’un arbitre nommé par les parties?

M. Heavens : Ce sont essentiellement les mêmes, sauf que la commission a des pouvoirs supplémentaires à l’égard de la certification des unités de négociation et de l’audition de plaintes au sujet de pratiques de travail déloyales. Les arbitres ont seulement le pouvoir d’entendre les griefs.

Je n’ai pas l’impression d’avoir répondu à votre question.

The Chair: You have, but I am trying to think why you would change the term. If you are dealing with a grievance — whether an outside or inside adjudicator — why would you change the term if its inside to say it's the board and outside it's still an adjudicator? What was the mischief you're trying to solve here by creating this complexity?

Mr. Heavens: For the vast majority of circumstances that will go before the board, you won't have to look at two places in the act. You will be able to look in one place. They will now have responsibility for not only grievance adjudications, other labour relations act issues and staffing complaints. It's so that board members are one animal, if you will; they wear one hat and have one set of powers.

The Chair: We're only talking about adjudicating to resolve grievances here.

Mr. Heavens: That's right, and for those few situations where the parties themselves have chosen the adjudicators, that separate concept remained the same. For everything else it will be one set of powers and heard by a board member.

Ms. Benbaruk: I believe it was designed to make board members more fluent so they could hear a staffing complaint, a grievance, or an unfair labour practice. That's why the concept of adjudicator was done away with.

The Chair: So when they are hearing a grievance, they used to call that "adjudication," but we just call it a "hearing a grievance" now.

Ms. Benbaruk: I believe that's correct. You can combine. If someone grieves the fact that I was mistreated by my boss, there is a collective agreement involved, and the staffing was not done right. That same person, the board member, would hear all three at once. That's part of the streamlining that was the objective of this legislation.

The Chair: An outside adjudicator could not hear all three of those.

Ms. Benbaruk: That's correct. The adjudicator would be wearing one hat only.

The Chair: Thank you.

Mr. Heavens: Clauses 374 through 381 are merely amendments that reflect the change we just discussed between board member and adjudicator.

Clause 382 amends sections 283 and 284 so the same prohibitive clause and process for filing an order in Federal Court applies to a board decision and also to an adjudicator's decision. Currently there are different processes in place and different prohibitive clauses, depending which hat you're wearing. Under the new act, they will all be the same.

Le président : Vous y avez répondu, mais j'essaie de voir pourquoi vous avez changé de terme. Si vous examinez un grief, que ce soit un arbitre de l'intérieur ou de l'extérieur, pourquoi changer de terme si la personne fait partie de la commission alors que, si elle est à l'extérieur, elle est toujours désignée comme un arbitre? Quel vilain problème essayez-vous de régler en rendant les choses si complexes?

M. Heavens : Dans la vaste majorité des cas qui sont soumis à la commission, on n'a pas à se reporter à deux endroits dans la loi. Tout se trouvera au même endroit. La commission aura désormais la responsabilité non seulement de l'arbitrage des griefs, mais aussi d'autres questions de relations de travail et de plaintes en matière de dotation. Les commissaires auront une seule identité, peut-on dire, une seule série de pouvoirs.

Le président : Nous ne parlons ici que de l'arbitrage qui vise à régler des griefs.

M. Heavens : C'est exact, et dans les rares cas où les parties elles-mêmes choisissent les arbitres, ce dispositif à part restera inchangé. Pour tout le reste, il y aura une seule série de pouvoirs, et les affaires seront entendues par un seul commissaire.

Mme Benbaruk : Je crois que cela a été conçu de telle manière que les commissaires soient plus à l'aise et puissent entendre une plainte en matière de dotation, un grief, un cas de pratique déloyale de travail. Voilà pourquoi la notion d'arbitre a été écartée.

Le président : Par conséquent, lorsqu'ils entendent un grief, on parlait autrefois d'« arbitrage », mais nous disons aujourd'hui simplement : « entendre un grief ».

Mme Benbaruk : Je crois que c'est exact. On peut regrouper. Si un fonctionnaire présente un grief alléguant qu'il a été maltraité par son patron, si une convention collective est en cause et si une mesure de dotation a été mal prise, la même personne, le commissaire, peut entendre les trois affaires en même temps. Voilà qui s'inscrit dans la rationalisation, qui est l'objectif de la loi.

Le président : Un arbitre de l'extérieur ne pourrait pas s'occuper des trois dossiers.

Mme Benbaruk : C'est exact. L'arbitre ne pourrait intervenir qu'à un seul titre.

Le président : Merci.

M. Heavens : Les articles 374 à 381 sont des modifications qui reflètent simplement le changement dont nous venons de discuter au sujet du commissaire et de l'arbitre.

L'article 382 modifie les articles 233 et 234 pour que la même disposition d'interdiction et le même processus de dépôt d'une ordonnance à la Cour fédérale s'appliquent de la même façon à une décision de la commission et à une décision d'un arbitre. Actuellement, des processus différents et des dispositions d'interdiction différentes sont en place, selon qu'on agit comme arbitre ou comme commissaire. La nouvelle loi uniformise tout.

Clause 383 is a minor amendment that amends the reference from “executive director” to “chairperson” in relation to determining the expenses of adjudication.

Clauses 384 and 385 are amendments to merely reflect the new name of the board.

Clause 386 again is related to the issue of adjudicator versus board member. It modifies paragraph 244(a) so that it applies only to adjudicators.

Clause 387 replaces section 245 of the labour relations act to mirror the protection against criminal or civil proceeding, which is found at section 33 of the proposed “Public Service Labour Relations and Employment Board Act.” That applies to members so that the same protection applies to a member of an arbitration board, of a public interest commission, a mediator, adjudicator or a person seized of a referral under subsection 182(1). This merely ensures that the same type of protection is provided for anybody doing any of those functions.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: There is no problem in not having civil proceedings, but criminal proceedings generally involve an offence that can be serious. I am trying to understand why the word “criminal” appears in this new section. The judges in our courts are not immune from criminal proceedings. If they go through a red light, they will be subject to prosecution like any other citizen. I am trying to determine what kind of criminal proceedings this refers to. A disgruntled employee will normally be unable to institute criminal proceedings. He or she may bring a civil suit, but you would not allow him or her to do so. We are talking about clause 387. I wonder why the word “criminal” appears in this new section.

[English]

Mr. Heavens: If I may, I believe that term is used currently in all of the acts. There has been no change in that regard, and it’s in relation to the duties they are performing under these acts. I understand your question; however, I believe there is no policy change. The wording is currently in the acts.

The Chair: That absolves them of any liability themselves if they act in good faith. That’s what you’re trying to achieve here.

Mr. Heavens: That’s correct.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: I have no problem with civil proceedings, except that if these people render a decision in return for a favour, they will be subject to the act. They could not fail to be, and there would be criminal penalties in that instance. That is why the word “criminal” troubles me. You tell me it was there before. I obviously believe you.

L’article 383 est une modification mineure qui remplace la mention « directeur général » par « président » pour le paiement des frais d’arbitrage.

Les articles 384 et 385 sont des modifications qui tiennent simplement compte du nouveau nom de la commission.

L’article 386 porte aussi sur la distinction entre arbitre et commissaire. Il modifie l’alinéa 244a) pour qu’il s’applique uniquement aux arbitres.

L’article 387 remplace l’article 245 de la loi sur les relations de travail pour faire pendant à la protection contre les poursuites pénales ou civiles, qui se trouve à l’article 33 de la « Loi sur les relations de travail et l’emploi dans la fonction publique ». Cela s’applique aux commissaires pour que la même protection soit accordée à un membre de conseil d’arbitrage ou d’une commission d’intérêt public, à un médiateur, à un arbitre ou à une personne saisie d’un renvoi aux termes du paragraphe 182(1). Cela assure simplement que le même type de protection est accordé à tous ceux qui exercent ces fonctions.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : Il n’y a pas de problème de ne pas avoir de poursuite au civil, mais, pour ce qui est du domaine pénal généralement, c’est relié à une infraction qui peut être sérieuse. J’essaie de comprendre pourquoi le mot « pénal » apparaît dans cet article. Les juges de nos cours ne sont pas exempts d’avoir des poursuites pénales; s’ils traversent sur un feu rouge, ils seront poursuivis comme n’importe quel autre citoyen. J’essaie de savoir de quelle sorte de poursuites pénales il s’agit. Normalement, un employé qui ne serait pas satisfait ne peut pas tenter de poursuites pénales. Il peut tenter des poursuites civiles, mais vous ne le permettez pas. On parle de l’article 387. Je me demande pourquoi le mot « pénal » est inscrit dans cet article.

[Traduction]

M. Heavens : Si je peux me permettre d’intervenir, je crois que ce terme est actuellement utilisé dans toutes les lois. Il n’y a eu aucune modification à cet égard. Cette protection concerne l’exercice des attributions aux termes de ces lois. Je comprends votre question, mais je crois qu’il n’y a eu aucune modification de la politique. Le libellé se trouve déjà dans les lois.

Le président : Cela les absout de toute responsabilité personnelle s’ils agissent de bonne foi. C’est le résultat que vous essayez d’obtenir.

M. Heavens : C’est juste.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : Pour les actes civils, je n’ai pas de problème, sauf que si ces gens acceptent une faveur pour rendre une décision, ils vont être assujettis à la loi. Cela ne se peut pas qu’ils ne le soient pas et il y aura des sanctions pénales alors. C’est pour cette raison que le mot « pénal » me chicote. Vous me dites qu’il était là avant. Évidemment, je vous crois.

The only thing I am telling you is that, if it was there before, there should be a reason why it is there, and we are correcting an act. I would like you to consider the question more carefully and to come back to us with a reason. We will review the bill.

Consequently, Mr. Chair, I believe it would be worthwhile to determine why the word “criminal” was originally put there.

[English]

The Chair: Perhaps you can help us with that. There are two or three other things you’re going to check at the same time, so just add that to the list.

Mr. Heavens: Clause 388 modifies subsection 247(1) of the act to remove reference to “members of the Advisory Board on Compensation Analysis and Research.” That is to reflect the deletion of that function from the labour relations act.

Clause 389 modifies section 248 of the act and removes the reference to “board” in relation to witness fees, as that is already covered in section 41 of the new act.

Clause 390 is merely a reflection of the new name of the new board. Clauses 390 to 402 are transitional measures from the application of the current provisions of the Public Service Labour Relations Act and the Public Service Employment Act to the application of the proposed “Public Service Labour Relations and Employment Board Act” coming into force.

Of note, each member of the former board, the Public Service Labour Relations Board, holding office immediately before the coming into force of the act will cease to hold office on the day the act comes into force. Employees of the Public Service Labour Relations Board will become employees of the new board.

The Chair: The Governor-in-Council appointees are out of a job, but the employees are still in their positions?

Mr. Heavens: Right, and then new members will be appointed.

The Chair: According to the new rules.

Mr. Heavens: Yes.

We will move to clause 403 dealing with amendments to the Public Service Employment Act. Clause 403 merely changes the word “tribunal” to “board.”

Clause 404 modifies a portion of subsection 35(1) to ensure that employees of the board may participate in advertised appointment processes, as is the case of current employees of the tribunal itself.

Clause 405 is merely to reflect the new name of the new board.

La seule chose que je vous dis, c’est que si c’était là avant, il faudrait une raison pour que ce soit là et on est en train de corriger une loi. J’aimerais que vous creusiez un peu la question et que vous nous reveniez avec une raison. Nous allons revoir le projet de loi.

Alors, monsieur le président, je pense que cela vaudrait la peine de savoir pourquoi originalement le mot « pénal » a été mis là.

[Traduction]

Le président : Peut-être pourriez-vous nous éclairer. Il y a deux ou trois autres choses que vous allez vérifier en même temps. Ajoutez cela à la liste.

M. Heavens : L’article 388 modifie le paragraphe 247(1) de la loi pour supprimer la mention des membres du Comité consultatif sur les services d’analyse et de recherche en matière de rémunération. C’est que cette fonction a été supprimée dans la loi sur les relations de travail.

L’article 389 modifie l’article 248 de la loi et supprime la mention de la commission à propos des indemnités des témoins, puisque la question est déjà prévue à l’article 41 de la nouvelle loi.

L’article 390 tient simplement compte du nom de la nouvelle commission. Les articles 390 à 402 sont des mesures transitoires entre l’application des dispositions actuelles de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et de la Loi sur l’emploi dans la fonction publique et celle de la « Loi sur les relations de travail et l’emploi dans la fonction publique », lorsqu’elle entrera en vigueur.

À signaler que tous les membres de l’ancienne commission, la Commission des relations de travail dans la fonction publique, en poste immédiatement avant l’entrée en vigueur de la loi quittera ce poste le jour même de l’entrée en vigueur. Les fonctionnaires de la Commission des relations de travail dans la fonction publique deviendront des fonctionnaires de la nouvelle commission.

Le président : Les personnes nommées par le gouverneur en conseil perdent leur emploi, mais les fonctionnaires gardent leur poste?

M. Heavens : C’est cela. Et les nouveaux commissaires seront nommés.

Le président : Conformément aux nouvelles règles.

M. Heavens : Oui.

Passons à l’article 403. Il s’agit maintenant des modifications de la Loi sur l’emploi dans la fonction publique. L’article 403 remplace simplement le terme « tribunal » par « commission ».

L’article 404 modifie une partie du paragraphe 35(1) pour faire en sorte que les fonctionnaires de la commission puissent participer aux processus annoncés de nomination, comme c’est le cas pour les fonctionnaires actuels du tribunal.

L’article 405 tient simplement compte du nom de la nouvelle commission.

Clause 406 is changed so that the heading of section 97 of the employment act of “Complaint Procedures” is replaced with the more accurate heading of “Mediation Services.”

Clause 407 modifies sections 98 to 104 of the employment act, which dealt with the powers of the Public Service Staffing Tribunal in relation to the handling of complaints, and they are replaced to reflect the existence of the new board. Some of the provisions have been moved to the new act.

The Chair: You kept “Complaint Procedures,” but you just moved it along a couple of clauses?

Mr. Heavens: That’s correct.

The Chair: So we have both headings now, “Mediation Services” and “Complaint Procedures.”

Mr. Heavens: That’s correct.

Clauses 409 to 414 are essentially editorial and reflect the new name of the board from “tribunal.”

There are some transitional provisions found at clauses 415 to 424, which provide transitional measures from the application of the current provisions of the Public Service Employment Act to the provisions of the proposed “Public Service Labour Relations and Employment Board Act” on coming into force.

The Chair: Why do you have two different groups of transitional provisions?

Mr. Heavens: Some deal with the amendments to the labour relations act and the others relate to the Public Service Employment Act.

The Chair: Wouldn’t it be helpful if you said that transitional rules at clause 391 forward deal with the labour relations act?

Mr. Heavens: I’m sorry; I thought I had said that.

The Chair: No, you hadn’t said it in the act. If somebody picks this up three years from now, they will wonder what’s going on here, why the different transitions. We’re trying to make this legislation readable.

Mr. Heavens: I believe there is a heading in the act that outlines which act is being modified. It might not be right at that section. I’m just trying to find clause 391.

The Chair: If we had the new act or old act, these are transitional rules bringing into force the new provisions of the new act.

Mr. Heavens: That’s right. If you read the division as a whole, the modifications to the labour relations act are all found at whatever section I started with through clause 391. All of those changes relate to the Public Service Labour Relations Act. So

L’article 406 est modifié pour que le titre de l’article 97 de la loi sur l’emploi, « Procédure relative aux plaintes », soit remplacé par le titre plus exact de « Services de médiation ».

L’article 407 modifie les articles 98 à 104 de la loi sur l’emploi, qui portaient sur les pouvoirs du Tribunal de la dotation dans la fonction publique relativement à l’étude des plaintes. Elles sont remplacées de façon à tenir compte de l’existence de la nouvelle commission. Certaines des dispositions sont passées dans la nouvelle loi.

Le président : Vous avez gardé « Procédure relative aux plaintes », mais vous l’avez déplacé de quelques articles?

M. Heavens : Exact.

Le président : Nous avons maintenant deux titres : « Services de médiation » et « Procédures relatives aux plaintes ».

M. Heavens : C’est juste.

Les articles 409 à 414 sont essentiellement des modifications de forme. Le terme « tribunal » est remplacé par le nouveau nom de la commission.

Des dispositions transitoires se trouvent aux articles 415 à 424, pour ménager la transition entre l’application des dispositions actuelles de la Loi sur l’emploi dans la fonction publique et celle de la « Loi sur les relations de travail et l’emploi dans la fonction publique », à son entrée en vigueur.

Le président : Pourquoi avez-vous deux groupes différents de dispositions transitoires?

M. Heavens : Certaines portent sur les modifications apportées à la Loi sur les relations de travail et les autres sur celles de la Loi sur l’emploi dans la fonction publique.

Le président : Ne serait-il pas commode que vous disiez que les règles transitoires des articles 391 et suivantes concernent la loi sur les relations de travail?

M. Heavens : Désolé. Je croyais l’avoir dit.

Le président : Non, vous ne l’avez pas dit dans la loi. Si quelqu’un revient sur ce passage dans trois ans, il se demandera ce qui se passe : pourquoi des mesures de transition différentes? Nous essayons de faciliter la lecture des textes de loi.

M. Heavens : Je crois que, dans la loi, il y a un titre qui indique la loi modifiée. Il ne se trouve pas exactement à cet endroit. Je tente de retrouver l’article 391.

Le président : Si nous avons la nouvelle loi ou l’ancienne, ce sont là des règles transitoires qui font entrer en vigueur les dispositions de la nouvelle loi.

M. Heavens : C’est exact. Si vous lisez la section dans son ensemble, vous constaterez que les modifications de la loi sur les relations de travail se trouvent dans la section que j’ai abordée par l’article 391. Toutes ces modifications portent sur la Loi sur les

although it doesn't say it in the heading at clause 391, those transitional provisions follow all the changes to the labour relations act.

The Chair: The next set of transitional rules is in relation to the staffing legislation.

Mr. Heavens: That's correct, starting at clause 403.

The Chair: Clause 403? I have transitional rules starting at clause 415.

Mr. Heavens: Sorry, in clause 403 you'll see the heading "Public Service Employment Act."

The Chair: That's where the heading is.

Mr. Heavens: That's correct. Everything that follows is amendments to the —

The Chair: The subheading is at page 286, transitional rules. That's the second group of transitional rules in the same act.

Mr. Heavens: That's correct. I was about to mention that, similarly, as was done with the Labour Relations Board, each member of the Public Service Staffing Tribunal will cease to hold office on the day on which the act comes into force. However, the tribunal employees will become employees of the new board.

The Chair: What happens in each of these transitional situations of something that is already in progress? We haven't touched on that.

Ms. Benbaruk: The general rule is that if a complaint or a grievance has been launched before the coming into force of this act, which is by Governor-in-Council, it is under the old rules, the old tribunals, the two separate ones, and if a new complaint comes after the coming into force of this act it goes to the new consolidated tribunal.

The Chair: So somebody could be hearing something, it would be in process, and that adjudicator hearing the grievance suddenly hasn't got a job. He can't hear it any longer. Then you will have to wait for a new person to be appointed and that new person doesn't necessarily have to have any experience in this field at all.

Mr. Duggan: I believe how the act is in terms of "transitional," cases that are in progress will be allowed to be completed by the person who was appointed to hear them.

The Chair: The older person who ceases —

Mr. Duggan: Under the previous rules, as they applied, the day prior to coming into force.

The Chair: We just did a section that said that when this comes into force, those who were on the panel cease to be on the panel.

Mr. Duggan: Correct.

relations de travail dans la fonction publique. Même si cela n'est pas dit dans le titre à l'article 391, les dispositions transitoires suivent toutes les modifications apportées à la loi sur les relations de travail.

Le président : La série suivante de règles transitoires concerne la Loi sur la dotation.

M. Heavens : Effectivement, à partir de l'article 403.

Le président : À l'article 403? J'ai des règles transitoires qui commencent à l'article 415.

M. Heavens : Désolé, mais à l'article 403, vous verrez le titre « Loi sur l'emploi dans la fonction publique ».

Le président : C'est là que se trouve le titre.

M. Heavens : Exact. Tout ce qui suit, ce sont les modifications de la...

Le président : Le sous-titre se trouve à la page 286 : Dispositions transitoires. C'est le deuxième groupe de règles transitoires dans la même loi.

M. Heavens : C'est vrai, J'allais dire que, de la même façon, comme nous l'avons fait pour la Commission des relations de travail, tous les membres du Tribunal de dotation de la fonction publique quitteront leurs fonctions le jour de l'entrée en vigueur de la loi. Mais les fonctionnaires du tribunal passeront au service de la nouvelle commission.

Le président : Dans chacune de ces transitions, qu'advient-il des dossiers en cours? Nous n'en avons rien dit.

Mme Benbaruk : La règle générale veut que, si une plainte ou un grief sont présentés avant l'entrée en vigueur de la loi, qui est décidée par le gouverneur en conseil, ils sont étudiés selon les anciennes règles, celles des deux anciens tribunaux distincts. Si une nouvelle plainte est présentée après l'entrée en vigueur de la loi, elle est entendue par le nouveau tribunal regroupé.

Le président : Donc une personne pourrait être en train d'entendre une cause, l'examen serait en cours, et l'arbitre affecté à cette tâche se retrouverait soudain sans emploi. Il ne peut plus poursuivre le travail. Vous devrez attendre qu'une autre personne soit nommée, et ce nouveau venu n'aura pas nécessairement de l'expérience dans ce domaine.

M. Duggan : Je crois que ce que la loi prévoit, pour ces transitions, que les causes en instances peuvent être achevées par la personne qui y a été affectée.

Le président : L'ancien titulaire qui cesse...

M. Duggan : Aux termes des anciennes règles, comme elles s'appliquaient, jusqu'à la veille de l'entrée en vigueur.

Le président : Nous venons de voir un article qui dit que, lorsque la loi entrera en vigueur, ceux qui sont commissaires ou arbitres perdent leur poste.

M. Duggan : C'est exact.

The Chair: But you're saying there is a provision in here that we haven't looked at. If you could direct us to it, that would be helpful. We don't have to do it now, but if you could just direct us to it, to allow for grievances in process or matters in process to be dealt with under the old system, the old rules, until their grievance has been resolved.

Mr. Heavens: Certainly. I'm looking at the employment act changes, but they are similar in the labour relations act. If you refer to clauses 417 and 418, they deal with those situations to ensure continuity of processes that are currently under way.

The Chair: What I'm looking for now is the clause that says when this is brought into force they cease to be a member of the tribunal. Clause 417 says "a member of the Tribunal," so if they cease to be, that doesn't shelter them.

Mr. Heavens: Clause 416, in terms of the staffing tribunal itself, provides that members of the tribunal cease to hold office on the day on which subsection 366(1) comes into force, and then 417 and 418 talk about continuation of proceedings and continuation of the member of the tribunal seized of a matter before the coming into force.

The Chair: Clause 418 says "a member of the Tribunal," so 416 excludes all of the past members of the tribunal, so they are not a member of the tribunal any longer.

Mr. Heavens: Not for the purpose of clauses 417 or 418.

The Chair: It doesn't say "a member of the previous Tribunal." It says "a member of the Tribunal," and 416 says once the new sections come in they are no longer members of the tribunal. Tell me how I'm misreading this.

Mr. Heavens: I'm reading it. The member of the tribunal which was replaced the day before the coming into force of the provisions can continue to be the member for that proceeding.

The Chair: We have legal counsel agreeing.

Ms. Benbaruk: I agree with Mr. Heavens.

Mr. Heavens: That's comforting.

The Chair: That's two against one. Thank you.

Mr. Heavens: I believe I'm at clause 425, and this relates to consequential amendments that have been made to the Parliamentary Employment and Staff Relations Act. In answer to one of the earlier questions, there are substantive changes to the provisions of this act, which covers parliamentary employees. It's merely editorial changes, so that the Public Service Labour Relations Board will now be the public service labour relations and employment board. It's merely editorial changes among those types, and that's from clause 425 through to 437 and 438.

Le président : Mais vous dites qu'il y a là une disposition que nous n'avons pas examinée. Ce serait bien que vous nous l'indiquiez. Il n'est pas nécessaire que ce soit maintenant, mais vous pourriez simplement nous indiquer la disposition qui permet de terminer l'étude des griefs ou autres questions conformément à l'ancien système, aux anciennes règles, jusqu'au règlement du grief.

M. Heavens : Certainement. Je regarde les modifications de la loi sur l'emploi, mais elles sont semblables à celles qui ont été apportées à la loi sur les relations de travail. Les articles 417 et 418 traitent de ces situations et visent à assurer la continuité des processus en cours.

Le président : Ce que je cherche, c'est l'article qui dit que, lorsque la loi à l'étude entrera en vigueur, les personnes qui sont membres du tribunal cesseront de l'être. L'article 417 dit « membre du Tribunal ». La personne cesse d'être membre, rien ne la protège.

M. Heavens : L'article 416 prévoit, à propos du Tribunal de la dotation, que les membres du tribunal perdront leur poste le jour où le paragraphe 366(1) entrera en vigueur, et puis les articles 417 et 418 traitent de la poursuite des instances et du maintien des membres du tribunal saisis de ces instances avant l'entrée en vigueur de la loi.

Le président : L'article 418 parle d'un « membre du Tribunal », mais l'article 416 exclut tous les membres passés du tribunal. Ils ne sont donc plus membres.

M. Heavens : Aux fins des articles 417 ou 418, ils le sont.

Le président : On ne dit pas « membre du Tribunal antérieur », mais « membre du Tribunal ». Or, l'article 416 dispose que, les nouveaux articles une fois en vigueur, ils n'en sont plus membres. Dites-moi où j'interprète mal.

M. Heavens : Je suis en train de lire. Le membre du tribunal qui a été remplacé la veille de l'entrée en vigueur des dispositions reste membre pour l'instance en cours.

Le président : Notre conseillère juridique approuve.

Mme Benbaruk : Je suis d'accord avec M. Heavens.

M. Heavens : C'est réconfortant.

Le président : Deux contre un. Merci.

M. Heavens : Je crois que j'en suis à l'article 425. Il s'agit de modifications corrélatives apportées à la loi sur les relations de travail au Parlement. Pour répondre à une question de tout à l'heure au sujet des modifications de fond aux dispositions de cette loi qui visent les employés du Parlement, je dirai que ce sont simplement des modifications de forme : la Commission des relations de travail dans la fonction publique devient la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique. Ce sont simplement des modifications de forme de ce genre, et cela va de l'article 425 aux articles 437 et 438.

Clause 439 deals with an amendment to the Federal Courts Act, and it replaces paragraph 28(1)(i) to reflect the new name of the board. There is also a consequence of the change from adjudicators and board members. Under the current process, cases are judicially reviewed at different levels of the court. Under the new legislation, all judicial reviews will be handled by the Federal Court of Appeal. Clause 440 merely ensures that if a judicial review application has been made before the day on which the division comes into force, it is to be dealt with as if that division had not come into force. So if somebody is judicially reviewing a grievance decision currently under way and this act comes into force, they continue to pursue that at the Federal Court.

Ms. Benbaruk: If I may, this is another mischief that the idea of changing “adjudicator” to “board member” was designed to deal with, which is now all of the decisions of the board members go to the Federal Court of Appeal as opposed to the Federal Court. That had been an anomaly of the current system. The current system is that adjudicators’ decisions go to the Federal Court and the board’s decisions go to the Federal Court of Appeal, so it was an odd split. Now we have joined them together. That was another mischief that we had intended to cure by making them board members.

The Chair: That’s helpful. Thank you.

Mr. Heavens: The remaining clauses deal with the consequential amendments to the Public Sector Equitable Compensation Act and are merely editorial to reflect the new name of the board.

Clauses 467 to 469 are coordinating amendments to all of the acts that are in play: The Public Service Labour Relations Act, the Public Service Employment Act, the Public Service Equitable Compensation Act and other acts, and the coming into force of the proposed “Public Service Labour Relations and Employment Board Act.”

Finally, Clause 470 provides that sections 365 to 466, and any provision enacted or amended by any of those sections, will come into force on a day or days to be fixed by order of the Governor-in-Council.

I believe that concludes Division 18.

The Chair: I believe it does. When is the exam?

Mr. Heavens: I thought that was it.

[Translation]

Senator Bellemare: Perhaps I missed something. Are there any provisions that change anything in the Status of the Artist Act? I am at clause 466 on page 299.

[English]

Mr. Heavens: I believe it’s merely a consequential amendment.

L’article 439 porte sur une modification apportée à la Loi sur les Cours fédérales. Il remplace l’alinéa 28(1)i) pour tenir compte du nouveau nom de la commission. Il faut aussi tenir compte du changement entre arbitre et commissaire. Dans le processus actuel, les causes sont soumises à un contrôle judiciaire à différents niveaux de la cour. Aux termes de la nouvelle loi, la Cour d’appel fédérale se chargera de tous les contrôles judiciaires. L’article 440 dispose simplement que, si une demande de contrôle judiciaire a été faite avant le jour où la section entre en vigueur, elle doit être traitée comme si la section n’avait pas été en vigueur. Donc, si quelqu’un soumet à un contrôle judiciaire une décision rendue sur un grief et si le contrôle est en cours lorsque la loi entre en vigueur, l’instance se poursuit à la Cour fédérale.

Mme Benbaruk : Si je peux me permettre, c’est une autre difficulté que le remplacement du terme « arbitre » par celui de « commissaire » visait à régler : désormais, toutes les décisions des commissaires sont renvoyées à la Cour d’appel fédérale plutôt qu’à la Cour fédérale. Il y avait une anomalie dans le système actuel : les décisions des arbitres sont renvoyées à la Cour fédérale et celles de la Commission à la Cour d’appel fédérale. Étrange répartition. Maintenant, c’est la même chose pour tout. C’est une difficulté que nous voulions régler en faisant de tout le monde des commissaires.

Le président : Voilà qui est éclairant. Merci.

M. Heavens : Les autres articles traitent des modifications corrélatives à la Loi sur l’équité dans la rémunération du secteur public : des modifications de forme pour tenir compte du nouveau nom de la commission.

Les articles 467 à 469 sont des dispositions de coordination pour toutes les lois en cause : la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, la Loi sur l’emploi dans la fonction publique, la Loi sur l’équité dans la rémunération du secteur public et d’autres lois, sans oublier l’entrée en vigueur de la « Loi sur les relations de travail et l’emploi dans la fonction publique ».

Enfin, l’article 470 dispose que les articles 365 à 466, ou les dispositions de toute loi édictées par ces articles, entrent en vigueur à la date ou aux dates fixées par décret.

Voilà qui met fin à la section 18, je crois.

Le président : Je le crois bien. Quand aura lieu l’examen?

M. Heavens : Je pensais que c’est ce que nous venons de faire.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Peut-être que j’ai manqué quelque chose. Il y a des dispositions qui changent quelque chose à la Loi sur le statut de l’artiste? Je suis à l’article 466, à la page 299.

[Traduction]

M. Heavens : Je crois que c’est simplement une modification corrélative.

[Translation]

What page was that again?

Senator Bellemare: Page 299.

[English]

The Chair: What is referred to as to the Status of the Artist Act. What's that all about?

Mr. Duggan: It's a consequential amendment where a reference to the board was in that act, so now it will refer to the new board.

[Translation]

Senator Bellemare: That changes absolutely nothing?

Mr. Heavens: No.

[English]

The Chair: Are there any other points, honourable senators?

If not, then let me thank our witnesses. This has been very helpful. It's quite complicated for us given that we are not specialists in this particular area. You have kept your acronyms to a minimum, and that's always helpful to us.

We may have some follow-up questions. If we do, we will contact Mr. Trottier and you can deal with them along with the two or three undertakings we have asked for, which will be helpful to us.

Let me thank you again for having your team work on preparing this schedule for us, because this is helpful in helping us understand this rather complicated piece of legislation, which is a complicated piece of a much bigger complicated piece that we're dealing with.

Mr. Trottier: Thank you very much for your questions and your time.

The Chair: Colleagues, we will let our witnesses pack up their bags. We will be meeting this afternoon in 257 East Block.

It is very difficult for Jodi Turner, our clerk, to line up witnesses on short notice, but she is doing a great job. We are moving along quite nicely.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Tuesday, November 26, 2013

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 2 p.m. to examine the subject matter of Bill C-4, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures. (Topic: federal Labour-Sponsored Venture Capital Corporations Tax Credit.)

[Français]

C'était quelle page, encore?

La sénatrice Bellemare : C'est à la page 299.

[Traduction]

Le président : La sénatrice a parlé de la Loi sur le statut d'artiste. De quoi s'agit-il?

M. Duggan : C'est une modification corrélative. Il y avait dans cette loi une mention de la commission. Elle mentionnera désormais la nouvelle commission.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Cela ne change absolument rien?

M. Heavens : Non.

[Traduction]

Le président : D'autres interventions, honorables sénateurs?

Dans ce cas, je vais remercier les témoins. Votre participation nous a beaucoup éclairés. Ces dispositions sont très compliquées pour nous, puisque nous ne sommes pas des spécialistes dans ce domaine. Vous avez limité au maximum l'usage d'acronymes, ce qui nous est toujours utile.

Nous reviendrons peut-être à la charge avec d'autres questions. Dans ce cas, nous communiquerons avec M. Trottier et vous pourrez répondre. Vous vous êtes aussi engagés à nous communiquer deux ou trois renseignements que nous avons demandés et qui nous seront utiles.

De nouveau, merci à votre équipe qui a préparé ce tableau pour nous. Cela nous aide à comprendre ce projet de loi plutôt compliqué, qui fait partie d'un ensemble bien plus considérable et aussi compliqué que nous avons à étudier.

M. Trottier : Merci beaucoup de vos questions, et merci de nous avoir consacré du temps.

Le président : Chers collègues, nous allons laisser les témoins ramasser leurs affaires. Nous nous réunissons cet après-midi à la salle 257 de l'édifice de l'Est.

La greffière, Jodi Turner, a beaucoup de mal à obtenir la participation de témoins convoqués avec un court préavis, mais elle s'en tire admirablement. Nous avançons à un bon rythme.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mardi 26 novembre 2013

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 19, pour examiner la teneur du projet de loi C-4, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures. (Sujet : Le crédit d'impôt fédéral relatif à une société à capital de risque de travailleurs.)

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance.

[*Translation*]

Honourable senators, this afternoon we will continue our study of the subject matter of Bill C-4, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures.

[*English*]

This is our eighth meeting on the subject matter of Bill C-4. This afternoon we will be discussing the proposed phasing-out of the Labour-Sponsored Venture Capital Corporations Tax Credit, which is contained in Part 1 of the bill, clauses 59, 73, 80, 81 and 113. If you'd like to make note of those various numbers, perhaps our witnesses may, in talking about specific clauses or aspects, refer to one of those clauses: 59, 80, 81 and 113. I also have 73 in here.

We are pleased to welcome Mr. Peter van der Velden, President of the Canadian Venture Capital Association, I believe based here in Ottawa?

Peter van der Velden, President, Canadian Venture Capital Association: That is correct.

The Chair: Thank you. He is here by videoconference; our monitors are up and working.

We also welcome Léopold Beaulieu, President and Chief Executive Officer of Fondation CSN; and Geneviève Morin, Chief Investment Officer.

I understand that Mr. van der Velden will give his opening remarks first, to be followed by Mr. Beaulieu and Ms. Morin.

Mr. van der Velden, you have the floor, sir.

Mr. van der Velden: Good afternoon, ladies and gentlemen, and thank you very much for the opportunity to speak to the committee.

I've spent my entire career working in Canada's innovation sector either as an entrepreneur, manager or investor. In addition to my role as President of the Canadian Venture Capital Association, I'm also General Partner at a firm called Lumira Capital. We are the largest Canadian-domiciled VC firm focused on investments in the life sciences and med-tech area. We currently manage three funds, two of which are new, and we are the first fund in Canada to close on capital from the Venture Capital Action Plan. We did so last month.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je vous souhaite la bienvenue à la réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

[*Français*]

Honorables sénateurs et sénatrices, nous allons poursuivre cet après-midi notre étude de la teneur du projet de loi C-4, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[*Traduction*]

C'est notre huitième réunion sur les dispositions du projet de loi C-4 qui portent sur cette question. Cet après-midi, nous allons discuter de l'élimination progressive du crédit d'impôt fédéral relatif à une société à capital de risque de travailleurs. Il en est question dans la partie 1 du projet de loi, aux articles 59, 73, 80, 81 et 113. J'invite nos témoins à prendre note de ces numéros et à indiquer celui auquel ils font allusion lorsqu'ils traitent d'un article en particulier, que ce soit le 59, le 80, le 81 ou le 113. Excusez-moi, j'oublie le 73.

Nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui M. Peter van der Velden, président de l'Association canadienne de capital de risque et d'investissement, qui a son siège à Ottawa, n'est-ce pas?

Peter van der Velden, président, Association canadienne de capital de risque et d'investissement : C'est exact.

Le président : Il va témoigner par vidéoconférence, et tout notre équipement est prêt.

Nous accueillons également Léopold Beaulieu, président-directeur général de Fondation CSN, et Geneviève Morin, chef de l'investissement.

Je crois que c'est M. van der Velden qui va commencer; il sera suivi de M. Beaulieu et de Mme Morin.

Monsieur van der Velden, vous avez la parole.

M. van der Velden : Bonjour, mesdames et messieurs, merci de m'inviter à comparaître devant votre comité.

J'ai fait toute ma carrière dans le secteur canadien de l'innovation, comme entrepreneur, comme directeur et comme investisseur. En plus de mes fonctions de président de l'Association canadienne de capital de risque et d'investissement, je suis partenaire du cabinet Lumira Capital, qui est la plus grande société d'investissement dans les sciences de la vie et le secteur médicotechnique à avoir son siège au Canada. À l'heure actuelle, nous gérons trois fonds, dont deux nouveaux, et nous sommes le premier fonds canadien à avoir atteint notre limite de capital provenant du Plan d'action pour le capital de risque. Nous l'avons atteinte le mois dernier.

Let me start by saying that the CVCA is highly supportive of the Venture Capital Action Plan and believe it is a very important initiative. At the same time, the CVCA believes that now is not the right time to put one of the pillars of an improving but still fragile venture capital ecosystem at risk, and that a strong domestic — and I emphasize that word “domestic” — VC ecosystem is vitally important for creating a next-generation economy, supporting and building on domestic innovation, enhancing job growth, accelerating the growth of entrepreneurial companies, and creating wealth for Canadians.

Let me start with why I say “improving.” Venture capital returns have, in fact, improved in each of the last three years. Venture capital investment in 2012 was \$1.5 billion, a five-year high. Year-to-date investment in venture capital is \$1.4 billion, so we will certainly hit another five-year high. In 2013, this year, a Canadian-based company raised the largest amount of venture capital ever raised by a Canadian company: \$170 million in a single financing round.

Senators, 2012 was a banner year for new fund formation with \$1.8 billion of capital raised, for the first time in many years almost on par with our U.S. peers — a one-in-ten ratio. The federal government has announced it is now implementing its Venture Capital Action Plan — all positives.

Why “fragile”? Despite improving investment returns, a winnowing of weak managers and a clear lack of capital, which I’ll speak more to later, traditional VC funds investors in Canada, primarily pension plans, save for one or two exceptions, are more or less out of the ecosystem. This creates significant problems for private managers. The ability to get re-ups or recommitments is almost non-existent, and when you go to raise capital on the international market, the first question is: Where is your domestic market support?

Despite 2013 being a banner year for new investments, 40 per cent of that capital came from foreign or U.S. investors. If nothing else, it highlights the fact that there is a significant domestic funding gap and demonstrates that arguments around crowding out, if in fact they ever existed, certainly do not exist anymore.

In addition, we’ve seen a significant restart in the venture ecosystem as a function of the action of a number of provincial “fund of funds.” Unfortunately, most of those funds have now

Permettez-moi de vous dire pour commencer que notre association approuve entièrement le Plan d’action pour le capital de risque, car nous pensons que c’est une initiative très importante. Parallèlement, nous estimons que ce n’est pas le moment de risquer de compromettre l’un des piliers de l’écosystème du capital de risque, lequel écosystème reste fragile malgré une amélioration. À notre avis, l’existence d’un écosystème domestique dynamique — et j’insiste sur le mot « domestique » — est cruciale si l’on veut préparer la transition vers l’économie de la prochaine génération, stimuler l’innovation au Canada, encourager la création d’emplois, accélérer la croissance des entreprises et créer de la richesse pour tous les Canadiens.

Je vais vous expliquer pourquoi je parle d’« amélioration ». Le taux de rendement du capital de risque s’est amélioré pour chacune des trois dernières années. En 2012, les investissements dans le capital de risque ont atteint 1,5 milliard de dollars, leur plus haut niveau depuis cinq ans. Depuis novembre 2012 jusqu’à aujourd’hui, ils se situent à 1,4 milliard de dollars, et nous allons donc certainement battre le record de l’an dernier. En 2013, cette année, donc, c’est une société basée au Canada qui a recueilli le volume le plus important de capital de risque jamais atteint par une société canadienne : 170 millions de dollars en un seul cycle de financement.

Sénateurs, 2012 a été une année record au chapitre de la formation de nouveaux fonds, avec 1,8 milliard de capitaux recueillis, ce qui nous amène, pour la première fois depuis longtemps, pratiquement à égalité avec nos homologues américains — un ratio de 1 sur 10. Maintenant que le gouvernement fédéral a annoncé son Plan d’action pour le capital de risque, tous les clignotants sont au vert.

Pourquoi ai-je dit « fragile » tout à l’heure? Parce que malgré des taux de rendement à la hausse, la mise à l’écart des gestionnaires incompetents et un manque évident de capitaux, dont je parlerai tout à l’heure, les investisseurs traditionnels de capital de risque au Canada, principalement les fonds de pension, à une ou deux exceptions près, se trouvent plus ou moins à l’extérieur de l’écosystème. Cela pose de sérieux problèmes aux gestionnaires privés. Il est pratiquement impossible d’obtenir des renouvellements de contrat ou des réengagements, et quand on essaye de recueillir des capitaux sur les marchés internationaux, la première question qu’on nous pose est la suivante : quels sont vos appuis sur le marché domestique?

Même si 2013 est une année record pour ce qui est des nouveaux investissements, il faut savoir que 40 p. 100 de ces capitaux appartiennent à des investisseurs des États-Unis et d’autres pays. Ça démontre au moins une chose : qu’il existe un important déficit de financement domestique, et qu’il n’y a certainement plus de risques d’éviction, si ces risques ont jamais existé.

De plus, nous avons assisté à une vive reprise de l’écosystème du capital de risque, suite à la création d’un certain nombre de « fonds de fonds ». Malheureusement, la plupart de ces fonds ont

deployed 100 per cent of their capital, so a billion dollars of capital that has been deployed over the last four years is now out of the ecosystem.

Finally, in terms of fund formation, after a banner year in 2012, the reported fund formation for this year to date, including all private independents and retail funds, is only \$780 million, or 40 per cent less than last year. At that level of funding, we're about at 50 per cent of that replacement number of \$1.5 billion that I alluded to earlier. What's really worrisome is that of that \$780 million, \$361 million comes from the labour-sponsored funds — the very funds we're talking about changing now, so almost half of that capital.

Let me specifically talk about the labour-sponsored funds. Quebec-based labour-sponsored funds in 2007 and 2008 were among the very first funds in the country to recognize and be able to act to do something about the VC funding gap. They did so by instituting new "fund of funds" called Teralys Capital. They were anchor investors to that fund. That model was followed in many other provinces: Ontario, Alberta, Nova Scotia and B.C.

Quebec-based LSIFs were and continue to be one of the few reliable re-ups or recommitments, even for successful firms like my own. When we went out to fundraise, of the dozens of LPs we had in our funds, our two LSIFs were the only two investors who were still engaged in the venture capital ecosystem. Every other pension fund investor in our funds was no longer making venture capital commitments. We could not have gotten to the endgame of raising \$170 million, which we did, without a very strong lead order from Fonds de solidarité FTQ.

Quebec-based LSIFs, both directly and indirectly via "fund of funds," also have been important, not only as lead investors in the market as a whole, but also in enabling private independent funds. In fact, they have invested in funds not just in Quebec but across the country — funds like Vantage, Celtic House Venture Partners and ourselves, which are all domiciled outside of Quebec.

In smaller secondary markets such as Saskatchewan and Nova Scotia, LSIFs remain significant parts of the local ecosystem, and their loss would undoubtedly have an impact on venture capital deployment in those markets.

Finally, our concern at the CVCA is that we are at risk right now of losing \$400 million from the venture capital ecosystem at a time when it cannot afford to do so.

The Chair: Thank you very much.

Mr. Beaulieu.

déployé la totalité de leurs capitaux, si bien que le milliard de dollars qui a été déployé au cours des quatre dernières années est maintenant à l'extérieur de l'écosystème.

Finalement, au chapitre de la formation de fonds, après une année record en 2012, le chiffre pour cette année n'est pour le moment que de 780 millions de dollars, y compris tous les fonds privés indépendants et de détail, soit 40 p. 100 de moins que l'an dernier. À ce niveau de financement, nous sommes à environ 50 p. 100 du chiffre de 1,5 milliard de dollars dont je parlais tout à l'heure. Ce qui est inquiétant c'est que, sur ces 780 millions de dollars, il y en a 361, soit près de la moitié, qui viennent de fonds d'investissement de travailleurs, c'est-à-dire les fonds dont le gouvernement propose de modifier la fiscalité.

Je vais maintenant vous parler plus précisément des fonds d'investissement de travailleurs. Les FIT établis au Québec ont été, en 2007 et 2008, parmi les tout premiers fonds du pays à reconnaître l'existence d'un déficit de financement du CR et à prendre des mesures en conséquence. C'est ainsi qu'ils ont créé un nouveau « fonds de fonds » appelé Teralys Capital, dont ils étaient l'investisseur de référence. Ce modèle a été repris dans beaucoup d'autres provinces : en Ontario, en Alberta, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique.

Les FIT québécois ont été et continuent de compter parmi les rares exemples de renouvellements de contrats ou de réengagements, même pour un cabinet prospère comme le mien. Lorsque nous avons voulu recueillir de nouveaux capitaux, sur les dizaines de commanditaires que nous avions dans notre fonds, nos deux FIT étaient les deux seuls investisseurs encore actifs dans l'écosystème du capital de risque. Tous les autres investisseurs de fonds de pension qui étaient chez nous ne prenaient plus d'engagements de capital de risque. Nous n'aurions jamais réussi à recueillir 170 millions de dollars, comme nous avons réussi à le faire, sans la participation massive du Fonds de solidarité FTQ.

Les FIT québécois ont aussi, par l'entremise directe et indirecte du « fonds de fonds », joué un rôle important, non seulement à titre d'investisseurs de référence sur le marché général, mais aussi en investissant dans des fonds privés indépendants. En fait, ils ont investi non seulement au Québec mais dans l'ensemble du pays — dans des fonds comme Vantage, Celtic House Venture Partners et nous-mêmes, qui ont tous leur siège en dehors du Québec.

Dans les marchés secondaires comme la Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse, les FIT continuent de jouer un rôle important dans l'écosystème local, et leur disparition aurait indéniablement un impact sur le déploiement du capital de risque dans ces marchés.

Enfin, notre association est inquiète parce que nous risquons de voir disparaître de l'écosystème 400 millions de dollars de capital de risque, à un moment où nous ne pouvons pas nous le permettre.

Le président : Merci beaucoup.

Monsieur Beaulieu.

[Translation]

Léopold Beaulieu, President and Chief Executive Officer, Fondation CSN: Thank you. I am here with Geneviève Morin. She and I will try to answer committee members' questions during the question period. Thank you for inviting us.

Fondation has more than \$1 billion in assets under management and more than 120,000 shareholders, most of whom are small and medium savers. Their average income is \$48,000 a year.

Fondation is the first financial institution in Quebec to be given an A+ grade, based on its sustainable development report, for its implementation of the Global Reporting Initiative. That rating is also indicative of Fondation's governance and operations.

We believe that the void left by labour-sponsored funds could well do more to deter private capital than stimulate it, particularly at a time when the consensus is that demand for capital is greater than supply.

We at the Fonds de travailleurs du Québec reviewed the situation and submitted a reasonable proposal to the Department of Finance, the main points of which were made public on October 23. In it, we suggested that, in view of the situation, we should join the federal program and that tax expenditures should be reduced by one-third over a 10-year period by limiting rather than eliminating cash contributions.

The Institut de recherche en économie contemporaine has conducted a study showing that the federal tax credit resulted in a tax cost of \$25.5 million in respect of Fondation shareholders in 2012-13 and that the government received \$27.7 million in tax revenues from Fondation's investment operations in that same year.

As of May 31, 2013, 43.7 per cent of Fondation's investments were venture-capital-based. This is a significant effort, far greater than that of the pension plans and other institutional investors receiving pension-related tax benefits.

In that regard, our direct investments in businesses and, as just mentioned, the amounts that we invest in private venture capital funds are not being given sufficient consideration. As of May 31, 2013, we had invested more than \$117 million in 22 venture capital technology funds. That helps strengthen the venture capital ecosystem, in which everyone cooperates in supporting the development of innovative businesses through specialized private funds, labour-sponsored funds, Crown corporations, university research commercialization corporations and even angel investors.

[Français]

Léopold Beaulieu, président-directeur général, Fondation CSN : Merci. Je suis accompagné de Geneviève Morin qui va, à la période des questions, tenter avec moi de répondre aux questions des membres du comité. Merci de nous avoir invités.

Fondation a sous gestion plus d'un milliard de dollars; c'est au-delà de 120 000 actionnaires et la majorité des actionnaires de Fondation sont des petits et moyens épargnants. Le revenu moyen est de 48 000 \$ par année.

Fondation est la première institution financière au Québec à avoir atteint le niveau A+ pour son rapport de développement durable, de la Global Reporting Initiative, et qui fait état de sa gouvernance et de son fonctionnement.

Nous pensons que l'espace laissé vacant par les fonds de travailleurs risquerait d'être plus dissuasif que stimulant pour le capital privé, alors qu'il existe un consensus autour du fait que la demande est plus forte que l'offre.

Prenant connaissance de cela, nous, les Fonds de travailleurs du Québec, avons formulé une proposition raisonnable au ministère des Finances dont les grandes lignes ont été rendues publiques le 23 octobre dernier. Nous avons proposé justement, devant ce constat, de participer au programme fédéral, en suggérant une diminution de la dépense fiscale du tiers sur une période de 10 ans; en limitant, par exemple, les entrées de fonds, plutôt qu'en les abolissant.

L'Institut de recherche en économie contemporaine a fait une étude qui montre que pour les actionnaires de Fondation, en 2012-2013, le crédit d'impôt fédéral a occasionné un coût fiscal de 25,5 millions de dollars. Dès cette même année, 27,7 millions de dollars de revenus fiscaux découlant des activités d'investissement de Fondation sont entrés au gouvernement.

Toujours au 31 mai 2013, on pouvait constater que 43,7 p. 100 des investissements de Fondation représentent du capital de risque. Il s'agit là d'un effort important qui va bien au-delà de ce que concentrent les régimes de retraite ou autres investisseurs institutionnels pouvant bénéficier d'avantages liés à la retraite.

Par rapport à cela notamment, on ne tient pas compte suffisamment non seulement de nos investissements directs en entreprise, mais aussi, comme il vient d'être mentionné, des sommes que nous investissons dans des fonds privés de capital de risque. Au 31 mai 2013, il y avait eu investissement d'au-delà de 117 millions de dollars dans 22 fonds de capital de risque technologique. Cela contribue à renforcer l'écosystème du capital de risque où tous collaborent pour appuyer le développement des entreprises innovatrices avec des fonds privés spécialisés, des fonds de travailleurs, des sociétés d'État, des sociétés de valorisation de la recherche universitaire ou même également d'anges-investisseurs.

The official statistics unfortunately understate that contribution since they merely focus on the significant indirect activity of our investments in private venture capital funds.

Now I would like to point out that the labour-sponsored funds in Quebec do not constitute a barrier to private venture capital funds.

The studies are conclusive on this point. They include those by Deloitte, KPMG-Secor, IREC and even the work of Gilles Duruflé, an expert known to the federal government and Quebec. Fondation's shareholders, Quebec's National Assembly and hundreds of businesses and business leaders are not used to intervening publicly on issues such as this and have asked that this matter be reviewed.

What I would like to discuss with you is the ecosystem, access to financing, problems in the regions and also small transactions because 76 per cent of Fondation's direct business investments are valued at less than \$1 million.

Why then not combine efforts in various ways rather than dismantle something that works?

[English]

Senator Buth: Thank you very much to our witnesses for being here today.

I'll start with Mr. van der Velden and then perhaps, Mr. Beaulieu, you can also answer. You've thrown a lot of numbers around. I couldn't write fast enough, actually.

Mr. van der Velden: My apologies.

Senator Buth: I think I heard you say that there's quite a bit of demand for venture capital —

Mr. van der Velden: Correct.

Senator Buth: — and that we've done a good job of providing venture capital, but the supply of funds is limited. Can you tell me what percentage of venture capital funding comes from these labour-sponsored venture capital funds?

Mr. van der Velden: I can give you a rough estimate. If you look at fundraising year to date, of the \$780 million of new capital raised, 361 is from the retail side, the labour-sponsored side. The balance is private independent funds. Of the \$1.8 billion from last year, roughly \$1.2 billion was private independent funds and the balance would have been other funds, including the retail funds. That number was probably about \$400 million last year.

Malheureusement, les statistiques officielles sous-estiment cet apport puisqu'elles ne font pas ressortir l'importante activité indirecte de nos investissements dans les fonds privés de capital de risque.

Je voudrais maintenant souligner que l'existence des fonds de travailleurs au Québec ne constitue pas un obstacle aux fonds privés de capital de risque.

Les études sont concluantes par rapport à cela. Permettez-moi de mentionner Deloitte, une étude de KPMG-Secor, ainsi que l'IREC et même les travaux d'un expert connu du gouvernement fédéral et du Québec, Gilles Duruflé. Ce sont donc les actionnaires de Fondation, l'Assemblée nationale du Québec, des centaines d'entreprises et des chefs d'entreprises, qui n'ont pas l'habitude d'intervenir publiquement sur des questions comme celles-là, qui ont demandé de réviser cette question.

Ce que je voudrais vous soumettre, c'est l'écosystème, l'accès à du financement, des problèmes en région et également pour de petites transactions, parce que 76 p. 100 des investissements de Fondation directement en entreprise sont inférieurs à un million de dollars.

Alors, pourquoi ne pas conjuguer les efforts sous différentes formes plutôt que de déconstruire quelque chose là où ça fonctionne?

[Traduction]

La sénatrice Buth : Je remercie nos témoins de comparaître aujourd'hui.

Je vais d'abord m'adresser à M. van der Velden, mais M. Beaulieu pourra répondre lui aussi s'il le désire. Vous nous avez donné une kyrielle de chiffres, que je n'ai pas eu le temps de noter car vous alliez trop vite.

M. van der Velden : Je vous prie de m'en excuser.

La sénatrice Buth : Si j'ai bien compris, vous dites qu'en matière de capital de risque, la demande est soutenue...

M. van der Velden : C'est exact.

La sénatrice Buth : ... et que nous avons réussi à déployer beaucoup de capital de risque, mais qu'il n'y en a pas assez. Pouvez-vous me dire quel pourcentage de capital de risque provient des fonds d'investissement de travailleurs?

M. van der Velden : Je vais vous donner un chiffre approximatif. Sur les 780 millions de dollars de nouveaux capitaux recueillis depuis le début de l'année, 361 millions sont venus du secteur du détail, c'est-à-dire des fonds de travailleurs. Le reste provenait de fonds privés indépendants. Sur les 1,8 milliard de dollars recueillis l'an dernier, environ 1,2 milliard provenaient de fonds privés indépendants, et le reste, d'autres fonds, y compris les fonds de détail. Ce chiffre se situait probablement autour de 400 millions de dollars l'an dernier.

Senator Buth: One of the things we're concerned about is how these funds are being used, and if they are truly being used for venture capital projects. Are we seeing the innovation essentially coming through to commercialization? How do you measure the success of these funds?

Mr. van der Velden: I can't answer that specifically because I'm not someone in the business of measuring the success of these funds, but what I can say is this: It is clear that we've gone through a big change. There's been a very cathartic change where we've gone through a consolidation period and funds that weren't performing have gone. We've lost venerable firms. VenGrowth and Ventures West are no longer in the ecosystem. The firms left today are best in class. We've seen a significant improvement in returns because these firms are in fact doing a good job. There are layers of venture capital. There are venture capitals that do seed capital, high risk, binary outcomes, ones that do a step above that, and venture capitals that do later stage. You can't measure in any one way across all funds, but what we know today is the relationship between all the funds in the ecosystem today is highly symbiotic. A labour-sponsored fund like Fondation, the other witness here today, is doing both direct investment and investing in funds like mine.

I'm investing in innovation outside Quebec that they can't touch and wouldn't go to because of the way they're restricted. We're investing in health and life sciences companies. They don't have internal teams who have the depth and skill set. My team is MDs and PhDs and guys who live and breathe this sector. They're using their tools to help us do our job better.

It's a highly symbiotic ecosystem and not one layer doing one thing. You can see real performance improving; the funds still in existence have better returns than those that have gone out of business, and I think we have a system that is truly symbiotic.

When I mentioned that 40 per cent of our capital comes from outside sources, it's clear, if you read data from C.D. Howe, that U.S. capital does not foster innovation. It's an important part of the ecosystem. I would not say we shouldn't have it, because that would be wrong. We need the capital to build the kind of companies we are talking about. Of the \$170 million in capital raised by the company I talked about, the Canadian content was \$20 million because we don't have funds that have the capacity to write those kinds of cheques.

When you talk about things like innovation it's clear that domestic, on-the-ground venture capitalists are the ones who generate the innovation and we're the ones who fund that kind of innovation; that's not coming from external investors.

La sénatrice Buth : Ce qui nous préoccupe, entre autres, c'est l'utilisation qui est faite de ces fonds, et nous nous demandons s'ils servent vraiment à financer des projets de capital de risque. Est-ce qu'ils facilitent vraiment la commercialisation des innovations? Comment mesurez-vous le succès de ces fonds?

M. van der Velden : Je ne peux pas vous donner une réponse précise, car mon rôle n'est pas d'évaluer le succès de ces fonds. Par contre, je peux vous dire qu'il est évident que les choses ont beaucoup changé. On a assisté à une véritable purge du secteur, qui a été suivie d'une période de consolidation, et aujourd'hui, les fonds qui n'étaient pas performants ont disparu. Nous avons ainsi perdu des cabinets vénérables, comme VenGrowth et Ventures West, qui ne font plus partie de l'écosystème. Ceux qui restent aujourd'hui sont les meilleurs de leur catégorie. Les taux de rendement se sont nettement améliorés, car ces cabinets font du bon travail. Il y a plusieurs niveaux de capital de risque. Il y a le capital de risque qui sert de capital d'amorçage à risque élevé, des résultats binaires, et ensuite vous avez un niveau au-dessus, puis un autre encore. Il n'est pas possible de fournir une évaluation générale de tous ces fonds, mais ce que nous savons aujourd'hui, c'est que la relation qui existe entre tous les fonds de l'écosystème actuel est très symbiotique. Un fonds d'investissement de travailleurs comme Fondation, qui comparait aussi aujourd'hui, fait à la fois de l'investissement direct et de l'investissement dans des fonds comme le mien.

J'investis dans l'innovation en dehors du Québec, dans des projets qu'ils ne peuvent pas financer étant donné les limites qui leur sont imposées. Nous investissons dans des entreprises œuvrant dans les secteurs de la santé et des sciences de la vie. Ils n'ont pas d'équipes spécialisées à l'interne. Mon équipe est composée de médecins et de scientifiques armés de doctorats, des types qui connaissent le domaine sur le bout des doigts. Grâce à leurs compétences, ils nous aident à mieux faire notre travail.

C'est donc un écosystème très symbiotique, où personne ne travaille tout seul dans son coin. La performance augmente, c'est palpable, et les fonds qui ont survécu affichent aujourd'hui de meilleurs rendements que les fonds qui ont fait faillite. Nous avons donc, je pense, un système vraiment symbiotique.

Quand j'ai dit que 40 p. 100 de notre capital provenait de sources extérieures, il est clair, quand on voit les statistiques de C.D. Howe, que le capital américain n'encourage pas l'innovation. C'est pourtant un élément important de l'écosystème. Je ne recommande pas de ne pas le faire, car j'aurais tort. Il faut disposer du capital nécessaire pour développer ce type d'entreprises. Sur les 170 millions de dollars qui ont été mobilisés par l'entreprise dont je parlais tout à l'heure, 20 millions provenaient de sources canadiennes, parce que nous n'avons pas de fonds assez riches pour signer des chèques aussi importants.

Quand on parle d'innovation, il est évident que ce sont les investisseurs de capital-risque qui sont sur le terrain, comme nous, qui encouragent et financent l'innovation. Ce financement ne vient pas d'investisseurs extérieurs.

Senator Buth: Would people continue to invest in these funds because they're doing well even if there wasn't the tax credit?

Mr. van der Velden: I can't answer that question. I don't know. We do know that when the credit got removed, the Ontario system collapsed. I don't know the answer to your question.

Senator Buth: Were there other mechanisms that picked up what Ontario lost?

Mr. van der Velden: No, because Quebec and the Quebec funds have been very proactive in trying to rebuild the ecosystem. If you look at capital over the last few years, it is clear that the Quebec ecosystem is stronger today than other parts and that's what has been so important in Quebec's action to invest outside. They're using their strength to help the rest of the country come up at a time when there hasn't been a clear replacement. We were out fundraising for our new fund. We had good returns.

The number one question is: Where are your domestic pension plans in terms of investing? It had nothing to do with returns. It's a more complex question.

The good thing about labour-sponsored funds is they were the orders out of our fund that immediately re-upped, supported us. When new LPs and our corporate partner called, they were there for us as an LP who had a long-term relationship with us, knew how we worked, managed capital and were highly supportive of our fundraising initiatives. We could not have raised capital without those LPs in our fund.

The Chair: I'll ask you to take a step back, Mr. van der Velden. What makes them labour-sponsored and how does organized labour get involved?

Mr. van der Velden: I would encourage you to ask the other witness. Historically when these programs were set up, there was a structure that said they had to be affiliated with a labour organization — basically workers in the economy. They raised their money principally from those groups as the initial starting point.

[Translation]

Mr. Beaulieu: With your permission, I would like to answer that question. Fondation came into existence as a result of union demand. Fondation is authorized by legislation to take in savings and to make available up to 60 per cent of its assets to finance Quebec SMEs and obviously to invest in private venture capital funds.

These are retirement savings, but they are not the unions' money. Labour-sponsored funds, as they are called, do not belong to the unions, but rather to the people who invest, to the

La sénatrice Buth : Est-ce que les gens vont continuer d'investir dans ces fonds qui rapportent bien, même s'il n'y a plus le crédit d'impôt?

M. van der Velden : Je n'en sais rien. Ce que nous savons, par contre, c'est que lorsqu'ils ont supprimé le crédit d'impôt en Ontario, le système s'est effondré. Je ne peux pas vous en dire plus.

La sénatrice Buth : Après cet effondrement, y a-t-il d'autres mécanismes qui ont repris le flambeau?

M. van der Velden : Non, parce que le Québec et les fonds du Québec se sont montrés très proactifs pour la reconstruction de l'écosystème. À en juger par l'évolution du capital de risque au cours des dernières années, il est manifeste que l'écosystème québécois est aujourd'hui plus dynamique que dans d'autres provinces, notamment parce qu'ils ont su investir en dehors du Québec. Ils se servent de leur nouvelle force de frappe pour aider le reste du pays, là où des fonds ont disparu et n'ont pas été remplacés. Nous avons fait de la mobilisation de capital pour notre nouveau fonds, et nous avons eu de bons résultats.

La première chose qu'il faut se demander, c'est dans quoi investissent les fonds de pension domestiques. Ça n'a rien à voir avec les taux de rendement. C'est plus complexe que ça.

Ce qui est bien avec les fonds de travailleurs, c'est que ce sont des commanditaires de notre fonds qui nous ont immédiatement appuyés en renouvelant les contrats. Lorsque de nouveaux commanditaires et notre cabinet partenaire se sont présentés, ils étaient là à titre de commanditaires qui avaient une relation de longue date avec nous, qui savaient comment nous fonctionnons, comment nous gérons le capital, et qui appuyaient sans réserve nos initiatives. Nous n'aurions pas pu recueillir du capital sans nos commanditaires.

Le président : Je vais vous demander de revenir un peu en arrière. Pourquoi les appelle-t-on fonds d'investissement de travailleurs? Quel rôle y jouent les syndicats?

M. van der Velden : Je pense qu'il vaudrait mieux poser cette question à l'autre témoin. Lorsque ces fonds ont été créés, il fallait qu'ils soient affiliés à un syndicat, c'est-à-dire des travailleurs. Au début, c'est essentiellement auprès de ces groupes qu'ils recueillaient des fonds.

[Français]

M. Beaulieu : Si vous me le permettez, je voudrais répondre à cette question. Fondation est née d'une demande syndicale. Une loi prévoit que Fondation va percevoir de l'épargne qui sera rendue disponible à hauteur de 60 p. 100 de son actif pour financer la PME québécoise ainsi que, évidemment, pour investir dans des fonds privés de capital de risque.

Il s'agit d'une épargne retraite, mais il ne s'agit pas de l'argent des syndicats. Les fonds syndicaux, comme on les appelle, n'appartiennent pas aux syndicats, mais aux personnes qui

shareholders who hold an interest in a labour-sponsored fund. Most of the people involved in Fondation's governance are outside people who sit on its board of directors.

Fondation takes in retirement savings, and a portion of those savings is invested either in specialized funds or directly in businesses. Fondation allocates smaller amounts in individual investments where the investment is direct and larger amounts to a number of specialized funds, venture capital funds, as mentioned earlier.

The capital invested may be divided into three types: venture capital as such, which is allocated to new technologies, innovation and the health sciences and to businesses with negative cash flow. These are businesses that will develop their markets over time, complete their commercialization, start up operations and try to achieve global status.

Then there are the businesses in which we invest development capital, growth capital, and it is this combination that enables savers to invest in a diversified fund, with a portion also invested in the financial markets. This is where we have an interest in knowing how to raise money in a diversified fund, a portion of which is invested directly in venture capital or in specialized funds. It is important to understand that the supply of financing from labour-sponsored funds serves two specific purposes in the chain or ecosystem: it meets local needs not otherwise met and is allocated to specialized funds that advise and assist businesses.

To develop an Olympic champion, one that is highly profitable, first you have to know how to advise and assist it. You have to go through several stages in order to attain that level. Then there are a number of talented young businesses that must be advised and assisted, and if you can manage to get one Olympic champion out of that group, that is very good, but it would be a mistake to focus solely on that business thinking that all venture capital should go to it alone.

Senator Bellemare: I have a few questions for Mr. Beaulieu in particular, but I would also like to get Mr. van der Velden's reaction.

Mr. Beaulieu, you cited two figures in your remarks. First, you said that the 15 per cent federal tax credit represented a tax cost of \$25.5 million in the 2012-13 fiscal year, but that it generated tax revenue of \$27.7 million in that same year. Based on your figures, then, it is cost-effective for governments to invest in Fondation. I would like you to explain those calculations to me.

In addition to that financial question, I would also like you to cite a specific example to illustrate your statement that 43.7 per cent of the investments made by Fondation may be

investissent, aux actionnaires qui prennent une participation dans le fonds des travailleurs. À la gouvernance de Fondation, c'est une majorité de personnes de l'externe qui sont au conseil d'administration.

Fondation recueille de l'épargne retraite, et une partie de cette épargne est investie soit dans des fonds spécialisés soit directement en entreprise. Fondation investit des sommes plus petites par investissement lorsque l'investissement est direct et investit des sommes plus importantes dans un certain nombre de fonds qui sont spécialisés, des fonds privés de capital de risque, comme il l'a été mentionné tantôt.

Le capital investi peut être regroupé sous trois formes : le capital de risque proprement dit, qui s'adresse aux nouvelles technologies, à l'innovation, aux sciences de la santé et qui concerne des entreprises, dont on dit que le *cash flow*, l'encaisse, est négatif. Ce sont des entreprises qui vont avec le temps développer leur marché, terminer leur commercialisation, se lancer et vouloir atteindre un statut mondial.

Il y a ensuite les entreprises où on a du capital de développement, du capital de croissance, et c'est cette conjugaison qui permet que les épargnants puissent investir dans un fonds diversifié et aussi avec une partie présente sur les marchés financiers. C'est donc là l'intérêt pour, d'une part, savoir lever des fonds dans un fonds diversifié, dont une partie est investie directement en capital de risque ou dans des fonds spécialisés. Il est important de saisir que l'offre de financement des fonds de travailleurs vient répondre, dans la chaîne ou dans l'écosystème, à deux endroits en particulier au plan de certains besoins locaux qui, par ailleurs, sont non satisfaits ainsi qu'au sein de fonds spécialisés qui eux accompagnent les entreprises.

Pour avoir un champion olympique, celui qui sera très payant, d'abord, il faut savoir l'accompagner. Il y a quelques étapes à franchir avant d'atteindre ce niveau. Ensuite, il y a plusieurs jeunes talentueux qui doivent être accompagnés. Et si dans le lot on réussit à avoir un champion olympique, c'est très bien, mais ce serait une erreur de ne regarder que celui-là en pensant que le capital de risque ne devrait s'adresser qu'à lui seul.

La sénatrice Bellemare : J'ai quelques questions pour M. Beaulieu en particulier, mais j'aimerais aussi avoir les réactions de M. van der Velden.

Monsieur Beaulieu, vous parlez de deux chiffres dans votre allocation. En ce qui concerne le premier, vous avez dit que le crédit d'impôt fédéral de 15 p. 100 a représenté un coût fiscal de 25,5 millions de dollars pour l'année financière 2012-2013, mais qu'il a généré des revenus de 27,7 millions de dollars pour la même année. Selon vos chiffres, c'est donc rentable pour les gouvernements d'avoir investi dans Fondation. Je voudrais que vous m'en expliquiez les calculs.

En complément de cette question financière, j'aimerais que vous nous donniez un exemple simple également quand vous dites qu'il y a 43,7 p. 100 des investissements consentis par Fondation

characterized as venture capital investments. Could you give us a simple, specific example of a Fondation investment in a business as part of a specific project?

Then I have an important question on the impact of the proposals that are on the table regarding workers and savers who put money into that, based on Ontario's experience.

Go ahead and answer the first question, please.

Mr. Beaulieu: I may ask my colleague Geneviève to respond with respect to the tax benefit, tax cost and tax revenues. In fact, for every dollar the federal government spends on investors, on savers, it takes in \$1.09 in tax revenues for the same year.

How is that calculated? I am not an economist. IREQ does that job, but I can tell you the common theme running through this. First, there is the econometric model that the Government of Quebec developed at the Crown corporation Investissement Québec to calculate the impact of tax costs. Obviously, based on the IREQ study, the data can be used to determine which businesses could have obtained financing without us. We do not count them.

The businesses that receive venture capital that they would not be able to obtain otherwise — and those businesses are always able to attest to that; they are counted — and the businesses that receive development capital, growth capital, and that are of the desired size, the size of SMEs, count for half of our investments. The econometric calculation is then made.

This is the result it produces. That is why we think this is a serious problem because the result, which we will discuss in a moment, is that we are forced to reposition ourselves differently and to get out of venture capital.

Senator Bellemare: May I speak to that question? If you could forward us the Investissement Québec study or the other study, that would help us very much in our subsequent efforts to understand this matter.

The Chair: Can you do that, Mr. Beaulieu?

Mr. Beaulieu: Willingly.

Senator Bellemare: What are the venture capital examples?

Mr. Beaulieu: Geneviève Morin will tell you about that.

Geneviève Morin, Chief Investment Officer, Fondation CSN: When we talk about venture capital investment, we say that the idea is to meet the definition. We are talking about investing in businesses that, when we invest in them, are still losing money, are still investing for the future and not making immediate profits. We may be talking about software businesses or businesses that develop robots for the aeronautics industry.

qui peuvent être qualifiés de capital de risque. Pourriez-vous nous donner un exemple simple et concret d'un investissement de Fondation dans une entreprise dans un projet spécifique?

Ensuite, j'ai une question importante sur l'impact des propositions qui sont sur la table quant aux travailleurs, sur les épargnants, qui mettent de l'argent là-dedans, compte tenu de l'expérience ontarienne.

Allez-y avec la première question, s'il vous plaît.

M. Beaulieu : Je vais peut-être partager la réponse avec ma collègue, Geneviève, pour ce qui est de l'avantage fiscal, pour le coût fiscal et les revenus fiscaux. En fait, pour chaque dollar dépensé par le gouvernement fédéral auprès des investisseurs, des épargnants, il a encaissé dans la même année 1,09 \$ de revenus fiscaux.

Comment c'est calculé? Je ne suis pas économiste. C'est l'IREQ qui fait ce travail, mais je peux vous indiquer le fil conducteur. D'abord, c'est le modèle économétrique qui a été développé par le gouvernement du Québec à la société d'État, Investissement Québec, pour calculer l'impact des coûts fiscaux. Évidemment, en se basant sur l'Institut de la statistique, les données permettent de distinguer les entreprises qui auraient pu obtenir du financement sans nous. On ne les compte pas.

Les entreprises qui ont tout ce qui est capital de risque que, autrement, on n'aurait pas pu obtenir, et cela, l'entreprise est toujours en mesure de le témoigner, c'est compté, et les entreprises où on est en capital de développement, capital de croissance, et qui sont de la taille recherchée, des PME, alors là, cela compte pour la moitié de ce qu'on a mis en investissement. Ensuite, le calcul économétrique est effectué.

C'est ce que cela donne. C'est pour cela qu'il nous semble que ce soit un sérieux problème, parce que l'impact, ce dont on va parler tout à l'heure, est de nous amener à nous repositionner autrement et à quitter le capital de risque.

La sénatrice Bellemare : Puis-je intervenir sur cette question? Si vous pouviez nous transmettre l'étude d'Investissement Québec ou l'autre étude, cela serait très bénéfique pour notre compréhension ultérieure.

Le président : Pouvez-vous le faire, monsieur Beaulieu?

M. Beaulieu : Avec empressement.

La sénatrice Bellemare : Quels sont les exemples sur le capital de risque?

M. Beaulieu : Geneviève Morin va vous en parler.

Geneviève Morin, chef de l'investissement, Fondation CSN : Quand on parle d'investissement en capital de risque, on dit que c'est répondre à la définition. On parle d'investissement dans les entreprises qui, au moment où on investit dedans, perdent encore de l'argent, sont encore en train d'investir pour l'avenir, et non de récolter. On peut parler d'entreprises de logiciels, d'entreprises qui développent des robots pour l'aéronautique.

Allow me to cite an example that illustrates quite clearly how we work. The business is called Enerkem. We immediately positioned ourselves alongside industry stakeholders and also made it known that we were interested in innovation and sustainable development.

Enerkem will process waste to make ethanol, renewable energy. Consequently, it is involved in sustainable development. We were able to advise and assist the company in its early stages through funds in which we had invested, specialized funds. Rho, a fund that has major American sponsors, then came into the picture to add additional financial capacity.

Fondaction also made a direct investment when the business started growing again. Nearly \$100 million has now been invested in the business, which is currently building its first commercial plant in the Edmonton area, and the business is not yet profitable. You have to know how to take risks, but you understand that this type of investment cannot be made by a single fund. It must be made in a healthy ecosystem with people who know each other, who assist each other and who let each other pursue their own speciality.

Senator Bellemare: Could I get a response to my brief reaction on the impact —

The Chair: Later. I will put you down for the second round. We are short of time.

Senator Chaput: Thank you, Mr. Chair. My question is for Mr. Beaulieu.

When you talked earlier about venture capital and venture capital companies, I believe I heard you say that most shareholders earn an average of \$40,000 a year.

Senator Bellemare: Forty-eight thousand dollars.

Mr. Beaulieu: The workers and citizens who invest their savings in Fondaction earn an average of \$48,000. That means the federal government grants them a tax credit of \$439 to encourage them to invest in their retirement, but a portion also goes to development capital, to venture capital and to maintain and develop employment.

Senator Chaput: I believe you also mentioned that you made a proposal to the federal government when the highlights of this bill were made public. Could you tell me about that proposal and how it was received?

Mr. Beaulieu: We developed a proposal under which we would invest less than we previously did but would nevertheless still be able to invest in venture capital and to join the planned federal program. What we proposed for the next 10 years was to invest

Je vais vous donner un exemple qui illustre assez bien comment on travaille. L'entreprise s'appelle Enerkem. Nous nous sommes positionnés tout de suite en complémentaire avec les intervenants du milieu et on a aussi fait savoir qu'on avait de l'intérêt pour l'innovation et le développement durable.

Enerkem va transformer des déchets en éthanol, de l'énergie renouvelable, alors c'est dans le développement durable. Ce sont des fonds dans lesquels nous avons investi, des fonds spécialisés, qui ont pu l'accompagner dans ses premières étapes de vie. Rho est ensuite est arrivé; c'est un fonds qui a des commanditaires américains importants, pour rajouter encore à la force de frappe.

Fondaction a investi également en direct quand l'entreprise a connu à nouveau de la croissance. Il y a maintenant près de 100 millions qui ont été investis dans cette entreprise qui est en ce moment en train de construire sa première usine commerciale dans la région d'Edmonton, et l'entreprise n'est pas encore rentable. Il faut savoir prendre des risques, mais vous comprenez qu'un investissement de ce type ne peut être fait avec un seul fonds, il doit être fait par un écosystème en santé, avec des gens qui se connaissent, qui s'entraident et se laissent à chacun leur spécialité.

La sénatrice Bellemare : Est-ce que je pourrai avoir une réponse à ma petite réaction sur l'impact...

Le président : Plus tard. J'inscris votre nom pour le deuxième tour. On manque de temps.

La sénatrice Chaput : Merci, monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Beaulieu.

Lorsque vous parliez plus tôt du capital de risque ou des entreprises à capital de risque, je crois vous avoir entendu dire que la majorité des actionnaires gagnent un revenu moyen de 40 000 \$ par année.

La sénatrice Bellemare : Quarante-huit mille dollars.

M. Beaulieu : Les travailleurs et les citoyens qui mettent de l'épargne dans Fondaction gagnent en moyenne 48 000 \$ par année. Cela veut dire que le crédit d'impôt auquel ils ont accès correspond à 439 \$ de la part du gouvernement fédéral, pour les encourager à investir dans leur retraite, mais aussi avec une partie qui ira en capital de développement, en capital de risque, pour le maintien et le développement d'emplois.

La sénatrice Chaput : Je crois que vous avez aussi mentionné que lorsque les grandes lignes de ce projet de loi ont été rendues publiques, vous avez fait une proposition au gouvernement fédéral. Pourriez-vous me dire en quoi consistait cette proposition et comment elle a été reçue?

M. Beaulieu : Nous avons formulé une proposition qui nous amènerait à investir moins qu'auparavant, mais tout de même à continuer à pouvoir investir dans le capital de risque et à nous joindre au programme fédéral envisagé. Ce que nous avons

two dollars in venture capital for every dollar of tax credits granted to the shareholders of Fondation and of labour-sponsored funds.

That means Quebec's two funds will have access to: \$550 million in private funds in Quebec, which are able to invest across Canada, plus \$400 million invested in private funds outside Quebec, including \$120 million in the two national funds, which are provided for in the federal government's action plan, plus, as Ms. Morin explained, more than \$1 billion invested directly in businesses with the intervention of those funds over the next 10 years. And all that would happen while reducing the tax cost by approximately \$300 million over 10 years by, for example, limiting cash inflows to labour-sponsored funds by setting a ceiling rather than abolishing them.

We thought that was a reasonable proposal that would make it possible to continue taking in savings, because the financial institutions, as you know, are built on the fact that people trust in their continued existence, and the announcement that a tax credit will be terminated, even gradually, causes concern among savers and may, sooner rather than later, have a deterrent effect on contributions to those funds.

That is why, in closing, I wondered why not combine efforts, since the consensus is that supply is not meeting demand? Why not add and combine measures rather than dismantle what works?

[English]

Senator Callbeck: Thank you to all the witnesses. I have two or three questions and I'd like to hear from each witness.

One is on sponsored venture capital. You sometimes hear that one of the problems is the separation between control and ownership. It creates poor governance and as a result the returns are not that good. I think the returns are much lower in the United States. I'd like to hear each of you comment on this.

Mr. van der Velden: For clarification, you're talking about control versus ownership in terms of a labour-sponsored fund?

Senator Callbeck: Yes.

Mr. van der Velden: From the CVCA's perspective, the private independent partnerships are not really an issue. They control on their own. For the labour-sponsored funds it is different, but we have not seen it to be an issue. We have gone through an evolution where there were issues, and I can't say they didn't exist. We have seen firms where, if they existed, the governance issues that you refer to have worked themselves out because they do not

proposé pour les 10 prochaines années, c'est un investissement de deux dollars en capital de risque pour chaque dollar de crédit d'impôt consenti aux actionnaires de Fondation, des fonds de travailleurs.

Cela veut dire pour les deux fonds du Québec : 550 millions dans des fonds privés au Québec, qui ont la capacité, eux, d'investir partout au Canada; plus 400 millions investis dans des fonds privés hors Québec, incluant 120 millions dans les deux fonds nationaux qui sont prévus dans le plan d'action du gouvernement fédéral; plus, comme Mme Morin l'a expliqué, au-delà d'un milliard de dollars investis directement dans des entreprises avec l'intervention de ces fonds, au cours des 10 prochaines années. Et tout cela en réduisant d'environ 300 millions de dollars sur 10 ans le coût fiscal, notamment, par exemple, en limitant les entrées de fonds dans les fonds de travailleurs, avec la notion de plafond plutôt qu'en les abolissant.

Il nous semblait qu'il s'agissait là d'une proposition raisonnable qui permettrait de continuer à percevoir de l'épargne parce que les institutions financières, vous le savez, c'est construit sur le fait qu'on ait confiance en leur pérennité et leur continuité, et l'annonce d'une fin de crédit d'impôt, fusse-t-elle progressive, entraîne de l'inquiétude auprès des épargnants et risque d'avoir un effet dissuasif plus tôt que tard sur leurs souscriptions.

C'est pour cette raison que, en terminant ma présentation, je me demandais pourquoi ne pas conjuguer les efforts, alors qu'il y a un consensus sur le fait que l'offre est inférieure à la demande? Pourquoi ne pas additionner les mesures et les conjuguer plutôt que de déconstruire ce qui fonctionne?

[Traduction]

La sénatrice Callbeck : Je remercie tous les témoins de comparaître aujourd'hui. J'ai deux ou trois questions à poser, et j'aimerais entendre leurs réponses à tous.

La première concerne le capital de risque provenant de travailleurs. On entend parfois parler de problèmes dus à la séparation qui existe entre les gestionnaires et les propriétaires. Ça conduit à une mauvaise gouvernance, et finalement à une mauvaise performance. Je crois que les taux de rendement sont bien moindres aux États-Unis. Qu'en pensez-vous, chacun d'entre vous?

M. van der Velden : Vous parlez bien des fonds d'investissement de travailleurs, et des relations entre les gestionnaires et les propriétaires?

La sénatrice Callbeck : Oui.

M. van der Velden : Pour notre association, les partenariats privés indépendants ne posent pas vraiment de problème. Ils se contrôlent eux-mêmes. Pour les fonds d'investissement de travailleurs, c'est différent, mais nous n'avons pas constaté que c'était un problème. C'est sûr qu'il y en a eu dans le passé, je ne peux pas le nier. Et justement à cause des problèmes de gouvernance dont vous parlez, certains cabinets ont tout

exist anymore. The funds that exist today have found the appropriate structures for managing their governance appropriately.

Senator Callbeck: Can I hear from the other witnesses?

[*Translation*]

Ms. Morin: As regards the governance of labour-sponsored funds, I repeat that most of the members of Fondation's board are independent unions, but there is a union presence and a connection with the unions that it is very useful and important in attracting money from labour sources. These people do it on a volunteer basis. They do not receive commissions, and that is what makes it possible for us to raise that money at a reasonable cost.

Furthermore, there is no involvement in decisions that are made based on their best interests. There was a time in the early 2000s when labour-sponsored funds were criticized. Government funds were criticized as well, and that all came to a head Quebec in a commission called the Brunet commission. Following the commission's proceedings, the decision was made to organize the venture capital structure to make it as efficient as possible by having the labour-sponsored funds that attracted savings, pooled those savings and then selected the best private fund managers of technology capital for small businesses. The funds now provide support through co-investments and are able to supply development capital to address other problems, such as investments in regions where there are no private venture capital funds. Generally speaking, you do not see many of them outside the major centres.

These funds make much less of an effort for small transactions, those of less than \$1 million. As you said earlier, 76 per cent of our transactions are valued at less than \$1 million. Labour-sponsored funds are responsible for 52 per cent of start-up investments in Quebec. So when people say we do not take enough risks, that is not true. Our mission is both to maintain that balance between return and safety for our shareholders and to promote economic development.

[*English*]

The Chair: Mr. van der Velden, you talked earlier about Ontario cancelling its provincial parallel program. We're discussing here the 15 per cent credit against federal income tax.

Mr. van der Velden: Correct.

The Chair: Is there any province in Canada that has continued a program parallel to this 15 per cent against provincial taxes?

Mr. van der Velden: Yes, a number of programs still have it. I believe British Columbia, Saskatchewan and Nova Scotia still have these kinds of provincial matching programs.

simplement cessé d'exister. Aujourd'hui, les fonds qui ont survécu se sont dotés des structures appropriées pour garantir une bonne gouvernance.

La sénatrice Callbeck : Qu'en pensent les autres témoins?

[*Français*]

Mme Morin : En ce qui concerne la gouvernance des fonds de travailleurs, je le répète dans le cas de Fondation, la majorité du conseil d'administration est constitué de personnes indépendantes des syndicats, mais il y a une présence syndicale et il y a un lien avec les syndicats qui est très utile et important pour aller recueillir l'argent dans les milieux de travail. Ces gens le font sur une base bénévole, ils ne reçoivent pas de commission, et c'est ce qui nous permet d'aller chercher cet argent à un prix raisonnable.

Par ailleurs, il n'y a pas d'implication dans les décisions qui, elles, sont prises en fonction des meilleurs intérêts. Il y a eu une période, au début des années 2000, où il y avait des critiques à l'égard des fonds de travailleurs. Il y en avait d'ailleurs à l'égard des fonds gouvernementaux également. Et au Québec, tout cela s'est regroupé dans une commission, qui s'appelle la Commission Brunet. Et au sortir de cette commission, il a été décidé d'organiser la structure du capital de risque pour avoir la meilleure efficacité possible en ayant les fonds de travailleurs qui recueillent l'épargne, qui la mettent en commun, et qui, ensuite choisissent les meilleurs gestionnaires de fonds privés pour ce qui est du capital technologique pour les petites entreprises. Et on appuie ensuite, avec des co-investissements. Et par ailleurs, on peut faire du capital de développement pour combler d'autres problèmes qu'il y a, des investissements, par exemple, dans les régions où n'iraient pas les fonds privés de capital de risque; hors des grands centres, en général, on ne les voit pas beaucoup.

Pour ce qui est des petites transactions, ces fonds se déplacent beaucoup moins pour des transactions de moins de un million; on l'a dit tantôt, 76 p. 100 de nos transactions sont de moins d'un million. Les fonds des travailleurs sont responsables de 52 p. 100 des investissements en démarrage au Québec. Alors, lorsqu'on dit qu'on ne prend pas suffisamment de risques, ce n'est pas vrai. On a une mission qui est à la fois de garder cet équilibre entre le rendement et la sécurité pour nos actionnaires et notre mission de développement économique.

[*Traduction*]

Le président : Monsieur van der Velden, vous avez dit tout à l'heure que l'Ontario avait supprimé un programme provincial parallèle au crédit d'impôt fédéral de 15 p. 100.

M. van der Velden : C'est exact.

Le président : Y a-t-il une autre province qui ait maintenu un programme parallèle, un crédit d'impôt provincial de 15 p. 100?

M. van der Velden : Oui, je crois qu'il existe encore un crédit d'impôt provincial équivalent en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et en Nouvelle-Écosse.

The Chair: So when you said Ontario collapsed — the whole industry collapsed — because the provincial portion of the program was cancelled, do you think most of these are dependent on a provincial contribution as well?

Mr. van der Velden: In Ontario, the total combined tax credit was 30 per cent. It was significant. When the 15 per cent was removed and timed out, it led to the collapse. I think it was certainly one of the strong incentives for retail investors in Ontario to participate in the fund.

[Translation]

The Chair: Mr. Beaulieu, what is going on in Quebec right now?

Mr. Beaulieu: Mr. Chair, allow me to cite four figures. In 2008, \$340 million was raised in private funds in Quebec and \$386 million in Ontario. In 2012, the figures were \$924 million in Quebec and \$581 million in Ontario. So the growing gap is apparent. Given what Mr. van der Velden, President of CVCA, just mentioned, you can also see that this is an illustration.

The Chair: Now is it possible in Quebec to claim a tax credit payable to Quebec? Is it 15 per cent?

Mr. Beaulieu: Yes. A tax credit is currently granted for contributions to labour-sponsored funds in Quebec. It is 15 per cent for the Fonds de solidarité and 25 per cent for Fondation, because Fondation is not yet big enough to operate with comparable and desirable administrative expenses. That is the desired objective, and whereas the federal government is eliminating the tax credit, I would say the Government of Quebec has temporarily set it at 25 per cent, based on Fondation's development conditions and setting a ceiling on its annual growth.

This year, for example, Fondation will be stopping in a few weeks because it will reach \$200 million in contributions, and contributions are expected to reach \$225 million next year. Shareholders in the Fonds de solidarité received the 15 per cent credit, but no ceiling is set for Fondation.

Ms. Morin: It is important to understand this concept of controlling supply, which may be part of the problem that has arisen in Ontario, where many very small funds were created, whereas each fund in Quebec has its own incorporating act. You cannot just create a fund like that. The government ensures that funds have an opportunity to reach a critical size that results in reasonable management fees and a desired intermediation effect.

The Chair: Thank you.

Le président : Donc, quand vous dites que toute l'industrie s'est effondrée parce que le programme ontarien a été supprimé, pensez-vous que la plupart d'entre eux dépendent aussi de la contribution provinciale?

M. van der Velden : En Ontario, les deux crédits d'impôt totalisaient 30 p. 100. Ce n'est pas rien. Quand on a annoncé la disparition du crédit provincial de 15 p. 100, l'industrie s'est effondrée. À mon avis, c'était avant tout ce qui motivait les petits investisseurs à investir dans le fonds.

[Français]

Le président : Monsieur Beaulieu, qu'est-ce qui se passe maintenant au Québec?

M. Beaulieu : Monsieur le président, je vais vous donner quatre chiffres. En 2008, 340 millions ont été amassés au Québec dans les fonds privés, et 386 millions en Ontario. En 2012, c'était 924 millions de dollars au Québec, et 581 millions en Ontario. Alors vous voyez l'écart dans l'évolution. Avec ce que M. van der Velden, le président de l'ACCRI, vient de mentionner, vous voyez l'illustration.

Le président : Maintenant, est-ce que c'est possible au Québec d'avoir un crédit d'impôt payable au Québec? Est-ce que c'est 15 p. 100?

M. Beaulieu : Oui. Il y a actuellement un crédit d'impôt pour les fonds de travailleurs au Québec. Il est de 15 p. 100 pour le Fonds de solidarité et de 25 p. 100 pour Fondation, parce que Fondation n'a pas encore atteint la taille qui lui permette d'opérer avec des frais d'administration qui sont comparables et souhaitables. C'est l'objectif visé. Et alors que le gouvernement fédéral fait disparaître, je vous dirai que, considérant les conditions de développement de Fondation, le gouvernement du Québec a établi que c'était 25 p. 100, pour une période temporaire, en établissant un plafond sur notre développement annuel.

Par exemple, cette année, Fondation va s'arrêter dans quelques semaines parce qu'il aura atteint 200 millions. Et l'an prochain, ce qui est prévu, c'est que Fondation pourra atteindre 225 millions. Les actionnaires du Fonds de solidarité ont 15 p. 100, mais il n'y a pas le plafond imposé à Fondation.

Mme Morin : Il est important de comprendre cette notion de contrôle de l'offre, qui est peut-être une partie du problème qui est survenu en Ontario, où il y avait une multitude de très petits fonds qui ont été créés, alors qu'au Québec, chaque fonds a sa propre loi constitutive. On ne peut pas simplement créer un fonds comme cela. Le gouvernement s'assure que les fonds ont l'opportunité d'atteindre une taille critique qui permet aux frais de gestion d'être raisonnables et qui permet l'effet d'intermédiation qu'on recherche.

Le président : Merci.

Senator Hervieux-Payette: Thank you. Welcome to both witnesses. I am very interested in this subject. I was wondering whether you had partnerships with the Business Development Bank. I thought it had a modest shareholding program. Has it been involved in projects with your fund?

Ms. Morin: Yes, if I may respond for Fondation, we have several co-investments with the Business Development Bank of Canada, which is involved with us in certain files. It is also involved in some private investment funds in which we have also invested.

Senator Hervieux-Payette: So we could get a good evaluation by a federal organization that could tell us whether it is helpful to have a labour-sponsored fund in Quebec because it knows the Quebec scene, particularly since one of Quebec's characteristics is that it is a province where there are a lot of SMEs.

Ms. Morin: You touch on an excellent point. It seems no recent evaluation was done before the decision was made. Reference is frequently made to studies by Cumming and MacIntosh, which date back to the early 2000s, to 2005, 2006 and do not really reflect the new realities. Other studies have been conducted. Deloitte came to see how the labour-sponsored funds and tax-advantaged funds were conducting themselves in Quebec. It confirmed the value that was being created and the gaps in the market that are filled by labour-sponsored funds.

Gilles Duruflé, an expert the Conservative government itself retained for its committee, conducted a study to evaluate performance. He notes that all the criticism on performance is based on a study that dates back to 2002, which is less relevant today and which is also more descriptive of the reality of venture capital as a whole at the time than what it has become.

On the contrary, some tax-advantaged funds won the CVCA Deal of the Year Award. When you compare the outflows, the values of the businesses when they are sold, you see that labour-sponsored funds also perform very well. In fact, a study should be conducted before any action as radical as abolishing the tax credit is taken.

Mr. Beaulieu: I would also add KPMG, the company that conducted an exhaustive study that was submitted to the Department of Finance and that did something very important on the impact of labour-sponsored funds.

Senator Hervieux-Payette: I asked the minister to expand that study, but I have not received a response. You could check the minutes of our meeting yesterday. Out of curiosity, I would like to know the number of shareholders and the number of businesses you are involved in.

La sénatrice Hervieux-Payette : Merci. Bienvenue aux deux témoins. C'est un sujet qui me passionne. Je me demandais si vous aviez des partenariats avec la Banque fédérale de développement. Il me semble qu'elle avait un programme de participation tranquille au capital-action. Est-ce qu'elle a participé à certains projets avec votre fonds?

Mme Morin : Oui, si je peux répondre pour Fondation. Effectivement, nous avons plusieurs co-investissements avec la Banque fédérale de développement, qui est présente avec nous dans certains dossiers. Elle est également présente dans certains fonds privés d'investissement dans lesquels nous avons également investi.

La sénatrice Hervieux-Payette : Donc, on pourrait avoir une bonne évaluation par un organisme fédéral qui pourrait nous dire s'il est utile d'avoir un fonds de travailleurs au Québec parce qu'il connaît bien la scène québécoise. Surtout qu'une des caractéristiques du Québec est qu'il s'agit d'une province où il y a beaucoup de PME.

Mme Morin : Vous touchez là un excellent point. Il ne semble pas y avoir eu d'évaluation récente avant que la décision ne soit prise. On fait référence fréquemment à des études de Cumming et MacIntosh, qui datent du début des années 2000, 2005, 2006, et qui n'ont pas beaucoup tenu compte des nouvelles réalités. D'autres études ont été effectuées. Deloitte est venu vérifier comment se comportaient les fonds de travailleurs et les fonds fiscalisés au Québec. Elle a confirmé la valeur qui était créée et les écarts de marché qui sont comblés par les fonds de travailleurs.

Il y a Gilles Duruflé, un expert que le gouvernement conservateur a lui-même retenu sur son comité, qui a fait une étude pour évaluer la question de la performance. Il mentionne que toutes les critiques sur la performance sont basées sur une étude qui date de 2002, qui est moins pertinente aujourd'hui, et qui, en plus, décrit plutôt une réalité qui s'appliquait à l'ensemble du capital de risque à l'époque plutôt qu'à ce qu'il est devenu.

Au contraire, on voit qu'il y a des fonds fiscalisés qui ont gagné le ACCRI — Deal of the Year Award. Quand on compare les sorties qui sont effectuées, les valeurs des entreprises quand on les vend, on constate que les fonds de travailleurs ont également de très bonnes performances. En fait, cela mériterait une étude avant de poser un geste aussi radical que d'abolir le crédit d'impôt.

M. Beaulieu : J'ajouterais aussi KPMG, ce corps qui a fait une étude exhaustive qui a été présentée au ministère des Finances, et qui a fait quelque chose de très important sur l'impact des fonds de travailleurs.

La sénatrice Hervieux-Payette : J'ai demandé au ministre d'approfondir cette étude, mais je n'ai pas eu de réponse. Vous pourrez consulter le compte rendu de notre réunion d'hier. J'aimerais connaître, par curiosité, le nombre d'actionnaires et le nombre d'entreprises où vous êtes présents.

Mr. Beaulieu: Fondation is directly invested in 149 businesses, including Filaction, which is a fund that makes smaller investments but that was set up entirely with Fondation money. So we are directly invested in 149 businesses.

If I include businesses that are financed by private venture capital funds in which we have investments, the number rises to 850. Those 149 businesses alone do a total business volume of \$2.299 million. That represents nearly 30,000 direct and indirect jobs that have been created or maintained as a result of our investments. And these are not duplicate investments; this is money invested in proportion to our investments in those businesses.

This is something that deserves consideration. I submit to you that your question is extremely important because, as we say back home, “You can cut off the branch you’re sitting on, but, please, not on the trunk side.”

Senator Hervieux-Payette: Very good idea.

[English]

Can I ask a short question of Mr. van der Velden?

The Chair: We have another video conference coming on the same subject, but we have different witnesses. I have three names left on my list here for a second round. If you have a question that’s particular to Mr. van der Velden, could you pose that?

Senator Hervieux-Payette: Do you see any other way we could diminish the damages for this measure? I suppose there is competition in the venture capital world, and I suppose that the people who are investing are ordinary workers, not specialists. What would be the way for private venture capital to reach that clientele so they continue to invest in the economy?

Mr. van der Velden: I actually think you have a terrific structure in the form of the labour-sponsored funds that are domiciled in Quebec. What people don’t understand is that venture capital is a learning business. It’s very difficult. You’ve heard other witnesses talk about the fact that returns are much higher in the U.S. That’s a bit of a fallacy. The reality is that 75 per cent of funds don’t make money. It’s a 20-year learning curve to be good at what we do. What we’re seeing in Canada today is the maturation of our industry and you’re seeing managers, like Fondation, who have matured through the cycle. They’ve learned from investing in hundreds of businesses what the right behaviours are. That’s true on the private side as well. That’s why we’re seeing returns improving.

We’ve just released a study with Industry Canada, Statistics Canada and Thompson Reuters, government stakeholders. It talks about the fact that venture capital helps companies. This was completely pure match, company versus company of those who got venture capital and those that did not. Venture capital-backed companies grow faster, generate more jobs,

M. Beaulieu : Fondation est directement investi auprès de 149 entreprises, incluant Filaction, qui est un fonds qui fait de plus petits investissements, mais qui est composé à 100 p. 100 de l’argent de Fondation. Alors c’est 149 entreprises dans lesquelles on est investi directement.

Si je compte les entreprises qui sont financées par des fonds privés de capital de risque au sein desquelles nous avons des investissements, cela monte à 850. Ces seules 149 entreprises ont un volume d’affaires de 2,299 millions. C’est près de 30 000 emplois directs et indirects qui ont été créés ou maintenus en conséquence de nos investissements. Et ce n’est pas investi en double, c’est investi dans la proportion de nos investissements dans ces entreprises-là.

Il y a là quelque chose qui mérite considération. Je vous soumets que votre question est extrêmement importante, parce que, comme on dit chez nous : « On peut couper une branche sur laquelle on est assis, mais s’il vous plaît, pas du côté du tronc. »

La sénatrice Hervieux-Payette : Très bonne idée.

[Traduction]

Puis-je poser une petite question à M. van der Velden?

Le président : Nous allons avoir une autre vidéoconférence sur le sujet, et nous avons plusieurs témoins. J’ai encore six noms sur ma liste pour la deuxième ronde. Si votre question s’adresse précisément à M. van der Velden, vous pouvez la poser.

La sénatrice Hervieux-Payette : Y a-t-il une autre façon d’atténuer l’impact négatif de cette mesure, de minimiser les dégâts? Je suppose qu’il y a de la concurrence dans l’industrie du capital de risque, et que ceux qui investissent sont des travailleurs ordinaires, pas des spécialistes. Comment l’industrie va-t-elle pouvoir convaincre ses clients de continuer d’investir dans l’économie?

M. van der Velden : Je pense vraiment que vous avez une structure fantastique sous la forme de ces fonds de travailleurs basés au Québec. Ce que les gens ne comprennent pas, c’est qu’investir dans du capital de risque, c’est très difficile, mais ça s’apprend, avec le temps. D’autres témoins vous ont dit que les taux de rendement étaient beaucoup plus élevés aux États-Unis, mais c’est faux. La vérité, c’est que 75 p. 100 des fonds ne sont pas rentables. Il faut 20 ans d’expérience pour être bon dans le métier. Aujourd’hui, on constate que l’industrie canadienne a acquis une certaine maturité, et que des gestionnaires comme Fondation ont eux aussi acquis un certain savoir. Après avoir investi dans des centaines d’entreprises, ils savent ce qu’il faut faire. C’est vrai aussi des gestionnaires privés. Et c’est pour cette raison que leurs taux de rendement augmentent.

Nous venons de publier une étude, en collaboration avec Industrie Canada, Statistique Canada et Thompson Reuters, entre autres, qui démontre que le capital de risque est utile aux entreprises. L’étude fait une comparaison rigoureuse entre les entreprises qui ont reçu du capital de risque et celles qui n’en ont pas reçu. Celles qui en ont reçu se développent plus vite, créent

generate higher paying jobs, grow their assets more quickly, grow their revenue more quickly and not by little amounts; by significant amounts. Cutting off one leg, the LSIF part, and then funding the independent part is not the solution.

We need more capital and strong managers in Canada. I think we have a system today that is working, that has evolved through 20 years. We've gone through the evolution of winnowing out of people who didn't know how to do this.

There was a great study 25 years ago that an average guy like me, when he starts in the industry, loses \$20 million of capital. That's a scary number, but there is a learning curve. I think to not leverage the learning curve that we've now established over 20 or 25 years of these funds, learning how to do it right, hiring sophisticated people, building investment teams that understand the business is a mistake and we would be cutting off our nose to spite our face.

[Translation]

Senator Bellemare: My question is for Mr. van der Velden. We have heard several presentations on the budget. We have been told that the purpose of these cuts is to make the tax system more neutral, to encourage neutrality with regard to the various funds. What is your reaction to that argument?

[English]

Mr. van der Velden: That's a legacy argument. Today we have a system that works. We have two different kinds of venture capitalists in the country. They are highly symbiotic. I manage money for Fondation and, as was alluded to, we have made five investments out of the funds in which they're an investor. Three of those investments are in jurisdictions other than Quebec, so that's highly symbiotic. We are a co-investor with Fonds de solidarité FTQ in one of those three deals.

The reality is that today I don't think we have this competitive pressure issue. There was an argument that people made 12 or 13 years ago that one kind of capital was crowding out the other kind of capital. I'm going to come back to what I said earlier. Forty per cent of our capital came from foreign sources.

[Translation]

The Chair: Mr. Beaulieu, do you have a few more words to conclude with?

Mr. Beaulieu: I wanted to clarify my answer to the question that was asked earlier. The business turnover of the 149 businesses in which we are invested is \$2.3 billion, the total payroll is \$852.7 million and profits from those businesses amount to \$729.8 million. These are effects on the neutrality of the tax system. I believe it was noted that this is indeed an interesting combination because there is room in the fund of funds, the federal program, for that money to come from labour-sponsored

davantage d'emplois, notamment des emplois plus rémunérateurs, connaissent une expansion plus rapide de leurs actifs, et voient leurs revenus augmenter plus rapidement, et de beaucoup. Supprimer un pilier du système, les FIT, et financer les indépendants n'est pas la solution.

Ce qu'il nous faut au Canada, c'est plus de capital et plus de bons gestionnaires. Nous avons un système qui fonctionne, qui a mûri pendant 20 ans. Ceux qui ne faisaient pas bien leur travail ne sont plus là.

Il y a une étude extraordinaire qui remonte à 25 ans et qui dit qu'en moyenne, un type comme moi perd 20 millions de dollars de capital au début de sa carrière. Ça paraît effrayant, mais on apprend. Ce serait une erreur de ne pas tirer profit de tout ce que nous avons appris en gérant des fonds pendant 20 ou 25 ans, des compétences de ceux que nous avons embauchés, des équipes spécialisées que nous avons constituées et qui comprennent bien le marché... ce serait une erreur, donc, et ça reviendrait à se tirer dans le pied.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Ma question s'adresse à M. van der Velden. Nous avons eu des présentations sur le budget. On nous dit que ces compressions ont pour but de rendre le système fiscal plus neutre, d'encourager la neutralité par rapport aux différents fonds. Comment réagissez-vous à cet argument?

[Traduction]

M. van der Velden : C'est un argument du passé. Aujourd'hui, nous avons un système qui fonctionne. Il y a deux types d'investisseurs de capital de risque au Canada. Ils fonctionnent en symbiose. Je gère des fonds pour Fondation et, comme je l'ai indiqué, nous avons fait cinq investissements à partir des fonds dans lesquels ils ont investi. Trois de ces investissements ont été faits à l'extérieur du Québec, ce qui montre bien que tout cela fonctionne en symbiose. Nous sommes co-investisseurs avec le Fonds de solidarité FTQ dans l'un de ces trois contrats.

Aujourd'hui, nous n'avons plus la pression de la concurrence qui existait auparavant. Il y a 12 ou 13 ans, les gens disaient que les deux types de fonds d'investissement cherchaient à s'évincer mutuellement. J'ai dit et je le redis : 40 p. 100 de notre capital a été recueilli auprès de sources étrangères.

[Français]

Le président : Monsieur Beaulieu, avez-vous quelques mots à ajouter pour terminer?

M. Beaulieu : Je voulais préciser ma réponse à la question de tout à l'heure. Le chiffre d'affaires des 149 entreprises dans lesquelles nous sommes investis est de 2,3 milliards de dollars, la masse salariale est de 852,7 millions de dollars, et les bénéfices de ces entreprises sont de 729,8 millions de dollars. Ce sont des effets sur la neutralité de la fiscalité. Je crois qu'il a été mentionné qu'effectivement c'est une conjugaison intéressante parce que dans les fonds des fonds, le programme fédéral, il y a de la place

funds, from Crown corporations, like the \$400 million planned, from commercialization companies and from private capital from various sources, and these are the objectives of the specialized funds that count and that will operate.

I would also like to cite four figures with regard to neutrality. In 2011, the federal government granted credits in respect of labour-sponsored funds in Canada to 316,390 people. The average tax credit was \$439.71. The cost of the tax credit that year was \$139.1 million.

There is no a comparison. Here is another figure is we are talking about putting public finances in order. Capital gains exemptions are granted not to 316,390 people, but rather to 10,330 individuals, 10,330 Canadians who received \$2.21 billion, that is to say \$214,803. It seems to me that, yes, we do have something to discuss regarding neutrality and calibration.

The Chair: Could you send us those figures because we do not have time to discuss them properly now? Ms. Morin and Mr. Beaulieu, thank you very much for attending our meeting and for providing us with information on Fondation.

[English]

Mr. van der Velden, thank you very much. I'm sorry, but the time has run away from us and we have another team waiting for another conference call. Thank you very much for being here.

Honourable senators, this is our second session this afternoon and we will continue our discussion on the proposal to phase out the Labour-Sponsored Venture Capital Corporations Tax Credit, which is contained in Part 1 of the bill. Honourable senators will know that that is at the present time a 15 per cent tax credit. Both of our witnesses are appearing on video conference during this session.

Mr. Finn Poschmann is Vice President of Research with C.D. Howe Institute, and Dr. Mintz is Director and Palmer Chair in Public Policy at the University of Calgary School of Public Policy.

Mr. Poschmann, we will begin with your opening statement. You have the floor, sir.

Finn Poschmann, Vice President, Research, C.D. Howe Institute: Mr. Chair, members of the committee, thank you for your invitation to this meeting. It's a delight to see the committee again, and greetings to the new members here. Good afternoon, everyone, and to you, too, Dr. Mintz.

We were asked to address Part 1 of this bill, but in particular the Labour-Sponsored Venture Capital Corporations Tax Credit, so that is what I will do. That will allow me to be concise and pointed. My point is very simple: It will be good to see an end to the federal LSVCC credit.

pour que cela provienne des fonds de travailleurs, de sociétés d'État, comme le 400 millions de dollars prévus, de sociétés de valorisation, de capital privé de diverses sources et ce sont les objectifs des fonds spécialisés qui comptent et qui vont opérer.

Également, j'aimerais vous donner quatre chiffres par rapport à la neutralité. En 2011, le gouvernement fédéral a consenti des crédits d'impôt pour fonds de travailleurs au Canada à 316 390 personnes. Le crédit d'impôt a été en moyenne de 439,71 \$. Le coût du crédit d'impôt a été de 139,1 millions de dollars cette année.

Il ne s'agit pas là d'une comparaison. Un autre chiffre si on peut parler d'assainissement des finances publiques. Les exemptions pour gain de capitaux ne vont pas à 316 390 personne, mais à 10 330 personnes, 10 330 Canadiens ont pu bénéficier de 2,21 milliards de dollars, c'est-à-dire 214 80 \$. Il me semble qu'en termes de neutralité et de calibrage, oui, il y a quelque chose à discuter.

Le président : Pouvez-vous nous envoyer ces chiffres, parce qu'on manque de temps pour discuter de ces chiffres comme il faut maintenant? Madame Morin et monsieur Beaulieu, je vous remercie beaucoup d'avoir assisté à notre rencontre et de nous avoir donné de l'information sur le Fondation.

[Traduction]

Monsieur van der Velden, je vous remercie infiniment. Je suis désolé, le temps a passé très vite, et nous avons un autre groupe de témoins que nous devons entendre. Merci beaucoup d'avoir témoigné.

Honorables sénateurs, nous entamons la deuxième partie de notre réunion d'aujourd'hui. Nous reprenons donc nos discussions sur l'élimination progressive du crédit d'impôt fédéral relatif à une société à capital de risque de travailleurs, mesure qui se trouve dans la partie 1 du projet de loi. Je vous rappelle qu'à l'heure actuelle, ce crédit d'impôt est de 15 p. 100. Nos deux témoins vont s'adresser à nous par vidéoconférence.

M. Finn Poschmann est vice-président de la recherche, à l'Institut C.D. Howe, et M. Mintz est directeur et titulaire de la chaire Palmer en politique publique, à l'École de politique publique de l'Université de Calgary.

Monsieur Poschmann, nous sommes prêts à écouter votre déclaration liminaire. Vous avez la parole.

Finn Poschmann, vice-président de la recherche, Institut C.D. Howe : Monsieur le président, mesdames et messieurs, je vous remercie de m'avoir invité à témoigner devant votre comité. Je suis ravi de vous revoir et de faire la connaissance des nouveaux membres. Bonjour à tous, et à vous aussi, monsieur Mintz.

On nous a demandé de parler de la partie 1 du projet de loi, et plus particulièrement du crédit d'impôt relatif à une société à capital de risque de travailleurs, et c'est ce que je me propose de faire. Mes remarques porteront donc sur ce sujet bien précis. Ce que j'ai à dire est très simple : il est temps de mettre fin au crédit d'impôt fédéral pour les FIT.

The credit, of course, is intended to increase the flow of funding to venture capital enterprises. It does so by subsidizing, through the tax system, returns to retailers who choose to invest in this particular corporate form. The corporate form that the LSVCC legislation specifies includes a governance arrangement that demands representation for organized labour. It is aimed at directing new capital flows to the needs and interests of Canadian workers.

It also prescribes the general classes of investments that LSVCCs might choose, as well as a timeline for doing so. It requires that investors lock in their money for a fixed period to derive the full benefit of the credit. And the federal credit in the past has been bolstered by similar provincial credits, most of which have been withdrawn or are in the process of being withdrawn, except for in Quebec. That's where we stand now.

My prior is that venture capital investment is a perfectly important part of the economy, and let's not make any mistake about that. It provides funding for new ideas, for innovation, and for the entrepreneurship that is the lifeblood of a healthy, growing and innovative economy. Venture capital funding is positive for R&D levels and R&D spending growth. Venture capital-supported firms are more likely to file for patents and to obtain them.

Evidence from Australia suggests that VC funding boosts those same results, boosts asset and sales growth, shortens the time to an initial public offering, and boosts employment. These outcomes are good things, with tremendous spillover benefits that go beyond the companies and their investors.

Those are good things, and the LSVCC model is remarkably unsuited to deliver those good outcomes. The legislation specifies constraints on the corporate government's form, and there's no evidence that this particular corporate form delivers better results than unsubsidized corporate or private equity forms.

The tax credit, in particular with provincial augmentation, provides a positive return to investors, even if the projects the fund managers choose are negligibly or negatively profitable — or unprofitable. On a first-principles basis, the message that comment delivers is that the program distorts capital markets or funds allocation in an unhelpful way.

The markets say the same thing. LSVCC returns are low. Retail investors, absent the credit, historically would have done much better investing in a broad market index and not exercising any diligence or making choices themselves. The funds themselves have occasionally had trouble investing the cash that the credit's availability has caused to arrive at their doorsteps. At any particular time, the LSVCCs are invested in not particularly productive or innovative assets.

L'objectif de ce crédit d'impôt est bien sûr d'encourager les investissements dans des entreprises de capital de risque. Il le fait en subventionnant, par le régime fiscal, les rendements que touchent les particuliers qui investissent dans ce type d'entreprise. La loi prévoit notamment que le crédit d'impôt s'applique à une organisation dont le système de gouvernance exige la représentation des syndicats. Une telle organisation a pour vocation d'investir les fonds recueillis en fonction des besoins et des intérêts des travailleurs canadiens.

La loi définit également les grandes catégories d'investissement accessibles aux fonds d'investissement de travailleurs, ainsi que le délai pour le faire. Elle exige que les investisseurs bloquent leur argent pendant une période fixe s'ils veulent profiter au maximum du crédit d'impôt. Pendant un certain temps, le crédit d'impôt fédéral a été accompagné de crédit d'impôts provinciaux similaires, mais la plupart ont été supprimés ou sont sur le point de l'être, sauf au Québec. Voilà où nous en sommes.

J'estime que l'investissement de capital de risque est une très bonne chose pour l'économie, que les choses soient bien claires. Il permet en effet de financer de nouvelles idées, des produits d'innovation, sans oublier l'activité entrepreneuriale qui est le moteur d'une économie saine, prospère et innovante. L'investissement de capital de risque encourage les activités de R-D et la croissance des dépenses dans ce secteur. Les entreprises financées par du capital de risque sont plus susceptibles de déposer des demandes de brevets et de les obtenir.

Des études réalisées en Australie montrent que les investissements de capital de risque ont tendance à produire les mêmes résultats, à stimuler l'expansion des avoirs et des ventes, à accélérer le lancement du premier appel public à l'épargne, et à encourager le recrutement. Tout cela est excellent, sans compter les retombées extraordinaires sur le reste de l'économie.

Tout cela est excellent, encore une fois, mais le modèle des FIT n'est pas du tout conçu pour produire de tels résultats. La loi impose des contraintes à la structure de l'organisation, et rien ne prouve que ce type de structure soit plus performant qu'un fonds d'investissement privé, non subventionné.

Le crédit d'impôt, surtout lorsqu'il est accompagné de son pendant provincial, permet d'offrir un rendement intéressant pour les investisseurs, même si les projets d'investissement retenus par les gestionnaires sont à peine rentables, voire pas du tout. Autrement dit, ce programme fausse les marchés de capitaux.

Les marchés disent la même chose. Les taux de rendement des FIT sont faibles. Sans le crédit d'impôt, les petits investisseurs auraient obtenu un bien meilleur rendement pendant toutes ces années s'ils avaient placé leur argent sur un marché élargi, plutôt que de faire eux-mêmes les choix. Il est arrivé plusieurs fois que ces fonds aient du mal à investir tout l'argent qui leur tombait dessus en raison du crédit d'impôt. Très souvent, les FIT ont investi dans des projets qui n'étaient guère rentables ou innovants.

There's no good evidence that the LSVCC credit increases net investment in venture capital projects. The research we've published suggests that in Ontario, the credit has crowded out or displaced ordinary VC investment that the market might have generated. Evidence on this front is powerful in Quebec, too.

The generosity of the combined federal and provincial credits seems to have created a situation in Quebec where the program has reduced the net private flow of funds to venture enterprises to less than it would be in the absence of the credit. It's the combination of the federal and provincial credits that makes the program so attractive to participants. Eliminating the federal credit, on this view, would increase or at least could increase the net flow of VC funding in Quebec.

Finally, this is not a narrowly held view that I'm describing. I'm unaware of any public finance economists or tax policy specialists who believe that the LSVCC model is well suited to the aim of stimulating VC funding — none. Neither, to my knowledge or in my experience, does the VC community, outside of the LSVCC world, support the program.

For these reasons, I support an end to LSVCC credit. I look forward to it, and to our discussion today.

The Chair: Mr. Poschmann, thank you very much. Before I go to Dr. Mintz, did I hear you say that B.C. was no longer involved in a provincial scheme? We heard earlier that Ontario had withdrawn its provincial credit that paralleled the federal credit. What other provinces are still involved?

Mr. Poschmann: Ontario is phasing out its credit. The form still exists, but the credit is disappearing. The credit itself is only a significant factor in Quebec.

The Chair: Okay. Thank you.

Dr. Mintz, you have the floor.

Jack Mintz, Director and Palmer Chair in Public Policy, University of Calgary School of Public Policy: Thank you very much. It's a pleasure to meet your committee again. We'll probably echo some of the things that Finn Poschmann said — my colleague Finn Poschmann from the past.

Let me take a somewhat first theoretical argument that I think is important in understanding why the Labour-Sponsored Venture Capital Corporations Tax Credit has actually been a failure in achieving the results that it wants to achieve. We have to go back to the overall question: Is there a market failure when it comes to venture capital? We have strong financial markets in the country. It's not entirely clear why one particular sector would need special consideration for government policy as opposed to other sectors when talking about financing businesses.

Rien ne prouve que le crédit d'impôt des FIT encourage l'accroissement, net, de l'investissement dans des projets de capital de risque. Les études que nous avons publiées indiquent qu'en Ontario, le crédit d'impôt a évincé ou écarté l'investissement ordinaire de CR que le marché aurait autrement généré. Les preuves sont très convaincantes aussi pour le marché du Québec.

La générosité des crédits fédéral et provinciaux combinés semble avoir créé, au Québec, une situation telle que les investissements privés dans le capital de risque se sont beaucoup plus contractés que ça n'aurait été le cas si le crédit n'avait pas existé. C'est la combinaison du crédit fédéral et des crédits provinciaux qui rend le programme très séduisant pour les participants. C'est pour cela qu'en éliminant le crédit fédéral, on a des chances de faire augmenter l'investissement dans le capital de risque au Québec.

Enfin, je ne suis pas le seul à le dire : à ma connaissance, aucun spécialiste des finances publiques ou de la politique fiscale n'estime que le modèle des FIT contribue à encourager l'investissement dans le capital de risque — il n'y en a pas un qui le pense. De plus, il n'y a, à ma connaissance, aucun gestionnaire de capital de risque, à part dans le secteur des FIT, qui appuie le programme.

Pour toutes ces raisons, j'approuve la suppression du crédit d'impôt relatif à une société à capital de risque de travailleurs. J'ai hâte que ça se fasse, et je suis prêt à en discuter avec vous aujourd'hui.

Le président : Monsieur Poschmann, merci beaucoup. Avant de donner la parole à M. Mintz, j'aimerais que vous me confirmiez que la Colombie-Britannique a supprimé son crédit d'impôt provincial. Un autre témoin nous a dit tout à l'heure que l'Ontario avait supprimé le sien, mais quelles sont les autres provinces qui en ont encore un?

M. Poschmann : L'Ontario est en train d'éliminer progressivement son crédit d'impôt. Il n'y a plus qu'au Québec où ce crédit d'impôt soit encore un facteur important.

Le président : Très bien. Merci.

Monsieur Mintz, vous avez la parole.

Jack Mintz, directeur et titulaire de la chaire Palmer en politique publique, École de politique publique de l'Université de Calgary : Merci beaucoup. Je suis heureux de comparaître à nouveau devant votre comité. Je vais sans doute me faire l'écho de Finn Poschmann sur plusieurs choses, et d'ailleurs, nous avons été collègues dans le passé.

Je vais vous dire pourquoi, sur le plan théorique, le crédit d'impôt fédéral relatif à une société à capital de risque de travailleurs n'a pas permis d'obtenir les résultats escomptés. La première question qu'il faut se poser est la suivante : le marché de l'investissement dans le capital de risque peut-il s'effondrer? Au Canada, nos marchés financiers sont particulièrement résilients. Et je ne vois pas vraiment, s'agissant du financement des entreprises, pourquoi un secteur en particulier aurait besoin d'une aide spéciale du gouvernement, et pas les autres secteurs.

An argument is sometimes made, and it has to do with start-up businesses, that lots of people have different ideas. And some people argue there's a venture financing gap, but frankly there's no evidence of it. Just simply because people want to get some money that other people may not be willing to lend is not a sign of a gap. There may be very good reasons that some people don't get funding; they may have bad projects. A lender who is sophisticated enough knows these are not good projects to fund.

However, a potential market failure arises due to what's called adverse selection in markets. That is when there are good projects and bad projects. When lenders don't know the good ones from the bad ones, they may not be willing to lend money at a price that the good ones would be willing to invest in because they may not make enough money. The bad ones may be the only ones willing to take the loan and end up failing because the lender ends up picking up the cost in the end as a result of the failure.

This was actually an argument made by Nobel Prize winner George Akerlof a number of years ago, but when you do have this problem of adverse selection in markets, you could get a market breakdown where there's not sufficient money to be funding the good projects in the market that are being hurt by the existence of these bad projects at the same time.

How do you get around that? There are arguments of how markets try to sort these things out, and the way they do is by using what they call signals. One, for example, is how much of the internal resources is an entrepreneur willing to put up to invest in the project. The share of their investment or their willingness to commit to the investment is a sign that they think they have a good project. The market will use that as the signal of sorting out good projects from bad projects.

This is where something like the Labour-Sponsored Venture Capital Corporations Tax Credit fails. It's a subsidy toward people looking for investment from the outside. It includes firms that do not have strong resources because they don't have a very good record from the past and have been able to accumulate funding from friends and others willing to invest in their project.

What happens is that you end up subsidizing through the credit of 15 per cent. In Quebec it's 30 per cent. I think a few other provinces still have the credits but the major ones do not. But when you do have funding available to subsidize people going to outside investors, you actually end up distorting the market and you have too many bad firms coming into the market who end up squeezing out the good firms in terms of returns. You end up getting a worse situation.

What tax policy experts have found over the years is that you're better off having a research and development tax credit that goes to the firm. The good firms will get it equally as well as

Il y a bien sûr le cas des jeunes entreprises, des jeunes pousses, qui suscite des avis divergents. D'aucuns prétendent qu'il n'y a pas suffisamment de capital de risque pour ce type d'entreprise, mais très franchement, je n'en ai pas trouvé la preuve. Ce n'est pas parce que des gens réclament des fonds que d'autres ne sont pas prêts à leur prêter qu'il y a un déficit de capital de risque. Si ces gens-là n'arrivent pas à obtenir l'argent dont ils ont besoin, il y a peut-être de très bonnes raisons à cela. Il se peut que leur projet ne tienne pas la route, et un investisseur avisé sait parfaitement qu'il ne faut pas financer ce genre de projet.

Toutefois, ce qu'on appelle le risque de sélection adverse peut faire apparaître des distorsions sur le marché. Cela se produit quand les prêteurs ne savent pas faire la distinction entre les bons et les mauvais projets. À ce moment-là, ils refusent parfois de prêter de l'argent aux taux que les gestionnaires de bons projets seraient prêts à payer, pour la bonne raison que ça ne leur rapporte pas assez. En revanche, le gestionnaire d'un mauvais projet peut être le seul à accepter de payer les intérêts demandés, mais si le projet est un fiasco, le prêteur se retrouve à payer les pots cassés.

C'est justement l'argument que défendait le prix Nobel George Akerlof, il y a plusieurs années. Car lorsque vous avez ce problème de sélection adverse dans le marché, ce dernier peut s'effondrer s'il n'y a pas suffisamment d'argent pour financer les bons projets qui sont compromis par l'existence de ces mauvais projets.

Comment résout-on le problème? Les avis sont partagés sur les mesures à prendre, mais en général, les gens lancent ce qu'ils appellent des signaux. Par exemple, un entrepreneur peut faire savoir combien il est prêt à investir, à même ses ressources internes, dans son projet. Le fait qu'un entrepreneur soit prêt à investir une partie de ses propres ressources est un signal qu'il pense que son projet tient la route. Le marché se fie à ce genre de signal pour distinguer les bons des mauvais projets.

C'est sur ce plan-là que le crédit d'impôt fédéral relatif à une société à capital de risque de travailleurs est loin d'être un succès. Il subventionne des entrepreneurs qui ont besoin de financement externe, notamment parce qu'ils n'ont pas les ressources suffisantes en raison d'une performance insuffisante, et qui réussissent à recueillir des fonds auprès d'amis et auprès d'autres personnes prêtes à investir dans leur projet.

Autrement dit, avec votre crédit d'impôt de 15 p. 100, vous faites du subventionnement. Au Québec, c'est 30 p. 100. Je crois que d'autres provinces ont encore un crédit d'impôt provincial, mais les provinces les plus importantes n'en ont pas. Lorsque vous offrez des allègements fiscaux pour subventionner des gens qui ont besoin de financement externe, vous finissez par fausser le marché, car il y a alors trop de cabinets véreux qui arrivent sur le marché et qui évincent les cabinets performants. Vous ne faites donc qu'aggraver la situation.

Les fiscalistes constatent, depuis plusieurs années, qu'il est préférable d'offrir un crédit d'impôt à la recherche et au développement directement aux entreprises. Les bonnes comme

the bad firms. That is a better way of trying to encourage innovation than the use of a venture capital equity credit, which is not very good.

So that's what the theory would say.

What has been the practice in Canada? In some of the work I did in the decade from 2001 to 2011, the average rate of return on venture capital investments in Canada, which are dominated by labour-sponsored venture capital credit corporations, has been only 3 per cent compared to the United States where it's 20 per cent.

If you look at why pension funds in Canada invest in venture capital in the United States and not in Canada, you can see why. They can't use the LSVCC credit, but they certainly are not going to invest in 3 per cent when they can go elsewhere and get 20 per cent instead. Three per cent is not much better than Treasury bills even though they're much riskier and should have a higher rate of return over time.

Solidarité in Quebec, which is a large venture capital firm, has had a poor return. The paper we published by Jeffrey MacIntosh called *Tantalous Unbound*, which I encourage you to read, is a scathing treatment of Solidarité. In a 20-year period, it has had a rate of return that is one-half that of treasury bills, but of the \$8.8 billion invested in 2011, maybe 20 per cent of the assets are in actual venture capital and some are in bonds and not equity. There is not a lot of risk sharing. I'm not sure how venture capital statistics are kept, but if one says all of that money is venture capital, it is simply not true. A large portion of the money is invested in things like public corporate shares, government bonds, et cetera. In fact, over \$4 billion of that \$8.8 billion is invested in other things that are in the market and have nothing to do with venture capital.

The basic point in the end is that the program has been a failure. There has been a crowding out of private sector equity investment as pointed out in the literature. There is a separation of control and ownership which leads to poor governance, and the very large tax benefits provided to investors do not let them focus on the rate of economic return because they get significant investment tax benefits. They might get a good after-tax return when you include RSP deductions and the actual credit, but the economic returns are very bad. This is not a good way of trying to run the railway and not a good way of trying to get an appropriate boost to our innovation in this country. Therefore, I echo Mr. Poschmann's point that it is quite appropriate to cancel this credit.

The Chair: Thank you very much Dr. Mintz.

les mauvaises. Il vaut mieux encourager l'innovation de cette façon, que d'offrir un crédit d'impôt pour l'investissement de capital de risque, qui n'est pas une très bonne idée.

Voilà pour la théorie.

Qu'en est-il de la pratique, au Canada? Dans les recherches que j'ai faites entre 2001 et 2011, j'ai constaté que le taux de rendement moyen des investissements de capital de risque au Canada, lesquels investissements provenaient en majeure partie de fonds d'investissement de travailleurs, n'a été que de 3 p. 100, contre 20 p. 100 aux États-Unis.

On comprend donc aisément pourquoi les fonds de pension canadiens investissent dans du capital de risque aux États-Unis, et pas au Canada. Certes, ils n'ont alors plus droit au crédit d'impôt canadien, mais ils ne vont certainement pas investir à 3 p. 100 lorsqu'ils peuvent obtenir 20 p. 100 ailleurs. Trois pour cent, ce n'est guère mieux que les bons du Trésor, mais ces derniers ont l'avantage d'être beaucoup moins risqués et d'avoir un taux de rendement supérieur avec les années.

Le Fonds de solidarité, au Québec, est une grosse société de capital de risque qui affiche des résultats assez médiocres. Le document que nous avons publié, qui s'intitule *Tantalous Unbound* et dont l'auteur est Jeffrey MacIntosh, fait une analyse au vitriol de cette entreprise. Je vous en recommande la lecture. Sur une période de 20 ans, elle a affiché un taux de rendement équivalant à la moitié de celui des bons du Trésor, et, sur les 8,8 milliards de dollars qu'elle a investis en 2011, à peine 20 p. 100 ont été investis dans du vrai capital de risque et un peu dans des obligations, mais pas dans des capitaux propres. Je n'appelle pas ça partager les risques. Je ne sais pas comment on définit le capital de risque quand on compile des statistiques, mais si on considère que tous les investissements dont je viens de parler sont du capital de risque, c'est tout simplement faux. Une grande partie de cet argent est investie dans des actions de sociétés ouvertes, dans des obligations d'État, ce genre de choses. En fait, sur ces 8,8 milliards de dollars, plus de 4 milliards sont investis dans d'autres secteurs du marché qui n'ont rien à voir avec le capital de risque.

Bref, ce que je veux démontrer, c'est que le crédit d'impôt est un fiasco complet. Il a contribué à évincer des investissements du secteur privé, comme l'indiquent bon nombre d'études. De plus, la séparation qui existe entre les gestionnaires et les propriétaires conduit à une mauvaise gouvernance de l'organisation, et comme les investisseurs bénéficient d'avantages fiscaux considérables, ils font peu attention au taux de rendement économique de leurs placements. Certes, il se peut que ce rendement soit intéressant, quand on tient compte des déductions de REER et du crédit d'impôt, mais le taux de rendement économique n'est pas bon. En tout cas, ce n'est pas une bonne façon de faire les choses, et encore moins de stimuler l'innovation dans notre pays. Par conséquent, je suis tout à fait d'accord avec M. Poschmann pour dire qu'il est temps d'abolir ce crédit d'impôt.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Mintz.

I still don't have a handle on how many provinces are still participating. You say it's not a major factor. That implies they are there, but the percentage is lower so you don't factor it in.

Mr. Mintz: I could always try to Google it. I have not checked it recently. I know Alberta doesn't have it. Ontario has phased it out, or is phasing it out. Quebec has it but they have a lot of other R&D-type policies that have some impact. I believe some of the smaller provinces might have it, but Mr. Poschmann may be better versed on that. I think New Brunswick has an equity credit, but I'm not sure if they have a labour-sponsored venture capital credit.

The Chair: British Columbia?

Mr. Poschmann: British Columbia certainly had one, but it is changing as well. The corporations themselves still exist, but they are no longer supported by provincial credits outside of Quebec, to my knowledge. If other provinces still maintain partial credits, I am unaware of it. As Mr. Mintz said, Ontario had one until recently and it is in the phase-out process now.

The Chair: The reason I ask is that we were told that Ontario collapsed as a result of one of two programs disappearing, and I was looking to see what impact this proposal might have in other areas. You are telling us that if it has any impact, it will be in Quebec only?

Mr. Mintz: No. Actually, Nova Scotia has one. I'm checking them right now.

The Chair: I appreciate you letting me know that. In the meantime, we will go on with our list.

Senator Eaton: I sit on the Agriculture Committee and very often we hear professors from the University of Guelph, Université Laval, other professors who talk about the death valley of innovation and research. They will get a product or something to a point and then they have no investment, can take it no further and very often find investors outside of Canada.

I appreciate everything you've said, but if not a tax credit — and I didn't get to ask the other two gentlemen about the risk factor for this tax credit because I think they should go hand in hand a bit — how else would you encourage innovation coming out of places like universities?

Mr. Mintz: Several years ago when I first came here to Alberta I ran a commission on savings and investment policy for the Alberta government. We got into this very issue of venture capital and how best to help develop more innovation in the country with respect to financing startups.

Je ne sais toujours pas combien de provinces ont encore un crédit d'impôt provincial. Vous dites que ce n'est pas un facteur important. Ça sous-entend qu'ils sont encore en vigueur mais que leur pourcentage est plus faible et que par conséquent vous ne le prenez pas en compte.

M. Mintz : Je pourrais toujours essayer de trouver ce renseignement sur Google. Je ne l'ai pas vérifié récemment. Je sais que l'Ontario l'a éliminé progressivement, ou est en train de le faire. Le Québec en a un, mais la province a aussi beaucoup d'autres politiques d'aide à la R-D, qui ont un impact. Les petites provinces en ont peut-être un, mais M. Poschmann est sans doute mieux placé que moi pour vous le dire. Je crois que le Nouveau-Brunswick a un crédit d'impôt pour l'achat d'actions, mais j'ignore s'ils ont un crédit d'impôt pour les FIT.

Le président : Et la Colombie-Britannique?

M. Poschmann : La Colombie-Britannique en avait un, mais c'est en train de changer aussi. Les sociétés existent toujours, mais elles ne sont plus subventionnées par des crédits provinciaux, à part au Québec. J'ignore si d'autres provinces ont encore un crédit d'impôt partiel, mais comme l'a dit M. Mintz, l'Ontario est en train d'éliminer progressivement le sien.

Le président : Si je vous pose la question, c'est parce qu'on nous a dit que le marché s'était effondré en Ontario à la suite de l'abolition de l'un des deux crédits, et je me demandais donc quel impact cette proposition pourrait avoir ailleurs. Vous me dites que si elle a un impact, ce sera seulement au Québec?

M. Mintz : Non. Je suis en train de vérifier; la Nouvelle-Écosse en a une aussi.

Le président : Je vous remercie de vérifier tout ça. En attendant, je vais reprendre ma liste.

La sénatrice Eaton : Je suis membre du Comité de l'agriculture, et j'entends très souvent des professeurs de l'Université de Guelph, de l'Université Laval, entre autres, dire que l'innovation et la recherche se perdent bien souvent dans les limbes, et que, quand ils ont mis au point un produit ou une nouvelle technologie, ils n'ont pas les investissements nécessaires pour les commercialiser. En revanche, ils n'ont pas de mal à trouver des investisseurs à l'étranger.

Je comprends tout ce que vous avez dit, mais s'il n'y a pas de crédit d'impôt — et je n'ai pas demandé aux deux autres témoins quel était le facteur de risque de ce crédit d'impôt, car je suppose qu'ils sont d'accord —, mais sans crédit d'impôt, comment faites-vous pour encourager la commercialisation des innovations mises au point dans les universités, par exemple?

M. Mintz : Il y a plusieurs années, quand je suis arrivé en Alberta, j'ai dirigé une commission sur la politique du gouvernement de l'Alberta en matière d'épargne et d'investissement. Nous avons examiné, entre autres, toute la question du capital de risque, ainsi que la meilleure façon d'encourager l'innovation, notamment en finançant les jeunes entreprises.

Our overall conclusion was that, as a major difference between Canada and the United States, the United States has a much bigger scale involved in venture capital funds. That allows them to hire and have more experts involved in evaluating various projects. They get more positive hits associated with their investments, which is why they are getting 20 per cent return in the United States as opposed to 3 per cent in Canada.

We came to the view that scale was very important and you need much bigger venture capital funds to be more successful. Of course if we want to have more financing in this area, the thinking is how to build better and bigger venture capital funds that could have more expertise that would be available for financing venture capital in Canada.

In fact, labour-sponsored venture capital firms are very small. There are a couple of large ones, but as mentioned with Solidarité, they do not do much venture capital themselves. Even though they are \$8.8 billion, a lot of that money has been funded in other things besides venture capital. We need a better approach. The federal government and the provinces are trying to develop a “fund of funds” approach, which is to try and build bigger venture capital and get more scale involved. Whether that will succeed, we will have to see down the road, but it is a different approach and maybe one that makes more sense.

Senator Eaton: The provinces themselves would underwrite a fund or put some money into a fund?

Mr. Mintz: I guess they took our recommendations seriously because that’s what happened in Alberta. They have put some money into “fund of funds,” but it’s not a lot of money. I am not sure it is going to succeed because I’m not sure that you can get the scale that you want. It might be better, for example, to look at policies that encourage more U.S. venture capital funds to come into Canada. We have been doing some of that by reducing the tax barriers involved with venture capital funding, but the federal government has a new program that they are developing to try to create more “fund of funds.” We will have to see whether that’s going to work.

Senator Eaton: One last question, to which I’m sure you’ll say yes or no: If labour-sponsored venture capital funds were to solely invest in risk or R&D, would you be in favour of giving them a tax credit if they could not invest those funds in bonds or other established instruments?

Mr. Mintz: The answer is no because it’s the wrong instrument. In fact, that’s really the point of the research I did with the Belgians over a decade ago. We showed that when you subsidize

Nous en avons conclu que la grande différence qui existe entre le Canada et les États-Unis, c’est que ces derniers ont un volume de capital de risque beaucoup plus important. Cela leur permet de faire appel à un plus grand nombre d’experts pour évaluer les différents projets. Ils ont donc de plus grandes chances d’investir dans les bons projets, et c’est pour ça qu’ils ont un taux de rendement de 20 p. 100 par opposition à 3 p. 100 au Canada.

Le volume de capital de risque disponible est donc un aspect crucial, et il faut un volume nettement plus important pour obtenir un meilleur taux de rendement. Si nous voulons investir davantage dans un domaine, il faut trouver le moyen de créer de gros fonds d’investissement, lesquels pourront alors faire appel à davantage de spécialistes pour investir dans du capital de risque au Canada.

En fait, les fonds d’investissement de travailleurs sont de très petites organisations. Il y en a deux ou trois qui sont importants, mais comme je l’ai dit au sujet du Fonds de solidarité, ils n’investissent pas beaucoup dans le capital de risque. Même s’ils disposent de 8,8 milliards de dollars, une bonne partie de cet argent est investie ailleurs que dans du capital de risque. Il faut donc trouver un meilleur système. Le gouvernement fédéral et les provinces sont en train de mettre sur pied un modèle de « fonds de fonds », ce qui revient à constituer des volumes de capital de risque plus importants. Il va falloir attendre pour savoir si c’est une bonne solution, mais en tout cas, c’est une option certainement plus sensée.

La sénatrice Eaton : Avec ce système, les provinces seraient des souscripteurs ou des investisseurs dans ce fonds?

M. Mintz : Je suppose qu’ils ont pris nos recommandations au sérieux puisque c’est ce qui s’est passé en Alberta. La province a investi de l’argent dans un « fonds de fonds », pas beaucoup. Mais je ne suis pas sûr que ça marche parce que je me demande comment on va réussir à atteindre les volumes nécessaires. Il vaudrait peut-être mieux, par exemple, adopter des politiques qui encouragent les investisseurs américains à investir dans le capital de risque au Canada. Nous avons déjà essayé de les encourager en abaissant les taxes sur le financement du capital de risque, mais le gouvernement fédéral a un nouveau programme visant à favoriser la création de « fonds de fonds ». Nous allons voir ce que ça donne.

La sénatrice Eaton : Je vais vous poser une dernière question, à laquelle je suis sûre que vous allez répondre par oui ou par non : si les fonds d’investissement de travailleurs n’investissaient que dans le capital de risque ou que dans la R-D, et pas dans des obligations ou d’autres produits financiers ordinaires, seriez-vous d’accord pour qu’on leur accorde un crédit d’impôt?

M. Mintz : Je répondrai que non, parce que le crédit d’impôt n’est pas le bon instrument pour le faire. En fait, c’est justement le sujet d’une recherche que j’ai faite avec des Belges il y a une bonne

something like firms selling equity to the outside market, you're encouraging too many bad projects to come into the market, and it squeezes out the good firms trying to get financing.

A better approach is something like the encouragement of research and development itself. In fact, you would have a very difficult time trying to limit an equity credit to only R&D projects because a firm may be doing some other things with the financing dollars that it needs. Even then, it's still better to give money to the firm to invest in something like research and development, if that's what we're trying to encourage for innovation, than to indirectly do it through an equity credit that distorts financing signals in the market.

The Chair: Mr. Poschmann, did you have any comment to make?

Mr. Poschmann: Thank you and absolutely. I agree with Mr. Mintz, perhaps unsurprisingly. Let me emphasize a point, if I may.

The credit is very good at steering funds to the LSVCCs. The evidence shows, however, that it is not nearly so good at delivering funding to innovative ventures or ventures that are likely to be successful. When it comes to funding ventures, it is not clear what the blockage is to investment in new and innovative projects. As Mr. Mintz suggested, we shouldn't be afraid of investment coming from abroad or elsewhere because the point is to steer investment to likely successful ventures, and there is no particular reason why we should subsidize, through the tax system, the retail investor to provide that funding.

As to other ways of stimulating similar outcomes: One, one could, as Mr. Mintz said, reduce barriers to outside investment; two, lower the capital gains tax rate; three, otherwise lower the tax rate on the returns to innovative R&D projects; and four, adopt and implement the means to improve commercialization of technology. There are a number of ways that one could go about improving the technology transfer, say, from university laboratories and facilities to the commercial sector, but that is a slightly different discussion. You certainly would not need to build a tax credit to do it.

Senator Hervieux-Payette: First, I doubt some projects, personally. I must say that you certainly can recognize that, even in the United States, the rule is usually that one out of ten projects is a success. We have to know that this is the rule and that the Fonds de solidarité would, let us say, average it by making sure that they don't go that route because, of course, they might lose the funds that belong to the workers.

My question is: How many \$48,000-a-year people buy shares through a broker when they have to pay for the commission and when, to have a portfolio, they need to be more in the average of \$100,000 and more? We're dealing with a very specialized group of workers. I was there at the beginning when we started that in

dizaine d'années. Nous avons démontré que, lorsqu'on subventionne des sociétés qui vendent des capitaux au marché externe, on encourage l'apparition sur le marché d'un grand nombre de mauvais projets, et on évince les sociétés performantes qui ont besoin de financement.

Il vaut mieux encourager la recherche fondamentale et appliquée, directement. En fait, il serait très difficile de circonscrire un crédit d'impôt à des projets de R-D parce qu'une société pourrait fort bien faire autre chose avec les fonds dont elle a besoin. Je pense qu'il vaut encore mieux donner de l'argent à la société pour qu'elle investisse dans une activité comme la recherche fondamentale et appliquée, si c'est ce que nous voulons faire pour encourager l'innovation, plutôt que de le faire de façon indirecte, au moyen d'un crédit d'impôt qui fausse le marché en envoyant de mauvais signaux.

Le président : Monsieur Poschmann, avez-vous quelque chose à dire?

M. Poschmann : Bien sûr. Je suis d'accord avec M. Mintz, ce qui ne saurait vous surprendre, mais j'aimerais revenir sur un point.

Le crédit d'impôt est très efficace pour canaliser l'argent vers les fonds d'investissement de travailleurs. Toutefois, les études montrent que ces fonds n'investissent pas beaucoup dans des projets novateurs ou des projets prometteurs, mais elles n'en donnent pas vraiment les raisons. Comme l'a dit M. Mintz, nous ne devons pas avoir peur de l'investissement étranger, car l'objectif est de canaliser l'investissement vers des entreprises prometteuses, et il n'y a aucune raison de subventionner, par le régime fiscal, le simple particulier qui place ainsi son argent.

Il y a d'autres façons d'obtenir des résultats similaires. Premièrement, comme l'a dit M. Mintz, on peut réduire les taxes pour les investisseurs étrangers. Deuxièmement, on peut réduire le taux d'imposition sur la plus-value, ou, sinon, réduire le taux d'imposition des gains obtenus sur l'investissement dans des projets novateurs de R-D. Enfin, on peut améliorer la stratégie de commercialisation de la technologie. Ce sont là plusieurs solutions pour encourager le transfert de technologie entre les laboratoires universitaires et les entreprises commerciales, mais c'est un autre débat. Cela dit, il ne faut surtout pas créer un autre crédit d'impôt pour y parvenir.

La sénatrice Hervieux-Payette : Premièrement, j'ai mes doutes quant à certains projets. Je suppose qu'on peut dire que, même aux États-Unis, sur 10 projets, il n'y en a qu'un qui réussit. Il faut bien comprendre que c'est ça la réalité, et c'est pour ça que le Fonds de solidarité fait bien attention de ne pas s'embarquer là-dedans, de peur de gaspiller les fonds qui appartiennent aux travailleurs.

Ma question est la suivante : parmi les gens qui gagnent 48 000 \$ par an, combien y en a-t-il qui achètent des actions par l'entremise d'un courtier, à qui ils doivent payer une commission, et qui doivent accumuler au moins 100 000 \$ pour pouvoir avoir un portefeuille? Vous conviendrez qu'il s'agit là d'un groupe très

Quebec. The idea was to protect jobs, to create jobs and eventually to have new companies. They go to innovation, and they have split the funds into three functions.

My question is: What is the alternative to keep the jobs? I saw one project where \$20 million was invested by different funds in Canada. The U.S. funds came in, bought all of them, transferred all of the research and products to the United States, and they closed down the shop. If we're going to invest and give or not give tax credits, where will the money come from? These companies would never have existed without Fonds de solidarité. They put \$20 million into one project.

The Chair: Which person did you direct your question to?

Senator Hervieux-Payette: Anyone who has the answer because we know its high risk when we are talking about the pure venture. This is a model from Quebec. Maybe, as academics, you can criticize what Quebec has done, but as far as I'm concerned, it was tailor-made for Quebec workers.

The Chair: Mr. Poschmann, are you able to help us there?

Mr. Poschmann: That's a great question.

First, on the retail side, that's one of the things about life. Small investors don't tend to be very good investors or pickers and choosers of projects, and that's why you would encourage people to save their money in relatively low cost, low risk funds if that's their choice and that suits their tastes. It is not such a good idea to have small investors choosing risky projects. That, in a way, is what we ask them to do when we market LSVCCs through stock exchanges. There are other tools available that exist without the credit. There's a product available on the major Canadian exchange that creates a shell into which investors can pool funds, and it does aggregate funds and invest in R&D projects. That's a model that will likely grow over time as the market evolves. However, if your goal is to create localized employment, there are much more direct pools than a credit to the investors, or one in which the structure of the credit shelters investors and fund managers from the risks that they're meant to take on.

Senator Hervieux-Payette: You qualified that as a total failure, and you bring in zero possibility of making some modification to mimic exactly the normal venture capital funding. I think it's one that has the name but has a different feature, so I'm just asking you: How would we get the \$9 billion that the FTQ has and \$1.3 billion from the Fondation because these amounts of money would never get to the market and to the companies if these vehicles did not exist? Taxpayers are paying a very small amount of money to get this money invested in our economy in Quebec.

restreint de travailleurs. J'étais là quand on a créé ce système au Québec. L'objectif était de protéger les emplois, et de favoriser la création d'emplois et de nouvelles entreprises. Les FIT investissent dans l'innovation, ils ont réparti leurs activités d'investissement dans trois secteurs.

Ma deuxième question est la suivante : avez-vous une autre solution pour protéger les emplois? J'ai appris que, pour un projet, 20 millions de dollars avaient été investis par différents fonds au Canada. Des investisseurs américains sont arrivés, ont tout racheté, et ont transféré toute la recherche et tous les produits aux États-Unis avant de fermer la boutique. Si nous voulons continuer d'investir sans accorder de crédit d'impôt, où allons-nous trouver les fonds nécessaires? Il y a des entreprises qui n'auraient jamais vu le jour sans le Fonds de solidarité. Ils ont investi 20 millions de dollars dans un projet.

Le président : À quel témoin adressez-vous votre question?

La sénatrice Hervieux-Payette : À celui qui a une réponse, car nous savons bien que les risques sont élevés quand il s'agit de vrai capital de risque. C'est un modèle qui a été créé au Québec. Vous, les universitaires, vous pouvez critiquer ce qu'a fait le Québec, mais en ce qui me concerne, c'est un modèle qui était adapté aux besoins des travailleurs québécois.

Le président : Monsieur Poschmann, pouvez-vous nous aider?

M. Poschmann : C'est une question très intéressante.

Premièrement, en ce qui concerne les petits investisseurs, le fait est qu'ils ne sont généralement pas de très bons investisseurs et qu'ils ne savent pas bien choisir les projets dans lesquels investir. C'est la raison pour laquelle il faut encourager les gens à placer leur argent dans des fonds relativement moins chers et moins risqués, si cela leur convient. Ce n'est pas vraiment une bonne idée que des petits investisseurs choisissent d'investir dans des projets risqués. Or, d'une certaine façon, c'est ce qu'on les encourage à faire quand on leur permet d'investir dans les FIT en passant par la bourse. Il existe d'autres produits financiers, mais sans le crédit d'impôt. Par exemple, les bourses canadiennes offrent un nouveau produit qui consiste à créer une coquille dans laquelle les investisseurs peuvent placer des fonds, qui sont ensuite investis dans des projets de R-D. C'est un modèle qui va certainement se développer avec le temps. En revanche, si l'objectif est de créer des emplois au niveau local, il existe des mécanismes beaucoup plus directs que le crédit d'impôt aux investisseurs, et je parle d'un crédit qui est structuré de façon à protéger les investisseurs et les gestionnaires de fonds contre les risques qu'ils prennent.

La sénatrice Hervieux-Payette : Vous avez qualifié cela de fiasco complet, mais vous ne proposez aucune solution pour modifier le système tout en maintenant le même niveau d'investissement dans du capital de risque. J'aimerais donc que vous me disiez quelle autre solution vous avez à proposer pour recueillir les 9 milliards de dollars dont dispose la FTQ et les 1,3 milliard de dollars dont dispose Fondation, car c'est de l'argent qui, sans ces organisations, ne serait absolument pas sur le marché. Ça ne coûte pas grand-chose aux contribuables pour que cet argent soit investi dans l'économie du Québec.

Mr. Mintz: Can I just quote to you some numbers on the FTQ? This is from May 29. Of \$8.8 billion — close to the \$9 billion you refer to — \$4.2 billion is invested in what are called “other investments.” This is almost half, and this is \$1.5 billion shares of public companies, which is not venture capital. Hedge fund units are \$216 million, which is not venture capital; bonds, \$2.3 billion, which is not venture capital; and money market instruments, \$154 million, which is not venture capital either.

The other part of the money, development capital assets, does have a chance to be in venture capital, but it's in various unlisted shares and may not be venture capital at all. It's estimated that maybe 25 per cent of total funds at most are invested in venture capital.

Now you might get some successful hits with that, like the one you mentioned, but if you're only getting a very small rate of return, that means you have a lot of bad hits as well. If you're trying to grow the economy with successful firms, not with unsuccessful firms, this is not the way to do it. Therefore the labour-sponsored venture capital credit has been a failure in public policy. In fact there's some evidence to show that it squeezed out funding for venture capital because too many bad investments are getting funded, so we do need a better approach.

[Translation]

Senator Bellemare: The least we can say is that your comments have raised a lot of questions. You also cited some figures that are quite impressive. Canadian funds have rates of return of 3 per cent, compared to 20 per cent for American funds. I would very much like to have a breakdown of the investments of the American funds because, in my book, that is impossible if the American funds are only involved in venture capital. Venture capital can, by definition, achieve very high returns, but the likelihood of doing so, on the other hand, is low. Not all venture capital projects are good, and you do not know that at the outset. I would really like to get the information on American performance.

I also have a very specific question. I would like to hear what you both have to say about how you reconcile the situation with the idea of crowding out. This often comes up: if money in the financial markets is invested in instruments such as those we are talking about — labour-sponsored funds — that prevents other projects from obtaining financing and draws off funding for other initiatives, whereas, at the same time, the former Governor of the Bank of Canada, Mr. Carney, told us for some time that

M. Mintz : Permettez-moi de vous citer des chiffres concernant la FTQ. Ils remontent au 29 mai. Sur les 8,8 milliards de dollars — et c'est tout près des 9 milliards que vous avez mentionnés —, 4,2 milliards sont investis dans ce qu'on appelle « autres investissements ». C'est donc près de la moitié. Sur ces 4,2 milliards de dollars, 1,5 milliard sont investis dans des actions de sociétés ouvertes, ce qui n'est pas du capital de risque. Un autre montant de 216 millions de dollars est investi dans des parts de fonds spéculatifs, ce qui n'est pas du capital de risque. Un montant de 2,3 milliards de dollars est investi dans des obligations, ce qui n'est pas du capital de risque. Et enfin, un montant de 154 millions de dollars est investi dans des instruments du marché monétaire, ce qui n'est pas du capital de risque non plus.

L'autre partie de l'argent, qui est investie dans du capital de développement, constitue peut-être de l'investissement dans du capital de risque, mais c'est loin d'être sûr car il s'agit de participations dans des actions non cotées. On estime à 25 p. 100 au maximum le pourcentage de fonds qui sont investis dans du capital de risque.

Bien sûr, il se peut que vous fassiez des bons coups avec ça, comme celui que vous avez mentionné, mais si votre taux de rendement est très faible, cela signifie que vous avez encaissé pas mal de mauvais coups aussi. Et quand on veut faire prospérer l'économie en encourageant les entreprises performantes, et pas les autres, ce n'est pas de cette façon qu'il faut s'y prendre. Par conséquent, l'investissement dans du capital de risque par les fonds de travailleurs constitue un échec de politique publique. En fait, on a remarqué que des fonds destinés à des investissements dans du capital de risque ont été retirés parce que trop d'investissements malavisés ont été faits. Nous avons donc besoin d'adopter une meilleure approche.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Vous avez des propos qui suscitent beaucoup de questions, c'est le moins qu'on puisse dire. Vous nous citez des chiffres qui sont assez impressionnants également. Au Canada, les fonds ont des taux de rendement de 3 p. 100, comparativement à 20 p. 100 chez les Américains. J'aimerais beaucoup avoir le détail de l'investissement des fonds américains parce que, dans mon livre à moi, cela ne se peut pas, si les fonds américains ne font que du capital de risque. Par définition, le capital de risque peut produire un très bon rendement, mais la probabilité est faible par contre. Les projets de capital de risque ne sont pas tous bons et, au départ, on ne le sait pas. J'aimerais bien avoir les données qui expliquent le rendement américain.

Par ailleurs, j'ai une question plus précise, j'aimerais vous entendre tous les deux sur la façon dont vous réconciliez l'idée du *crowding out*. Cela revient souvent : si l'argent dans les marchés financiers est investi dans des instruments comme ceux dont on parle — les fonds des travailleurs —, cela empêche de financer d'autres projets, cela va évacuer des fonds pour d'autres initiatives, alors qu'en même temps, depuis déjà quelque temps, l'ex-gouverneur de la Banque du Canada, M. Carney, nous disait

businesses had surplus cash and that he wanted them to invest it. However, we know that businesses are not going to invest in a small, very high-risk local SME because they want to hang on to their cash flows.

How do you reconcile all that, this crowding out argument, when the Governor of the Bank of Canada tells us that and we also know that, internationally, the argument is quite the contrary and that, with all those financial flows and a very active quantitative monetary policy, we are afraid of winding up with too much cash?

[English]

Mr. Poschmann: Senator, it's a great question. I'll do crowding out first and then the returns.

The crowding out is very straightforward. If you consider the availability of the credit this particular report put forward, it is attracting or soaking up investments that retail investors might have pursued that would have slowed elsewhere. As Jack pointed out, in Quebec — and you see very similar numbers in Ontario — a large share of the funds aggregated through the LSVCC or through Fonds de solidarité are not going to venture investments but are going to bonds, money market funds — publicly traded companies. If the investment being aggregated through these funds is not going to venture capital but instead going to bond instruments to publicly traded shares and money market funds, then you can have a net reduction in the flow of venture capital markets.

As to returns in Canada versus the U.S., yes, there is an element of risk. One of the things that investors certainly hope is that high returns travel with well selected projects as well as a certain amount of risk.

For LSVCCs in Canada the empirical evidence is suggesting that, one, the credit insulates this project, project managers, as well as the retail investors from the risk; two, the governance structure as well as the investment restraints on LSVCCs does not steer the capital to likely successful projects. On this point it's difficult to be strong enough. This is not really a value judgment. This is what the empirical evidence is telling us.

The Chair: Dr. Mintz, are you able to comment on that?

Mr. Mintz: First, as I mentioned earlier, one of the reasons for success in the venture capital field in the United States is in part due to scale and the fact that strong professionals are running the projects because of their skill, including scientific experts and others who can evaluate the projects. I understand that's one of the reasons for the better performance.

que les entreprises étaient en surplus de fonds et que ces fonds, il voulait bien que les entreprises les investissent. Cependant, on sait que les entreprises n'iront pas investir dans une toute petite PME locale dont le risque est très élevé, parce qu'ils veulent garder quand même leur flux.

Comment réconciliez-vous tout cela, cet argument de *crowding out*, alors que le gouverneur de la Banque du Canada nous dit cela et que l'on sait aussi qu'à l'échelle internationale, l'argument dit plutôt le contraire, avec tous ces flux financiers, avec une politique monétaire quantitative très active, on a peur de se retrouver avec trop de fonds?

[Traduction]

M. Poschmann : Sénatrice, c'est une question très intéressante. Je vais d'abord parler de la question de l'éviction, et ensuite des taux de rendement.

Pour ce qui est de l'éviction, c'est très simple. Ce crédit d'impôt encourage les petits investisseurs à faire des placements dans certains secteurs, au détriment d'autres secteurs. Comme l'a dit Jack, au Québec — et les chiffres sont similaires pour l'Ontario —, une grande partie des fonds recueillis par les FIT ou par le Fonds de solidarité sont investis non pas dans du capital de risque mais dans des obligations, dans des actions cotées en bourse et dans des fonds du marché monétaire. Si l'argent recueilli par ces fonds, au lieu d'être investi dans du capital de risque, est investi dans des obligations, des actions cotées en bourse et des fonds du marché monétaire, vous risquez alors d'enregistrer une nette contraction des investissements dans du capital de risque.

S'agissant des taux de rendement canadiens et américains, il y a un facteur de risque à prendre en considération. Les investisseurs savent que, pour avoir un bon taux de rendement, il faut bien choisir les projets, même s'ils s'accompagnent d'un certain risque.

S'agissant des FIT au Canada, les données empiriques montrent que, premièrement, le crédit d'impôt a tendance à isoler le projet, les gestionnaires du projet et les investisseurs du risque lui-même; et deuxièmement, la structure de gouvernance des FIT et les contraintes qui leur sont imposées en matière d'investissement ne les amènent pas à investir l'argent dans des projets rentables. Je ne saurais trop insister sur ce point. Ce n'est pas un point de vue subjectif. Les données empiriques le démontrent amplement.

Le président : Monsieur Mintz, qu'avez-vous à dire?

M. Mintz : Premièrement, comme je l'ai dit tout à l'heure, l'une des raisons qui expliquent le taux de rendement des investissements dans le capital de risque aux États-Unis, c'est le volume des fonds disponibles et la solide compétence des professionnels qui gèrent ces investissements, sans parler des spécialistes scientifiques et des autres personnes qui évaluent les projets. Je crois que c'est l'une des raisons de leur meilleure performance.

Second, we have to remember you would expect rates of return on venture capital, once you've observed them, to be relatively high because they are very risky. You can get a lot of failures, but there are just some that do a better job picking the good ones from the bad ones. As Mr. Poschmann pointed out, when you have tax incentives, that gets money from the market, from small investors who are not paying attention to the returns because of the tax benefits they get. It's not just a labour-sponsored venture capital credit of 30 per cent in Quebec but also a deduction under their RRSP, so the government ends up picking up close to 75 per cent of the cost of the investment, so they're not going to pay that much attention to how the returns are doing. That's really part of the problem.

One other quick point is on crowding out. There is another type of crowding out that goes on and that's true any time in tax policy. If you're trying to raise a certain amount of revenue to fund public goods and services, if you're giving a tax break for something like labour-sponsored venture capital credits, then you have to raise taxes elsewhere. You end up crowding out some of the investments or business or activity that's going on elsewhere in the economy because you have to make up for that tax credit. It's one thing if the tax credit really does a great job, but if it's doing a lousy job that hurts the economy as well.

[Translation]

Senator Bellemare: Have you examined the studies conducted in Quebec on the positive impact that labour-sponsored funds can have on tax revenues, which we discussed earlier, and employment? You share Quebec's view. It is true that size is an important factor. Mr. Beaulieu talked about that, as did Mr. van der Velden, but they told us that tax measures would compromise the ability of businesses to reach an ideal size for a number of specific small funds.

In short, have you read the studies conducted in Quebec that indicate that money invested generates greater revenue for the federal government, that every dollar invested creates \$1.09 in federal tax revenue, for example?

[English]

The Chair: Have either of you gentlemen had an opportunity to study that work in Quebec?

Mr. Mintz: There was a study by Deloitte, I understand, but I haven't seen the study, so I can't evaluate it.

But I have to admit that many studies done by every industry about why they should get, let's say, accelerated depreciation or a special tax credit often talk about these multiplier effects. It's actually based on rather poor economics, because there's an assumption that if you increase activity in one sector, it just spills

Deuxièmement, s'agissant des investissements dans le capital de risque, les gens comptent sur des taux de rendement assez élevés parce qu'ils sont risqués. Même s'il y a beaucoup de mauvais placements, il y a quand même des sociétés qui se débrouillent mieux que d'autres pour choisir les meilleurs. Comme l'a indiqué M. Poschmann, le simple fait d'offrir un crédit d'impôt contribue à détourner de l'argent du marché, et je veux parler de l'argent des petits investisseurs qui se préoccupent peu des taux de rendement parce qu'ils touchent de toute façon un crédit d'impôt. Au Québec, il n'y a pas seulement un crédit d'impôt de 30 p. 100 pour les fonds d'investissement de travailleurs, il y a aussi une déduction du REER, si bien que le gouvernement finit par assumer près de 75 p. 100 du coût de l'investissement. Autrement dit, l'investisseur ne va pas regarder de trop près au taux de rendement du placement, puisqu'il a droit à des avantages fiscaux. C'est vraiment là une partie du problème.

Au sujet de l'éviction, il y a un autre type d'éviction qui se produit inévitablement avec toute politique fiscale. Je veux dire que, lorsqu'on essaie de percevoir des recettes fiscales pour financer des biens et des services publics, si on accorde un abattement fiscal comme un crédit d'impôt à un fonds d'investissement de travailleurs, il faut compenser en augmentant les impôts dans d'autres secteurs. Ce qui contribue à évincer certains investissements ou certaines activités qui se seraient produits dans ces autres secteurs. C'est acceptable quand le crédit d'impôt donne de bons résultats, mais quand ce n'est pas le cas, ça nuit à l'économie également.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Avez-vous pris connaissance des études qui ont été faites au Québec sur les effets positifs en matière de rentrées fiscales dont on nous a parlé tantôt et, en matière d'emploi, que les fonds des travailleurs peuvent générer? Vous partagez le même point de vue que le Québec. C'est vrai que la taille est un facteur important. M. Beaulieu nous en a parlé ainsi que M. van der Velden, mais ils nous ont dit que les mesures fiscales allaient compromettre l'acquisition d'une taille idéale pour plusieurs petits fonds particuliers.

Bref, avez-vous pris connaissance des études au Québec qui disent que l'argent investi crée des revenus supérieurs au gouvernement fédéral, que chaque dollar investi entraîne une rentrée fiscale fédérale d'un dollar et neuf cents, par exemple?

[Traduction]

Le président : L'un d'entre vous est-il au courant de cette étude?

M. Mintz : Une étude a été faite par Deloitte, si je me souviens bien, mais je n'en ai pas pris connaissance. Je ne peux donc pas vous en parler.

Il faut dire que les études que font les divers secteurs industriels pour justifier, disons, l'amortissement accéléré ou le crédit d'impôt spécial qu'ils réclament mentionnent souvent cet effet multiplicateur. Mais ça procède en fait d'un piètre raisonnement économique puisqu'on part du principe qu'une augmentation de

over to all the other sectors, creating more jobs. But that just can't be true in a fully employed economy, and in fact you're going to end up using resources from elsewhere in the economy.

I have a quip that if we add up every industry's employment multiplier in Canada, Canada would be the same size as the United States, and that's because everyone likes to justify their special handout on that basis. But the studies that have been done by economists on labour-sponsored venture capital credits are that this has been a failure of a policy. It's actually directing money to low rates of return. Once adjusting for risk, it's very poor. Therefore, you're actually not creating more jobs; you're probably directing money to parts of the market that it shouldn't be directed to and instead should go elsewhere.

Although Quebec has very good venture capital financing compared to some of the other provinces, as some people have pointed out — and I'm not quite sure how they calculate the numbers, because Fonds de solidarité doesn't put that much money in venture capital; they're putting it into a lot of other things. So I don't know if they're just taking the 8.8 billion or whether they adjust for that properly.

Quebec, even if it does have more venture capital financing, its productivity hasn't been all that good. So with all the micromanagement that goes on in the economy with special credits and special deductions and everything else, it has not exactly been a great example of achieving a much stronger economy, because it hasn't worked that well.

Senator Mockler: Bill C-4, which I support, supports the venture capital industry by removing ineffective taxes — and I agree with that — plus the fact that the OECD recommends the phase-out of precisely what is the subject matter: tax credits to labour-sponsored venture capital.

We also understand that with Bill C-4, Canada's long-term economic competitiveness will be driven by innovative businesses. In our Budget 2012, we did announce a \$400 million Venture Capital Action Plan.

With your experience across Canada, can you apprise us as to how you think that particular initiative will help benefit provinces, including Quebec, across Canada?

Mr. Poschmann: First, in a way this dovetails with the previous question. The scale is important. Size is important to bringing down the cost of investment, but you have to choose the right projects. You have to have a governance mechanism and incentives that encourage the choice of the right projects. I mentioned earlier on some other incentive-based mechanisms for steering funding, such as capital gains tax treatment or the treatment of investments in innovative research and development, and the fruits thereof.

l'activité d'un secteur aura pour effet d'augmenter l'activité d'un autre secteur en créant de l'emploi. Mais ça ne peut pas être le cas dans une économie qui tourne à plein rendement, de sorte qu'on finit par utiliser les ressources d'un autre secteur de l'économie.

J'aime dire, pour plaisanter, que si nous additionnions les multiplicateurs d'emploi de chaque secteur industriel au Canada, le Canada aurait la même taille que les États-Unis, parce que chaque secteur essaie de justifier ses privilèges fiscaux avec cet argument. Mais les études qu'ont faites des économistes au sujet du crédit d'impôt pour les fonds d'investissement de travailleurs montrent bien que ça a été une mauvaise politique car, en fait, ça a canalisé l'argent vers des placements à faibles taux de rendement. Une fois qu'on a tenu compte du risque, ce taux est très faible. Par conséquent, on ne crée pas davantage d'emplois, et l'argent n'est pas canalisé vers les bons placements.

C'est vrai, comme on l'a dit tout à l'heure, que le secteur du financement du capital de risque est très dynamique au Québec, surtout si on le compare à celui d'autres provinces, mais je ne comprends pas très bien comment ils font leurs calculs, parce que le Fonds de solidarité n'investit pas tant que ça dans le capital de risque. Il investit plutôt son argent dans bien d'autres secteurs. Je me demande donc s'ils utilisent tout simplement le chiffre de 8,8 milliards de dollars ou bien s'ils l'ajustent.

Malgré son dynamisme, ce secteur au Québec n'a pas une productivité si reluisante que ça. Cet exemple montre bien que ce n'est pas en faisant de la microgestion de l'économie à coups de crédit d'impôt et de déductions spéciales qu'on stimule vraiment l'économie. Les faits sont là.

Le sénateur Mockler : Le projet de loi C-4, que j'appuie, propose de stimuler l'industrie du capital de risque en supprimant les taxes inefficaces — et je suis tout à fait d'accord avec ça —, sans compter que l'OCDE recommande l'élimination progressive du crédit d'impôt que nous examinons aujourd'hui : le crédit d'impôt relatif à une société à capital de risque de travailleurs.

Le projet de loi C-4 est fondé sur le principe selon lequel, à long terme, ce sont les entreprises innovantes qui seront le ressort de la compétitivité économique du Canada. Dans notre budget de 2012, nous avons annoncé le lancement d'un Plan d'action pour le capital de risque, d'un montant de 400 millions de dollars.

Étant donné votre expérience à l'échelle du Canada, pouvez-vous nous dire dans quelle mesure cette initiative sera bénéfique aux provinces, y compris le Québec?

M. Poschmann : D'une certaine façon, cette question est le prolongement naturel de la précédente. Le volume de financement est un élément important. La taille aussi, car ça permet de réduire le coût de l'investissement, à condition de choisir les bons projets. Il faut que l'organisation soit dotée d'une structure de gouvernance et d'incitatifs qui encouragent la sélection des bons projets. J'ai parlé tout à l'heure d'autres types d'incitatifs pour canaliser l'argent vers les bons projets, comme un meilleur traitement fiscal de la plus-value ou des investissements en R-D novatrice, et des avantages qu'ils offrent.

But on the question of government venture capital funding, this is a story yet to be told. We do have a federal fund in creation, or in process. Ontario is launching its own, and this is echoed elsewhere. There are other countries, such as Australia, and some in Southeast Asia, that have generated their own fund-of-funds partnership models with the private sector. Not clear yet what the characteristics are that lead to success. Early evidence says the governance model matters a lot. *Pari passu*, or side-by-side investments, is not a bad model. We don't know if that's definitive of success. The other observation is that bringing in professional managers is important and ensuring that you have the expertise that's available to choose projects.

This is what we know so far. Whether these are sufficient to generate success or success that goes beyond what the market would otherwise generate is not at all clear.

Senator Mockler: I was, a week ago this past Monday, in a forum and we were talking about — and Senator Eaton did relate a bit to funds being made available in agriculture, and we see it also in forestry and in other domains.

With your experience — I have to, Mr. Chair, ask this question.

The Chair: Will this question help us assess whether or not this initiative is a good one?

Senator Mockler: I think so.

With the EU trade agreement that we have, will this enable Canadian projects to have access to additional venture capital funding?

Mr. Poschmann: Is the question specific with reference to the federal fund, the federal venture capital program?

Senator Mockler: Yes.

Mr. Poschmann: The program, no question, will increase the flow of funding to the projects that its managers choose, so by itself that's a good thing. The proof will be in the outcomes, and whether there's an interrelationship with trade with the EU depends on the competitiveness in the marketplace, again the choice of projects, the likelihood that Canadian managers will choose projects that will increase trade with the EU. There are a lot of variables there.

There's nothing to say that it will or won't increase opportunities on this front. The big question is whether steering funding through a federal venture capital program will improve net availability of funding and not displace others. From a first principles point of view, which is where Mr. Mintz began, it's unclear that it will; but handled well, it will certainly do better than the LSVCC program has.

Mais pour ce qui est de l'intervention du gouvernement dans le secteur du financement du capital de risque, nul ne sait encore ce que ça va donner. Le gouvernement fédéral est en train de créer un fonds. L'Ontario a créé le sien, et tout le monde veut en faire autant. Dans d'autres pays, comme l'Australie et certains pays d'Asie du Sud-Est, les gouvernements ont créé leur propre fonds de fonds, en partenariat avec le secteur privé. Il est encore trop tôt pour dire quelles sont les conditions de succès de ce genre d'initiative, mais on s'aperçoit déjà que le modèle de gouvernance est un facteur important. Le modèle *pari passu*, c'est-à-dire des placements parallèles, semble intéressant, mais on ne sait pas encore si c'est une condition de succès. J'ajouterai également que le recours à des gestionnaires professionnels est un facteur important quand on veut garantir la sélection des bons projets.

Voilà où nous en sommes. Quant à savoir si ces conditions seront suffisantes pour que ce modèle donne de bons résultats et même des résultats meilleurs à ce que le marché induirait autrement, rien n'est sûr.

Le sénateur Mockler : Il y a eu une semaine lundi, j'ai participé à une tribune où il a été question des fonds investis dans l'agriculture et dans l'exploitation forestière, entre autres, et la sénatrice Eaton y a fait allusion tout à l'heure.

À votre avis... monsieur le président, je dois poser cette question.

Le président : Va-t-elle nous aider à déterminer si l'abolition de ce crédit d'impôt est une bonne initiative?

Le sénateur Mockler : Je crois que oui.

Suite à l'accord commercial que nous avons signé avec l'Union européenne, les projets canadiens vont-ils avoir accès à d'autres sources de financement de capital de risque?

M. Poschmann : Est-ce que votre question est directement reliée au fonds fédéral, au programme fédéral de capital de risque?

Le sénateur Mockler : Oui.

M. Poschmann : Il est indéniable que le programme va accroître le volume de financement disponible pour les projets que les gestionnaires sélectionneront, et ça, c'est une bonne chose en soi. Mais il va falloir attendre les résultats pour en avoir la preuve concrète. L'impact de l'accord commercial avec l'Union européenne dépendra de notre compétitivité sur le marché, et on en revient à la sélection des projets, à la probabilité que les gestionnaires canadiens sélectionneront des projets qui augmenteront nos échanges commerciaux avec l'Union européenne. Il y a beaucoup de variables en jeu.

Nul ne sait si ça augmentera ou diminuera les débouchés sur ce front. La grande question est de savoir si, en faisant passer les investissements par un programme fédéral de capital de risque, on va augmenter le volume net de ces investissements, et si ça ne va pas en déplacer d'autres. Au niveau des fondamentaux, et c'est comme ça que M. Mintz a commencé son intervention, nous n'en sommes pas sûrs, mais si le programme est bien géré, ça sera toujours mieux que le crédit d'impôt pour les FIT.

The Chair: Thank you. The final question is for Senator Chaput, from Manitoba.

Senator Chaput: It's a very brief question. It's a yes or a no, I guess.

Is there enough venture capital in Canada? Would you say there is enough?

Mr. Mintz: A very quick, brief yes or no: I really don't know, to be honest.

Senator Chaput: Fair enough.

Mr. Mintz: You hear the stories, and there may be some argument at start-up, but we don't know how to measure the venture capital gap. As far as I know, there's been no evidence to show that there's inadequate funding.

Mr. Poschmann: My answer would be similar. First principles, this is one of the axioms of utility theory: more is better. It's easy to say more funding would be better, but whether we have the right amount, too little, too much, absolutely unknown. Don't forget that, economy-wide, Canada is about the same size as California; similar population, not quite so rich, not so dense in innovative capacity. It's not surprising at all that the Canadian venture capital market looks smaller on a percentage basis than the market in the U.S.

The Chair: Thank you very much Mr. Poschmann, from the C.D. Howe Institute, and Dr. Mintz, from the University of Calgary School of Public Policy. We're trying to decide whether we need more or less evidence or information to assess this government initiative and what the impacts will be. I think your contribution has been very helpful, and we thank you for that.

Thank you, colleagues. That is all of the evidence we intended to hear on this particular aspect of Bill C-4. We'll go on to other matters tomorrow afternoon.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, November 27, 2013

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:47 p.m. to study Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 2014.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, this evening, we are continuing our study of Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 2014.

Le président : Merci. C'est la sénatrice Chaput, du Manitoba, qui posera la dernière question.

La sénatrice Chaput : Je serai très brève. Il vous suffira de me répondre par oui ou par non, je suppose.

Avons-nous assez de capital de risque au Canada?

M. Mintz : Très franchement, je n'en sais rien.

La sénatrice Chaput : Merci quand même.

M. Mintz : On entend toutes sortes de choses. Ça peut se discuter au niveau des jeunes pousses. Mais nous ne savons pas comment mesurer le déficit de capital de risque. Que je sache, rien ne prouve que le volume de financement soit inadéquat.

M. Poschmann : Je vous dirai la même chose. Revenons-en aux fondamentaux et à l'un des axiomes de la théorie de l'utilité : plus il y en a, mieux c'est. C'est facile de dire qu'il serait souhaitable d'avoir plus de financement; en revanche, on ne peut absolument pas dire précisément si on en a assez, pas assez ou trop, c'est impossible. N'oubliez pas que l'économie du Canada est à peu près de la taille de celle de la Californie; c'est la même population, quoique pas aussi aisée, et avec moins de capacité d'innovation. Il n'est donc pas étonnant que le marché canadien du capital de risque soit plus petit, en pourcentage, que le marché américain.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Poschmann, qui représentez l'Institut C.D. Howe, et merci à vous aussi, monsieur Mintz, qui enseignez à l'École de politique publique de l'Université de Calgary. Nous ne savons pas encore si nous avons toute l'information nécessaire au sujet de cette initiative du gouvernement, et de l'impact qu'elle aura. Vos témoignages ont été très instructifs, et nous vous en remercions.

Merci, chers collègues. Nous en avons terminé avec les témoignages que nous voulions entendre sur cette disposition du projet de loi C-4. Demain après-midi, nous passerons à autre chose.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 27 novembre 2013

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 47, pour l'étude du Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, ce soir, nous allons poursuivre notre étude du Budget supplémentaire des dépenses (B), pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014.

[English]

We are pleased to welcome a number of officials this evening. They will help us with their estimates for their departments, and we're dealing with the supplementary estimates. If you need to refer back to the Main Estimates from which these flow, then make that point. Primarily we're focusing on the supplementary estimates this evening.

From Aboriginal Affairs and Northern Development Canada, we welcome Mr. Michael Wernick, Deputy Minister; and Susan MacGowan, Chief Financial Officer.

We've met you before, and it's good to have you back. Thank you.

From Public Safety Canada, we welcome Mr. Mark Perlman, Chief Financial Officer and Assistant Deputy Minister, Corporate Management Branch; Shawn Tupper, Assistant Deputy Minister, Emergency Management and Regional Operations; and Dave Neville, Senior Director, Financial Assistance Programs, Emergency Management and Regional Operations.

I would ask each department to give us a brief opening statement that will help put matters in perspective.

I let honourable senators know that with respect to Indian Affairs and Northern Development in your supplementary estimates, that's at page 2-51. When we're dealing with Indian Affairs and Northern Development, that's the estimate that we'll be focusing on. With respect to Public Safety Canada and Emergency Preparedness, 2-82, both in the English version, and if somebody could help me with the French version.

[Translation]

What page is it in the French version?

Senator Hervieux-Payette: It starts on page 2-6.

[English]

The Chair: We will begin with Indian Affairs and Northern Development and then continue with Public Safety. Does that meet with your approval?

[Translation]

Michael Wernick, Deputy Minister, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada: Thank you, Mr. Chair, for the opportunity to discuss Supplementary Estimates (B).

[English]

I have been here in previous years and I certainly take my responsibilities as accounting officer for the department quite seriously. This time of year I will be appearing at several committees explaining the supplementary estimates.

[Traduction]

Nous avons le plaisir de recevoir des représentants ministériels ce soir. Ils vont nous aider à décortiquer le Budget supplémentaire des dépenses de leurs ministères respectifs. Si vous devez faire référence au Budget principal des dépenses, veuillez le préciser. Nous allons nous concentrer sur le Budget supplémentaire des dépenses ce soir.

D'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, nous accueillons M. Michael Wernick, sous-ministre, et Susan MacGowan, dirigeante principale des finances.

Nous vous avons déjà rencontrés, et c'est un plaisir de vous revoir. Merci.

De Sécurité publique du Canada, nous recevons M. Mark Perlman, dirigeant principal des finances et sous-ministre adjoint, Secteur de la gestion ministérielle; Shawn Tupper, sous-ministre adjoint, Gestion des urgences et des opérations régionales; et Dave Neville, directeur principal, Programmes d'aide financière, Gestion des urgences et des opérations régionales.

Je demanderais aux représentants de chaque ministère de faire une brève déclaration préliminaire pour mettre les choses en contexte.

J'informe mes collègues que les données pour Affaires indiennes et Développement du Nord se trouvent à la page 2-51 du Budget supplémentaire des dépenses. Ce sont les chiffres que nous allons examiner pour Affaires indiennes et Développement du Nord. Pour ce qui est de Sécurité publique du Canada, c'est à la page 2-82. Ce sont les pages de la version anglaise. Quelqu'un pourrait m'indiquer de quelles pages il s'agit en français?

[Français]

Dans la version française, c'est à quelle page?

La sénatrice Hervieux-Payette : Ça commence à la page 2-6.

[Traduction]

Le président : Nous allons commencer par Affaires indiennes et Développement du Nord, puis nous entendrons les représentants de Sécurité publique. Est-ce que cela vous convient?

[Français]

Michael Wernick, sous-ministre, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada : Monsieur le président, je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer sur le Budget supplémentaire des dépenses (B).

[Traduction]

Je suis venu témoigner devant vous dans les années passées, et je prends très au sérieux mon rôle d'administrateur des comptes pour le ministère. À cette période-ci de l'année, je comparais devant plusieurs comités pour expliquer le Budget supplémentaire des dépenses.

I think in the interest of letting you ask questions, I'm going to race through, be very brief and walk through what's in this particular batch of supplementary estimates. You will know from previous years that my department is a fairly heavy user of Supplementary Estimates (A), (B) and (C) most years. A lot of decisions are made in the federal budget, which are then appropriated through supplementary estimates later in the year.

So what you'll find in this particular batch this year are a number of important decisions. The total amount is about \$600 million, and the largest amount that would have caught your eye is the funding associated with the negotiation and settlement of specific claims. These are, as many senators are familiar with, breaches of lawful obligation by the federal government, usually to First Nations, and we've been actively involved in negotiation and settlement of those claims.

The current government put in place a new approach in 2007, which includes acceleration of the negotiation process and the creation of an independent tribunal able to arbitrate claims and make awards.

The largest amount in the supplementary estimates, as associated with the renewal of that initiative, was started in 2007. Five years later the initiative had to be renewed, and having successfully renewed it you now see the appropriation in supplementary estimates. About \$450 million of that amount is actually a topping up of a specific claims settlement fund which is a provision for the offers and awards from the negotiating process and awards made by the tribunal. The remaining \$20 million is the actual cost of the legal research and negotiating process associated with this.

It is the view of the government and our effort, wherever possible, to negotiate settlements of these unresolved historic issues and legal obligations of the government. These are an important source of reconciliation, economic opportunity and financial resources for the communities with which we reach settlements. I am happy to take any questions on those.

In a similar vein you will find \$61 million for out-of-court settlements, which is a mechanism government uses to manage and resolve litigation. There are four significant cases in this year's bundle where we were able to negotiate settlements of litigation that was under way, and the funds are appropriated for the payment pursuant to those settlements.

Some of the smaller but quite significant items you would have seen in the recent Speech from the Throne include a renewed commitment to reaffirm the commitment to assure that jobs and opportunities emerging from Canada's natural wealth are available to all Canadians, including the new generations of Aboriginal people coming on stream.

You will see an appropriation in there of \$20.6 million, which is associated with the government's reform of income assistance, which we've launched this year. This is the first year of the major

Pour que vous disposiez de plus de temps pour poser des questions, je vais me faire très bref et passer en revue rapidement ce que contient le présent Budget supplémentaire des dépenses. Si vous jetez un oeil aux années précédentes, vous constaterez que mon ministère utilise beaucoup les Budgets supplémentaires (A), (B) et (C) pour la plupart des exercices. Bon nombre des décisions sont prises dans le budget fédéral, et les fonds sont attribués plus tard dans l'année dans le cadre du budget supplémentaire.

Le budget de cette année renferme des décisions importantes, totalisant quelque 600 millions de dollars. La majeure partie du budget servira à financer le règlement de revendications particulières. Comme bon nombre d'entre vous le savent, il est question du non-respect d'obligations légales de la part du gouvernement fédéral, habituellement à l'égard des Premières Nations, et nous travaillons activement à la négociation et au règlement de ces revendications.

Le gouvernement en place a adopté une nouvelle approche en 2007, qui prévoyait entre autres d'accélérer le processus de négociation et de créer un tribunal indépendant pour le traitement des revendications et l'attribution de dommages-intérêts.

Le poste le plus important du Budget supplémentaire des dépenses, lié au renouvellement de cette initiative, date de 2007. Cinq ans plus tard, l'initiative a dû être renouvelée et le crédit correspondant figure au budget supplémentaire. De ce montant, environ 450 millions de dollars viennent compléter le fonds de règlement des revendications particulières, qui finance les offres et les montants alloués à l'issue du processus de négociation et les dommages-intérêts accordés par le tribunal. Les 20 millions de dollars qui restent correspondent aux coûts associés aux recherches juridiques et au processus de négociation connexes.

Le gouvernement souhaite dans la mesure du possible, et nous travaillons en ce sens, négocier le règlement de ces revendications historiques non résolues et honorer les obligations légales du Canada. Ce programme se veut une source importante de réconciliation, de possibilités économiques et de ressources financières pour les collectivités avec lesquelles nous parvenons à des règlements. Je serai heureux de répondre à vos questions à ce sujet.

Dans le même ordre d'idées, vous verrez qu'on prévoit 61 millions de dollars pour des règlements à l'amiable, un mécanisme employé par le gouvernement pour gérer et régler les litiges. Cette année, quatre dossiers importants ont pu être réglés de cette façon, et des fonds ont été attribués dans le budget pour verser les paiements convenus.

Le dernier discours du Trône faisait état d'autres postes budgétaires très importants, quoique moins élevés, par exemple le renouvellement de notre engagement à faire en sorte que les emplois et les occasions qu'offrent les richesses naturelles du Canada soient accessibles à tous les Canadiens, y compris les nouvelles générations d'Autochtones.

Vous verrez un crédit de 20,6 millions de dollars affecté à la réforme pour les clients de l'aide au revenu, un programme lancé cette année. Il s'agit de la première année de la réforme majeure,

reform, so the \$20.6 million is for us to put in place a case management approach, which has never been there for dealing with income assistance recipients on-reserve to target the young adult population, particularly 18- to 24-year-olds, and divert them from income assistance into training and education and skills programs. We work closely with colleagues from Employment and Social Development Canada. This is the first year of significant income assistance reform and part of an overall package of more than \$240 million appropriated in the last budget.

Small, but also important, you will see a line item for a \$5-million contribution to the Indspire organization. You may know it better as the National Aboriginal Achievement Foundation; it rebranded about a year ago. The funds were provided in the last budget to allow Indspire to increase the range of scholarships and bursaries to First Nations and Inuit students. The second instalment will be made available next year if Indspire is able to raise matching contributions from other sources.

The Chair: Could you refer to the supplementary estimates and just point that out to us?

Mr. Wernick: Sure. Indspire is actually in the statutory amount, and I'm told the reason for that is that it made its way in the budget implementation act, which made it a statutory appropriation, as opposed to Gs and Cs.

The Chair: Okay. Is there an explanation of that? So the number I'm looking at is \$6 million?

Mr. Wernick: The \$6.1 million is the statutory; \$5 million of that would be the money that has been provided to Indspire. The residual of \$1.1 million is a sort of topping up of employee benefit plan amounts that are associated with some of our operations, and for some reason those are statutory and rolled into the statutory appropriations.

The Chair: We understand that with respect to the supply bill that comes from these estimates we do not vote on the statutory, but the same committee is dealing with budget implementation, so we may come at you from that point of view as well.

Mr. Wernick: Fair enough.

The Chair: When you started talking about \$5 million, I couldn't see where that was, but it's hidden in the \$6.1 million.

Mr. Wernick: That's correct.

The Chair: It's helpful if you could tell us that up front.

Mr. Wernick: Okay.

alors la somme de 20,6 millions de dollars servira à mettre en place un système de gestion de cas, un mécanisme nouveau pour traiter les dossiers des clients de l'aide au revenu dans les réserves. On vise les jeunes adultes, particulièrement les 18 à 24 ans, et on tente de leur donner une autre solution à l'aide au revenu en leur offrant de la formation et des programmes de perfectionnement des compétences. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos collègues d'Emploi et Développement social Canada. C'est la première année d'une importante réforme de l'aide au revenu, qui s'inscrit dans le cadre d'un engagement total de plus de 240 millions de dollars dans le dernier budget.

Quoique plus petite, il y a aussi l'importante contribution de 5 millions de dollars versée à Indspire, que vous connaissez peut-être davantage sous le nom de Fondation nationale des réalisations autochtones. La désignation a changé il y a environ un an. Les fonds ont été versés à Indspire dans le dernier budget pour offrir de nouvelles bourses d'études postsecondaires aux élèves inuits et des Premières Nations. Un second versement sera mis à la disposition d'Indspire l'an prochain, à condition que l'organisme obtienne des contributions équivalentes d'autres sources de financement.

Le président : Pourriez-vous nous dire où cela se trouve dans le Budget supplémentaire des dépenses?

M. Wernick : Bien sûr. La contribution à Indspire est inscrite dans les montants législatifs et non dans les subventions et contributions, car on me dit que la loi de mise en oeuvre du budget en a fait un crédit législatif.

Le président : D'accord. Y a-t-il une explication à cela? Alors on parle du montant de 6 millions de dollars?

M. Wernick : Le montant législatif est de 6,1 millions de dollars; de ce montant, 5 millions sont accordés à Indspire. Les 1,1 million de dollars qui restent viennent compléter un régime d'avantages sociaux des employés lié à certaines de nos activités, et pour une raison quelconque il s'agit de montants législatifs qui s'inscrivent au titre des crédits législatifs.

Le président : Pour ce qui est du projet de loi des crédits, nous ne mettons pas aux voix les montants législatifs. Le comité va toutefois étudier la mise en oeuvre du budget, alors il se peut que nous vous demandions des précisions à ce sujet en temps voulu.

M. Wernick : Très bien.

Le président : Je ne voyais pas de quoi vous parliez quand vous avez fait mention des 5 millions de dollars, mais ils se cachaient dans le montant de 6,1 millions.

M. Wernick : C'est exact.

Le président : Cela nous aiderait si vous pouviez nous le dire d'entrée de jeu.

M. Wernick : D'accord.

[Translation]

Lastly, the supplementary estimates now before this committee address the Canadian High Arctic Research Station. As most committee members will know, the research station will be a world-class facility on the cutting edge of Arctic issues.

The station, to be built in Cambridge Bay, Nunavut, will be a focal point for research, building partnerships and strengthening innovation and economic growth in Canada's north.

[English]

So \$2.6 million included in supplementary estimates is about the pre-construction phase, purchase and shipping mobilization of materials, and site work on the site, which has been identified; and construction will be under way in 2014 with an opening date planned for 2017.

I think those are the highlights. In our supplementary estimates, there are always a number of small transactions, transfers where we're doing partnerships with other departments where money moves back and forth between departments. There are small adjustments pursuant to various small accounts that Treasury Board keeps as a special allotment, and there are small adjustments to those. Rather than go through them, I am happy to take any questions committee members may have.

The Chair: Could you explain the available authorities vote 1b? It's a bracket item.

Mr. Wernick: That is the technique that Treasury Board used essentially to ensure a reduction in travel expenses by the department, so it's a frozen allotment from my point of view, money out of reach to the department, and it will lapse.

The Chair: We had voted that for you previously, but then there was a government —

Mr. Wernick: That's correct. The money would have been in the Main Estimates, and then subsequent to that there was another initiative to restrain travel expenditures, so that money has been frozen. It is not available to the department.

The Chair: My understanding is that, then, can then be applied to other things.

Mr. Wernick: No.

The Chair: That's what this is doing here.

Mr. Wernick: It's reduced the amount that we need to ask for in terms of an appropriation by Parliament.

The Chair: I'm just looking at the figure at page 2-51, halfway down the page, under Budgetary, the final portions of Voted Appropriations, and it comes to a figure of \$591 million.

Mr. Wernick: That's correct.

[Français]

Pour terminer, le présent budget supplémentaire tient aussi compte de la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique. Comme les membres du comité le savent, la station de recherche sera une installation de calibre mondial à la fine pointe des questions qui touchent l'Arctique.

La station, qui doit être construite à Cambridge Bay, au Nunavut, sera un point de convergence pour la recherche, en donnant lieu à des partenariats et en stimulant l'innovation et la croissance économique dans le Nord canadien.

[Traduction]

Les 2,6 millions de dollars prévus dans le Budget supplémentaire des dépenses vont aller à la phase de la préconstruction, à l'achat et à l'expédition de matériaux afin de commencer les travaux sur le site, qui a été déterminé; la construction sera entreprise en 2014, et on prévoit que la station sera opérationnelle en 2017.

Je crois que ce sont les grandes lignes. Dans notre Budget supplémentaire des dépenses, il y a toujours de petites transactions, des transferts découlant de partenariats avec d'autres ministères. Il y a de légers rajustements à différents petits comptes que le Conseil du Trésor garde pour allouer des montants à des projets spéciaux. Au lieu de tous les passer en revue, je m'arrêterai ici pour répondre aux questions des membres du comité.

Le président : Pourriez-vous expliquer les autorisations disponibles au crédit 1b? Le montant est entre parenthèses.

M. Wernick : C'est la technique utilisée par le Conseil du Trésor essentiellement pour réduire les dépenses liées aux déplacements du ministère; c'est un montant gelé, à mon avis, auquel le ministère n'a pas accès et qui ne sera pas reporté.

Le président : Ce montant vous avait été alloué, puis le gouvernement...

M. Wernick : C'est exact. Le montant aurait dû se trouver dans le Budget principal des dépenses, mais une directive a ensuite été appliquée pour réduire les dépenses de voyage, alors cet argent a été gelé. Le ministère n'y a pas accès.

Le président : Donc, si je ne me trompe pas, ce montant peut être appliqué à autre chose.

M. Wernick : Non.

Le président : C'est le but, ici.

M. Wernick : C'est déduit du montant que nous pouvons demander au Parlement.

Le président : Je regarde à la page 2-51 de la version anglaise, au milieu de la page sous Budget, au total des crédits à adopter; le montant est de 591 millions de dollars.

M. Wernick : C'est exact.

The Chair: That was with a reduction of \$1.1 million, which was the available authority that had earlier been approved for something that then became not possible to spend for so it can be applied for other things, but it needs our authority to do it. That's my understanding.

Mr. Wernick: I believe you're correct, and it just means that instead of asking Parliament for \$592 million, we ask for \$591 million.

The Chair: Yes, and don't travel.

Mr. Wernick: And don't travel as much.

The Chair: Yes, that's right. Before we go to questions, and I have a good number of senators who have questions for you, I think we will go to Public Safety first.

Mr. Perlman, you can give your presentation and then we can have questions. When the questions are posed, we will see if they're directed to one or the other. Thank you.

[Translation]

Mark Perlman, Chief Financial Officer and Assistant Deputy Minister, Corporate Management Branch, Public Safety Canada: Honourable senators, I am pleased to be here on behalf of Public Safety Canada. In Supplementary Estimates (B), Public Safety Canada is requesting a net increase of \$688.9 million.

[English]

As you mentioned at the beginning, that's on page 2-82 on the English, and 2-97 in French.

The Chair: Thank you.

Mr. Perlman: We arrive at the total through the following breakdown: a requested funding increase of \$714 million, reduced by a requested transfer of authorities of \$25.1 million.

First, allow me to explain that the funding increase, all of which is related to Public Safety's vote 5 spending, is in the grants and contributions area.

Through Supplementary Estimates (B), we are requesting funding approval under the Disaster Financial Assistance Arrangements program, the DFAA. This is a cost-sharing program, for which \$100 million is set aside annually, that helps provinces and territories cover exceptional costs of natural disasters that they cannot reasonably be expected to pay for themselves.

This request includes funding of \$689 million, the bulk of which — \$500 million, based on initial estimates from the Province of Alberta — will allow us to provide Alberta with an advance payment to offset recovery costs from historic flooding that occurred in June.

Le président : C'est en calculant la réduction de 1,1 million de dollars, soit les autorisations disponibles qui avaient été approuvées pour quelque chose qui a par la suite été interdit, alors ce montant peut être appliqué à d'autres dépenses, mais nous devons donner notre autorisation pour cela. C'est ce que j'en comprends.

M. Wernick : Je crois que vous avez raison, et cela signifie que plutôt que de demander 592 millions de dollars au Parlement, nous allons en demander 591 millions.

Le président : Oui, et ne voyagez pas.

M. Wernick : Et nous ne voyagerons pas autant.

Le président : Oui, c'est exact. Avant de passer aux questions, et plusieurs sénateurs ont des questions à vous poser, je crois que nous allons entendre le représentant de Sécurité publique.

Monsieur Perlman, vous pouvez faire votre déclaration préliminaire; nous irons ensuite aux questions. On verra à ce moment-là à qui s'adressent les questions posées. Merci.

[Français]

Mark Perlman, dirigeant principal des finances et sous-ministre adjoint, Secteur de la gestion ministérielle, Sécurité publique Canada : Honorables sénateurs, je suis heureux d'être ici au nom de Sécurité publique Canada. Dans le Budget supplémentaire des dépenses (B), Sécurité publique Canada demande une augmentation nette de 688,9 millions de dollars.

[Traduction]

Comme vous l'avez dit au début de la séance, c'est à la page 2-82 de la version anglaise, et à la page 2-97 dans la version française.

Le président : Merci.

M. Perlman : Voici comment nous arrivons à ce total : une hausse des fonds demandés de 714 millions de dollars, compensée par un transfert des autorisations demandé de 25,1 millions de dollars.

Laissez-moi d'abord vous expliquer l'augmentation des fonds demandés, qui sont tous liés aux dépenses du crédit 5 de Sécurité publique, dans la catégorie des subventions et des contributions.

Dans le Budget supplémentaire des dépenses (B), nous demandons une autorisation de financement pour les Accords d'aide financière en cas de catastrophe. Il s'agit d'un programme de partage des coûts pour lequel on réserve 100 millions de dollars par année et qui aide les provinces et les territoires à assumer les coûts exceptionnels liés aux catastrophes naturelles qu'ils ne pourraient raisonnablement payer seuls.

Cela comprend un financement de 689 millions de dollars, dont la majorité ou 500 millions de dollars, selon les estimations de l'Alberta, nous permettra de fournir un paiement anticipé pour compenser les coûts de rétablissement liés aux inondations historiques survenues en juin.

The remaining amounts include \$75 million in funding related to 2011 flooding in Saskatchewan; \$9 million for 2011 flooding in Alberta; and \$5 million for 2012 flooding in New Brunswick. There is \$100 million to accelerate the cash flow for payments to the Province of Manitoba, which continues to recover from the severe floods of 2011.

[Translation]

Supplementary Estimates (B) also include an increase of \$25 million for disaster response and recovery costs, in order for Public Safety Canada to follow through on the government's commitment to provide financial assistance for Lac-Mégantic.

As you may know, those costs are ineligible under the Disaster Financial Assistance Arrangements, which only cover natural events.

[English]

It should also be noted that these estimates do not include a further funding of up to \$95 million to assist in related decontamination efforts, which the Prime Minister announced last week. These will be included as part of future estimates.

The Chair: Is that the Lac-Mégantic, the additional amount?

Mr. Perlman: That was the Lac-Mégantic. That was announced on November 21 by the Prime Minister, and we're working through the mechanics on that, so it will be in future estimates.

The Chair: We will probably see that in Supplementary Estimates (C)?

Mr. Perlman: We're still working through that, so you may.

The Chair: Maybe next year?

Mr. Perlman: Maybe next year. We're still working through it.

I am moving now to our request to transfer funds out of government departments, which, as I mentioned, amounts to a total decrease of \$25.1 million to the department's authorities.

We're requesting a transfer of \$25 million to the Royal Canadian Mounted Police for the federal share of policing costs for their services in some First Nation and Inuit communities across Canada.

The First Nations Policing Program, the FNPP, helps to ensure professional, dedicated and responsive policing services in approximately 400 First Nation and Inuit communities across Canada.

Le montant restant comprend un financement de 75 millions de dollars pour les inondations de 2011 en Saskatchewan, 9 millions pour les inondations de 2011 en Alberta et 5 millions pour les inondations de 2012 au Nouveau-Brunswick, ainsi que 100 millions de dollars pour accélérer les mouvements de trésorerie liés aux paiements à la province du Manitoba, qui continue de se rétablir des graves inondations de 2011.

[Français]

Le Budget supplémentaire des dépenses (B) comprend également une augmentation de 25 millions de dollars pour les coûts d'intervention et de rétablissement en cas de catastrophe, qui vise à permettre au ministère de respecter l'engagement du gouvernement d'apporter une aide financière à Lac-Mégantic.

Comme vous le savez peut-être, les coûts de cette catastrophe ne sont pas admissibles au titre des accords d'aide financière en cas de catastrophe, qui ne couvrent que les catastrophes naturelles.

[Traduction]

Il importe aussi de noter que le budget ne comprend pas le financement supplémentaire d'un maximum de 95 millions de dollars en appui aux efforts de décontamination que le premier ministre a annoncé la semaine dernière. Ce financement sera ajouté à un futur budget.

Le président : Est-ce que le montant supplémentaire va aller à Lac-Mégantic?

M. Perlman : Le montant supplémentaire va effectivement à Lac-Mégantic. C'est ce qu'a annoncé le premier ministre le 21 novembre, et nous voyons actuellement à la logistique de tout cela, alors ce sera ajouté à un prochain budget.

Le président : Nous allons probablement voir ce montant dans le Budget supplémentaire des dépenses (C)?

M. Perlman : Nous n'avons pas encore réglé tous les détails, alors c'est possible.

Le président : Peut-être l'an prochain?

M. Perlman : Peut-être l'an prochain. Nous n'avons pas tout réglé.

Je passe maintenant à notre demande de transfert de fonds à d'autres ministères — qui, comme je l'ai mentionné, prévoit une diminution totale de 25,1 millions de dollars des autorisations du ministère.

Nous demandons un transfert de 25 millions de dollars à la GRC pour la part fédérale des coûts des services de police offerts par la GRC dans certaines collectivités inuites et des Premières Nations au Canada.

Le Programme des services de police des Premières Nations aide à assurer la prestation de services de police professionnels, adaptés et efficaces dans environ 400 collectivités inuites et des Premières Nations du Canada.

Finally, we're requesting a transfer of \$98,000 to the Social Sciences and Humanities Research Council as part of our memorandum of understanding to support Kanishka-related projects through the Insight Grants program.

The Kanishka Project is a \$10-million five-year research initiative to better equip Canadian policy-makers and operators to fight terrorism and radicalization leading to violence.

[*Translation*]

In summary, these funding requests will allow Public Safety Canada to continue our important work, while ensuring we are using Canadian taxpayers' money in a cost-effective manner.

Thank you very much for your time. I would be pleased to answer any questions you may have.

[*English*]

The Chair: Thank you. Your supplementary estimates that appear at page 2-82 and 2-83 sort of tell the whole story. It's not as complicated as some of the others, so it's good to have you here to help us through these, and we are able to follow your presentation.

I will now begin with honourable senators who have indicated an interest. Senators, again, would you identify to which department you're posing your question, if it is appropriate to do so.

Senator Callbeck: Thank you very much for coming this evening. My question is to Aboriginal Affairs and Northern Development.

You mentioned the specific claims settlement fund. That was set up, I believe, in 2007. Is the process working well, and are First Nations satisfied with it? I would like your comment on that first.

Mr. Wernick: It certainly would be my view that the process is working well. What was in place before was essentially an out-of-court settlement model that was bogged down. Virtually no settlements were happening whatsoever; there were very long processes for getting legal opinions on the validity of the claim and slow negotiating processes that had no particular incentive to conclude.

We've seen enormous progress since that. The existence of the tribunal at the end of the process is an incentive both to First Nations' lawyers and to the government lawyers to see how good their case is and to negotiate seriously.

We've seen the backlog in legal research essentially melt away to virtually nothing. We've actively put a lot of offers out on the table. Not everybody is happy with the offers because I think they may have been expecting more in terms of offers in settlement, so in a number of places we are in the back and forth of negotiation.

Enfin, nous demandons un transfert de 98 000 \$ au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, dans le cadre d'un protocole d'entente en appui aux projets liés au projet Kanishka au moyen du programme de subventions Savoir.

Le projet Kanishka est une initiative de recherche de 10 millions de dollars sur cinq ans visant à donner aux décideurs et aux intervenants canadiens des outils pour lutter contre le terrorisme et la radicalisation menant à la violence.

[*Français*]

En résumé, ces demandes de financement permettront à Sécurité publique Canada de poursuivre ses importants efforts, tout en utilisant les deniers publics de façon économique.

Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé. Je répondrai à vos questions avec plaisir.

[*Traduction*]

Le président : Merci. Les données figurant aux pages 2-82 et 2-83 donnent une bonne idée de la situation. Ce n'est pas aussi compliqué que pour certains ministères. Nous vous sommes reconnaissants d'être ici pour nous aider à y voir clair, et votre exposé était facile à suivre.

Je vais donc céder la parole aux sénateurs qui avaient manifesté leur intention de poser des questions. Chers collègues, je vous prierais de préciser à quel ministère s'adresse votre question, s'il convient de le faire.

La sénatrice Callbeck : Merci beaucoup de vous joindre à nous ce soir. Ma question s'adresse à Affaires indiennes et Développement du Nord.

Vous avez parlé du fonds de règlement des revendications particulières. Je crois que le fonds a été établi en 2007. Est-ce que le processus fonctionne bien, et est-ce que les Premières Nations en sont satisfaites? J'aimerais d'abord avoir vos commentaires à ce sujet.

M. Wernick : D'après moi, le processus est très efficace. L'ancien modèle revenait essentiellement à un mécanisme de règlement à l'amiable qui ne suffisait pas à la tâche. Il était pratiquement impossible de parvenir à un règlement avec ce modèle, qui exigeait de très longues démarches juridiques pour confirmer la validité des revendications, et d'interminables processus de négociation qui n'offraient aucun incitatif pour arriver à un consensus.

Les choses se sont beaucoup améliorées depuis. L'existence du tribunal à la fin du processus encourage tant les avocats des Premières Nations que ceux du gouvernement à évaluer leurs arguments et à négocier sérieusement.

Le retard accumulé dans la recherche juridique a tellement diminué qu'il a été éliminé. Nous faisons beaucoup d'offres. Elles ne contentent pas tout le monde, car certains ont peut-être de plus grandes attentes à cet égard pour le règlement, et dans un certain nombre d'endroits, les négociations se poursuivent. Les dossiers

The pace of settlement is accelerating, and we have reached some truly large settlements, big historical issues in Alberta, Ontario and other places.

I think there are still some thorny ones left to do, but some of the bigger ones have actually been settled in the last few years, so it's an enormous improvement on what was there before. But there is still work ahead of us.

Senator Callbeck: Roughly how many claims have been settled since 2007?

Mr. Wernick: I have that for you. We have a website where all of that is updated quarterly, and you can check the progress on every single claim filed. Part of the initiative is full transparency about the process.

The national number on our website, and this is current to this month, is that we're at the table in active negotiation on 175; we've settled 383 through negotiations; and then there are other places where we have deemed there was no lawful obligation and we have essentially rejected the claim. Access to the tribunal is still there, of course, if somebody thinks they have a good case.

Senator Callbeck: So 383 — you say 175. Is that roughly, then, the backlog at the end of March in 2013?

Mr. Wernick: There really isn't a backlog.

Senator Callbeck: There is no backlog.

Mr. Wernick: Well, it depends what you call a backlog. We still have legal analysis and legal opinions on strength of claim going at 32 of the claims that we're aware of; 44 are still in historical research because people are going into issues that may be from some time ago. We're actively at the table with 175 of them — offers are going back and forth. So there isn't really a backlog unless some of the cases involve deeper historical research. We may be dealing with issues that go back to the 1700s in some cases.

Senator Callbeck: Okay, thank you. Was that my time or do I have more?

The Chair: You go ahead.

Senator Callbeck: The other question I wanted to ask about is the \$61 million out-of-court settlements. You said there were four. Could you briefly comment on what the four were?

Mr. Wernick: There's always an inventory of litigation. People can file a statement of claim against the Crown very cheaply and very easily. Our litigation inventory, which the Department of Justice manages, is over 1,000 cases, not all of which are active. Someone is essentially filing a statement of claim in order to get a negotiation going. The number of active cases is much smaller than that.

se règlent de plus en plus vite et nous sommes parvenus à des règlements importants sur le plan historique en Alberta, en Ontario et ailleurs.

Je crois qu'il reste encore des dossiers épineux, mais certains des plus importants ont été réglés ces dernières années. Il s'agit donc d'un énorme progrès par rapport à la situation antérieure, mais il nous reste du travail à faire.

La sénatrice Callbeck : Depuis 2007, combien de revendications ont été réglées environ?

M. Wernick : J'ai cette information. Elle est mise à jour chaque trimestre sur notre site web, et l'on peut vérifier où en sont les choses pour chaque revendication. L'initiative consiste en partie à rendre le processus transparent.

Selon les chiffres fournis sur notre site web, et ce sont ceux de ce mois-ci, des négociations sont en cours pour 175 dossiers et 383 ont été réglés par la négociation; dans d'autres cas, nous avons jugé qu'il n'y avait aucune obligation légale, et nous avons rejeté la demande. Bien sûr, si une personne pense avoir de bons arguments, elle peut toujours saisir le tribunal de sa revendication.

La sénatrice Callbeck : Donc, vous dites 383 — et 175. Cela correspond-il à l'arriéré en date de la fin de mars 2013?

M. Wernick : Il n'y a pas d'arriéré.

La sénatrice Callbeck : Il n'y a pas d'arriéré.

M. Wernick : Eh bien, tout dépend de ce que vous entendez par arriéré. Nous avons toujours l'analyse et les avis juridiques sur la base de la revendication pour 32 des cas, à notre connaissance; 44 en sont encore à l'étape des recherches historiques, car il faut remonter loin dans le temps. Nous en sommes à l'étape des négociations pour 175 revendications — il y a des offres et des contre-offres. On ne peut donc pas vraiment parler d'arriéré à moins que certains dossiers requièrent des recherches historiques plus approfondies. Dans certains cas, nous sommes saisis de questions qui concernent les années 1700.

La sénatrice Callbeck : D'accord, merci. Me reste-t-il encore du temps?

Le président : Allez-y.

La sénatrice Callbeck : L'autre question que je veux vous poser porte sur les 61 millions de dollars prévus pour les règlements à l'amiable. Vous avez dit qu'il y avait quatre dossiers. Pourriez-vous nous les décrire brièvement?

M. Wernick : Il y a toujours un répertoire des litiges. Les gens peuvent déposer une déclaration contre la Couronne très facilement et à peu de frais. Notre inventaire des litiges, qui est géré par le ministère de la Justice, compte plus de 1 000 causes, dont le processus n'est pas nécessairement en cours dans chaque cas. Pour l'essentiel, une personne dépose une déclaration afin que des négociations aient lieu. Le nombre de causes en cours est moins important.

When the Department of Justice feels settlement is appropriate, then we do try to reach settlement to save everybody time, cost and effort. In this particular case, four significant settlements are accounted for in these appropriations. They vary, but they usually involve some sort of breach in the past. One of them is with the Sawridge First Nation and has to do with a dispute about interest earnings on oil and gas royalties. One is with the Alexander First Nation in Alberta, which has to do with the management of trust funds and revenues. There is one with two communities in northern Ontario that has to do with shortfalls in land they were promised and flooding caused by a hydro project years ago. Then there is a batch of plaintiffs in Quebec that has to do with day schools in the province, where 15 plaintiffs reached settlements.

Every batch will be different, but we've had some success in negotiating out-of-court settlements and sparing people lengthy trials.

Senator Buth: My first question is for Mr. Wernick for Aboriginal Affairs and Northern Development. In terms of the claims, can you give me some background? Do claims still continue to come in, or do you expect that most of the First Nations will have submitted claims?

Mr. Wernick: People can still file claims. We do not think there will be large numbers from now on, and they're probably getting a little bit weaker in the case that's being made — but that's a bit speculative on my part. But most of the known historical grievances that had to do with the railways going through, canals being built, land being taken for military bases and so on are very well known; they've been around for many years. They were subject to the process under previous governments, which was the Indian Claims Commission, which could only make non-binding recommendations and so on. There are a couple of big ones that you would be familiar with, like the one in Kahnawake, Quebec, which led to Oka and so on.

So it's very unlikely that people will find a lot of new material for claims, but I can't rule it out, because there are people out there burrowing away in archives and documents, and it's possible new claims will arise.

Senator Buth: Do you have any outstanding claims in Manitoba?

Mr. Wernick: Yes, we do. Many of the claims in Manitoba have to do with treaty land entitlements in the sense that, as people went through and signed what are now called the numbered treaties out West, promises were made that a certain amount of land would be made available and, sadly, we still haven't met all those commitments in Manitoba and Saskatchewan.

Lorsque le ministère de la Justice croit qu'un règlement convient, nous essayons d'en arriver à un règlement pour ne pas faire perdre de temps, d'argent et d'énergie à personne. Dans ce cas, quatre règlements importants sont pris en considération dans ces crédits. Cela varie, mais ils portent habituellement sur des manquements dans le passé. Il y a le cas de la Première nation Sawridge qui concerne un conflit au sujet de redevances pétrolières et gazières. Il y a celui de la Première nation Alexander en Alberta qui concerne la gestion de fonds en fiducie et de recettes. Il y a un dossier qui porte sur deux collectivités du Nord de l'Ontario et concerne des promesses non tenues et des inondations qui ont été causées par un projet hydroélectrique il y a des années. Il y a aussi le dossier d'un groupe de plaignants au Québec concernant les écoles de jour dans la province, et 15 plaignants ont conclu une entente.

La situation est différente pour chacun des groupes, mais nous sommes parvenus à des règlements à l'amiable et avons évité des procès interminables aux gens.

La sénatrice Buth : Ma première question s'adresse à M. Wernick d'Affaires autochtones et Développement du Nord. Pouvez-vous nous donner quelques renseignements au sujet des revendications? Y en a-t-il des nouvelles? Pensez-vous que la plupart des Premières Nations ont déjà présenté leurs revendications?

M. Wernick : Les gens peuvent encore déposer des revendications. Nous ne pensons pas qu'il y en aura beaucoup maintenant, et elles porteront probablement sur des enjeux un peu moins importants — mais ce n'est que pure spéculation de ma part. Il faut dire que la plupart des revendications historiques qui concernaient, par exemple, des lignes de chemin de fer, la construction de canaux et des terres utilisées comme bases militaires sont très bien connues; elles existent depuis des années. Elles ont été soumises au processus des gouvernements précédents, soit celui de la Commission des revendications des Indiens, qui ne pouvait faire que des recommandations non contraignantes, et cetera. Vous connaissez sûrement quelques cas importants, comme celui de Kahnawake, au Québec, qui a mené à la crise d'Oka.

Il est donc très peu probable que des gens trouvent beaucoup d'autres sujets de revendication, mais je ne peux pas écarter cette possibilité, car il y a des gens qui fouillent dans les archives et les documents, et il est possible que l'on fasse d'autres revendications.

La sénatrice Buth : Y a-t-il des revendications non résolues au Manitoba?

M. Wernick : Oui. Bon nombre de revendications venant du Manitoba portent sur des droits fonciers issus des traités en ce sens que, parce que les gens ont signé ce qu'on appelle maintenant des traités numérotés dans l'Ouest, on a promis qu'un certain nombre de terres leur seraient accordées et, malheureusement, les promesses concernant le Manitoba et la Saskatchewan n'ont pas encore toutes été respectées.

Senator Buth: I have a last question for you. With the recent Supreme Court decision in the Metis land right claim in the Red River Valley, do you have any information on how that will impact Aboriginal Affairs and Northern Development Canada — where that is at, even in the process of the discussions over that?

Mr. Wernick: There are two issues that kind of overlap, and I hope I'm going to get this right. One is the specific issue that's being raised by the Red River Metis in Manitoba and the *Manitoba Métis Federation Inc. v. Canada* decision. And then we have the *CAP/Daniels* decision, which is about whether non-status people and Metis should be considered federal under BNA Act section 91.24.

Both of those could have very significant impacts in terms of our responsibilities for programs, services, lands and so on. It is creating some issues about overlapping assertions between First Nations people and Metis people, and I think we will all have to find ways for those to be resolved.

Senator Buth: Thank you. Do I have any further time?

The Chair: Want me to put you down for round two?

Senator Buth: Oh, I don't know. How much time did Senator Callbeck get?

The Chair: Just about the same amount of time as you had.

Senator Buth: Just checking, chair.

The Chair: This is "Hey, I want my time." But I will put you down in round two, in second place.

Senator Buth: Thank you very much, chair.

Senator Eaton: The clock's going, but I am your favourite, so you'll give me extra time.

Mr. Wernick, we seem to spend so much money in Canada on northern affairs, and yet there seems to be so much dissatisfaction. Could you tell me: We're giving \$20.6 million to case management systems. Is there any kind of accountability? You come up with the money. Is it followed all the way through to make sure that it actually goes to where you're directing it?

Mr. Wernick: Yes, there is an accountability framework for the money.

There are two comments I can make on that. The model we've been relying on a lot is one of funding agreements, where you sign an agreement with a recipient, you send money through the contribution agreement and they sent you reports on what they did with the money. That's the tool we've relied on most for the past 30 years.

Senator Eaton: And we're not changing that?

La sénatrice Buth : J'ai une dernière question à vous poser. Compte tenu de la récente décision de la Cour Suprême sur la revendication territoriale des Métis dans la vallée de la rivière Rouge, savez-vous quelles seront les répercussions sur Affaires autochtones et Développement du Nord — et où l'on en est, même dans les discussions à ce sujet?

M. Wernick : Deux enjeux se rejoignent en quelque sorte, et j'espère bien l'expliquer. Il y a tout d'abord le problème qui a été soulevé par les Métis de la rivière Rouge du Manitoba et la décision rendue dans l'affaire *Manitoba Métis Federation Inc. c. Canada*. Ensuite, il y a la décision rendue dans le litige *CAP/Daniel*, qui consiste à déterminer si les Indiens non inscrits et les Métis relèvent de la responsabilité du gouvernement fédéral et devraient être assujettis au paragraphe 91.24 de l'AANB.

Les deux pourraient avoir des répercussions très importantes sur nos responsabilités pour les programmes, les services et les terres, par exemple. Cela soulève des questions au sujet de revendications de Premières Nations et de Métis qui se recoupent, et je crois que nous devons tous trouver des solutions.

La sénatrice Buth : Merci. Me reste-t-il du temps?

Le président : Voulez-vous intervenir durant le deuxième tour?

La sénatrice Buth : Oh, je ne le sais pas. Combien de temps a eu la sénatrice Callbeck?

Le président : Environ la même chose que vous.

La sénatrice Buth : Je voulais seulement vérifier, monsieur le président.

Le président : « Hé! Je veux mon temps de parole. » Je vais vous inscrire pour le deuxième tour. Vous serez la deuxième.

La sénatrice Buth : Merci beaucoup, monsieur le président.

La sénatrice Eaton : Le temps file, mais puisque je suis votre favorite, vous m'accorderez plus de temps.

Monsieur Wernick, le Canada semble consacrer beaucoup d'argent aux affaires du Nord et pourtant, il semble y avoir tellement de mécontentement. Nous donnons 20,6 millions de dollars pour les systèmes de gestion des cas. Y a-t-il un cadre redditionnel? On fournit l'argent nécessaire. Est-ce qu'on suit les dossiers pour s'assurer que l'argent est vraiment utilisé comme il était prévu?

M. Wernick : Oui, il y a un cadre redditionnel.

Je peux dire deux choses à ce sujet. Nous nous appuyons beaucoup sur le modèle des accords de financement, qui consiste à signer un accord avec un bénéficiaire et à lui fournir des fonds dans le cadre de l'accord de contribution, et il présente ensuite des rapports sur ce qu'il a fait avec l'argent. C'est l'outil sur lequel nous nous appuyons le plus depuis 30 ans.

La sénatrice Eaton : Et nous ne changeons pas la méthode?

Mr. Wernick: Well, that is one tool, and it does create a lot of reporting, which I am sure you've heard about from the Auditor General. Every time there is an interest in an issue, we tend to ask for reporting from the recipients.

What the government did — which I think is a game changer — was pass the First Nations Financial Transparency Act last year, which is a much simpler proposition. It says, “Thou shalt prepare a financial statement to the CICA standards, and thou shalt publish it,” so that your members can see it. That was passed earlier this year and comes into full effect with financial statements for next fiscal year. So next summer, you will start to see the Web populated with audited financial statements of all of the First Nations.

That's not so they can report to me but so they can report to their own members.

Senator Eaton: No, and I think that's a very good thing. For instance, I am thinking of Attawapiskat, again, which blew up again the other day. And I think, “Oh my God. We're giving them money and the situation reoccurs every fall somewhat,” whether it's flooding or fires in the houses that we're not providing.

To move on, the \$5-million contribution to Indspire to provide post-secondary scholarships — again, is there a system or is that money — is there a distribution system? Indspire said to you, “This is the way we're going to manage it, and this is how kids are going to compete for it,” or is it all kind of laid out?

Mr. Wernick: Indspire is an independent, arm's-length organization on the foundation model with its own board, governance and transparency. We have a contribution agreement with them that said, “You're getting an extra \$5 million for these purposes,” and they'll report to us what they did with the funds.

Senator Eaton: I often sit on boards that ask government and foundations for money, and usually you have to go and tell people exactly how that money's going to be distributed.

Mr. Wernick: Well, we do not want to be in that kind of micromanagement business. Indspire is an extremely well-run organization with a good track record, and that's why they were given extra money in the budget, which was not an easy budget to get extra money from.

Senator Eaton: That's fine. You've answered my question. May I ask a quick question, Mr. Perlman?

M. Wernick : Eh bien, c'est une méthode qui favorise beaucoup la reddition de comptes, et je suis sûr que vous avez entendu le vérificateur général à ce sujet. Chaque fois qu'on s'intéresse à une question, nous demandons des rapports aux bénéficiaires.

Ce que le gouvernement a fait l'an dernier — et ce qui change la donne, à mon avis —, c'est qu'il a adopté la Loi sur la transparence financière des Premières Nations, une mesure qui simplifie les choses. Elle exige la préparation d'un état financier en conformité avec les normes de l'ICCA et sa publication, de sorte que les membres puissent le consulter. Elle a été adoptée plus tôt cette année et entrera pleinement en vigueur avec les états financiers du prochain exercice. Donc, l'été prochain, il commencera à y avoir des états financiers audités de toutes les Premières Nations sur le Web.

L'objectif n'est pas tellement qu'elles rendent des comptes à moi, mais plutôt à leurs membres.

La sénatrice Eaton : Non, et je pense que c'est une très bonne chose. Par exemple, je pense à Attawapiskat, dont la situation a encore dégénéré l'autre jour. Je me dis : « Mon Dieu, nous leur donnons de l'argent et la situation se répète chaque automne en quelque sorte », qu'il s'agisse d'inondations, d'incendies dans les maisons.

Je veux maintenant parler de la contribution de 5 millions de dollars à Indspire pour offrir des bourses d'études postsecondaires aux élèves. Encore une fois, y a-t-il un système ou est-ce de l'argent — y a-t-il un système de répartition? Est-ce que Indspire vous a dit « voici comment nous allons le gérer et de quelle façon les enfants l'obtiendront » ou est-ce établi?

M. Wernick : Indspire est un organisme indépendant comparable à une fondation qui a son propre conseil, sa façon de gérer et ses mesures de transparence. Nous avons un accord de contribution avec l'organisme selon lequel on lui dit, par exemple « vous aurez 5 millions supplémentaires à ces fins » et il nous fait part de ce à quoi les fonds ont servi.

La sénatrice Eaton : Je siège souvent à des conseils qui demandent de l'argent au gouvernement et à des fondations, et habituellement, il faut dire aux gens de quelle façon l'argent sera réparti.

M. Wernick : Eh bien, nous ne voulons pas faire ce genre de microgestion. Indspire est un organisme très bien géré qui a un bon bilan, et c'est pourquoi nous lui versons des fonds supplémentaires dans le budget, et il n'était pas facile d'obtenir des fonds supplémentaires dans le cadre de ce budget.

La sénatrice Eaton : C'est bien. Vous avez répondu à ma question. Puis-je vous poser une petite question, monsieur Perlman?

Mr. Perlman, educate me: the Kanishka Project — \$10 million over five years. Is this the same — when we were talking about Lac-Mégantic, you said you only cover natural events, so the \$95 million for decontamination will come from somewhere else.

When you talk about terrorism in the Kanishka Project, is that to cover — so that's not going to be natural events, obviously?

Mr. Perlman: No. The natural event is what I'm talking about — the DFAA. That's where I am talking about natural events. I believe a question was asked on Monday when Bill Matthews was here. It was asking about whether Lac-Mégantic fell under the DFAA, so I just wanted to make sure I had that covered and have that open.

But we do have multiple programs within the department, and the Kanishka Project is just one of them.

Senator Eaton: Can you tell us a bit more about it?

Mr. Perlman: I can. This particular Supplementary Estimates (B), the transfer we're doing is actually for an Insight Grants project, and it's going to the University of Laval. The project is about mapping and analyzing extreme right networks in Canada. It is to inform, to do various research projects, and to ensure we have a better awareness.

Senator Eaton: It's more of an intelligence project?

Mr. Perlman: It is absolutely that.

Shawn Tupper, Assistant Deputy Minister, Emergency Management and Regional Operations, Public Safety Canada: Kanishka was directly related to the government's response to Air India; there was a proposal in the Air India report that this responds to. It was about doing research into terrorism and radicalization of youth, which helps us address the kinds of things that led up to Air India.

This program is geared to academic research to give us better intelligence about what's going on in our communities that speaks to issues around radicalization.

Senator Eaton: It sounds interesting.

Mr. Tupper: It's really interesting. That's quite different than the work we do responding to man-made and natural disasters. The difference there is that the DFAA is exclusively focused on natural disasters and our responses to and recovery from natural disasters. Lac-Mégantic was not a natural disaster; it was a man-made disaster, so we had to develop a different funding mechanism to flow money to Quebec for those purposes.

Monsieur Perlman, informez-moi : le projet Kanishka — 10 millions de dollars sur cinq ans. Est-ce la même chose — lorsque nous parlions de Lac-Mégantic, vous avez dit que vous ne couvrez que les catastrophes naturelles. Les 95 millions de dollars en appui aux efforts de décontamination viendront donc d'ailleurs.

Lorsque vous parlez de terrorisme dans le projet Kanishka, cela couvre-t-il — de toute évidence, ce n'est pas une catastrophe naturelle?

M. Perlman : Non. La catastrophe naturelle, c'est ce dont je parle — les AAFCC. C'est à cet égard que je parle de catastrophes naturelles. Je crois qu'une question a été posée lundi, lorsque Bill Matthews est venu témoigner. On se demandait si Lac-Mégantic était visé par les AAFCC, et je voulais seulement m'assurer que c'était couvert.

Il y a de multiples programmes au ministère, et le projet Kanishka n'en est qu'un parmi tant d'autres.

La sénatrice Eaton : Pouvez-vous nous en parler un peu plus?

M. Perlman : Bien sûr. Dans le Budget supplémentaire des dépenses (B), le transfert prévu s'inscrit dans le cadre des Subventions Savoir et il vise l'Université Laval. Le projet en question concerne la cartographie et l'analyse des réseaux d'extrême droite au Canada. Il consiste à les documenter, à mener divers projets de recherche et à mieux comprendre le phénomène au Canada.

La sénatrice Eaton : C'est principalement un projet de renseignement?

M. Perlman : Absolument.

Shawn Tupper, sous-ministre adjoint, Gestion des urgences et des opérations régionales, Sécurité publique Canada : Le projet Kanishka est directement lié à la réponse du gouvernement au rapport sur la tragédie d'Air India, il répond à une proposition qui se trouvait dans ce rapport. Elle consistait à mener des recherches sur le terrorisme et la radicalisation de la jeunesse, pour nous aider à réagir au genre de choses qui ont mené à la tragédie d'Air India.

Ce programme est axé sur la recherche universitaire, afin de recueillir des renseignements sur ce qui se passe dans nos collectivités et qui nous renseigne sur la radicalisation.

La sénatrice Eaton : Cela semble intéressant.

M. Tupper : C'est très intéressant. C'est très différent du genre de travail que nous faisons pour réagir aux catastrophes naturelles ou causées par l'homme. La différence, c'est que l'AAFCC est axée exclusivement sur les catastrophes naturelles et les mesures que nous prenons pour y réagir et nous rétablir. La tragédie de Lac-Mégantic ne découle pas d'une catastrophe naturelle, mais d'une catastrophe causée par l'homme, si bien que nous avons dû trouver un autre mécanisme de financement pour aider le Québec.

Senator Eaton: If Kanishka found terrorist activity, that would fall under a different fund to clean that up?

Mr. Tupper: Yes.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Mr. Wernick, I was still under the impression that what you refer to as “claims” were land claims. All such Aboriginal matters seem to be referred to as “claims”. In normal life, they are not called “claims.” To my mind, “land claims” makes it clear we are talking strictly about Aboriginal communities, but why do you say “claims” when referring to funding to build schools, provide health services and so forth? I would think there are programs for that.

Mr. Wernick: Yes, absolutely.

Senator Hervieux-Payette: Why did you say that was part of the agreements?

Mr. Wernick: That is not what I said. There may have been a misunderstanding. There is a program for the negotiation of claims. That is one of the functions the department performs, but we have thirty or so programs that fund the services delivered to First Nations communities. That covers primary, secondary and post-secondary education, social assistance and housing.

Senator Hervieux-Payette: They are not “claims”? You do not call them “claims”?

Mr. Wernick: No, absolutely not. The department’s estimates exceed \$8 billion, and I believe \$5 billion of it is for programs delivered to residents on Aboriginal reserves.

Senator Hervieux-Payette: On page 5 of your brief, you say that

. . .all Canadians, regardless of where they live — north or south, on and off reserve — should be able to fully participate in a strong Canadian economy.

How will Aboriginals participate in a strong Canadian economy? Will they receive training? How will that take shape? Are you going to select a certain number of young people? Practically speaking, what does it mean?

Mr. Wernick: As I tried to explain, it is the first step towards reforming on-reserve social assistance, an initiative we undertook a few months ago. The social assistance program that we fund for Aboriginals living on-reserve is completely outdated. Every province has made tough decisions in reforming its program, including Quebec. Before collecting a cheque under a passive income support program, recipients have to register for a training or education program, if possible. Obviously, some clients are not able to do that.

La sénatrice Eaton : Si le projet Kanishka permettait de découvrir des activités terroristes, les fonds nécessaires pour y mettre un terme devraient venir d’un autre fonds?

M. Tupper : Oui.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : Monsieur Wernick, j’étais toujours sous l’impression que ce que vous appelez « *claims* » c’était les « *land claims* ». Toutes les demandes des Autochtones semblent s’appeler « *claim* ». Dans la vie ordinaire, on n’appelle pas cela des « *claims* ». Pour moi, « *land claims* » c’est clair que c’était strictement les communautés autochtones mais quand ils veulent des fonds pour construire une école ou pour la santé ou autre chose, pourquoi vous appelez cela des « *claims* »? J’imagine qu’il y a des programmes?

M. Wernick : Oui, absolument.

La sénatrice Hervieux-Payette : Pourquoi vous dites que cela fait partie des accords?

M. Wernick : Ce n’est pas ce que j’ai dit. Il y a peut-être eu un malentendu. Il y a un programme pour les négociations de revendications. C’est une activité de notre ministère, mais il y a une trentaine de programmes qui subventionnent les services livrés aux Premières Nations. Cela comprend l’éducation primaire et secondaire, l’éducation postsecondaire, l’aide sociale, le logement.

La sénatrice Hervieux-Payette : Ce ne sont pas des « *claims* »? Vous n’appelez pas cela des « *claims* »?

M. Wernick : Non, absolument pas. Les crédits du ministère dépassent 8 milliards de dollars et je pense que 5 milliards sont consacrés aux programmes fournis aux résidents des réserves autochtones.

La sénatrice Hervieux-Payette : À la page 4 de votre document, on peut lire ce qui suit :

[...] permettront aux Autochtones et aux résidents du Nord de participer activement à une économie canadienne forte.

De quelle façon vont-ils participer à une économie canadienne forte? Est-ce qu’ils vont recevoir de la formation? Comment allez-vous articuler cela? Est-ce que vous allez mettre de côté un nombre de jeunes? Qu’est-ce que cela veut dire dans la réalité?

M. Wernick : Comme j’ai essayé de l’expliquer, c’est le premier pas vers la réforme de l’aide sociale sur les réserves qu’on a lancé il y a quelques mois. Sur les réserves autochtones, on subventionne un régime d’aide sociale qui est complètement dépassé. Toutes les provinces ont fait des réformes difficiles de leur programme, y compris le Québec. Avant de recevoir un chèque dans un programme passif, il faut s’inscrire dans un programme de formation ou d’éducation si possible. Évidemment, il y a des clients qui ne sont pas capables.

Now, for the first time, we have tried to implement active programs, as the provinces did 10 years ago, in cooperation with the other department. The idea is to start with young adults, to prevent those between 18 and 20 years old from passively collecting social assistance. This is the first year of a reform that was fairly difficult for most provinces to put in place.

Senator Hervieux-Payette: Has it been well-received? Access to training also has to be available.

Mr. Wernick: It has been very well-received by most of the chiefs and regional organizations, especially tribal councils out west. Everyone living in Saskatchewan, Manitoba and even northern Quebec is very aware of the economic growth happening in natural resource industries. Infrastructure is being built. Entrants to the workforce now have access to opportunities that never existed before, and young people want to take advantage of them.

[English]

I am certainly not pessimistic. I know there are communities like the one the senator identified; there is no question that they exist, but the vast majority of chiefs and councils are actively looking for economic development, investment in their communities, how to participate in mining, oil and gas, infrastructure, LNG. The main theme I run into is economic participation.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: I would like to know who assesses disaster damage so you can figure out how much you are going to give. The victims are people, the victim is the community. How do you conduct the assessment before sending out the cheque? Back during the ice storm in Quebec, I can remember private insurance companies handing out cheques on the spot with the media in tow.

In the long term, what steps do you follow, and what role does the government play in assessing the damage?

[English]

Mr. Tupper: For our program, we work very closely with the provinces and territories. The basis of our approach to recovery from disasters is that you best start on the ground in the local community, and basically we escalate as we move forward. So we rely on municipalities and the provinces to be the responders and to develop the recovery plan.

Maintenant, pour la première fois, on a essayé d'instaurer dans les réserves des programmes actifs exactement comme les provinces ont fait il y a 10 ans, avec la collaboration de l'autre ministère. L'idée, c'est que maintenant on commence avec les jeunes adultes. Ce qui fait qu'un jeune âgé de 18 à 24 ans ne va pas recevoir l'aide sociale passive. C'est la première année d'une réforme qui, pour la plupart des provinces, a été assez difficile à mettre en œuvre.

La sénatrice Hervieux-Payette : Est-ce qu'elles ont bien répondu? Parce qu'il faut aussi être capable de leur donner accès à une formation.

M. Wernick : Cela a été très bien reçu par la plupart des chefs et des organisations régionales, surtout des conseils de tribus dans les provinces de l'Ouest. Tous ceux qui demeurent en Saskatchewan, au Manitoba et même dans le Nord du Québec sont très conscients qu'il y a une croissance économique dans les industries des ressources naturelles. Il y a de l'infrastructure qui se construit. Il y a maintenant des possibilités d'entrer sur le marché du travail qu'on n'a jamais eues et les jeunes veulent participer.

[Traduction]

Je suis tout sauf pessimiste. Je sais qu'il y a des communautés comme celle que ma collègue a nommée; il ne fait aucun doute qu'il y en a, mais la vaste majorité des chefs et des conseils cherchent activement des possibilités de développement économique, ils veulent attirer des investissements chez eux et se demandent comment participer à l'exploitation minière, pétrolière et gazière, aux projets d'infrastructures, du GNL. Le principal thème abordé un peu partout est la participation économique.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : J'aimerais savoir qui évalue les sinistres pour lesquels vous déterminez les montants que vous allez accorder. Parce qu'il y a des gens qui sont victimes, il y a une communauté qui est victime. Comment se fait l'évaluation avant d'envoyer un chèque? Je me souviens qu'à l'époque des tempêtes de glace au Québec, les compagnies d'assurances privées remettaient des chèques sur place avec une roulotte pour les médias.

À long terme, quelles sont les étapes à suivre et quel rôle joue le gouvernement dans l'évaluation des dommages?

[Traduction]

M. Tupper : Pour notre programme, nous travaillons en très étroite collaboration avec les provinces et les territoires. Pour nous, il est fondamental que le rétablissement après une catastrophe commence sur le terrain, dans la communauté. Les autres niveaux interviennent après. C'est pourquoi nous nous attendons à ce que les municipalités et les provinces soient les premiers répondants et à ce qu'elles se dotent d'un plan de rétablissement.

It is based on provincial programming that payments are made out to individuals in communities and work is done with municipalities. We then work with the province based on a submission of receipts, essentially, about what their expenditures have been. We weigh them against eligibility for our programs. We do an audit of their expenditures, and it's against that that we pay.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: And what about private insurance coverage?

[English]

Mr. Tupper: Our programs only cover expenditures that are non-insurable. We have an expectation that people carry insurance, and even if they do not, if it is insurable, it is not eligible under our programming.

[Translation]

Senator Bellemare: My questions have to do with the social assistance program for Aboriginals. In Supplementary Estimates (B), you are allocating \$20.6 million for case-management systems. How much is the social assistance budget in total, and how many people does it cover?

Mr. Wernick: Both very good questions. The most recent figures I saw were from last year. Social assistance is an \$865-million program, so nearly a billion dollars.

Senator Bellemare: For all Aboriginal communities?

Mr. Wernick: That is for all communities in Canada, and the growth rate is staggering because of a baby boom in the communities. There are an increasing number of young adults in the communities, and that is the problem. I even have the figures. Taking into account family members of primary recipients, the figure for last year was about 90,000 people out of a population of 500,000.

The actual rate is around 30 per cent, but it varies from community to community, depending on the economic conditions. There are some communities where none of the residents are on social assistance, and others, where more than 60 per cent of the population uses the program.

Senator Bellemare: I think encouraging young people to take advantage of active employment measures is fantastic. I support it 200 per cent. Are there any partnerships with the provinces as far as training is concerned?

I would think you have agreements involving the local community, the provincial government and the federal government. Is that correct?

Nous nous fondons sur le principe des programmes provinciaux selon lequel des paiements sont versés aux membres des communautés et le travail se fait avec les municipalités. Nous travaillons ensuite avec la province, sur présentation de reçus, essentiellement, pour connaître les dépenses encourues. Nous les évaluons sous l'angle de l'admissibilité à nos programmes. Nous vérifions leurs dépenses et leur versons des sommes en conséquence.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : Et qu'en est-il des compagnies d'assurances privées?

[Traduction]

M. Tupper : Nos programmes ne couvrent que les dépenses non assurables. Nous nous attendons à ce que les gens soient assurés, et même s'ils ne le sont pas, les dépenses jugées assurables ne sont pas admissibles à nos programmes.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Mes questions concernent les programmes d'aide sociale pour les Autochtones. Dans Budget supplémentaire des dépenses (B), il y a une somme de 20,6 millions de dollars pour des systèmes de gestion. Le budget d'aide sociale pour les Autochtones s'élève à combien et combien couvre-t-il de personnes?

M. Wernick : Ce sont deux bonnes questions. Les derniers chiffres que j'ai eus datent de l'an passé. L'aide sociale représente 865 millions de dollars, donc presque un milliard.

La sénatrice Bellemare : Pour l'ensemble des communautés autochtones?

M. Wernick : C'est pour toutes les communautés au pays et il y a un taux de croissance incroyable due à un baby-boom dans les communautés. Il y a de plus en plus de jeunes adultes dans les communautés, c'est le problème. J'ai même les chiffres. Si on inclut les membres de la famille des bénéficiaires principaux, l'année passée c'était à peu près 90 000 individus sur une population d'un demi-million.

Le taux représente environ 30 p. 100, mais cela varie entre les communautés selon les conditions économiques. Il y a des communautés où personne n'est sur l'aide sociale et il y en a d'autres où le pourcentage excède 60 p. 100.

La sénatrice Bellemare : Je trouve formidable qu'on essaie d'inciter les jeunes à participer à des mesures actives. Je suis favorable à 200 p. 100. Est-ce qu'il y a des liens avec les provinces lorsqu'il s'agit de formation?

Vous avez des ententes, j'imagine, avec les communautés locales, les gouvernements provinciaux et le fédéral, c'est ça?

Mr. Wernick: The ideal model is what we call the tripartite approach, a partnership between the federal government, the province or territory and an Aboriginal authority, either the local community government or a regional council. It works wonderfully. For the rest of Canadians, the provinces or local social agencies provide most of those services. Their services can be purchased or rented. That is the model we are working towards, instead of having a bunch of federal public servants providing service directly.

Senator Bellemare: I have one last question on the topic. It has to do with active measures. Is there much in the way of training measures, or are wage subsidies also available to employers? Do you have mechanisms that tie in with employment, or do you provide more general training in the formal sense?

Mr. Wernick: That is precisely the purpose of the estimates. We have to start with a case management system in order to assess each individual. In some cases, the need will be fairly easy to fill. The individual might need a driver's licence or technical training, and if there is a mine in the region, for example, we could direct the person to the mine. That is what the provinces have done. In each case, an assessment needs to be done, and the appropriate services need to be identified and, then, provided. What we learned from the provinces was the importance of having a direct relationship with the private sector and employers, and we are trying to follow that kind of model.

Senator Bellemare: That would be wonderful. Have you been following that model for a few years now?

Mr. Wernick: No, we have never used that model for those who live on-reserve. The provinces were very hesitant to serve on-reserve clients. Even some Aboriginal governments and councils were a bit worried about being passed from the federal government to the provinces.

We are now looking for active partnerships. We are in the early stages of the reform. Next year, I hope to come back with specific examples.

Senator Bellemare: That is fascinating. It could be worth keeping a close eye on, because it may be possible to draw lessons that apply to other client groups as well.

Senator Chaput: Senator Bellemare asked the first question I had. I am very interested in the income assistance program and I am eager to hear what you have to say next year, to see where you are in the program.

My other question pertains to the \$25-million transfer to the RCMP for the federal share of policing costs for RCMP services. That money is being transferred to the RCMP, but what department is it coming out of? Is it from Aboriginal Affairs and Northern Development Canada?

Mr. Perlman: Public Safety Canada.

M. Wernick : Le modèle idéal est celui qu'on appelle tripartite, entre le fédéral, la province ou territoire, et une instance autochtone — soit le gouvernement d'une communauté, soit un conseil régional. Et cela fonctionne très bien. Pour les autres Canadiens, la plupart de ces services sont fournis par les provinces ou par les agences sociales dans la communauté. On peut louer, acheter leurs services. C'est le modèle qu'on recherche, au lieu d'avoir beaucoup de fonctionnaires fédéraux qui livrent les services directement.

La sénatrice Bellemare : Une dernière question à ce sujet, concernant les mesures actives. Est-ce qu'il y a beaucoup de mesures de formation, ou est-ce qu'il y a aussi des subventions salariales aux entreprises? Est-ce qu'il y a des mécanismes pour essayer de faire le lien avec l'emploi, ou encore est-ce que c'est une formation plus générale institutionnelle que vous faites?

M. Wernick : C'est exactement l'objet de ces crédits. Il faut commencer avec un système de gestion de cas, pour évaluer chaque individu. Il y a des gens pour qui ce sera un écart assez simple à combler : peut-être un permis de conduire, une formation technique; s'il y a une mine dans la région, on peut les diriger vers la mine. C'est ce que les provinces ont fait. Il faut évaluer chaque cas, déterminer une offre de service et le fournir. Ce que les provinces on a appris, et nous essayons de suivre ce modèle, c'est à avoir un lien direct avec le secteur privé et les employeurs.

La sénatrice Bellemare : Ce serait intéressant. Cela fait quelques années que cela fonctionne comme cela?

M. Wernick : Non, c'est un modèle qu'on n'a jamais eu pour les résidents des réserves. Les provinces étaient très réticentes à avoir une clientèle sur les réserves. Et même, dans certain cas, les gouvernements autochtones, les conseils, avaient une certaine peur d'être délestés du fédéral aux provinces.

Maintenant, on cherche des partenariats actifs. C'est le début d'une réforme. J'espère revenir avec des cas spécifiques l'année prochaine.

La sénatrice Bellemare : Très intéressant. Il faudrait peut-être même étudier cela de près parce qu'il y a peut-être des enseignements pour d'autres clientèles également.

La sénatrice Chaput : Ma première question a été posée par la sénatrice Bellemarre. Je trouve fort intéressant le programme d'aide aux revenus et j'ai bien hâte de vous entendre l'année prochaine pour voir où on en est avec cela.

Mon autre question est au sujet d'un transfert de 25 millions de dollars à la GRC pour la part fédérale des coûts de services de police offerts par la GRC. Cette somme est transférée à la GRC; de quel ministère vient-elle? Est-ce qu'elle est transférée des affaires autochtones?

M. Perlman : De Sécurité publique Canada.

Senator Chaput: So Aboriginal Affairs and Northern Development Canada does not have any expenditures tied to policing services in First Nations communities?

Mr. Tupper: No. I am also responsible for that program. It comes under the authority of Public Safety Canada because it involves policing. Everything having to do with policing was given to our department. It used to be the responsibility of Aboriginal Affairs and Northern Development Canada prior to 1991, but this year, it was transferred to us.

[English]

The transfer to the RCMP is simply our purchase of service from the RCMP to supply additional policing services to certain communities. Within that program, we buy police services from the RCMP in some cases, and, in other cases, we have Aboriginal police services that are established and that exist in the communities.

Senator Chaput: And that's still going on?

Mr. Tupper: That still continues.

[Translation]

Mr. Wernick: If it helps, Mr. Chair, you can think of our department as providing roughly three quarters of the services delivered to Aboriginal communities. But we do have other major partners, such as Health Canada, the housing corporation and Public Safety Canada.

Senator Chaput: Your department provides three quarters of the services, the other quarter comes from other departments, depending on the service?

Mr. Wernick: Yes, exactly. Our second biggest partner is Health Canada, which provides health care services.

[English]

The Chair: Mr. Perlman, is this \$25 million equivalent to what a municipality would pay to the RCMP to cover their share of RCMP policing in a municipality?

Mr. Tupper: The costing that we pay to the RCMP is exactly the same costing as is paid to RCMP officers captured under the provincial police agreements, so it is simply a transfer of our funding to buy services. It increases, by about 500 police officers, the contingent of the RCMP.

Senator L. Smith: Mr. Perlman, just a simple question: You have \$100 million for an emergency fund, if I understand correctly.

Mr. Perlman: We have set aside \$100 million aside in the framework every year.

Senator L. Smith: For catastrophes?

Mr. Perlman: Yes.

La sénatrice Chaput : Alors les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada n'ont pas de dépenses reliées aux services de police des Premières Nations?

M. Tupper : Non. Je suis aussi responsable de ce programme. Le programme relève de la Sécurité publique parce que c'est une question de police. On a remis toutes les responsabilités pour ces choses-là entre les mains de notre ministère. Cela relevait d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada avant 1991, mais cette année, ça a été transféré à notre ministère.

[Traduction]

Le transfert à la GRC s'explique simplement par notre recours aux services de la GRC lorsqu'il faut accroître les services de maintien de l'ordre dans certaines communautés. Ce programme nous permet d'acheter des services policiers de la GRC dans certains cas, et dans d'autres, il y a des services policiers autochtones bien établis qui existent dans les communautés.

La sénatrice Chaput : Et cela se poursuit?

M. Tupper : Cela se poursuit.

[Français]

M. Wernick : Si cela vous aide, monsieur le président, vous pouvez penser à notre ministère pour à peu près trois quarts des services fournis aux communautés autochtones. Mais il y a d'autres partenaires importants, comme Santé Canada, la société de logement et Sécurité publique Canada.

La sénatrice Chaput : Trois quarts de votre ministère et environ un quart des autres ministères, dépendamment du service?

M. Wernick : C'est cela. Le deuxième plus important, ce sont les services de soins de santé fournis par Santé Canada.

[Traduction]

Le président : Monsieur Perlman, ces 25 millions de dollars sont-ils équivalents à ce que paierait une municipalité à la GRC pour qu'elle y assure des services de maintien de l'ordre?

M. Tupper : Le prix que nous payons à la GRC est exactement le même que celui qui est offert pour des officiers de la GRC dans les accords provinciaux sur les services de police, il s'agit donc simplement d'un transfert de fonds pour acheter des services. Ces services font augmenter d'environ 500 policiers le contingent de la GRC.

Le sénateur L. Smith : Monsieur Perlman, j'ai une question toute simple à vous poser : vous avez 100 millions de dollars pour alimenter un fonds d'urgence, si j'ai bien compris.

M. Perlman : Chaque année, notre cadre prévoit que nous mettions 100 millions de dollars de côté, oui.

Le sénateur L. Smith : Pour les catastrophes?

M. Perlman : Oui.

Senator L. Smith: If you look at the past five years, how much have you spent for emergencies? If there is \$100 million for catastrophes, I'm just thinking, as a business guy, wouldn't you set a higher number, especially with the way that the environment has changed and the fact that we're going to have more storms and natural disasters? Wouldn't you, sort of from a planning perspective, set a bigger number?

Mr. Tupper: Indeed, this is the guy who can give you all the specifics of the numbers. In general, we have already started to identify within our ministry, and in terms of advice we're giving to the government, the need to look again at the levels that we have set for that funding, but also to make other kinds of investments. So that \$100 million is our baseline investment, which is our response to disasters, and it facilitates recovery. We also need now to look at investments in mitigation measures that allow us to front-end some of those expenditures and reduce the long-term expenditure because we will have a positive impact on how we have to move to recovery.

Indeed, you're quite right; over the last decade we have seen quite a rise in the expenditures that we have with respect to payments related to recovery. We are starting to look at how we can better predict those costs. Of course, it's very difficult to predict natural disasters, but we are endeavouring to do a better job at being able to smooth out how we finance and flow funding against those disasters.

Senator L. Smith: You understand why I ask the question because it's simple. If you have a small number, and, for five years, you have had these massive emergencies or catastrophes, you sort of wonder, as a layman, what kind of planning is taking place. It's not a criticism; it's more an open-ended question to see where your minds are at.

Mr. Tupper: I think it is a very fair question. Part of why it's been five years is because we have to look at trends and build an evidence base to really make sure we understand what's going on and how we see that growth in expenditure. I think we now have that data, and so we will be giving advice with respect to how we might flatten out and smooth out the flow of funding against this program.

Senator L. Smith: Mr. Wernick, I think I asked you the question last year about the claims settled and claims in negotiation, so, for clarity, there are 383 claims settled and 175 claims in negotiation. Now, I asked my confrere, who showed me a graph from your website, showing that you have over 70 or 75 per cent of your claims settled. Is that land claims that are part of the 383 plus the 175 that give you that 70, 75 per cent? You had mentioned that there are 32 other claims and 44 historical claims that are not necessarily claims yet but cases that could be claims.

Le sénateur L. Smith : Au cours des cinq dernières années, combien avez-vous dépensé en mesures d'urgence? Si vous prévoyez 100 millions de dollars pour les catastrophes, l'homme d'affaires en moi se demande un peu pourquoi vous ne prévoyez pas plus, parce que l'environnement change et qu'il va y avoir de plus en plus de tempêtes et de catastrophes naturelles. Ne devriez-vous pas prévoir un montant plus élevé dans votre planification?

M. Tupper : En effet, voici l'homme qui peut vous expliquer les chiffres en détail. En gros, le ministère a déjà commencé à réévaluer le niveau de financement réservé pour ce fonds, mais pour d'autres types d'investissements aussi, et nos conseils au gouvernement vont dans le même sens. Notre investissement de base est donc de 100 millions de dollars, pour intervenir en cas de catastrophe et faciliter le rétablissement. Nous devons maintenant envisager aussi des investissements dans des mesures d'atténuation pour permettre davantage de dépenses en amont et réduire nos dépenses en aval, parce que cela va nous aider à mieux planifier le rétablissement.

Vous avez bien raison de dire que depuis une dizaine d'années, nous observons toute une hausse des dépenses de rétablissement. Nous commençons à nous demander comment nous pouvons mieux prévoir ces coûts. Bien sûr, il est très difficile de prévoir les catastrophes naturelles, mais nous essayons de nous doter d'une structure mieux adaptée pour financer les mesures prises en réaction aux catastrophes et verser l'argent.

Le sénateur L. Smith : Vous comprenez pourquoi je vous pose la question, la raison est simple. Si vous ne prévoyez qu'un petit montant et qu'il y a d'énormes urgences ou catastrophes pendant cinq ans, on peut se demander, de l'extérieur, quel type de planification se fait. Ce n'est pas une critique, mais une question ouverte pour savoir quelles sont vos intentions.

M. Tupper : Cette question me semble totalement justifiée. L'une des raisons pour lesquelles nous utilisons un horizon de cinq ans, c'est que nous devons observer les tendances et amasser des données probantes pour bien comprendre ce qui se passe et analyser cette croissance des dépenses. Je pense que nous avons les données voulues maintenant, donc nous allons commencer à faire des recommandations pour simplifier le versement de fonds dans le cadre de ce programme.

Le sénateur L. Smith : Monsieur Wernick, je crois vous avoir posé une question l'an dernier sur les revendications réglées et les revendications en cours de négociation, donc pour que ce soit bien clair, il y a 383 revendications réglées et 175 revendications en cours de négociation. J'ai demandé à mon confrère de m'aider, et il m'a montré un graphe, sur votre site web, qui montre que plus de 70 ou 75 p. 100 des revendications qui vous ont été présentées sont réglées. Est-ce que les revendications territoriales sont comprises dans ces 383 revendications réglées plus 175, pour un total de 70 à 75 p. 100? Vous avez mentionné qu'il y avait 32 autres revendications et 44 revendications historiques qui n'étaient pas nécessairement encore considérées comme des revendications, mais qui pourraient le devenir.

Where are you exactly? How much money have you spent over the last decade? You must have a running total. Of those 32 and maybe 44 that could be on the books, Kahnawake is in the area where I ran. The chief showed me the map and said, "We've been here for 300 years, and we can wait for longer." He drove me around the whole seigneurie and all these little towns. He said, "This is where your people live now. My people don't live there. We want to be compensated." Are the claims that may not even be on the books yet the biggest ones? Where are we? We have 70, 75 per cent of claims on the books now settled, and, of the claims that could be out there, is there any estimate or guesstimate as to what this could mean in terms of planning for financial requirements?

Mr. Wernick: To start with the last part: Yes, we are required to make a provision. That is a little bit like your last question. We have to go through a process with the Department of Justice Canada and the Department of Finance Canada for provisioning for potential awards and settlements.

That used to be aggregated all across government; it's now attributed to each department. Our financial statement includes statements of assets and liabilities and so on. And there is a contingent liability associated with litigation and specific claims. I can get the numbers for you, but it's something in the order of \$4 billion or \$5 billion. That's always probability of a settlement and probability of a court awarding a judgment multiplied by what that number might be.

Senator L. Smith: Would that be for these 32, plus potentially 44 others?

Mr. Wernick: It would include the inventory we have that the Department of Justice recognizes as a claim. And they will have to make a judgment call about probability of an award or settlement in the fiscal framework that you're provisioning for.

So, yes, there's a very rigorous methodology, and it's overseen by the Comptroller General and the Auditor General, and the Auditor General has made observations from time to time about whether we are under- or over-provisioning for those. It is carefully managed.

We just try to negotiate settlements where we can, and you will see those come to you as appropriations.

To answer your question properly, I'd have to decide what start year to go with. What I can tell you is that since we reset the policy in 2007, we have settled 100 claims and paid out over \$2 billion. Some of them are \$300 million plus and some are \$50,000. It would depend on the claim.

Où en êtes-vous exactement? Combien d'argent avez-vous dépensé au cours des 10 dernières années? Vous devez bien avoir un total courant. Sur les 32 et peut-être 44 autres qui pourraient figurer dans les livres, je représente justement Kahnawake. Le chef de la communauté m'a montré la carte et m'a dit : « Nous sommes là depuis 300 ans, nous pouvons bien attendre encore. » Il m'a fait faire un tour de la seigneurie et de tous les petits villages qui s'y trouvent. Il m'a dit : « C'est votre peuple qui vit ici maintenant. Mon peuple n'y vit plus. Nous voulons être indemnisés. » Est-ce que les revendications qui ne sont même pas encore comptabilisées pourraient être les plus importantes? Où en sommes-nous? Selon les chiffres officiels, 70 ou 75 p. 100 des revendications présentées ont été réglées, mais y a-t-il une estimation de ce que pourraient représenter les revendications qui restent, question d'en planifier les effets financiers?

M. Wernick : Je vais commencer par la dernière partie de votre question : oui, nous devons prévoir des dépenses. C'est un peu comme votre dernière question. Nous devons suivre toute la démarche prévue avec le ministère de la Justice du Canada et le ministère des Finances du Canada, afin de prévoir les crédits nécessaires pour verser les indemnités qui pourraient découler d'accords futurs.

Avant, les dépenses étaient regroupées pour l'ensemble du gouvernement, elles sont maintenant réparties entre les ministères. Nos états financiers comprennent notamment des états de l'actif et du passif. Il y a un passif éventuel associé aux litiges et aux revendications particulières. Je pourrais vous trouver le chiffre exact, mais il est de l'ordre de 4 ou 5 milliards de dollars. Tout dépend toujours de la probabilité d'un règlement et de la probabilité qu'un tribunal rende un jugement positif, le tout multiplié par le nombre applicable.

Le sénateur L. Smith : Est-ce que ce serait pour les 32, plus les 44 autres potentielles?

M. Wernick : Ce serait pour tout ce que le ministère de la Justice considère comme une revendication. Il doit toujours juger au préalable de la probabilité d'un règlement prévoyant des indemnités dans l'année financière visée.

Bref, il y a donc effectivement une méthodologie très rigoureuse qui s'applique et qui fait l'objet de la surveillance du contrôleur général et du vérificateur général. D'ailleurs, le vérificateur général fait des observations de temps en temps, selon qu'il juge que nos prévisions budgétaires sont sous-évaluées ou surévaluées. C'est un enjeu qui fait l'objet d'une gestion très attentive.

Nous essayons simplement de négocier les règlements que nous pouvons et qui vous seront présentés sous la forme de crédits budgétaires.

Pour bien répondre à votre question, je dois décider de l'année de départ. Je peux vous dire que depuis que nous avons révisé notre politique, en 2007, nous avons réglé 100 revendications et payé plus de 2 milliards de dollars en indemnités. Certaines représentent plus de 300 millions de dollars et d'autres, 50 000 \$. Tout dépend de l'objet de la revendication.

Senator L. Smith: We're just talking claims, because —

Mr. Wernick: These are specific claims. I'm not trying to be confusing, I hope, but specific claims are a lawful breach of obligation by the Crown. So it usually involved unlawfully taking land away that should have been held; we had fiduciary and trust responsibilities we didn't uphold. There are other claims that have to do with alleged mismanagement of trust funds, in that monies are set aside for use by the band and they were mismanaged; the band didn't get the full economic value out of them that they should have.

They are sort of land and money issues.

The standard that my Department of Justice lawyer friends have to reach is "was there a breach of lawful obligation or not?" and if there was, then we try to settle or negotiate. And sometimes our legal advice is "no;" either the evidence isn't there or the breach wasn't one that we would try to settle on.

As I think I said in my other answer, we've steadily chipped away at that inventory. It is possible new claims would be filed. There is a peculiarity — just to end with the most complicated part. Mohawk communities will not participate in specific claims processes.

Senator L. Smith: Why?

Mr. Wernick: They have their own view of their sovereignty within Canada, and they won't submit themselves to a federal tribunal. The only way to settle claims with the Mohawk communities is through direct negotiation.

Senator L. Smith: With the Metis, has that prospective claim — or I'm not sure where it's at — that arose 18 or 24 months ago been qualified as a legitimate claim?

Mr. Wernick: That will not be a specific claim. I think it will end up, at some point — and this is a decision the government hasn't taken — as a direct negotiation of some sort of settlement with the Manitoba Metis. But we don't have the mandate or the parameters for that.

I think it's fair to say we're still trying to figure out the full implications of the judgment. It would have a huge bearing on the Province of Manitoba, the City of Winnipeg and other property interests. I think the Manitoba Metis Federation probably has some idea of what they think a settlement would be, but I don't have a mandate to negotiate that yet.

Le sénateur L. Smith : Nous parlons simplement de revendications, parce que...

M. Wernick : Il s'agit de revendications particulières. J'espère ne pas trop vous mêler, mais les revendications particulières portent sur des manquements aux obligations légales de la Couronne. Elles concernent habituellement l'appropriation illégale de terres qui auraient dû être conservées; nous avons des responsabilités fiduciaires que nous n'avons pas respectées. Il y a d'autres revendications qui portent plutôt sur une mauvaise gestion présumée de fonds de fiducie, dans lesquels de l'argent avait été mis de côté pour la bande, mais a mal été administré, de sorte que la bande n'en a pas tiré la pleine valeur économique qu'elle aurait dû.

Ces revendications sont donc à la fois territoriales et financières.

Le critère que doivent appliquer mes amis avocats du ministère de la Justice, c'est « y a-t-il eu manquement à une obligation légale? ». Le cas échéant, nous devons essayer de négocier ou de nous entendre sur un accord de règlement. Parfois, la réponse des avocats à cette question est non : soit il n'y a pas de preuve de manquement, soit le manquement n'est pas de nature à faire l'objet d'un accord de règlement.

Comme je crois l'avoir déjà dit en réponse à une autre question, nous travaillons constamment à réduire la liste des revendications en suspens. Il est possible que de nouvelles revendications soient déposées. Il y a une particularité, pour terminer avec la partie la plus compliquée. Les communautés mohawks ne peuvent pas déposer de revendications particulières.

Le sénateur L. Smith : Pourquoi?

M. Wernick : Elles ont leur propre perception de leur souveraineté au sein du Canada et ne soumettront pas elles-mêmes de demandes à un tribunal fédéral. La seule façon de régler des revendications avec les communautés mohawks, c'est de négocier directement avec elles.

Le sénateur L. Smith : La revendication potentielle des Métis qui a été présentée il y a 18 ou 24 mois est-elle considérée comme une revendication légitime? Je ne sais pas trop où elle est rendue.

M. Wernick : Elle ne sera pas considérée comme une revendication particulière. Le gouvernement n'a pas encore pris de décision à cet égard, mais je pense que cette histoire va se terminer par des négociations directes en vue d'un accord avec les Métis du Manitoba. Cela dit, nous n'avons pas encore de mandat ou de paramètres pour cela.

On peut probablement dire qu'on essaie encore de comprendre toutes les incidences du jugement. Il aurait un effet énorme sur la province du Manitoba, la Ville de Winnipeg et d'autres intérêts de propriété. Je pense que la Fédération des Métis du Manitoba a probablement son idée du règlement qui pourrait en découler, mais je n'ai pas encore reçu de mandat pour le négocier.

Senator L. Smith: It looks like you may have a great career opportunity to work for a long time.

Mr. Wernick: Well, I've already been in this job for —

Senator L. Smith: We will have to move the retirement age up from 67 to maybe 70.

Mr. Wernick: It is a huge issue, as the senator flagged. It is a big to-do. The Metis issues are coming from the courts and from the growing Metis community.

The Chair: Mr. Perlman, I have a follow-up question to the discussion we had regarding Lac-Mégantic, the train derailment and subsequent explosion. There is \$25 million and that's in here — that you indicated when we talked earlier that was the earlier commitment by the government. There's another one that will come later. With respect to that \$25 million, we haven't voted on it yet, but has any money flowed out of some other program or in anticipation, or are we waiting for us to vote before any of this money goes to Lac-Mégantic?

Mr. Perlman: None of this money has flowed as of yet.

The Chair: Has any money gone from the federal government that you are aware of?

Mr. Perlman: There is another \$35 million as part of the economic development of Quebec.

Mr. Tupper: The original announcement by the government immediately at the time of the explosion was that my department would receive \$25 million, which could flow immediately to Quebec to assist with the recovery. And \$35 million was provided to the economic development of Quebec to, again, facilitate the economic recovery of the community. We are in the midst of negotiating with the province now the terms and conditions for that transfer.

The \$95 million announced by the Prime Minister recently will be supplemental to my department, and it will also facilitate with recovery; it will focus on decontamination related to the environmental damage caused by the oil.

The Chair: Before any money will flow, there is a need for some sort of a negotiated document between the province and the federal government?

Mr. Tupper: That's what we're endeavouring to do now.

The Chair: That has not been done yet, so no money has gone from the federal government to Lac-Mégantic until now?

Mr. Tupper: That's correct.

The Chair: I'm into round two. We have very little time left, but I promised I would let you get your questions on record.

Le sénateur L. Smith : On dirait bien que vous avez une belle carrière devant vous, que vous avez encore du travail pour longtemps.

M. Wernick : Je fais déjà ce travail depuis...

Le sénateur L. Smith : Nous allons devoir repousser l'âge de la retraite de 67 à 70 ans, peut-être.

M. Wernick : C'est un enjeu énorme, comme le sénateur l'a souligné à juste titre. La tâche qui nous attend est énorme. Les tribunaux rendent toutes sortes de décisions sur les Métis, et la collectivité métisse est de plus en plus grande.

Le président : Monsieur Perlman, j'ai une question à vous poser sur la discussion que nous avons eue sur Lac-Mégantic, le déraillement de train et l'explosion qui a suivi. Il y a 25 millions de dollars prévus ici, et vous avez indiqué un peu plus tôt qu'il s'agit du premier engagement pris par le gouvernement. Il va y en avoir un autre. Nous n'avons pas encore voté sur ces 25 millions de dollars, mais y a-t-il déjà de l'argent qui a été versé par un autre programme ou de manière anticipée ou est-ce que tout le monde attend que nous votions sur ces crédits pour que cet argent soit versé à Lac-Mégantic?

M. Perlman : Aucun sou n'a encore été versé.

Le président : À votre connaissance, le gouvernement fédéral a-t-il déjà versé de l'argent dans ce contexte à ce jour?

M. Perlman : Il y a 35 autres millions de dollars prévus pour le développement économique du Québec.

M. Tupper : Selon l'annonce faite par le gouvernement immédiatement après l'explosion, mon ministère recevrait 25 millions de dollars, qui pourraient être versés immédiatement au Québec pour contribuer à financer les programmes de rétablissement. Il y a également 35 millions de dollars qui ont été octroyés pour le développement économique du Québec, afin de faciliter le rétablissement économique de la communauté. Nous sommes en train de négocier les modalités de ce transfert avec la province.

Les 95 millions de dollars annoncés par le premier ministre récemment s'ajouteront aux sommes déjà consenties à mon ministère et faciliteront les mesures de rétablissement; cet argent servira à financer la décontamination de l'environnement en raison des dommages causés par le pétrole.

Le président : Avant qu'on commence à donner de l'argent, ne faut-il pas un document négocié entre la province et le gouvernement fédéral?

M. Tupper : C'est ce à quoi nous travaillons en ce moment.

Le président : Ce n'est pas encore fait, donc le gouvernement fédéral n'a encore versé aucun sou à Lac-Mégantic?

M. Tupper : C'est juste.

Le président : Nous sommes rendus au second tour. Il nous reste très peu de temps, mais je vous avais promis que je vous permettrais de poser vos questions pour le compte-rendu.

Senator Callbeck: This is for Public Safety. You're asking for an increase here of \$689 million; the bulk, \$500 million, is going to go to Alberta, based on initial estimates. What were the initial estimates?

Dave Neville, Senior Director, Financial Assistance Programs, Emergency Management and Regional Operations, Public Safety Canada: The initial estimates provided by the province are about \$3.1 billion, of which we figure the federal share would be \$2.8 billion. We have notionally set aside \$500 million here as a possible first payment to the Province of Alberta. And we're working with officials right now with the province to be able to put together the documentation needed for an auditor to go in and do a quick check and substantiate that amount.

So that first payment would be just that: a first payment towards the overall federal share.

Senator Callbeck: The flood was in June? How long does Alberta have to get in their final estimate?

Mr. Neville: It was. The way the guidelines are set up now is that, for the typical disaster, we ask that the final claim be submitted within five years, recognizing that, following a disaster, it's the province that's providing the assistance to those directly affected and we're just reimbursing the province after the fact.

The guidelines stipulate that we want to see the final claim within five years. The Province of Alberta, in this particular event, has already told us there is no way they will be finished within five years, so we are able to make an extension — we can extend that timeline at the province's request. They've already identified it will be well beyond five years.

Senator Callbeck: And the feds generally pay what percentage?

Mr. Neville: It depends. There's a sliding-scale formula. It can go as high up as 90 per cent, and given the magnitude of this event, we will be very close to it. We will be into 90 per cent for sure. That is why I said \$3.1 billion estimated provincial cost; the federal share would be \$2.8 billion, which is about 90 per cent.

Senator Buth: A question to Public Safety, as well. In terms of the payments to Manitoba for the floods in 2011, you made a comment at the beginning that you were accelerating the cash flow payments to Manitoba. What do you mean by "accelerate"?

Mr. Neville: Based on the province's forecast, we had set aside money each fiscal year based on what they figured they would be spending. When they submitted their claim, they had spent more

La sénatrice Callbeck : Je m'adresse aux fonctionnaires de la Sécurité publique. Vous demandez une augmentation de 689 millions de dollars, dont la majorité, soit 500 millions de dollars, va être versée à l'Alberta, selon les estimations initiales. Quelles sont ces estimations?

Dave Neville, directeur principal, Programmes d'aide financière, Gestion des urgences et des opérations régionales, Sécurité publique Canada : Les estimations initiales fournies par les provinces sont d'environ 3,1 milliards de dollars, et nous avons évalué que la part du gouvernement fédéral devrait être de 2,8 milliards de dollars. En théorie, nous avons prévu 500 millions de dollars comme premier paiement possible à la province de l'Alberta. Nous sommes actuellement en train de travailler avec les fonctionnaires de la province à rassembler la documentation voulue pour qu'un vérificateur puisse aller faire une vérification rapide et valider ce montant.

Il s'agirait donc vraiment juste d'un premier paiement sur la part totale du gouvernement fédéral.

La sénatrice Callbeck : Les inondations ont eu lieu en juin? De combien de temps l'Alberta dispose-t-elle pour présenter son estimation finale?

M. Neville : Elles ont effectivement eu lieu en juin. Selon les lignes directrices établies, nous demandons habituellement que la demande finale soit soumise au gouvernement dans les cinq ans, puisque nous reconnaissons qu'après une catastrophe, c'est la province qui vient en aide aux personnes directement touchées et que nous ne faisons que la rembourser après coup.

Les lignes directrices prévoient que la demande finale soit présentée dans les cinq ans. Dans ce cas particulier, l'Alberta nous a déjà dit qu'il était impossible qu'elle ait terminé dans les cinq ans, donc nous pouvons lui accorder une prolongation, nous pouvons repousser la date limite à la demande de la province. Les représentants de l'Alberta nous ont déjà dit qu'il leur faudrait bien plus de cinq ans.

La sénatrice Callbeck : Quel est le pourcentage que le gouvernement fédéral paie en règle générale?

M. Neville : C'est variable. Nous utilisons une formule d'échelle mobile. Il peut aller jusqu'à 90 p. 100, selon l'ampleur de la catastrophe, et nous allons nous en approcher beaucoup. Nous allons sûrement atteindre les 90 p. 100. C'est la raison pour laquelle je vous ai dit que la province en estimait les coûts à 3,1 milliards de dollars et que la part du fédéral serait de 2,8 milliards, soit d'environ 90 p. 100.

La sénatrice Buth : J'ai une autre question pour les fonctionnaires de la Sécurité publique. Concernant les paiements au Manitoba pour les inondations survenues en 2011, vous avez dit en début de séance que vous accélériez les mouvements de trésorerie liés aux paiements à la province du Manitoba. Que voulez-vous dire par « accélérer »?

M. Neville : Chaque exercice, nous avons mis de l'argent de côté en fonction des prévisions de dépenses de la province. Quand elle nous a présenté sa demande, nous avons constaté qu'elle avait

money in a quicker amount of time. So we profiled money from a future year, brought it to this year, so we were able to make a \$200-million payment this past year, bringing the total amount that we have paid for that particular event to Manitoba to \$300 million, which is about 60 per cent of what we think we'll be paying for that event.

Senator Buth: Great. That answered my next question. Thank you very much.

The Chair: Thank you, and thank each of you, Indian Affairs and Northern Development Canada and Public Safety Canada. Thank you very much for being here and good luck to you in spending this money. We appreciate your help.

Colleagues, the Office of Infrastructure Canada is at page 2-73, and National Defence is at 2-63, again, in the English version of Supplementary Estimates (B), and we will be referring to those specific pages as we go through our questions. Can anyone help me with the French version?

[Translation]

The Office of Infrastructure Canada is on page 2-28 in the French version.

[English]

Honourable senators, we are now going to continue our study of the budget, Supplementary Estimates (B). In our second hour this evening we are pleased to welcome the following officials: From the Office of Infrastructure Canada, we welcome Yazmine Laroche, Associate Deputy Minister, Transport, Infrastructure and Communities; Su Dazé, Assistant Deputy Minister, Corporate Services; and Natasha Rascanin, Associate Deputy Minister, Programs Operations. Welcome to the three of you.

Who will be the spokesperson for the Office of Infrastructure Canada?

Yazmine Laroche, Associate Deputy Minister, Transport, Infrastructure and Communities, Infrastructure Canada: I will be.

The Chair: I will introduce National Defence first, and then I will come to you to see if you have any introductory remarks, and then we will get on with senators' questions and answers.

From the Department of National Defence, we welcome back Mr. Kevin Lindsey, Assistant Deputy Minister, Finance and Corporate Services; Lieutenant-General Guy Thibault, Vice Chief of the Defence Staff; and Rear-Admiral Patrick Finn, Chief of Staff, Materiel Group.

dépensé plus d'argent plus vite que prévu. Nous avons donc réaffecté de l'argent d'une année future à cette année pour pouvoir lui verser 200 millions de dollars l'année qui vient de se terminer, ce qui porte le total des fonds versés au Manitoba pour cet événement à 300 millions de dollars, soit à environ 60 p. 100 de ce que nous nous attendons à payer pour cela.

La sénatrice Buth : Très bien. Vous avez répondu à ma prochaine question. Je vous remercie beaucoup.

Le président : Merci. Je remercie également chacun d'entre vous, d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et de Sécurité publique Canada. Merci beaucoup d'être venus nous rencontrer, je vous souhaite bonne chance dans vos démarches pour dépenser cet argent. Nous vous sommes reconnaissants de votre aide.

Chers collègues, dans la version anglaise du Budget supplémentaire des dépenses (B), on traite du Bureau de l'infrastructure du Canada à la page 2-73 et de la Défense nationale à la page 2-63. Nous ferons référence à ces pages dans nos questions. Quelqu'un peut m'indiquer quelles sont les pages pour la version française?

[Français]

Le Bureau de l'infrastructure du Canada, c'est 2-28.

[Traduction]

Honorables sénateurs, nous poursuivons notre étude du Budget supplémentaire des dépenses (B). Nous souhaitons la bienvenue aux fonctionnaires qui sont des nôtres pour cette deuxième heure de notre séance de ce soir. Du Bureau de l'infrastructure du Canada, nous accueillons Yazmine Laroche, sous-ministre déléguée, Transports, Infrastructure et Collectivités; Su Dazé, sous-ministre adjointe, Services ministériels; et Natasha Rascanin, sous-ministre adjointe, Opérations des programmes. Bienvenue à toutes les trois.

Qui prendra la parole au nom de votre bureau?

Yazmine Laroche, sous-ministre déléguée, Transports, Infrastructure et Collectivités, Infrastructure Canada : C'est moi.

Le président : Je vais d'abord présenter les représentants de la Défense nationale avant de vous laisser la parole pour votre déclaration préliminaire, après quoi les sénateurs vous poseront leurs questions.

Du ministère de la Défense nationale, nous accueillons à nouveau M. Kevin Lindsey, sous-ministre adjoint, Finances et Services du ministère; le lieutenant-général Guy Thibault, vice-chef d'état-major de la Défense; et le contre-amiral Patrick Finn, chef d'état-major, Groupe des matériels.

I understand National Defence will not have introductory remarks but are here in force to answer any questions that you might be asked, and you might be asking how much they lapsed last year, why and where that's come from, but that will come a little later. Right now we will hear from Ms. Laroche.

Ms. Laroche: I'm really delighted to be with you here this evening to be part of this panel appearing before you. It is my third day on the job, so I am very delighted to be accompanied by my dear colleagues here, as you've already met, Su Dazé, Assistant Deputy Minister for Corporate Services.

[Translation]

And Natasha Rascanin, the Associate Deputy Minister for Program Operations. This evening, I wish to provide you with an update on the work that Infrastructure Canada has done since the introduction of Economic Action Plan 2013 and the department's plan for the coming months.

[English]

Economic Action Plan 2013 will provide a total of \$70 billion over the next 10 years to invest in federal, provincial, territorial, municipal and First Nations infrastructure across Canada.

The largest portion of this investment is the \$53 billion new Building Canada Plan, and it will support provincial, territorial and municipal infrastructure through three funds.

First, there's the Community Improvement Fund, which includes both the GST rebate for municipalities and the gas tax program. As you may know, Infrastructure Canada manages the Gas Tax Fund, which provides \$2 billion every year to municipalities for their local projects. In addition, the government has announced that it is indexing the Gas Tax Fund at 2 per cent per year, starting in 2014. Together, these components will represent \$32.2 billion over the 10 years of the plan.

[Translation]

The new Building Canada Plan also includes the new Building Canada Fund, which will provide \$14 billion over 10 years through the National Infrastructure Component and the Provincial-Territorial Infrastructure Component.

[English]

With respect to the implementation of these funds, our first priority is to have the new Gas Tax Fund agreements in place as soon as possible to ensure a smooth transition from the

Je crois que les représentants de la Défense nationale n'ont pas d'observations préliminaires à nous soumettre, mais ils sont ici en force pour répondre à toutes vos questions. Vous pourriez notamment leur demander le montant des fonds non utilisés l'an dernier et tous les détails à ce sujet, mais on y viendra un peu plus tard. Pour l'instant, nous allons écouter ce que Mme Laroche a à nous dire.

Mme Laroche : C'est un grand plaisir pour moi de faire partie du groupe de témoins qui comparait devant vous ce soir. Comme c'est ma troisième journée de travail à ce poste, je suis vraiment très heureuse d'être accompagnée par mes collègues que l'on vous a déjà présentées, Su Dazé, sous-ministre adjointe pour les Services ministériels.

[Français]

Et Mme Natasha Rascanin qui est sous-ministre adjointe, Opérations des programmes. Ce soir, je souhaite vous présenter une mise à jour des travaux menés par Infrastructure Canada depuis la mise en place du Plan d'action économique de 2013 ainsi que des plans du ministère pour les prochains mois.

[Traduction]

Dans le cadre du Plan d'action économique de 2013, un total de 70 milliards de dollars sera disponible au cours des 10 prochaines années pour investir dans les infrastructures fédérales, provinciales, territoriales, municipales et des Premières Nations, partout au Canada.

La plus grande partie de ces investissements se feront dans le cadre du nouveau plan Chantiers Canada qui permettra de consolider les infrastructures provinciales, territoriales et municipales, au moyen de trois fonds totalisant 53 milliards de dollars.

Il y a d'abord le Fonds d'amélioration des collectivités qui comprend deux volets : le remboursement de la TPS aux municipalités et le Fonds de la taxe sur l'essence. Comme vous le savez sans doute, c'est Infrastructure Canada qui gère le Fonds de la taxe sur l'essence, lequel procure 2 milliards de dollars par année aux municipalités pour leurs projets locaux. De plus, le gouvernement a annoncé qu'il allait indexer le Fonds de la taxe sur l'essence à raison de 2 p. 100 par année, à compter de 2014. Au total, ces deux volets offriront une aide financière de 32,2 milliards de dollars sur 10 ans dans le cadre du plan.

[Français]

Le nouveau plan Chantiers Canada comprend également le nouveau Fonds Chantiers Canada qui prévoit un financement de 14 milliards de dollars sur 10 ans, aux termes du volet Infrastructures nationales et du volet Infrastructures provinciales-territoriales.

[Traduction]

En ce qui concerne la mise en œuvre de ces fonds, notre priorité principale est de conclure les nouvelles ententes relatives au Fonds de la taxe sur l'essence le plus rapidement possible, afin d'assurer

existing program to the new one. We sent the new Gas Tax Fund agreements to the provinces and territories on November 5, and as Minister Lebel has stated, the Government of Canada is ready to sign them.

[Translation]

We are also working diligently to develop the program parameters for the new Building Canada Fund and, as stated by the minister at the Standing Committee for Transport, Infrastructure and Communities, we hope to be announcing details soon.

[English]

While we are developing parameters for our new programs, we continue to work with our partners to deliver the \$6 billion in existing funding under our current programs, which will flow in this fiscal year and beyond. This means that between the federal Gas Tax Fund and our other current programs, such as the Building Canada Fund, provinces, territories and municipalities continue to have access to funding for their infrastructure projects.

[Translation]

I would like to say that from the very first Economic Action Plan in 2009 to the most recent one, presented in March, Infrastructure Canada has established a strong, successful track record in delivering infrastructure funding to projects across the country.

We are building on this experience as we continue to work in collaboration with our partners, provinces, territories and the Federation of Canadian Municipalities to implement the new Building Canada Plan.

[English]

Thank you for inviting us today. We would be very pleased to take your questions.

The Chair: Congratulations on your first presentation in your new position. We appreciate your being here with your team. Could you look to page 2-73 for us, and this is the Office of Infrastructure Canada. We're still trying to work our way through some of these concepts. I am looking three quarters of the way down the page at "Available Authorities"; we had an explanation of what that meant by the Treasury Board as being some money approved for expenditure but then because of government policy you were not authorized to spend it.

Then I looked at that \$9,927 and at the table at the top, and it looks like you moved it from operating to contributions, but it was money you couldn't spend in the first place. Could you explain to me why I see it in three different places, knowing what it was?

une transition sans heurt entre le programme actuel et le nouveau programme. Nous avons envoyé ces ententes aux provinces et aux territoires le 5 novembre et, comme l'a déclaré le ministre Lebel, le gouvernement du Canada est prêt à les signer.

[Français]

De plus, nous mettons tout en œuvre pour établir les paramètres de programme du nouveau Fonds Chantiers Canada et, comme l'a indiqué le ministre devant le Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités, nous espérons bientôt annoncer les détails.

[Traduction]

Tout en établissant les paramètres de nos nouveaux programmes, nous continuons de travailler avec nos partenaires en vue d'offrir 6 milliards de dollars en fonds existants dans le cadre de nos programmes actuels; ces fonds seront versés à compter de 2013-2014. Cela signifie qu'avec le Fonds de la taxe sur l'essence du gouvernement fédéral et nos autres programmes actuels, comme le Fonds Chantiers Canada, les provinces, les territoires et les municipalités continuent d'avoir accès à du financement pour leurs projets d'infrastructure.

[Français]

J'aimerais souligner que depuis le tout premier Plan d'action économique en 2009 jusqu'au plus récent de mars dernier, Infrastructure Canada a établi un solide bilan de réussite en ce qui concerne la prestation des fonds d'infrastructure pour des projets dans l'ensemble du pays.

Nous tirons parti de cette expérience alors que nous continuons de travailler en collaboration avec nos partenaires et avec les provinces, les territoires et la Fédération canadienne des municipalités, en vue de mettre en œuvre le nouveau plan Chantiers Canada.

[Traduction]

Je vous remercie encore une fois de nous avoir invitées ici aujourd'hui. Nous serons ravies de répondre à vos questions.

Le président : Je vous félicite pour votre premier exposé dans le cadre de vos nouvelles fonctions. Nous vous remercions d'être venue témoigner devant nous avec votre équipe. J'ai sous les yeux la page 2-28 qui est consacrée au Bureau de l'infrastructure du Canada. Nous en sommes encore à essayer de comprendre certains de ces concepts. Vers la fin de cette page, il y a une ligne intitulée « Autorisations disponibles ». Les gens du Conseil du Trésor nous ont expliqué qu'il s'agit de fonds dont l'utilisation a été approuvée, mais qui n'ont pu être dépensés en raison d'une politique gouvernementale.

Je vois ce montant de 9 927 \$ que l'on retrouve plus haut dans le tableau. Il semblerait qu'on l'ait fait passer des dépenses de fonctionnement aux contributions, mais ce sont bel et bien des fonds que vous n'avez pas pu utiliser. Comme nous savons de quoi il s'agit, pourriez-vous m'expliquer les raisons pour lesquelles ce montant se retrouve à trois endroits différents?

Ms. Laroche: Well, I will try. I used to be at Treasury Board, so I can with great confidence blame it on my former department. This is at their request, and it is really a matter of presentation. Ms. Dazé may wish to provide more information on that. May I ask you to do that?

Su Dazé, Assistant Deputy Minister, Corporate Services, Infrastructure Canada: Yes, she is correct, it's a technical adjustment that the Treasury Board has done. The \$9,927 reflects a reduction made to the government announcement that they were looking to generate savings in the area of travel, and that's what it relates to.

The Chair: So we had approved it for travel but then it turns out you couldn't use it for that because of a government cutback. Then why do you move it from operating to contribution or vice versa up in the table?

Ms. Dazé: This is the manner the Treasury Board Secretariat decided to display it in their books, so we followed their direction and provided it that way.

The Chair: Where is it going now? What are you going to be using it for?

Ms. Dazé: We're not going to use it. It's a reduction. We've been asked to spend less in our travels, so they've reduced our operating by that amount.

The Chair: It's out of operating?

Ms. Dazé: Yes.

The Chair: Thank you.

Senator Gerstein: Thank you to all panelists for being here today. Mr. Lindsey, last year we had the pleasure of having Major-General Robert Bertrand here, and I asked him a question: How could he spend part of his capital budget on operations and still have money for new equipment? He responded that it's a tricky concept, to which I replied, "You can say that again."

Would you agree that it's a rather tricky concept that we're dealing with?

Kevin Lindsey, Assistant Deputy Minister, Finance and Corporate Services, Department of National Defence, Canada: Senator, I prefer, as much as possible, to remove the mystery from these things. That said, I am not sure where your question is going.

Senator Gerstein: Let's go to the specific. If I could ask you to turn to page 2-64 in Supplementary Estimates (B), as I understand it we are being asked to approve the transfer to operations of capital of \$61,999,000 and my first question to you is this: What is this \$61 million? It's a very specific number. It's not just \$61 million; it's \$61,999,441. This must be the total.

Mme Laroche : Je vais essayer. Comme je travaillais auparavant au Conseil du Trésor, je peux vous affirmer sans crainte de me tromper que c'est mon ancien ministère qui est à blâmer. C'est ce que le Conseil du Trésor a demandé, et c'est essentiellement une question de présentation. Mme Dazé pourra peut-être vous donner plus de détails à ce sujet.

Su Dazé, sous-ministre adjointe, Services ministériels, Infrastructure Canada : Il s'agit effectivement d'un ajustement technique effectué par le Conseil du Trésor. Ce montant de 9 927 \$ correspond à une baisse des frais de déplacement qui fait suite à l'annonce du gouvernement exprimant sa volonté de réaliser des économies en la matière.

Le président : Nous avons donc approuvé ces fonds pour les voyages, mais ils n'ont pas pu être utilisés en raison des compressions gouvernementales. Mais pourquoi alors les transférer des dépenses de fonctionnement aux contributions, ou vice et versa, dans le tableau?

Mme Dazé : C'est de cette manière que le Secrétariat du Conseil du Trésor a décidé de présenter le tout. Nous avons simplement suivi les directives à ce sujet.

Le président : Où vont se retrouver ces fonds-là? À quelles fins allez-vous les utiliser?

Mme Dazé : Il n'y a aucun fonds à utiliser. C'est simplement une réduction. On nous a demandé de dépenser moins pour nos voyages et nous avons réduit nos frais de fonctionnement en conséquence.

Le président : Vos dépenses de fonctionnement?

Mme Dazé : Oui.

Le président : Merci.

Le sénateur Gerstein : Je remercie tous nos témoins de leur présence ce soir. Monsieur Lindsey, nous avons eu le plaisir d'accueillir l'an dernier le major-général Robert Bertrand, et je lui ai demandé comment il pouvait utiliser une partie de son budget d'immobilisations pour payer ses dépenses de fonctionnement et tout de même avoir des fonds pour acheter du nouveau matériel. Il m'a répondu que c'est un concept difficile à comprendre. Je lui ai répliqué : « Je ne vous le fais pas dire. »

Ne convenez-vous pas que nous essayons ici de tirer au clair un concept un peu nébuleux?

Kevin Lindsey, sous-ministre adjoint, Finances et services du ministère, ministère de la Défense nationale, Canada : Sénateur, je m'efforce toujours, dans la mesure du possible, de dissiper l'aura de mystère qui pourrait entourer ces concepts. Cela étant dit, je ne suis pas trop sûr d'avoir bien compris le sens de votre question.

Le sénateur Gerstein : Voyons ce qu'il en est exactement. Je vous invite à regarder la page 2-56 du Budget supplémentaire des dépenses (B). D'après ce que je puis comprendre, on nous demande d'approuver le transfert d'un montant de 61 999 000 \$ du budget de fonctionnement à celui des immobilisations. J'aimerais d'abord savoir à quoi correspondent ces 61 millions

Somebody must run a tape of things that comes up with this total. Could you give us some idea of what it is? It's operations, obviously. It's not capital.

Mr. Lindsey: Senator, what happened was that through the Main Estimates, Parliament approved a certain amount of money in capital for DND. As the year progressed, due to a variety of circumstances that I'd be happy to explain, we find we cannot spend all of the capital previously approved by Parliament. That becomes available for some other purpose, either to redirect to other capital projects or, in this case where we have incremental vote 1 or operating requirements, rather than ask Parliament to appropriate another sum of money to meet those vote 1 requirements, we're asking Parliament instead to take this capital that we cannot use and transfer it into vote 1, rather than increase the amount of our total appropriation per year.

Senator Gerstein: So if that's the case, if I may ask, how much capital is in the piggy bank that you can transfer? Because if you assume that's the position, the number could have been \$161,999,941. Would that have been available to transfer over if that was the number?

Mr. Lindsey: The reason the number is what it is is because that is the amount we needed to transfer to vote 1 to deal with our requirement.

Senator Gerstein: To meet the requirement?

Mr. Lindsey: Right.

Senator Gerstein: So if the requirement was more, you would have transferred more.

Mr. Lindsey: We would have, if we had it available.

Senator Gerstein: Do you have it available?

Mr. Lindsey: As it happens, we have about \$226 million in capital that we do not need, and \$62 million of it we're transferring to the operating vote. The rest of it we're using to offset new capital requirements that are included in this estimate, for example for the Arctic offshore patrol vessel.

Senator Gerstein: May I be permitted one more quick question? If you follow the old saying that you have to pay the piper later if not sooner, I am assuming that what went into the capital account was on the basis of something that you had decided that you were going to acquire. It didn't come in now; it's going to come in later.

de dollars. C'est un montant très précis qu'on nous donne, ce n'est pas simplement 61 millions de dollars, c'est 61 999 441 \$. Il faut que ce soit le cumul de différentes sommes. Quelqu'un doit avoir effectué une compilation quelconque pour en arriver à ce total. Nous savons bien sûr qu'il s'agit de dépenses de fonctionnement, plutôt que de fonds d'immobilisations, mais pourriez-vous nous expliquer un peu en quoi cela consiste?

M. Lindsey : Sénateur, dans le cadre du Budget principal des dépenses, le Parlement a autorisé certains crédits d'immobilisations pour le MDN. En raison de différentes circonstances que je me ferai un plaisir de vous expliquer si la chose vous intéresse, nous avons constaté au cours de l'exercice financier qu'il nous serait impossible d'utiliser tous les fonds d'immobilisations approuvés par le Parlement. Ces fonds sont ainsi devenus disponibles à d'autres fins, soit pour d'autres projets d'immobilisations ou, comme c'est le cas en l'espèce, pour satisfaire à des exigences opérationnelles supplémentaires. Ainsi, plutôt que de demander au Parlement de nous attribuer d'autres fonds pour satisfaire à ces exigences, nous le prions plutôt de transférer au crédit 1 ces fonds d'immobilisations que nous ne pouvons pas utiliser, ce qui évitera d'augmenter le total des crédits qui nous sont attribués pour l'année.

Le sénateur Gerstein : Si tel est le cas, puis-je me permettre de vous demander quel montant total en fonds d'immobilisations vous pourriez transférer ainsi. Si les choses fonctionnent effectivement de cette manière, le transfert aurait-il pu atteindre par exemple 161 999 941 \$?

M. Lindsey : Le montant qui est indiqué ici correspond aux fonds que l'on doit transférer au crédit 1 pour répondre à notre besoin.

Le sénateur Gerstein : Pour répondre au besoin?

M. Lindsey : Exactement.

Le sénateur Gerstein : Alors si vous aviez besoin de plus d'argent, vous pourriez en transférer davantage.

M. Lindsey : C'est ce que nous aurions fait, dans les limites de ce qui est disponible.

Le sénateur Gerstein : Et quelles sont ces limites?

M. Lindsey : Dans les faits, nous avons quelque 226 millions de dollars en fonds d'immobilisations dont nous n'avons pas besoin, et nous souhaitons transférer 62 millions de dollars au crédit pour dépenses de fonctionnement. Les fonds restants serviront à satisfaire aux nouveaux besoins en immobilisations qui sont présentés dans ce budget des dépenses, notamment pour ce qui est des navires de patrouille extracôtiers dans l'Arctique.

Le sénateur Gerstein : Puis-je poser encore une brève question? Suivant le vieil adage, on finit toujours par devoir passer à la caisse. Je présume que les sommes figurant dans votre budget d'immobilisations devaient servir à une acquisition que vous jugiez nécessaire. Si vous n'avez pas procédé à cette acquisition; vous devrez le faire un jour ou l'autre.

In effect, notwithstanding you're spending the money today that has been approved, doesn't that mean you're going back in the future and ask to cover what you've already ordered and is going to come in at a later date? I am not sure I could run my personal finances the way you're doing it. That's not to suggest what you're doing is not the right thing.

Mr. Lindsey: Normally we would, except the need we are satisfying in the operating vote has been provided for in the fiscal framework, as has the capital for this item. So all we're doing is from a cash perspective, as distinct from the fiscal framework perspective, using cash already appropriated by Parliament to satisfy this need. The money that is not being appropriated for this new operating requirement, because we could use the capital to offset it, remains in the fiscal framework available to fill the hole in the capital budget in the future year.

Senator Gerstein: I thank you very much for the explanation. Mr. Chair, I must say, slowly I am getting there. Very helpful and thank you very much, sir.

The Chair: Senator Gerstein, you're helping us all with these questions, so we thank you for that. It's difficult to follow, Mr. Lindsey, the transfers out of operating and transfers out of capital, and it doesn't all go from one to the other, either.

As you say, you move it from one capital item to another capital item. You're able to do that, but if you didn't spend the money last year you have to come back here and ask us for money this year, even though you had money you can't spend this year.

Mr. Lindsey: In fact, senator, we have an example of that in these estimates with the *Manuge* case where Parliament appropriated a little over \$900 million for the settlement for that class action suit but, because of the timing, we couldn't make all of the payments last year. This year there remains an outstanding liability of a little over \$500 million, so because we didn't spend all of the money that Parliament appropriated last year, we reprofiled it to this year, and that requirement is in these supplementary estimates to settle the balance of that lawsuit. That \$500 million, by the way, that we're bringing forward to these supplementary estimates is included in last year's lapse that you referred to earlier.

The Chair: Because it lapsed last year, do you have to wait for us to approve it in order to get that money out to the veterans on pensions who lost some of their funds by reason of this particular lawsuit subject matter?

Mr. Lindsey: We do.

Comme vous allez dépenser cette année ces fonds qui avaient été approuvés, ne devez-vous pas éventuellement formulé une nouvelle demande pour combler ce besoin qui ne va pas disparaître? Je ne suis pas certain que je pourrais gérer mes finances personnelles de cette manière. Je ne veux toutefois en rien laisser entendre que vos agissements sont inappropriés.

M. Lindsey : C'est ce qui se passerait normalement, sauf que le besoin que nous comblons au moyen du crédit de dépenses de fonctionnement est inscrit dans le cadre financier de l'exercice, tout comme les fonds d'immobilisations dont nous souhaitons nous servir. Nous intervenons donc uniquement au niveau des sommes disponibles, sans modifier le cadre financier, en répondant à ce besoin au moyen des fonds déjà alloués par le Parlement. L'argent que nous évitons ainsi d'utiliser en faisant appel aux fonds d'immobilisations déjà approuvés pour satisfaire à ce nouveau besoin opérationnel demeure disponible au sein du cadre financier pour combler un éventuel manque à gagner dans le budget d'immobilisations de l'année à venir.

Le sénateur Gerstein : Merci beaucoup pour cette explication qui nous a été fort utile. Monsieur le président, lentement mais sûrement, je vais finir par voir clair dans tout ça.

Le président : Sénateur Gerstein, vos questions nous aident tous à mieux comprendre et nous vous en remercions. Monsieur Lindsey, comprenez bien qu'il peut nous être difficile de vous suivre avec tous ces transferts touchant les crédits de fonctionnement et le budget d'immobilisations, d'autant plus qu'il ne s'agit pas toujours de transferts de l'un à l'autre.

Comme vous l'avez indiqué, les fonds peuvent aller d'un poste d'immobilisations à un autre. C'est une possibilité qui s'offre à vous, mais si vous n'avez pas dépensé l'an dernier les fonds qui vous ont été alloués, vous devez présenter une nouvelle demande pour le présent exercice, et ce, même si des fonds sont rendus disponibles.

M. Lindsey : De fait, sénateur, nous avons un exemple en ce sens dans ce budget des dépenses avec la décision *Manuge*. Le Parlement a alloué un peu plus de 900 millions de dollars pour le règlement de ce recours collectif, mais nous avons manqué de temps pour verser toutes les indemnités prévues l'an dernier. Nous devons encore déboursier un peu plus de 500 millions de dollars cette année et nous souhaitons reporter en conséquence la partie des fonds attribués par le Parlement qui n'a pas été utilisée l'an dernier afin de régler le solde de ce recours collectif. Il faut noter que ce montant de quelque 500 millions de dollars qui figure dans le Budget supplémentaire que vous examinez est inclus dans les sommes non utilisées de l'an dernier dont vous parliez tout à l'heure.

Le président : Comme ces fonds n'ont pas été utilisés lors du dernier exercice, devez-vous attendre que nous ayons approuvé ce budget pour pouvoir indemniser les anciens combattants qui ont perdu une partie de leur pension en raison de la pratique contestée via ce recours collectif?

M. Lindsey : Effectivement.

The Chair: So it still has not been paid out?

Mr. Lindsey: Part of the settlement has been paid out of the money appropriated last year.

The Chair: Less than half?

Mr. Lindsey: Slightly less than half. This will settle the balance and, subject to when the day is done, perhaps some interest payments; but for the most part, we expect that this amount will settle that suit.

The Chair: Can you assure us that it is not going to be delayed by virtue of having to develop a memorandum of understanding or some other documentation that's going to slow up the federal government's contribution?

Mr. Lindsey: I want to check with counsel, senator, but I think that all of the paperwork that needs doing has been done. We're simply waiting now for the money to enable us to make the payments.

The Chair: Thank you, Mr. Lindsey. If it turns out otherwise, you'll let us know.

Mr. Lindsey: We will.

The Chair: We'll take that as the answer.

Senator Buth: My question is for Infrastructure Canada. You make a comment in your presentation that the government has indexed the Gas Tax Fund at 2 per cent per year, which I know our municipalities are very happy for.

Does this mean that the gas tax also increases at 2 per cent per year? This is the Gas Tax Fund, so this is money that's coming from the gas tax back to the municipalities.

Ms. Laroche: Correct.

Senator Buth: You're indexing it out to municipalities.

Ms. Laroche: Correct.

Senator Buth: Is the gas tax also going up by 2 per cent?

Ms. Laroche: The excise tax that is being charged?

Senator Buth: Right.

Ms. Laroche: My understanding is that, no, it's not. This is simply an increase in the transfer from the federally collected gas tax revenues on behalf of municipalities; but, no, there is no increase to the gas tax that citizens will be paying, or that the manufacturers are paying the federal government.

Le président : Ces sommes n'ont donc pas encore été versées?

M. Lindsey : Une partie des indemnités ont été versées à même les fonds attribués l'an dernier.

Le président : Moins de la moitié?

M. Lindsey : Un peu moins de la moitié. Le montant demandé nous permettra de régler ce qui reste à payer, y compris peut-être les intérêts afférents, selon le montant où le paiement sera effectué. Quoi qu'il en soit, nous estimons que les fonds demandés devraient nous permettre de régler en grande partie ce recours collectif.

Le président : Pouvez-vous nous garantir que le tout ne sera pas retardé du fait qu'il faudra établir un protocole d'entente ou un autre mécanisme qui pourrait ralentir le versement des indemnités par le gouvernement fédéral?

M. Lindsey : Il faudrait que je vérifie auprès de nos avocats, sénateur, mais je crois que toutes les formalités administratives requises ont déjà été remplies. Nous attendons simplement l'argent nécessaire pour effectuer les paiements.

Le président : Merci, monsieur Lindsey. Si les choses devaient se passer autrement, faites-nous le savoir.

M. Lindsey : Sans faute.

Le président : C'est noté.

La sénatrice Buth : Ma question s'adresse aux représentantes d'Infrastructure Canada. Vous avez souligné dans votre déclaration préliminaire que le gouvernement allait indexer le Fonds de la taxe sur l'essence à raison de 2 p. 100 par année, et je sais que c'est une nouvelle qui réjouit grandement nos municipalités.

Faut-il en conclure que la taxe sur l'essence va elle aussi augmenter de 2 p. 100 par année? Ce sont en effet les sommes perçues en taxe sur l'essence qui sont retournées aux municipalités.

Mme Laroche : C'est exact.

La sénatrice Buth : Les municipalités vont profiter de l'indexation.

Mme Laroche : Tout à fait.

La sénatrice Buth : Est-ce que la taxe sur l'essence va aussi grimper de 2 p. 100?

Mme Laroche : Vous parlez de la taxe d'accise qui est imposée?

La sénatrice Buth : Oui.

Mme Laroche : Je ne crois pas qu'elle va augmenter. L'indexation a simplement pour effet de majorer le transfert des recettes perçues au nom des municipalités par le gouvernement fédéral au titre de la taxe sur l'essence. Il n'y aura donc pas d'augmentation pour ce qui est de la taxe payée par les consommateurs d'essence, ni de celle perçue par le gouvernement fédéral auprès des sociétés pétrolières.

Senator Buth: How many years can you continue to increase the Gas Tax Fund until you end up essentially contributing all of the excise tax back to the municipalities? Is that analysis being done?

Ms. Laroche: I think we'll have to check with our colleagues in the Department of Finance, because it represents only a portion of the federally collected gas tax.

And the indexing, as has been laid out, we're talking about a 10-year period right now. We'd be happy to discuss that with our colleagues at the Department of Finance and get back to you, senator.

Senator Buth: That would be great.

Senator Hervieux-Payette: You index, and it's costing the same. Could you explain that to me? You say it's indexed and it stays at 2 per cent; normally when you index something, it goes up.

Ms. Laroche: No. It is actually going to increase, senator. I believe the question was whether the government is going to actually raise the amount of gas tax it's collecting, and would that also be indexed.

But in terms of the payout to municipalities, yes, it is actually going to go up, and that starts in 2014. The indexation begins then, so you'll see the cost projections rise. It starts at \$2 billion, and it will start to gradually increase year over year. The payout to municipalities will increase.

Senator Hervieux-Payette: You do not give it back every year to the municipalities?

Ms. Laroche: Yes, we do. It's paid out on a biannual basis through the provinces to the municipalities.

The Chair: Thank you for that clarification.

Senator Buth: In your presentation as well, you make the comment that you're continuing to work with partners to deliver the \$6 billion in existing funding, which will flow in 2013-14 and beyond. What's the beyond, and how is it captured in your estimates?

Ms. Laroche: I will ask my colleague, Ms. Dazé, to give you the details on that, senator.

Essentially, as funds get reprofiled in some of our original infrastructure programs, they extend beyond 2013-14. What you're going to see is an overlap between the original infrastructure funds that will eventually sunset, and they will start to wind down as the new infrastructure funding starts to ramp up. So there will be an overlap, and I think Ms. Dazé can give you more detail on that.

La sénatrice Buth : Pendant combien d'années encore allez-vous pouvoir continuer à majorer le Fonds de la taxe sur l'essence avant qu'on en arrive essentiellement au point où les municipalités récupéreront la totalité de la taxe d'accise sur l'essence? Est-ce que des analyses ont été effectuées à ce sujet?

Mme Laroche : Je crois qu'il faudrait vérifier avec nos collègues du ministère des Finances, car cela ne représente qu'une portion de la taxe sur l'essence perçue par le gouvernement fédéral.

Selon ce qui est prévu actuellement, l'indexation devrait s'étaler sur une période de 10 ans. Nous nous ferons un plaisir de discuter avec nos collègues du ministère des Finances pour vous revenir avec une réponse plus détaillée, sénatrice.

La sénatrice Buth : Nous vous en serions reconnaissants.

La sénatrice Hervieux-Payette : Vous indexez, mais les coûts ne changent pas. Pourriez-vous m'expliquer ça? Vous dites que c'est indexé et ça demeure à 2 p. 100; normalement lorsqu'on indexe quelque chose, ça monte.

Mme Laroche : Il va effectivement y avoir augmentation, sénatrice. Je crois que votre collègue voulait savoir si le gouvernement allait majorer les taxes que l'on perçoit sur l'essence, et si cette majoration allait également être indexée.

Mais les sommes versées aux municipalités vont effectivement augmenter, et ce, à compter de 2014. À partir de cette année-là, vous verrez que les projections de coûts seront à la hausse. On commence à 2 milliards de dollars et il y aura augmentation progressive d'une année à l'autre. Les sommes versées aux municipalités vont s'accroître.

La sénatrice Hervieux-Payette : Vous ne les versez pas chaque année aux municipalités?

Mme Laroche : Oui, bien sûr. Les paiements aux municipalités sont effectués tous les six mois par l'entremise des provinces.

Le président : Merci pour cet éclaircissement.

La sénatrice Buth : Toujours dans votre déclaration préliminaire, vous avez dit continuer à travailler avec vos partenaires en vue d'offrir 6 milliards de dollars en fonds existants qui seront versés en 2013-2014 et par la suite. En quoi consiste exactement cette suite des choses et comment s'exprime-t-elle dans votre budget des dépenses?

Mme Laroche : Je vais demander à ma collègue, Mme Dazé, de vous fournir tous les détails à ce sujet, sénatrice.

Essentiellement, le réaménagement des fonds au sein de quelques-uns de nos programmes initiaux d'infrastructures aura pour effet de les prolonger au-delà de l'exercice 2013-2014. Il y aura alors chevauchement entre ces programmes initiaux qui vont progressivement disparaître et les nouveaux fonds d'infrastructure qui commenceront à prendre de l'ampleur. Je pense que Mme Dazé pourra vous en dire plus long au sujet de ce chevauchement.

Ms. Dazé: We have a number of programs that are currently in existence, and the terms and conditions of those programs exist into 2018-19. The money is profiled, and as Ms. Laroche said, they will dwindle over time as the programs reach the end of their life as the new programs come on stream.

Senator Buth: Each time we see the estimates, do we see those funds? Where is that money kept, essentially? It's going to flow out to 2018-19. You have a commitment and you have a contribution agreement, I assume.

Ms. Dazé: Yes, exactly. We have it in our reference levels. The planning documents go for three years, but the rest of the money is booked beyond the three years in the fiscal framework for us, so it's there and waiting for us when we get to the appropriate Main Estimates year.

Senator Buth: So we haven't approved those yet.

Ms. Dazé: Correct.

Senator Buth: Those will come back to us in Main Estimates?

Ms. Dazé: Absolutely.

Senator Eaton: Right now there is the \$2 billion which is indexed at 2 per cent; right? Then they say the new Building Canada Fund, which is \$14 billion over 10 years. Is that the same fund, different fund, new money?

Ms. Laroche: Yes, that is new money.

Senator Eaton: Then you have the \$6 billion, which the senator was asking you about; is that new money or old money?

Ms. Laroche: That is old money. That's from the original infrastructure programs.

Senator Eaton: That's not the gas tax money plus the 2 per cent?

Ms. Laroche: No, that is separate. There are different pots of money for infrastructure.

Senator Eaton: Thank you very much.

Ms. Laroche: You're welcome.

The Chair: Quite a few different pots, as we've found out in the past.

Ms. Laroche: Yes, there are.

The Chair: We should have you back some time to talk about your various sources of funds and the funds you pay out under different programs, but we'll try to stick to supplementary estimates at this time.

Mme Dazé : Différents programmes existants ont des modalités d'application qui seront en vigueur jusqu'en 2018-2019. Il y a réaménagement des fonds et, comme l'indiquait Mme Laroche, le financement va diminuer au gré de la disparition progressive de ces programmes au bénéfice des nouveaux qui seront mis en œuvre.

La sénatrice Buth : S'agit-il de fonds qui apparaissent dans tous les budgets de dépenses qui nous sont soumis? Où conserve-t-on cet argent? Il y aura des déboursés jusqu'en 2018-2019. Je présume qu'il doit exister un engagement et un accord de contribution.

Mme Dazé : Tout à fait. Ces fonds s'inscrivent dans nos niveaux de référence. Les documents de planification visent une période de trois ans, mais le reste des fonds nécessaires est prévu pour nous par la suite dans le cadre financier. Ces sommes sont donc disponibles à notre intention lors de l'exercice visé par le Budget principal correspondant.

La sénatrice Buth : Nous n'avons donc pas encore approuvé ces fonds.

Mme Dazé : C'est bien cela.

La sénatrice Buth : Nous aurons à le faire via le Budget principal des dépenses?

Mme Dazé : Tout à fait.

La sénatrice Eaton : Il y a actuellement ce fonds de 2 milliards de dollars qui est indexé à raison de 2 p. 100 par année. On parle ensuite du nouveau plan Chantiers Canada qui prévoit un financement de 14 milliards de dollars sur 10 ans. S'agit-il des mêmes fonds, de fonds différents, d'argent neuf?

Mme Laroche : Oui, c'est de l'argent neuf.

La sénatrice Eaton : Ensuite, vous avez les 6 milliards de dollars, dont a parlé la sénatrice; s'agit-il de fonds nouveaux ou anciens?

Mme Laroche : Ce sont d'anciens crédits alloués aux programmes d'infrastructure initiaux.

La sénatrice Eaton : On ne parle pas ici des recettes de la taxe sur l'essence auxquelles on a ajouté les 2 p. 100?

Mme Laroche : Non, ce sont deux choses distinctes. Sachez qu'il y a différents fonds consacrés aux infrastructures.

La sénatrice Eaton : Merci beaucoup.

Mme Laroche : Bienvenue.

Le président : Comme nous l'avons vu par le passé, les fonds proviennent de plusieurs sources différentes.

Mme Laroche : Effectivement.

Le président : Nous devrions vous faire revenir pour que vous nous entreteniez des diverses sources de financement et des fonds que vous injectez en vertu des différents programmes, mais pour l'instant, nous allons nous en tenir au Budget supplémentaire des dépenses.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: I have a specific project in mind. I have worked with grants before, involving measures in different areas. At a certain point, the money disappeared because the project was not completed quickly enough. I am referring to a waste treatment facility in Montreal; the project was apparently set up to use infrastructure funding. Now, there is a delay, so I am wondering how you handle the disbursements. Do you pay them out at the end of the project, midway? Is there a time limit on how long you keep the money for the project? I am wondering how you administer that. This is not just me asking you specifically about this, but there are also people waiting to hear the answer.

Ms. Laroche: I am going to turn the floor over to my colleague, Ms. Rascanin, because the answer is that it depends on which program the funding comes from; the terms and conditions for funding vary from program to program.

Senator Hervieux-Payette: Infrastructure funding for waste treatment; it is tied to the environment or some area like that. A variety of processes fall under the category of waste treatment, incineration, landfills, gas and other methods. I am wondering about this case specifically, given that I was told the project was going forward because there was infrastructure money that people wanted to spend. Usually, a project goes ahead because there is a need for it, not because there is the money for it. My question is how long it is set aside for, because if the money was there for Montreal, could it be used for something else if the project was not completed?

[English]

Natasha Rascanin, Associate Deputy Minister, Program Operations, Infrastructure Canada: I am not certain which specific project this is, but I'll give you an example. We would sign a contribution agreement with the particular province or other proponent, and there are specifications in the contribution agreement, what conditions need to be met and when payments can be made. Most often, we receive claims from the proponent for work completed. We review them and do the due diligence work to ensure that the claims are for appropriately assessed expenses as per the contribution agreement, and, if that is so, then we would pay based on progression of the project.

If there are delays, which often can happen in large infrastructure projects, then those payments would be delayed to when we receive the claims, but the payments would continue to the specific project, as long as it is continuing in accordance with the contribution agreement.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : J'ai un projet précis en tête et j'ai déjà travaillé avec des subventions, des mesures qui concernaient différents domaines. À un moment donné, les fonds disparaissaient parce que le projet n'était pas réalisé assez rapidement. Je parle d'une usine de traitement de déchets à Montréal; apparemment ce projet existe et a été mis en place pour aller chercher l'argent des infrastructures. Mais là, le projet est retardé, et je me dis : comment faites-vous les débours? Est-ce que vous les faites à la fin du projet, en cours de projet? Est-ce qu'il y a une période limite pendant laquelle que vous réservez l'argent? J'aimerais savoir comment vous administrez cela. J'ai non seulement une question précise, mais il y a des gens qui attendent cette réponse.

Mme Laroche : Je vais céder la parole à mon collègue, Mme Rascanin parce que la réponse est que cela dépend sous quel programme c'est financé, car les conditions de financement diffèrent entre les programmes.

La sénatrice Hervieux-Payette : Le financement d'infrastructure dans le domaine du traitement des déchets, c'est relié à l'environnement, quelque chose comme ça. Pour tout ce qui s'appelle traitement des déchets, il y a différentes méthodes. On peut les brûler, les enfouir, on peut faire du gaz ou toutes sortes de choses. Dans le cas présent, j'aimerais savoir, car il s'agit d'un projet pour lequel les gens me disaient qu'il se ferait parce que les gens voulaient dépenser l'argent de l'infrastructure. Normalement, on devrait le faire si on en a besoin, pas si on a l'argent. Alors j'aimerais savoir combien de temps, parce que si l'argent était là pour Montréal, est-ce que l'argent peut servir à autre chose si ce projet ne se réalise pas?

[Traduction]

Natasha Rascanin, sous-ministre adjointe, Opérations des programmes, Infrastructure Canada : Je ne suis pas certaine du projet dont vous parlez, mais je vais vous donner un exemple. Tout d'abord, nous signerions une entente de contribution avec la province concernée ou le promoteur de projet, puis nous établirions les spécifications de l'accord de contribution, c'est-à-dire les conditions qui doivent être respectées et le moment où les paiements seront effectués. La plupart du temps, les promoteurs nous soumettent leurs demandes de remboursement lorsqu'ils ont accompli des travaux. Ainsi, nous examinerions la demande, puis nous prendrions les mesures de diligence raisonnable qui s'imposent pour nous assurer que la demande correspond aux dépenses prévues dans l'accord de contribution et, si c'est le cas, nous déboursierions l'argent selon l'avancement des travaux.

S'il y avait des retards, ce qui est assez fréquent dans le cas des projets d'envergure, les paiements seraient retardés jusqu'à ce qu'on reçoive les demandes de remboursement, mais on continuerait de financer le projet en question, pourvu qu'il soit conforme à l'accord de contribution.

Senator Hervieux-Payette: But there is no cut-off date? I remember very well a project I was involved with. The program stopped, and all of a sudden, the company had spent millions of dollars to put it together because these were at a fixed price. You have to go into a lot of details in the engineering, so it cost a lot to get there. I am talking about a \$60-million project. I would just like to ascertain that the money will not expire because of delay or change. We have a new administration. The mayor said, "We are going to re-examine the whole question of the treatment of garbage." Of course, what was decided before was just to put it on hold, and they will decide where they will locate them and what kind of technology they're going to use, et cetera. It's being done now, but it will take some time. I'm talking about a huge amount of money. It was initiated because of that program, and now we're talking about two envelopes, two infrastructure programs. Will the criteria be the same?

Ms. Rascanin: We do not yet have approval of the program parameters for the new program, but the current program goes out in time. There is time yet to complete and pay out under current programs.

Senator Hervieux-Payette: Okay, thank you.

[Translation]

Senator Bellemare: My questions are for the Infrastructure Canada officials. You said that \$70 billion would be invested in infrastructure over the next 10 years. Are provinces required to match the federal investment dollar for dollar? Are municipalities? Does it mean that the actual investment will be \$210 billion over 10 years?

Ms. Laroche: It all depends on the program, because infrastructure programs have numerous components. The Gas Tax Fund, for instance, is a transfer from the federal government to the provinces, meaning there is no requirement for provinces and municipalities to provide money for that component. It is not required.

There are other programs, however, with a clear requirement that provinces and/or municipalities contribute to the project. Those work on a cost-sharing basis. That is why we could give you an estimate, but we wouldn't be able to tell you today exactly how much that \$70 billion will ultimately represent.

Senator Bellemare: In its March budget, the government allocated infrastructure funding over 10 years, and the total authority requested to date is \$4.151 billion. In terms of the \$70 billion, does that include the infrastructure projects planned for 2013-14?

Ms. Laroche: No.

Ms. Dazé: It is for existing programs.

La sénatrice Hervieux-Payette : Mais n'y a-t-il pas de date limite? Je me souviens très bien d'un projet auquel j'ai participé. Le programme a pris fin, puis soudainement, l'entreprise avait dépensé des millions de dollars pour tout mettre en place, étant donné qu'on avait établi un prix fixe. Il y a beaucoup de détails à régler sur le plan de l'ingénierie; c'est donc très coûteux. Je parle ici d'un projet de 60 millions de dollars. Je veux simplement m'assurer que les fonds ne deviendront pas périmés en raison des retards ou des changements. Il y a une nouvelle administration. Le maire a indiqué qu'il allait réexaminer toute la question du traitement des déchets. Évidemment, on a décidé de mettre le projet en veilleuse, puis on va déterminer leur emplacement, le type de technologie utilisé, et ainsi de suite. Cette étude est en cours, mais il faudra un certain temps avant d'avoir les résultats. Il est question ici d'une importante somme d'argent. On a entrepris ce projet dans le cadre du programme, et maintenant, on se retrouve avec deux enveloppes, deux programmes d'infrastructure. Les critères seront-ils les mêmes?

Mme Rascanin : On n'a pas encore approuvé les paramètres du nouveau programme, mais le programme actuel est toujours en vigueur. Il est encore temps d'achever les travaux et de déboursier l'argent en vertu des programmes actuels.

La sénatrice Hervieux-Payette : D'accord, merci.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Mes questions s'adressent aux représentantes d'Infrastructure Canada. Vous dites qu'on investira 70 milliards de dollars dans les infrastructures au cours des 10 prochaines années. Est-ce qu'on demande un dollar aux provinces par dollar fédéral? Est-ce qu'on demande un dollar aux municipalités? Est-ce que cela voudrait dire qu'on prévoit investir 210 milliards de dollars sur dix ans?

Mme Laroche : Tout dépend du programme parce qu'il y a plusieurs composantes dans les programmes d'infrastructure. Par exemple, le Fonds de taxe sur l'essence est un transfert du gouvernement fédéral aux provinces. Il n'y a pas donc pas d'exigence que les provinces et les municipalités fournissent de l'argent pour cette composante. Ce n'est pas requis.

Par contre, dans les autres programmes, il est clair que cela fait partie des conditions du programme dans lesquels les provinces et/ou les municipalités vont contribuer. Il y a un partage de coûts. C'est pour cette raison qu'on pourrait faire une estimation, mais je ne peux pas vous dire aujourd'hui exactement à quoi équivalent les 70 milliards.

La sénatrice Bellemare : Dans le budget qui a été présenté en mars dernier, on a prévu des investissements sur 10 ans dans les infrastructures et au total, le total des autorisations proposées à ce jour s'élèvent à 4,151 milliards de dollars. Dans les 70 milliards, est-ce que cela comprend les projets d'infrastructure prévus en 2013-2014?

Mme Laroche : Non.

Mme Dazé : Ce sont des programmes existants.

Ms. Laroche: The \$70 billion is for new programs.

Senator Bellemare: Could you elaborate a bit on the \$55-million vote to meet the government's commitments to the Provincial-Territorial Infrastructure Base Funding Program to help restore fiscal balance while enhancing Canada's public infrastructure?

Will there be an investment associated with that \$55 million, or does it simply represent a transfer payment to balance budgets?

Ms. Laroche: It is money that has already been committed. It has not been spent for a number of reasons, so approval is being sought to spend it. It is an existing program. Perhaps Natasha could explain.

Senator Bellemare: Since it refers to fiscal balance —

Ms. Laroche: That was part of the terms and conditions of the program and the whole purpose of the program from the outset. The investments were made for that specific purpose, and it was an existing infrastructure program.

[English]

Ms. Rascanin: The objective of that particular fund, exactly as Ms. Laroche said, when it was first announced in 2007, I believe, was to help restore fiscal balance, and that was between provinces and the federal government. So it's not about balancing budgets per se. That is the objective that was part of the program at the time, and it continues in that sense. It is reprofiling of funds that were not spent last year that need to be moved, with Parliament's approval, into this.

[Translation]

Senator Bellemare: Is the funding distributed to the provinces on a pro-rated basis? What criteria have to be met?

[English]

Ms. Rascanin: This particular program is the PT base fund, and it is a program where \$25 million per year, per jurisdiction, is provided.

[Translation]

Senator Bellemare: The \$70 billion does not have any criteria either; there may be some among the provinces. Is it at the request of the provinces and municipalities?

Ms. Laroche: It depends on the program because the \$70 billion includes a number of programs, each with its own conditions. It includes the Gas Tax Fund, for instance. It also

Mme Laroche : Les 70 milliards, ce sont les nouveaux programmes.

La sénatrice Bellemare : Il y a un crédit de 55 millions qui permet le respect des engagements du gouvernement envers le Programme de financement de base de l'infrastructure des provinces et des territoires, en vue de contribuer au rétablissement de l'équilibre fiscal, tout en améliorant les infrastructures publiques du Canada.

Pouvez-vous élaborer un peu? Est-ce qu'il va y avoir un investissement associé à ce fonds de 55 millions ou si c'est simplement un transfert d'argent pour équilibrer les budgets?

Mme Laroche : Ce sont des fonds qui ont déjà été engagés. Pour plusieurs raisons, ils n'ont pas été dépensés et on demande votre approbation pour pouvoir les dépenser. C'est un programme existant. Peut-être que Natasha pourrait donner une explication.

La sénatrice Bellemare : Étant donné qu'on parle d'équilibre fiscal...

Mme Laroche : Ce sont les conditions du programme et c'était le but ultime de ce programme lorsqu'il a été créé. Les investissements visent ce but ultime et c'est un programme existant en infrastructure.

[Traduction]

Mme Rascanin : Comme Mme Laroche l'a indiqué, lorsque ce fonds a été annoncé en 2007, si je ne me trompe pas, son objectif était de rétablir l'équilibre fiscal entre les provinces. Il ne s'agit donc pas d'équilibrer le budget en tant que tel. C'est ce que le programme visait à l'époque, et on continue dans ce sens. On reporte les sommes qui n'ont pas été dépensées l'année dernière et qui doivent être transférées, avec l'autorisation du Parlement.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Est-ce que c'est réparti au prorata entre les provinces? C'est réparti selon quels critères?

[Traduction]

Mme Rascanin : Il s'agit du Financement de base pour les provinces et les territoires, dans le cadre duquel chaque province et territoire reçoit un financement de 25 millions de dollars par année.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Pour l'enveloppe de 70 milliards, il n'y a pas de critères non plus, c'est peut-être entre les provinces qu'il y en a. Est-ce que c'est selon la demande des provinces et des municipalités?

Mme Laroche : Cela dépend du programme puisque que le 70 milliards inclut plusieurs programmes qui ont leurs propres conditions. Cela inclut par exemple le transfert du

includes the new Building Canada Plan, which is in the process of taking shape. Right now, the government is working out the parameters for the new programs.

Senator Bellemare: The reason I am asking is that I am wondering about the Champlain Bridge, among other things. You will pay the infrastructure costs, but will the money allocated to Quebec be frozen, or is it on top of that? The money is not distributed on a per capita basis. Quebec or Nova Scotia, say, is not entitled to X amount in infrastructure funding. It does not work that way, does it?

Ms. Laroche: The Champlain Bridge money is from another funding source.

Senator Chaput: My question is also for the Infrastructure Canada officials. I read your departmental performance report on the Internet with interest. The report talks about information management and information technology. That is a hot topic these days.

The report also states that Infrastructure Canada may be unable to quickly and effectively address information management and information technology challenges.

I would like to know where exactly you are in terms of information management and information technology. After all, the government is using technology more and more to promote its programs and to ask clients for information.

Ms. Laroche: I will ask my colleague to answer that.

[English]

Ms. Dazé: We are in the process of doing the transition to Shared Services Canada. We have a large computer system that manages our thousands of programs. We rely on it very heavily, and there is a risk that if it doesn't get transitioned appropriately and at the right time, we wouldn't have information.

Now, having said that, we have it on our radar, and we're taking steps and we're working very closely with our colleagues at Shared Services Canada to ensure that we have plan A, plan B and plan C and that we do not arrive there.

The purpose of doing a risk assessment is to identify where potential risks could be and to take action immediately to ensure that the negative outcome does not take place.

Senator Chaput: Seeing that you have to deal with larger and smaller municipalities, can you ensure that whatever program you have — and that they have to use — is a user-friendly program when they need to fill out forms or whatever?

Fonds sur la taxe sur l'essence. Cela comprend également le nouveau plan Chantiers Canada qui est en train de se définir. Le gouvernement est en train de développer les paramètres pour ces nouveaux programmes.

La sénatrice Bellemare : Ce pourquoi je pose la question, c'est parce que je pense par exemple au pont Champlain. Les dépenses d'infrastructure seront financées par vous, mais est-ce qu'il y aura gel des fonds alloués au Québec ou si c'est en surplus? La répartition ne se fait pas par tête de pipe. On ne peut pas dire que le Québec ou la Nouvelle-Écosse ont droit à tel montant d'infrastructures. Ce n'est pas la façon de faire?

Mme Laroche : C'est une autre source de financement pour le pont Champlain.

La sénatrice Chaput : Ma question s'adresse également aux représentantes d'Infrastructure Canada. J'ai lu avec intérêt votre rapport ministériel sur le rendement disponible sur Internet. Le rapport stipule que c'est relié à la gestion de l'informatique de l'information et aux technologies de l'information. Aujourd'hui on parle beaucoup de cela.

Le rapport stipule également qu'Infrastructure Canada pourrait ne pas être capable de relever rapidement et efficacement les défis associés à la gestion de l'information et aux technologies de l'information.

Je voulais vous demander exactement où vous en étiez avec la gestion de l'information et avec les technologies de l'information. Parce que de plus en plus, le gouvernement fédéral se sert de la technologie pour faire connaître ses programmes et pour demander aux clients d'envoyer l'information.

Mme Laroche : Je vais demander à ma collègue de répondre à la question.

[Traduction]

Mme Dazé : Nous sommes en train de faire la transition vers Services partagés Canada. Nous avons un important système informatique qui gère nos milliers de programmes. Nous comptons énormément là-dessus et, si la transition ne se fait pas comme il se doit ou au moment opportun, nous risquons de ne pas avoir l'information.

Cela dit, c'est l'une de nos priorités en ce moment, et nous prenons des mesures. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos collègues de Services partagés Canada pour avoir un plan A, B et C et ainsi nous assurer de bien réussir.

Une évaluation des risques nous permet de cerner les risques potentiels et de prendre immédiatement les mesures qui s'imposent, de sorte qu'il n'y ait aucune incidence négative.

La sénatrice Chaput : Étant donné que vous travaillez avec des municipalités de toutes les tailles, est-ce que vous vous assurez que chaque programme que vous avez en place — et auxquelles elles ont recours — est convivial lorsqu'il s'agit de remplir un formulaire ou quoi que ce soit d'autre?

That's one of the — not complaints — but one of the worries of our municipalities — the smaller ones — that it could get too complicated and they would need to go and hire someone to help them do it, and it would be additional costs to those municipalities.

Ms. Dazé: Yes, thank you. We'll take that back.

Senator Callbeck: My question is also on infrastructure. We talk about lapsed funding. If I recall correctly, when Kevin Page stepped down — the former Parliamentary Budget Officer — he talked about this, or expressed concerns about the lapsed funding in many departments. And I think Infrastructure Canada was of particular concern to him. How much funding lapsed last year, up to March 2013?

Ms. Laroche: I will turn to Ms. Dazé for the details on lapsing, but I would like to clarify, perhaps, senator, because when we are talking about our Infrastructure funding, the money is not lost. In fact, that's why we're coming before you with our supplementary estimates; it's actually to seek your approval that we can take funding that we were unable to spend last year for a number of reasons — and I can go into that — and to actually reprofile it into the current fiscal year.

So the funding is not lost; it's simply deferred so that we can actually make the payouts as they're incurred so that we can comply with the conditions of our programs.

With respect to your specific question as to how much we lapsed last year, I will turn to our CFO, who has the information on that.

Ms. Dazé: It's \$1.5 million.

Senator Callbeck: That's all — \$1.5 million?

Ms. Dazé: Sorry, billion.

Senator Callbeck: Oh, I thought you said "million." What about the year before that?

Ms. Dazé: It was \$1.7 billion. But what happens is that we pay after the fact. Once the construction has been completed, we work with our partners — they do the work — and then they submit their bills to us and then we pay after the fact. We pay according to the pace of the construction that's taking place.

Senator Callbeck: So \$1.5 billion last year. That would be what percentage of your overall budget?

Ms. Dazé: That would be 29.5 per cent.

Senator Callbeck: That's a fair amount.

For Defence, I had a question pertaining to the \$400 million. You're asking for that for the Canada First Defence Strategy, and I assume that some of that money is going towards Tactical Armoured Patrol Vehicles, right?

Mr. Lindsey: Actually, no.

Il ne s'agit pas d'une plainte, mais plutôt d'une inquiétude dont nous font part les plus petites municipalités. Elles craignent que ce soit trop compliqué et qu'elles doivent embaucher quelqu'un pour les aider, ce qui leur occasionnerait des coûts supplémentaires.

Mme Dazé : Oui, merci. Nous en discuterons.

La sénatrice Callbeck : Ma question porte également sur les infrastructures. Si je me souviens bien, lorsque Kevin Page a quitté ses fonctions — l'ancien directeur parlementaire du budget —, il avait exprimé des préoccupations en ce qui a trait aux fonds non utilisés de nombreux ministères. Et je crois qu'Infrastructure Canada le préoccupait particulièrement. Quel est le montant total des crédits non utilisés pour l'exercice 2012-2013?

Mme Laroche : Je vais m'en remettre à Mme Dazé pour ce qui est des détails sur les crédits périmés, mais je tiens quand même à préciser, madame la sénatrice, que lorsqu'il est question de financement des infrastructures, l'argent n'est pas perdu. En fait, c'est la raison pour laquelle nous sommes devant vous aujourd'hui avec notre Budget supplémentaire des dépenses; nous voulons obtenir votre approbation pour reporter au présent exercice les sommes que nous n'avons pas pu dépenser l'année dernière pour toutes sortes de raisons que je peux vous exposer.

Par conséquent, le financement n'est pas perdu; il est simplement reporté de façon à ce que nous puissions effectuer les paiements au besoin et ainsi respecter les conditions de nos programmes.

Pour ce qui est du montant des fonds non utilisés, je vais m'en remettre à notre responsable des finances, qui détient cette information.

Mme Dazé : Le total s'élève à 1,5 million de dollars.

La sénatrice Callbeck : C'est tout?

Mme Dazé : Je suis désolée, milliard.

La sénatrice Callbeck : J'avais compris « million ». Et qu'en est-il pour l'exercice précédent?

Mme Dazé : On parle de 1,7 milliard de dollars. Ce qui arrive, c'est que nous versons les sommes après coup. Une fois les travaux réalisés, nos partenaires nous soumettent leurs factures, puis nous les remboursons. Nous déboursions au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

La sénatrice Callbeck : C'était donc 1,5 milliard pour le dernier exercice. Cela représente quel pourcentage de votre budget global?

Mme Dazé : C'est 29,5 p. 100.

La sénatrice Callbeck : C'est beaucoup.

Pour la Défense, j'avais une question touchant les 400 millions de dollars. Vous les demandez pour la Stratégie de défense Le Canada d'abord, et je suppose qu'une partie est destinée aux véhicules de patrouille blindés tactiques, c'est bien ça?

M. Lindsey : En fait, non.

Senator Callbeck: No?

Mr. Lindsey: No. Now, I do know — a bit awkward — but I do know that in testimony earlier in the week a Treasury Board official did suggest that some of that \$400 million was going to armoured vehicles. But that is not, in fact, the case, and I can articulate for you where that \$400 million is going, if you'd like.

Senator Callbeck: Okay.

Mr. Lindsey: We have \$43.3 million going to the MOU for the new fighter procurement. We have \$189 million going to maritime readiness. We have \$15 million going to land readiness. We have \$81.7 million going to aerospace readiness, \$30.6 million going to joint and common readiness, \$15 million going to Arctic training and \$25.6 million going to joint personnel support units.

Now, I have rounded some of those figures, senators, but that comes to approximately \$400 million.

Senator Callbeck: In these Supplementary Estimates (B), there is no extra money going for these vehicles that I'm talking about?

Mr. Lindsey: No, there is not.

Senator Seth: Thank you very much. I think that's the same question that I had — that Senator Callbeck asked. And I think you answered it very well — where the money is going, this \$400 million. Thank you.

Senator L. Smith: I was just worried that Mr. Lindsey was getting tired or he felt lonely.

The Chair: No one was asking him any questions.

Senator L. Smith: Mr. Lindsey, I go back to Senator Gerstein — to the end of that question he had asked — the \$61,999,000. What was that targeted for that's now been sort of set aside, to reduce the amount of new appropriations required? What is that?

Mr. Lindsey: In total, we have about \$226 million available in the capital vote that became available to use for other purposes. That \$227 million is attributable to, first, the maritime helicopter project, where the \$103.8 million we had forecasted will not be required. A further \$83.7 million is associated with the medium- and heavy-lift helicopter. It will be required in future years but not this year, as we had anticipated. Last was \$26.8 million associated with special vehicle kits they were going to put on medium support trucks.

Senator L. Smith: Just so I understand, I think it was \$87 million that you mentioned initially was not required for, I guess, it was the helicopters?

La sénatrice Callbeck : Non?

M. Lindsey : Non. Maintenant, je sais — c'est un peu gênant —, que, dans un témoignage livré au début de la semaine, un porte-parole du Conseil du Trésor a laissé entendre qu'une partie de ces 400 millions était destinée à des véhicules blindés. Mais, en fait, ce n'est pas le cas, et je peux vous expliquer, si vous voulez, où iront ces 400 millions.

La sénatrice Callbeck : D'accord.

M. Lindsey : Des fonds de 43,3 millions sont destinés au protocole d'entente pour l'acquisition du nouvel avion de chasse, 189 millions, à la disponibilité opérationnelle de la Force maritime, 15 millions, à celle de la Force terrestre, 81,7 millions, à des forces aérospatiales, 30,6 millions, à la disponibilité opérationnelle commune et interarmées, 15 millions, à l'entraînement dans l'Arctique et 25,6 millions, aux unités interarmées de soutien du personnel.

Mesdames et messieurs, j'ai arrondi certains de ces chiffres, mais ils totalisent environ 400 millions.

La sénatrice Callbeck : Dans ce Budget supplémentaire des dépenses (B), il n'y a rien de plus pour les véhicules dont je parlais?

M. Lindsey : Non, rien.

La sénatrice Seth : Merci beaucoup. La sénatrice Callbeck a posé la question que je voulais poser sur la ventilation de ces 400 millions. Vous y avez très bien répondu et je vous en remercie.

Le sénateur L. Smith : Je craignais seulement que M. Lindsey ne se lasse ou ne se sente seul.

Le président : Personne ne l'interrogeait.

Le sénateur L. Smith : Monsieur Lindsey, je reviens à la fin de la question posée par le sénateur Gerstein, sur les 61 999 000 \$. À quoi devait servir ce qui est maintenant une sorte d'allocation réservée? À diminuer le montant de nouveaux crédits nécessaires? De quoi s'agit-il?

M. Lindsey : En tout, nous disposons d'environ 226 millions, dans le crédit pour dépenses en capital, qui est devenu utilisable à d'autres fins. On peut affecter ces 227 millions au projet, d'abord, des hélicoptères maritimes, pour lequel les 103,8 millions que nous avions prévus ne seront pas nécessaires; 83,7 autres millions correspondent à l'hélicoptère moyen-porteur et à l'hélicoptère de transport lourd. On en aura besoin dans les exercices à venir, mais pas dans l'actuel, contrairement à ce que nous avons prévu. Enfin, 26,8 millions correspondaient à de l'équipement spécial à installer sur des camions d'appui de poids moyen.

Le sénateur L. Smith : Simplement pour que je comprenne, je pense que vous aviez mentionné, au début, que 87 millions n'étaient pas nécessaires pour les hélicoptères?

Mr. Lindsey: Two helicopter projects: One is the maritime helicopter project — \$103.8 million not required. The other is the medium heavy lift — that is the Chinooks — \$83.7 million.

Senator L. Smith: When you say “not required,” you’re not going to order as many units, there’s a price reduction, timing — what is it?

Mr. Lindsey: Changes in the timing of deliveries and the construction of related infrastructure. In the case of the maritime helicopter, it is delivery issues, and they have been well, well covered in the media.

In the case of the Chinooks, again there are changes in the delivery schedule, both associated with taking delivery of the helicopters and building the related infrastructure.

Senator L. Smith: Is the manufacturer having trouble delivering on time, or is it that you folks don’t need the equipment now?

I’m just trying to understand the planning phase. What happens in this case? Is there some problem between the purchaser and the supplier in terms of coordination of the contract? Is it a delivery issue, is it a quality — What happens?

Mr. Lindsey: In the case of the maritime helicopter, it is those kinds of issues that you’ve just referred to. If I may, I’ll defer to Admiral Finn, who can perhaps explain the reasons for the delay in the Chinooks.

Rear-Admiral Patrick Finn, Chief of Staff, Materiel Group, Department of National Defence, Canada: Thank you for the question, senator. In fact, in the case of the Chinook helicopters, they started delivery this past summer. So they’re delivering at a certain pace. There are other associated elements with the delivery; there are spare parts, training, technical data, there is moving into the new facility in Petawawa. There are a number of items associated with the delivery of the capability.

In the case of the Chinooks they are delivering the helicopters on time. As we introduce them, as far as getting everything aligned, we have to do a number of things around airworthiness. Again around infrastructure, there was a little bit of a delay in the infrastructure in accepting it as far as moving the whole squadron into it. That has now occurred. It created a bit of delay and some reprofiling but, in the case of the Chinook helicopters, the helicopters themselves are in delivery as planned, and the capability is coming on line as planned.

Senator L. Smith: When we go to page 2-63, funding for the definition phase of the Arctic/Offshore Patrol Ship implementation programs, \$164 million. Where is that project at? I’m wondering if there is any connection to the reallocation of the \$61.99 million. Are these points related at all?

M. Lindsey : Deux projets d’hélicoptères : le premier est celui des hélicoptères maritimes, 103,8 millions dont on n’a pas besoin. L’autre est celui des hélicoptères de transport lourd, les Chinook, 83,7 millions.

Le sénateur L. Smith : Quand vous dites que vous n’en avez plus besoin, cela veut-il dire que vous n’en commanderez pas autant, qu’on vous a accordé un rabais, les échéanciers sont différents, de quoi s’agit-il?

M. Lindsey : De modifications dans le calendrier des livraisons et de la construction des infrastructures connexes. Dans le cas des hélicoptères maritimes, les problèmes de livraison ont été bien médiatisés.

Dans le cas des Chinook, encore une fois, des changements touchent le calendrier des livraisons, à cause, de la réception des hélicoptères et de la construction des infrastructures connexes.

Le sénateur L. Smith : Est-ce le fabricant, qui ne respecte pas les échéances de livraison, ou vous, qui n’avez pas besoin de l’équipement?

J’essaie tout simplement de comprendre l’étape de planification. Qu’arrive-t-il dans ce cas? La coordination du contrat entre l’acheteur et le fournisseur est-elle difficile? Est-ce une question de livraison? Est-ce la qualité : que se passe-t-il?

M. Lindsey : Dans le cas des hélicoptères maritimes, c’est le genre de problème que vous venez de mentionner. Si vous permettez, je vais céder la parole au contre-amiral Finn, qui pourra peut-être expliquer les retards dans la livraison des Chinook.

Contre-amiral Patrick Finn, chef d’état-major, Groupe des matériels, ministère de la Défense nationale, Canada : Merci de votre question, sénateur. En fait, dans le cas des hélicoptères Chinook, la livraison a commencé l’été dernier. Elle se faisait donc à un certain rythme. D’autres éléments sont associés à la livraison : les pièces de rechange, la formation, les données techniques, l’emménagement dans la nouvelle installation à Petawawa. Un certain nombre d’éléments sont associés à la livraison de la capacité.

En ce qui concerne les Chinook, leur livraison est conforme aux échéanciers. Pour une réception coordonnée, nous devons vérifier un certain nombre de paramètres de navigabilité. Quant aux infrastructures, la réception a pris un léger retard dans leur réception pour l’emménagement de tout l’escadron. Il y a emménagé, après un retard et un report, mais les Chinook sont livrés comme prévu, et la capacité suit comme prévu.

Le sénateur L. Smith : À la page 2-55, concernant les fonds consacrés à l’étape de définition du projet de navires de patrouille extracôtiers et de l’Arctique, 164 millions de dollars, quel est le degré d’avancement de ce projet? Existe-t-il un rapport avec la réaffectation des 61,99 millions?

Like funding for the definition phase of the Arctic, what is “definition”? Is that the engineering phase of the project?

Mr. Lindsey: Perhaps I’ll defer to Admiral Finn again, senator, on that question, and then if you have a question remaining as to the funding —

Senator L. Smith: If there is any linkage between that and the \$61.99 million that you’re sort of setting aside, I just wondered, is it associated, is there a linkage or is it just non-related?

Mr. Lindsey: If you take the \$227 million in capital that I referred to earlier, where I said we don’t require it this year, we don’t require it for those three projects, so instead we’re able to reduce our supplementary estimates ask by taking that money and devoting it to — by reducing the ask — the Arctic patrol ships. A portion of that \$227 million in capital this year will now be used for the AOPS, and the money that was to have been used in the fiscal framework for these Arctic patrol ships becomes available to fill this gap for these other projects in the future.

Senator L. Smith: Admiral, the definition phase, how is that program going and what’s the next step?

Rear-Admiral Finn: Thank you for the question, senator. The definition phase is all of the design and then some. Under the shipbuilding strategy, as you would know, we’ve selected the two yards: one on the East Coast and one on West Coast. In this case, it is the East Coast yard, the Irving yard, which is fundamentally retooling their facility and standing up to be a world-class, medium-sized shipyard.

They are in the throes, literally tearing down the last of the old infrastructure as we speak, and they’re building up, introducing new processes. At the same time they have really progressed the detailed design of this new ship. That will be finished actually in a number of weeks, and then we’ll get into construction design.

They will also start to look at acquisition of long-lead items, things we have to order early. They also, through this definition phase, will build a couple of test modules of the first ship in the new facility to prove it all.

We have about another 18 months to go, but through that it will be the new facility, the design, 100 per cent complete, right down to the detail, test modules, long-lead items, such that we’re well positioned, under the strategy, to start construction of the first ship in mid-2015. That’s all rolled up into the definition phase.

At the same time, what we’re doing on an infrastructure side, so for example in the Arctic with the Nanisivik facility, that’s also being funded by the money for an Arctic/Offshore Patrol Ship,

Dans l’expression « fonds consacré à l’étape de définition » qu’entendez-vous par « définition »? Est-ce l’ingénierie?

M. Lindsey : Je cède encore la parole au contre-amiral Finn, puis, s’il vous reste une question sur les fonds...

Le sénateur L. Smith : Y a-t-il un rapport avec les 61,99 millions de votre allocation de réserve? Je me le demande.

M. Lindsey : Les 227 millions des dépenses en capital, dont j’ai dit, tantôt, que nous n’en avons pas besoin au cours de l’exercice, nous n’en avons pas besoin pour ces trois projets. Nous pouvons donc réduire notre demande de crédits dans le Budget supplémentaire des dépenses, en consacrant cet argent — en réduisant la demande — aux navires de patrouille dans l’Arctique. Une partie des 227 millions de dépenses de capital du présent exercice servira désormais à ces navires de patrouille extracôtiers et de l’Arctique, et l’argent qui était censé servir dans le cadre budgétaire pour ces navires devient disponible pour combler ultérieurement les besoins pour ces autres projets.

Le sénateur L. Smith : Contre-amiral, l’étape de définition, comment avance-t-elle pour ce programme et quelle est la prochaine étape?

Cam Finn : Merci pour la question. L’étape de définition englobe toute la conception, puis un peu d’autres choses. Vous savez peut-être que, dans notre stratégie de construction navale, nous avons choisi deux chantiers : un sur la côte Est et l’autre sur la côte Ouest. Ici, le chantier de la côte Est, les chantiers navals Irving, rééquipent essentiellement leur installation et se préparent à devenir un chantier de taille moyenne, mais d’envergure internationale.

Ce chantier est au beau milieu du démantèlement de la dernière de ses vieilles infrastructures et il en reconstruit de nouvelles, en introduisant de nouveaux procédés. En même temps, il a vraiment avancé dans la conception détaillée du nouveau navire. Ce travail se terminera dans un certain nombre de semaines, après quoi nous entreprendrons la conception de la construction.

Le chantier commencera à se mettre aussi en quête d’articles à longs délais de livraison, qu’il faut commander tôt. Dans la phase de définition, on construira aussi quelques modules d’essai du premier navire dans le nouveau chantier, pour la mise à l’épreuve complète de tout cela.

Il reste encore 18 mois, pendant lesquels on construira le nouveau chantier, on terminera tout à fait la conception, jusqu’aux moindres détails, on construira les modules d’essai, on réceptionnera les articles à longs délais de livraison, pour bien se positionner, d’après la stratégie, pour commencer la construction du premier navire au milieu de 2015. Tout ça fait partie de l’étape de définition.

En même temps, les infrastructures que nous construisons, par exemple, dans l’Arctique, à Nanisivik, sont également financées par l’argent destiné à un navire de patrouille extracôtier et de

and again that's because of the summer construction season up there, and also working on jetties and other things. We have everything moving in parallel so we can expedite the construction.

Senator L. Smith: From a critical-path perspective, is this project on time?

Rear-Admiral Finn: From where we had started, senator, when we sought definition in 2007 and 2008, there has been a delay. When we started the project we were also in the throes of the first joint support ship request for proposal and, of course, the bids that came back showed us the state of shipbuilding in Canada and where we found ourselves. So we actually paused the Arctic/Offshore Patrol Ship project and the Coast Guard paused some of theirs such that we could bring it all together and put it under the strategy such that we could reinvest in two yards that then would have basically decades of work on their order book, from which we would gain benefit.

So we paused to do that work, we're moving out now again, and have, I would say to you from experience, a very robust approach. We are now having detailed discussions with the ship designer and the shipyard that, historically, we would have tried to do in some sort of competitive environment, which did not work well. From a cost versus capability perspective, we've had very detailed discussions around the Arctic/Offshore Patrol Ship; it has allowed us to address some cost drivers.

For example, this summer we revisited the design with the builders and we actually lengthened the ship to make it easier to build — although longer a bit easier to build — which has a positive impact on price. We are quite optimistic that with everything we have set in motion now, we really are on the right path as far as that project goes.

Senator L. Smith: With the delays or with the timing element, has there been, from an efficiency perspective, money wasted or lost, or is this just part of a contingency that you had included in the planning phase of your project?

Rear-Admiral Finn: Certainly there has been an impact on the cost and escalation somewhat around the buying power. Yes, there is contingency, but also, senator, offset by the investment being made. What we've learnt in previous requests for proposals, for example, was that as a yard would win one of these contracts they would then have to spend several hundred million dollars to actually establish infrastructure and processes and procedures.

The Irving yard has actually done that through the Province of Nova Scotia and through some other loans that we will actually repay and recapitalize over decades through all the projects. So instead of having the single projects having to, right up front, spend several hundred million dollars to do it, we actually have the benefit of doing it across all the projects.

l'Arctique et, encore une fois, c'est en raison de la saison estivale de construction, là-bas, et de la construction des jetées et d'autres ouvrages. Tous ces travaux se font en parallèle, pour que nous puissions accélérer la construction.

Le sénateur L. Smith : D'après la méthode du chemin critique, les travaux avancent-ils au rythme prévu?

Cam Finn : Nous avons pris du retard dès le point de départ, à l'étape de la définition en 2007 et en 2008. Quand nous avons entrepris le projet, nous étions aussi au milieu de la première demande de propositions commune pour un navire de soutien, et, bien sûr, les soumissions que nous avons obtenues nous ont montré dans quel état se trouvait la construction navale au Canada. Nous avons donc provisoirement arrêté le projet de navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique, et la Garde côtière a fait de même pour certains de ses projets, pour tout coordonner nos efforts, et nous les avons assujettis à la stratégie qui nous permettait de réinvestir dans deux chantiers navals dont nous remplirions fondamentalement les carnets de commandes pour des décennies, ce qui devait être avantageux pour nous.

Après cette pause, c'est reparti. Mon expérience me dit que notre démarche est très robuste. Nous avons maintenant entamé des discussions détaillées avec le concepteur du navire et le chantier naval. Par le passé, nous aurions procédé par voie de concours, laquelle n'a pas bien fonctionné. Nous avons eu des discussions très détaillées sur les coûts et la capacité du navire de patrouille extracôtier et de l'Arctique. Elles nous ont permis de nous attaquer à certains facteurs générateurs de coûts.

Par exemple, l'été dernier, le réexamen de la conception, avec le constructeur, nous a permis d'augmenter la longueur du navire pour en faciliter la construction et, malgré cela, de comprimer les coûts. Nous avons très bon espoir que tout ce que nous avons maintenant mis en branle met vraiment le projet sur les rails.

Le sénateur L. Smith : À cause des retards ou des échecs, a-t-on gaspillé ou perdu de l'argent, aux dépens de l'efficacité, ou bien est-ce que cela fait partie des éventualités de votre planification de projet?

Cam Finn : Il y a certainement eu un effet sur les coûts et, à cause de la majoration, sur le pouvoir d'achat. Les éventualités sont indéniables, mais elles sont neutralisées par nos investissements. Les demandes antérieures de propositions nous ont appris que, par exemple, quand un chantier naval décrochait un contrat, il devait ensuite dépenser plusieurs centaines de millions de dollars pour mettre en place les infrastructures, les procédés et les marches à suivre.

Les chantiers Irving ont effectivement fait cela grâce au prêt de la province de la Nouvelle-Écosse et d'autres prêts, que nous rembourserons effectivement et que nous recapitaliserons en quelques décennies, à la faveur de tous les projets. Alors, au lieu de dépenser des centaines de millions de dollars sur des projets isolés, dès le départ, nous avons l'avantage de le faire pour tous les projets.

Between that, the efficiencies, so the shipyard has partnered with Bath Iron Works in Bath, Maine, which has built literally hundreds of destroyers and frigates to bring in the best practices.

We can't say absolutely for sure until we get into it, but certainly, in all of the detailed cost work that has been done — again this is completely being done open book, so historically we would have had a competition — we are sitting there with the designers and builders, and to this point have all the right feedback to say that the budget remains adequate, with the contingency included, to build the ships as planned.

The Chair: I have, for round two, one name thus far.

Before I go to round two, I would like to ask you to think about this amount that has lapsed. And each of you, I'm looking at the Office of Infrastructure Canada, total expenditure, \$3.7 billion and \$1.5 billion of that was not spent. That's what was lapsed, and you explained why, and that's fine.

And National Defence, on the record used in the year \$20 billion, lapsed \$1.4 billion. You were able to carry forward \$27 million, and we understand the carry-forward, and we understand a percentage is allowed for carry-forward, but because of what you explained to us and the delays in projects with respect to infrastructure and likewise, some of the built-in delays that are almost predictable in these very large projects, is the problem that we are budgeting for only one year at a time when we look at these particular documents?

The Minister of Finance was very surprised to find that \$7 billion hadn't been spent last year. You start looking in these documents in the Public Accounts and you can see that where the \$7 billion comes from, in large part, is through lapsed funds and projects that just weren't ready for the funding that we had approved.

If you were in the cycle of two years, would that work better for National Defence? There are two or three departments that are in two-year cycles now. Should we be advocating for something like that to help avoid this kind of — there's such a variance that it's very difficult to predict what's going to happen from a fiscal point of view.

Mr. Lindsey, do you want to start, and then I'll go to Ms. Laroche.

Mr. Lindsey: I'm treading on thin ice here a bit, senator, because I know my colleagues over at Treasury Board have certain views on this. That said, having worked there myself and been party to some of these discussions, I do have some views.

Entre-temps, comme il ne faut pas négliger l'efficacité, le chantier a conclu un partenariat avec Bath Iron Works, de Bath, dans le Maine, qui a construit littéralement des centaines de destroyers et de frégates, pour optimiser ses pratiques.

Tant que nous ne serons pas vraiment à pied d'œuvre, une part d'incertitude subsiste relativement aux coûts détaillés. Encore une fois, ils ont été déterminés de manière tout à fait transparente, alors que, par le passé, on aurait procédé par voie de concours, et nous discutons avec les concepteurs et les constructeurs. Jusqu'ici, tous les indices nous permettent de dire que le budget reste suffisant, même en tenant compte des éventualités, bien sûr, pour construire les navires comme prévu.

Le président : J'ai, pour le deuxième cycle de questions, un nom, jusqu'ici.

Avant d'entreprendre le deuxième cycle de questions, songez aux montants non utilisés, chacun de vous. Au Bureau d'Infrastructure Canada, sur des dépenses totales de 3,7 milliards de dollars, 1,5 milliard n'a pas été dépensé. Vous avez donné des explications. Ça va.

À la Défense nationale, sur des dépenses officielles de 20 milliards au cours de l'exercice, 1,4 milliard n'a pas été dépensé. Vous avez pu reporter 27 millions, et nous comprenons le mécanisme et qu'un pourcentage est prévu pour cela. Mais, en raison des causes et des retards dans les projets d'infrastructures et ce genre d'ouvrages, que vous avez expliqués, et de certains retards inhérents presque prévisibles dans ces très gros projets, le problème vient-il du fait que le budget n'est établi que pour un an, dans le cas de ces documents particuliers?

Le ministre des Finances a été très étonné de découvrir que 7 milliards de dollars n'avaient pas été dépensés l'année dernière. Quand on cherche, dans ces documents des Comptes publics, l'origine de ces sommes non dépensées, on constate que, en grande partie, elle se trouve dans les fonds inutilisés et dans les projets que nous avions autorisés, mais qui n'étaient pas prêts pour le financement.

Un cycle de deux exercices fonctionnerait-il mieux pour le ministère de la Défense nationale? Actuellement, deux ou trois ministères ont adopté ce cycle. Est-ce à préconiser pour éviter ce genre de... Les variations sont tellement grandes qu'il est difficile de prévoir ce qui, du point de vue budgétaire, arrivera.

Monsieur Lindsey, voulez-vous vous lancer? Nous entendrons ensuite Mme Laroche.

M. Lindsey : Je suis un peu en terrain glissant, sachant que mes collègues du Conseil du Trésor ont certaines opinions à ce sujet. Cela étant dit, ayant moi-même travaillé dans cette organisation et ayant participé à certaines de ces discussions, je me suis fait une opinion.

Fundamentally, in a government context, spending authorities are provided for finite periods of time. In our case right now, for most departments and agencies, it's 12 months. Some very limited number of agencies I believe have a two-year authority. There has been talk of non-lapsing authorities.

This finite appropriation distinguishes us fundamentally from the private sector. Certainly, private sector companies have fiscal year-ends, but when the year-end is done, their cash doesn't go away. Their cash is still in the bank. They aren't being measured publicly about how much they spent versus how much they had budgeted. Going to a two-year appropriation would certainly reduce the frequency with which we have these discussions about a lapse, but it wouldn't utterly eliminate the discussions, and the reason it wouldn't is that things would still go sideways.

Let's say, for example, in our case this year with *Manuge*, last year we forecast we would spend about a billion dollars, and we asked for an appropriation in that amount. At the end of the day, we spent about \$490 million. Let us say we were in a cycle where we had a two-year appropriation, but *Manuge* had arisen in the second year of that appropriation. Other things being equal, we would still have asked for more than we needed in that second year of the appropriation and would have asked for a reprofile.

The Chair: Or you might have applied some of the first year lapse to that project.

Mr. Lindsey: We might have done.

The Chair: You have some more flexibility.

Mr. Lindsey: We would have more flexibility, absolutely. There are definitely benefits to that kind of regime, but it is not a panacea. It would not make these issues utterly go away.

The Chair: If you have some ideas later on that you would like to send to our committee, that would be helpful. There probably is no panacea, but if there are ideas we could pass on to Treasury Board and Finance that would help this rather major dilemma that seems to be happening right now, that would be helpful. We thank you for explaining to us what causes the lapses for your particular departments.

Ms. Laroche.

Ms. Laroche: I think my colleague has explained very well some of the constraints that we deal with in the federal government.

At Infrastructure Canada I guess the only thing I would nuance is that we depend on the forecasting of our partners because unlike my colleagues at National Defence, we don't procure, so we don't manage the infrastructure projects that way. We fund infrastructure projects that are procured and managed

Fondamentalement, dans le contexte de la fonction publique, les pouvoirs de dépenser sont accordés pour des périodes limitées. Dans notre cas, actuellement, pour la plupart des ministères et organismes, c'est 12 mois. Dans un nombre très petit d'organismes, je crois que ce pouvoir est de deux ans. Il a été question d'accorder des autorisations permanentes.

Cette durée limitée du pouvoir de dépenser nous distingue fondamentalement du secteur privé. Bien sûr, les sociétés privées ont des fins d'exercice, mais, quand l'exercice se termine, elles conservent leurs liquidités, qui restent à la banque. On ne mesure pas publiquement combien elles ont dépensé par rapport à ce qu'elles avaient budgété. Si on adoptait un cycle de deux ans, cela réduirait certainement la fréquence des discussions que nous avons sur les fonds inutilisés, mais cela ne supprimerait pas les discussions, parce que cela n'empêcherait pas les dérapages.

Prenons par exemple le recours *Manuge* de cette année. L'année passée, nous avons prévu que nous dépenserions environ un milliard de dollars, et nous avons demandé des crédits en conséquence. En fin de compte, nous avons dépensé environ 490 millions de dollars. Si nos crédits nous avaient été attribués sur deux ans, et que le recours *Manuge* avait été intenté au cours de la deuxième année, toutes choses étant égales, les crédits auraient dépassé ce qu'il nous fallait pour cette deuxième année et nous aurions quand même demandé un report de fonds.

Le président : Ou bien, vous auriez appliqué une part du report de la première année à cela.

M. Lindsey : C'est possible.

Le président : Vous avez encore de la latitude.

M. Lindsey : Nous aurions plus de latitude, c'est sûr. Un tel régime comporte assurément des avantages, mais ce n'est pas une panacée. Cela ne ferait pas disparaître tous les problèmes.

Le président : S'il vous vient plus tard des idées dont vous aimeriez nous faire part, cela nous aiderait. Il n'y a probablement pas de panacée, mais si nous pouvons transmettre des idées au Conseil du Trésor et aux Finances, cela nous aiderait à nous attaquer à ce dilemme de taille. Merci de nous avoir expliqué ce qui fait que des ressources sont inutilisées dans vos ministères particuliers.

Madame Laroche.

Mme Laroche : Je pense que mon collègue a très bien expliqué certaines des contraintes particulières au gouvernement fédéral.

Je n'ajouterais qu'une nuance, en ce qui concerne Infrastructure Canada, et c'est que nous dépendons des prévisions de nos partenaires, car contrairement à mes collègues de la Défense nationale, nous ne nous occupons pas d'approvisionnement, et nous ne gérons donc pas les projets

by our partners in the provinces, territories and municipalities. When we are doing our contribution agreements with them, when we are making our own estimates, we are dependent on their forecasts.

Would a two-year planning horizon help? Possibly, but we would still be dependent on their ability to forecast, and they are living with some of the same challenges that all infrastructure projects are subject to in this country: weather, labour shortages and other kinds of material issues. We'll never fully resolve it, but possibly, giving us a longer planning horizon might help in some instances.

The Chair: I think the two departments that come to mind that do a two-year forecasting and two-year budgeting process are Canada Border Services Agency and Parks Canada.

Thank you very much for that.

Senator Buth: For National Defence on page 2-63, you have two available authorities there, one vote 1b and one vote 5b, \$203 million, \$164 million. Can you explain what those are?

Mr. Lindsey: I'm sorry, senator, I'm looking for my pages.

Senator Buth: It is 2-63, and the two available authorities.

Mr. Lindsey: Sure. Vote 1 is our operating vote. Vote 5 is our capital vote. The "b" simply designates that this is Supplementary Estimates (B).

Senator Buth: Treasury Board has explained that this is money, essentially, that you cannot spend, and in some cases, we heard that it's travel money. What is the explanation for these two amounts in National Defence?

Mr. Lindsey: National Defence has a total of \$367 million available, previously appropriated money that we cannot use for the originally intended purpose. That breaks down as follows: \$226.7 million in capital, and I think in response to Senator Smith's question, I spoke to the three projects that that relates to.

Senator Buth: Helicopters, helicopters and —

Mr. Lindsey: Truck systems. So that money is available in our capital vote.

In our operating vote, we have \$203 million available, and, like our colleagues at Infrastructure Canada, we have money associated with the freeze on travel. In our case, that amount of money is \$18.8 million.

d'infrastructure de cette façon. Nous finançons des projets d'infrastructure pour lesquels ce sont nos partenaires des provinces, des territoires et des municipalités qui assument les responsabilités d'approvisionnement et de gestion. Quand nous mettons en œuvre les accords de contribution que nous avons conclus avec eux, nous dépendons de leurs prévisions au moment de faire les nôtres.

Est-ce qu'un horizon de planification de deux ans nous aiderait? C'est possible, mais nous continuerions quand même de dépendre de leur capacité de faire des prévisions, et ils doivent relever les mêmes défis que pour tous les projets d'infrastructure, dans ce pays : la météo, les pénuries de main-d'œuvre et les autres questions d'ordre matériel. Nous ne réussirons jamais à résoudre cela complètement, mais un horizon de planification plus long pourrait nous aider dans certains cas.

Le président : Je dirais que les deux ministères qui viennent à l'esprit, quand on pense aux prévisions sur deux ans, et au processus budgétaire sur deux ans, sont l'Agence des services frontaliers du Canada et Parcs Canada.

Merci beaucoup.

La sénatrice Buth : Pour la Défense nationale, page 2-55, vous avez deux autorisations : le crédit 1b, de 203 millions, et le crédit 5b, de 164 millions. Pouvez-vous nous expliquer de quoi il s'agit?

M. Lindsey : Je suis désolé, madame la sénatrice. Je cherche les pages.

La sénatrice Buth : C'est à la page 2-55, et il y a deux autorisations.

M. Lindsey : Oui. Le crédit 1 est notre crédit pour dépenses de fonctionnement, et le crédit 5 est notre crédit pour dépenses en capital. Le « b » signifie tout simplement qu'il s'agit du Budget supplémentaire des dépenses (B).

La sénatrice Buth : Les gens du Conseil du Trésor ont expliqué qu'il s'agit en gros d'argent que vous ne pouvez pas dépenser, et nous avons entendu que, dans certains cas, ce sont des fonds pour les déplacements. Quelle est l'explication de ces deux montants pour la Défense nationale?

M. Lindsey : La Défense nationale a accès à 367 millions de dollars au total en fonds alloués antérieurement qui ne peuvent servir aux fins prévues à l'origine. Cela comprend 226,7 millions en capital — et je pense que j'ai parlé des trois projets liés à cela en réponse à la question du sénateur Smith.

La sénatrice Buth : Des hélicoptères, des hélicoptères et...

M. Lindsey : Des systèmes pour les camions. Donc, cet argent est là, dans notre crédit pour dépenses en capital.

Dans notre crédit pour dépenses de fonctionnement, nous avons 203 millions et, comme nos collègues d'Infrastructure Canada, nous avons des sommes découlant du gel imposé sur les déplacements. Dans notre cas, ce montant se monte à 18,8 millions.

In addition, we have \$110 million available because of a Treasury Board decision to freeze money that we would have spent on severance payments and relinquished that to the fiscal framework.

We have a further \$12 million available due to a frozen allotment established by Treasury Board, associated with a remission order. That's a total of \$220 million available in our operating vote.

Senator Buth: What's a remission order?

Mr. Lindsey: It's an authority provided to a department not to seek reimbursement of an expense that might have been inappropriately made or a debt due to the Crown for some other purpose.

Senator L. Smith: Mr. Lindsey, or Rear-Admiral Finn, there was a delay in the project in terms of set-ups by your supplier, and I guess you're creating infrastructure yourself.

Is there a cost to the delay that you actually quantify? Is there an accountability as to who's responsible? For example, if you don't spend the money, you can put money back into your budget, and either appropriate it next year. But if there's a delay, which is caused by some form of inefficiency, is there some tracking of that? Is there a performance-type clause that you would have in your contract with the third party, so that if there are delays caused by a third party that affect the deliverable, then usually someone is responsible for it?

Rear-Admiral Finn: Thank you for the question, senator. It really depends on the project and the contract. In many cases, in the case of the helicopters, both projects we've talked about, those contracts are firm, fixed price. So if there are delays, typically, the supplier would incur a cost — the carrying charges, increased cost of labour, et cetera — and that would come at their expense. There are other contracts, depending on the complexity of it. Some of our design contracts, for example, we talked about the Arctic/Offshore Patrol Ship, that's a bit of a different basis of payment, so there are typically clauses in the contract where, depending on the cause of the delay, we would impose liquidated damages, but those would be negotiated up front, so it depends on which contract and the nature of it, how much risk we're transferring to industry, how much risk the supplier is willing to take, depending on what we're asking them to do. Where we can fix price, they would incur the carrying cost of the delay.

Senator L. Smith: So the answer is that it's somewhere, but at the end of project you guys do a post-mortem and go over who did what, and then you're able to identify performance from both sides, from your side and the supplier's side.

De plus, nous avons 110 millions de dollars en raison d'une décision du Conseil du Trésor de geler les sommes que nous aurions consacrées aux indemnités de départ et auxquelles nous avons plutôt renoncé pour le cadre financier.

Nous avons accès en plus à 12 millions, en raison d'une affectation bloquée établie par le Conseil du Trésor concernant un décret de remise. C'est donc 220 millions de dollars au total que nous avons dans notre crédit pour dépenses de fonctionnement.

La sénatrice Buth : Qu'est-ce qu'un décret de remise?

M. Lindsey : C'est un pouvoir accordé à un ministère de ne pas demander le remboursement d'une dépense inappropriée ou d'une dette envers la Couronne à d'autres fins.

Le sénateur L. Smith : Monsieur Lindsey, ou contre-amiral Finn, il y a eu un retard dans le projet, lié à l'organisation de votre fournisseur, et j'imagine que vous vous occupez vous-mêmes de l'infrastructure.

Est-ce que vous avez cerné le coût de ce retard? Est-ce qu'on attribue la responsabilité de cela à quelqu'un? Par exemple, si vous ne dépensez pas l'argent, vous pouvez le remettre dans votre budget et le réaffecter l'an prochain. Cependant, s'il y a un retard causé par une certaine inefficacité, est-ce qu'on a fait le suivi? Est-ce qu'il y a une clause d'exécution dans le marché avec le tiers, de sorte qu'il assume la responsabilité des retards qu'il cause et qui ont une incidence sur le résultat attendu?

Cam Finn : Je vous remercie de cette question, sénateur. Cela dépend en réalité du projet et du marché. Dans bien des cas, comme les hélicoptères — les deux projets dont nous avons parlé —, il s'agit de marchés fermes, à prix fixe. Donc, s'il y a des retards, en général, le fournisseur va subir des coûts — les frais de crédit, des coûts de main-d'œuvre accrus, et cetera —, et c'est lui qui doit les payer. Selon la complexité du projet, il y a d'autres marchés. Pour certains de nos marchés d'étude — nous avons parlé des marchés relatifs aux Navires de patrouille extracôtiers/ de l'Arctique —, le mode de paiement est un peu différent. Les marchés comportent donc en général des clauses de dommages-intérêts convenus, en cas de retards, mais ces clauses sont négociées dès le début. Cela dépend du marché et de la nature du marché, des risques que nous transférons à l'industrie, de la part de risques que le fournisseur est prêt à assumer, tout dépendant de ce que nous lui demandons de faire. Quand nous pouvons fixer le prix, le fournisseur assume les coûts associés au retard.

Le sénateur L. Smith : Donc, la réponse, c'est que c'est là. À la fin d'un projet, vous faites le bilan et voyez qui a fait quoi, puis vous pouvez déterminer le rendement des deux côtés : le vôtre et celui du fournisseur.

Rear-Admiral Finn: We do on an ongoing basis, senator. We have, for example, an inter-departmental committee on all of the major capital projects that meets monthly to look at various performance parameters around costs and schedule.

On the contracting side — because, again, Public Works is the contracting arm of the department, so we rely on them as they continue to refine their draft model contracts to take these things into consideration.

It's always a balancing. The Government of Canada, particularly for Canadian industry, takes a very robust approach regarding the terms and conditions we put in place, but often those come back to us at a premium. So we have to be very judicious when establishing some of those contracts.

Yes, on an ongoing basis, we monitor the performance and try to reintroduce lessons learned. To give you examples I've talked about, the start of the shipbuilding strategy and the steps we took there were based on both the Coast Guard's and National Defence's experience with attempting to launch complex ship construction projects after being out of the game for a decade.

Senator L. Smith: Not easy. Plus you have to deal with Public Works, too, as they negotiate on your behalf.

The Chair: Thank you, Senator Smith.

I have just two points that may be of help. There is a publication, and I believe it's on the Finance website, entitled "Supplementary Estimates (B), 2013-14: Explanation of Available Authorities." This gives you a breakdown of all the available authorities. The available authorities, as you will recall, were where the government said "you can't spend that," even though we parliamentarians had approved it. This is a list of that money that the government said, "Notwithstanding what Parliament said, don't spend it." So that is available, and I am told that is Treasury Board, not Finance. It's also referenced in our briefing note, so there is a reference for that.

The second point I want to clarify deals with National Defence. Under the adjustments for these appropriations, Senator Callbeck had a discussion with Mr. Lindsey in relation to \$400 million plus. If you go back to page 1-6 — this is perhaps where we were confused — included in describing support for the ongoing implementation of the Canada First Defence Strategy in fact is listed Tactical Armoured Patrol Vehicles. We understand from Mr. Lindsey that's not the case now, but that's what Treasury Board had probably learned from DND earlier on, and that's why there was some confusion on that particular item.

Mr. Lindsey: Thank you for pointing that out, senator. We will look into that and we will undertake to get back to the committee.

Cam Finn : Nous le faisons de façon constante, sénateur. Par exemple, nous avons un comité interministériel qui se penche sur tous les grands projets d'immobilisations et qui se réunit une fois par mois pour examiner les divers paramètres de rendement touchant les coûts et l'échéancier.

En matière de marchés, encore là, ce sont les Travaux publics qui s'en occupent, alors nous comptons sur eux pour continuer de peaufiner leurs marchés types compte tenu de ces facteurs.

Il s'agit toujours de trouver l'équilibre. En particulier pour l'industrie canadienne, le gouvernement du Canada adopte une approche très robuste concernant les modalités, mais souvent, cela nous revient à prix fort. Nous devons donc nous montrer très judicieux au moment d'établir certains marchés.

Oui, nous faisons un suivi constant du rendement et essayons de mettre à profit les leçons apprises. Par exemple, je vous ai parlé de la stratégie visant l'approvisionnement en construction navale. Les mesures que nous avons prises sur ce plan se fondent sur l'expérience acquise par la Garde côtière et la Défense nationale concernant des projets complexes de construction navale après 10 ans d'inactivité dans le domaine.

Le sénateur L. Smith : Ce n'est pas facile. En plus, vous devez traiter avec Travaux publics aussi, parce qu'ils négocient en votre nom.

Le président : Merci, sénateur Smith.

Deux petites choses pourraient être utiles. Il y a une publication, je crois, sur le site web des Finances, intitulée « Budget supplémentaire des dépenses (B) 2013-2014 — Explication des autorisations disponibles ». Vous y trouvez une répartition des autorisations disponibles. Vous vous rappellerez qu'il s'agit des montants pour lesquels le gouvernement a dit qu'il ne faut pas les dépenser, même si nous, parlementaires, les avons approuvés. C'est la liste des montants pour lesquels le gouvernement a dit : « Peu importe ce que le Parlement a dit; ne les dépensez pas. » Donc, les montants sont là, et on me dit que c'est le Conseil du Trésor, et non les Finances. C'est aussi mentionné dans notre note d'information, alors c'est là.

Deuxièmement, j'aimerais éclaircir les accords avec la Défense nationale. En ce qui concerne les ajustements aux crédits, la sénatrice Callbeck a discuté avec M. Lindsey de la question des 400 millions de dollars ou plus. Si vous allez à la page 1-6 — c'est peut-être la source de notre confusion —, le soutien continu à la Stratégie de défense Le Canada d'abord englobe les véhicules blindés tactiques de patrouille. M. Lindsey nous dit que ce n'est pas le cas, mais que c'est probablement ce que le Conseil du Trésor avait appris du MDN antérieurement, et c'est ce qui explique la confusion à ce sujet en particulier.

M. Lindsey : Merci de l'avoir signalé, sénateur. Nous allons nous pencher là-dessus et en informerons le comité.

The Chair: Thank you. If you could get back through our clerk, that will be notified to all.

Thank you very much, Department of National Defence and the Office of Infrastructure Canada. Each time we meet, we learn a little bit more. We hope we will have a chance to see you again in due course. Keep up the good work for Canada. Thank you.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, November 28, 2013

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 2:03 p.m. to study the subject-matter of Bill C-4, A second act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, this afternoon we will continue our study on the subject-matter of Bill C-4, A second act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures.

[*English*]

The Chair: This afternoon we will be discussing two divisions in Part 3 of Bill C-4. Division 17 contains measures relating to the Public Service Labour Relations Act and the Public Service Employment Act and can be found at page 229 of the English version of the bill; and Division 18 contains measures relating to the proposed public service labour relations and employment board and can be found at page 260 in the English version of the bill.

We received some written submissions that are not here for distribution but have been sent to all members. There are written submissions from the Association of Justice Counsel dated November 2013; from the Union of Canadian Transportation Employees dated November 20, 2013 and November 28, 2013, including an explanation of the submission — we thank you for both documents; from the Canadian Bar Association, dated November 18, 2013, but they were unable to find someone to attend so they were content to rely on their written submission; from the Public Service Alliance of Canada, dated November 26, 2013, in addition to any oral presentation made today; and from Fair Pensions for All, which was received and circulated and, I believe, will be followed in the oral presentation.

Honourable senators, during our two-hour meeting this afternoon, we will hear from Christine Collins, National President, Union of Canadian Transportation Employees; and

Le président : Merci. Si vous envoyez l'information à notre greffière, elle nous sera transmise.

Merci beaucoup au ministère de la Défense nationale et à Infrastructure Canada. Chaque fois que nous nous rencontrons, nous en apprenons un peu plus. Nous espérons vous voir de nouveau en temps opportun. Continuez le bon travail que vous accomplissez pour le Canada. Merci.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 28 novembre 2013

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 3, pour étudier la teneur du projet de loi C-4, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget, déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénatrices et sénateurs, cet après-midi nous allons continuer notre étude de la teneur du projet de loi C-4, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget, déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[*Traduction*]

Le président : Nous discuterons aujourd'hui de deux articles de la partie 3 du projet de loi C-4. L'article 17 contient des mesures liées à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique ainsi qu'à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, et il se trouve à la page 229 du projet de loi. L'article 18 contient des mesures qui concernent la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique proposée, et il se trouve à la page 260.

Nous avons reçu des mémoires qui ne vous seront pas distribués, mais qui vous ont tous été envoyés. Il y a celui de l'Association des juristes de justice, qui est daté de novembre 2013. Les documents de l'Union canadienne des employés des transports sont datés du 20 novembre et du 28 novembre 2013 et incluent une explication sur le mémoire — nous vous remercions pour les deux documents. Le mémoire de l'Association du Barreau canadien est daté du 18 novembre 2013, mais on n'a pas été en mesure de trouver quelqu'un pour venir témoigner et on a dû se contenter de présenter un mémoire. Nous avons aussi le mémoire de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, qui est daté du 26 novembre 2013, en plus d'une version écrite de l'exposé qui nous sera présenté aujourd'hui. Enfin, nous avons reçu le mémoire de Fair Pensions for All, qui vous a été fourni, et je crois qu'il correspond également à l'exposé qui nous sera présenté.

Chers collègues, au cours de notre réunion de deux heures aujourd'hui, nous entendrons le témoignage de Mme Christine Collins, présidente nationale de l'Union canadienne des employés

from the Public Service Alliance of Canada, Robyn Benson, National President, and Edith Bramwell, General Counsel. Thank you for being here.

By video conference, we will hear from Bill Tufts, Founder and Executive Director of Fair Pensions for All.

Perhaps we could start in that order with your general opening remarks, followed by questions and answers. Ms. Collins, please proceed.

Christine Collins, National President, Union of Canadian Transportation Employees: Thank you for the opportunity to appear before you today.

The Union of Canadian Transportation Employees is the national union for the majority of workers at Transport Canada, the Coast Guard, Canada's federally regulated airports and others, such as the Canadian Transportation Agency and NAV CANADA. UCTE is a component of the Public Service Alliance of Canada.

Our experiences are different than other groups within the PSAC, given that our members are responsible for the safety and security of the traveling public. Many of our UCTE members are designated essential and have been so for many years. Based on our members' unique experiences, I recognize and support the need for essential services.

I have been a union leader most of my working life. I am quite dismayed today with the public and political misrepresentation of union leaders, unions and what we do. It's a sad day when positions are set and decisions are taken based on ideology and emotion and not on facts or what is in the public interest. It is a sad day for our members, the traveling public, and workers in Canada.

The precepts of Bill C-4 are based on the ideology that work places are dysfunctional and that unions somehow are responsible for society's ills, even if the premise itself is wrong. The fact is that, in my experience, union-management relations are not broken and that harmonious relationships between the employer and the bargaining agents can actually result in a more effective and efficient workplace. Indeed, in the case of Transport Canada and the Canadian Coast Guard, our relations are good, and the results are beneficial for these organizations and for the public, which relies on these programs and services.

The basis for my positive comments is the fact that we work daily with management on workplace issues, but also on policy, procedures, regulations and legislation and how these

des transports. Nous accueillons également des représentants de l'Alliance de la Fonction publique du Canada : la présidente nationale, Mme Robyn Benson; et la conseillère juridique, Mme Edith Bramwell. Je vous remercie de votre présence.

M. Bill Tufts, fondateur et directeur exécutif de Fair Pensions for All, comparait par vidéoconférence.

Nous pourrions suivre cet ordre pour la présentation des exposés. Nous passerons aux questions par la suite. Allez-y, madame Collins.

Christine Collins, présidente nationale, Union canadienne des employés des transports : Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui.

L'Union canadienne des employés des Transports est le syndicat national de la majorité des travailleurs et des travailleuses de Transports Canada, de la Garde côtière, des aéroports du Canada sous réglementation fédérale et d'autres organismes tels que l'Office des transports du Canada et NAV CANADA. L'UCET est l'un des éléments de l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

Nos expériences sont différentes de celles d'autres groupes qui font partie de l'AFPC du fait que nos membres sont responsables de la sécurité et de la sûreté du public voyageur. Bon nombre de nos membres de l'UCET sont désignés comme étant essentiels, et ce, depuis bien des années. Si l'on en croit l'expérience unique de nos membres, je reconnais et appuie la nécessité des services essentiels.

J'ai été dirigeante syndicale pendant la majeure partie de ma vie professionnelle. Je suis véritablement consternée aujourd'hui par les déclarations publiques et politiques trompeuses touchant les dirigeants syndicaux, les syndicats et ce que nous faisons. Il est triste de constater que des positions sont arrêtées et que des décisions sont prises sur une base idéologique et sur des émotions, plutôt que sur des faits ou ce qui est dans l'intérêt de la population. C'est en effet un moment bien triste pour nos membres comme pour le public qui voyage et les travailleurs et travailleuses au Canada.

Les préceptes sur lesquels repose le projet de loi C-4 ont une base idéologique selon laquelle les milieux de travail sont dysfonctionnels et les syndicats sont en quelque sorte responsables des maux de la société, même si l'hypothèse en soi est fautive. Le fait est que selon mon expérience, les relations syndicales-patronales ne sont aucunement rompues et que des relations harmonieuses entre l'employeur et les agents de négociation peuvent, en fait, déboucher sur un milieu de travail plus efficace et efficient. À vrai dire, dans le cas de Transports Canada et de la Garde côtière canadienne, nos relations sont bonnes et les résultats s'avèrent bénéfiques pour ces organisations ainsi que pour le public qui compte sur ces programmes et ces services.

Mes observations positives viennent du fait que nous travaillons quotidiennement avec la direction sur des enjeux liés au milieu de travail, mais aussi sur les politiques, les procédures,

foundational principles are put into practice by the workforce, our members, such as our Transport Canada inspectors or Coast Guard search and rescue or airport firefighters. Harmonious and consultative relations start with labour management committees and the principles set out in the 2003 Public Service Modernization Act.

One key element missing from Bill C-4 is that the deputy head of an organization is at the top of a very large and complex institution. This senior executive is ultimately responsible for ensuring that his or her organization achieves the objectives set out in the responsible statutes. This deputy head is the person that is in the position to understand which positions are truly essential and which are not. Central agencies or horizontal organizations in charge of horizontal policy development are not truly in a position to know, nor should they be. The deputy head should be responsible, and when there is that responsibility, a departmental organization can be effective, efficient and accountable.

A decade or more ago, decisions around essential designations were made from the ground up. In other words, each responsible manager and bargaining agent delegate in the operational unit worked together on the plan and the designation, and, unit by unit, division by division, these agreements and plans would form the basis of a departmental plan. When essential services agreements were negotiated, decision-making was quick, effective and consensual.

When central agencies are responsible, sometimes we find that we are constantly playing catch-up, often attempting to sort out issues that were issues years before. Negotiations are difficult and key issues sometimes remain unresolved. Collective agreements are reached at the expiry of the agreement itself. It is for this reason that we believe the deputy head, in consultation with bargaining agents and with Treasury Board, should be responsible for essential worker designations. Workplace consultative procedures and mechanisms are in place at the departmental level, and these can be used to achieve consensus and agreements before decisions are made.

During the question period, I would be happy to provide you with an example of how this process works and how we have been able to achieve success in the past.

At this time, we are discussing Bill C-4 in the Senate. The chances of a more collaborative consultation do not exist, but it is in your power to make modest changes where those changes are in the public interest. That is why we are recommending two small

les règlements et les textes de loi et la façon dont ces principes fondamentaux sont mis en pratique par la main-d'oeuvre, nos membres, comme nos inspecteurs de Transports Canada, nos agents de la recherche et du sauvetage de la Garde côtière canadienne ou encore nos pompiers aux aéroports. Les relations harmonieuses et consultatives ont pour point de départ les comités de consultation syndicale-patronale et les principes énoncés dans la Loi sur la modernisation de la fonction publique de 2003.

Il manque un élément important dans le projet de loi C-4, à savoir que l'administrateur général d'une organisation est au sommet d'une institution très large et complexe. Ce poste supérieur est, au bout du compte, chargé de s'assurer que son organisation atteint bien les objectifs qui lui ont été fixés dans les statuts y afférents. Cet administrateur général est la personne qui est en mesure de comprendre quels postes sont vraiment essentiels et lesquels ne le sont pas. Les agences centrales ou organisations horizontales chargées de l'élaboration de la politique horizontale ne sont pas véritablement en mesure de le savoir, et ne devraient pas l'être, d'ailleurs. C'est l'administrateur général qui devrait être responsable, et lorsque cette responsabilité existe, une organisation ministérielle peut être efficace, efficiente et imputable.

Il y a plus d'une décennie environ, des décisions sur les désignations essentielles ont été prises depuis la base. En d'autres mots, chaque gestionnaire responsable et délégué de l'agent de négociation dans l'unité opérationnelle a travaillé à la préparation d'un plan sur les désignations. Unité par unité, division par division, ces ententes et ces plans constitueront le fondement d'un plan ministériel. Lorsque des ententes sur les services essentiels ont été négociées, le processus décisionnel a été rapide, efficace et consensuel.

Lorsque les agences centrales sont responsables, il arrive parfois que nous soyons constamment en train de rattraper le temps perdu, d'essayer de régler des problèmes qui existaient il y a plusieurs années. Les négociations sont difficiles et les enjeux clés restent parfois sans solution. Des conventions collectives sont conclues lors de l'arrivée à échéance de l'entente elle-même. C'est donc pour cette raison que nous sommes convaincus que l'administrateur général, en consultation avec les agents de négociation et le Conseil du Trésor, devrait être responsable de la désignation des travailleurs essentiels. Il existe des procédures et autres mécanismes de consultation sur les lieux de travail au niveau ministériel dont on peut se servir pour en arriver à un consensus et à des ententes avant que des décisions ne soient prises.

Lorsque vous me poserez des questions, je serais ravie de vous donner un exemple de la façon dont le processus fonctionne et aussi de vous expliquer comment nous avons pu réussir par le passé.

À ce moment-ci, nous discutons du projet de loi C-4 au Sénat. Les chances d'une consultation axée davantage sur la collaboration n'existent pas, mais il est toutefois de votre pouvoir d'apporter des modifications modestes lorsque celles-ci

wording changes in the bill. We are proposing that sections 119(1) and 120(1) be amended to substitute “deputy head” for “employer.” With these changes, we believe the result will be a more effective, efficient, accountable and responsible workplace.

In conclusion, I appreciate the opportunity to present these modest changes and to participate in further discussion.

The Chair: Thank you very much. I would let honourable senators know that sections 119 and 120 appear to be in clause 305 of the bill, on page 232.

We will move to our next presenter. Ms. Benson, do you have a presentation to make at this stage? Ms. Bramwell?

Robyn Benson, National President, Public Service Alliance of Canada: I do, and I thank you very much for inviting us to appear before the committee.

The changes in Divisions 17 and 18 of Bill C-4 were introduced without any consultation whatsoever with labour, and this, quite frankly, is unprecedented. Normally, broad consultation takes place when changes to labour law are being considered. For example, the 2003 Public Service Modernization Act was only introduced after almost three years of discussion and studies involving stakeholders, the Staff Relations Board and academics.

This time, the government developed its plans in secret, behind closed doors, and they deliberately included the changes in a budget bill so that they could fast-track them without the discussion and open debate they deserve. The changes send a strong message to public service workers that their employer doesn't respect their work and the services they provide to this country.

Bill C-4 ignores the fundamental principles of freedom of association and the right to strike. It rewrites the rules that affect bargaining, the choice of dispute resolution, essential services designation and arbitration.

Our written submission contains the details of our many concerns, but today I will address just three.

First, the designation of essential services: Our union believes that, during a strike, services should be maintained at a level that ensures there is no possible danger to the safety and security of the Canadian public. In fact, PSAC members were on strike the morning of September 11, 2001. We brought our lines down immediately, and our members returned to work quickly and without question.

sont dans l'intérêt public. Voilà pourquoi nous recommandons deux petites modifications au libellé du projet de loi. Nous proposons de modifier les paragraphes 119(1) et 120(1) afin d'y remplacer « employeur » par « administrateur général ». Grâce à ces changements, nous sommes persuadés d'en arriver à un milieu de travail plus efficace, efficient, imputable et responsable.

En conclusion, je vous remercie de nous avoir donné la possibilité de présenter nos modestes modifications et de prendre part à d'autres discussions.

Le président : Merci beaucoup. Je veux dire aux sénateurs que les articles 119 et 120 figurent à l'article 305 du projet de loi, à la page 232.

Nous passons à notre prochain témoin. Madame Benson, avez-vous un exposé à présenter? Madame Bramwell?

Robyn Benson, présidente nationale, Alliance de la Fonction publique du Canada : Oui, et je vous remercie beaucoup de nous avoir invitées à comparaître devant le comité.

Les modifications apportées dans les sections 17 et 18 du projet de loi C-4 ont été présentées sans qu'il y ait de consultation auprès des syndicats et, en toute honnêteté, je dois dire que c'est du jamais vu. D'habitude, de vastes consultations ont lieu lorsqu'on envisage d'apporter des changements aux dispositions législatives sur le travail. Par exemple, la Loi sur la modernisation de la fonction publique de 2003 n'a été présentée qu'après presque trois ans de discussions et d'études auxquelles avaient participé des intervenants, la Commission des relations de travail et des universitaires.

Cette fois, le gouvernement a élaboré son plan en catimini, derrière des portes closes, et il a inséré délibérément les modifications dans une loi budgétaire, dans l'objectif d'accélérer leur adoption sans que les discussions ou le débat ouvert qu'elles méritent aient lieu. En présentant ces modifications, on indique clairement aux employés de la fonction publique que leur employeur n'a pas de respect pour leur travail et les services qu'ils fournissent au pays.

Le projet de loi C-4 fait fi des principes fondamentaux de liberté d'association et de droit de grève. Il réécrit les règles régissant la négociation, le choix des modes de règlement des différends, la désignation des services essentiels et l'arbitrage.

Notre mémoire présente nos nombreuses préoccupations en détail, mais je ne parlerai que de trois d'entre elles aujourd'hui.

Premièrement, il y a la désignation des services essentiels. Notre syndicat est d'avis que pendant une grève, les services devraient être maintenus à un niveau suffisant pour éviter de compromettre la sécurité de la population canadienne. En fait, le matin du 11 septembre 2001, les membres de l'AFPC étaient en grève. Nous avons cessé nos activités immédiatement et nos membres sont vite retournés au travail sans poser de question.

We have agreed to thousands of positions being deemed essential. We take balancing the interests of the public, our members and the employer very seriously.

Bill C-4 now gives the government the power to unilaterally decide who is essential and what services are essential. Employees declared essential can be asked to perform all of their duties, not just those that are essential.

The right to challenge the government's opinion about what is essential before an independent labour board has now been removed. It has been removed even though the current law and jurisprudence require the labour board to err on the side of the safety and security of the public.

Balance and fairness are gone. The government can't be held accountable because there is no avenue for appeal.

Second, dispute resolution: Legal experts have said that a union's right to choose arbitration creates a level playing field because it balances Parliament's ability to legislate an end to a strike and order arbitration. Bill C-4 takes away the right to choose arbitration. Now it will only be available if the employer agrees or where the employer has designated 80 per cent of the bargaining unit as essential. It's not hard to imagine the government using its new powers to designate just under 80 per cent of a unit. This leaves the remaining workers with a limited ability to strike, and then they can't choose arbitration.

Bill C-4 also increases the restrictions on what public interest commissions and arbitration boards can consider when making their awards.

Third, one of the worst of the changes is to the grievance process. Policy grievances have been used to streamline the grievance process. They have made the system more efficient and cost effective for the employer, as well as for the unions, because one policy grievance can replace dozens, if not hundreds, of individual grievances. The change in Bill C-4 would only allow a policy grievance to be filed where an individual grievance could not be filed, and that's just about never.

Bill C-4 will make widespread and fundamental changes to labour relations laws covering all government workers. I ask that you remove Divisions 17 and 18 from this bill.

I also recommend that the government engage in real consultation with bargaining agents, employer groups and labour relations experts.

The Chair: Thank you very much, Ms. Benson.

Nous avons approuvé que des milliers de postes soient jugés essentiels. Nous prenons très au sérieux l'établissement d'un équilibre entre les intérêts de la population, de nos membres et de l'employeur.

Le projet de loi C-4 donne au gouvernement le pouvoir de déterminer quels employés exercent des fonctions essentielles et quels services sont essentiels. On peut demander aux employés dont les fonctions sont jugées essentielles d'exercer toutes leurs tâches, et pas seulement celles qui sont essentielles.

Le droit de contester devant une commission des relations de travail l'opinion du gouvernement sur ce qui est jugé essentiel a été retiré. Il a été retiré même si selon les dispositions actuelles et la jurisprudence, la commission doit tenir compte avant tout de la sécurité du public.

Les principes d'équilibre et d'équité ont disparu. Le gouvernement ne peut pas être tenu responsable, car il n'y a aucune possibilité d'appel.

Deuxièmement, il y a le règlement des différends. Des spécialistes du droit ont déclaré que le droit d'un syndicat de demander l'arbitrage permet de fixer des règles du jeu équitables, car il fait contrepois au pouvoir du Parlement de légiférer et d'ordonner un renvoi à l'arbitrage en vue de mettre un terme à une grève. Le projet de loi C-4 retire le droit de choisir l'arbitrage. L'arbitrage ne sera envisageable que si l'employeur accepte ou s'il a déterminé que 80 p. 100 des effectifs de l'unité de négociation exercent des fonctions essentielles. Il est facile d'imaginer que le gouvernement utilisera ses nouveaux pouvoirs pour déterminer que des fonctions essentielles sont exercées par juste un peu moins de 80 p. 100 des effectifs. Les autres employés seront limités dans leur capacité de faire une grève, et ils ne pourront donc pas choisir l'arbitrage.

De plus, le projet de loi C-4 limite les éléments dont peuvent tenir compte les commissions de l'intérêt public et les conseils d'arbitrage au moment de rendre une décision.

Troisièmement, l'une des pires modifications concerne la procédure de règlement des griefs. Le mécanisme des griefs de principe est utilisé comme un moyen de simplifier la procédure de règlement des griefs. Il l'a rendue plus efficace et économique pour l'employeur, de même que pour les syndicats, car un grief de principe peut remplacer des douzaines, voire des centaines, de griefs individuels. La modification proposée dans le projet de loi C-4 limiterait la possibilité de présenter un grief de principe aux situations dans lesquelles il n'est pas possible de déposer un grief individuel, c'est-à-dire, jamais.

Le projet de loi C-4 renferme une pléthore de modifications fondamentales aux lois sur les relations de travail qui couvrent l'ensemble des fonctionnaires. Je recommande que les sections 17 et 18 du projet de loi en soient retirées.

Je recommande également que le gouvernement entame une vraie consultation avec les agents négociateurs, les regroupements d'employés et les spécialistes de relations de travail.

Le président : Merci beaucoup, madame Benson.

Ms. Bramwell, did you have anything to add?

Edith Bramwell, General Counsel, Public Service Alliance of Canada: PSAC's brief was presented by Ms. Benson, our National President.

The Chair: We've received your written brief, dated November 20, as well, and you stand by what's in there?

Ms. Bramwell: Absolutely.

The Chair: Nothing needs to be changed or referred to? We have both of those and thank you, Ms. Benson, for that information.

We will engage in discussion in due course but first we will go to our video conference and welcome Bill Tufts, Founder and Executive Director, Fair Pensions for All.

Bill Tufts, Founder and Executive Director, Fair Pensions for All: We are here today and I think what we would like to do is look at the broad overview, the big picture of what's happening with Bill C-4. As we examine Bill C-4 and why it's important to Canadians, we see that one of the main features of the bill is the ability to bring fairness and affordability to public sector employment.

We would like to look into some particular aspects of the bill and address income equality, fairness in pensions and seniors in poverty. Addressing these issues in a way that's fair for all Canadians and sustainable for the next generations is of the utmost importance. We think this bill is about allowing the government to listen to the voices on the streets, and the message the government is getting is obviously that there need to be changes in the public sector to bring fairness back vis-à-vis taxpayers.

When we talk about public sector compensation, it seems fashionable to compare their compensation with the top 1 per cent in society. This is a false comparison. If we expand our definition we will find a large portion of the public sector is in the top 10 per cent of upper income levels. In our work, we find the average income levels of all levels of government employees entrenches these employees firmly into this group. However, when we move into retirement and look at pensions and Canadians over 65, the public sector with their defined benefit pensions makes up an even larger portion of the upper crust.

We suggest that this committee keep the average working Canadian in mind when analyzing public sector compensation. After all, it is the average Canadian who will be most affected by the smallest changes in taxation levels. In 2011, the average working wage in Canada was \$40,500. Since 2003 we have seen the average public sector total compensation package rise to \$114,100 in a recent PBO report, including the total cost of pensions, benefits, and salaries. This number aligns with studies

Aviez-vous quelque chose à ajouter, madame Bramwell?

Edith Bramwell, conseillère juridique, Alliance de la Fonction publique du Canada : Les notes de l'AFPC ont été présentées par Mme Benson, notre présidente nationale.

Le président : Nous avons également reçu votre mémoire, qui est daté du 20 novembre, et vous défendez son contenu?

Mme Bramwell : Absolument.

Le président : Il n'y a rien à modifier ou à ajouter? Nous les avons tous les deux. Madame Benson, merci de l'information.

Nous en discuterons en temps et lieu, mais nous allons tout d'abord souhaiter la bienvenue à M. Bill Tufts, fondateur et directeur exécutif de Fair Pensions for All, qui comparait par vidéoconférence.

Bill Tufts, fondateur et directeur exécutif, Fair Pensions for All : Je crois que ce que nous aimerions faire aujourd'hui, c'est examiner le projet de loi C-4 dans son ensemble. Lorsque nous étudions le projet de loi C-4 et que nous évaluons pourquoi il est important pour les Canadiens, nous constatons que l'une de ses principales caractéristiques est sa capacité d'instaurer l'équité et l'abordabilité dans l'emploi de la fonction publique fédérale.

Nos observations portent sur les aspects suivants du projet de loi : l'égalité des revenus, l'équité des régimes de pension et la pauvreté chez les personnes âgées. Sur ces questions, trouver des solutions qui soient justes pour tous les Canadiens et viables pour les générations à venir est d'une importance capitale. À notre avis, l'objectif du projet de loi est de permettre au gouvernement d'écouter ce que les gens ont à dire, et de toute évidence, ce qu'on indique au gouvernement, c'est qu'il faut apporter des changements dans le secteur public afin de rétablir l'équité pour les contribuables.

Lorsqu'il est question de rémunération du secteur public, il est de bon ton de faire une comparaison avec le 1 p. 100 des mieux nantis de la société. Cette comparaison est trompeuse. Si l'on élargit la définition, on se rend compte qu'une bonne part du secteur public se retrouve dans les 10 p. 100 des mieux nantis. Nos travaux nous ont amenés à constater que le revenu moyen des fonctionnaires, tout ordre confondu, classe ces employés dans ce groupe. Toutefois, par rapport aux retraités et aux Canadiens âgés de plus de 65 ans, les employés du secteur public bénéficiant d'un régime de retraite à prestations définies forment une proportion encore plus grande de la tranche de revenus supérieure.

À notre avis, le comité doit tenir compte des travailleurs canadiens de la classe moyenne dans son analyse de la rémunération du secteur public. Après tout, c'est sur le Canadien moyen que les changements fiscaux, si minimes soient-ils, ont le plus grand impact. En 2001, le salaire moyen au Canada était de 40 500 \$. Depuis 2003, le régime de rémunération globale moyen du secteur public est passé à 114 100 \$, selon un récent rapport du DPB, ce qui inclut le coût

we look at across the country. For example, the average city employee in Guelph earns \$113,000 with an average salary of \$87,313.

What makes this compensation both alarming and unfair is that the average public sector worker in Canada earns \$40,500. In a time when inflationary trends are causing financial challenges for average families, it is important for the government to put downward pressure on these public sector salaries and give the average private sector family a tax break.

The effect of rising salaries in the public sector also has a negative effect on public sector pension plans. For every dollar a public sector employee will earn in salary, the pension fund will have to find \$16 more in order to fund their pension for the rest of their life. We think it's important to address the pensions in the public sector system.

When the pensions system was created, the expectation was that an employee would spend 30 years working and retire for 12 to 15 years. Preliminary results from a recent study from the Canadian Institute of Actuaries shows that the average life expectancy for a female public sector worker is 89.4 years and for a male it was 87.3. The average federal employee retiring all age 60 today will often be in retirement longer than they worked. Pension plans were designed to pay out longer than an employee paid into them.

There is a big trend that we would ask to take into consideration when we look at the broad trend, which we feel this bill addresses. It is controlling compensation costs, which at any level of government is the single largest cost of running government. It is anywhere from 80 per cent to 50 per cent depending on the level of government. We are looking at federal, provincial and municipal governments and in our studies and we think it's important that the federal government be the leader in addressing some of the challenges and costs that we face today.

We find that we're just two years into the baby boomer retirement. Those who turned age 65, turned 65 two years ago. Many of our pension plans in the country are already broken. The last time we were here at the Senate, we did a study into Crown corporations and their pension costs. Our report called *Bigger Bailouts and Deeper Holes* outlined some of the problems that existed in the public sector pensions.

Recently Canada Post announced that next year alone it will require \$1 billion just to fund the costs and liabilities associated with pensions. I know that's somewhat outside the

total des pensions, des avantages sociaux et des salaires. Ce chiffre concorde avec des études que nous avons réalisées au pays. Par exemple, un employé municipal à Guelph gagne en moyenne 113 000 \$, pour un salaire moyen de 87 313 \$.

Ce niveau de rémunération est alarmant et injuste parce que dans le secteur public, le salaire moyen n'est que de 40 500 \$. À une époque où l'inflation pose des difficultés financières aux familles de la classe moyenne, le gouvernement doit absolument diminuer les salaires du secteur public et alléger le fardeau fiscal de ces familles.

L'effet de la hausse des salaires dans le secteur public se répercute négativement sur les régimes de pension du secteur public également. Pour chaque dollar de salaire remis à un travailleur du secteur public, le fonds de pension doit trouver 16 \$ de plus, et ce, pour le reste de la vie du travailleur. Nous pensons qu'il est important de régler la question des pensions dans le régime du secteur public.

À l'époque où notre régime de pensions a été créé, l'hypothèse était que l'employé travaillerait pendant 30 ans et serait à la retraite pendant 12 à 15 ans. Les résultats préliminaires d'une étude récente réalisée par l'Institut canadien des actuaires montrent que l'espérance de vie moyenne chez les travailleuses de la fonction publique est de 89,4 ans; pour les hommes, elle est de 87,3 ans. À l'heure actuelle, l'employé fédéral moyen prend sa retraite à l'âge de 60 ans et souvent, le nombre d'années à la retraite dépasse le nombre d'années à l'emploi. Les régimes de retraite n'ont jamais été conçus pour verser un revenu pendant une période plus longue que celle pendant laquelle l'employé a cotisé.

Dans la tendance générale, il y a une tendance marquée dont il faut tenir compte. Selon nous, c'est ce que fait ce projet de loi. Il s'agit de limiter les coûts d'indemnisation, soit le coût de fonctionnement le plus important de tout gouvernement et de toute administration municipale. Les coûts d'indemnisation représentent entre 50 et 80 p. 100 des coûts de fonctionnement des gouvernements. Dans le cadre de nos études, nous examinons la situation du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux ainsi que des administrations municipales. Selon nous, il est important que le gouvernement fédéral fasse preuve de leadership pour relever ces défis et limiter ces coûts.

Les baby-boomers ont commencé à atteindre l'âge de la retraite il y a deux ans, alors que les premiers de ce groupe ont eu 65 ans. Bon nombre des régimes de retraite au pays sont déjà en difficulté. Lors de notre dernier témoignage au Sénat, nous avons présenté les résultats d'une étude que nous avons menée sur les sociétés d'État et les coûts de leurs pensions. Notre rapport intitulé *Bigger Bailouts and Deeper Holes* souligne certains des problèmes avec les régimes de retraite de la fonction publique.

La Société canadienne des postes a annoncé récemment qu'il lui faudrait 1 milliard de dollars l'an prochain simplement pour financer les coûts et obligations liés aux pensions de ses membres.

worker group we are considering today, but those are part of the same trends and issues that need to be addressed.

So we all bring to the table some realistic solutions that Bill C-4 is about. Today you will hear lots of details on the legal technicalities of threats. You're going to hear from the unions about the Charter of Rights, the court challenges coming out of this bill and the union action that will be contemplated.

On Tuesday we were with the Finance Committee at the House of Commons, and the union representatives there seemed to indicate that 2014 will be a year of discontent as worker action rages across the public sector employee groups at the federal level.

What we would like to address with this bill — that we are hoping it will do and provide — is base public sector compensation on private sector averages. One of the issues up in the air now that the labour unions are pushing hard is changes to the Canada Pension Plan. We think it would be wise to avoid any significant changes at this time. Convert pension plans in the public sector to defined contribution and look at what we can do to provide a sustainable level of support for Canadians in their retirement security years.

We do not have a whole lot of time to go into the technical aspects of some of the things we will be talking about today. I recall that we had this very bill pre-empted five or six years ago. At that point I was a representative of the Canadian Chamber of Commerce given my expertise and background as an employee benefits consultant, and it seems we're here again and there are a lot of issues around collective agreements and who is going to be considered an essential worker.

Thank you for inviting me here today and I hope we are able to offer you some advice and insight into are what we feel are the important aspects of Bill C-4.

The Chair: Thank you very much, Mr. Tufts.

Before I go to honourable senators for discussion, I want to clarify a point at page 2 of your submission. You talked about the average working wage in Canada as \$40,500. You used the year 2011 whereas the written submission is 2001. Can I assume that 2011 is the correct figure and not 2001?

Mr. Tufts: That was a typo. The intent was 2011.

The Chair: Can I also assume that you're talking about the private sector when you mention the working wage, or are you talking about a combination of private and public sector employees?

Mr. Tufts: That's from Stats Canada numbers, and it would include public and private sector employees. They do not break down —

Je sais que tout cela dépasse un peu le contexte du groupe des travailleurs dont il est question aujourd'hui, mais cela fait partie des mêmes tendances et problèmes sur lesquels il faut se pencher.

Nous proposons tous des solutions réalistes relativement au projet de loi C-4. Aujourd'hui, vous entendrez parler en détail des formalités juridiques liées aux menaces. Les syndicats vous parleront de la Charte des droits et libertés, des contestations devant les tribunaux concernant ce projet de loi et des mesures syndicales qu'ils prévoient étudier.

Mardi dernier, nous avons témoigné au Comité des finances de la Chambre des communes. Selon les représentants syndicaux présents à cette séance, 2014 sera l'année du mécontentement en raison de la grogne qui s'installe au sein des fonctionnaires fédéraux.

Ce que nous attendons de ce projet de loi — et nous espérons qu'il rendra cela possible —, c'est qu'il permette le rajustement des salaires des fonctionnaires en fonction des moyennes que l'on retrouve dans le secteur privé. Un des dossiers auxquels les syndicats tiennent beaucoup, c'est la modification du Régime de pensions du Canada. Selon nous, il serait imprudent de modifier le régime pour le moment. Il faudrait convertir les régimes de pension de la fonction publique en régimes à cotisations déterminées et voir comment on pourrait offrir aux Canadiens un soutien durable pour leur retraite.

Nous n'aurons pas beaucoup de temps pour parler des aspects techniques des sujets qui seront abordés aujourd'hui. Je me souviens que ce projet de loi a été rejeté il y a cinq ou six ans. À l'époque, j'étais un des représentants de la Chambre de commerce du Canada en raison de mon expertise et de mon expérience à titre de consultant sur les avantages sociaux des employés. Il semble que nous soyons revenus à la case départ. Il y a beaucoup de questions concernant les conventions collectives et quels employés seront jugés essentiels.

Merci de m'avoir invité à venir témoigner aujourd'hui. J'espère que nous pourrons vous donner des conseils et des idées sur les éléments du projet de loi C-4 que nous jugeons importants.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Tufts.

Avant de laisser la parole aux sénateurs, j'aimerais préciser un point. Vous avez dit que le salaire moyen au Canada en 2011 était de 40 500 \$. Or, à la page 2 de votre mémoire, vous soulignez qu'il s'agit de données de 2001. J'imagine que la bonne année, c'est 2011 et non 2001?

M. Tufts : C'est une coquille. C'est censé être 2011.

Le président : Aussi, lorsque vous parlez du salaire moyen, vous faites référence au secteur privé seulement ou aux salaires du secteur privé et du secteur public combinés?

M. Tufts : Ces données nous viennent de Statistique Canada et représentent le salaire des employés du secteur privé et public combinés. Elles ne sont pas ventilées...

The Chair: It's a combination. Thank you very much.

Senator Buth: I would like to thank you to our witnesses for being here today.

Ms. Collins, I am looking at your suggestions in terms of changes to the bill. With regard to clause 305 of the bill, you're suggesting that "employer" would be changed to "deputy head." The way I read that clause is that "employer" is what's in the bill right now and there is no change to that. Are you suggesting an additional change?

Ms. Collins: Yes, I am.

Senator Buth: Okay, so based on your comments — and I think I understand why you're suggesting that change — you did offer to give us an example of how the process works in terms of the deputy head. And then I've got another question for you at the end of your example. Could you provide an example for us?

Ms. Collins: Yes. I'll use Transport Canada as the example, where we have a large number of our members who are essential, such as the civil aviation inspectors, rail, marine, et cetera. When it's outside the consultation process and no consultation at the level within the department, we end up with a lot of instances where there is non-agreement on what is essential.

That was the process we followed, and I'll use aircraft services. There were a number of positions, and all it took to resolve it all and come to an agreement of essential services was a meeting between the Director General of Aircraft Services, Mr. Gaudreau, and me. We resolved the issues and came up with an essential services agreement that then went back to Treasury Board and the representative from the Public Service Alliance of Canada for signatures. So instead of going with about 30 disputes, we were able to meet, discuss and resolve the issues there.

Through the labour relations officers at Transport Canada, when there were some issues with essential services, we were able to meet and very quickly come to an agreement on how to proceed. If that's removed — as it hasn't worked very well since we stopped from the bottom up, and then the disputes going to Treasury Board — once we stopped that process, it's much more difficult.

Why I am putting it back to the department heads is because where we can work collaboratively and in consultation, we can resolve the issues before there is disagreement or a dispute.

Senator Buth: When you're talking issues in terms of negotiating outside of the department, are you talking about outside the government or Treasury Board?

Ms. Collins: Yes, I am talking about Treasury Board, and PSAC is our bargaining agent.

Le président : C'est une combinaison des deux. Merci beaucoup.

La sénatrice Buth : J'aimerais remercier les témoins d'avoir accepté notre invitation.

Madame Collins, je regarde les changements que vous proposez au projet de loi. Dans le cas de l'article 305, vous proposez de remplacer le mot « employeur » par « administrateur général ». Selon ce que je peux voir, le mot « employeur » est déjà utilisé dans l'article de la loi et n'est pas modifié par ce projet de loi. Est-ce que vous proposez un changement supplémentaire?

Mme Collins : C'est exact.

La sénatrice Buth : D'accord. Dans votre exposé — et je crois comprendre pourquoi vous proposez ce changement —, vous avez offert de nous donner un exemple du processus auquel participe l'administrateur général. Pourriez-vous nous donner cet exemple? J'aurai une autre question à vous poser par la suite.

Mme Collins : D'accord. Je vais utiliser Transports Canada comme exemple, puisqu'un grand nombre de nos membres au sein de ce ministère sont jugés essentiels, comme les inspecteurs de l'aviation civile, ferroviaire, maritime, et ainsi de suite. Lorsque le processus de consultations se déroule à l'extérieur du ministère, il arrive souvent que les parties ne s'entendent pas sur les employés qui doivent être jugés essentiels.

C'est le processus que nous respectons. Je vais utiliser les services des aéronefs comme exemple. Il y a plusieurs postes dans ce service. Il a suffi que le directeur général des Services des aéronefs, M. Gaudreau, et moi nous rencontrions pour conclure un accord sur les services essentiels. Nous avons ensuite fait parvenir cet accord au Conseil du Trésor et au représentant de l'Alliance de la Fonction publique du Canada aux fins de signature. Donc, plutôt que d'avoir à composer avec 30 conflits, nous nous sommes rencontrés, nous avons discuté de la situation et avons résolu le problème.

En ce qui a trait aux agents des relations de travail à Transports Canada, lorsque les parties avaient de la difficulté à convenir des services essentiels, il a été possible de rencontrer les agents des relations de travail et de convenir très rapidement de la façon de procéder. Si on élimine cette possibilité — ça ne fonctionne pas très bien depuis que cette approche ascendante a été éliminée et que les conflits ne sont plus acheminés au Conseil du Trésor —, donc, si on met fin à ce processus, ça devient beaucoup plus difficile.

La raison pour laquelle je veux changer le mot « employeur » par « administrateur général », c'est qu'il est possible de trouver des solutions aux désaccords et aux conflits lorsqu'il y a collaboration et consultation.

La sénatrice Buth : Lorsque vous parlez de problèmes dans le cadre de la négociation en dehors du ministère, faites-vous référence au gouvernement ou au Conseil du Trésor?

Mme Collins : Je fais référence au Conseil du Trésor et à l'AFPC, notre agent négociateur.

I am not taking that role away, but what I am trying to put back is the initial process that works from the ground up that has Transport Canada and us — we've created a framework that worked very well for essential services with agreement at all levels of management, until it got to the deputy minister and myself. When we look at that process, there were relatively few disagreements that then had to go forward and be dealt with through Treasury Board and the Public Service Alliance of Canada.

Senator Buth: With your changes here — changing “employer” to “deputy head” — was that a process or was that enshrined in legislation prior to this bill?

Ms. Bramwell: Can I ask you to repeat the question?

Senator Buth: Well, you're asking for a change in the bill that's not being changed right now. So what we have right now is that the employer has the exclusive right to determine whether any service, et cetera, and this bill indicates that the word “employer” has been there before, so “employer” is not being changed.

So if you're asking us to consider putting “deputy head” in there, was “deputy head” in there in previous legislation, or is this a new change you're asking for?

The Chair: For clarification, clause 305 introduces a new section, 119. Section 119 that is here in this bill is new. It refers to the employer, but that hasn't been passed yet.

Senator Buth: But it's a replacement, chair.

The Chair: Yes.

Senator Buth: It's a replacement to 119, and what typically happens is that the changes are underlined. So I am wondering if “employer” was in there —

The Chair: Your first question is: In existing law, is “employer” there?

Senator Buth: I am just following up in terms of whether this is something new.

Ms. Bramwell: These are changes that are very specific to the concerns that UCTE has, and we are in fact separate organizations. So I can give you the technical answer based on my understanding of the law. I have the prior section 119 in front of me, and it does say “This Division applies to the employer and the bargaining agent”

I think the specific concern that UCTE has may be founded in the fact that in the new legislation, Bill C-4, references made occasionally — very specifically to the role of the deputy head, certainly with regard to the apportioning of expenses in the adjudication process — we see specific reference to the deputy head at certain points. I do not want to second-guess Ms. Collins, but it may be her concern that given those changes, the addition of that level of specificity with regard to the deputy head in

Je ne propose pas d'éliminer ce rôle. Ce que je propose, c'est de revenir au processus initial, cette approche ascendante, au cours duquel Transports Canada et nous — nous avons créé un cadre qui fonctionne très bien pour définir les services essentiels à tous les niveaux de gestion jusqu'à l'administrateur général et moi-même. Il y a eu très peu de désaccords dans le cadre de ce processus ayant nécessité l'intervention du Conseil du Trésor et de l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

La sénatrice Buth : Vous proposez de remplacer le mot « employeur » par « administrateur général » — ce processus était-il enchâssé dans une autre loi avant d'être proposé dans ce projet de loi?

Mme Bramwell : Pourriez-vous répéter la question?

La sénatrice Buth : Vous proposez de modifier un article d'une loi qui ne fait pas l'objet d'un changement dans le cadre de ce projet de loi. L'article du projet de loi en question précise que l'employeur a le droit exclusif de décider. Donc, le mot « employeur » n'a pas été changé.

Ce que vous nous demandez, c'est de remplacer le mot « employeur » par « administrateur général ». Le mot « administrateur général » est-il utilisé dans une autre loi ou est-ce un nouveau changement que vous demandez?

Le président : Aux fins de précision, l'article 305 introduit un nouvel article, le 119. L'article 119 proposé dans ce projet de loi est nouveau et fait référence à l'employeur. Toutefois, il n'a pas encore été adopté.

La sénatrice Buth : Mais on propose un remplacement, monsieur le président.

Le président : C'est exact.

La sénatrice Buth : On propose de remplacer l'article 119. Habituellement, les changements apportés sont soulignés. Ce que je me demande, c'est si le mot « employeur » était déjà utilisé...

Le président : Votre première question est la suivante : Dans la loi actuelle, utilise-t-on le mot « employeur »?

La sénatrice Buth : J'essaie simplement de savoir s'il s'agit de quelque chose de nouveau.

Mme Bramwell : Ce qui inquiète l'UCET, ce sont les changements proposés. Nous sommes deux organisations distinctes. Ce que je peux faire, c'est vous donner une réponse technique selon mon interprétation de la loi. J'ai devant moi l'article 119 actuel. Il dit ceci : « La présente section s'applique à l'employeur et à l'agent négociateur... ».

Je crois que ce qui inquiète l'UCET, c'est que le projet de loi C-4 fait occasionnellement référence au rôle de l'administrateur général, notamment en ce qui a trait à la répartition des dépenses dans le processus d'arbitrage. À certains endroits, on parle expressément de l'administrateur général. Je ne veux pas remettre en question ce que dit Mme Collins, mais ses inquiétudes reposent peut-être sur le fait que ces changements, jumelés aux précisions concernant le rôle de

certain instances, perhaps this will have an impact on the definition of “employer” that we see in section 119 in the way in which it may eventually be interpreted by a neutral third party.

Senator Buth: So there is no reason, though, that if it’s listed as “employer” in here that it couldn’t be the deputy head designated by Ms. Collins.

I understand you’re trying to get quite specific here, but the word “employer” could mean the deputy head is the designated person as the employer.

Ms. Collins: It could, but that is not my understanding. The Treasury Board is the employer, and where a lot of things have been allotted to departmental essential services, the process changed from one of designations. The previous process was designations, and prior to every round of bargaining, there were consultations and there was agreement reached for the number of workers who were going to be designated during a period of strike.

That changed to essential services, and now the terminology used is that employees are designated as essential services. So the process changed. For the main, the consultation process is between the bargaining agent and the Treasury Board.

Where we would come in is if there are issues of dispute. What I am saying is that if we did it from the ground up, and then sent the disputes up further, that’s a process that works for us, given the large number of essential services workers that we represent.

So I am referring to what was there prior to the change to essential services, and to go back to that.

Ms. Benson: Further to what Ms. Collins is saying, quite frankly what Bill C-4 does is that it will allow for no consultation. What Ms. Collins is saying is that we would like consultation, and we would like consultation at the deputy head level, whereas this new bill affords no consultation at all.

Mr. Clement did an interview not long ago. When asked, he said that we would be told when it became law how the process would work its way through.

So we’re trying to ensure there is consultation. As a matter of fact, our process before was that if there was a disagreement, we went to an independent third party. That has been taken away from us as well, so we need to take everything in context.

The Chair: Ms. Collins, we heard from government that the reason for this change is that there were few agreements between the bargaining agent and the employer. My recollection is eight throughout the entire public service since this was introduced, and

l’administrateur général dans certains cas, aura un impact sur la définition du mot « employeur » utilisé à l’article 119 tel que pourrait l’interpréter une tierce partie neutre.

La sénatrice Buth : Mais, même si on utilise le mot « employeur », rien n’empêche qu’il soit question de l’administrateur général, comme le propose Mme Collins.

Je sais que vous tentez d’être la plus précise possible, mais le mot « employeur » pourrait également faire référence à l’administrateur général en tant que personne désignée pour représenter l’employeur.

Mme Collins : Oui, mais je ne le vois pas ainsi. L’employeur, c’est le Conseil du Trésor. Le processus permettant de définir les services essentiels d’un ministère a été modifié. Il n’est plus question de désignation. Auparavant, avant d’amorcer une ronde de négociation, les parties se consultaient et convenaient du nombre d’employés à désigner comme étant essentiels en cas de grève.

On parle maintenant de services essentiels. Les employés sont maintenant désignés comme faisant partie d’un service essentiel. Le processus est donc modifié. Principalement, la consultation se fait entre l’agent négociateur et le Conseil du Trésor.

On intervient seulement en cas de désaccord sur certains points. Ce que je dis, c’est que l’approche ascendante où les points en litige sont acheminés à l’échelon supérieur fonctionne pour nous, étant donné le nombre d’employés essentiels que nous représentons.

Donc, je propose que l’on conserve le processus actuel.

Mme Benson : Pour faire suite à ce qu’a dit Mme Collins, ce que propose le projet de loi C-4, c’est d’éliminer la consultation. Ce qu’a dit Mme Collins, c’est qu’on voudrait que la consultation avec l’administrateur général demeure une option. Ce projet de loi élimine la consultation.

M. Clement a donné une entrevue récemment. En réponse à une question, il a dit qu’on nous expliquerait comment le processus allait fonctionner une fois que le projet de loi serait adopté.

Nous voulons nous assurer que le processus de consultation demeure. D’ailleurs, dans le cadre du processus actuel, en cas de désaccord, le dossier est analysé par une tierce partie indépendante. On propose également d’éliminer cette option. Il faut donc tenir compte de tout cela.

Le président : Madame Collins, selon le gouvernement, la raison pour laquelle ce changement est proposé, c’est que peu d’accords ont été conclus entre l’agent négociateur et l’employeur en ce qui concerne les employés essentiels. Si je me souviens bien,

therefore they said that approach was a failure. But you've been telling us that approach was ideal. Could you help us with that?

Ms. Collins: I will try to help you, but then I would ask Ms. Benson to respond.

The employers that I work with — Transport Canada, the Canadian Transportation Agency, the Canadian Coast Guard and the Transportation Safety Board — have always worked very collaboratively in this manner. We have reached agreements at the departmental levels, rarely with disputes, but some disputes have gone forward.

With the Coast Guard, we came to an agreement that the fleet was essential, and then we looked at the sizing of the crew. It was very quick for us to come to that agreement so that when it got to the Public Service Alliance of Canada and Treasury Board, there were few disagreements between the employer and us in order to go forward. Those disagreements did go through the appeal process. I can only speak for the departments where we are the representing component: Transportation Safety Board, Canadian Transportation Agency, Transport Canada and the Canadian Coast Guard.

Senator Buth: That was my question to Ms. Benson. I heard that there were only seven or eight essential services agreements signed; and that was part of the issue. The employer was having difficulty reaching these agreements in terms of essential services before the employees had a right to strike. Maybe you could comment on the essential services agreements and why there were issues in terms of not getting them signed.

Ms. Benson: I guess it depends on how you look at it in terms of issues in not getting them signed. Yes, we have signed several, but there are several outstanding, and we have collective agreements. You work on the essential services agreements and once you have a collective agreement, you kind of work on them, but it's no longer a priority for Treasury Board or for us.

It's not that we haven't always been able to come to a conclusion, but that we haven't always had to have a conclusion. Before we were ever able to go out on strike, we would have to have the essential services agreements in place. When we were on strike, for example in 2001 or 2004, we had our essential services agreements in place. Since then, we've had rounds of collective bargaining where we haven't been anywhere near a strike, so we haven't completed the essential services agreement.

For Treasury Board to say there was difficulty with that, perhaps they need to come to the table so that we can have the dialogue to conclude them.

c'est arrivé seulement huit fois dans toute la fonction publique depuis que ce processus a été adopté. Donc, selon le gouvernement, cette approche est inefficace. Pourtant, vous nous dites qu'elle est idéale. Pourriez-vous nous aider à comprendre votre position?

Mme Collins : Je vais essayer, et je demanderai aussi à Mme Benson de vous répondre.

Les employeurs avec lesquels je travaille — Transports Canada, l'Agence canadienne des transports, la Garde côtière canadienne et le Bureau de la sécurité dans les transports — ont toujours bien collaboré avec nous. Nous avons conclu des accords avec le ministère. Il y a eu peu de conflits à ce chapitre, mais certains ont été acheminés à l'échelon supérieur.

Dans le cas de la Garde côtière, nous avons convenu que toute la flotte était nécessaire. Nous nous sommes donc penchés sur la taille de l'équipage. Très rapidement, nous avons conclu un accord, si bien que lorsque le dossier a été acheminé à l'Alliance de la Fonction publique du Canada et au Conseil du Trésor, il y avait peu de désaccords entre l'employeur et nous et ceux-ci ont été réglés dans le cadre du processus d'appel. Je ne peux parler que des employeurs avec lesquels nous travaillons : le Bureau de la sécurité dans les transports, l'Agence canadienne des transports, la Garde côtière du Canada et le ministère des Transports du Canada.

La sénatrice Buth : C'était justement ma question, madame Benson. J'ai entendu dire que seulement sept ou huit accords sur les services essentiels avaient été conclus. C'est une partie du problème. L'employeur a de la difficulté à conclure ces accords avant que les employés n'obtiennent le droit de grève. Peut-être pourriez-vous nous parler des accords sur les services essentiels et des raisons pour lesquelles ils n'ont pas été conclus.

Mme Benson : Ça dépend de la façon dont on regarde les choses. Oui, plusieurs ont été conclus, mais plusieurs sont encore non réglés. Aussi, il y a les conventions collectives. On commence par s'attaquer aux accords sur les services essentiels et ensuite on se penche sur les conventions collectives. On négocie ces accords, mais ceux-ci ne sont plus une priorité ni pour le Conseil du Trésor, ni pour nous.

Ce n'est pas que nous n'avons pas toujours été en mesure de conclure un accord; un accord sur les services essentiels n'était pas toujours nécessaire. Avant de pouvoir faire la grève, il faut conclure un accord sur les services essentiels. Par exemple, lorsque nous avons fait la grève en 2001 et 2004, des accords sur les services essentiels avaient été conclus. Depuis, nous avons tenu des rondes de négociation et la grève n'était même pas envisagée. Donc, nous n'avons pas conclu d'accord sur les services essentiels.

Avant de parler de difficultés à cet égard, le Conseil du Trésor devrait peut-être venir à la table pour que nous puissions discuter de la conclusion des ententes.

The Chair: Thank you for that clarification. We like to test information we have had previously, and that's what we are trying to do here.

Senator Callbeck: Both of you said that there was no consultation with government, so I'd like to ask: When did you find out about the changes? Was it when the bill was tabled?

Ms. Benson: In the Throne Speech there was an indication that there would be changes. The very next day I phoned Mr. Clement's office because he is the President of Treasury Board and I am the President of the Public Service Alliance of Canada. I had seen him the week before on another matter, and he had not mentioned anything. He did not take my call, but I spoke with his chief of staff who told me they didn't know what the changes would be, that they had to do work on it, that it doesn't happen just like that, and that he would try to arrange a meeting between Mr. Clement and me. Of course, I was quite surprised to hear about anything in the Throne Speech; and then the budget bill was tabled the following week.

There were many more phone calls, so we were afforded a briefing by the deputy minister with respect to the changes. There was no consultation and no forewarning. I had had a meeting with Mr. Clement the week before the Throne Speech. He was unable to meet with me after the Throne Speech. We've had one meeting since the tabling of Bill C-4, and I expressed my dismay.

Senator Callbeck: This has never happened before?

Ms. Benson: Never. You can go back into the 1970s, the 1990s or to 2003 and see that there has always been consultation. There was the Fryer report, the Finkelman report — before my time — and there was always consultation.

Senator Callbeck: Ms. Collins?

Ms. Collins: I found out about it after the bill had been presented.

Senator Callbeck: Ms. Collins, you say that many of your UCTE members have been designated essential for many years. What percentage is that, roughly?

Ms. Collins: Within the crews of Coast Guard ships, I would say that probably 60 per cent are essential. Within our technical inspector community at Transport Canada, it would be approximately 50 per cent. The Transportation Safety Board accident investigators have a high percentage of essential. We recognize that in the types of jobs they do, there is a need to protect the safety and security of the traveling public. They have always been designated more so than their counterparts in other departments.

Le président : Merci de cette précision. Nous aimons valider les informations antérieures, et c'est ce que nous essayons de faire.

La sénatrice Callbeck : Vous avez toutes les deux mentionné l'absence de consultations de la part du gouvernement. Dans ce cas, quand avez-vous appris qu'il y aurait des changements? Au dépôt du projet de loi?

Mme Benson : Le discours du Trône laissait entendre que des changements seraient apportés à ce chapitre. J'ai téléphoné au cabinet de M. Clement dès le lendemain, étant donné qu'il est le président du Conseil du Trésor et que je suis la présidente de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Je l'avais vu la semaine précédente à propos d'un autre dossier, mais il n'avait rien mentionné là-dessus. Il n'a pas répondu à mon appel, mais son chef de cabinet m'a dit que son équipe et lui ignoraient la teneur des modifications, qu'ils devaient examiner le dossier, que ce genre de changement ne se fait pas en criant ciseau, et qu'il tenterait de m'organiser une rencontre avec M. Clement. J'ai certainement été très étonnée d'apprendre l'existence des modifications dans le discours du Trône, puis le projet de loi d'exécution du budget a été déposé la semaine suivante.

Il y a eu de nombreux autres échanges téléphoniques, et nous avons eu droit à une séance d'information du sous-ministre au sujet des modifications. Il n'y a eu ni consultations ni préavis. J'avais même rencontré M. Clement la semaine précédant le discours du Trône, mais il n'a pas pu me voir après celui-ci. Nous avons eu une rencontre depuis le dépôt du projet de loi C-4, et je lui ai exprimé mon désarroi.

La sénatrice Callbeck : Ce n'était jamais arrivé auparavant?

Mme Benson : Jamais. Que ce soit dans les années 1970, les années 1990 ou en 2003, nous avons toujours été consultés. D'ailleurs, les rapports Fryer et Finkelman, avant mon époque, témoignent des consultations qui ont toujours été menées.

La sénatrice Callbeck : Et vous, madame Collins?

Mme Collins : J'ai appris l'existence des modifications après la présentation du projet de loi.

La sénatrice Callbeck : Madame Collins, vous dites que les postes de bien des membres de l'Union canadienne des employés des transports ont été désignés comme étant essentiels pendant des années. De quel pourcentage parle-t-on approximativement?

Mme Collins : Au sein de l'équipage des navires de la garde côtière, je dirais que probablement 60 p. 100 des postes sont essentiels. Du côté des inspecteurs techniques de Transports Canada, la proportion est d'environ 50 p. 100. Au Bureau de la sécurité des transports, une large part des postes d'enquêteurs sur les accidents sont essentiels. Compte tenu de la nature de leur travail, nous reconnaissons le besoin d'assurer la sécurité et la sûreté des voyageurs. Ils ont toujours été plus nombreux que leurs homologues d'autres ministères à recevoir cette désignation.

Senator Callbeck: It's not going to be hard to reach that 80 per cent. Will you be going to arbitration?

Ms. Collins: Well, we would not go to arbitration because we are a component of the Public Service Alliance of Canada, and I represent those groups within the broader membership. Our ship's crews are in the Operational Services Group, SV, table; and the table as a whole would be deemed essential or non-essential.

I am not sure if I was totally clear on that.

Senator Callbeck: No, that's fine.

I notice that you're only recommending one change. Are you settling for that because that's all you think you might get? Do you have concerns about the two boards that are being merged or about what the arbitrator has to look at, for example, government circumstances and so on?

Ms. Collins: I am very concerned about that, but I believe that it is the role of the National President of the Public Service Alliance of Canada to address those issues on behalf of all of the PSAC membership. The change that I am asking for is one that I believe is a minor change that would be workable in the process. I certainly believe that there needs to be an appeal process on essential services. On the bill, I have kept my remarks to the issue of essential services.

Senator Callbeck: Ms. Benson, with the fact of this proposed legislation, the arbitrators will have to look at two things: first is Canada's fiscal circumstance. I wonder how you interpret that. It's possible, is not it, that one arbitrator will look at it one way and say, "Well, there's a deficit here so nobody's getting a raise;" or an arbitrator might look at it and say, "Well, it's a small deficit and that's okay, give them a raise." I'd like to get your comments on how you feel about this.

Ms. Benson: I'll ask Ms. Bramwell to respond.

Ms. Bramwell: There are a few things I would like to point out with regard to the new factors that need to be considered by arbitrators. There are five factors under the current legislation. One of those was the state of the Canadian economy, so the need for fiscal responsibility, in a general sense, was already present.

It's important to look at the precise wording being brought into the new legislation. It's Canada's fiscal circumstances, but it's not just the state of the Canadian economy. The phrase goes on: "Canada's fiscal circumstances relative to its stated budgetary policies," presumably, the stated budgetary policies of the government of the day. What this imports into an arbitrator's considerations are some very political concepts. It's a change that we feel is very unfortunate. It's one of two factors that now need to be taken into account.

La sénatrice Callbeck : Atteindre 80 p. 100 ne sera pas difficile. Allez-vous avoir recours à l'arbitrage?

Mme Collins : À vrai dire, nous ne le ferons pas puisque nous sommes une composante de l'Alliance de la Fonction publique du Canada et que je représente ces groupes au sein de l'ensemble des membres. Nos équipages de navires font partie de la table des Services de l'exploitation, ou SV, et c'est l'ensemble de la table qui est considérée comme essentielle ou non.

J'ignore si je m'exprime clairement.

La sénatrice Callbeck : C'est correct.

J'ai remarqué que vous ne recommandez qu'une seule modification. Vous contentez-vous de celle-ci parce que vous ne croyez pas pouvoir en faire adopter d'autres? Avez-vous des réserves au sujet de la fusion des deux entités ou des facteurs dont l'arbitre doit tenir compte, comme la situation gouvernementale et le reste?

Mme Collins : J'en suis très inquiète, mais je crois qu'il incombe à la présidente nationale de l'Alliance de la Fonction publique du Canada d'aborder ces questions au nom de l'ensemble des membres. Selon moi, l'amendement que je demande est mineur et réalisable dans le cadre du processus. Je crois fermement qu'un processus d'appel est nécessaire concernant les services essentiels. J'ai toutefois limité mes commentaires sur le projet de loi à la question des services essentiels.

La sénatrice Callbeck : Avec le projet de loi, madame Benson, les arbitres devront se fonder sur deux éléments, le premier étant la situation fiscale du Canada. J'aimerais connaître votre interprétation de cette disposition. Il est possible qu'un arbitre décide que personne n'aura droit à une hausse salariale s'il constate un déficit, et qu'un autre accepte d'accorder une augmentation s'il juge que le déficit n'est pas énorme, n'est-ce pas? J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Mme Benson : Je vais demander à Mme Bramwell de répondre.

Mme Bramwell : J'aimerais souligner quelques points au sujet des nouveaux facteurs dont les arbitres doivent tenir compte. La loi actuelle en prévoit cinq, dont un porte sur l'état de l'économie canadienne. Par conséquent, le besoin de responsabilité financière était déjà présent de façon générale.

Or, il est important de s'attarder au libellé exact des nouvelles dispositions législatives. On parle de la situation fiscale du Canada, mais pas seulement de l'état de l'économie canadienne. Il s'agit de « la situation fiscale du Canada par rapport à ses politiques budgétaires énoncées », vraisemblablement par le gouvernement de l'heure. Cette précision introduit des aspects largement politiques aux considérations de l'arbitre, et nous trouvons cette modification très malheureuse. Voilà un des deux facteurs dont l'arbitre doit désormais tenir compte.

The other factor also existed under the old legislation, and it was the ability for appropriate recruitment and retention of qualified public service staff. Several things that an arbitrator previously had to take into account have now been downgraded into possibilities for an arbitrator to take into account, where relevant. These include comparable classifications and occupations, and fairness and reasonableness, including fairness and reasonableness in comparison with the private sector.

Given some of the stated objectives of Bill C-4, we find these changes extremely puzzling.

Senator Callbeck: The other thing I wanted to ask you is about the two boards that are being combined, the Public Service Labour Relations Board, which in my understanding dealt with collective bargaining disputes, and the Public Service Staffing Tribunal, which dealt with complaints in relation to staffing and classification. They're going to be combined into one. Do you have concerns about that?

Ms. Benson: I'll start and Ms. Bramwell can finish.

We certainly have concerns because it's my understanding that you don't have to have any type of labour relations experience to now sit on those boards, so my assumption is that there will be appointments. If you don't have any prior experience, how will you ensure fairness is imparted?

Ms. Bramwell: That is our dominant concern with regard to the changes that the legislation brings in. Both of these boards had highly specialized expertise and were recognized, each in their own ways, as leaders in their fields. It seems to us very unfortunate to both lose the expertise and to combine them and reduce the overall number of people who will be sitting on those boards when they'll have a larger mandate than they did previously.

Senator Callbeck: Right.

Mr. Tufts, I have one question for you. I am looking at your solutions here, one of which suggests that we combine retirement income support programs for all Canadians into a plan that is fair, substantial and keeps seniors out of poverty. You are suggesting a guaranteed annual income, then, for all seniors, right?

Mr. Tufts: We would like to look at the replacement of current programs being paid for by governments across Canada. A mishmash of programs exists, including the Canada Pension Plan, Old Age Security and the \$34 billion a year going into the Public Service Pension Plan. A lot of people collecting pensions are also eligible for CPP and Old Age Security. We point out that the average \$38,000 pension being paid to a public sector employee, which is a fully qualified pension, as reported in the annual report from last year, was also eligible for Canada Pension Plan and Old Age Security so that the retired public sector employee is retiring substantially earlier than the rest of Canadians, with a pension that's considerably more than the

L'autre facteur se trouvait aussi dans la loi actuelle, à savoir la capacité de recruter et de maintenir en poste des travailleurs qualifiés au sein de la fonction publique. Bien des facteurs dont l'arbitre devait auparavant tenir compte ne sont désormais plus que des considérations possibles, laissées à la discrétion de l'arbitre. On parle notamment d'établir des échelons et des professions comparables de façon juste et raisonnable, y compris comparables à des postes analogues dans le secteur privé.

Nous trouvons ces modifications extrêmement déconcertantes à la lumière de certains objectifs du projet de loi C-4.

La sénatrice Callbeck : Mon autre question porte sur la fusion des deux entités. Il s'agit de la Commission des relations de travail dans la fonction publique qui, si j'ai bien compris, résout les différends lors de négociations collectives, et du Tribunal de la dotation de la fonction publique, qui traite les plaintes en matière de dotation et d'échelons. Les deux seront combinés en une seule entité. Avez-vous des réserves à ce sujet?

Mme Benson : Je vais commencer, puis Mme Bramwell pourra compléter.

Cette fusion nous préoccupe vivement, car je crois savoir qu'il n'est plus nécessaire d'avoir travaillé dans le domaine des relations de travail pour siéger à la commission. Je suppose qu'il s'agira de nominations. Comment peut-on assurer l'équité sans expérience?

Mme Bramwell : C'est ce qui nous inquiète le plus quant aux modifications proposées dans le projet de loi. Les deux entités étaient reconnues pour leurs compétences très pointues et pour être, chacune à sa façon, chef de file de son domaine respectif. Il est fort regrettable de perdre ce savoir-faire et de combiner les entités, ce qui diminuera le nombre total de personnes qui y siégeront alors que le mandat de la commission sera plus large qu'auparavant.

La sénatrice Callbeck : Je vois.

Monsieur Tufts, j'ai une question pour vous. J'examine vos solutions, et vous proposez notamment de regrouper les programmes de soutien au revenu de tous les Canadiens pour former un plan juste et global qui empêche les aînés de basculer dans la pauvreté. Vous proposez donc un revenu annuel garanti pour tous les aînés, n'est-ce pas?

M. Tufts : Nous aimerions remplacer les programmes que paient actuellement les gouvernements d'un bout à l'autre du Canada. Il existe toutes sortes de programmes, y compris le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse et le Régime de retraite de la fonction publique, dans lequel 34 milliards de dollars sont versés annuellement. Bien des prestataires du régime de retraite sont aussi admissibles au Régime de pensions du Canada et à la Sécurité de la vieillesse. Soulignons qu'un fonctionnaire qui reçoit des prestations moyennes de 38 000 \$, ce qui représente un régime de retraite complet selon le rapport annuel de l'an dernier, est aussi admissible au Régime de pensions du Canada et à la Sécurité de

\$24,000 median income for Canadians over the age of 65. Also, it happens to be larger than the average working wage. That has created parity.

One of the things that we should consider is the parity of unions across the country. There is not a big gap between union employees at the municipal, provincial and federal levels. I think what's happening here is that federal employees are trying to take leadership on this issue in saying, "We're just one level of government, and there are serious fiscal problems with pensions across the country that are attacking cities and provinces as well."

Getting back to that program, we think pensions have gotten away from what they were designed to be, and that is to keep seniors out of poverty. We know that the federal government has indicated that they made changes to the public employee pension system, but the changes made are not substantial enough. The only thing they changed was that new employees coming into the system will be retiring at the age of 65. That's not enough to bring the fiscal challenges back in line with these pensions, so we're suggesting a return to the original purpose of pensions — keeping seniors out of poverty — and look at a whole realignment and sort of a supplementary issue to what we're obviously speaking about today.

Yes, we would recommend having a guaranteed minimum income solution and allowing Canadians to develop programs and create their own retirement security rather than the two-tiered system we have today, where, for Canadians in the public sector, the deposits into their pension plans are \$34 billion. That's only 20 per cent of the workforce. The other 65 per cent of the workforce of Canadians are relying on RRSPs and are not collecting the same \$34 billion. We see there is a huge fiscal imbalance here. If you project those numbers to 2030 — and we're just on the cusp of that demographic tsunami — the costs going into CPP, Old Age Security and public sector pensions are going to squeeze everything out of the economy that we hold dear and close to our hearts. We think there needs to be a complete re-evaluation of the system. Bill C-4 is a start towards that as we begin to look at the fiscal realities of the employment of government employees. We're hoping that's what this bill is about and that it will start a trend towards that.

[Translation]

Senator Bellemare: I have two questions; one is for Mr. Tufts and the other for Ms. Collins. Mr. Tufts, I could ask you many things because the changes you are proposing to the retirement income security system are quite significant.

However, my question deals with the bill before us, Bill C-4. Could you tell me how you feel about divisions 17 and 18 of the bill? What do you have to say about them? Do you think that those changes are in keeping with your proposals? How do you

la vieillesse. Ainsi, le fonctionnaire prend sa retraite bien plus tôt que le reste des Canadiens et touche des prestations bien plus élevées que le revenu médian de 24 000 \$ des Canadiens de plus de 65 ans. Ces prestations sont aussi supérieures au salaire moyen des travailleurs. Notre proposition rétablit la parité.

Il faudrait notamment considérer l'égalité des syndicats d'un bout à l'autre du pays. Il n'y a pas une grosse marge entre les employés syndiqués des municipalités, des provinces et du Canada. Ce qui se passe selon moi, c'est que les travailleurs fédéraux tentent de prendre les devants en disant qu'ils ne forment qu'un ordre gouvernemental, et que les régimes de retraite de partout au pays ont de sérieux problèmes financiers qui minent les provinces et les villes aussi.

Pour revenir au programme, nous pensons que les régimes de retraite se sont éloignés de ce pour quoi ils ont été conçus, à savoir empêcher les aînés de tomber dans la pauvreté. Nous savons que le gouvernement fédéral a annoncé des modifications au régime de retraite des fonctionnaires, mais ce n'est pas assez. Tout ce qui change, c'est que les nouveaux employés devront prendre leur retraite à l'âge de 65 ans. Puisque ce n'est pas suffisant pour renverser les difficultés financières des régimes de retraite, nous vous proposons de revenir à leur but initial, qui est d'empêcher les aînés de tomber dans la pauvreté, et d'envisager un remaniement complet, et complémentaire à ce dont nous discutons aujourd'hui.

Nous recommandons effectivement de prévoir un revenu minimum garanti et de permettre aux Canadiens de créer des programmes concernant leur propre sécurité de retraite pour remplacer le système actuel à deux vitesses, dans lequel les fonctionnaires reçoivent 34 milliards de dollars. Ces travailleurs ne représentent que 20 % du marché du travail. Or, les autres 65 p. 100 de la population active dépendent de REER et ne bénéficient pas de ces 34 milliards de dollars, et nous trouvons qu'il s'agit là d'un énorme déséquilibre fiscal. Nous ne sommes qu'à la veille d'un tsunami démographique et, en 2030, les coûts du Régime de pensions du Canada, de la Sécurité de la vieillesse et des régimes de retraite de la fonction publique vont enlever à l'économie tout ce qui nous tient à cœur. À notre avis, il faut complètement repenser le système. Le projet de loi C-4 n'est qu'un premier pas dans cette direction puisque nous commençons à examiner les réalités financières de l'emploi des fonctionnaires. Nous souhaitons que ce soit l'objectif du projet de loi et qu'une tendance s'en dessine.

[Français]

La sénatrice Bellemare : J'ai deux questions; l'une s'adresse à M. Tufts et l'autre à Mme Collins. J'aurais beaucoup de choses à vous demander parce que c'est quand même très substantiel, monsieur Tufts, les modifications que vous nous proposez pour le système de sécurité du revenu à la retraite.

Ma question concernera toutefois plutôt le projet de loi dont nous sommes saisis, c'est-à-dire le projet de loi C-4. Je vais vous demander de réagir à la partie de la section 17, et de la section 18 du projet de loi. Qu'avez-vous à dire à ce sujet? Trouvez-vous que

feel about Divisions 17 and 18, since the bill does not have much on pension plans, with the exception of the changes to the administration of the Canada Pension Plan?

[English]

Mr. Tufts: One of the interesting points presented by the representatives of the unions is that a whole lot of details haven't been written into this bill. I think it's a broad swipe at a whole bunch of issues, considering it's a bill is 322 pages long. The section that we're dealing with here today is barely two pages in length, and I am sure there is going to have to be a whole lot more discussion about these issues in order to get a feel for where the overall direction is going. I think the federal government has been frustrated that they haven't been able to bring any fiscal changes into the process.

We are hearing from a lot of Canadians across the country. There is a huge gap between the private and public sectors and steps need to be taken. The current process we have used for 50 years hasn't worked and the government is getting serious about looking into options where they can bring more leverage to the current situation. I think their main concern is with fiscal responsibility and finding ways of bringing that back into line with the economic circumstances and realities of today.

[Translation]

Senator Bellemare: My question for Ms. Benson is on another issue.

Ms. Collins is proposing specific amendments to the bill. However, Ms. Benson, your presentation basically comes down to removing Divisions 17 and 18 from the bill. In other words, you are not proposing amendments, other than removing the two divisions of Bill C-4.

Between the two, there are many nuances. I will ask you a question again that might have been implicit in other questions; if Divisions 17 and 18 were not excluded from the bill, would you have any suggestions to improve the bill as you see it?

[English]

Ms. Benson: No, I wouldn't because I believe the whole system is flawed in terms of the process.

We're not the only bargaining agent. I'm not sure whether you will hear from other unions, but I understand that you got a submission from the Association of Justice Counsel.

Because there was no consultation, from our perspective, if they want to modernize — which is what Mr. Clement said — the way to do that is to have the discussion and put us under the Canada Labour Code, which is not what he is proposing to do.

ce sont des changements qui iront dans le sens de vos propositions? Comment réagissez-vous aux articles 17 et 18, puisque le projet de loi contient peu de choses sur les régimes de pensions à l'exception de changements concernant l'administration du Régime de pensions du Canada?

[Traduction]

M. Tufts : Un des points intéressants que les représentantes des syndicats ont présentés est qu'une profusion de détails ne se trouvent pas dans le projet de loi. Étant donné que celui-ci compte 322 pages, je pense qu'il porte un grand coup à toutes sortes de questions. Les dispositions dont nous discutons aujourd'hui font à peine deux pages, et je suis persuadé qu'on en parlera encore longtemps pour avoir une idée de leur orientation globale. Je pense que le gouvernement fédéral est mécontent de ne pas avoir pu apporter de modifications fiscales.

Nous recevons des commentaires de Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Il y a un écart considérable entre les secteurs privé et public, et des mesures doivent être prises à cet égard. Le système des 50 dernières années ne fonctionne pas, et le gouvernement cherche sérieusement d'autres solutions pour mieux tirer parti de la situation actuelle. Je pense qu'il se préoccupe surtout de sa responsabilité financière et des façons de l'harmoniser à la situation économique et aux réalités d'aujourd'hui.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Ma question à Mme Benson concerne un autre sujet.

Mme Collins nous propose des amendements bien spécifiques au projet de loi. Par contre, madame Benson, votre intervention se résume à enlever les sections 17 et 18 dans le projet de loi C-4. En d'autres mots, vous ne nous proposez pas d'amendements, si ce n'est que de retirer ces deux sections du projet de loi C-4.

Entre les deux, il y a beaucoup de nuances à apporter. Je vais vous poser une question qui a peut-être été implicite dans d'autres questions : si les sections 17 et 18 n'étaient pas exclues du projet de loi, y a-t-il des suggestions que vous auriez apportées pour améliorer la situation telle que vous la voyez dans le projet de loi?

[Traduction]

Mme Benson : Non, car je trouve que l'ensemble du système laisse à désirer.

Nous ne sommes pas le seul agent négociateur. J'ignore si d'autres syndicats comparaitront, mais je crois savoir que vous avez reçu un mémoire de l'Association des juristes de justice.

Il n'y a eu aucune consultation. Si le gouvernement veut moderniser le système, comme M. Clement l'a dit, il doit selon nous en discuter et nous intégrer au Code canadien du travail, mais ce n'est pas ce qu'il propose.

The proposal you have in front of you for Divisions 17 and 18 is fundamentally flawed in our opinion and we would like to have it removed. We didn't look to having amendments to put forward.

Senator Eaton: My question is very much along the lines of the other senators. I notice in the bill that it said the employer still has the last right to declare what and who is an essential service. Am I right on that?

Ms. Bramwell: So you're saying this is a change imported from the existing PSLRA into Bill C-4?

Senator Eaton: The bill is cutting out consultation, as you say, but basically the end result is that the employer still has the right to say what is essential and not?

Ms. Benson: As I understand it, they now have the unfettered right to decide who is essential and who is not. In the past, as Ms. Collins has indicated, we were able to have conversations at the deputy head level and above and below depending on the circumstances, and if we had a dispute, we took it to an independent third party.

We've looked at the job descriptions. In the example that Mr. Clement gave on the radio, he would deem all customs officers essential. Well, that's not necessarily the case because we don't believe, and in past legislation it came to bear, that collecting duty is an essential duty of a customs officer. Collecting duty has nothing to do with the safety and security of the country.

When we were going through this last process with our customs officers, who were in the process of voting on a tentative agreement we reached with Treasury Board, not all of them were going to be deemed essential should we ever have come to a labour dispute.

Senator Eaton: Thank you for the description.

Do customs officer not open suitcases and collect duty and ensure people are not bringing in bombs or unattractive items?

Ms. Benson: Don't misunderstand me, please. They make sure our borders are safe. A discussion I had with Mr. Clement a number of weeks ago was about the importance of our customs officers and that when, in a study, Treasury Board likened them to the screeners at an airport, that was totally disrespectful. So I'm not saying by any stretch of the imagination that the work customs officers do is not vitally important. But their essential duty, if you want to look at it from the perspective of what's deemed to be essential in the case of a labour dispute for the safety and security of the country, is not to collect duty.

Senator Eaton: I would ask you this other question because I can understand your rage. Basically he has cut you out of the equation and is making the decision. I would like to think,

Nous croyons que les propositions de sections 17 et 18 que vous avez sous les yeux comportent des lacunes fondamentales et devraient être supprimées. Nous n'avons envisagé aucun amendement.

La sénatrice Eaton : Ma question va plutôt dans le même sens que celles des autres sénateurs. J'ai remarqué que le projet de loi accorde encore à l'employeur le droit ultime de déclarer quels postes constituent un service essentiel, n'est-ce pas?

Mme Bramwell : Dites-vous que ce changement proposé dans le projet de loi C-4 est tiré de la Loi actuelle sur les relations de travail dans la fonction publique?

La sénatrice Eaton : Le projet de loi supprime les consultations, comme vous le dites, mais l'employeur a-t-il encore le droit de déterminer quels postes sont essentiels ou non?

Mme Benson : Si j'ai bien compris, le droit absolu de décider quels postes sont essentiels ou non lui revient désormais. Comme Mme Collins l'a dit, nous pouvions auparavant discuter avec le sous-ministre, et parfois avec le ministre ou le sous-ministre adjoint, selon les circonstances. Nous faisons aussi appel à une tierce partie indépendante en cas de différend.

Nous avons examiné les descriptions de fonctions. Dans l'exemple que M. Clement a donné à la radio, tous les agents des douanes sont jugés essentiels. En fait, ce n'est pas nécessairement vrai puisque nous ne croyons pas que la fonction de perception de ces agents est essentielle, comme il s'est avéré dans des mesures législatives passées. La fonction de perception n'a rien à voir avec la sécurité et la sûreté du pays.

Quand nous nous sommes livrés à cet exercice avec nos agents des douanes, qui se prononçaient alors sur un accord de principe que nous avions conclu avec le Conseil du Trésor, les agents n'accomplissaient pas tous des tâches qui auraient été jugées essentielles dans l'éventualité d'un conflit de travail.

La sénatrice Eaton : Merci de votre explication.

Les agents des douanes n'ouvrent-ils pas les bagages afin de percevoir les droits de douane et de veiller à ce que les gens ne transportent pas de bombes ou d'articles indésirables?

Mme Benson : Comprenez-moi bien. Les agents des douanes assurent la sécurité à nos frontières. Il y a quelques semaines, je me suis entretenue avec M. Clement au sujet de l'importance des agents des douanes et du fait qu'une étude menée par le Conseil du Trésor qui les avait comparés aux agents de contrôle des aéroports manquait complètement de respect à leur endroit. Par conséquent, loin de moi la pensée de dire que le travail effectué par les agents des douanes n'est pas d'une importance vitale. Toutefois, la perception des droits de douane ne constitue pas leur responsabilité essentielle, si vous voulez aborder la question du point de vue de ce qui est jugé essentiel à la sûreté et à la sécurité du pays dans l'éventualité d'un conflit de travail.

La sénatrice Eaton : Je vais vous poser une autre question parce que je comprends la rage que vous éprouvez. Essentiellement, le ministre vous a retirés de l'équation et prend

though, that the people who work for him would be smart enough to sit down and have a conversation with you. I guess I'm optimistic. I would hate to think that somebody would go out of their way to antagonize a very essential other half of the equation.

That said, I would also say that Mr. Clement probably feels he's accountable to the voter and you are not. So he takes responsibility and if there are lineups at borders and people are getting through because they have not been named an essential service, he will bear the Canadian wrath. Is that not true?

Ms. Benson: I appreciate what you are saying and you mentioned that you would like to think they would have discussions with us. Well, we sit here today with sweeping changes to the Public Service Labour Relations Act with no discussion with us and not even a hint that this was taking place, so I'm not as confident as you are.

On Tuesday, Mr. Stroud from Unifor made a presentation and talked about the Coast Guard and the position that he holds, how many are deemed essential and that they almost all were. And yet the positions have been cut. So if you were deemed essential, why is it that this government — Treasury Board — actually cuts your positions? How essential are you then?

For us, we are very suspect in that they will make sweeping essential services agreements with no consultation — as they have made these changes with no consultation — and put them in a budget bill so they can fast-track them.

Senator Eaton: I hope for all of our sakes you're proven wrong.

Ms. Benson: I hope so, too.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Welcome, ladies. Welcome, Mr. Tufts. Thank you for being here today.

The Public Service Alliance of Canada has a section on fees. It says that there are fees if you are a unionized employee, but not if you are a non-unionized employee.

I asked the employer and got no answer that would allow me to assess the nature of those fees. You probably know better how much it costs employees to go to adjudication. Are we talking about hundreds or thousands of dollars?

We are told that the chair determines the fees and sends the invoice, but have you yourself made an impact study? Do you have any idea how much that will cost?

la décision. Or, j'oserais penser que les gens qui travaillent pour lui sont assez intelligents pour prendre le temps de s'entretenir avec vous. Je suppose que je suis optimiste. Je n'ose pas croire que quelqu'un ferait tout en son pouvoir pour se mettre à dos l'autre côté, tout à fait essentiel, de l'équation.

Cela dit, à mon avis, M. Clement tient probablement compte du fait que c'est lui qui est redevable aux électeurs, pas vous. Il assume donc cette responsabilité et, si jamais il y a des files d'attente à la frontière et que des gens entrent au pays parce que le travail des agents n'a pas été jugé comme étant un service essentiel, c'est lui s'attirera les foudres des Canadiens. N'est-ce pas vrai?

Mme Benson : Je comprends ce que vous dites. Vous avez mentionné que vous oseriez penser qu'ils prendraient le temps de s'entretenir avec nous. Eh bien, nous parlons ici aujourd'hui de changements radicaux qu'on propose d'apporter à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique sans que le gouvernement ne nous ait jamais consultés et sans même avoir jamais fait allusion au fait qu'il allait dans ce sens. Je ne lui fais donc pas autant confiance que vous.

Mardi, M. Stroud, d'Unifor, a prononcé un exposé sur la Garde côtière, disant qu'il considère que beaucoup des membres de la GC — en fait presque tous — offrent des services essentiels. Pourtant, certains de ces postes ont été supprimés. Par conséquent, si ces postes ont été jugés essentiels, pourquoi le gouvernement — le Conseil du Trésor — les a-t-il supprimés? Dans quelle mesure ces postes sont-ils essentiels?

À notre avis, le gouvernement risque fort bien de conclure d'importantes ententes sur les services essentiels sans consultation préalable — tout comme ils l'ont fait dans le cas des présents changements — et de les insérer dans un projet de loi d'exécution du budget de manière à pouvoir les faire adopter à toute vapeur.

La sénatrice Eaton : Pour notre bien commun, j'espère que vous avez tort.

Mme Benson : Je l'espère également.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : Bienvenue mesdames, monsieur. Merci de votre présence aujourd'hui.

Dans l'Alliance de la Fonction publique du Canada, il y a un paragraphe sur la question des frais. On y lit qu'il y a des frais si on est un employé syndiqué alors que pour un employé non syndiqué, il n'y en a pas.

J'ai posé des questions à la partie patronale, et je n'ai pas eu de réponse qui me permettait d'évaluer la nature de ces frais. Vous connaissez probablement mieux que moi les frais encourus par l'employé qui doit recourir à l'arbitrage. Est-ce qu'on parle de centaines de dollars ou de milliers de dollars?

On dit que c'est le président qui va trancher et va envoyer la facture, mais dans votre cas, avez-vous fait une étude d'impact? Avez-vous une idée de ce que cela va coûter?

[English]

Ms. Bramwell: We're starting to look at what the costs of the new legislation might be. Perhaps it might be helpful if I set the context by explaining how the system works.

Currently, whether you're represented by a bargaining agent or not, you may have a grievance with regard to your terms and conditions of employment. If that grievance can be referred to adjudication subject to criteria under the law that are somewhat restrictive, then you may present your grievance to the Public Service Labour Relations Board.

If you are represented by a bargaining agent they bear the costs of representing you or having somebody present who speaks on your behalf. If you are not represented by a bargaining agent, you may speak on your own behalf and appear unrepresented or hire a lawyer to do that speaking for you. But the cost of the mediator or the adjudicator in front of whom you appear and the cost of presenting the paperwork of your grievance to the Public Service Labour Relations Board, all of these costs are carried by the Public Service Labour Relations Board.

We would love to cost out with some specificity what the new costs of adjudication for us will be. This act indicates a couple of things. First of all, where an individual is unionized, their union, jointly with the employer, will bear the cost of going to adjudication.

Unfortunately, the act does not specify what is meant by "adjudication." Is it the moment at which you appear in front of an adjudicator, something that happens in a fraction of the cases? Is it the moment when you go to a mediator, something that happens in far more of the cases? Is it the moment when you file your papers with the Public Service Labour Relations Board, something which obviously happens in every case? We do not know because the act doesn't explain it to us.

Furthermore, the bill provides that when your grievance is in respect of a human rights matter, because this act removes the right for you to have a complaint go to the Canadian Human Rights Commission if you are a federal public service worker, then your costs will be borne by the board, similar to the way that they would have been borne by the commission and the tribunal in the past in terms of that decision-maker. You still have to provide for your own counsel.

So that's true for all employees; namely, that where a human rights grievance is filed, neither a unionized employee nor a non-unionized employee has to pay the costs of their adjudication.

The problem from our point of view, in terms of simply doing a cost analysis of what that means, is that there are a great many grievances where we see a mixture of collective agreement issues and human rights issues. They rarely display discreetly or uniquely; human rights issues often arise in respect to the

[Traduction]

Mme Bramwell : Nous commençons à évaluer quels seraient les coûts associés au nouveau projet de loi. Peut-être qu'il serait bon de placer les choses dans leur contexte en expliquant comment le système fonctionne.

À l'heure actuelle, que vous soyez représenté ou non par un agent négociateur, vous pouvez présenter un grief à l'égard de vos conditions d'emploi. Si ce grief peut être renvoyé à l'arbitrage, conformément aux critères énoncés dans la loi qui sont plutôt restrictifs, vous pouvez le soumettre à la Commission des relations de travail dans la fonction publique.

Si vous êtes représenté par un agent négociateur, c'est lui qui assume les frais encourus pour vous représenter ou pour demander à une autre personne de parler en votre nom. Si vous n'êtes pas représenté par un agent négociateur, vous pouvez soit parler en votre nom et comparaître sans être représenté, soit retenir les services d'un avocat pour vous représenter. Dans ce cas, tous les frais associés au médiateur ou à l'arbitre devant lequel vous comparez de même qu'à la présentation de la paperasse relative au grief à la Commission des relations de travail dans la fonction publique sont absorbés par ladite commission.

Nous aimerions bien vous dire plus précisément quels seront les nouveaux frais d'arbitrage que nous devons assumer. Le projet de loi donne quelques indications. Premièrement, quand une personne est syndiquée, le syndicat et l'employeur assument conjointement les frais d'arbitrage.

Malheureusement, le projet de loi ne précise pas ce qu'on entend par « arbitrage ». S'agit-il du moment où vous comparez devant l'arbitre — ce qui se produit seulement dans une fraction des cas? S'agit-il du moment où vous vous rendez chez un médiateur — ce qui se produit beaucoup plus souvent? S'agit-il du moment où vous déposez vos documents à la Commission des relations de travail dans la fonction publique — ce qui, évidemment, se produit dans tous les cas? Nous n'en savons rien parce que le projet de loi ne nous le dit pas.

De surcroît, quand votre grief concerne les droits de la personne, du fait que la mesure législative vous prive du droit de présenter votre grief à la Commission canadienne des droits de la personne si vous êtes un fonctionnaire fédéral, les frais que vous encourez seront dorénavant absorbés par la commission, de la même manière qu'ils l'auraient autrefois été par la commission et le tribunal. Cependant, vous devez quand même retenir les services d'un avocat.

Donc, aucun employé, qu'il soit syndiqué ou non, n'a à assumer les frais d'arbitrage quand il dépose un grief concernant les droits de la personne.

À notre avis, il est difficile d'effectuer une analyse des coûts parce que beaucoup de griefs concernent à la fois les conventions collectives et les droits de la personne. Les griefs se présentent rarement de façon parfaitement distincte; souvent, des questions relatives aux droits de la personne sont soulevées dans le cadre

application of some article of the collective agreement. Given that reality, we're curious as to how exactly the cost structure outlined in the bill will be applied.

The bill seems to suppose that there is this clear distinction between a human rights grievance and all other grievances, when in fact we see termination grievances that are human rights grievances and we see grievances regarding interpretations of the terms and conditions of employment that are human rights grievances.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: That gives me more information, but it does not tell me whether the union member or the union will be paying the fees.

[English]

Ms. Bramwell: In instances where a unionized worker presents a grievance that's not related to human rights issues, the union — that is, the members, because a union can only raise revenues through the dues paid by its members — the members will pay the costs of going to adjudication. Unionized public service workers will now themselves pay the cost of going to adjudication, whereas if you are not unionized — to put it in very simple terms — the government will pick up the tab for you.

Senator Hervieux-Payette: I think it's a human rights issue because an employee is an employee.

[Translation]

Do you think that this discriminatory measure, which does not really encourage anyone to be part of a union, will affect the rate of union membership?

[English]

Ms. Bramwell: It's one of our areas of concern with regard to the act. There is no question that certainly discriminates against union members.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Right now, if a unionized worker and a non-unionized worker are at the same level in a position, do they have the same compensation, the same holidays, leave, wages and benefits?

[English]

Ms. Bramwell: If I can just make a technical precision: It would not be possible for them to have the same classification, because bargaining units follow the occupational groups in the federal public service. You might have an employee who was excluded from a bargaining unit by reason of confidentiality or managerial

d'un grief portant sur l'application d'un article quelconque de la convention collective. Par conséquent, nous nous demandons comment, au juste, les modalités de partage des frais prévues par le projet de loi seront appliquées.

Le projet de loi semble laisser entendre qu'il existe une distinction bien nette entre un grief relatif aux droits de la personne et tous les autres griefs, alors que, en fait, nous voyons des griefs portant sur un licenciement ou l'interprétation des conditions d'emploi qui touchent les droits de la personne.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : Cela me donne plus d'information, mais cela ne me dit pas si ce sera au syndiqué ou si ce sera au syndicat de payer les coûts.

[Traduction]

Mme Bramwell : Dans les cas où un employé syndiqué dépose un grief qui n'est pas lié aux droits de la personne, le syndicat ou plutôt ses membres — puisque la seule façon qu'un syndicat peut augmenter ses revenus, c'est de hausser les cotisations de ses membres — paieront les frais d'arbitrage. Les fonctionnaires syndiqués devront donc maintenant assumer ces frais, tandis que dans le cas des fonctionnaires non syndiqués, en termes très simples, c'est le gouvernement qui paiera la note.

La sénatrice Hervieux-Payette : Je pense que c'est une question de droits de la personne parce qu'un employé est un employé.

[Français]

Pensez-vous que cette mesure discriminatoire, qui n'encourage pas nécessairement à se syndiquer, aura un effet sur le taux de syndicalisation?

[Traduction]

Mme Bramwell : Voilà justement un des aspects du projet de loi qui nous préoccupe. Il n'y a aucun doute qu'il est discriminatoire envers les fonctionnaires syndiqués.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : À l'heure actuelle, lorsqu'un employé syndiqué et un employé non syndiqué occupent un poste au même rang de la classification, ont-ils la même rémunération, les mêmes vacances, les mêmes congés, le même salaire, les mêmes avantages sociaux?

[Traduction]

Mme Bramwell : J'aimerais simplement préciser qu'ils ne pourraient pas appartenir à la même classification, parce que les unités de négociation varient en fonction des groupes professionnels dans la fonction publique fédérale. Un employé pourrait être exclu de l'unité de négociation pour des raisons de

duties, but at classification, you would not have some employees in one classification be unionized and others in another classification not unionized.

You certainly could have employees in similar situations, it would be fair to say, who performed somewhat similar duties, and one might be able to proceed under circumstances where another might not be.

The inequities built into current bill are going to be problematic down the road.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: In one amendment, employees can no longer represent themselves and must be represented by an agent. Is that a good thing for all the workers in the unit? What is the advantage of having no way of representing yourself, with the exception of human rights issues?

[English]

Ms. Bramwell: Under the existing regime, if your grievance concerns terms and conditions negotiated by your bargaining unit, you do require the bargaining unit's support.

What has been lost for unionized employees is the ability to bring a grievance forward concerning your dismissal or discipline without the bargaining agent's support.

Obviously, for individual public service workers who have very different rights from workers in the federal private sector, they do not have the right to negotiate their classification or their staffing. This is just another loss for them.

It has long been the position of the Public Service Alliance of Canada that — and this was discussed in the fall, both when the Public Service Modernization Act and the extensive consultations that were part of the lead-up to the Public Service Modernization Act, and also in our input provided to the prior report to that — public service workers should properly be covered by the Canada Labour Code.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: I find that very difficult, because whenever an organization is discussed, we see acronyms like LRTIRT and CHRA. I do not understand that in either English or French. When we talk about the Labour Relations Board, we are told that the chair is independent and appointed by the government. Then the vice-chairs and the members are appointed by the union, on the one hand, and by the government, on the other hand. Do you agree with that requirement of the legislation?

confidentialité ou pour assumer des fonctions de gestion, mais au moment de la classification, on ne pourrait avoir des employés d'une classification donnée qui seraient syndiqués tandis que des employés d'une autre classification ne le seraient pas.

Il se pourrait fort bien que, pour des employés qui se trouvent dans des situations similaires et qui effectuent à peu près les mêmes tâches, certains aient le droit d'exercer certains recours tandis que d'autres n'en aient pas le droit.

Les inégalités engendrées par le projet de loi finiront par poser problème.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : La modification qui fait que l'employé lui-même ne peut pas se représenter dorénavant et qu'il est obligé de passer par un agent, est-ce positif pour l'ensemble des travailleurs de cette unité? Quel est l'avantage de n'avoir aucune possibilité, sauf pour les droits de la personne, de ne pas pouvoir se représenter soi-même?

[Traduction]

Mme Bramwell : En vertu du régime existant, si votre grief porte sur les conditions d'emploi qui ont été négociées par votre unité de négociation, vous devez obtenir l'approbation de cette dernière.

Ce que les employés syndiqués ont perdu, c'est le droit de déposer un grief portant sur leur licenciement ou une mesure disciplinaire sans l'approbation de l'agent négociateur.

Évidemment, les fonctionnaires dont les droits sont très différents de ceux des employés du secteur privé de compétence fédérale n'ont pas le droit de négocier leur classification ou leur dotation. Voilà une autre chose qu'ils ont perdue.

L'Alliance de la Fonction publique du Canada soutient depuis longtemps que — et cela a été abordé cet automne, tant au moment de l'étude de la Loi sur la modernisation de la fonction publique que pendant les vastes consultations ayant mené à l'élaboration de celle-ci, de même que dans les commentaires que nous avons fournis dans un rapport précédent — elle soutient donc que les fonctionnaires devraient être adéquatement couverts aux termes du Code canadien du travail.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : Je trouve cela très difficile, parce qu'on écrit toujours, en parlant d'un organisme, la LRTIRT puis la LCDP. Je ne comprends pas plus en anglais qu'en français, mais lorsqu'on parle de la Commission des relations de travail, on nous dit que le président est indépendant et est nommé par le gouvernement. Après cela, les vice-présidents et les membres le sont, d'une part, par le syndicat et, d'autre part, le gouvernement. Cette exigence de la loi vous convient-elle comme structure?

[English]

Ms. Bramwell: I'm sorry. I'm not sure that I understand the question.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: In terms of the board members that will sit on the new labour relations board, we are told that the chair will be appointed by the government, but that the vice-chairs and the other members will be appointed by the employer and the union in turn until all the members are appointed.

Do you find that acceptable?

[English]

Ms. Bramwell: The requirement for board members appointed to the board to reflect nominations, on the one hand, of the employer and then of the bargaining agent is a feature of the existing Public Service Labour Relations Act, and it has served the board well over the years. The chair is currently a Privy Council nominee, and that is the way the board has functioned for decades.

Now, that does not represent a substantial change. The change, which I believe Ms. Benson has already highlighted, is that there is now no longer a requirement for expertise in labour relations, and that is a great concern to us.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: When you appoint your members, will you require them to have a knowledge of labour relations?

[English]

Ms. Bramwell: We have never recommended the appointment of anybody except someone who has expertise. The same has been the case from the employer's side because it's a requirement of the legislation.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: How do you explain that change, when people who have no expertise in the area can be members apparently? There are not a lot of people.

[English]

Ms. Bramwell: Well, a very simple person might say that although it might not change the people nominated from the union side — because I think we will continue to nominate as we always have — it would certainly open the latitude on the

[Traduction]

Mme Bramwell : Je suis désolée. Je ne suis pas certaine d'avoir bien compris la question.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : En ce qui a trait aux commissaires qui siégeront à la nouvelle commission des relations de travail, on nous dit que le président sera nommé par le gouvernement, mais les vice-présidents et les autres commissaires seront nommés, d'une part, par la partie patronale et, d'autre part, par la partie syndicale et en alternance jusqu'à ce qu'on ait nommé les membres et les commissaires.

Est-ce que cette formule est acceptable pour vous?

[Traduction]

Mme Bramwell : L'exigence selon laquelle la composition de la commission doit refléter les nominations de l'employeur, d'une part, et de l'agent négociateur, d'autre part, est prévue par l'actuelle Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, et la commission a trouvé cette exigence bien utile au fil des ans. Le président actuel a été nommé par le Conseil privé. La commission fonctionne de cette façon depuis bien longtemps.

Cela ne constitue donc pas un grand changement. Toutefois, ce qui a changé, comme Mme Benson l'a déjà souligné, c'est que, désormais, la loi n'exigera pas que les personnes qui y sont nommées aient une expertise dans le domaine des relations de travail, et cela nous préoccupe beaucoup.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : Dans le choix de vos représentants commissaires, vous exigerez qu'ils aient une connaissance des relations de travail?

[Traduction]

Mme Bramwell : Nous avons toujours recommandé la nomination de personnes ayant une telle expertise. Cela a d'ailleurs aussi été le cas du côté patronal, parce qu'il s'agissait d'une exigence de la loi.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : Comment explique-t-on ce changement alors qu'on dit que les gens qui n'ont pas de compétence dans ce domaine pourront siéger, puisqu'il ne s'agit pas d'un très grand nombre de personnes?

[Traduction]

Mme Bramwell : Eh bien, une personne très simple pourrait dire que cela ne change rien aux nominations du côté syndical — car je pense que nous allons continuer de nommer les gens comme nous l'avons toujours fait —, mais que cela donnerait

employer's side for appointments that may reflect other concerns than the need to have qualified people on the Public Service Labour Relations Board.

[*Translation*]

Senator Hervieux-Payette: My last question has to do with the elimination of an organization that provides statistics and data that enable the board members and arbitrators to rely on objective data. Do you think that data can be found somewhere else?

[*English*]

Ms. Bramwell: The situation of public service workers is somewhat unique. We heard today, and you will hear again, discussions of comparison with an average Canadian wage. Public service workers do not perform average Canadian jobs by and large; there are several things that distinguish them from other workers. Almost to a person, they have security clearance requirements that are fairly stringent, even at the most minimal level, and often are much stronger than that. The need for a sophisticated analysis with regard to the work they do really makes the nature of their payment and salary accountable to the Canadian public and was appropriate and reflected in the compensation and analysis research services, which were previously mandated by the legislation for the board to provide.

Senator Seth: Thank you for giving such information, and yet the problem remains.

My question is for Ms. Benson. As you mentioned, there was very little consultation in writing the provisions for this bill. Suppose you had been sitting at the table and had been asked what you would have added to this bill. What would have been your suggestion? How would you like to have this bill?

Ms. Benson: First of all, we wouldn't put any changes to the Public Service Labour Relations Act in a budget bill because, obviously, it makes it very difficult for amendments per se. We would have wanted to consult with respect to the labour relations act, similar to what we have had in the past.

Mr. Clement has gone on record saying that he wants to modernize the public service, and we have agreed. We said we would go under the Canada Labour Code or legislation of that nature. We believe that if you remove Divisions 17 and 18, then we will have the opportunity to have consultation with all the unions, stakeholders and academics and move forward.

Senator Seth: Did you try this?

Ms. Benson: I spoke to Mr. Clement about consultation. He was very clear that he had no desire to consult with the unions. He was very clear that he wanted these changes before 2014, when we will enter into collective bargaining.

certainement à l'employeur la possibilité de nommer des personnes en fonction de préoccupations autres que la nécessité de nommer des personnes compétentes à la Commission des relations de travail dans la fonction publique.

[*Français*]

La sénatrice Hervieux-Payette : Ma dernière question porte sur l'abandon d'un organisme qui fournit des statistiques et des données qui permettent aux commissaires et aux arbitres de se fier à des données objectives. D'après vous, est-ce qu'on peut retrouver ces données ailleurs?

[*Traduction*]

Mme Bramwell : La situation des fonctionnaires est plutôt unique. Aujourd'hui, on a comparé — et cela se produira encore — le salaire moyen des fonctionnaires à celui des Canadiens en général. Les fonctionnaires n'occupent pas des emplois qui correspondent à la moyenne canadienne. Bien des facteurs les distinguent des autres travailleurs. Presque tous les fonctionnaires doivent se soumettre à des niveaux d'autorisation de sécurité, lesquels sont assez stricts aux échelons les plus bas et peuvent être nettement plus rigoureux. L'analyse approfondie du travail qu'ils font est nécessaire, car elle sert à rendre compte de la nature de leur paiement et de leur salaire au public canadien; elle était pertinente et relevait des services d'analyse et de recherche en matière de rémunération que la loi confiait antérieurement à la commission.

La sénatrice Seth : Je vous remercie de cette information, mais le problème demeure.

J'ai une question pour Mme Benson. Comme vous l'avez dit, il y a eu très peu de consultation au moment de la rédaction des dispositions de ce projet de loi. Si on vous avait demandé ce que vous souhaitiez ajouter à ce projet de loi, qu'est-ce que vous auriez suggéré? Qu'est-ce que vous souhaiteriez?

Mme Benson : Premièrement, nous n'apporterions pas de modifications à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique au moyen d'une loi budgétaire, car, de toute évidence, cela rend les amendements difficiles. Nous aurions aimé une consultation relative à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, comme dans le passé.

M. Clement a déclaré publiquement vouloir moderniser la fonction publique, et nous étions d'accord. Nous avons dit que nous nous soumettrions au Code canadien du travail ou à une loi de cette nature. Nous croyons qu'en cas de retrait des sections 17 et 18, il sera possible de tenir une consultation avec tous les syndicats, les parties prenantes et les intellectuels pour aller de l'avant.

La sénatrice Seth : Avez-vous essayé cela?

Mme Benson : J'ai parlé de consultation à M. Clement. Il a très clairement dit ne pas vouloir consulter les syndicats. Il a bien dit qu'il voulait que les changements soient réalisés avant 2014, quand nous entreprendrons nos négociations collectives.

PSAC and over 100,000 of our members will be in collective bargaining in the summer of 2014. He was very clear with that to the point where Mr. Clement tweeted that I asked for co-governance; and I certainly did not ask for co-governance. I asked for meaningful consultation and I asked him to be more respectful of his employees, my members.

Senator Seth: What do you think the damages will be?

Ms. Benson: Our membership is very disappointed with this particular President of Treasury Board. They go into work every day and perform services for Canadians because they are proud of the work they do, and they work very hard for Canadians. That's not what they feel this particular President of Treasury Board is imparting to the Canadian public when he stands outside, does a media scrum and talks about sick leave and surfing the net.

For us, there will be some pretty turbulent times because our membership wants to be treated with dignity and respect. They want to be acknowledged for the work they do for Canadians. Closing Veterans Affairs offices is not acknowledging the work they do for Canadians.

The Chair: Following from Senator Seth's question, are there other areas of the bill you want to comment on?

Ms. Bramwell: There are several areas that I could comment on, and many are contained in our brief. We have been careful to outline that for senators.

If I may comment on one other aspect of the proposed legislation that will have a tremendous impact on us: the loss of the choice of dispute resolution mechanism that existed previously for public service workers and was part of the careful balance that exists in the Public Service Labour Relations Act, given that as matters currently stand, there are several areas that would normally be collectively bargained during negotiations that simply cannot be bargained by our members.

Previously, any public service bargaining unit had the ability to choose whether they would have conciliation/strike as their dispute resolution mechanism or arbitration. This choice has now been lost, and we feel that that is profoundly unfortunate.

I want to make it clear that the facts show that it's been rare that it was necessary to resort entirely to arbitration to settle a collective agreement or certainly even rarer to resort to a strike. The ability of the bargaining agent to choose the appropriate method of dispute resolution has in fact been one of the great contributing factors to the positive state of labour relations in the federal public service and to federal public service labour relations peace.

Pendant l'été 2014, l'AFPC mènera des négociations collectives pour plus de 100 000 de ses membres. M. Clement a été très clair, au point où il a écrit sur Twitter que j'avais demandé la cogouvernance. Ce n'est certainement pas ce que j'ai demandé. J'ai demandé de véritables consultations et je l'ai invité à manifester plus de respect pour ses employés, les membres de mon syndicat.

La sénatrice Seth : Quels seront les dommages, d'après vous?

Mme Benson : Nos membres sont très déçus de l'actuel président du Conseil du Trésor. Ils se rendent au travail tous les matins pour offrir des services aux Canadiens parce qu'ils sont fiers du travail qu'ils font. Ils travaillent très fort pour les Canadiens. Ce n'est pas la perception qu'ils voient ce président du Conseil du Trésor transmettre au public canadien quand dehors, en point de presse, il parle des congés de maladie et des employés qui naviguent sur Internet.

Nous allons connaître une période de grandes turbulences, parce que nos membres veulent être traités avec dignité et respect. Ils veulent qu'on reconnaisse le travail qu'ils accomplissent pour les Canadiens. Fermer des bureaux de district d'Anciens Combattants Canada, ce n'est pas reconnaître le travail qu'ils accomplissent pour les Canadiens.

Le président : Dans le sillage de la question de la sénatrice Seth, avez-vous des observations à faire au sujet d'autres aspects du projet de loi?

Mme Bramwell : J'aurais des choses à dire à propos de plusieurs aspects du projet de loi, et une bonne partie de cela se trouve dans notre mémoire. Nous avons veillé à bien souligner cela pour les sénateurs.

Je vais parler d'un autre aspect du projet de loi qui aura un effet énorme sur nous : les fonctionnaires n'auront plus la possibilité de choisir parmi des mécanismes de résolution des conflits. Cela faisait partie du délicat équilibre de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. À la façon dont vont les choses, plusieurs éléments normalement soumis à la négociation collective ne peuvent tout simplement pas être négociés par nos membres.

Avant, toute unité de négociation pouvait choisir la conciliation ou la grève, comme mécanisme de résolution des conflits ou d'arbitrage. Ce choix n'existe plus et nous trouvons que c'est vraiment dommage.

Je tiens à souligner que, dans la réalité, il a rarement été nécessaire de recourir à l'arbitrage uniquement pour en arriver à une convention collective, et il a été encore plus rarement nécessaire de recourir à la grève. L'agent négociateur pouvait choisir la méthode de résolution des conflits qui convenait, ce qui a, en réalité, contribué dans une grande mesure aux bonnes relations de travail et à la paix sociale au sein de la fonction publique fédérale.

The fact that it has been removed, especially removed without consultation with the bargaining agents and removed when the five-year review of the PSMA, which took place less than three years ago, made no recommendations whatsoever in that respect, is completely baffling to us.

The Chair: Ms. Collins, do you have any comments.

Ms. Collins: I would like to comment on the amendments to Part II of the Canada Labour Code and the definition of “refusal to work” that change the definition to that of “imminent danger.” This has basically wiped out the labour officers who would come in and make that determination and gives the responsibility and the authority to the minister or her designate. Again, there is no definition of having an understanding of health and safety issues, of dangerous situations or of imminent danger. For example, does that light have to be hanging above my head to be an imminent danger or is it not imminent because it’s slightly off so chances are it might miss me? That would be one of the questions. When someone works in an area with asbestos for a long period of time, it is not imminent danger but is certainly chronic danger.

We’re all very concerned about that serious change.

Ms. Benson: If I could add to what Ms. Collins was saying about Part II of the Canada Labour Code and the changes, once again I have to emphasize that, in the past, any changes to health and safety provisions have always been the subject of consultation; and, once again, there has been no consultation.

The Chair: Mr. Tufts, do you have any comment? Are you still with us?

Mr. Tufts: I think it’s a very serious issue that is being addressed today. It’s interesting to see the insights into what will be brought about by Bill C-4. It sounds like 2014 promises to be a turbulent year as the unions feel threatened by any movement towards what we would consider fairness, equity and parity with the private sector.

We’ve heard that the bill will lock up the courts for a significant period of time. We’ve heard that there are going to be human rights cases proceeded with and that there is going to be a lot of union action that takes place. On Tuesday, in the Finance Committee of the House of Commons, there were threats of a lot of strike action in 2014.

If we look back at what has happened over the last 50 years or so in the labour movement in Canada, there are a lot of very positive things that the labour movement has brought to Canada. My mother was a federal employee and is a retiree currently. She spent her career with the federal public sector.

Nous trouvons tout à fait déconcertant que cette possibilité soit retirée, surtout sans consultation avec les agents négociateurs, et ce, même si l’examen quinquennal de la LMFP, qui a eu lieu il y a moins de trois ans, n’a donné lieu à aucune recommandation en ce sens.

Le président : Madame Collins, avez-vous des commentaires à faire?

Mme Collins : J’aimerais parler des modifications apportées à la partie II du Code canadien du travail concernant le refus de travailler et la définition de « danger », laquelle se fonde maintenant sur la « menace imminente ». Cela fait tout simplement disparaître les agents du personnel qui seraient responsables de cela. La responsabilité et le pouvoir sont maintenant entre les mains du ministre ou de la personne qu’il désigne. Encore là, il n’y a pas de définition révélant une compréhension des problèmes de santé et de sécurité au travail, des situations dangereuses ou des menaces imminentes. Par exemple, est-ce que la lumière doit être suspendue au-dessus de ma tête pour représenter une menace imminente, ou est-ce qu’elle ne représente pas une menace imminente parce qu’elle se trouve un peu à côté, de sorte qu’elle pourrait ne pas tomber sur moi? C’est une des questions à se poser. Quand quelqu’un travaille dans un endroit où il y a de l’amiante, ce n’est pas une menace imminente, mais c’est certainement une menace chronique.

Nous sommes tous très inquiets de la gravité de ce changement.

Mme Benson : J’aimerais ajouter à ce que Mme Collins disait à propos de la partie II du Code canadien du travail et des changements — je dois le souligner — que dans le passé, tous changements visant les questions de santé et de sécurité faisaient l’objet de consultations. Encore là, il n’y en a pas eu.

Le président : Monsieur Tufts, aimeriez-vous dire quelque chose? Êtes-vous toujours là?

M. Tufts : Je pense que nous parlons aujourd’hui d’un problème très grave. Il est intéressant de constater ce que le projet de loi C-4 entraînera. On dirait que l’année 2014 sera agitée, car les syndicats se sentent menacés par toute avancée que nous jugerions juste et équitable, par rapport au secteur privé.

On a entendu dire que le projet de loi aurait pour effet d’embourber les tribunaux pendant un bon moment. Des litiges concernant les droits de la personne seront portés devant les tribunaux et les syndicats vont aussi réagir fortement. Mardi, au Comité des finances de la Chambre des communes, on nous a mis en garde que d’importantes mesures de grève seraient prises en 2014.

Si on jette un coup d’oeil à ce qui s’est passé au cours des 50 dernières années avec le mouvement syndical au Canada, on constate qu’on lui doit beaucoup. Ma mère était une employée fédérale et est aujourd’hui retraitée. Elle a fait carrière dans le secteur public fédéral.

The Chair: I'm sorry to interrupt you, but the question was: Were there any other sections or divisions of the act, other than what you've already spoken on, that you wanted to bring to our attention? In particular, there has been discussion about the Canada Labour Code.

Mr. Tufts: There is not. I think there is a very limited amount of information in there. It's obvious that the arbitration process needs to be revamped and revised. It's not currently working for Canadians.

The Chair: Thank you very much.

[Translation]

Senator Bellemare: Will the amendments proposed in Bill C-4 bring the federal public service processes in line with the provincial processes or not? Will the changes move our procedures further from or closer to the provincial public services?

[English]

Ms. Bramwell: These changes take what we would have described as a regressive labour relations scheme, one in which employees had fewer rights than they do in most labour relations jurisdictions in Canada, and make it even more regressive. I think people would say that the most regressive labour relations law, with regard to essential services, now exists in Saskatchewan and will shortly be the subject of a hearing in front of the Supreme Court of Canada. This law is more regressive.

Senator Bellemare: Than Saskatchewan?

Ms. Bramwell: Yes. This does not bring federal public service workers in line with some national average. It takes people who had not much in the way of labour rights and gives them less.

[Translation]

Senator Bellemare: So my understanding is that negotiations in the provincial public services have different rules, which give more rights to employees than Bill C-4?

[English]

Ms. Bramwell: We're speaking very broadly now. Often what you will see in provincial labour relations schemes is that certain essential services workers are carved out, and there may be special labour relations regimes that apply, for example, to policing or to hospital workers.

Speaking with a broad brush in terms of rights for workers, this is one of the most restrictive schemes among Canadian jurisdictions, and now it is even more restrictive.

Le président : Je suis désolé de vous interrompre, mais la question était : Y a-t-il d'autres articles ou sections de la loi, outre celles dont on a déjà parlé, que vous aimeriez porter à notre attention? Il a notamment été question du Code canadien du travail.

M. Tufts : Non. Je crois qu'il y a très peu d'information là-dedans. Il est évident que le processus d'arbitrage doit être réformé. Il ne rend pas service aux Canadiens en ce moment.

Le président : Merci beaucoup.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Est-ce que les modifications proposées dans le projet de loi C-4 rapprocheront les processus dans la fonction publique fédérale des processus provinciaux ou au contraire vont-elles les en éloigner? Est-ce que les changements qui sont apportés vont nous éloigner des procédures avec les fonctions publiques provinciales ou si on s'en rapprochera?

[Traduction]

Mme Bramwell : Ces changements reposent sur ce qu'on pourrait qualifier de régime régressif de relations de travail, qui concède aux employés moins de droits que ce que garantissent la plupart des autorités canadiennes en matière de relations de travail, et font reculer les choses davantage. On conviendra que la loi la plus régressive en matière de relations de travail, en ce qui a trait aux services essentiels, est en Saskatchewan, et elle fera sous peu l'objet d'une audience devant la Cour suprême du Canada. Cette loi est plus régressive encore.

La sénatrice Bellemare : Que celle de la Saskatchewan?

Mme Bramwell : Oui. Elle ne ramène pas les conditions des fonctionnaires fédéraux au niveau d'une norme nationale. Elle enlève des droits à des travailleurs qui n'en avaient déjà pas beaucoup en fait de relations de travail.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Je comprends donc que les négociations dans les fonctions publiques provinciales se font avec des règles différentes, qui donnent plus de droits aux employés que le projet de loi C-4?

[Traduction]

Mme Bramwell : Ce sont des généralités. Souvent, les travailleurs des services essentiels sont exclus des régimes provinciaux de relations de travail, car ils sont assujettis à des régimes spéciaux. Je parle par exemple des travailleurs des services de police et services hospitaliers.

Généralement parlant, c'est l'un des régimes les plus restrictifs au Canada, et il le sera encore plus si ces changements sont adoptés.

Senator Hervieux-Payette: My question is in the same vein. Many years ago I was working with the Department of Labour in Quebec, and we reformed the Occupational Health and Safety Act. When we talk about safety, a life is a life. It doesn't matter if you are federal, provincial or municipal. When there is a danger, it should be the same, as far as I am concerned. We know, in the case of some dangers to pregnant women, that they have the possibility of leaving earlier, but I was wondering: With this new regime, do you think this will have the effect of giving more protection to workers or at least equal protection to what they get at the provincial or municipal levels?

Ms. Benson: I apologize because I do not have our subject matter expert on Division 5 here with me today, but my understanding, through discussions with them, is that our members will have fewer rights. Our members will be in more danger because they will not be able to refuse based on what this definition will be.

I think Ms. Collins said it very well when she talked about imminent danger. Will there have to be bullets going over the heads of our park wardens or our border service officers before that's imminent danger, or will we look at the asbestos? I just lost a very dear friend of mine from Saskatchewan, a federal government worker, who was exposed to asbestos 20 years ago. He was a meat inspector and there was asbestos in the plants he worked in. He succumbed to it last year, and the Saskatchewan government has just passed Howard's Law about listing the buildings that have asbestos so that you're well aware of what you're going into and have the right to refuse. You wouldn't have outlined in this bill quite that same right any longer.

For us, there is concern about the reproductive system of both men and women with respect to the danger that they could be exposed to and about the lack of a right to refuse because of imminent danger.

I summed it up, but we do have experts on this. If you require more information, we certainly can provide it. I think we sent a brief on Division 5 already.

Senator Hervieux-Payette: I think it's important that we know more about this because, of course, we bear a responsibility, too, to protect employees. It's not something that I take lightly. We need to make sure of even the process to save the person, because the assessment of danger is a process. Of course, doctors and other specialists can assess the kind of danger, if it's imminent or not.

I was tempted to tell you that anybody working for the federal government and going over the Champlain Bridge is probably in imminent danger. I am just joking, but that's just to say that sometimes we can assess, and it's quite clear and evident. There

La sénatrice Hervieux-Payette : Je vais poursuivre dans le même ordre d'idées. Il y a de nombreuses années, je travaillais au ministère du Travail du Québec, et nous avons réformé la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Quand il est question de sécurité, une vie est une vie. Peu importe si c'est celle d'un employé fédéral, provincial ou municipal. Lorsqu'il y a des risques, cela devrait être la même chose pour tout le monde, à mon avis. Par exemple, lorsqu'il y a des risques pour la grossesse, la travailleuse peut profiter d'un retrait préventif. Mais je me demandais si ce nouveau régime offrirait plus de protections aux travailleurs ou au moins des protections équivalentes à ce qu'offrent les régimes provinciaux ou municipaux.

Mme Benson : Je suis désolée, notre expert de la section 5 n'est pas ici aujourd'hui, mais pour en avoir discuté avec nos membres, je crois comprendre qu'ils auront moins de droits. Nos membres seront davantage exposés aux risques, car ils ne pourront pas refuser de travailler selon la nouvelle définition.

Je crois que Mme Collins l'a très bien exprimé lorsqu'elle a parlé de danger imminent. Va-t-on devoir attendre que des projectiles sifflent au-dessus de la tête de nos gardiens de parc ou de nos agents des services frontaliers avant de pouvoir parler de danger imminent? Est-ce qu'on peut aussi penser à l'amiante? J'ai perdu récemment un très bon ami à moi de la Saskatchewan, un fonctionnaire fédéral qui a été exposé à de l'amiante il y a 20 ans. Il était inspecteur de viandes et il y avait de l'amiante dans les usines où il travaillait. Il a succombé à la maladie l'an dernier, et le gouvernement de la Saskatchewan vient tout juste d'adopter la loi d'Howard (Howard's Law), qui prévoit la création d'un registre sur les immeubles contenant de l'amiante, de façon à ce que les travailleurs soient au courant de ce qui les attend et qu'ils puissent exercer leur droit de refus. Ce droit ne serait plus le même si le projet de loi devait être adopté tel quel.

Une telle exposition peut mettre en danger le système reproducteur des hommes et des femmes, surtout s'ils perdent leur droit de refus avec la nouvelle définition de danger imminent.

J'ai résumé les choses, mais nous avons des experts qui se sont penchés sur la question. Si vous avez besoin de plus d'information, nous pouvons certainement vous en fournir. Je crois que nous avons déjà soumis un mémoire sur la section 5.

La sénatrice Hervieux-Payette : Je pense qu'il est important que nous en sachions plus à ce sujet, parce que nous avons aussi la responsabilité de protéger nos employés. Je prends la question très au sérieux. Nous devons veiller à égaliser le processus visant à sauver une vie, parce que c'est à cela que revient l'évaluation du danger. Bien sûr, les médecins et autres spécialistes peuvent déterminer de quel type de danger il s'agit, s'il est imminent ou non.

J'étais tentée de vous dire que tous les fonctionnaires fédéraux qui doivent traverser le pont Champlain sont probablement exposés à un danger imminent. Je blague, mais c'est simplement pour dire que la réponse est parfois très claire. Cependant, il y a

are also some grey zones, but that's where it's important to have the proper mechanisms to take care of that. I'd like to be reassured that the changes in there are not putting our employees at risk.

Ms. Benson: It's my understanding that the changes contained in Division 5 are certainly putting employees at risk. They most definitely are, and we will send you the brief that we presented.

Senator Hervieux-Payette: Thank you. It's important.

The Chair: We will be hearing from the committee that actually studied Division 5. That was the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, and they have prepared a report on what they heard. That report has been filed, and on Tuesday afternoon of next week we will be talking to the chair and deputy chair of that committee. I just wanted to put your mind at ease on that. Although this committee hasn't initially gone through all of the sections and divisions, we will be talking to the other committees of the Senate that have looked at those other divisions.

Ms. Benson: I thank you for that, but I think I would feel a great sense of relief if I were able to send the brief to you myself.

The Chair: Absolutely.

Ms. Benson: Because my understanding, from Mr. Bob Kingston, who is actually the co-chair of the government-wide health and safety committee and from a component of the Public Service Alliance of Canada, has indicated to me that some of the facts and figures were not quite accurate, so he has sent letters with some amended facts.

The Chair: If you could get that information to us before next Tuesday afternoon, that would be very helpful to honourable senators.

Ms. Collins: did you have anything further that you wanted to submit to us? We would be pleased to hear from you as well.

Ms. Collins: I would just like to add a couple of comments on the refusal to work, the changes and the impact. Many of our UCTE members work in areas that are more at risk, certainly the search and rescue members whose job it is to go out and rescue or do search and recovery. There are many who board a lot of different vessels when doing their inspections; they do have asbestos, et cetera. The removal of the right to refuse and the removal of the safety officers coming in and making determinations is one that puts our members at greater risk.

The other factor I don't think anyone has looked at is that this change to Part II of the Canada Labour Code goes well beyond federal public sector workers. It goes to everyone that's covered who is federally legislated, for example, in the private sector, our airport workers.

aussi des zones grises, et c'est à ce moment-là qu'il est important de pouvoir compter sur des mécanismes adéquats. J'aimerais qu'on me rassure et qu'on me dise que les changements proposés ne mettront pas nos employés en danger.

Mme Benson : D'après ce que j'ai compris, les changements proposés à la section 5 vont certainement mettre les employés en danger. Cela ne fait aucun doute; nous allons vous envoyer le mémoire que nous avons présenté à ce sujet.

La sénatrice Hervieux-Payette : Merci. C'est important.

Le président : Nous allons avoir le son de cloche du comité qui a étudié la section 5, c'est-à-dire le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Il a préparé un rapport d'après les témoignages qu'il a recueillis. Ce rapport a été déposé, et mardi après-midi prochain, nous allons nous entretenir avec le président et le vice-président du comité. Je tenais à vous rassurer là-dessus. Nous n'avons pas examiné tous les articles et toutes les sections du projet de loi, mais nous allons consulter les autres comités sénatoriaux qui l'ont fait.

Mme Benson : Merci pour cette précision, mais je crois que j'aurais davantage l'esprit tranquille si je pouvais moi-même vous transmettre notre mémoire.

Le président : Absolument.

Mme Benson : D'après ce que j'ai entendu de M. Bob Kingston, qui est coprésident du comité pangouvernemental de santé et sécurité et d'une section locale de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, certains des renseignements et des chiffres présentés étaient inexacts, alors il a fait parvenir des lettres pour rectifier les faits.

Le président : Si vous pouviez nous transmettre cette information avant mardi après-midi, cela nous serait très utile.

Madame Collins, voulez-vous ajouter quelque chose? Nous aimerions entendre ce que vous avez à dire.

Mme Collins : J'aurais quelques observations à faire concernant le refus de travailler, les changements proposés et l'incidence que cela pourrait avoir. Les membres de l'UCET sont nombreux à travailler dans des secteurs à risque, notamment les membres des équipes de recherche et de sauvetage, qui sont envoyés en mission de recherche, de sauvetage et de récupération. Ils sont également nombreux à monter à bord de différents véhicules pour effectuer des inspections; ils sont exposés à de l'amiante, entre autres choses. C'est mettre nos membres en danger d'éliminer le droit de refus et le processus d'enquête assuré par les agents de sécurité.

Un autre facteur auquel personne ne s'est intéressé, je crois, c'est que ce changement à la partie II du Code canadien du travail ne s'applique pas qu'aux fonctionnaires fédéraux. Il touche tous les secteurs sous législation fédérale, par exemple, dans le secteur privé, les employés des aéroports.

I will tell you that we've had a few deaths on the job. We've had some serious injuries. As a matter of fact, two weeks ago there was an explosion and we had a member who was seriously injured and burned. Should they have raised a concern and wanted to refuse to work, to think that they would have first had to prove that the danger was imminent is of great concern, and I believe it puts workers at risk of potential injury and ultimately to potential death.

So I am asking that when you get to looking at this, you really look at the implications of taking away the experts, the safety officers, and the change in the definition and what it actually means.

The Chair: And that's the definition of "danger." The right to refuse if there is a danger hasn't been removed, but the definition of "danger" has been changed. Is that correct?

Ms. Benson: That's right.

The Chair: Mr. Tufts, we'd like to thank you for being here with us today. It's a little lonely in that office I can see, but we appreciate you appearing on behalf of Fair Pensions for All.

Ms. Collins, from the Union of Canadian Transportation Employees, and Ms. Benson and Ms. Bramwell, from the Public Service Alliance of Canada's, thank you for helping clarify some of these issues for us.

(The committee adjourned.)

Je peux vous dire que des employés ont perdu la vie au travail. Nous avons aussi vu des blessures graves. En fait, il y a deux semaines, un de nos membres a été blessé et brûlé gravement dans une explosion. Les travailleurs auraient-ils rapporté la situation et refusé de travailler s'ils avaient dû au préalable prouver qu'il y avait un danger imminent? C'est très inquiétant et je pense que cela met les travailleurs dans une situation à risque, qui pourrait mener à des blessures et même à des décès.

Je vous demande donc d'examiner de près quelles répercussions aurait le fait d'éliminer l'intervention des experts, des agents de sécurité, et de modifier la définition, à la lumière de ce que cela signifie vraiment.

Le président : Et vous voulez parler de la définition de « danger ». Le droit de refuser de travailler en cas de danger existe encore, mais la définition de « danger » a été modifiée. Est-ce bien cela?

Mme Benson : C'est exact.

Le président : Monsieur Tufts, nous vous remercions d'avoir été des nôtres aujourd'hui. Je vois que c'est assez tranquille de votre côté, mais nous vous sommes reconnaissants d'avoir témoigné au nom de Fair Pensions for All.

Madame Collins, de l'Union canadienne des employés des transports, et mesdames Benson et Bramwell, de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, merci de nous avoir aidés à voir plus clair dans tout cela.

(La séance est levée.)

Tuesday, November 26, 2013 (afternoon meeting)

Canada Venture Capital Association:

Peter van der Velden, President.

Fondation CSN: (by video conference)

Léopold Beaulieu, President and Chief Executive Officer;
Geneviève Morin, Chief Investment Officer.

C.D. Howe Institute: (by video conference)

Finn Poschmann, Vice President, Research.

University of Calgary School of Public Policy: (by video conference)

Jack Mintz, Director and Palmer Chair in Public Policy.

Wednesday, November 27, 2013 (evening meeting)

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:

Michael Wernick, Deputy Minister;
Susan McGowan, Chief Financial Officer.

Public Safety Canada:

Mark Perlman, Chief Financial Officer and Assistant Deputy Minister, Corporate Management Branch;
Shawn Tupper, Assistant Deputy Minister, Emergency Management and Regional Operations;
Dave Neville, Senior Director, Financial Assistance Programs, Emergency Management and Regional Operations.

Infrastructure Canada:

Yazmine Laroche, Associate Deputy Minister, Transport, Infrastructure and Communities;
Su Dazé, Assistant Deputy Minister, Corporate Services;
Natasha Rascanin, Associate Deputy Minister, Program Operations.

Department of National Defence, Canada:

Kevin Lindsey, Assistant Deputy Minister, Finance and Corporate Services;
Lieutenant-General Guy Thibault, Vice Chief of the Defence Staff;
Rear-Admiral Patrick Finn, Chief of Staff, Materiel Group.

Thursday, November 28, 2013 (afternoon meeting)

Fair Pensions for All: (by video conference)

Bill Tufts, Founder and Executive Director.

Union of Canadian Transportation Employees:

Christine Collins, National President.

Public Service Alliance of Canada:

Robyn Benson, National President;
Edith Bramwell, General Counsel.

Le mardi 26 novembre 2013 (séance de l'après-midi)

Association canadienne de capital de risque et d'investissement :

Peter van der Velden, président.

Fondation CSN : (par vidéoconférence)

Léopold Beaulieu, président-directeur général;
Geneviève Morin, chef de l'investissement.

Institut C.D. Howe : (par vidéoconférence)

Finn Poschmann, vice-président de la recherche.

École de politique publique de l'Université de Calgary : (par vidéoconférence)

Jack Mintz, directeur et titulaire de la chaire Palmer en politique publique.

Le mercredi 27 novembre 2013 (séance du soir)

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :

Michael Wernick, sous-ministre;
Susan McGowan, dirigeante principale des finances.

Sécurité publique Canada :

Mark Perlman, dirigeant principal des finances et sous-ministre adjoint, Secteur de la gestion ministérielle;
Shawn Tupper, sous-ministre adjoint, Gestion des urgences et des opérations régionales;
Dave Neville, directeur principal, Programmes d'aide financière, Gestion des urgences et des opérations régionales.

Infrastructure Canada :

Yazmine Laroche, sous-ministre déléguée, Transports, Infrastructure et Collectivités;
Su Dazé, sous-ministre adjointe, Services ministériels;
Natasha Rascanin, sous-ministre adjointe, Opérations des programmes.

Ministère de la Défense nationale, Canada :

Kevin Lindsey, sous-ministre adjoint, Finances et services du ministère;
Lieutenant-général Guy Thibault, vice-chef d'état-major de la Défense;
Contre-amiral Patrick Finn, chef d'état-major, Groupes des matériels.

Le jeudi 28 novembre 2013 (séance de l'après-midi)

Fair Pensions for All : (par vidéoconférence)

Bill Tufts, fondateur et directeur exécutif.

Union canadienne des employés des transports :

Christine Collins, présidente nationale.

Alliance de la Fonction publique du Canada :

Robyn Benson, présidente nationale;
Edith Bramwell, conseillère juridique.

APPEARING

Monday, November 25, 2013 (afternoon meeting)

The Honourable James Michael, P.C., M.P., Minister of Finance.

WITNESSES

Monday, November 25, 2013 (afternoon meeting)

Treasury Board of Canada Secretariat:

Bill Matthews, Assistant Secretary, Expenditure Management Sector;

Marcia Santiago, Acting Executive Director, Expenditure Management Sector;

Steve Tremblay, Portfolio Director.

Monday, November 25, 2013 (afternoon meeting)

Department of Finance Canada:

Sean Keenan, Director, Sales Tax Division;

Jeremy Rudin, Assistant Deputy Minister, Financial Sector Policy Branch.

Tuesday, November 26, 2013 (morning meeting)

Department of Justice Canada:

Dora Benbaruk, Director and General Counsel, Treasury Board Secretariat Legal Services.

Treasury Board of Canada Secretariat:

Carl Trottier, Acting Assistant Deputy Minister, Compensation and Labour Relations Sector;

Dennis Duggan, Senior Policy Analyst, Compensation and Labour Relations Sector;

Drew Heavens, Senior Director, Compensation and Labour Relations Sector.

(Continued on previous page)

COMPARAÎT

Le lundi 25 novembre 2013 (séance de l'après-midi)

L'honorable James Michael Flaherty, C.P., député, ministre des Finances.

TÉMOINS

Le lundi 25 novembre 2013 (séance de l'après-midi)

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Bill Matthews, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses;

Marcia Santiago, directrice exécutive par intérim, Secteur de la gestion des dépenses;

Steve Tremblay, directeur de portefeuille.

Le lundi 25 novembre 2013 (séance de l'après-midi)

Ministère des Finances Canada :

Sean Keenan, directeur, Division de la taxe de vente;

Jeremy Rudin, sous-ministre adjoint, Direction de la politique du secteur financier.

Le mardi 26 novembre 2013 (séance du matin)

Ministère de la Justice Canada :

Dora Benbaruk, directrice et avocate générale, Service juridique, Secrétariat du Conseil du Trésor.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Carl Trottier, sous-ministre adjoint par intérim, Secteur de la rémunération et des relations de travail;

Dennis Duggan, analyste principal de politique, Secteur de la rémunération et des relations de travail;

Drew Heavens, directeur principal, Secteur de la rémunération et des relations de travail.

(Suite à la page précédente)